This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600076579/

MÉLANGES

TOME III

Angers, imp. Cosnier et Lachèse, chaussée Saint-Pierre, 13.

MÉLANGES

RELIGIEUX, HISTORIQUES, POLITIQUES

ET LITTÉRAIRES

PAR LOUIS VEUILLOT

Rédacteur en chef de l'*Univers*

—

TOME III

(1845—1847)

—

PARIS
L. VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
rue Cassette, 23

—

1857

275. a. 144.

PROSCRIPTION DES JÉSUITES.

I.

LES AVOCATS.

12 mars 1845.

La *Gazette des Tribunaux* est assurément la publication qui fait le mieux connaître l'état lamentable de notre société. Nous n'examinerons pas si c'est une spéculation bien morale, de produire chaque matin devant tous les yeux tant d'ulcères, tant de crimes, tant de choses honteuses que Dieu, dans sa miséricorde, et les lois, dans leur sagesse, contraignent à se cacher. Jadis, ni la loi ni la conscience générale n'auraient souffert qu'on dressât de la sorte un échafaud permanent, où,

pour divertir par le scandale et par l'horreur une foule blasée, plutôt que pour former les praticiens et effrayer les coupables, sont recueillies les plus scandaleuses marques de la dissolution publique. Sinon comme chrétiens, du moins comme hommes, les propriétaires de ce théâtre où l'on vole de véritables bourses, où l'on commet de véritables adultères, où les assassins et les bourreaux font couler un sang véritable, doivent gémir des hideux spectacles que l'on y joue et qui ne semblent pas moins instructifs au bagne qu'au palais; mais, à un autre point de vue, comme gérants de l'entreprise, un beau crime est pour eux une bonne fortune. Plus le scélérat est noir, plus l'adultère est effronté, plus le parricide est affreux, plus ils en tirent parti. Leurs correspondants les pourvoient de crimes, comme les restaurateurs se font pourvoir de marée. Il faut qu'ils aient le pas sur leurs concurrents, car il y a concurrence : cela leur vient en poste, en chemin de fer; que n'ont-ils le télégraphe ! Ces infects détails d'alcôve, de bouge et de guillotine ne sont guère nécessaires à l'art des Cujas; mais partout, dans les cafés, dans les boudoirs, dans les préaux, une foule vorace attend, pour les savourer ou pour les étudier. Cette foule, on la sert suivant ses goûts. Avant que le coupable monte sur les planches, d'attentifs habilleurs s'emparent de lui et lui font sa toilette. On revoit ses discours, on en efface les longueurs; s'il est poète, on imprime aussitôt ses vers; s'il est plaisant, c'est un premier sujet dont toutes les pointes seront recueillies avec scrupule; et fasse le ciel que la justice aussi soit plaisante, qu'un témoin zézaie, qu'un autre patoise, qu'un troisième ânonne, et que M. le Président soit excentrique ! les vêtements ensanglantés exposés dans le pre-

toire, l'arrêt de mort et la perspective du bourreau n'en produiront que plus d'effet. Dans nos étroites idées chrétiennes, la spéculation de la *Gazette* nous inspirerait bien quelques scrupules; nous craindrions d'ajouter à la peine des uns, à la perversité des autres, à la douleur des familles; nous craindrions de rendre la justice amusante, surtout de familiariser le peuple avec ces redoutables idées du crime paisible, jovial ou impuni. Mais ce n'est pas de quoi nous voulons nous occuper. Après tout, les entrepreneurs de la *Gazette des Tribunaux* peuvent avoir de bonnes intentions. Depuis que leur feuille paraît, elle a gagné beaucoup d'argent, ce qui lui a suscité beaucoup de rivales; les matières ont tellement abondé, qu'elle a été obligée d'agrandir son format; les statistiques officielles constatent une progression continuelle et formidable dans le nombre des crimes et des délits; les sujets de cour d'assises se montrent de plus en plus retors et font voir qu'ils ont de la lecture; enfin, on remarque qu'il ne se commet guère de crime un peu distingué qui ne se reproduise peu de temps après sur un autre point du territoire, avec des circonstances analogues, comme une imitation... Qu'y a-t-il là qui puisse empêcher la *Gazette des Tribunaux* de croire pieusement qu'à force de rendre un compte agréable des événements judiciaires, elle finira par inspirer aux méchants de salutaires terreurs qui les corrigeront?...

Donc, à part certains enjolivements (eux-mêmes fort significatifs), la *Gazette des Tribunaux* renferme une fidèle peinture des désordres sans nombre qui minent la société. Dans ce pêle-mêle quotidien de meurtres, de vols, d'empoisonnements, d'adultères, de banqueroutes, de tromperies, de toutes les espèces d'horreurs, toutes

les classes, depuis la brute sans éducation qui vole presque par instinct ou qui tue avec un raffinement féroce, jusqu'au propriétaire et au gentilhomme qui plaide en séparation de corps, jusqu'au personnage important lancé dans les affaires du commerce et de l'industrie, toutes les classes apportent leur hideux contingent. On y voit des témoins aussi coupables que les accusés, des avocats aussi ignorants, des juges qui, tout en appliquant les lois humaines, semblent ignorer, autant que les malheureux qu'ils condamnent, les lois divines dont l'oubli ou le dédain a été la cause première du forfait. Voilà le spectacle, et rien n'accuse aussi profondément l'absence et le besoin des principes religieux. D'une part, il est visible que tous ces hommes sans mœurs sont sans religion; de l'autre, il est presque inouï qu'un individu quelconque, homme, enfant ou femme, appelé à rendre compte de ses actions devant la justice, ait conservé ou seulement reçu les premières notions de la foi catholique. Si l'on cite, dans le cours de plusieurs années, quelques hypocrites qui aient affecté des sentiments chrétiens, ou quelques malheureux que leur foi n'a pu défendre, on sait leurs noms, tant ils sont rares. Qui connaît les noms de ces milliers d'êtres qui tous les jours se signalent par des crimes dont leur impiété ne sait même pas rougir, et qui vont ensuite s'engloutir dans les prisons ou disparaître sur l'échafaud, ordinairement sans remords, quelquefois en maudissant la cruelle imprévoyance d'une société qui se venge de leurs crimes et qui n'a rien fait pour les prévenir! Ose-t-on dire que nous exagérons? Ces formidables archives sont dans toutes les mains! Nos oreilles retentissent encore des gémissements de ces sauvages, parvenus de forfaits en forfaits jusqu'à l'âge mûr, nourris

en quelque sorte de la chair et du sang de leurs semblables, ayant appris à faire adroitement toutes les œuvres du mal, mais n'ayant jamais appris que le mal est défendu et puni par une justice éternelle : tout étonnés d'entendre enfin parler de Dieu, étonnés de se repentir et d'espérer, ils confessent en présence de la hache que, s'ils avaient su plus tôt ces choses, ils auraient autrement vécu ! Si c'est l'approche du supplice qui les convertit, du moins on ne peut pas dire que l'attente du supplice les ait arrêtés. Cette punition-là, ils la connaissaient : elle a été impuissante. Les uns l'ont bravée, et d'autres, tant leur existence était misérable, l'ont désirée. Aucun ne l'a redoutée assez pour vaincre ses passions et changer de vie. C'est en entendant la parole d'un prêtre qu'ils se repentent et qu'ils conçoivent la possibilité de la vertu.

Les rédacteurs de la *Gazette des Tribunaux* n'ignorent pas ces faits : eux-mêmes, par mégarde peut-être, nous les ont révélés.

Comment expliquer maintenant ce qui nous reste à dire? Ces rapporteurs infatigables de tous les faits d'immoralité publique, ces témoins assidus des œuvres de l'irréligion ignorante ou lettrée, ces greffiers qui suivent le coupable jusqu'à la potence et qui recueillent ses derniers aveux; ces hommes du Palais qui savent où est le bien, où est le mal, et si la route de l'Eglise est celle de l'échafaud, il semble qu'ils devraient être les plus chauds amis du Clergé, les plus zélés approbateurs de ses efforts constants pour la moralisation du peuple...

Tout au contraire, le Clergé n'a pas de plus tenaces, de plus pointilleux, de plus implacables ennemis !

D'aucun endroit il ne lui vient de plus âpres chicanes, de plus injurieuses qualifications; nulle part on n'argu-

mente contre lui avec plus de colère; nulle part on ne réclame avec un emportement plus aveugle contre ses *empiètements*.

Les empiètements du Clergé! Ces avocats (car nous nous refusons à croire que des magistrats puissent parler de la sorte, et nous ne répondons ici qu'aux clameurs de la déraison avocassière), ces avocats ont peur que le Clergé n'empiète sur leur domaine! Hélas! les avocats sont nombreux; mais, quel qu'en soit le nombre, il y a de quoi les occuper. Que la *Gazette des Tribunaux* se rassure! le zèle du Clergé lui laissera longtemps de quoi remplir ses quatre énormes pages.

A quel ensemble ou à quelle lacune d'idées attribuer cette antipathie pour les Prêtres et pour la Religion, de la part d'un journal qui est mieux placé qu'aucun autre pour voir combien les Prêtres et la Religion sont nécessaires à l'économie, même matérielle, de la société? Cette singularité nous a fréquemment étonnés; nous y avons beaucoup refléchi, nous la trouvons toujours inexplicable, sauf en un point : la *Gazette des Tribunaux* est universitaire.

Sa passion s'est surtout manifestée à propos de la sentence portée par le cardinal de Bonald contre le *Manuel* de M. Dupin. Cet acte si calme, nous dirions volontiers si judiciaire, a dicté à la *Gazette des Tribunaux* non pas des objections, mais des injures, des provocations à la rigueur vraiment odieuses, quoique infiniment ridicules. La *Gazette* nous a prouvé là combien aisément les défenseurs de la veuve et de l'orphelin deviennent de bons officiers du Parquet; combien ces effrénés discuteurs qui veulent tout dire, tout agiter, tout mettre en doute, ont bientôt fait de prendre le ton des gens du Roi, qui trou-

vent toute parole coupable, qui veulent tout interdire, tout étouffer, et qui, avant que d'examiner une affaire de presse, cherchent d'abord dans le Code où est le bâillon. Et ainsi elle a complété le tableau qu'elle nous offre tous les jours, y mettant, pour son propre compte et pour dernier trait, le mensonge des doctrines et l'impudence des apostasies.

Aujourd'hui que le Mandement est condamné en conseil d'Etat, la *Gazette des Tribunaux* revient à la charge : pour punir tous les attentats commis par le vénérable Archevêque, ce n'est pas assez d'un jugement, d'un affront sans portée, dont ne s'afflige pas celui qui l'a reçu. Y songe-t-on ! s'écrie-t-elle ; invoquer la bulle *Auctorem fidei !* proscrire une opinion qui est celle de l'Etat : *c'est l'abus le plus grave et le plus général dont jamais prélat ait été bien et duement convaincu !* Et, comme il faut conclure, la *Gazette des Tribunaux*, qui est en général pour l'adoucissement des lois pénales à l'égard des coquins, demande qu'on en fasse de plus dures à l'égard des évêques qui invoquent la bulle *Auctorem fidei*. Elle veut qu'en attendant mieux, le *Gouvernement pèse sur les tentatives épiscopales de tout le poids que donne au pouvoir exécutif, chargé des intérêts de la société laïque, le sentiment non de sa force, mais de son droit.* Que de brutalité tyrannique dans ce langage, et en même temps que d'hypocrisie ! Le *droit de l'Etat* en présence de la liberté des cultes ! le *droit de l'Etat* à imposer une opinion ! à supprimer une bulle rendue contre un synode hérétique ! Et tout cela en 1845 ! Ayez donc plus de courage, libéraux du Palais, qui voulez faire croire que *ce n'est pas opprimer, qu'opprimer en justice !* Forts de l'assentiment que vous tenez en réserve pour tous les

excès du Pouvoir contre l'Eglise, conseillez à l'Etat de *peser* non de tout son droit, ce serait peu de chose, mais de toute sa force et de toute celle de vos passions, sur la conscience religieuse de vos concitoyens. Puisque c'est peu de régler la foi des évêques, mettez les évêques en prison avec ces autres ennemis des *intérêts de la société laïque* dont vous savez si bien réformer les mœurs. Nous ne savons ce que la société laïque y pourra gagner; mais il est sûr, tout au moins, que vous, vous n'y perdrez rien!

II.

LA PRESSE LIBÉRALE.

15 mars 1845.

A ceux qui invoquent comme lois du pays le vieil échafaudage du gallicanisme politique et parlementaire, nous disions, dans un de nos derniers numéros :

« Ces prétendues lois du pays sont tellement contraires » à la liberté religieuse d'une part, à la liberté civile de » l'autre, que si on voulait en assurer l'exécution par » une sanction pénale autre que la déclaration d'*abus*, à » l'instant même la liberté des cultes serait anéantie, et » les consciences soulevées de manière à compromettre » la tranquillité de l'Etat. »

Ces paroles, qui ne sont que la constatation d'un fait, nous ont attiré du *Siècle* une replique grossière dans la forme et digne de pitié, mais au fond pleine d'un absolutisme tellement extravagant, qu'elle mérite attention. Le libéralisme voltairien y révèle sa profonde ignorance du temps où nous vivons, son profond mépris pour la Charte, son aversion pour la liberté, ses passions brutales et aveugles. Rien n'est plus instructif.

D'abord le *Siècle*, avec la fatuité d'un conventionnel devenu baron de l'Empire, déclare notre proposition *insolente;* c'est un terme qu'il emploie volontiers à l'endroit de ceux qui ne partagent pas ses principes. Déjà il avait trouvé l'évêque de Chartres insolent. On voit combien un publiciste qui travaille au *Siècle* s'estime pardessus les autres mortels. Petits scribes, petites gens, petits évêques, chapeau bas devant M. de Tuffières, qui sait médiocrement le français, mais qui est seigneur suzerain de quarante mille abonnés! Après ce mot, notre gentilhomme en prononce tout de suite un autre qui complète la physionomie; il se fait délateur : « Les insolentes paroles de l'*Univers*, dit-il, *renferment un défi qu'un gouvernement qui se respecterait ne manquerait pas de relever.* » Ainsi, quand ils arriveront au pouvoir, ces chauds amateurs de la libre discussion ne manqueront pas de faire aux journaux des procès devant lesquels recule encore M. Hébert; et, en attendant qu'ils puissent instrumenter, ils dénoncent, tant ils sont pressés. Quel progrès! Hier le *Siècle*, content de n'admettre aucune idée un peu large et d'échapper comme un monomane à tout l'effort de la logique, supportait du moins la discussion; il faisait même semblant de répondre. Aujourd'hui, voici qu'il veut brûler au lieu de répondre, et qu'interrompant

le débat, il en réfère au Parquet. Les journaux libéraux préparent maintenant, pour les gens du Roi, les bons coups contre la presse. C'est dans ce but qu'ils discutent. On pensait n'avoir devant soi qu'un adversaire, on y trouve un agent provocateur... Que ces pratiques ne nous fassent point renoncer à la lutte ! Nous parlerions malgré le danger, s'il y en avait; parlons aussi malgré cette ferme volonté de ne pas nous comprendre. Quiconque veut faire triompher parmi les hommes une idée salutaire et sainte, doit être à l'épreuve du dégoût. Imitons ces missionnaires qui continuent de porter l'Evangile aux sauvages; ils valent mieux que nous, et nous risquons moins qu'eux.

Le *Siècle* demande donc qu'on nous fasse des procès, parce que nous avons l'*insolence* de n'être pas de son avis sur la déclaration de 1682; parce que nous disons que la couronne relève, légalement, d'autre chose que de Dieu et de l'épée royale; parce que nous croyons les articles organiques abrogés par la Charte, inexécutables dans l'état présent des institutions et des mœurs; parce que nous soutenons que la liberté des cultes, la liberté des opinions, la liberté de la presse, placent de toutes les manières la Religion catholique dans une situation où elle ne s'est vue ni sous Louis XIV, ni sous Bonaparte, ni sous Charles X, lui faisant courir d'autres dangers et lui assurant une autre protection; enfin, et surtout, parce que nous proclamons que les rigueurs judiciaires contre la liberté des consciences, déjà impolitiques, finiraient, si elles étaient poussées plus loin, aussi loin que le *Siècle* l'exige, par compromettre la tranquillité de l'Etat. Pour tous ces excès, il faut qu'on nous fasse payer l'amende, qu'on nous mette en prison, et si les

évêques s'avisent de soulever publiquement ces questions, qu'on mette aussi en prison les évêques. Telles sont les conclusions du libéralisme sur la liberté de discussion; tel est le dernier mot des tenants du libre examen!

Inutile d'objecter au *Siècle* ce qu'il fait lui-même tous les jours. Tous les jours il combat quelque loi du pays, demandant qu'on abroge celle-ci : la loi de septembre, par exemple; et qu'on réforme celle-là : la loi électorale, pour n'en citer qu'une. Tous les jours il avertit, il défie, il menace. Mais c'est le droit des libéraux, ce n'est pas celui des catholiques! Les libéraux sont citoyens, les catholiques ne le sont pas; il est licite aux citoyens de désirer, de demander les institutions politiques des Etats-Unis; il n'est pas licite aux catholiques de partager les opinions religieuses de l'Eglise romaine. Nous ne pouvons rien répondre à des raisons si fortes et que le *Siècle* est d'ailleurs en mesure de faire appuyer par les procureurs du Roi. Là où il est innocent, nous sommes coupables; là où il n'est ni puni ni punissable, nous serons recherchés, instrumentés, condamnés. Fort bien! Nous nous y attendons; cela s'est fait, cela se pourra faire encore. Ce que le *Siècle* espère y gagner, voilà ce que nous voudrions savoir.

Poussons jusqu'au bout son idée.

Le temps n'est pas loin où il nous reprochait de chercher la persécution, et il ajoutait avec un dédain superbe qu'on ne nous persécuterait pas. Ce pauvre catholicisme tenait, à son compte, si peu de place en France, que ce n'était pas la peine de déployer contre lui tant de vigueur. Aujourd'hui, on nous persécute du mieux que l'on peut, avec tous les moyens plus ou moins légaux dont on dispose : chicanes, injures, avanies, dénonciations, procès,

amendes, prisons, etc. Nos évêques au Conseil d'Etat, nos écrivains au Jury. Les chaires du Collége de France ne coûtent pas au fisc en une année ce que nous rapportons en une journée de cour d'assises. Quant aux calomnies, abus de pouvoir, petites œuvres sournoises dont le public ne sait rien, menus offices des préfets, sous-préfets, gens de bureaux, commissaires, ce sont peccadilles; n'en parlons point, sinon pour dire que tout s'emploie, et tout avec zèle. Le *Siècle* ne veut rien voir et s'écrie que cela ne suffit point. Il est vrai; cela ne suffit point. Cependant, qu'y faire? Une chose bien simple, reprend le *Siècle:* puisqu'il y a trop de liberté, faisons des lois.

Nous ne voulons pas dire que ces lois ne seront pas faites; au contraire, nous croyons qu'on les fera. Nous croyons aussi qu'elles ne suffiront pas encore. Oh! dit le *Siècle* avec une noble ardeur, on peut toujours en essayer. — Assurément. Mais enfin, si elles ne suffisent pas?

Vous voulez détruire en France l'*ultramontanisme*. Ce que vous appelez l'ultramontanisme, tous les chrétiens, qui l'entendent à merveille, l'appellent, eux, le catholicisme. C'est ce que prouve sans réplique l'adhésion à peu près unanime des évêques au Mandement qui a frappé le livre de M. Dupin. Considérez de sang-froid quelle sera la besogne de vos lois nouvelles.

Il y a trois classes de catholiques ou d'ultramontains, qui sont obligés, sous des peines dont aucun pouvoir civil ne peut les relever, de maintenir ce que vous voulez abattre : les laïques, les prêtres, les évêques.

Pour les laïques, vous ne pouvez tous les mettre en prison; il en restera toujours quelques-uns qui tiendront une plume, qui élèveront une voix, qui rédigeront un journal, qui déposeront un vote. A moins donc de sup-

primer la Charte, vous les aurez toujours devant vous, contestant les quatre articles, les articles organiques et le reste ; entretenant contre ces entraves de la liberté religieuse une hostilité que vos actes et vos écrits ne contribueront pas à calmer. Vous nous faites certainement l'honneur de ne pas douter de cela. Première impuissance de vos lois nouvelles.

Pour les prêtres, à moins d'employer des moyens qui répugneraient à la douceur de vos âmes, il faudra bien également en laisser en liberté un certain nombre. Or, cette race sacerdotale est une race dure ; elle seule aujourd'hui produit de véritables héros ; elle pousse ces rejetons qui, loin de tous les regards, sans songer à la gloire humaine, vont produire au-delà des mers, et jusque sous la hache des bourreaux asiatiques, les fruits que vous voulez empêcher de mûrir à l'avare soleil de vos libertés. Vous ne pensez pas que l'emprisonnement de quelques-uns de ces hommes pourra les réduire et réduira tous leurs frères à ne croire, sur le pouvoir du Pape, sur les droits de l'Eglise, que ce qu'il vous plaira d'autoriser. Vous ne prétendez pas faire abjurer devant les verroux d'une geôle des gens qui n'abjurent ni sous la cangue, ni sous le glaive, ni dans le bûcher. Ils n'honorent point Pithou, et l'honoreront d'autant moins que vous l'honorerez davantage. Quoiqu'il vous plaise de les qualifier *sujets d'un souverain étranger*, ils sont nés en France ; ce sont les vrais enfants du peuple, de l'élite chrétienne et laborieuse du peuple, et le peuple ne les renie pas. Ils sont quarante mille ; ils ont leurs pères et leurs frères selon la chair, leurs fils selon l'esprit. Tout cela forme une immense famille, singulièrement unie, singulièrement dévouée, qui n'a rien de menaçant pour personne,

sans doute, mais enfin qui mérite qu'on la ménage dans ce qu'elle a de plus cher. Si, pour obliger ces quarante mille prêtres, non-seulement à ne plus croire demain ce qu'ils croient aujourd'hui, mais encore à professer demain ce qu'aujourd'hui ils condamnent, vous faites une loi, convenez que cette loi risque d'être mal observée! Si, pour en assurer les effets, vous organisez une persécution un peu générale, convenez que cette persécution peut jeter quelque trouble dans l'Etat! Ce serait une erreur de dire : Le Clergé peut bien se soumettre aux lois de Pithou, comme les partis se sont soumis à la loi des associations, comme la presse elle-même se soumet aux lois de septembre. Premièrement, ces lois, faites contre les conspirateurs et contre les pamphlétaires, laissent aux honnêtes gens et aux sages esprits une suffisante liberté qui les sauve : elles n'ont rien de gênant pour ce qui doit rester souverainement libre dans la conscience; elles répriment une licence que tout le monde a redoutée, et non pas l'expansion des œuvres les plus pures, des doctrines les plus légitimes. Encore, cependant, paraissent-elles excessives; il ne faut pas en abuser, vous le dites tous les jours, si l'on veut qu'elles durent. Secondement, vous êtes soumis à ces lois; vous n'êtes pas tenus d'en admettre, d'en vanter, d'en enseigner la doctrine. Troisièmement, il ne vous a jamais été enseigné qu'il valût mieux obéir à Dieu qu'aux hommes... Mais, vains arguments! vous êtes les plus forts, vous voulez qu'on cède: Ce n'est qu'une demi-raison. Vous êtes assez forts pour persécuter, pas assez pour convaincre. Vous persécuterez les récalcitrants? Si vous n'en persécutez que quelques-uns, c'est inutile; si vous les persécutez tous, c'est dangereux.

Voilà bien du trouble, bien des consciences en émoi, bien des garanties violées, et cependant peu de résultats pour Pithou. Vous n'avez pas encore touché aux évêques; les déclarations d'*abus* sont insuffisantes. Mais les lois nouvelles vous offrent des armes plus sûres, vous les employez. Vous supprimez le temporel : c'est encore peu de chose. Vous déportez enfin, vous emprisonnez les princes de l'Eglise, coupables de quoi? d'un délit que vous aurez fait vous-mêmes, pour avoir occasion de le punir. Eh bien! après? Ces évêques emprisonnés, déportés, ils auront attiré vos rigueurs par des actes que l'intérêt de la Religion aura dictés, que la conscience aura exigés, et d'autant plus impérieusement exigés que vous aurez mis l'Etat en guerre ouverte contre le dogme. En déclarant à l'avance que ces actes sont des crimes, en forgeant une pénalité *ad hoc*, vous n'aurez pu les rendre ni moins légitimes dans la conscience chrétienne, ni moins nécessaires à l'honneur et au besoin de la Religion. Etes-vous sûrs que les collègues des évêques condamnés n'adhéreront pas au fait qui aura motivé ces condamnations? Et, s'ils y adhèrent, ce qui est probable, que ferez-vous de ces soixante ou quatre-vingts évêques atteints et convaincus de dévouement à leurs devoirs et à l'intérêt de nos âmes? La loi n'en aura pas le démenti : vous les emprisonnerez tous, vous les exilerez tous. Soit!

Un ministre qui sait l'histoire, mais qui ne la sait pas assez, songeant aux Chrysostôme, aux Athanase, aux Anselme, aux Thomas Becket, à tous ces hommes doux et invincibles qui ont aimé la liberté de l'Eglise plus que leur vie, lutté pour elle contre toutes les puissances de la terre, et sans armes, sans amis même, ont triomphé, vivants ou morts; ce ministre, disons-nous, s'écriait : « Si

nous avions en face de nous un grand évêque, ce serait un grand embarras! » Il avait raison, et nous pouvons lui annoncer une chose : c'est que ce grand évêque se présentera : ce sera le premier sur qui l'on mettra la main. Celui-là aura la foi, le courage, l'inébranlable constance des Anselme et des Athanase. Ou Dieu dirigera le coup vers le plus digne, ou il donnera à cette victime du devoir pastoral l'âme intrépide des confesseurs; et l'on verra encore une fois un pauvre prêtre, un vieillard mourant, fût-il abandonné du monde, triompher de l'iniquité impériale.

Si ce n'était pas une chose impie de souhaiter le mal, même en vue du bien que Dieu ne manquera pas d'en tirer, loin de redouter vos persécutions, nous ferions des vœux pour que vous devinssiez persécuteurs! Dans cette France si généreuse et qu'anime un si noble instinct de justice et de liberté, nos rangs se grossiraient de cette foule honnête que vos clameurs abusent, mais à qui tant d'absurdes violences ouvriraient les yeux. Et quand vous ne feriez qu'éclairer les chrétiens apathiques dont la lâcheté vous encourage, ce serait assez.

Mais vous n'irez pas jusque-là. Le Gouvernement, lorsqu'il n'est pas meilleur que les partis, est du moins plus prudent et plus sage. Obligé de compter avec tout le monde, il ne tient nullement à soulever contre lui, pour vous plaire et sans autre profit, le mécontentement profond des plus honnêtes gens de France. Ne l'en blâmez pas : vous en feriez autant à sa place. Comme lui, vous pourriez tracasser, vous n'oseriez rien de plus; et, après tout, nous pouvons vous passer cela.

Que signifient donc vos menaces? Rien, sinon que vous ne savez ni ce que vous faites, ni ce que vous voulez, ni

ce que vous pouvez. Seulement, vous haïssez la liberté véritable autant que la Religion; vous seriez bien aise d'attacher la liberté au cou de la Religion, comme une pierre au cou du supplicié, pour les plonger toutes deux ensemble dans l'abîme, afin de jouir ensuite d'une anarchie qui vous tente et dont vous avez peur. Sans cesse provoquée par vous, sans cesse aussi cette anarchie vous épouvante et vous fait livrer lâchement des armes légitimes, destinées à défendre vos droits, mais que vous ne savez employer que contre les droits d'autrui. Vous êtes des fanfarons étourdis, méchants et timides, pleins de mauvais desseins, pleins aussi d'hésitations couardes; bien capables de vendre la liberté, incapables de la livrer, parce qu'elle appartient à d'autres que vous, qui ne se bornent pas à lui demander pour tout bienfait l'oppression de la conscience chrétienne et le revenu de quarante mille abonnés.

III.

M. COUSIN.

14 avril 1845.

Un grand nombre d'honorables habitants de Marseille, pères de famille, presque tous éligibles, ont adressé à la

Chambre des Pairs une pétition contre les Cours du Collége de France et contre les livres publiés par certains professeurs de ce Collége, notamment contre l'indigne ouvrage de M. Michelet (1). Sur la demande de M. de Montalembert, l'examen de cette pétition importante avait été retardé. M. de Montalembert voulait ainsi obtenir une discussion sérieuse, où les partisans de la liberté catholique auraient le loisir d'établir leurs doctrines, toujours défigurées, et le Gouvernement le temps de méditer et de préciser ses explications. L'attente du noble Pair a été remplie, du moins en ce qui le concerne. Il a noblement exposé des principes dignes de son talent, de sa franchise et de la grande cause qu'il défend. On jugera si M. de Salvandy, qui est cependant un homme de bien et un homme de mérite, et qui l'a fait voir, a eu le même bonheur.

La Commission, par l'organe de M. le comte de Tascher, proposait l'ordre du jour, non que le scandale dénoncé à la Chambre ne lui parût pas digne de l'attention du Gouvernement, mais parce que la pétition semblait conçue en termes trop peu modérés. Du reste, la Commission rend justice aux sentiments des pétitionnaires, s'y associe, réprouve comme eux et plus énergiquement qu'eux les cours et les livres dont ils se plaignent. M. de Tascher, qu'on a rarement vu prendre parti pour l'Eglise, parlant au nom d'une commission où les catholiques, s'il y en avait d'autres que lui, se trouvaient certainement en minorité, a prononcé sur l'ouvrage de M. Michelet un mot sanglant : Nous avons lu ce livre, a-t-il dit, nous l'avons lu MALGRÉ LE DÉGOUT QU'IL INSPIRE !

(1) *Le Prêtre, la Femme et la Famille.* V. le vol. précédent.

Après de telles paroles, il n'était pas difficile d'expliquer, sinon de justifier le langage des pétitionnaires. La Chambre aurait volontiers adopté sans débat les conclusions du rapport, faites tout exprès pour esquiver la difficulté de prendre un parti entre les justes réclamations des catholiques qui la fatiguent, et les excès des philosophes qui la dégoûtent. M. le marquis de Barthélemy a voulu lui révéler l'étendue et les conséquences du mal. Il a cité d'étranges passages, empruntés à ces professeurs qui transforment leur chaire en tribune, où il est question de tout, excepté de la science qu'on doit y enseigner.

M. le comte de Montalembert, élargissant la pensée de M. le marquis de Barthélemy, a placé la question sur le vrai terrain où doivent l'étudier aujourd'hui tous les catholiques. Il a demandé l'ordre du jour sur la pétition, non pas parce qu'elle est conçue en termes trop peu modérés, à cet égard il comprend l'indignation des pétitionnaires et il la partage; mais parce qu'il veut respecter chez les autres la liberté qu'il réclame pour lui. Différant en cela des adversaires que rencontre toute manifestation de la pensée religieuse, il sait souffrir la liberté, même lorsqu'elle le blesse, et ne réclame ni ne veut accepter autre chose pour défendre la Religion que cette liberté qui la combat. En effet, après tout ce que l'Etat s'est permis contre l'Eglise, il ne lui resterait plus qu'à la protéger! Ce n'est pas sa protection que nous lui demandons contre la liberté de l'erreur, c'est la liberté de la vérité.

L'orateur catholique a captivé toute l'attention de ses collègues et souvent recueilli les témoignages les plus flatteurs du plaisir avec lequel ils l'écoutaient. Nous disons du plaisir, nous ne pouvons pas dire de la sym-

pathie. A les voir sous le charme de cette vive et noble parole, on pourrait un moment s'y méprendre; mais les souvenirs de la discussion sur l'enseignement sont là pour nous détromper. La Chambre aime le talent de M. de Montalembert, elle honore son caractère; pourquoi nier qu'elle ne va pas plus loin, et qu'elle ne sait pas combien est profondément politique ce langage qu'elle écoute comme le chant d'une âme pleine de respectables chimères? Triste temps, où les plus sages, en estimant la foi en Dieu et en la liberté, croient ne saluer que d'heureuses et loyales illusions! Combien faudra-t-il d'années et de combats encore pour que ce qui n'a pas cessé un instant d'être utile et vrai dans le monde, paraisse acceptable et praticable dans cette société si fatalement bouleversée!

En réponse à M. le comte de Montalembert, M. le Ministre de l'Instruction publique a exprimé, avec une grande solennité, des sentiments fort honnêtes : on devait s'y attendre; il n'a pas été parfaitement clair : peu de gens en ont été surpris. Selon M. de Salvandy, le Collége de France est tout à fait en dehors de l'action du Gouvernement. Néanmoins, le Gouvernement n'est pas sans action sur les professeurs, et il l'a prouvé, sans que personne l'ait su. Il a suspendu un cours, celui de M. Mickiewicz, et ce cours restera fermé; quant aux autres cours, il les a aussi suspendus à diverses reprises, discrètement, ce qui explique pourquoi M. Michelet a été si souvent enrhumé cet hiver. — Toutefois, le ministre n'a aucun moyen de suspendre ces cours; — et cependant, si le désordre continue, il les suspendra. Arrange qui pourra des assertions si contradictoires! Un moment après que M. de Salvandy eut parlé de la sorte, M. Cousin

s'est écrié qu'aucun cours n'avait été suspendu, ni ne le serait, ni ne pourrait l'être, et M. de Salvandy n'a rien répliqué. En somme, le ministre actuel de l'instruction publique pense visiblement des cours et des livres des professeurs du Collége de France, tout ce qu'en pensent M. de Tascher, M. de Barthélemy et M. de Montalembert; c'est un sentiment qui l'honore. Il promet de les surveiller; c'est un engagement qu'il ne remplira pas, qu'on ne lui demande pas et dont nous lui laissons la responsabilité. Il ne dit pas un mot de la liberté; c'était le seul mot qu'il fallait dire, et il peut compter que sa prudence et ses bonnes intentions ne le tireront point des embarras que la funeste constitution du monopole accumule autour du Gouvernement.

M. Cousin a parlé; M. de Montalembert s'est accusé de n'avoir rien compris à son discours. S'il s'agit des longs raisonnements et des inextricables parenthèses où s'est engagé le père de l'éclectisme, nous n'avons pas eu plus de bonheur; s'il s'agit du fond même du discours et de la pensée qui l'inspirait, elle a été certainement aussi claire pour M. de Montalembert que pour nous. M. Cousin a commencé d'un ton dolent : il se meurt; il n'est sorti que pour observer ce qui se passe; il supplie ses collègues d'avoir pitié de lui et de permettre qu'il parle de sa place, car il va rendre l'âme : tout cela d'un air à fendre les rochers et avec une télégraphie qui fait sourire les Pairs, les huissiers, les spectateurs. Le garçon qui porte l'eau sucrée va le dire à ses camarades; les portes s'entrebâillent, de tous côtés des têtes curieuses viennent contempler les évanouissements de M. Cousin. Ces petites grimaces achevées, notre moribond entre en matière, et, d'une voix de Stentor, pen-

dant près d'une heure, il se livre aux emportements du zèle universitaire le plus fougueux. Ce qu'il dit, les sténographes seuls le peuvent redire; ce qu'il pense, c'est... qu'il faut chasser les Jésuites. M. Cousin avait gardé cet argument pour la fin, et la Chambre, qui ne s'était pas médiocrement divertie à le voir battre les buissons, est soudain devenue sérieuse et attentive. M. Cousin est l'ennemi des Jésuites; il le dit hautement, *au risque de tout ce qui pourra lui en arriver!* Un éclat de rire, une sorte de huée unanime a salué encore cette parole : ç'a été la dernière punition de ce genre infligée à tant de bizarreries. Les Jésuites! n'est-ce pas le danger? n'est-ce pas la guerre civile? n'est-ce pas ce qu'on peut imaginer de plus épouvantable? Combien voulez-vous de lois qui les proscrivent, s'est écrié M. Cousin; en voulez-vous deux? en voulez-vous quatre? et des lois que vous avez faites vous-mêmes, particulièrement la loi sur les associations! Que reproche-t-on aux professeurs du Collége de France, lorsque tout près de leurs chaires, dans la rue des Postes, il y a une maison pleine de Jésuites!....

Ces beaux raisonnements ont amené M. le Ministre des Cultes à la tribune. M. Martin s'est justifié de n'avoir pas fermé les maisons des Jésuites, non en disant que ce serait une criante iniquité, non en disant qu'il outragerait à la fois, par une semblable mesure, la Charte et le bon sens; il s'agit bien de cela! Il a dit que le moment n'était pas opportun et que l'opinion ne lui semblait point suffisamment formée. Là-dessus, on a voté l'ordre du jour, et la séance a été levée. On peut la résumer en un mot : Le monopole impose aux catholiques un enseignement détestable; les professeurs du Collége de France font des cours dangereux pour la paix publique et pour

la Religion; ils écrivent des livres qu'on ne peut lire sans dégoût; tout le monde le reconnaît, personne ne le conteste, pas même M. Cousin, qui avoue n'avoir pas suivi ces cours et n'avoir pas lu ces livres..... Donc il faut chasser les Jésuites! — O justice! ô liberté!

IV.

LE JOURNAL DES DÉBATS.

16 avril 1845.

L'issue du procès-Affenaër a désappointé les journaux qui comptaient sur les *révélations* de cet honnête homme. Une pièce si bien montée, un sujet qui donnait tant d'espérances, les claqueurs à leur poste, le moment opportun, le public favorable, et tomber à plat! Dans leur désastre, pourtant, ces journaux ne perdent pas courage: ce qu'Affenaër n'a pu faire, ils l'essaient après lui. Cela ne peut servir aujourd'hui, mais cela peut servir plus tard; et quand cela ne servirait jamais, pour l'amour de l'art, ils essaieraient encore. Nous avons donc sous les yeux ce spectacle, moins nouveau qu'étonnant: sans le moindre souci de pudeur et de conscience, sans crainte aucune de soulever des lecteurs trop bien façonnés, quelques journalistes ramassent quelques paroles tombées en

cour d'assises de la bouche d'un insigne misérable, et, les commentant, les développant, y ajoutant, s'en servent pour calomnier les honnêtes gens que ce misérable a pillés. Ils refont ainsi le procès, et ils le gagnent au gré de leurs passions. Non pas, remarquez-le bien, qu'ils contestent le crime ou nient l'extrême et répugnante infamie du coupable. Seulement, ce coupable est un auxiliaire contre les Jésuites : on accepte ses dires, on y croit d'un air intrépide. Affenaër a dit cela, Affenaër est incapable de tromper. Les témoins ont établi le contraire : les témoins sont menteurs! Le Président a dit le contraire : le Président est jésuite! l'Avocat du Roi a dit le contraire : c'est l'Avocat du Roi qu'il faut envoyer au bagne! Qu'est-ce que le témoignage des magistrats contre le témoignage d'Affenaër? Affenaër seul est digne de foi!

Disons-le pour l'honneur de la presse : ils ne sont que deux ou trois qui fassent cette besogne; mais on ne saurait y mettre plus de cœur. Un article, deux articles ne leur ont pas suffi : Affenaër à la rescousse! Au premier rang de cette phalange glorieuse, figure le *Journal des Débats*, représenté par M. Cuvillier-Fleury. Avant le procès, et sans paraître y toucher, M. Cuvillier-Fleury, qui a fait l'éducation d'un prince du sang et qui est aujourd'hui secrétaire de son royal élève, avait préparé le public par deux longs articles, où il recommandait en bloc des ouvrages dont on ne sera pas fâché de retrouver ici la liste, telle qu'il l'a donnée lui-même, dans un pêle-mêle très légitime, puisque tous ces ouvrages tendent au même but, mais assez humiliant pour quelques-uns des auteurs :

« *Rapport au Roi*, par M. Villemain, ministre de l'instruction publique; 1843. — *Défense de l'Université*, par M. Cousin. — *Des Jé-*

suites, par MM. Michelet et Quinet. — *Manuel du Droit public ecclésiastique français*, par M. Dupin aîné. — *Lettre sur le Clergé et sur la Liberté d'enseignement*, par M. Libri. — *Histoire de la chute des Jésuites au dix-huitième siècle*, par M. le comte Alexis de Saint-Priest. — *Les Jésuites et l'Université*, par M. Génin. — *Du Pouvoir de l'État sur l'Enseignement*, par M. Troplong. — *L'Ultramontanisme*, par M. Quinet. — *Les Constitutions des Jésuites avec les Déclarations.* — *Doctrines morales et politiques; Cas de conscience et Aphorismes des Jésuites.* — *Du Prêtre, de la Femme, de la Famille*, par M. Michelet. — *Le Mari à la Campagne* (la pièce imprimée), par MM. Bayard et Jules de Wailly. — *Rapport de M. Thiers sur l'instruction secondaire*, brochure in-12. — *Le Juif-Errant*, par M. Eugène Sue, 6 volumes in-8°; — etc. »

Le contenu des deux articles inspirés par cette kyrielle, est-il nécessaire que nous le décrivions? Qu'on imagine le ramas de tout ce qui s'est écrit contre les ordres religieux en général et contre les Jésuites en particulier, de violent, d'inique, d'absurde et de fou, quintescencié dans un esprit crédule et fanatique : du libéralisme à la façon de M. Villemain et de M. Thiers, de l'histoire telle qu'on la trouve dans les pamphlets, voilà le régal; et pour enjolivement, ce style de haute livrée, qui insulte à qui ne porte pas galon de laine ou galon d'or. On s'étonne qu'en parlant d'un écrivain du *Journal des Débats*, nous prononcions le mot de fanatisme? C'est le mot vrai. M. Cuvillier-Fleury est sincère : nous ne pouvons lui faire l'honneur de croire qu'il ment. Quel autre qu'un homme convaincu pourrait se résoudre à écrire des choses unanimement reconnues inepties, comme, par exemple, que les religieux, *déserteurs de la vie sociale*, *énervent le pays* (il veut dire la population, mais en général il parle français) *par le célibat et l'ascétisme?* La conviction seule a de ces audaces. Il faut être fanatique, il faut l'être immensément pour oublier le respect

de soi-même et les convenances qu'impose le titre d'attaché à la maison d'un prince, jusqu'à venir insulter, calomnier, vilipender si grossièrement des prêtres, des citoyens contre aucun desquels il n'est possible d'alléguer un fait qui ne mérite l'estime. « Mais que m'importe, dit » M. Cuvillier-Fleury, que les moines de la rue des » Postes soient des saints, s'ils cachent dans les plis de » leur robe d'innocence le fléau qui *doit* troubler l'Etat? » *Qu'ai-je à faire de vos vertus, si vous m'apportez la* » *peste?* » Voilà son meilleur argument. On y sent le *Journal des Débats*. La peste, c'est la vie. Le *Journal des Débats* voudrait étouffer tout ce qui pense, bien ou mal; tout ce qui agit, dans un sens ou dans l'autre; tout ce qui songe à l'avenir. Son idéal serait de n'avoir affaire qu'à ce qui dort, spécule et mange. L'occasion est bonne pour remarquer que cette feuille n'a point, autant qu'on se plaît à le dire, perdu sa célèbre habileté. Le fréquent emploi qu'elle fait de M. Cuvillier-Fleury montre qu'elle sait toujours se plier au goût du temps. Pour soutenir la concurrence de ses rivales à quarante francs, tout en conservant une certaine tenue grammaticale, pouvait-elle rencontrer mieux que ce publiciste qui raisonne comme un rédacteur du *Siècle* et qui écrit comme un académicien? Il faut entendre M. Cuvillier-Fleury raconter comment et pourquoi il a fait la révolution de Juillet; car, tel qu'on le voit, c'est un occiseur de Suisses et de gardes-royaux : il est couvert de blessures, et l'on ne peut nier qu'il n'ait emporté d'assaut les Tuileries, puisqu'il y demeure encore : « Si, dit-il, *nous* avions fait une ré- » volution pour avoir un peu plus de jésuites en 1845 » que nous n'en avions en 1826, *nous* aurions fait une » *sotte chose.* » Assurément, nous n'entreprendrons pas

de convaincre M. Cuvillier-Fleury qu'il puisse avoir fait jamais quelque chose de sot; et cependant il est clair que s'il a fait la révolution de Juillet, du même coup il a fait des jésuites. Cette liberté, *par sa valeur conquise*, nous avons eu la méchanceté de la trouver bonne à cet usage. « Mais, poursuit-il, le *pays* (il veut dire le peuple) s'est » insurgé contre les Ordonnances. Qu'était-ce que les » Ordonnances! Le Jésuitisme qui ressuscitait par un » coup d'Etat, inspiré par les confesseurs de cour, pro- » phétisé par M. de Quélen, destiné à rétablir l'influence » sacerdotale au-dessus de tous les pouvoirs et à cacher le » manteau du roi constitutionnel sous le cilice du pénitent » humilié.... Le gouvernement fondé par les Ordon- » nances eût été une théocratie de moines, tempérée, » comme au bon temps, par des mousquetades; une Saint- » Barthélemy à l'état chronique.... La France a fait » une révolution contre ces prétentions *stupides et fu-* » *rieuses*... » Voilà deux épithètes dont nous aurions grand besoin pour caractériser cette éloquence! M. Cuvillier-Fleury a tous les instincts de son rôle. Il déteste les *jésuites*, les *confesseurs*, les *abbés de cour*, les *hypocrites patentés*, les *marchands d'indulgences*, les *pourvoyeurs d'absolutions*, les *colporteurs de pieuses calomnies;* mais il prie le lecteur de remarquer qu'il n'*écrit pas une ligne que l'esprit le plus prévenu puisse être tenté de tourner contre la religion* de son *pays* (il veut dire la France). Ce qu'il attaque, *c'est cette superfétation honteuse qui, sous le nom de jésuitisme, s'attache à la religion pour en dénaturer l'esprit et pour en souiller la morale.* Le bon M. Tartufe n'a point de mauvais desseins contre Orgon : il veut seulement lui prendre sa maison, sa fille et sa femme.

Dans la préface qu'il vient d'ajouter à la cinquième édition de son beau et paisible livre intitulé : *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*, le R. P. de Ravignan a relevé, en passant, avec une modération merveilleuse, quelques-unes des grossièretés débitées contre ses frères et contre lui par M. le secrétaire des commandements de S. A. Mgr le duc d'Aumale. M. Cuvillier-Fleury en profite pour reparaître sur le terrain et dire aussi son petit mot du procès Affenaër. Il n'outrage point, comme l'ont fait ses émules de la presse libérale, le président et l'avocat du Roi : ce sont des puissances dont le *Journal des Débats* invoque trop souvent le secours; mais les Jésuites n'y perdent rien. Il importe tant que ce procès, où la presse, invisible et présente, a été condamnée devant les juges, ait une autre issue devant l'opinion! M. Cuvillier-Fleury se met donc à la suite de tous ces journaux qui sont à la suite d'Affenaër, et il répète bravement ces défaillants mensonges, balbutiés devant la justice par un malheureux que son opprobre étouffait. *Les Jésuites font des affaires de dévotion et d'argent; ils mènent de front la banque et la propagande; ils sèment des indulgences et récoltent des millions;* enfin, tous les dires du coquin! Et il s'en appuie pour demander, avec un emportement incroyable, la proscription des Jésuites. Si l'on veut avoir un précis de ses raisonnements, qu'on relise le dernier discours de M. Cousin : mêmes thèses, mêmes fureurs, mêmes appréhensions, mêmes conclusions. M. Cousin a fait à M. Cuvillier-Fleury l'honneur de le copier mot pour mot. Il a copié jusqu'à ses protestations de respect pour notre *vieille religion catholique*, jusqu'à ses involontaires témoignages d'estime pour ces Jésuites, qui, pris isolément, sont vertueux et recommandables, mais

qui *nous apportent la peste* lorsqu'ils mettent en contact leurs vertus. Comme M. Cuvillier-Fleury, M. Cousin s'est fait une arme contre la liberté de tant de lois et d'entraves qui devraient tomber, parce qu'elles gênent la liberté. Quoi! disent-ils tous deux, nous ne pouvons faire partie d'une société de bienfaisance qui n'est pas autorisée par la police, et des hommes, des prêtres, pourront former, sans la permission de la police, une société de prières? Eh! Messieurs, demandez que votre bienfaisance soit libre, ne demandez pas que notre prière soit enchaînée! Mais non, ce n'est pas la servitude qui opprime, c'est la liberté. Il faut que l'Etat fasse tout, que la police soit partout, qu'on ne puisse ni assister un pauvre, ni prier Dieu sans le congé de l'Etat; il faut que nous arrivions à vivre paisibles sous ce régime autrichien qui remplit de mouchards les bibliothèques et les églises, et qui laisse libres les abords des mauvais lieux. Chassons les Jésuites, et fassent les dieux protecteurs de l'empire qu'à la place de leurs maisons fermées, s'ouvrent dans nos villes quelques roulettes clandestines de plus! Nous avons fait *notre* révolution contre les Jésuites, nous ne l'avons pas faite contre les croupiers!

Il est dur d'avoir à constater de pareils excès : l'expression manque aux légitimes colères qu'ils inspirent. Devant cette coalition de toutes les passions basses et de toutes les intelligences vulgaires, où s'engagent même des esprits plus distingués que la rancune égare ou dégrade; à l'aspect de cette levée de boucliers contre la vérité, contre la justice, contre ce qui est visiblement bon, vertueux, utile, une angoisse immense saisit le cœur. En vain la foi parle, en vain l'honneur presse d'agir et de combattre : on est tenté de désespoir; on voudrait étouf-

fer dans son âme des protestations vaines, fuir, attendre, la tête voilée, les vengeances terribles que provoquent et qu'annoncent ces impurs débordements. Qu'importe qu'ils soient furieux et stupides? Ils n'en sont pas moins punissables. Quand la sottise et la méchanceté parlent si haut au milieu d'un peuple, c'est que le bon sens et la vertu se sont lâchement laissé vaincre. Cet homme et cette nation étaient sains de corps et d'esprit, avant que mille excès ne les eussent précipités dans le délire où vous les voyez; et ce délire n'est que le présage d'un châtiment plus rude. Oui; mais quel chrétien ne sent en lui-même la vénération croître jusqu'à l'amour pour les hommes et pour les choses que Dieu soumet à de tels insulteurs? Qui peut fuir? Qui ne veut rester, au moins pour jouir, parmi tant d'amertumes, du fier sentiment de n'être ni un de ces calomniateurs, ni un de ces insensés? Plus leurs clameurs s'élèvent, plus je m'estime d'honorer ce qu'ils outragent, plus j'ai le saint orgueil de me connaître fidèle à ce qu'ils ont proscrit.

Lorsque, il y a quinze ans, une populace abjecte, excitant la honteuse épouvante de ceux qui menacent aujourd'hui de la déchaîner contre nous, traînait dans les boues de Paris la croix du Sauveur, un écolier regardait, et il dévouait sa vie au culte que croyaient abolir ces sauvages; il relevait dans son cœur, comme il nous l'a dit lui-même (1), cette croix profanée; il jurait de l'adorer et de la défendre. Il a gardé son amour, il a rempli son vœu, et certes! la croix n'est pas sans honneur sur cet autel nouveau qu'il lui dressait en pleurant. Que sont devenus les hommes qui s'attelaient aux débris de la croix?

(1) M. de Montalembert. Discours à la Chambre des Pairs.

Où sont-ils? Qui les avoue? Qui pratique une seule des religions qui se formaient alors, — c'était hier — pour remplacer la vieille Religion catholique? Les prophètes de 1831 servent, oubliés, dans les antichambres du Pouvoir ou dans la poussière des écoles légales, et la seule prétention religieuse de la plupart de ceux qui parlent encore, est de se faire accepter pour meilleurs chrétiens que l'Eglise. Longtemps ils se sont revêtus, dans leurs chaires de mensonge, des ornements sacerdotaux pillés à Saint-Germain-l'Auxerrois, comme s'ils avaient espéré que sous ce déguisement nous ne les reconnaîtrions pas. Démasqués, ils reprennent leur véritable personnage. Ils en veulent, et ils l'avouent, à nos prêtres, à nos dogmes, à notre foi; ils sont nombreux, violents, implacables, et chacun d'eux, sentant la masse d'instincts misérables qu'il représente, peut à bon droit se nommer *légion*. Eh bien! chacun de nous s'honorera, devant son âme et devant Dieu, par le serment que faisait en 1831 M. de Montalembert et que tant d'autres ont fait comme lui. Nous verrons aux prochaines Pâques de Notre-Dame, si l'opinion de M. Cousin, les anathèmes de M. Fleury, les menaces de la presse radicale, ont enlevé beaucoup d'amis aux Jésuites; nous verrons dans dix ans qui sera plus débile, du catholicisme ou de M. Michelet; nous verrons, nous dirons combien d'hommes de cœur auront grossi nos rangs, ou combien de déserteurs les auront abandonnés. Ne nous effrayons point de ce qui se passe : la boue qu'on trouve sur les chemins indique qu'une bienfaisante pluie a fécondé la terre; la rage des méchants annonce un travail de Dieu. Nous ne perdons rien à ces avanies qui nous poussent éplorés dans le sanctuaire : du pied de nos autels ébran-

lés ou même abattus, nous nous relevons toujours assez forts pour les rebâtir plus imposants et plus vénérés.

V.

UN DÉCRET DE L'*INDEX*.

23 avril 1845.

Le décret de la sacrée Congrégation de l'*Index*, portant condamnation du *Manuel* de Dupin, du livre de M. Michelet, du *Cours d'histoire de la philosophie* de M. Cousin, etc., a produit dans le monde politique et dans la presse une très vive sensation. Cette solennelle confirmation des jugements portés par nos évêques est appréciée de ceux mêmes qui la contestent et s'en irritent le plus; tout le monde en a compris l'importance et la gravité. On assure que quelques-uns des auteurs intéressés se sont montrés fort émus d'un arrêt auquel ils devaient pourtant s'attendre, mais qu'ils pensaient sans doute qu'on n'oserait jamais rendre contre des personnages si importants et qui se disent si bons catholiques. Un célèbre philosophe, qui fait des protestations d'orthodoxie dans les préfaces de ses livres hérétiques, se sent très offensé d'être condamné pêle-mêle avec un sieur Bruitte, avec un sieur Maurette, avec une demoiselle de

Lajolais. Il trouve que ce dédain serait tout au plus de mise à l'égard des petits professeurs qu'il consent à protéger devant la Chambre des Pairs, mais dont il ne consent pas à lire les écrits. M. Dupin publie dans le *Journal des Débats* la préface d'une 3e édition de son *Manuel*, laquelle préface ne croyait répondre, dit le *Journal des Débats*, qu'à M. l'archevêque de Lyon et aux évêques français, *mais se trouve aller beaucoup plus loin*. Voyez si cela n'est pas heureux! Le merveilleux à-propos de cette préface n'est pas la seule chose qui console l'auteur du *Manuel*. Il assure que « le mandement de M. le car-» dinal *n'ayant eu d'autre effet* que de hâter le débit des » exemplaires qui restaient de la deuxième édition (en » français on dit *seconde*), une troisième devenait néces-» saire. » On reconnaît le style de l'*Intimé*. *C'est de l'argent comptant ; j'en avais bien besoin*. Si M. Dupin vend sa troisième édition, il offrira une prime aux huissiers de l'*Index*. Les bénéfices sont beaux, sur un livre qui se vend à trois éditions :

Tôt donc,
Frappez : j'ai quatre enfants à nourrir.

Nous n'avons point de nouvelles de M. Michelet; mais voici l'article de son journal officiel, le *Siècle*, qui s'essaie à plaisanter. Il trouve mauvais que le secrétaire et les huissiers de la Congrégation donnent aux cardinaux qui la composent les titres d'*éminentissimes* et *révérendissimes*. En quoi ce secrétaire et ces huissiers sont-ils plus étranges que les rédacteurs du *Siècle*, lorsqu'ils disent l'*illustre* M. Cousin, le *savant* M. Michelet, l'*honorable* M. Chambolle? Mais le *Siècle* raisonne peu, comme on va voir.

« La sacrée Congrégation des *éminentissimes* et *révérendissimes* cardinaux (c'est ainsi qu'ils se nomment dans leur humilité) est parfaitement libre, si cela peut lui plaire, de proscrire comme de *mauvais livres* des ouvrages qui sont ici en possession de l'estime publique; elle est parfaitement libre aussi de faire crier dans les rues de Rome son décret de condamnation et de le faire afficher aux portes de Sainte-Marie-à-la-Minerve, de la basilique du prince des Apôtres, du palais du *Saint-Office* et autres lieux, si cela peut distraire le bon peuple romain, qui doit parfois s'ennuyer de son gouvernement monacal : la France n'en voudra pas à ces éminentissimes vieillards du Vatican, de la peine qu'ils se donnent pour sortir un instant de l'ombre et du silence qui les environnent. C'est bien le moins, d'ailleurs, qu'on lance la censure sur des livres où sont défendus les principes du droit des couronnes, de la nationalité et du libre examen, quand on ne peut plus les faire brûler à Paris par la main du bourreau ni livrer leurs auteurs au bras séculier. Aussi trouvons-nous tout naturel que l'*Univers* et ses jésuites soient en joie. Nous leur reprochons seulement de ne pas nous avoir fait connaître une circonstance piquante qui nous est révélée par une lettre de Rome : c'est que le décret de condamnation contre les livres des professeurs et des philosophes français a été affiché et crié dans les rues, précisément le même jour où M. Rossi devait recevoir, comme ministre plénipotentiaire de notre gouvernement, son audience du Pape. »

Nous savions que M. Rossi était à Rome depuis dix jours lorsque le décret a été publié, et nous avions admiré ce premier succès de sa mission. Nous ne savions pas que, le même jour, cet envoyé devait avoir une audience du Saint Père, et nous remercions le *Siècle* de nous révéler cette circonstance, qui en effet ne manque pas d'intérêt, quoique, probablement à Rome, on y ait fort peu pris garde. Quant au reste de l'article, nous prions le *Siècle* de nous dire, s'il le sait, en quoi un jugement de Rome sur la doctrine d'un livre dont la circulation n'est arrêtée que parmi les fidèles, est moins libéral qu'un verdict du jury, tel qu'il en a souvent, lui *Siècle*, réclamé contre nous, qui supprime le livre par la force,

le met au pilon, et condamne l'auteur à la prison et à l'amende? Voilà M. Dupin qui assure que les censures épiscopales font vendre son ennuyeux livre et qu'il y gagne beaucoup; et nous, jésuites, l'an passé, aux applaudissements du *Siècle*, pour avoir écrit quelques pages que personne n'a eu le temps de lire, nous avons comparu en cour d'assises, payé 6,000 francs, plus le décime et les frais, et passé un mois en prison, tandis que nos quelques pages pourrissaient au greffe. Quel ouvrage a été livré au bourreau? celui de M. Dupin ou le nôtre? Quel auteur a été livré au bras séculier? le gallican ou l'ultramontain?

Il y a dans le *Siècle* un parti pris d'absurdité qui déconcerte.

Le *National* se contente de signaler l'acte des *stupides censeurs* de Rome. Le stupide qui a signé cet acte est tout simplement le cardinal Maï, correspondant de l'Institut. Le *National*, qui a le monopole du courage et de la vertu, a sans doute aussi celui de la politesse et de la science.

Le *Constitutionnel* se livre à des considérations de haute politique et profite de l'occasion pour déclamer contre la liberté :

« Qu'importe, dira-t-on, à M. Cousin ou à M. Dupin que le Saint-Office ait censuré leurs livres? Sans doute, il n'importe, et la censure n'atteindra ni leur caractère, ni leurs livres, ni leur renommée. Mais ce n'est pas de leur personne qu'il s'agit dans la question. Il s'agit de l'abus qu'on essaie de faire du pouvoir spirituel pour inspirer la révolte contre les lois au nom de la religion, pour troubler la conscience des catholiques en France, pour donner au clergé l'attitude et le rôle d'un parti. On invoque en ce moment pour le Pape, souverain étranger, pour les cardinaux romains, pour l'inquisition, qui n'existe pas en France, la liberté d'entreprendre ce qui leur plaît sur les consciences, au nom de la Charte! Les ultramontains, c'est-à-dire les partisans du

pouvoir absolu du Pape, jusque dans les matières mixtes où l'intérêt temporel se mêle à l'intérêt spirituel, les ultramontains prétendent que la Charte donne au Pape le droit d'encourager la violation de nos lois! Cela est absurde. L'Etat et l'Eglise sont deux puissances; placer entre elles, entre Rome et Paris, le nom de liberté, c'est dire un non-sens. »

Comprenne qui pourra! Le *Constitutionnel* conteste-t-il au Pape le droit de prononcer sur les doctrines? Il faut que M. Thiers devienne ministre et envoie une armée dissoudre la Congrégation de l'*Index*. Conteste-t-il aux catholiques français le droit de recevoir les jugements du Pape? Il faut supprimer la liberté de la presse et établir en France l'inquisition contre la foi. Qu'il choisisse le plus aisé; nous le regarderons faire.

Les réflexions du *Globe* sont beaucoup plus sensées et beaucoup plus libérales que celles des autres journaux, ministériels ou non.

« Il y a des gens qui paraissent surpris de voir frapper en quelque sorte d'excommunication des ouvrages composés par des hommes de talent, placés à la tête de l'enseignement ou occupant dans les affaires du pays des positions considérables. Ces personnes-là sont d'une grande naïveté.

» Il n'y a pas deux manières d'être catholique : il faut croire ce que l'Eglise enseigne, ou se résigner à être mis hors de la communion. Quand nous disons être *mis* hors de la communion, c'est peut-être mal s'exprimer. Ce n'est pas l'Eglise qui met quelqu'un hors de la communion; l'Eglise ne fait que constater l'infraction commise par un homme contre ce qui est de foi, et elle applique à ces infractions les peines portées dans la discipline en vigueur. C'est donc l'excommunié qui s'exclut lui-même, en se mettant en rébellion contre la foi, comme le criminel se place lui-même, par un acte déterminé, sous l'application de tel ou tel article du Code. L'Eglise ne force personne à entrer dans son sein, mais elle ouvre la porte à ceux qui veulent sortir, et encore la leur rouvre-t-elle avec joie quand ils veulent rentrer.

» On n'est pas philosophe, c'est-à-dire on n'invente pas des systèmes ontologiques, psychologiques ou moraux, sans courir naturellement le risque de se mettre en contradiction avec les doctrines de l'Eglise; et

dès qu'on veut avoir les avantages du rationalisme, il faut bien se résigner à en avoir les inconvénients. M. Cousin, M. Mallet et M. Michelet peuvent être d'excellents philosophes; mais la cour de Rome déclare qu'ils sont de mauvais catholiques, et cette déclaration ne laisse pas que d'être grave, lorsqu'on songe qu'ils sont à la tête de l'enseignement et que leurs livres sont placés entre les mains de la jeunesse. Nous ne donnons pas, assurément, dans les exagérations de certaines gens contre l'Université; mais nous ne déplorons pas moins de voir la jeunesse catholique guidée par des hommes dont les principes religieux sont hautement désavoués par l'Eglise. Nous estimons trop les hommes dont il s'agit pour ne pas être persuadés qu'ils souffrent eux-mêmes de la délicatesse de leur situation.

» Quant à M. Dupin, ceci lui montrera qu'il faut mettre une grande réserve à se mêler d'affaires qui ne sont pas de notre compétence et à se constituer soi-même, et en amateur, docteur en droit canon.

» Nous avons entendu quelques personnes qui paraissaient surprises que le Pape, un souverain ami de la France, tolérât de pareilles atteintes contre des sujets français. Ces personnes étaient encore plus naïves que les premières. Le Pape n'est pas plus responsable des décisions de la congrégation de l'Index que le roi Louis-Philippe n'est responsable des arrêts de la cour royale de Paris. Cette congrégation est instituée dans le but de prémunir les fidèles contre le danger des doctrines qui pourraient être répandues par les livres, et le Pape ne pourrait pas, sans prévariquer comme chef de l'Eglise, accepter des opinions schismatiques ou hérétiques par des considérations quelconques. »

Il y a bien aussi un peu de naïveté de la part du *Globe* dans ce dernier paragraphe : l'assimilation qu'il fait n'est pas de la dernière exactitude. Le Pape n'est pas étranger à un décret qu'il approuve et dont il ordonne la promulgation. Voici en quels termes l'intervention du Souverain-Pontife est constatée dans le décret même :

« Ce décret ayant été soumis par moi, secrétaire sous-
» signé, à notre très Saint Père le pape Grégoire XVI,
» Sa Sainteté l'a approuvé et en a ordonné la promulga-
» tion. En foi de quoi, etc. »

VI.

UNE PRÉFACE DE M. DUPIN.

23 avril 1845.

I. Un seul mot, pour aujourd'hui, sur la nouvelle préface de M. Dupin, qui mérite d'être examinée en détail. L'illustre Procureur général a conservé et cite, à l'appui de ses doctrines, trois lettres qui lui ont été écrites en 1824, lorsqu'il était petit avocat, par trois personnages à qui il avait fait hommage de sa compilation. C'est la marque d'une étrange faiblesse d'auteur, d'avoir gardé si longtemps ces gages de politesse banale que le moindre grimaud peut obtenir des hommes en renom, en leur adressant son volume nouvellement imprimé. Mais enfin, que disent ces lettres?

La première est de Mgr l'évêque d'Hermopolis, qui reconnaît que « ces *libertés* dont on a tant *abusé* pour *tourmenter, persécuter et détruire*, sont une matière digne d'occuper les meilleurs esprits, » et qui profite de l'occasion pour mettre sous les yeux de M. Dupin son propre ouvrage au sujet de ces libertés; c'est-à-dire pour apprendre poliment au présomptueux jurisconsulte jusqu'à quel point il est permis d'être gallican sans cesser d'être orthodoxe. En d'autres termes, M. Dupin nous révèle que Mgr l'évêque d'Hermopolis, il y a vingt ans, s'est moqué de lui, et qu'il ne s'en est pas encore aperçu.

La seconde lettre est de M. Daru, singulière autorité en matière de foi! M. Daru annonce à M. Dupin que, *depuis quelques heures* qu'il a reçu son ouvrage, il l'a lu en *se promettant bien d'y revenir;* et il le prie de croire qu'il est son très humble serviteur.

La troisième lettre est de M. Fiévée, autorité non moins respectable que M. Daru. M. Fiévée, qui était rédacteur du *Journal des Débats*, prie M. Dupin de ne pas douter de *l'intérêt avec lequel il rendra compte de son ouvrage.* Il ne dit pas qu'il l'ait lu. Il ajoute qu'il *faut que nous soyons gallicans, ou que nous redevenions encore une fois athées ou indifférents à la manière du dix-huitième siècle.* Tel est le jugement du vertueux M. Fiévée, qui termine en priant M. Dupin de remarquer que sa mission n'*est pas plus étendue que celle des apôtres.*

Voilà les trois nouveaux champions que l'auteur du *Manuel* a su trouver à son œuvre. L'un lui apprend d'une manière courtoise qu'il devrait bien s'instruire des choses dont il parle; l'autre lui dit qu'il l'a lu; le troisième lui promet qu'il le lira.

On peut encore soutenir que ces trois billets n'infirment ni la sentence de Mgr l'archevêque de Lyon, ni le décret de la Congrégation de l'*Index*.

24 avril 1845.

II. En relisant cette fameuse préface, qui se trouve répondre par avance au décret de la sacrée Congrégation de l'*Index*, nous nous apercevons que nous avons fait connaître hier, en deux mots, tout ce qu'elle renferme de neuf et d'important. Elle commence par une plaisanterie d'auteur piqué; elle aboutit, en forme d'approbation des

docteurs, à ces trois merveilleuses lettres écrites en 1824 par un évêque qui engage M. Dupin à compléter son éducation canonique, par un pair de France, qui dit avoir coupé les feuillets du livre, et par un journaliste, qui promet de le lire quand il en aura le temps. La préface est datée du 15 avril 1845. En vingt-un ans, la question a fait du chemin : une révolution est intervenue en 1830, qui a changé la situation légale de l'Eglise ; une discussion a éclaté en 1845, qui a ému l'Eglise et l'Etat, qui a éclairé le débat dans toutes ses parties, qui l'a placé, à certains égards, sur un nouveau terrain. M. Dupin n'a pas bougé, n'a rien entendu, ne répond à rien, n'essaie pas de répondre : « Aux attaques contre mon livre, attaques aussi violentes qu'*inconsidérées*, j'oppose mon livre lui-même. » M. Fiévée et M. Daru, ces deux pères de l'Eglise, renforcés depuis par le Conseil d'Etat, ont si bien convaincu M. Dupin de son orthodoxie, que ni évêque, ni pape, ni concile, ne lui peuvent, à cet égard, embarrasser l'esprit d'un seul doute. M. Fiévée le déclare apôtre, M. Daru le déclare éloquent, le Conseil d'Etat le déclare sacré, que faut-il davantage ? Voici des condamnations épiscopales, en voici cinquante ou soixante ; voici des discours de tribune, voici des écrits irréfutés, voici M. le comte Beugnot et M. de Cormenin qui sont laïques, voici Mgr l'archevêque de Paris qui n'est point ultramontain, voici un décret des cardinaux approuvé et promulgué par le Pape : ces divers documents frappent et réprouvent le *Manuel* à tous les points de vue, au point de vue de la Charte et de la liberté, au point de vue de l'histoire et du bon sens, au point de vue de l'ultramontanisme et du gallicanisme : M. Dupin oppose son livre, que Fiévée lira lorsqu'il en aura le temps ! Véritablement,

cela est pauvre. Ne dit-il rien de plus? Si fait! Il dit que l'*intrigue a élevé un tourbillon autour de chaque évêque*, qu'il faut bien reconnaître que les *Jésuites ont reparu!*.. Il le dit avec des points d'exclamation, comme M. Cousin dévouant sa tête; il invite les *pouvoirs publics à résister;* enfin, il invoque la proscription contre les Jésuites, soit au moyen des lois existantes, soit au moyen des lois nouvelles qu'on fera, si les lois existantes ne suffisent point. Voilà l'homme et voilà le temps! Il faut, — et l'on écoute ces choses sans horreur, — il faut que des prêtres, des citoyens protégés par la Charte, soient persécutés, chassés de leurs maisons, bannis peut-être, parce qu'un méchant auteur, compilateur frivole de pédants méprisés, ayant voulu donner à l'Eglise des lois que repoussent également le droit divin et le droit public, a vu ses prétentions intolérables accueillies comme elles le méritaient! Les Jésuites devront être frappés pour nous punir, nous catholiques, d'avoir contesté l'infaillibilité de M. Dupin, qui nie l'infaillibilité du Pape et même, tout gallican qu'il est, celle du concile! Il y a toujours du Néron dans un auteur sifflé; malheur au siffleur quand cet auteur est procureur général! En 1775, sous le régime du bon plaisir, il aurait sollicité, peut-être en vain, des lettres de cachet; en l'an de grâce et de liberté 1845, sous le régime de la Charte et de l'égalité devant la loi, il fait faire des lois qui proscrivent à la fois deux ou trois cents hommes et qui serviront encore après lui aux vengeances de ses successeurs.

Se peut-il rien de plus révoltant qu'un pareil abus de la force, rien de plus indigne de la part d'un homme, rien de plus scandaleux de la part d'un magistrat?

Quoi! pour conserver le bénéfice de la désuétude de

certaines lois, chassées de nos Codes par le vice de leur origine, à des hommes que protégent évidemment d'autres lois vivantes et régulières, il faut que nos évêques laissent mettre en doute les points les plus inviolables de la discipline sacrée ! Il faut que nous, laïques, nous respections toutes les erreurs que M. Dupin voudra commettre en droit public, en droit canon, en critique, en histoire ! Il faut que nous acceptions silencieusement tout ce qu'il lui plaira de proposer contre la pureté de notre obéissance à l'Eglise romaine, contre la liberté de nos consciences ! Si les évêques condamnent ce qu'ils ont le droit de condamner, si nous discutons ce que nous avons le droit de discuter, nous appelons la persécution non sur nous-mêmes, mais sur des têtes qui nous sont plus chères que les nôtres ! Sous prétexte que les Jésuites nous inspirent et nous mènent, on réveillera contre eux les lois révolutionnaires ! On les traitera comme la Convention traitait les suspects, comme le Gouvernement actuel a traité les factions régicides ! Nous sommes libres de par la Charte ; mais si nous usons de notre liberté contre les idées de M. le Procureur général, la Charte est suspendue à notre égard, et l'on montre avec menaces, pour nous faire courber le front, les ôtages qui auront à garantir notre soumission, ou, pour mieux dire, notre servilité !

Remarquez qu'on ne se donne pas même la peine de déguiser ces prétentions iniques. Assurément les Jésuites, comme prêtres et comme citoyens, auraient le droit de prouver à M. Dupin que ses idées sont hérétiques devant l'Eglise, fausses devant la Constitution ; mais enfin, ce droit, ils ne l'ont pas exercé, et M. Dupin le sait à merveille. Il dit, dans sa préface, qu'en 1824, lors de sa

première publication, le *Manuel* n'a soulevé aucune réclamation. Or, en 1824, les Jésuites existaient légalement en France ; ils y étaient nombreux et actifs, et sans doute ils y professaient les mêmes doctrines qu'aujourd'hui. Ils n'ont point attaqué le *Manuel;* pourquoi ? parce que ce devoir concerne plus spécialement les évêques ; parce que les Jésuites avaient, alors comme aujourd'hui, de plus pressantes occupations ; parce qu'ils enseignaient, parce qu'ils prêchaient, parce qu'ils se livraient aux devoirs nombreux du ministère ecclésiastique ; peut-être aussi parce qu'ayant beaucoup d'ennemis, ils préféraient ne se donner qu'à ces œuvres miséricordieuses et saintes de la Religion qui ont le privilége de plaire à tous les nobles cœurs, et qui sont en quelque sorte des œuvres d'utilité publique. Cette conduite presque craintive n'a pas cessé d'être suivie par eux ; personne ne l'ignore. On n'a pas un écrit à produire qui prouve le contraire. On les *soupçonne* d'intrigues, on les accuse gratuitement de rédiger ce que signent les évêques, ce que dit M. de Montalembert et même ce que l'*Univers* publie. Voilà sur quoi l'on s'appuie pour les outrager et pour les proscrire. Encore une fois, c'est le système des ôtages dans ce qu'il a de plus odieux ; c'est la guerre telle que la pratiquaient en Espagne ces généraux qui faisaient fusiller les parents inoffensifs de leurs ennemis. On compte réduire les catholiques par ces sévices sauvages ; et, en effet, nos ôtages sont nombreux entre les mains des procureurs généraux. Aujourd'hui les Jésuites sont menacés de payer pour le Clergé ; demain on aura d'autres religieux, tous ceux qui ne voudront point bassement courber les genoux devant l'orgueil ou le caprice des grands-prêtres de palais ; après les religieux, les religieuses ; après les religieuses le

clergé séculier, qui sera bien forcé d'imposer silence aux laïques ou de payer à son tour pour eux. Qu'a-t-on à craindre, puisque les chrétiens ne se révoltent pas? puisque la patience et la soumission leur sont commandées par cette foi même qu'on outrage? puisque, d'ailleurs, il y a parmi eux beaucoup d'honnêtes gens, paisibles jusqu'à la faiblesse, et beaucoup d'autres qui ne comprennent encore ni leurs droits, ni leurs dangers, ni leurs devoirs!

Nous ne tenons point à le dissimuler : dans les excès de ce bon plaisir parlementaire qui nous révolte, nous trouvons aussi quelque chose de profondément humiliant pour l'époque et pour nous-mêmes; c'est l'ignorance avec laquelle on peut venir aujourd'hui attaquer l'Eglise. Autrefois les gens de palais invoquaient aussi la force et la ruse, mais du moins ils couvraient l'odieux de cette violence par un vernis d'autorité qu'ils demandaient à l'étude. Les Pithou, les Ellies Dupin, faisaient des recherches, présentaient des sophismes, se défendaient sur le terrain de l'histoire, de la science, de l'Ecriture; ils alléguaient les Pères, les Conciles; enfin, ils étaient savants; et, quoique déterminés à employer l'argument péremptoire de la force, ils cherchaient néanmoins à séduire les esprits. Nous sommes descendus assez bas pour que l'on ne cherche plus à nous faire cet honneur. M. Dupin, ayant publié sa compilation, n'a plus rien à dire, sinon qu'il est procureur général, député de la Nièvre, et qu'il faut se soumettre. Je me trompe : à l'autorité de Pithou, il ajoute celle de Daru; aux condamnations de soixante évêques confirmées par une congrégation de cardinaux et approuvées par le Pape, il oppose un billet de Fiévée, qui lui promet de trouver son livre excellent, et il réclame la proscription contre les amis de

ceux qui ne se rangent pas au jugement de Fiévée; et cette proscription, il est capable de l'obtenir! Si ce n'est pas là le comble de la puérilité dans le comble de l'injustice, nous demandons ce que c'est? « Que manque-t-il à une telle façon de discuter, aurait dit La Bruyère, pour être entièrement bizarre et incompréhensible, que d'être lue dans quelque relation de la Mingrélie? » Cependant cela ne se passe pas en Mingrélie, mais en France, dans la France éclairée et libérale de 1845, au milieu de la paix, en face de la Charte, en présence de quatre-vingts ou cent académies. Il est vrai de dire que cette France a passé par les mains de l'Université. Nous concevons que ceux qu'inquiète son ancien génie veuillent l'y laisser. O fille aînée de l'Eglise, aujourd'hui dotée de professeurs pour t'enseigner à blasphémer le Christ, et de procureurs généraux et de gendarmes pour te faire adorer Pithou!

VII.

ANNONCE DU COMBAT.

25 avril.

Les interpellations annoncées par M. Thiers pour le 2 mai, au sujet de l'exécution des lois sur les congrégations religieuses, excitent aujourd'hui dans toute la

presse libérale et anti-chrétienne des frémissements de joie et des [illegible]eurs de haine que nous devons faire connaître à nos lecteurs. Si les catholiques comprennent bien de quels devoirs ils sont chargés envers Dieu et envers la France, et à quel point il importe qu'ils fassent usage de tous leurs droits de citoyens pour protéger la Religion et la liberté, menacées des mêmes dangers par les mêmes ennemis, ce flot de fange n'aura point inutilement coulé sous leurs yeux. Nous sommes à la veille d'une grande épreuve, que nous croyons depuis longtemps inévitable et que, grâce à Dieu! nous n'avons jamais redoutée. Il en sera de cette épreuve comme de tant d'autres; l'Eglise se fortifiera dans la lutte et grandira devant le péril. Voilà notre foi; elle défie toutes les puissances du monde et toutes les vicissitudes, tous les revers, tous les désastres qui peuvent remplir la courte durée d'une vie humaine. Après nous avoir soutenus dans le combat, elle nous restera dans la défaite. Nos pères ont été souvent vaincus : on a pu leur ravir la fortune, la liberté, la vie; jamais l'espoir, jamais le triomphe de mourir honorés dans les plis de leur drapeau, dont l'attouchement ressuscite les morts! Ce n'est donc pas le résultat final qui nous inquiète : chrétiens, nous avons vu le péril des âmes; citoyens, nous avons rougi de n'être pas libres dans l'exercice de notre foi. Nous avons réclamé les droits de l'Evangile et les droits de la Charte; nous l'avons fait avec l'énergie de la justice et du devoir, inébranlablement convaincus que nous servions Dieu et la France. En écoutant l'expression de nos vœux, des hommes sans foi religieuse, sans probité politique, blasphémateurs de l'Evangile, apostats de la liberté, les uns ignorants, les autres orgueilleux, le plus grand nombre

méchants, se sont irrités contre une puissance qu'ils avaient perdu l'habitude de craindre, qu'ils ne peuvent cesser de haïr et qu'ils savaient, par expérience, trop au-dessus de leurs projets misérables pour les seconder jamais. Séides du despotisme ou du désordre, ils ont fait trève aux haines qui les divisent pour se coaliser contre cet ennemi commun qui venait, au milieu de leurs disputes, rallier les nobles cœurs au drapeau de la loyale liberté. La lutte va s'engager; nous la demandions sur le terrain du droit, ils la transportent sur celui de la force, et ils ne déguisent pas l'intention où ils sont de nous écraser. Nous les attendons sans inquiétude comme sans remords. Quoi qu'il arrive, Dieu sera glorifié. Ou nous triompherons par lui, ou il triomphera plus tard sans nous et pour nous. Tel est le secret de l'avenir, qu'un passé de dix-huit siècles, plein de combats semblables ou plus dangereux, nous enseigne à pénétrer. Mais, quant à présent, les catholiques sauront-ils se montrer dignes de la grande cause qui leur est confiée? Sauront-ils défendre en hommes libres cette Religion dans le sein de laquelle on vient frapper la liberté? Les uns le croient, les autres en doutent, quelques autres en désespèrent. Nous sommes de ceux qui croient que le vieux sang de la France catholique, dans les veines où il coule encore, n'a rien perdu de sa primitive énergie. Si nous devons être détrompés, nous le serons bientôt. La France pourra voir alors que la force et le nombre ne sont pas nécessaires à l'honneur et au salut de la vérité. En attendant, voici le langage que l'attente du triomphe inspire aux ennemis de l'Eglise; il annonce quelle sera leur victoire.

Le *Constitutionnel*, organe de M. Thiers, attribue *aux faits nouveaux qui se révèlent*, c'est-à-dire, probable-

ment, aux décrets de la Congrégation de l'*Index*, le mode d'interpellation qui a été choisi.

« Le débat est engagé ; nous espérons qu'il ira au fond des choses. Il est bon que le Gouvernement nous dise enfin s'il entend n'exécuter les lois, comme l'a dit M Martin (du Nord), que lorsqu'il le juge convenable ; s'il veut dispenser de l'obéissance aux lois toute une classe de citoyens ; si, lorsqu'un évêque aura été soumis à l'appel comme d'abus pour un acte répréhensible, trente évêques demeureront impunis pour avoir renouvelé le même acte en commun et par une sorte de coalition ; si les Jésuites, enfin, sont officiellement rétablis parmi nous ; si la France est une de leurs provinces ; s'il leur sera permis d'acquérir et de posséder, en fraudant la loi ; si, en quatre années, le ministère aura pu renverser des traditions aussi anciennes que notre histoire, une législation que la Révolution a fondée ou fortifiée et qui a pour objet de conserver à notre clergé une juste liberté, au pouvoir sa dignité, à l'esprit humain son indépendance. »

Il sera curieux d'entendre M. Thiers expliquer ce qu'il entend par la *juste liberté du clergé*, auquel il refuse le droit de mettre en pratique les conseils évangéliques ; par la *dignité du pouvoir*, que des écrivains comme MM. Sue, Michelet, Libri, Véron, Génin, etc., peuvent forcer à prendre des mesures de persécution qu'il désapprouve ; par l'*indépendance de l'esprit humain*, à qui l'on va défendre de penser, en matière de religion et d'histoire, autrement que le *Constitutionnel*. Il ne lui restera plus qu'à faire comprendre comment la liberté des opinions est intéressée à ce que l'on supprime la liberté de la presse. Ce sera, du reste, un tour de force bien digne de lui et du parti qui se prépare à l'applaudir.

Le *Siècle* voit avec peine qu'on ait renvoyé les interpellations au 2 mai. On le fait attendre huit jours ; c'est bien long ! Pour le calmer, on lui a dit comment la scène serait jouée : « Les questions seront posées par M. Thiers » avec toute la modération et toute la précision dési-

» rables. M. Odilon Barrot, M. Dupin aîné, M. de La-» martine doivent, dit-on, prendre part au débat. » Viennent ensuite des doléances hypocrites sur les périls de la société, livrée aux Jésuites par un pouvoir perfide, et qui est bien obligée de *chercher protection quelque part*. Le tout terminé par des injures contre les religieuses d'Avignon expulsées à main armée de leur monastère.

Le *National* pose en fier-à-bras. Nous surmontons une répugnance facile à comprendre en citant quelques passages de son article. Dans cette odieuse comédie, c'est le *National* qui joue le plus odieux rôle. Il fait semblant de se croire redoutable, pour que le Gouvernement fasse semblant d'avoir peur; et il mènace de se révolter, lui et son parti, si les associations religieuses restent libres. Que vingt prêtres catholiques ne puissent plus demeurer ensemble sous le même toit, il se consolera de ne plus pouvoir former ces utiles associations sur lesquelles il avait compté pour assurer à coups de fusil le règne de la liberté.

« Nous demandons, nous, d'être placés dans les mêmes conditions que ceux auxquels on accorde le droit de se constituer librement en société, d'agir en commun, de provoquer des souscriptions, d'avoir des présidents, des trésoriers, et de venir, en face des magistrats, avouer, proclamer leur situation sans que la magistrature y prenne garde autrement que pour s'incliner avec respect devant leurs vertus.

» Mais cette inégalité abominable, qui fait que le même avocat-général va requérir la prison pour nous si nous nous associons pour la réforme électorale, et qui, au contraire, va chanter une hymne en l'honneur d'une association cent fois plus interdite par la législation, voilà une iniquité que *nous ne supporterons point*.

» Voulez-vous des Jésuites? dites-le ouvertement; admettez-les; ouvrez-leur les bras; mais alors soyez justes, et si une association contre-révolutionnaire est licite, il faudra bien qu'une association révolutionnaire le soit.

. . . . . .

» Que la Chambre s'explique donc, et si elle ne veut pas faire exécuter les lois, alors qu'elle nous rende les armes qu'elle a brisées dans nos mains. Que ces lois soient détruites pour tout le monde; que la liberté des associations nous soit rendue. Nous ne demandons que l'égalité, et vous verrez en peu de temps ce que seront devenus tous ces réacteurs qui se croient si forts! »

Après avoir servi de prétexte pour faire bâtir les prisons, le *National* demande une place de geôlier. C'est tout ce qu'il y a de sérieux dans son article. Quant à ses menaces, il sait parfaitement ce qu'en pense le Pouvoir. Le Pouvoir n'est pas fort, il est vrai, mais il l'est assez pour mépriser ces restes de rugissements des restes d'un parti plus que vaincu et qui l'a plus que mérité. Cependant, comme s'il avait peur qu'on ne le prenne au mot et qu'on ne lui donne cette liberté qu'il serait obligé de partager avec des doctrines si supérieures à ses passions, le *National* se hâte de dire quel usage il compte en faire. On ne saurait être plus complaisant. — Ne vous plairait-il point, M. le Ministre, que l'on montrât un peu les dents pour effrayer la Chambre sur les dangers de la liberté? — Si fait, tigre! Et le tigre montre les dents. Eh bien, ces dents redoutables ne nous effraient pas et ne nous ont jamais effrayés. Nous estimons fort peu la liberté selon le *National;* mais, par respect pour notre liberté, nous demandons que le *National* soit libre; et nous n'en mettrons pas un suisse de plus à la porte de nos églises. Après tout, s'il faut combattre ce parti de Spartacus amnistiés, nous aimons mieux les rencontrer dans la plaine que dans l'amphithéâtre. Qu'ils demandent donc la liberté, et qu'ils viennent!

La *Réforme* n'est ni plus intelligente ni plus libérale que le *National;* mais elle se courbe moins servilement

sous la verge hypocrite de M. Thiers. Elle en veut à cet homme d'Etat, et lui reproche deux choses : la première, de n'avoir pas toujours persécuté les Jésuites; la seconde, d'avoir toujours trahi la liberté. La *Réforme* trace un tableau assez fidèle du jeu politique auquel se livre le panégyriste de la Révolution et de l'Empire, et donne le secret des interpellations en rappelant que M. Thiers se prépare à faire voter l'armement des fortifications de Paris. Il faut se faire de la popularité pour la mettre au service des bastilles :

« La majesté des lois va être vengée! Les prescriptions qui regardent les sociétés religieuses ne seront plus foulées aux pieds avec la connivence du ministère, qui ose avouer à la tribune cette complicité honteuse! Le droit commun est sur le point d'être rétabli! Vous en doutez peut-être? Ecoutez.

» M. Thiers, au début de la séance, a demandé la parole sur l'ordre du jour. Sa figure rayonnait autant qu'elle peut rayonner. Et pouvait-il en être autrement?

» Je voudrais, a dit M. Thiers, interpeller le Gouvernement sur la manière dont les lois sont exécutées à l'égard des congrégations. Je propose donc à la Chambre de fixer un jour de la semaine prochaine pour les interpellations que je veux adresser au ministère.

» Ce jour a été fixé, en effet, du consentement de M. Martin (du Nord), et c'est vendredi, le 2 mai, le lendemain de la fête du Roi, que nous assisterons à ce spectacle.

» O Athéniens! s'écrie un personnage d'Aristophane, comment vous laissez-vous tromper par ces rhéteurs qui songent tant à eux-mêmes et si peu à leur patrie?

» Quelle comédie, en effet! M. Thiers interpellant le ministère sur la violation des lois! M. Thiers défenseur du droit commun! M. Thiers jaloux de l'inviolabilité de nos Codes! Vous ne l'auriez pas peut-être imaginé?

. . . . . .

» Le plus grand malheur d'un peuple est de voir ses lois ainsi abandonnées au hasard et au caprice. A moitié détruites par ces violations sacriléges, il ne leur manque plus, pour achever de mourir, que de

ciliation allait se faire, que le malentendu allait cesser. Mais voici qu'au contraire la séparation entre l'Eglise et le siècle semble de jour en jour devenir plus grande, l'antagonisme plus prononcé, les haines plus vives. Quels que soient les auteurs et les artisans d'un si grand mal, ils ont assumé une responsabilité immense devant Dieu et leur pays. »

Nous n'ajouterons pas aux embarras des hommes fort respectables qui dirigent le *Commerce,* en leur demandant ce qu'ils entendent par l'accord de la Religion et de la liberté; s'ils le comprennent comme le *Siècle* et le *Constitutionnel,* qui ne veulent de liberté que pour eux, et qui n'en veulent guère, et qui ne veulent pas plus de liberté pour la Religion que de religion pour eux-mêmes? ou s'ils le comprennent comme le *National,* qui déteste également la liberté et la Religion, les repoussant toutes deux et pour lui-même et pour les autres? ou s'ils se rangent à la belle indifférence du *Courrier français,* qui ne tient qu'à la symétrie, soit dans la servitude, soit dans la liberté? ou, enfin, s'ils conçoivent l'accord de la liberté et de la Religion comme nous, qu'ils accusent, et qui luttons afin d'obtenir que la liberté du bien puisse combattre la liberté du mal? Nos questions leur causeraient inutilement beaucoup de soucis; nous nous bornons à leur donner l'assurance que, quoi qu'il arrive, ils se trompent en disant que la Religion fera divorce avec la liberté. Ce sera la liberté, c'est-à-dire une certaine liberté, qui fera divorce avec la Religion et qui s'en trouvera mal; mais la Religion n'en existera pas moins : elle n'est pas une chose que l'on étouffe en bâtissant autour d'elle des murailles hérissées de canons; elle vit dans les enceintes fortifiées où meurt cette liberté menteuse qui l'opprime souvent; elle parle haut devant la menace et devant la mort, et ce sera auprès d'elle que les honnêtes

gens qui l'auront trahie viendront apprendre à ne pas désespérer de l'avenir.

VIII.

LE NATIONAL.

29 avril.

Nous sommes enchantés que le *National* nous permette de développer une pensée que nous nous étions bornés à énoncer au sujet de son article sur les interpellations de M. Thiers, cité dans notre avant-dernier numéro. Ce n'est pas que le *National* ait une grande importance par lui-même; mais il mérite ici qu'on le discute, à cause de son entente cordiale avec le *Journal des Débats*, au profit duquel il joue une curieuse comédie.

On sait que la feuille républicaine, d'accord avec la feuille ministérielle, assimile les communautés et les associations religieuses aux clubs et aux associations démagogiques, et demande, avec un grincement de dents assez bien imité pour qui regarde de loin, qu'on fasse à ces diverses associations un même sort, qu'on les traite de la même façon; que, puisque les clubs sont fermés, on ferme les monastères; que, les associations politiques

prétexte aux lois d'exception, trahit aujourd'hui ouvertement la cause qu'il a d'abord compromise. La prison a été bâtie pour lui, ses amis y ont souffert, sa cause y meurt; il en est le geôlier.

Nous aimons et nous croyons défendre ce qu'il y a de meilleur dans les doctrines républicaines : nous n'avons jamais marché avec les républicains; mais nous avons admiré chez plusieurs d'entre eux une sincérité qui s'abusait, un courage qui savait affronter la liberté de tous les drapeaux. Ceux-là nous auraient offert le combat; ils ne sont plus. Ceux qui restent se contentent de la liberté de l'injure, tempérée par la froideur publique, et demandent pour tout avantage qu'on nous applique tout entier le bâillon fabriqué pour eux, dont on ne leur met que la moitié.

Tout cela nous rappelle ces débris des assemblées révolutionnaires recueillis dans le Tribunat, où ils faisaient trêve aux vaines attaques dont ils poursuivaient le Gouvernement, pour voter quelque loi de proscription qui leur permettait d'aspirer au Sénat conservateur. Ils ne songèrent à se révolter qu'une seule fois, et ils n'y songèrent qu'un moment : ce fut quand le César qui les avait couverts d'habits brodés, voulut les traîner dans ce costume à l'Eglise. Ils y allèrent néanmoins; mais ils ne se convertirent pas à Dieu comme à César.

Ils avaient raison, dans leurs desseins mauvais, de moins haïr l'Empereur qu'ils ne haïssaient Dieu. La servitude n'est point hostile à l'impiété, c'est la liberté qui la gêne. Mille couloirs conduisent de l'antichambre au club et du club à l'antichambre; mais de l'Eglise, il n'y a point de chemin pour aller au club, point de chemin pour aller à l'antichambre; et c'est pourquoi le club et

l'antichambre ont si souvent soulevé contre l'Eglise leurs passions coalisées.

IX.

QUESTION LÉGALE.

1er mai 1845.

Le principal caractère de la persécution qui s'élève de nos jours est l'hypocrisie : elle ment dans le but qu'elle avoue, elle ment dans les moyens qu'elle emploie pour l'atteindre. C'est à l'Eglise qu'elle en veut : elle prétend ne poursuivre que les congrégations religieuses, et même ne poursuivre qu'une seule de ces congrégations. Après avoir soulevé contre les Jésuites cette coalition de passions ignorantes qui remplit maintenant le monde de ses imbéciles et homicides clameurs; au moment où elle songe à mettre enfin à profit tant de forces grossières pour ravir à ses victimes les droits de citoyens; lorsqu'elle se prépare à les jeter sans recours dans les mains de la police, à les chasser de leurs maisons, et, s'il est possible, de leur patrie, elle prétend encore ne vouloir tourmenter personne! Elle affecte de ne voir dans la Compagnie de Jésus qu'une sorte d'association politique, *contre-révolutionnaire*, selon le *National*, *révolutionnaire*, selon le *Journal des Débats;* meurtrière de l'*esprit*

de vie et de la *raison*, selon M. Michelet; *immorale*, selon M. Véron et M. Sue; *hostile à l'indépendance de l'esprit humain*, et par conséquent au progrès des belles-lettres, selon le *Siècle; attentatoire à l'intégrité de la couronne de France* dans l'intérêt du Pape, qui est un *souverain étranger*, selon M. Dupin; perturbatrice du repos public, selon la foule qui suit ces chefs principaux et qui, répétant leurs calomnies, fait un crime aux innocents de la fureur idiote avec laquelle elle veut les proscrire. A tous ces titres, on réclame contre les Jésuites, non des tracasseries, non des mesures d'exception, fi donc! mais tout simplement l'application des lois, édits, ordonnances, décrets, arrêts, jugements, réquisitoires, etc., prononcés contre eux ou leurs pareils sous l'ancienne monarchie, sous la république, sous l'empire, sous la restauration; et si ces armes ne suffisent pas, si le temps les a rouillées, si la Charte les a brisées, l'application des lois politiques accordées au Gouvernement nouveau contre les associations démagogiques; et si enfin l'on ne peut étendre jusqu'à eux l'élasticité de ces dernières lois, alors les persécuteurs demandent l'application des lois qui permettent de fabriquer des lois!.... Le tout afin qu'il n'y ait point de persécution, et que, quand même les Jésuites seraient condamnés à la surveillance, à l'amende, à la confiscation, à la prison, à l'exil, à la mort, ce ne soit jamais que l'exercice benin de la légalité (1).

(1) Voici ce que nous lisons dans la préface de la nouvelle édition du *Manuel* de M. Dupin, publiée à l'avance par le *Journal des Débats :* « Il existe des lois dans le royaume, pourquoi ne sont-elles pas exécutées?... Si elles sont insuffisantes, qu'on en demande de nouvelles : mais peut-on accuser d'impuissance celles que nous avons, tant qu'on n'aura pas *essayé de leur faire produire leur effet?* »

Dans notre juste horreur de ces Tartufes de palais, dont on peut dire, à la lettre, qu'ils assassinent *avec un fer sacré,* nous avons jusqu'à présent dédaigné de traiter une question qui n'en est pas une. A quoi bon prouver que la légalité n'existe point, puisqu'elle peut demain sortir toute faite et *implacable* du cerveau d'un procureur-général qui l'armera de ses rancunes d'auteur mortifié, qui la fera parapher en parlement, et qui en confiera l'exécution à l'*âpre colère* de tant d'ennemis de la Religion,

> Qui savent ajuster leur zèle avec leurs vices,
> Sont prompts, vindicatifs, sans foi, pleins d'artifices,
> Et, pour perdre quelqu'un, couvrent insolemment
> De l'intérêt *des lois* leur fier ressentiment.

Mieux vaut encore la vieille légalité, tout odieuse qu'elle soit, que ces légalités neuves, véritables camisoles de force confectionnées *ad hoc* sur la taille du condamné, par le génie de la haine et par le génie de la peur.

Néanmoins, comme il se rencontre des esprits méticuleux qui, refusant de créer une légalité exceptionnelle, pensent que la légalité ancienne subsiste et doit être employée, examinons cette légalité. Voyons si elle fournit le droit ou le prétexte de sacrifier sur l'autel de la concorde publique, aujourd'hui la Compagnie de Jésus, et demain les autres congrégations religieuses.

La première disposition invoquée contre les Jésuites les regarde personnellement et uniquement : ce sont les arrêts des anciens Parlements, et en particulier l'arrêt du 6 août 1762, du Parlement de Paris. M. de Vatimesnil fait voir quels sont ces arrêts, dont l'édit de 1764 fut obligé de modifier les dispositions iniques et passionnées.

Ils n'ont pas été rédigés par des juges, mais par des sectaires. Le Parlement déclare « l'Institut des Jésuites » inadmissible dans tout état policé, contraire au DROIT » NATUREL, attentatoire à toute autorité spirituelle et » temporelle, et tendant à introduire dans l'Église et » les États... un corps politique *dont l'essence consiste* » *dans une activité continuelle pour parvenir, par toutes* » *sortes de voies... d'abord à une indépendance absolue,* et » *successivement à l'usurpation de toute autorité.* » L'arrêt de 1762 porte que les *ci-devant Jésuites* seront incapables d'exercer *aucune fonction temporelle ni spirituelle,* à moins d'un serment dont la formule très étendue les oblige *à ne jamais correspondre avec un membre de la Société résidant en pays étranger...* et de combattre en toute occasion la *morale pernicieuse de la Société.* En enregistrant l'édit de 1764, le Parlement l'aggrave ! Il fait défendre aux Jésuites d'*approcher de la ville de Paris de plus de dix lieues;* il leur ordonne de se présenter *tous les six mois* devant le substitut du procureur-général de leur résidence. En 1767, et, pour n'être pas en reste avec le roi d'Espagne qui vient de chasser les Jésuites de son royaume, le Parlement, donnant un effet rétroactif à ses proscriptions, ordonne que tous et chacun de ceux qui « étaient membres de la Société à *l'époque du* 6 *août* 1761, » seront tenus de se retirer hors du royaume dans la » quinzaine.... » Il fait défense de *donner retraite aux Jésuites,* et menace à chaque ligne de *poursuites extraordinaires* ceux qui contreviendraient à cette défense, et *même ceux qui entretiendraient directement ou indirectement des correspondances avec eux* (1).

(1) V. Lettre de M. de Vatimesnil au P. de Ravignan. Chez Poussielgue.

Est-ce là ce qu'on veut ressusciter? Ces arrêts, devant lesquels la justice se voile la face, ont-ils survécu à un régime renversé en grande partie parce qu'il en pouvait toujours provoquer et exécuter de semblables contre toutes les classes de citoyens? Tant de révolutions qui, depuis cette époque, ont couvert de ruines le sol français, n'ont-elles laissé debout que des lois de proscription? M. Cuvillier-Fleury, véritable type de l'espèce la plus nombreuse et la plus bruyante des ennemis de la Compagnie de Jésus, nous dit qu'il faut que ces arrêts soient exécutés, que la justice doit être la même pour tout le monde. Citons-lui d'autres arrêts du même Parlement qui ont échappé à ses recherches; il nous dira s'il veut qu'on les exécute. Avant et après avoir frappé les Jésuites, le Parlement a sévi contre la plupart des ouvrages des philosophes du siècle dernier : le 19 mars 1765, il proscrit le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire et les *Lettres de la Montagne*, de Rousseau; le 18 août 1770, il condamne au feu sept ouvrages, entre autres le *Système de la nature* et le *Christianisme dévoilé*. M. Cuvillier-Fleury (1), qui souffre d'avoir les Jésuites pour voisins et qui ne veut pas que nous les ayons pour prédicateurs et pour confesseurs, conserve probablement ces ouvrages et beaucoup d'autres, également frappés des foudres parlementaires, y compris les *Provinciales*. Il en a fait lire quelques-uns à son royal élève, nous n'en doutons pas. Ces ouvrages font gémir les presses, inondent les boutiques, sont admis dans les colléges : qui se plaint de la violation de l'ordre légal, du mépris de la justice et de

(1) Le *Journal des Débats* était de tous les journaux le plus acharné contre les Jésuites; et de tous les rédacteurs du *Journal des Débats*, M. Cuvillier-Fleury était celui qui montrait le plus d'acharnement.

ses arrêts? Quand nous verrons exécuter les arrêts des parlements contre la philosophie voltairienne, nous comprendrons qu'on les invoque contre les Jésuites. La Charte, dites-vous, a consacré la liberté des opinions et la liberté de la presse! — N'a-t-elle pas consacré également la liberté de conscience et la liberté des cultes? S'il vous faut des arrêts, faites en rendre; n'invoquez pas contre nous une jurisprudence qui vous frappe plus que nous.

En second lieu, on oppose à l'existence des *corporations non autorisées* une loi du 18 août 1792, rendue par l'Assemblée législative, à une époque où elle prononçait la déchéance de Louis XVI, décrétait l'incarcération des prêtres fidèles, prohibait le costume ecclésiastique et religieux, proscrivait le culte catholique. La Cour royale d'Aix, le 29 juin 1830, a jugé ce digne monument d'un temps rempli de fureurs : « Attendu que la loi du 18 août » 1792, outre qu'elle pourrait donner lieu à de très » graves difficultés dans l'application des peines qu'elle » prononce, a d'ailleurs disparu *avec les circonstances* » *malheureuses auxquelles elle a dû naissance, et qu'elle* » *n'est pas moins tombée en désuétude que les autres* » *lois qui prohibent en général l'habit ecclésiastique;* » qu'enfin toutes ces lois sont aujourd'hui inconciliables » avec les dispositions de la Charte constitutionnelle, et » ont été abolies par elle (Dalloz, 1830, 11ᵉ partie, pages » 244 et 245). » Que pourrons-nous ajouter? Voilà comment on appréciait les lois anciennes, contraires à la liberté individuelle, sous la Charte de 1814; que doit-on en penser sous la Charte de 1830? Nous entendons M. Dupin : On doit penser que la Cour royale d'Aix a mal jugé et que son arrêt ne passerait point aujourd'hui devant la

Cour de cassation. Qu'on mette seulement l'affaire au rapport de M. Isambert!

On a fouillé les archives impériales, qui sont une mine riche. L'on y a trouvé, dans le filon particulièrement abondant qui relie l'absolutisme de la République à l'absolutisme de l'Empire, le décret du 28 juin 1804 (3 messidor an XII) contre les corporations religieuses. Ceux qui ont exhumé ce décret n'ont pas vu ou n'ont pas voulu voir le cachet d'arbitraire qui l'entache et le rend inexécutable sous un gouvernement constitutionnel, où il n'y a plus de poursuite par *voie extraordinaire*, et où les autorités judiciaires, la Cour des Pairs elle-même, ne peuvent qu'appliquer les peines établies et non en créer.

Ce décret impérial, qui viole la liberté individuelle et la liberté de conscience, est abrogé par l'article 70 de la Charte, comme toutes les autres lois et ordonnances contraires au légitime exercice des droits du citoyen et du chrétien. Mais supposons, contre toute raison, qu'il puisse, contre toute justice, être remis en vigueur. Il faut alors l'adopter en entier : c'est, selon sa teneur, aux procureurs-généraux de le faire exécuter; par conséquent, c'est devant les tribunaux que les membres des congrégations religieuses auront à défendre leurs droits sociaux, leur liberté individuelle. Si l'on poursuit les uns, il faut poursuivre les autres; si les Jésuites sont condamnés, tous les autres le seront. Il y aura justice égale, comme dit M. Cuvillier-Fleury, et il sera impossible de faire en France des vœux de religion. Ce sera une belle œuvre dont on chargera ainsi la magistrature; une œuvre aussi utile aux mœurs que favorable à la liberté! Il est douteux que la magistrature s'y prête partout; il est douteux que le parti philosophique et libéral aime

assez la discussion pour l'affronter devant tous les tribunaux de France. On ne se servira pas du décret de messidor : il faut autre chose, qui frappe plus sûrement et fasse moins de bruit.

On invoque avec plus de confiance les articles 291 et suivants du Code pénal (1810), et la loi complémentaire du 10 avril 1834.

L'article 291 est ainsi conçu :

« Nulle association de plus de vingt personnes, dont » le but sera de se réunir tous les jours ou à certains » jours pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, po- » litiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agré- » ment du Gouvernement et sous les conditions qu'il » plaira à l'autorité d'imposer à la Société.

» Dans le nombre de personnes indiqué par le présent » article, ne sont pas comprises celles domiciliées dans » la maison où l'association se réunit. »

La loi du 10 avril 1834 n'a fait que sanctionner la législation du Code, qu'elle a modifiée seulement sur deux points, savoir : en étendant les articles dont il s'agit même aux associations qui ne se réunissent pas *tous les jours* ou à des *jours marqués*, et en déclarant les associations de plus de vingt personnes soumises à ces dispositions, alors même qu'elles seraient partagées en nombre moindre.

Voilà le résumé de ces lois si formidables.

Les conséquences qu'on en voudrait tirer contre les associations ou corporations religieuses, tombent devant une seule remarque : c'est que le texte même de la loi et ses différentes dispositions supposent toujours qu'il s'agit de personnes qui viennent du dehors, qui se réunissent à des jours marqués ou même non marqués; mais les

personnes *domiciliées dans la maison* où l'association existe ne sont pas comprises dans le nombre de vingt, par conséquent ne sont nullement comprises dans les défenses de la loi. Donc, les personnes religieuses, vivant en commun et domiciliées dans la même maison, sous la surveillance et protection ordinaires des lois, ne sont point atteintes et ne peuvent pas l'être, ni par l'article 291 du Code pénal, ni par la loi du 10 avril 1834.

Mais ce que la loi ne dit pas, on le lui fera dire. Voyons à quel prix. Supposons que, ne respectant ni le texte ni la raison de la loi, on l'applique aux congrégations religieuses, et qu'on mette sur le même pied tant de saints prêtres dont leurs ennemis mêmes reconnaissent les vertus personnelles, et tant de mauvais sujets qui se formaient dans les clubs aux plus coupables attentats. Les religieux, même les Jésuites, sont vertueux; mais, ainsi que l'a dit M. Cuvillier-Fleury, *leurs vertus apportent la peste;* cela est admis, il est urgent d'y pourvoir. On applique donc la loi. Qu'en résulte-t-il? Qu'elle est absurde, c'est-à-dire tout à la fois inutile et tyrannique. Inutile, parce que, la loi ne prohibant que la réunion ou association de plus de vingt personnes, et d'autre part le droit canon statuant qu'une communauté ou maison religieuse de douze membres ou personnes est suffisamment constituée, douze, quatorze et même vingt personnes, formant une association religieuse, pourraient vivre dans la même maison, sans que la loi eût le moyen de s'y opposer. Ainsi la loi, si elle regarde les personnes religieuses vivant en commun, serait *inutile* en ce cas. D'autre part, elle serait tyrannique; car si dix-huit, vingt personnes peuvent vivre paisiblement sous le même toit sans nuire à la tranquillité publique, sans violer les

lois, pourquoi vingt-deux, vingt-quatre ne le pourraient-elles pas également? Pourquoi cette légère augmentation de nombre, cette différence insensible, les rendraient-elles tout d'un coup hostiles à l'ordre public ou suspectes? Mon Dieu! ne peut-on raisonner un instant; ne peut-on se demander, la main sur la conscience, de quel danger vingt-deux moines, fussent-ils jésuites, domiciliés à Paris, sous l'œil du commissaire de police, menacent l'Etat? Pour qui donc, si ce n'est pour eux, leur séjour est-il redoutable?

L'on conçoit que, dans un temps de troubles et de passions politiques, un gouvernement puisse quelquefois se défier de personnes qui, se rassemblant tous les jours ou à certains jours dans un même lieu, iront de là, dans tous les quartiers d'une grande ville, porter peut-être le fruit de délibérations funestes. Mais quelle crainte, encore une fois, ce gouvernement peut-il concevoir de personnes notoirement et forcément paisibles, vivant sous le même toit, dont la surveillance est facile et qu'il peut, au moindre soupçon, envelopper et prendre dans un même coup de filet? Que sera-ce, surtout, si ce sont des hommes dont la conduite, longtemps examinée et espionnée, n'a jamais donné prise au blâme, jamais motivé une censure raisonnable; des hommes qu'on sait, avec certitude, ne se mêler nullement de politique et se renfermer strictement dans les devoirs de leurs pieux ministères; des hommes enfin que le Gouvernement n'aurait jamais songé à persécuter de lui-même, et qu'au contraire il honore? Car telle est la vérité : le Gouvernement sait, et depuis longtemps, et à merveille, ce que sont les Jésuites; il le sait, et M. Thiers l'a su; et jamais, ni le Gouvernement ni M. Thiers n'ont eu à leur égard les

plus légères inquiétudes. M. Thiers les poursuit; le Gouvernement se résigne peut-être à les sacrifier, non parce qu'on les croit dangereux, mais parce qu'ils sont haïs. *Ego nullam invenio in eo causam,* disait Pilate.

Combattrons-nous l'objection qu'on voudrait tirer de la clause surajoutée par la loi du 10 avril à l'article 291 du Code pénal, à savoir, que les dispositions de la loi s'appliquent aux associations composées de vingt personnes, alors même qu'elles seraient partagées en sections d'un nombre moindre? Oui, sans doute, cela est vrai de personnes qui se réunissent à des jours marqués; cela est faux, s'il s'agit de personnes domiciliées dans la même maison, non comprises dans le nombre de personnes indiqué, c'est-à-dire à qui il est défendu, par le présent article du Code, de former association. Or, il ne faut pas oublier que le texte du Code pénal est la base de la loi du 10 avril; que cette loi confirme, dans les articles du Code, tout ce qu'elle n'y abroge pas formellement; que la disposition qui regarde les *personnes domiciliées dans la même maison* n'a point été révoquée, et enfin qu'il s'agit toujours, dans la loi du 10 avril, de personnes vivant dans des maisons différentes, se réunissant en association au nombre de plus de vingt.

Ainsi tous ces arrêts, lois, ordonnances, décrets, allégués contre les Pères de la Compagnie de Jésus, sont, les uns évidemment sans force, les autres au moins douteux, combattus, infirmés par les raisons les plus péremptoires, par les autorités les plus graves.

Quelle doit être la conduite d'un gouvernement équitable, dans le cas d'une législation douteuse? Premièrement, tous les jurisconsultes conviennent que, lorsque deux intérêts matériels sont en présence devant l'autorité

judiciaire, supposée l'absence de la loi ou de droits certains, le juge doit prononcer en faveur du plus probable.

De même, en présence de délits certains, ou d'un danger réel pour l'Etat, et au défaut de loi incontestable, tout gouvernement peut employer les moyens que la prudence et l'équité lui suggèrent et lui fournissent.

Mais s'il s'agit de personnes inoffensives, de leurs droits sociaux ou de leurs intérêts les plus sacrés, un gouvernement qui se respecte n'emploiera jamais contre elles des lois dont la valeur est justement contestée, et dont l'application ne peut avoir d'autre motif que de satisfaire à la vengeance d'un parti, dans le vain espoir d'apaiser sa colère. Car agir ainsi, serait non-seulement une iniquité, mais une faute déplorable; ce serait établir un antécédent en vertu duquel la passion, parvenue au pouvoir, userait et abuserait d'un arbitraire d'autant plus funeste qu'il se parerait du nom imposant de la légalité. Avec cette légalité-là, un gouvernement tue les lois encore plus sûrement qu'il ne réduit ses contradicteurs. L'obéissance arrachée aujourd'hui par l'arbitraire, inspirera demain la désobéissance aux lois.

Enfin, dira-t-on, les Jésuites portent un nom funeste, un nom solidaire des accusations de plusieurs siècles. *Un nom funeste!* Nos gouvernants, nos compatriotes et nos contemporains sont-ils donc des enfants qu'effraie la vaine ombre, le fantôme d'un nom? Et, quant aux accusations, certes, elles abondent! mais, depuis qu'elles existent, des millions de chrétiens, des hommes de bien et des hommes de génie protestent contre elles par leur inébranlable respect, les réfutent par d'innombrables écrits. Ces écrits, ces défenses des accusés, les avez-vous lus? Pour vous édifier sur les accusations du passé, avez-

vous examiné sur quoi reposent celles du présent? Vous êtes-vous demandé compte de cette manière d'écrire l'histoire, à l'usage des ennemis futurs? Avez-vous seulement ouvert quelques-uns des ouvrages apologétiques indiqués aux hommes impartiaux par le R. P. de Ravignan, à la tête de son livre si modéré, si admirable et si court? Savez-vous que les témoignages de Bossuet et de Fénelon s'élèvent contre les calomnies des Jansénistes du dernier siècle, comme le témoignage de M. de Montalembert réprouve tel ou tel romancier de nos jours? M. de Montalembert est jésuite, dites-vous? Et les romanciers, sont-ils chrétiens?

Mais que sert d'en appeler à la lumière? vous ne voulez pas voir! Que sert d'en appeler à l'impartialité? vous ne voulez pas être impartiaux! Vous n'avez qu'une raison, qu'un cri : *Crucifige!* Vous demandez l'expulsion de prêtres, vos compatriotes, vos concitoyens, précisément parce qu'ils sont Jésuites, parce qu'ils sont les défenseurs de la vérité catholique, les auxiliaires des évêques et du Clergé dans l'œuvre de la conservation et de la propagation de la foi. Ils vous gênent parce qu'ils parlent, parce qu'ils prient, parce qu'ils vivent, parce que vous ne voulez pas être contredits, parce qu'ils sont une troupe avancée de la Religion, parce que vous les haïssez à tous ces titres, ou même sans savoir pourquoi, du naturel instinct de l'impiété; et, sans plus de raison, vous voulez les bannir astucieusement ou violemment. Leur nom fait trop de bruit, il interrompt votre repos ou vos plaisirs, il choque votre vanité, il crée des embarras à vos faiblesses, vous voulez vous défaire de ces importuns. Vous n'en avez pas le droit; mais, après tout, peut-être en avez-vous la force.

C'est bien! Effacez nos droits du pacte social et n'y laissez que les vôtres. Vous êtes les plus forts; soyez forts comme Domitien, comme Julien l'Apostat, comme Henri VIII; redevenez l'ancien régime avec sa légalité de bon plaisir parlementaire ou royal; la Convention avec ses proscriptions et ses terreurs; le régime impérial avec son arbitraire; redevenez même la Restauration avec les tendances qui lui ont si bien réussi; mais ne vous dites plus la liberté éclose au soleil de Juillet. Vous étiez contrebandiers sous la Restauration, et vous avez fait une révolution, comme tant d'autres, pour devenir douaniers : les difficultés sont les mêmes, et vous n'en avez pas fini.

M. Dupin, à l'heure qu'il est, cherche peut-être un préambule pour les lois nouvelles qu'il compose. En voici un tout fait, que nous lui offrons. Il est digne, par son origine et sa teneur, d'être accepté de M. Dupin et de tous ses amis : « — 18 août 1792. — L'Assemblée » nationale, considérant qu'un Etat *vraiment libre* ne » doit souffrir dans son sein aucune *corporation*, pas » même celles qui, vouées à l'enseignement public, *ont* » *bien mérité de la patrie*, etc. Article 1^er^. Les corporations connues sous le nom de congrégations séculières » (ou régulières) ecclésiastiques sont *éteintes et supprimées*, à dater du jour de la publication du présent » décret. »

Cela durera ce que cela pourra. Ordinairement, de pareils coups portent malheur.

X.

LA DISCUSSION.

MM. THIERS — DE CARNÉ — DUPIN — BERRYER — HÉBERT — LAMARTINE — MARTIN — DE FONTETTE — DUBOIS (de la Loire-Inf.).

2 mai 1845.

I. Dix mille billets avaient été demandés aux questeurs, et, bien avant l'ouverture de la séance, un public impatient remplissait les galeries ; la Chambre elle-même paraissait fort animée. M. Thiers est monté à la tribune au milieu d'un silence profond. Pour ceux qui savent quelle place tiennent la Religion et la Loi dans un empire, soit qu'on les respecte, soit qu'on les méprise, soit que l'on crée entre l'une et l'autre un antagonisme qui ne devrait jamais exister, quel spectacle plus digne d'une attention douloureuse ! Depuis quinze ans la Religion, méconnue, injuriée, entravée, a pu cependant combattre dans une sorte de demi-liberté. On a refusé d'écouter ses réclamations et ses plaintes ; mais, enfin, il a été permis à l'individu de pratiquer les conseils évangéliques, de s'engager à vivre pauvre, chaste, obéissant jusqu'à la mort ; ceux qui ont fait ces serments sublimes ont eu la consolation de réunir leurs efforts, de prier ensemble sous leur

toit toujours menacé, respecté cependant, et jusqu'à présent demeuré à peu près inviolable. Combien d'espérances encore dans cette situation précaire ! Ne pouvait-on pas croire que le jour viendrait où un monde ignorant comprendrait la beauté et l'utilité de ces renoncements magnifiques, et, vaincu par tant de bienfaits, laisserait la Religion et la liberté accomplir leurs œuvres saintes !

Eh bien ! voici un homme, appelé par ses passions plus encore peut-être que par ses talents, à exercer sur notre avenir une action immense, qui monte à la tribune pour anéantir les résultats du dévouement religieux. Cette apparence de liberté, ou plutôt cette tolérance qui a permis à des chrétiens de se rendre esclaves pour le salut de leurs frères, il va demander qu'on la supprime ; ce faible abri, où se réfugie une croyance à qui les lois les plus solennelles promettent leur protection, son souffle va l'abattre, peut-être, du consentement des représentants de la France, aveuglés par la poussière des préjugés que remuent des plumes ignorantes ou mercenaires, plus aveuglés encore par les fantômes de la peur ou les fumées de la passion. Comprenons que des jours périlleux s'approchent, au lieu des jours de calme que nous avions attendus.

M. Thiers a commencé par protester qu'il ne voulait pas engager une lutte contre le Ministère ; qu'il venait plutôt l'aider à surmonter un danger qui menace le pays.... et l'Eglise. Quoi ! l'Eglise ? Oui, l'Eglise. Pour donner une preuve de la sincérité avec laquelle il veut en cette circonstance appuyer le Cabinet, M. Thiers proteste en termes emphatiques de son *profond respect pour l'auguste Religion de son pays* ; ce sont ses propres paroles. Une seule chose l'enflamme d'un égal amour : ce

sont les augustes lois qui proscrivent les ministres de cette auguste Religion. Il veut que la Religion soit respectée, mais il veut que les lois soient exécutées. Il va établir les faits qui démontrent que l'existence des Jésuites met l'Etat en péril; exposer les lois qui peuvent conjurer ce péril; présenter les conseils que l'intérêt public lui suggère en faveur de la prompte application de ces lois.

M. Thiers a développé son thème dans un discours très long, très faible et très applaudi. Quant aux faits, ils sont ceux que le *Siècle* amplifie à l'usage de ses lecteurs. Néanmoins, M. Thiers a choisi. Il a daigné ne pas accuser les Jésuites de morale relâchée; il s'est borné à parler de leur ambition et de leurs intrigues, sans toutefois rien préciser. Il a cité M. de Montlosier, et il est passé à l'examen des lois.

Sur ce chapitre, M. Thiers, à qui les contradictions ne coûtent rien, reconnaît d'abord à l'Eglise le droit de créer et d'employer des congrégations religieuses lorsqu'elle les juge utiles. Il prie Dieu dévotement de le préserver de s'opposer jamais aux lois de l'Eglise; et, immédiatement, il donne à la Chambre l'assurance qu'il emploiera toujours ses forces et sa vie à maintenir et à faire exécuter les lois de l'Etat. Or ces *lois de l'Etat*, quelles sont-elles? Celles que le *Journal des Débats* invoque. Tout à l'heure M. Thiers copiait le *Siècle;* à présent, il imite M. Cuvillier-Fleury. Tout ceci met M. Cuvillier-Fleury dans une étrange gloire : hier il alimentait M. Cousin, voici qu'il sustente M. Thiers; il fournit de ses arguments les deux tribunes et donne à tout le branle; c'est le Pierre l'Ermite de la croisade anti-religieuse.

Ainsi donc, au nom du côté libéral de l'assemblée qui l'écoute, M. Thiers invoque d'abord les arrêts des anciens

parlements et les édits de Louis XV, ensuite la loi de 1790, ensuite celles de 1792 ; lois de liberté et d'humanité, s'écrie-t-il avec enthousiasme ; en abolissant les ordres religieux pour le présent et *pour l'avenir*, elles mirent un terme à ces sacrifices, à ces immolations commandées par l'intérêt ou arrachées par la surprise, qui ont fait souffrir tant d'innocents au profit de l'ignorance et de l'oisiveté ! Que ne dit-il aussi au profit de la débauche, puisqu'il a si bien lu Diderot et les *Victimes cloîtrées* ?

Mais ce serait peu que les lois de l'ancien régime et de la Révolution : M. Thiers invoque encore celles de l'Empire et les articles organiques, *qui ne sont que la pensée du grand Bossuet, et qu'on ne peut abroger sans abroger les propres lois de l'Eglise romaine ;* il invoque le décret de messidor, et d'autres, s'il y en a ; il invoque les lois de la Restauration, les arrêts des Cours royales ; il invoque, en lui donnant une extension qui fait sourire tous les jurisconsultes, la loi des associations, fabriquée de ses mains : et l'Opposition, qui a tant combattu cette loi, applaudit ! Il entre dans des détails minutieux ; il produit et commente des textes ; en cela comme en tout le reste, comme en histoire et comme en maçonnerie, M. Thiers veut se montrer universel. Il faut que la vanité apparaisse, pour rabaisser encore tant de légèreté et d'hypocrisie. Puis, tout à coup, M. Thiers s'interrompt : ces lois lui importent peu, car elles appliquent des peines, et il n'en demande pas. Il ne demande que la *dissolution par voie administrative des associations non autorisées*. Quelle mansuétude ! Il veut bien ne pas exiger contre les religieux ni l'amende, ni la prison, ni l'exil. Qu'on brise seulement et leurs vœux, et leurs règles, et leur avenir ;

qu'ils soient contraints ou d'apostasier ou de s'exiler, M. Thiers s'en contentera.

Arrivant à ce que la politique conseille, à ce que l'intérêt public réclame, M. Thiers trouve que la politique et l'intérêt public commandent d'exécuter les lois, non pas peut-être contre toutes les associations religieuses, mais certainement contre les Jésuites; car : 1° les Jésuites sont la cause des événements de Lucerne (1), et ils pourraient en déterminer de semblables chez nous; 2° les évêques, en ces derniers temps, ont beaucoup écrit, soit contre l'Université, soit contre M. Dupin, et les Jésuites en sont PROBABLEMENT coupables!

Notons qu'à propos des événements de Lucerne, M. Thiers, qui a été ministre des affaires étrangères et qui le sera encore, a fait une pompeuse déclaration de ses sympathies pour les corps-francs, et déploré leur défaite. Ainsi donc, s'il avait tenu le portefeuille à la place de M. Guizot, il se serait, contre toute l'Europe, prononcé pour ces bandes misérables dont la Suisse rachète aujourd'hui le crime à prix d'argent et à prix d'honneur. Ce trait peint l'homme.

M. le Ministre des Cultes s'est montré fort embarrassé, fort timide. Il a d'abord déclaré qu'il s'expliquerait avec une entière franchise..., autant que le permettrait sa position. En conséquence, il jure que les lois rappelées par M. Thiers sont pleines de force et de vie. Il en cite des preuves honorables : la persécution exercée contre les trappistes de Meilleraye, entre autres. Cependant il croit,

(1) La première invasion de Lucerne par les radicaux suisses, organisés en corps francs sous le commandement de l'avocat Ochsenbein.

il se hasarde à croire, il prie qu'on lui permette de penser que peut-être il faut user de ces lois avec modération et sagesse. Le parti de M. Thiers le voit venir et murmure. M. le Ministre objecte que pourtant nous vivons sous un règne de liberté : nouveaux murmures. Il s'en faut de peu que le côté gauche ne demande le rappel à l'ordre du Ministre qui parle de liberté. M. Martin se donne bien garde d'insister. Il demande du temps; le temps de se concerter avec l'autorité spirituelle, afin d'aviser à opprimer les Jésuites, qu'il déclare d'ailleurs innocents, de telle sorte que la Religion et le Clergé ne puissent pas s'y croire le moins du monde intéressés. N'est-ce pas, Messieurs, dit en terminant M. Martin, qu'il ne s'agit que des Jésuites et pas du tout de la Religion? N'est-ce pas que cette Religion sainte (pourvu qu'elle soit sage!) est assurée de trouver auprès de vous respect, concours, protection, liberté!!!

M. de Carné a noblement répondu à cette dernière partie du discours de M. le Ministre des Cultes et au discours de M. Thiers. Il lui fallait du courage pour affronter tant de murmures qui s'élevaient à chaque instant contre lui; il a eu tout le courage que méritait une si belle cause. Il a fait ressortir ces prétentions d'une tyrannie exorbitante, ces mensonges qui s'arment contre l'Eglise du nom de Bossuet, et cette étrange erreur d'un Ministre qui croit que la Religion ne se sentira pas frappée en se voyant arracher et le droit d'élever les enfants catholiques, et le droit d'employer au salut des âmes les hommes qui la secondent avec le plus d'ardeur dans ce but, son unique but.

M. Dupin avait hâte d'aborder la tribune. Cette cause est la sienne, sa cause de légiste rétorqué et d'auteur

maltraité. Ce n'est pas la passion d'autrui qu'il vient servir, mais sa propre passion; ce ne sont point ses préjugés qu'il propose et défend, il assouvit sa vengeance. Un juge se récuse dans le procès où il est intéressé : M. Dupin n'a point de ces pudeurs. Quand il s'agit de soi et qu'on veut parler en public, on affecte au moins la modération : M. Dupin est au-dessus de cette faiblesse. Il entame les Jésuites avec un véritable emportement; il se répand en invectives, en accusations, en lieux communs, en quolibets. Tout lui est bon, n'importe où il le trouve : il parle du bâton dans les mains d'un vieillard, il dit *perinde ac cadaver* (1); nous l'avons vu sur le point de s'écrier que les Jésuites sont une épée dont la poignée, etc. Triste épisode d'un si triste spectacle, de voir ce magistrat, ce législateur, puisqu'ainsi il se nomme, ce personnage enfin constitué en tant de dignités, s'épuiser jusqu'à perdre quelquefois la respiration pour arracher à la faiblesse du Gouvernement d'iniques rigueurs contre des hommes à la charge desquels il ne sait alléguer que de vieux mensonges, dont lui-même n'a pu éviter de reconnaître le caractère odieux. Croirait-on qu'il a osé citer, comme pièce probante au procès, le misérable libelle intitulé : *Extrait des assertions?* Croirait-on qu'il a fouillé de ses mains de procureur général dans les allégations d'Affenaër! Du reste, et à part cela, M. Dupin n'a pas trouvé un argument nouveau; il a répété ce qu'avait dit M. Thiers sur la virilité des lois de Louis XV, de la République et de l'Empire; ce qu'avait dit M. Martin sur la distinction à

(1) Formules de saint Ignace pour indiquer la promptitude et la simplicité de l'obéissance. La polémique universitaire et gallicane faisait grand usage de ces expressions contre la Compagnie de Jésus.

faire entre l'Eglise et la Compagnie de Jésus, entre l'intérêt de la Religion et l'intérêt des Jésuites; car M. Dupin aussi est plein d'amour pour la Religion, plein de respect pour l'Eglise, pour toute l'Eglise, y compris le Pape; il n'excepte de son amour que les Jésuites, *qui sont une peste publique*. Encore M. Cuvillier-Fleury!

La discussion a été continuée à demain, pour entendre M. Berryer.

3 mai 1845.

II. La Religion, la liberté et la France ont une date malheureuse de plus à inscrire dans leur histoire : aujourd'hui, cinq cents députés, représentant la nation qui se dit et qui se croit libérale, tolérante, hardie et généreuse entre toutes les nations de la terre, ont décrété que l'ordre social, que l'esprit humain, que les conquêtes de 89 étaient menacés par la présence de quelques centaines de religieux dont le crime est de s'appeler Jésuites et d'avoir été durant trois siècles calomniés par toutes les passions et persécutés par tous les despotismes. Pour échapper à ce danger ils ont, sans discussion, sans examen, sans le concours des trois pouvoirs, sans aucune des formes et des garanties que la Constitution exige pour la confection des lois, fabriqué une loi de persécution toute neuve, en rendant force et vigueur à l'on ne peut dire quels nombreux débris des tyrannies passées, oubliés par mégarde ou par trahison dans le champ de la législation constitutionnelle. Voilà le désastreux résultat de cette querelle inique faite à l'Eglise, parce qu'attaquée de tous côtés avec la mauvaise foi la plus insigne, elle a osé employer, pour se défendre, l'arme légale de la dis-

cussion! On en veut à l'Eglise; on veut arrêter ce flot qui monte et submerge déjà les systèmes de l'erreur, cette sève merveilleuse qui couronne de rameaux abondants le vieux tronc qu'on avait cru mort. Comment expliquer autrement tant de protestations hypocrites, tant de respects menteurs pour la Religion, et un acharnement si implacable à la dépouiller en même temps de sa liberté? Les Jésuites ne sont qu'un prétexte : on les frappe sans les croire coupables, sans les accuser de rien, pour frapper quelque chose qui soit de l'Eglise, pour donner à l'Eglise un avertissement. Tel est le vrai motif de leur proscription. Quelle que soit la passion de leurs ennemis, nous ne craignons pas de dire que des hommes d'honneur, des magistrats, n'auraient jamais osé prendre une mesure semblable sur des allégations aussi mal justifiées que celles qui ont été produites dans le cours du débat contre la Compagnie de Jésus. La Chambre a fait ce que n'aurait pas osé faire un tribunal. Le législateur a la conscience plus large que le magistrat, et il croit que la proscription n'est pas une injustice.

Grâce à M. Berryer, la cause de la Religion, de la liberté, de la légalité véritable a été bien défendue. Son discours d'aujourd'hui est un des plus beaux qui soient sortis de cette bouche éloquente. On ne saurait exprimer plus noblement le respect de la conscience ni mieux avoir l'intelligence de la liberté. L'autorité de cette merveilleuse parole était nécessaire pour dominer l'impatience de la majorité. Elle s'irritait et s'emportait chaque fois que M. Berryer produisait une de ces éclatantes vérités auxquelles il sait donner tant d'énergie. Il a forcé ses contradicteurs à l'entendre jusqu'au bout. Que pouvait-il de plus?

M. Hébert, après lui, n'a pas su se faire écouter, mais il a su faire voter la Chambre dans son sens; ou plutôt le vote était pris à l'avance, et on discutait par respect humain. M. le Procureur-général près la Cour royale de Paris déclarait naguère que la question de légalité prêtait à une controverse sérieuse; aujourd'hui, il n'a fait que ressasser les arguments de M. Thiers et de M. Dupin, mêlés d'un peu des raisons de M. Martin (du Nord). M. Hébert a dit qu'il n'accuserait pas les Jésuites de tous les crimes que le Parlement leur reproche, c'est-à-dire de régicide, d'immoralité, de fraude, d'hérésie, de magie, etc., etc., attendu qu'il n'était pas *suffisamment convaincu* que toutes ces accusations fussent fondées! Mais il les accuse d'avoir été sans cesse en guerre avec tout le monde, et d'avoir *toujours provoqué* la guerre; il ne leur pardonne pas surtout leurs attaques contre les gallicans, *ces libéraux du Catholicisme*. La définition est curieuse au point de vue de l'histoire, mais elle est surtout agréable dans la bouche d'un procureur-général qui s'est montré si doux envers les *libéraux du libéralisme*. La gauche n'en a pas moins applaudi M. Hébert. La *complicité morale* des Jésuites dans les mandements des évêques, inventée à la tribune de la Chambre des députés, lui fait excuser l'autre *complicité morale*, inventée au parquet de la cour des Pairs par le même protecteur des libertés publiques.

Il y a d'étranges mélanges dans les idées de M. de Lamartine. Nous n'avons pas à juger ici tout son discours; nous y louons un sentiment vrai de la liberté religieuse et un vrai courage en présence de l'impatience croissante et des murmures de l'assemblée. Il n'a pas eu le bonheur de parler en chrétien, il a eu l'honneur de parler

en homme loyal, libéral et convaincu. Il a parlé sans succès; la Chambre avait hâte d'en finir. M. Sauzet a lu l'ordre du jour motivé, proposé par M. Thiers, en ces termes : *La Chambre, se reposant sur le Gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'Etat, passe à l'ordre du jour.*

Cette rédaction a amené M. Odilon Barrot à la tribune. M. Thiers est le chef temporel de la gauche, M. Barrot en est le pape, et sa papauté est ce qu'elle doit être dans les idées religieuses du parti. Lorsque l'on propose quelque excès contre la liberté, M. Barrot laisse faire le gros de la besogne. Son moment venu, il se lève; dans une harangue pompeuse, il approuve l'excès ou l'absout, selon la circonstance; puis il le bénit à grands gestes et rentre majestueusement dans sa nullité. Aujourd'hui, M. Barrot s'est lancé. L'excès n'est pas assez énorme, il y voudrait quelque chose de plus : les lois de proscription étant reconnues bonnes, on aurait dû, dit-il, les exécuter immédiatement, sans délai, sans ménagement, dans toute leur rigueur. Il adhère cependant à la rédaction de M. Thiers, puisqu'il faut toujours en finir par là; mais il n'y adhère que d'un air furieux, dans l'espérance que sa bénignité même contribuera à rendre le vote unanime.

Telles sont les libérales doctrines de l'Opposition! Si, dans l'origine, quelques catholiques ont pensé que la persécution viendrait surtout du Gouvernement, et que les armes ou l'appui dont il a besoin ne lui serait pas fourni par un parti qui fait profession d'aimer la liberté, ils ont été détrompés de bonne heure. Ils avaient deviné de quelle façon ce parti aime la liberté, par la façon dont il a su la défendre. Ce n'est pas une surprise pour eux

de le voir aujourd'hui travailler à compléter l'immense arsenal de répression qui le bride partout et le réduit à n'occuper quelques postes secondaires du Pouvoir qu'autant qu'il peut les escamoter. La faiblesse de ses idées, le peu de confiance qu'il inspire le laissant à l'état de faction, il a naturellement la colère étourdie d'une faction. La discussion n'est pas son drapeau, elle est son mensonge.

Cependant M. Martin tremblait de n'avoir pas été assez cru hier, lorsqu'il avait déclaré que le Clergé n'était pas engagé dans la mesure prise contre les Jésuites, et que la Chambre, comme le Gouvernement, chérit la Religion, les évêques, tout le Clergé, toute l'Eglise, autant qu'elle hait les Jésuites. Il a renouvelé ces déclarations avant d'adhérer au vote qui lui ordonne de devenir persécuteur. Comme il stipulait de nouveau qu'il aurait le temps de prendre ses mesures de concert avec l'autorité spirituelle : — Bien entendu, s'est écrié M. Thiers, que si l'autorité spirituelle, que vous avez raison de consulter (car il faut tendrement respecter l'Eglise !) ne s'entend pas avec vous, cela ne vous empêchera point d'exécuter les lois de l'Etat? M. Martin et tous les ministres ont acquiescé par un signe de tête à cette stipulation de l'ami des corps-francs ; et aussitôt M. Sauzet a mis aux voix, ainsi qu'on l'en pressait de toutes parts, l'ordre du jour motivé. Néanmoins M. de Fontette s'est élancé à la tribune. Une clameur universelle l'a accueilli ; l'heure du dîner était venue depuis longtemps. Dans l'impossibilité de se faire entendre, M. de Fontette a voulu du moins, avec un courage dont sa conscience a reçu le prix, que la résolution qu'on allait prendre lui passât sur le corps. Il a protesté au milieu du bruit; nous

n'avons entendu aucune de ses paroles. Quelles paroles auraient pu, mieux que son action, exprimer le sentiment d'une âme catholique?

Le vote a eu lieu à une immense majorité. Une vingtaine de membres de la droite, cinq ou six membres du centre, deux ou trois membres de la gauche, se sont seuls levés à la contre-épreuve, pour garantir aux citoyens français le droit de mettre en pratique les conseils de l'Evangile. C'est ainsi que la persécution s'inaugure; Dieu, maintenant, sait comment elle finira. M. Odilon Barrot, plus naïf peut-être qu'il ne l'aurait voulu, a laissé échapper, dans sa courte harangue, tout le secret de son parti : « L'affaire qui nous occupe, a-t-il dit, est » une de celles que nous avons à régler *avec l'Eglise;* » les autres viendront en leur temps. » Nous sommes assurés qu'elles viendront bientôt. On a toujours commencé par les Jésuites, on ne s'en est jamais tenu là.

Et si nous nous affligeons, ce n'est pas que nous ayons peur des mauvais jours qui s'avancent : c'est que le spectacle de l'injustice est toujours odieux et toujours navrant; c'est que nous ne pouvons pas voir sans douleur la France s'engager dans une voie qui fut toujours féconde en périls, en calamités et en catastrophes; c'est que ces calamités nous effraient pour ceux-là mêmes qui les déchaînent, qui s'y rendront coupables, et qui en seront tôt ou tard, devant les hommes ou devant Dieu, les victimes, et les victimes non préparées! Pour nous, les dangers ne sont, après tout, qu'un avis salutaire, les défaites qu'un triomphe, les malheurs qu'un gage de réparation. Nous serons unis lorsque l'on nous frappera; et, lorsque nous serons unis, nous serons forts, soit pour vaincre, soit pour souffrir. Tout vient à point dans les

desseins de la Providence. Il y a quelques années, des mesures de persécution auraient peut-être obtenu quelques défections, puis le découragement, puis le silence. Aujourd'hui, il est temps de nous persécuter; pour nous décourager, il est trop tard; à quelque extrémité qu'on se porte, on ne réussira pas. Suivant la belle et profonde parole de M. l'abbé Dupanloup : *L'Eglise peut perdre des soldats, jamais des batailles.* Heureux les soldats qu'elle perd ainsi! bienheureux ceux qui succombent pour elle! Lorsque les chrétiens savent combattre, l'Eglise vit, et Dieu est glorifié.

10 juin 1845.

III. Une petite scène destinée à raviver le souvenir du 3 mai avait été promise pour aujourd'hui. On disait que M. Dubois (de la Loire-Inférieure), à propos du budget des Cultes, provoquerait une discussion supplémentaire sur l'existence des Congrégations religieuses. Cette annonce n'a pas eu le privilége d'émouvoir la curiosité publique; les tribunes sont dégarnies, et, sur les banquettes de la Chambre, de nombreux vides accusent de nombreux absents. M. Dubois fera tout de même sa harangue, et l'on aura plus, sinon mieux que M. Dubois : M. Thiers ouvre la scène.

L'honorable député d'Aix tient à perfectionner son ouvrage; il veut jusqu'au bout favoriser le Gouvernement du secours qu'il lui a si gracieusement donné pour assurer l'*exécution des lois*, c'est-à-dire la persécution de l'Eglise. Il prie donc M. le Ministre des Cultes de lui apprendre où en sont les choses. A-t-on entamé les négociations? que deviennent-elles? Il semble qu'elles

traînent un peu en longueur! Cependant des négociations de ce genre ne sont pas bien graves, ne doivent pas être bien difficiles à mener; car, enfin, aucun intérêt sérieux n'est en cause... A ces mots, une certaine rumeur s'élève, comme si l'on pensait que la question d'être ou de n'être pas, la question d'habiter la France au prix d'une apostasie, ou d'aller servir Dieu dans l'exil, posée à un certain nombre de citoyens, offre bien quelque gravité. Ce sentiment, qui remue au fond des consciences, ne trouve aucune voix pour l'exprimer, et M. le Ministre des Cultes se garde de donner à croire qu'il le partage. Au contraire, il juge que le Gouvernement s'associe complétement à la pensée de M. Thiers, que les négociations entamées sont suivies avec beaucoup de zèle, qu'on en aura des nouvelles prochainement. Voix irritée de M. Dupin : Bien entendu que, quelle que soit l'issue des négociations, le Gouvernement passera outre et fera exécuter les lois! M. le Ministre des Cultes répond par le geste indigné d'un innocent qui voit mettre en doute la candeur de son âme. Ce geste veut dire : Peut-on supposer que je cherche à défendre une cause qui n'a point la majorité? — J'explique votre pensée et je seconde vos intentions, reprend M. Dupin d'un air moqueur; et toute la Chambre de rire.

Ah! que le style est autre, lorsque l'on parle de négociations entamées avec l'Angleterre pour obtenir qu'elle cesse enfin d'outrager le pavillon français! Avec quelle autorité on réclame alors le silence, avec quel empressement on l'accorde, et comme volontiers on voit les négociations durer une année ou deux! C'est que l'Angleterre, c'est l'Angleterre; c'est notre magnanime alliée partout où nous allons, et partout où nous vou-

drions aller, et partout où elle nous défend d'aller. Nous avons des écus à Londres : il faut ménager l'Angleterre! Mais le Pape, qu'est-ce que cela? Le Pape n'a jamais eu 200,000 hommes que dans la timide pensée Napoléon. La puissance du Pape n'est qu'un jeu pour nos hommes d'Etat. On négocie avec le Pape : ce n'est pas pour obtenir une transaction, c'est pour avoir occasion de montrer comme on est fort et comme on s'estime à l'abri des foudres du Vatican. Le Gouvernement pense peut-être que si M. Rossi n'obtient rien, chose présumable, ce sera tant mieux, puisqu'il y trouvera l'occasion de passer outre fièrement. *Non vuol vincere, ma triumphare*, dit le proverbe italien. Les humiliations du Pape vengeront la France des déboires que lui font éprouver les caprices de la reine Pomaré.

Touchons à M. Dubois (de la Loire-Inférieure). Cet honorable universitaire ignore l'art de parler avec calme. Il est toujours furieux, *et jusqu'à : Je vous aime, il dit tout aigrement*. D'un ton furieux donc, M. Dubois demande des explications sur le nombre croissant et alarmant des Congrégations religieuses non autorisées. Ces Congrégations, dit-il en français de conseiller royal (1), *ont besoin d'attirer sur elles les regards du pays*, ce qui signifie, dans la pensée de l'orateur, que les ennemis très nombreux de la Religion et des œuvres religieuses *ont besoin* d'espionner les Congrégations, de les tourmenter et de les dissoudre. M. Dubois veut donc un tableau, mais bien complet, bien détaillé, indiquant les noms de ces Congrégations dangereuses, le nombre d'hommes ou de femmes qui les composent, les biens *meubles* et im-

(1) M. Dubois était membre du Conseil royal de l'Université.

meubles qu'elles possèdent, etc., etc., afin, dit-il, qu'on les autorise. Oui; et que si on ne les autorise pas, on les anéantisse, car M. Dubois ne veut plus de Congrégations tolérées.

On le voit, la pensée qui a machiné le vote du 3 mai ne s'en tient pas à persécuter les Jésuites, et en voici l'aveu. Qui croira que M. Dubois ne désire connaître les Congrégations et posséder l'inventaire de leurs biens meubles et immeubles que pour les autoriser?

La Chambre pourtant n'a pas fait grand accueil à la proposition de M. Dubois. M. le Ministre des Cultes a donné quelques explications évasives, pris quelques engagements de convention, et tout a fini là.

Notons un incident caractéristique. M. de Larochejaquelein, s'appuyant de ce grand zèle pour l'exécution des lois, a demandé pourquoi l'on n'exécute pas la loi sur l'observation du dimanche. On lui a répondu par un immense éclat de rire, ou plutôt par une sorte de huée. Avec le plus honorable courage, il a protesté contre ce grossier mépris d'un précepte de la Religion, observé dans tous les pays chrétiens : le rire a continué; il a redoublé lorsque l'honorable M. Delessert, révolté de cette bonne humeur législative, s'est associé par un remercîment solennel à la généreuse protestation de M. de Larochejaquelein. On a trouvé trop plaisant cet accord du protestant et du catholique dans la réprobation d'une impiété gratuite qui les blesse tous deux, et M. Martin, ordinairement si prompt à la réplique, n'a pas jugé cette fois nécessaire de répondre. Il en est des lois, lorsqu'elles protégent la Religion, comme des convenances diplomatiques lorsqu'elles regardent le Pape : on les méprise, et, suivant le mot si vrai de M. de Cormenin : *on n'en veut*

plus, on n'en veut plus! Tels sont les fruits de l'éducation universitaire. Quiconque n'a pas vu la Chambre dans un de ces moments malheureux où son dédain insulte aux choses saintes, comprendra difficilement quelle force d'âme il faut avoir pour s'y montrer chrétien.

Autre affaire religieuse : dans ces discussions du budget, chacun s'empresse de vider son sac. L'honorable M. Ferdinand de Lasteyrie a jugé bon d'entretenir la Chambre d'un abus qui s'est introduit dans la plupart des églises de Paris, où l'on place des barrières qui, dit-il, empêchent les pauvres de s'approcher de la chaire et de l'autel. Un jour qu'il était dans une église pour un mariage (lui-même a donné ce détail), il a vu les employés renvoyer brutalement des fidèles qui voulaient passer sans payer. Cet exemple nous étonne. Outre que les pauvres n'ont pas grand'chose à faire aux mariages où assistent nos seigneurs nos députés, il est d'usage, en ces sortes d'occasions, que les mariés eux-mêmes paient les chaises. Mais enfin M. de Lasteyrie n'a pu se tromper; admettons le fait, regrettons avec lui l'abus véritable qu'il révèle : toujours est-il que l'objet est étrange à porter devant la Chambre. Nous ajouterons que, lorsqu'on se résigne à entretenir une assemblée politique de pareilles vétilles, il conviendrait au moins de le faire en connaissance de cause. Il ne faudrait pas attribuer au Clergé un abus contre lequel il lutte sans cesse, qui est le fait des Conseils de fabrique, et qui n'afflige pas les yeux dans toutes les églises de Paris, mais dans deux ou trois seulement, où, à la vérité, il se produit d'une manière blessante; il faudrait tenir compte aux Conseils de fabrique eux-mêmes de la nécessité où ils sont de subvenir aux frais du culte. On ne célèbre pas les offices sans brûler de l'encens et de

la cire, sans avoir besoin de renouveler les ornements, de payer des chantres, etc. Où trouver de l'argent pour ces dépenses, depuis que les églises n'ont plus de revenus et que le Conseil d'Etat veille si jalousement à ce qu'elles n'acceptent pas trop de legs? M. de Lasteyrie ignore cela; il ignore aussi (ce que savent tous ceux qui ne vont pas à l'église seulement les jours de mariage ou d'enterrement), que les fidèles, même les plus pauvres, se soumettent de bonne grâce à ces petits impôts; il ignore enfin qu'il n'y a pas dans Paris deux églises (s'il y en a une) où les pauvres ne puissent très bien entendre pour rien la messe tous les jours et recevoir la sainte Eucharistie.

La Chambre, qui venait d'éclater de rire en entendant M. de Larochejaquelein parler de l'observation du dimanche, n'en a pas moins écouté M. de Lasteyrie avec beaucoup d'attention et de sympathie. Elle s'est indignée contre les barrières. Nous ne les défendrons pas plus qu'il ne faut. Mais, en vérité, nous en avons de plus choquantes et de plus injurieuses à renverser; et, bien que M. le Ministre des Cultes ait déclaré que les barrières lui déplaisent fort et qu'il en avait écrit à Mgr l'Archevêque de Paris, nous croyons que Son Excellence ne réussira pas plus à devenir bedeau qu'elle n'a réussi à devenir pape.

XI.

DISCUSSION A LA CHAMBRE DES PAIRS.

MM. DE MONTALEMBERT — BEUGNOT — PORTALIS — DE BARTHÉLEMY — MARTIN.

11 juin 1845.

I. La question, effleurée hier à la Chambre des Députés, a été traitée aujourd'hui d'une manière sérieuse à la Chambre des Pairs. M. le comte de Montalembert a parlé.

Après avoir rappelé les interpellations de M. Thiers sur les Congrégations religieuses et les promesses faites avec tant de docilité par M. Martin, au sujet des Jésuites, le noble Pair est entré dans le vif de la question. Négligeant à dessein le point purement légal, il s'est attaché à démontrer combien est ridicule l'ultramontanisme *pratique* de nos hommes d'Etat. Il a fait ressortir toute la gravité, sous le rapport religieux et politique, des paroles prononcées et des engagements pris par M. le Ministre de la Justice et des Cultes au nom du Gouvernement. Nos lecteurs entendront avec joie cette parole si digne de la grande cause qu'elle soutient. Ils trouveront que M. Martin n'a guère le droit de dire que M. de Montalembert manque à la charité (c'est son terme), en déclarant que toute la conduite du Ministère, dans ce grave

débat, a été inconvenante, hypocrite et lâche. Ce ne sont pas les mots qui ont tort, ce sont les actes qu'ils caractérisent. Mais M. Martin du Nord ne supporte patiemment la peinture de ses œuvres qu'à la Chambre des Députés.

M. de Montalembert a été écouté avec l'attention soutenue que commande son rare talent. On ne l'a interrompu qu'une seule fois; c'est lorsqu'il a voulu relever l'opinion de M. Thiers sur les corps-francs. M. d'Argout et quelques autres Pairs prétendent qu'on ne peut pas attaquer un absent, même à propos d'un discours public. M. de Montalembert a inutilement observé que cette exigence était sans exemple, qu'elle porterait atteinte à la liberté de la tribune, et qu'on l'a attaqué lui-même à la Chambre des Députés, sans que personne le trouvât mauvais; il a dû ne plus s'occuper de M. Thiers, dont nous ne savions pas que l'ombre fût si influente au Luxembourg.

Comme compensation, l'orateur catholique a été vivement approuvé, lorsqu'il a déclaré que l'ordre du jour motivé, voté au Palais Bourbon, n'avait aucune autorité, aucune force légale, et que le plus humble tribunal pourrait, malgré ce vote, juger inapplicables les vieilles lois invoquées contre les Jésuites. Ce fait a son importance.

Le premier soin de M. le Ministre de la Justice et des Cultes a été naturellement de rapetisser le débat, afin de le mieux remplir. Son discours est d'ailleurs instructif comme exposé complet des craintes et des colères que le mouvement catholique cause à notre Gouvernement. On y retrouve, malgré beaucoup de réserves, depuis longtemps jugées, la résolution d'entraver l'Eglise, de la

persécuter jusqu'à ce qu'elle ait renoncé à être libre. La lutte sera longue! Si M. Martin veut en connaître l'issue, il n'a qu'à lire l'histoire du Christianisme depuis Pilate jusqu'à nos jours. Pour le moment, comme il s'agit surtout de chasser les Jésuites, on déclare n'en vouloir qu'à eux seuls, et l'on sépare soigneusement leur cause de celle du Clergé, de ce Clergé généralement *sage*, que le Gouvernement est *fier d'avoir pour lui*.

Indiquons encore deux points importants de ce discours.

M. Martin a voulu faire connaître avec une *entière franchise* les motifs qui ont déterminé le Gouvernement à promettre ce qu'il a promis contre les Jésuites. Voici donc le crime de ces religieux :

1° Ils ont été volés par Affenaër et se sont permis de lui faire un procès, c'est-à-dire de paraître officiellement devant la justice, eux qui n'étaient que tolérés. A ce sujet, M. le Ministre a fait sur les *richesses* des Jésuites des insinuations que ne désavouerait pas M. Dupin, ni même M. Sue;

2° Dans des écrits imprimés, des Jésuites ont déclaré qu'ils étaient Jésuites et qu'ils avaient le droit de l'être;

3° C'est assurément à leur influence, bien qu'on n'en ait aucune preuve, qu'il faut attribuer les attaques dirigées par les évêques et par « certains écrivains laïques » contre l'Université et les articles organiques.

Est-ce tout? Absolument tout.

Le délit d'avoir écrit des livres que personne ne trouve coupables est ridicule; le délit d'*influence*, à propos d'actes justes et légaux en eux-mêmes, justifie mal la proscription. Reste donc l'affaire d'Affenaër, et c'est là le véritable crime des Jésuites; si Affenaër ne les avait

pas volés, M. le Ministre de la Justice ne pourrait pas les proscrire.

Sentant lui-même la valeur de ces arguments, M. Martin a voulu terminer par un coup d'éclat. Il a fait une sortie des plus violentes contre le *parti catholique* et contre M. le comte de Montalembert : il a reproché au noble Pair ses discours, ses écrits, ses voyages, ses *tendances;* il a calomnié ses actes et ses intentions; c'est à peine s'il a voulu croire à la sincérité de sa foi; enfin, nous ne croyons pas que jamais Ministre ait usé plus largement de la liberté de la tribune.

M. de Montalembert voulait répliquer immédiatement; mais il était plus de cinq heures, et la Chambre s'est séparée.

12 juin 1845.

II. Deux sentiments se partagent l'âme du chrétien qui assiste aux débats de nos assemblées législatives sur les affaires de la Religion : il éprouve en même temps la joie la plus noble, et la plus vive douleur; il goûte les plus puissantes consolations de l'espérance, il subit les plus cruelles angoisses du découragement. C'est un bonheur, sans doute, un bonheur aussi profond que légitime de voir dans la force de leur position, dans la lumière de leur bon sens, dans la dignité de leur conscience, les défenseurs de ces grandes vérités sociales; mais quelle douleur de contempler du même regard le nombre, l'entêtement, l'audacieuse injustice de leurs adversaires! Comment ne pas croire au triomphe de cette raison si évidente, de cette loyauté si parfaite, de ces principes si nécessaires, exposés, développés, soutenus avec tant de

courage par des hommes dont le talent s'accroît de toute la force d'une éclatante probité? Comment ne pas trembler que tout cela n'échoue et ne demeure éternellement inutile, lorsque l'on voit tout cela glisser sur des esprits gagnés d'avance à l'erreur, qui n'écoutent que pour la forme et dont rien au monde, ni la logique la plus pressante, ni le fait le plus patent, ni leur intérêt même, ne peut modifier l'intraitable résolution? On a beau dire et beau prouver que la Charte est violée, que la Religion est menacée, que la liberté est en péril, que la dynastie enfin, cette chose suprême, court hasard, quand le pouvoir humain attente au pouvoir spirituel : il se trouve des conservateurs, des libéraux, des dynastiques, des catholiques, ou du moins des gens qui prétendent l'être et qui jurent qu'ils le sont, pour étouffer, sous une dénégation sans preuve, sous un sophisme, sous un vote muet, toutes les choses qu'ils prétendent conserver et défendre. Il semble que ce soit peine perdue de vouloir les éclairer; bien plus, ils déclarent que cette lumière les irrite : pour qu'il leur plaise de se montrer justes et raisonnables, il faut qu'on ne les presse pas. Ah! vous défendez l'Eglise, s'écrie M. Portalis, vrai type de cette classe despotique et obstinée, vous réclamez pour ses droits, vous discutez l'équité des mesures que nous prenons contre elle! Sachez que les discussions religieuses n'ont jamais servi la Religion; et, pour le prouver, nous allons vous frapper.

Mais M. le comte Portalis et les siens ne savent pas que de tels coups usent le marteau, non l'enclume; que l'assaillant succombe et que la victime reste debout; que ces Moïses involontaires, partout où ils touchent de leur fragile baguette le rocher de l'Eglise, en font jaillir ces

sources vives où s'abreuvent les multitudes altérées de vérité. Qu'avons-nous donc perdu à ces luttes où l'Épiscopat s'est montré si grand, où M. de Montalembert s'est formé, où le courageux génie du P. Lacordaire a puisé peut-être ses plus sublimes inspirations, qui ont amené au pied de la chaire à jamais illustre du P. de Ravignan ces flots de jeunes hommes dont il est devenu l'apôtre, qui ont valu au Catholicisme des apologistes tels que MM. Ch. Lenormant, Dupanloup, Cormenin; des amis tels que M. le comte Beugnot, cet esprit si puissant et si ferme; tels que M. le baron Seguier, ce caractère si honoré; tels que M. Berryer, cette parole si éloquente? Et l'on voit que nous ne les nommons pas tous, la liste serait trop longue! Nous pouvions perdre des soldats, il a plu à Dieu que nous en gagnions; et de pareils soldats, dont le nombre s'accroît sans cesse, nous permettraient de perdre une de ces batailles que nous ne perdons jamais. Comme Desaix à Marengo, regardant le champ et les forces respectives, nous dirions: La bataille est perdue; il reste le temps d'en gagner une avant la fin du jour. Les intérêts politiques, bien ou mal compris, passent avant tout dans les assemblées politiques. Mais, au-delà des assemblées et de leurs faux et dangereux systèmes, il y a la nation, avec son bon sens généreux et ses intérêts invincibles, pour réparer bientôt l'injustice ou l'erreur des corps délibérants. Les scrutins font les lois, ils ne font pas les mœurs. Grâce à Dieu, il est dans les mœurs de la France de défaire tôt ou tard les lois qui sont contraires à la Religion et à la liberté.

M. le comte Beugnot a prononcé aujourd'hui un de ces vigoureux discours où il sait, mieux que personne,

montrer quels liens indissolubles unissent dans le même intérêt la Religion et la liberté. C'est le parfait modèle d'une harangue politique. Ainsi devaient parler ces sages pleins d'expérience et d'études, dont la grave et simple parole régnait au sénat. On ne saurait mieux ordonner ses arguments, les développer d'une façon plus persuasive, les appuyer de preuves plus convaincantes, les assaisonner d'un sel plus discret et plus piquant, démontrer enfin avec plus d'évidence, à des gens qui veulent faire une faute, combien cette faute approche de la sottise, qu'on nous pardonne le mot; car c'est une sottise de se jeter dans les embarras où nous pousse un ennemi. Après ce discours on peut nier que les Jésuites soient l'Eglise, on ne peut pas nier qu'ils soient l'ordre et la liberté. Si c'est la baguette de M. Thiers qui a ouvert, comme nous le croyons, cette abondante source de vérités, nous ne pouvons que l'en remercier; les catholiques y puiseront beaucoup de force et, plus tard, la nation beaucoup de bon sens.

M. le Ministre des Cultes, particulièrement intéressé à réfuter M. le comte Beugnot, qui l'a fort maltraité, quoiqu'avec autant de courtoisie que de justice, n'a pas été fâché de laisser d'abord couler un peu la sagesse de M. le comte Portalis, toujours pressé de parler du concordat, des articles organiques et de feu M. son illustre père.

M. le comte Portalis est non pas l'ombre, mais le souvenir d'un rhéteur. Il apporte à la tribune les débris d'une vieille rhétorique, fille de l'école et de la Gascogne, dont les monotones éclats fatiguent étrangement l'auditeur, même en hiver. Il ne dit rien comme le commun des mortels. Veut-il reprocher aux Jésuites d'avoir

manifesté leur existence, ce qui est un grand crime dans la France de 1845, il s'écrie qu'on a *tout à cou... parboré l'étendard de la Compagnie de Jésus.* Une phrase sèche et gonflée, où sonnent trois ou quatre mots, toujours les mêmes : *Bossuet, le Concordat, l'Empereur, mon Père.* M. le comte Portalis est catholique, il l'atteste, et c'est en pleine sûreté de conscience qu'il demande l'asservissement de l'Eglise. S'il n'était pas catholique, il aurait peut-être des scrupules... mais non, il est libéral! Spectacle dangereux à la jeunesse, de voir réunis tant de réputation, une fortune si haute, un talent si pauvre, un esprit si limité! M. Portalis a fait néanmoins des aveux utiles : il reconnaît, par exemple, que les Jésuites propriétaires ne peuvent pas être chassés de leur domicile. A la vérité, il ajoute qu'ils n'en doivent pas sortir *pour faire actes de Jésuites au dehors.* C'est ainsi que M. le comte Portalis entend que la porte du citoyen doit être murée. Le gendarme ne peut la franchir, mais le citoyen jésuite ne doit pas la franchir non plus. M. le comte Portalis ne dit pas s'il permet qu'on fasse passer à ce citoyen, prisonnier dans son domicile, du pain par la fenêtre. Quelque « loi de l'Etat » doit l'avoir défendu.

M. le marquis de Barthélemy a traité la question légale avec une grande supériorité, au milieu d'une grande attention. Le public sera étonné du mépris pour la loi, qui inspire et qui anime ce zèle qu'on affiche pour l'exécution des lois. Les lois inexécutées abondent, M. de Barthélemy en a cité d'étranges exemples. Mais la partie la plus importante du discours est une démonstration irréfutable du but que l'on se propose en ressuscitant les lois de 1790 et 1792, et le décret de 1804. Ce but, non encore si clairement dévoilé, est l'anéantissement légal

et systématique de toutes les congrégations religieuses. Pour l'atteindre, on se couvre du manteau de la Religion. C'est un vieil usage. A la Constituante, comme aujourd'hui à la Chambre des Députés, l'on se proclamait catholique apostolique romain, en votant la constitution civile du clergé. Les prêtres qui refusaient le serment étaient traités d'ennemis de l'Eglise; on les guillotinait ensuite, pour sauver la Religion du Christ.

Hier, M. Martin accusait M. de Montalembert d'être la cause de tout ce qui se passe. Plus encore pour rendre hommage à la vérité que pour satisfaire une modestie qui semble l'abuser sur l'importance de son rôle, M. de Montalembert a dit, ce qui est vrai, que la lutte où il a si utilement servi n'avait été ni entamée, ni poussée par lui; il était absent lorsqu'elle a éclaté, en présence de l'injurieux et alarmant projet de loi contre la liberté de l'enseignement présenté par M. Villemain. Avec tous les laïques qui ont parlé ou écrit dans cette grande cause, M. de Montalembert ambitionne de servir l'Eglise; il repousse comme une injure adressée à l'Eglise et à lui d'avoir voulu et pu la conduire.

Ces loyales explications ont eu l'effet d'exciter en M. le Ministre des Cultes une colère, ou, pour dire le vrai mot, une fureur qui a étonné tout le monde : M. Martin a l'habitude de paraître ému et même un peu exaspéré. Aujourd'hui, nous croyons que c'était pour tout de bon; du moins a-t-il su donner à son jeu une perfection rare. Il criait, il gesticulait, il frappait du pied, il pressait sa poitrine du haut en bas, il montrait le poing à M. de Montalembert, il se proclamait honnête homme, il revenait sur les célèbres douleurs qu'il éprouve lorsqu'il traduit les évêques en conseil d'Etat, il s'emportait contre

les Jésuites assez hardis pour dire leur nom et lui susciter des complications.

M. de Montalembert n'avait rien fait pour motiver tant de gymnastique; nous soupçonnons le discours de M. Beugnot d'y avoir contribué. Du reste, M. le Ministre n'y a pas autrement répondu. Il est descendu de la tribune en déclarant qu'il procédera contre les Jésuites par voie judiciaire ou par voie administrative; en d'autres termes, qu'il fera ce qu'il voudra, et qu'il n'est pas si simple que de dire à la Chambre quelle marche il compte suivre. Dans le fond, il ne serait peut-être pas fâché d'en savoir lui-même quelque chose : il a de bonnes raisons pour garder un secret que M. Thiers ne lui a pas encore confié.

En somme, la discussion a été bonne pour la liberté, par conséquent pour l'Eglise : elle ne préviendra peut-être pas l'iniquité, mais elle la rendra stérile; et Dieu saura bien donner la victoire à ceux qui reçoivent de lui si abondamment la raison et le courage d'avoir raison.

XII.

M. DE MONTALEMBERT.

14 juin 1845.

Dans la dernière discussion, M. le Garde des Sceaux a

raisonné comme le loup de la fable. Pourquoi ce genre farouche, qu'il ne prend d'ailleurs qu'au Luxembourg? Suivant certains adeptes, Son Excellence a imité ces cacochymes, secrètement convaincus de leur faiblesse, qui toussent à fracas pour montrer que le coffre est bon et pour affliger leurs héritiers. On l'a dit à M. Thiers; M. Thiers a daigné sourire.

Quoi qu'il en soit, M. le Ministre des Cultes paraît n'avoir en tête présentement qu'une chose, prouver que tout irait le mieux du monde, si M. de Montalembert n'existait pas. Il veut faire passer en axiome que M. de Montalembert tout seul, sans motif, uniquement pour se distraire, a troublé cette parfaite paix qui régnait entre l'Eglise et l'Etat avant ses discours de l'an passé; il veut écraser le noble Pair sous le poids de ce forfait. M. de Montalembert pourrait n'en pas rougir. Il s'excuse néanmoins, pour l'amour de la vérité; mais vainement il remontre à M. le Ministre qu'il était absent quand la guerre a éclaté; vainement il le prie de considérer combien cette guerre est ancienne, combien de gens y prennent part; vainement il fait observer que la paix est chère à tous les chrétiens, et qu'il a, pour son compte, indiqué les moyens de la rétablir. — *Tu la troubles, repart l'Excellence cruelle!*

L'argument paraît si bon que toute la presse irréligieuse en fait usage. M. de Montalembert a tout fait; sans M. de Montalembert, sans la brochure qu'il a envoyée de Madère, à la fin de 1843, sans le premier discours qu'il a prononcé en 1844, ces journaux n'auraient pas écrit les articles auxquels cette brochure a répondu, les parquets n'auraient pas ordonné les poursuites que ce discours a qualifiées, les professeurs de l'Université n'au-

raient pas publié les livres, donné les leçons qui ont alarmé la conscience de l'illustre orateur et qui avaient déjà motivé tant de réclamations de nos évêques. M. de Montalembert a provoqué le projet Villemain, les encycliques de M. le Garde des Sceaux et tant d'autres actes dont la violence a soulevé tous les cœurs catholiques. M. de Montalembert a fait pis encore : il a été assez perfide pour engager M. Dupin, qui n'y pensait pas, à donner sa seconde édition des libertés de Pithou, et l'on ne saurait imaginer la peine qu'il a prise pour obtenir du même M. Dupin, qu'il demandât contre le Clergé des lois *implacables*.

Le *Constitutionnel* nous explique aujourd'hui, à sa manière, toutes ces noirceurs de M. de Montalembert. Vous verrez que M. de Montalembert aura engagé le patron du *Constitutionnel* lui-même à recevoir dans cette feuille la littérature des corps-francs, en même temps qu'il décidait Mgr le cardinal de Bonald à condamner Pithou. Écoutez ceci :

« Une *révélation plus grave encore* a été faite par le Ministre. Il paraîtrait que M. de Montalembert se serait rendu, il y a quelque temps, à Lyon, pour assister à un *conciliabule où les Jésuites* avaient la haute main, et à la suite duquel aurait paru le fameux mandement de M. de Bonald, qui a été déféré au Conseil d'Etat et qui a mis en lutte ouverte une partie de l'Episcopat et le Gouvernement. M. Martin *doit être informé mieux que personne.* »

Vous voyez bien ! la police est aux aguets, elle a tout vu. Elle était à ce *conciliabule* de Lyon. Si elle avait par hasard oublié les discours qu'on y a tenus, nous rappelons que l'*Univers* les a publiés; il a publié encore le chiffre des conjurés et les noms de beaucoup d'entre eux, car ils étaient nombreux, quatre ou cinq cents. L'*Univers* est informé mieux que personne.

Voilà donc M. de Montalembert atteint et convaincu de cette félonie, d'avoir mis en hostilité l'Etat et l'Eglise! Jadis, c'était l'*Univers*. Mgr l'évêque de Chartres en a été accusé, et l'on a nommé grand nombre d'autres principaux coupables: le Père de Ravignan, par sa brochure; le Père Lacordaire, par ses sermons; M. l'abbé Dupanloup, par ses remarquables *Lettres à M. de Broglie;* Mgr l'évêque de Langres, plus que personne, par ses admirables et nombreux écrits. Nous ne finirions pas si nous voulions énumérer tous les hommes qui, pour avoir élevé la voix dans cette querelle, pour avoir repoussé, n'importe de quelle façon, les attaques, les provocations, les injures, les calomnies sans nombre que l'État universitaire ou politique a prodiguées à l'Eglise, ont reçu personnellement leur part de ces calomnies, ont été dénoncés comme troublant la paix entre l'Eglise et l'Etat. Mais ces noms sont oubliés; il n'y a plus qu'un fauteur de la discorde, M. de Montalembert. Ainsi le veulent le *Constitutionnel* et M. Martin.

Le *Constitutionnel* et M. Martin ont sans doute un plan. Espèrent-ils affaiblir la cause catholique en lui donnant le nom d'un homme? Ils s'abusent. On a voulu donner à cette cause le nom d'un parti, elle a grandi sous ce mensonge; on a voulu lui donner le nom d'un journal, bien moins important que celui de M. de Montalembert, elle a continué de grandir; on lui a donné le nom proscrit des Jésuites, elle est devenue immense, et elle reste ce qu'elle est devenue : la cause de la Religion, la cause de la liberté, la cause de l'avenir. Y changer quelque chose n'est plus au pouvoir de ses ennemis. La placer dans la main d'un homme, ce n'est pas l'amoindrir, c'est agrandir cet homme et le rendre plus cher à

ceux qui combattent avec lui. Les vrais chefs de la guerre, ceux qui ont tout fait, ceux qui sauront tout faire, sont ceux qui ont béni et qui béniront les efforts des combattants : leurs bénédictions donnent le courage et la vie. La vaine adresse des politiques subalternes ne parviendra pas à tarir cette source où nous puisons la force de braver leurs menaces et de déjouer leurs intrigues. S'ils veulent ruiner le crédit de M. de Montalembert et de tous les catholiques qui marchent à sa suite ou à ses côtés, qu'ils consultent les réclamations de l'Épiscopat et qu'ils fassent ce qu'elles demandent. Nous déposerons alors nos armes, ou elles seront brisées dans nos mains.

XIII.

LA GALÈRE JÉSUITIQUE.

18 juin 1845.

Cette galère est la fameuse peinture trouvée à Billom, en Auvergne, dans le collége des Jésuites, et dont les adversaires de la Compagnie firent grand bruit, dit M. le comte Portalis, qui ne serait pas fâché d'en faire autant. Elle va nous fournir un bel échantillon des arguments qu'on inventait jadis et qu'on rebadigeonne aujourd'hui; elle va nous donner un instructif exemple

des raisonnements que peut employer le chef de la première Cour du royaume, le pape de l'infaillibilité judiciaire (M. le comte Portalis n'est pas moins que cela), poursuivant, au sein de la première de nos assemblées délibérantes, la première et la plus sacrée de nos libertés. Ceci est vraiment curieux; c'est un trait qui peint les hommes et l'époque. Ecoutons d'abord M. le comte Portalis décrire la galère dès le commencement de son discours, où elle tient la place d'un fait capital qui explique la pensée de l'orateur et qui assure d'avance le succès de ses conclusions. On sait que M. le comte Portalis, s'estimant aussi bon écrivain pour le moins que M. le duc Pasquier, prétend à l'Académie, et mixtionne toutes ses harangues *secundum artem*.

« Ce tableau, » dit-il avec une élégance dont Bitaubé serait jaloux, « ce tableau représentait une barque ex-» posée aux flots *irrités* d'une mer *orageuse;* elle (la bar-» que) portait l'Eglise catholique et *sa fortune*. » (Notez que tout ceci est prémédité; M. Portalis n'improvise pas, il écrit, et il rature!) « Ce n'était point la barque de saint » Pierre, *c'était la barque de saint Ignace*. On n'y voyait » ni les Apôtres ni les *Saints Pères;* elle ne contenait » *que des saints de l'ordre des Jésuites*. »

La chose est sûre, M. le comte Portalis a vu ce qu'il dépeint; il a mis le pied sur le vaisseau maudit, il a compté l'équipage, il pourrait chanter, comme son collègue M. Victor Hugo : *Dans la galère jésuitique, nous étions quatre-vingts rameurs*. Mais qu'allait-il faire dans cette galère? Il allait chercher le bouquet que voici :

« Il paraît que la manière de voir des *Jésuites* et *de* » *leurs amis est encore celle de l'auteur de cette peinture.* » Ils se regardent *toujours* comme les pilotes de l'Eglise.

» Leurs Constitutions *en sont le palladium :* il serait à » désirer que cette illusion se dissipât. La Religion ca- » tholique et les Jésuites eux-mêmes y gagneraient; ils » y perdraient des ennemis. »

Quoi de plus sincère, de plus modéré, de plus obligeant? On sent que l'orateur, comme il a pris soin de le dire, est un catholique qui gémit d'accuser ses frères, un magistrat qui ne les condamne qu'à regret et pour satisfaire à la justice, un honnête homme, digne de la confiance publique, sinon des suffrages de l'Académie. Voilà les gens de bien, gagnés par cette droiture, qui s'écrient qu'en vérité les Jésuites sont intolérables et qu'on les persécute à bon droit, puisque ceux de Billom en Auvergne, gardaient dans leur maison cette pernicieuse peinture. Comment! les flots sont *irrités,* et même la mer est *orageuse*, et les Jésuites ont l'audace de mettre dans leur barque non-seulement l'Eglise, mais *sa fortune!* Ils l'exposent ainsi aux flots orageux de la mer irritée, et ils n'emploient que leurs saints à eux, des *saints jésuites,* des saints suspects, contre ces flots irrités de cette mer orageuse ! Point d'apôtres ni de conseillers d'Etat! point de Pères de l'Eglise ni de Pairs de France! Cela passe les bornes; de telles prétentions ne se peuvent tolérer. Que M. le comte Portalis accable les Jésuites du poids de ses maximes et du poids de ses arrêts, qu'il les fasse murer dans leurs maisons, tout est légitime; le tableau de Billom justifie tout !

Oui; mais voici une brochure libérale, publiée sous la Restauration, qui bouleverse le terrain sur lequel M. le comte Portalis a bâti son discours. Cette brochure, fort misérable d'ailleurs et l'une des plus sottes qu'on ait publiées en 1826, époque où florissait M. de Jouy, est in-

titulée : « *La Galère jésuitique*, ou *Notice explicative d'un tableau allégorique enlevé en* 1762 *de l'église du collége des Jésuites de Billom, etc.*, PRÉCÉDÉE D'UNE ESTAMPE DE CE TABLEAU *et de réflexions sur la renaissance du jésuitisme.* » Nous abandonnons les réflexions à M. le comte Portalis, et nous allons à l'estampe. Elle nous prouve tout d'abord que M. le premier Président de la Cour suprême manque absolument de mémoire, s'il ne manque pas absolument de bonne foi. Le grave magistrat a lu à ses graves collègues une description imaginaire, qu'il avait peut-être composée pour l'Académie.

Cette barque allégorique, exclusivement montée, selon M. le comte Portalis, par des saints de la Compagnie de Jésus, ne porte qu'UN jésuite, saint Ignace de Loyola : les autres sont saint Antoine, saint Basile, *Père de l'Eglise;* saint Augustin, *Père de l'Eglise;* saint Benoît, saint Dominique, saint Bruno, saint François d'Assise et saint François de Paule, tous fondateurs d'ordres, rangés par ordre chronologique, ce qui met saint Ignace au dernier rang. Le peintre n'a eu nullement l'intention de représenter l'Eglise, comme M. le comte Portalis le suppose : il a voulu réunir et symboliser, sous les figures de leurs patriarches, les principaux ordres religieux, *typus religionis,* ainsi que le dit une inscription majuscule placée au haut de la toile.

Il est vrai que, suivant l'usage dès lors adopté, les universitaires du temps ont eu soin de traduire *typus religionis* par *type de la Religion.* Mais si M. le comte Portalis a assez oublié son latin pour se méprendre à ce point sur le sens du mot *religio,* comment n'a-t-il pas compris cette autre légende, où l'esprit le plus troublé

ne saurait trouver d'amphibologie : *Les fondateurs de ces ordres* (*fundatores* RELIGIONUM) *ont construit et gouvernent ce vaisseau suivant les constitutions et les règles qu'ils ont reçues du Saint-Esprit?* Comment n'a-t-il pas vu les barques séculières qui voguent autour du vaisseau des *religions,* d'où elles tirent des secours spirituels? Aux yeux de M. Michelet et de M. Génin, tout habit religieux couvre un jésuite; mais M. Portalis, qui fait profession d'être catholique et même d'aimer les moines, pourvu qu'il n'y en ait pas, comment sous la mitre de saint Augustin, sous la tiare grecque de saint Basile, sous la cappa de saint Bruno, sous le capuce de saint François, peut-il voir autant de jésuites? Enfin, si le savant magistrat n'a pas su reconnaître les costumes si divers de ces huit fondateurs d'ordres ou de religions (*fundatores* RELIGIONUM, Monsieur le comte!), il sait lire : il a lu aux pieds de chacun des patriarches son nom distinctement écrit. C'est une licence un peu forte, ce nous semble, de prendre saint François d'Assise, saint Benoît, saint Antoine, saint Bruno, saint Dominique, pour des saints de l'ordre des Jésuites; d'ôter à saint Basile et à saint Augustin le titre de Pères de l'Eglise. Que M. Portalis les proscrive tous comme ultramontains, passe encore : ils l'ont bien mérité; mais, comme Jésuites!...

Et quant à cette galère, la vraie galère, telle que M. Portalis l'a vue et non telle qu'il la montre, c'est une allégorie très simple, très innocente surtout, qui veut dire que la vie religieuse, ou, pour parler le langage du temps, *la vie de religion* est la nef assurée sur laquelle on peut parvenir de la mer agitée de ce monde au port du salut. Le saint vaisseau, portant le nom de Jésus-Christ pour bannière, ayant pour équipage les imitateurs de

la vie pauvre, obéissante et mortifiée du Sauveur, est attaqué par les hérétiques et par les apostats; loin de lui, fuient et sombrent dans la tempête les superbes, les impudiques, les avares; sur la rive dansent, au bord des abîmes, ceux qu'énervent les trois concupiscences dont parle saint Jean : la concupiscence des yeux, la concupiscence de la chair et l'orgueil de la vie. Sous la loi de ses pilotes inspirés, l'arche des vertus humaines poursuit sa route : les sept dons de l'Esprit-Saint gonflent ses voiles, attachées aux mâts de la foi, de l'espérance et de la charité; l'Étoile de la mer, *Stella maris*, la protége de sa douce influence; les anges l'attendent au lieu du repos et de la paix, qu'éclaire comme un phare l'impassibilité des âmes qui n'aspirent qu'à Dieu. Elle avance à travers les flots, à travers les outrages, remorquant la fragile barque des séculiers, qui a grand besoin de son aide; elle reçoit à son bord les repentants, les affligés et ceux qu'animent les saints désirs de la perfection. Les passagers paisibles travaillent, au chant des cantiques, à la faire arriver plus vite : les uns veillent, les autres jeûnent, les autres prient; ceux-ci triomphent de leurs passions, ceux-là mortifient leurs sens. Ils sont tous, par vœu, chastes, obéissants et pauvres : *Hi sunt qui seminant super omnes aquas* (Is. III. 2). Et, en effet, non-seulement ils sèment par la prédication, par l'étude, par le bon exemple, par les bonnes œuvres, mais encore ils recueillent. Ils ont jeté dans la mer le mystique filet des pêcheurs d'hommes; le filet est plein; ils le tirent en dépit de l'envie, de l'ambition, de la calomnie, des pensées impures, filles des ténèbres, que des traits lancés du haut de la proue replongent dans le gouffre.

En quoi tout cela est-il coupable? En quoi tout cela

est-il séditieux et contraire aux lois du pays? Que voit-on en tout cela qui accuse les Jésuites, leurs idées, leur morale, et qui puisse motiver leur expulsion? Est-ce donc un crime de dire que ni les impudiques, ni les ambitieux, ni les avares n'entreront au royaume des cieux? Est-ce un crime d'arborer le crucifix au mât de son navire? Est-ce un crime de prêcher, même en peinture, le renoncement à soi-même, l'humilité, la chasteté, l'obéissance, l'amour du prochain, le zèle de la prière, la mortification des sens? M. le comte Portalis et la sage compagnie qu'il préside envoient tous les jours au bagne et à l'échafaud des hommes condamnés pour avoir fait justement le contraire de ces crimes-là. Si le tableau de Billom accuse les Jésuites, il accuse tous les ordres religieux, toute l'Eglise, tout le Christianisme. C'est le Christianisme dans sa plus haute expression; c'est l'Eglise militante, et non pas l'ordre des Jésuites, qu'on a figuré sur cette toile. L'ordre des Jésuites n'y est que comme partie de ce tout merveilleux. On ne lui conteste pas, sans doute, le droit de se croire et de se dire partie intégrante de l'Eglise?

Un parlementaire nommé Rolland a le premier dénoncé l'allégorie trouvée à Billom. Sait-on ce qu'il y signale de plus monstrueux? Il reproche au peintre d'avoir mis saint Ignace au pied du grand mât, plus rapproché de la proue, par conséquent du port, que les huit fondateurs d'ordres ses compagnons, et d'avoir appelé ces huit saints tout simplement Basile, Augustin, Antoine, etc., parce que, saint Ignace n'étant pas encore canonisé, les Jésuites voulaient *décanoniser* les autres!

Nous en sommes bien fâchés pour M. le comte Portalis, mais les parlementaires Jansénistes n'ont pas changé.

Après avoir longtemps accablé les Jésuites de calomnies puériles ou odieuses, après avoir falsifié leurs livres, travesti leurs intentions, décrié leurs personnes, ils proclament qu'innocents ou non ces religieux sont impopulaires, qu'ils communiquent leur impopularité à la Religion, que l'intérêt de la foi veut qu'on les frappe; et, en les frappant, ils frappent toute l'Eglise, dont ils prétendent hypocritement les séparer. De telles injustices, préparées avec une astuce profonde et consommées ensuite avec les apparences du zèle et de la probité, révoltent l'âme; ceux qui les commettent ne peuvent, en conscience, se plaindre de l'indignation avec laquelle on les combat. Que le monde les entoure d'une vénération feinte : nous les accusons de perfidie envers l'Eglise et envers la vérité. *Judica illos, Deus!*

XIV.

MISSION DE ROSSI.

Malgré les assurances qu'il avait données aux Chambres par la bouche du Ministre de la Justice et des Cultes, M. Martin du Nord, le Gouvernement comprenait qu'il ne pouvait rien entreprendre de sérieux contre les Jésuites, sans un assentiment quelconque du Saint Siége. Il avait dépêché dans ce but M. Rossi à Rome. Le choix d'un pareil ambassadeur était déjà une inconvenance, puisque Rossi était un sujet romain,

expulsé pour machinations politiques, et qui, avant de faire une si brillante fortune en France, s'était montré digne, non-seulement des droits de cité, mais des fonctions de professeur dans Genève. Néanmoins, Rossi avait beaucoup d'habileté, de finesse, un esprit fort gracieux et accommodant; il était Pair de France, confident et familier de M. Guizot, dont Rome ne méconnaissait pas les hautes et saines qualités politiques. S'il ne pouvait pas réussir, il pouvait du moins se bien conduire; enfin, on comptait sur lui.

Il reçut de Grégoire XVI un accueil assez mortifiant. Son arrivée à Rome fut signalée par la publication des décrets de l'*Index* qui condamnaient MM. Cousin, Dupin et Michelet. Mais il savait, avant de partir, qu'il n'obtiendrait rien du Pape. Sans se laisser décourager par les marques de mécontentement qu'il avait prévues, il s'appliqua à obtenir des Jésuites eux-mêmes quelques concessions que le Gouvernement français pût présenter comme un succès. Au fond, Louis-Philippe et surtout M. Guizot ne voulaient pas, je crois, autre chose. Incapables de résister en face aux détestables passions dont M. Thiers s'était fait l'interprète, moins encore pour les satisfaire que pour les exploiter, ils ne demandaient qu'à sortir d'embarras en leur donnant une satisfaction illusoire. Je suis convaincu que M. Guizot, sans ignorer l'importance de la question catholique et sans méconnaître les complications futures qui naissaient de ce côté, désapprouvait la persécution encore plus par esprit d'équité que par prudence.

Rossi obtint du R. P. Roothan, général de la Compagnie de Jésus, sinon tout ce qu'il demandait, du moins tout ce qu'il pouvait espérer, et peut-être tout ce qu'il souhaitait. On annonça que quelques maisons de Jésuites seraient fermées, et il n'y eut en réalité qu'un changement de domicile. La persécution tourna en tracasserie. Ce résultat ridicule, mais au fond si inquiétant, fut annoncé d'une manière formidable, comme si la Compagnie de Jésus était dissoute en France, par l'ordre même du Souverain Pontife. Il n'est pas sans intérêt de constater comment les catholiques en reçurent la nouvelle.

5 juillet 1845.

Nous lisons ce soir dans le *Messager*, feuille officielle du Gouvernement, la note suivante :

« Le Gouvernement du Roi a reçu des nouvelles de » Rome. La négociation dont il avait chargé M. Rossi a » atteint son but. La Congrégation des Jésuites cessera » d'exister en France et va se disperser d'elle-même; ses » maisons seront fermées et ses noviciats dissous. »

Cette nouvelle, qu'aucune lettre de Rome ne nous avait laissé prévoir, brise nos cœurs; rien ne peut ébranler notre foi. Si Rome l'ordonne, les Jésuites se soumettront. Les catholiques de France lutteront sans eux, comme ils ont lutté pour eux. Leur départ n'enlève rien à nos droits, il ajoute à nos devoirs : Dieu ne permettra pas que les épreuves diminuent nos courages. Le mouvement excité par les ordonnances de 1828, fut l'origine de la renaissance religieuse à laquelle nous assistons.

Voici en quels termes la *Presse* donnait ce matin la nouvelle que confirme ce soir d'une façon si tranchante l'organe officiel du Gouvernement :

« Nous n'avions pas trop présumé de l'esprit profon- » dément politique et de la haute sagesse de la Cour » de Rome. La mission de M. Rossi a été couronnée d'un » plein succès. Le supérieur de l'ordre des Jésuites a en- » joint à toutes les maisons de la Compagnie existant ac- » tuellement en France, qu'elles eussent à se dissoudre, » à renoncer aux noviciats et à procéder à la vente de » leurs immeubles. »

7 juillet.

Des lettres de Rome, en date du 29 juin, sont arrivées hier à Paris. M. Rossi n'a obtenu de Sa Sainteté qu'un refus positif. Il s'est alors adressé au R. P. général des Jésuites; et là, il paraît qu'un pur amour de la paix lui

a fait obtenir, probablement sous toutes réserves, des concessions dont nous ne connaissons pas l'étendue.

Telle est la vérité. La note publiée par le *Messager* a pu, grâce à l'ambiguité de la rédaction, faire croire des choses qu'elle ne dit pas. Le but de la mission de M. Rossi a *été atteint* en ce sens, que les Jésuites français peuvent, sur l'ordre de leur général, renoncer à l'usage d'une partie de leurs droits de citoyens, ne pas plaider, se disperser même, il n'importe. Mais le Ministère semblait annoncer une intervention du Saint-Siége; tout le monde y a été trompé, et nous l'avons cru nous-mêmes. Or, le Saint-Siége a refusé d'intervenir en aucune manière; il n'a donné ni ordre, ni conseil; il a complétement abandonné la cause au jugement du R. P. général.

Nous ne donnerons pas aux membres de la Compagnie de Jésus qui sont nos concitoyens des avis que la loi de l'obéissance religieuse rendrait sans effet. Ils savent aujourd'hui ce qu'elle exige d'eux; ils le feront. Ils renonceront, s'il le faut, aux droits qu'ils tiennent de la Charte, de même qu'ils auraient renoncé au sol de la patrie. Leur mission est partout où l'obéissance les envoie. Ils sont toujours ces hommes qui allaient indifféremment briller dans les académies, gouverner au Paraguay, mourir au Japon. Si rien n'était réglé et que le R. P. général pût nous entendre, nous le conjurerions de se confier à la justice de la France.

Nous ignorons dans quel but le Ministère a cherché à nous donner le change, soit en exagérant ce qu'il a gagné, soit en compromettant l'autorité du Souverain Pontife dans une affaire dont le résultat est doublement malheureux : malheureux pour la liberté, malheureux pour la Religion. Dieu veuille que ce jeu cruel, mainte-

nant démasqué, ne le force pas à faire plus de mal qu'il ne voulait.

Un sentiment nous domine. Au milieu de tant d'inquiétudes, nous avons besoin d'élever une voix heureuse et reconnaissante jusqu'au trône où siége éternellement le Vicaire de Jésus-Christ. Nous nous étions laissé abuser. Nous lui demandons humblement pardon d'avoir pu croire un instant qu'il voulût nous donner la paix aux dépens de l'honneur. Nous étions soumis et désolés : quoi qu'il arrive maintenant, nous sommes tranquilles. Sa voix n'a pas consacré l'injustice; il a tout sauvé en sauvant l'honneur, et nous subirons avec joie les plus désastreuses conséquences d'un combat qu'il approuve. Ce qu'il approuve, il le bénit : la victoire est un fruit de ses bénédictions.

XV.

SUR L'HISTOIRE

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (1).

Août 1845.

Cette importante publication se terminait vers le mo-

(1) *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly.

ment à peu près où éclatait l'intrigue qui ouvre, pour la Compagnie de Jésus, l'ère d'une nouvelle persécution, par conséquent d'une nouvelle gloire. L'histoire des enfants de saint Ignace ne saurait être offerte avec plus d'opportunité à l'examen des gens sérieux et à la conscience des gens de bien. Si nous vivions à une époque où l'on aimât vraiment à s'instruire, un pareil livre trouverait dans tous les partis de nombreux lecteurs; la presse n'aurait eu besoin que de l'annoncer pour qu'aussitôt on le voulût connaître; et peut-être que l'opinion se serait épargné une injustice qui entraînera de dangereuses entreprises contre l'Eglise et contre la liberté. Mais le public se compose d'une masse qui ne tient pas à savoir de quoi elle parle ni pourquoi elle s'agite; et cette masse est menée par un petit nombre d'esprits violents ou pervers, *ouvriers d'iniquité,* dont les uns ne veulent pas connaître la vérité lorsqu'elle contrarie leurs passions, dont les autres ne la connaissent que pour la nier, la travestir et la corrompre. Ces derniers ne demandent qu'une chose : il faut que les Jésuites soient accusés, tourmentés, frappés; le reste importe peu. S'ils ont été mauvais, dangereux, funestes, s'ils ont commis des crimes contre les états et les personnes, tant mieux ! Si, au contraire, leurs vertus ont égalé leurs travaux; s'ils ont offert, durant près de trois siècles, l'étonnant spectacle d'une société d'hommes saints, dévoués à toutes les œuvres de lumière et de salut, humbles dans la fortune, calmes dans l'adversité, toujours les mêmes, soit qu'ils occupent le confessionnal où les rois viennent s'agenouiller, soit qu'ils vieillissent dans l'obscurité des écoles, soit qu'ils périssent dans les missions; si, partout où le gibet se dresse pour eux, l'étude découvre avec une secrète épouvante quelque

vertu condamnée au supplice, tant mieux encore! C'est un encouragement.

L'âme du méchant possède ce formidable caractère : elle se fortifie dans le mal au spectacle du mal; le triomphe de l'iniquité, qui révolte naturellement les cœurs droits, l'échauffe d'une monstrueuse émulation. A Dieu ne plaise que nous voulions outrer ici la perversité suffisamment horrible de certaines œuvres et de certains individus! Mais il nous est démontré que, dans tout procès fait aux Jésuites, on trouve, comme principaux agents, de ces hommes dont l'infamie volontaire dépasse les limites que l'on peut concevoir. Ce ne sont point ceux qui tuent l'innocent, ce sont ceux qui provoquent à le faire mourir et qui, par d'adroites calomnies, colorant le meurtre d'une apparence de justice, réussissent à déshonorer la victime devant cette foule attroupée autour des échafauds. Ils ne trempent pas matériellement leurs mains dans le sang, et ils sont plus abominables que les assassins ; ils ne font pas eux-mêmes les lois de proscriptions, et leur crime est plus noir que celui des proscripteurs. Ils sont hideux, parce que tout prétexte manque à leurs forfaits, parce qu'ils ne sont entraînés ni par le préjugé ni par l'ignorance, parce qu'ils n'ont pas même à se venger, et que, pour satisfaire un intérêt d'orgueil ou de lucre, ils ont sciemment accusé l'innocence et l'ont assassinée en cour de justice, par la main des magistrats, trompant, au moyen de cet appareil, le peuple et la postérité. Quiconque voudra réfléchir un moment sur le rôle accompli par ces âmes perdues, s'étonnera de leur immense dépravation. En admettant qu'un affreux instinct les prédispose à de telles œuvres, par quelles abjectes voies n'ont-elles pas dû marcher pour

parvenir à mépriser toute pitié, toute lumière, toute protestation de la conscience, toute crainte des jugements éternels, et cela dans le but d'arracher la liberté, l'honneur et souvent la vie à des hommes que n'ont pu incriminer le témoignage des espions, ni celui des tortures? C'est cependant là ce qui est arrivé maintes fois, sans parler de ce qui se passe aujourd'hui.

A vrai dire, et sauf l'intention, les adversaires actuels des Jésuites sont de faibles continuateurs de leurs ennemis anciens; ils n'ont, jusqu'à présent, suivi que de très loin ces athlètes du mensonge, dont ils fourbissent mal les armes déshonorées. Quel que soit l'aplomb imbécile de tel ou tel pamphlétaire à débiter contre la Compagnie de Jésus des fables aussi sordides que le style dont elles sont assaisonnées; quelque dégoût qu'inspirent la plume de celui-ci, la langue de celui-là, les ruses de ce troisième et les menaces de tous; quelque chagrin qu'on puisse éprouver du succès dont ils se réjouissent et des triomphes qu'ils se préparent, ces messieurs, dans la presse, dans la chaire, dans les parlements, dans les ambassades, devant les cours de justice, ne méritent guère moins de pitié que de mépris. Ils font pauvre figure, ils sont petits inventeurs et petits coupables à côté des luthériens de Venise, des protestants de Hollande, des parlementaires et des jansénistes de France. Il faut voir les Cooke, les Titus Oates, les Pombal, les d'Aranda, les Tanucci et tant d'autres qui, en Italie et en Chine, en Espagne et en Bohême, en Moscovie et en Amérique, dans les déserts de l'Abyssinie et sur les rives du Japon, dans tous les pays du monde, au nom de toutes les passions, de toutes les erreurs, de toutes les idoles, se sont rués contre les Jésuites et les ont fait périr dans tous les

tourments. Ces incrédules, ces sectaires, ces politiques, ces forcenés des siècles précédents, n'ont, en fait de mensonges atroces et de coups sanguinaires, rien laissé à imaginer aux incrédules, aux sectaires, aux politiques d'aujourd'hui; l'imitation même est misérable, et il n'y a pas à comparer ces deux bandes : nos journalistes, nos professeurs, nos hommes d'Etat ne fondent sur les Jésuites que comme la dernière misère réservée aux vaincus; ils n'abattent pas des combattants, mais ils s'acharnent après les morts et les outragent dans la tombe.

Pour en revenir aux héros de la guerre anti-jésuitique et les peindre tous sous les traits d'un seul d'entre eux, sait-on comment procédaient contre les Jésuites les juges du temps de Jacques I^er^, qui ne faisaient que suivre l'exemple déjà donné par les juges d'Elisabeth? A cet exemple, nos procureurs-généraux vont rougir de leur candeur et nos écrivains de la stérilité de leur imagination.

L'attorney-général Cooke, anglican zélé, encore considéré aujourd'hui comme une des gloires de la magistrature britannique, avait besoin de faire condamner quelques Jésuites, impliqués vaille que vaille dans la Conspiration des Poudres. Il s'acharna spécialement sur le P. Garnett, que sa douceur avait fait surnommer la *Brebis*. Outre le fait de n'avoir pas révélé le complot, dont il avait eu connaissance sous le sceau de la confession, ce jésuite était déjà chargé de trois crimes punis de mort : 1° il avait été ordonné prêtre sur le continent, par l'autorité du Pontife romain; 2° de retour en Angleterre, il avait converti au catholicisme un grand nombre de sujets anglais qui, par là, désobéissaient au Roi, ne le reconnaissant plus pour juge de leur conscience reli-

gieuse; 3° il avait enseigné dans divers ouvrages de controverse qu'on ne pouvait, sans parjure, assister au prêche et aux cérémonies des hérétiques. Le jésuite avouait ces trois crimes et même s'en glorifiait; mais l'attorney-général l'attaquait particulièrement sur le fait de non-révélation, au moyen de quoi il plaidait la *complicité morale*, qui n'est pas une chose nouvelle et qui lui permettait d'inculper, en même temps que Garnett, la Compagnie de Jésus et tout le catholicisme. C'était un homme intelligent et lettré, plus brillant canoniste qu'aucun de nos procureurs-généraux d'aujourd'hui, sans en excepter celui qui fait des *Manuels* de droit canon. Il étala sa science dans un long réquisitoire, où il parla des Pères du Concile de Trente, *indoctum gregem porcorum;* du cardinal Bellarmin, *vetus et obsoletus impostor;* de saint Thomas, de saint Bonaventure, des Pères de l'Eglise, des docteurs de la catholicité, *ridicula auctorum turba, quorum tantum ad latrinas usus est.* Il parla aussi des croix, des médailles, des rosaires, *stercora pontificia;* et du pape, *homo peccati, Satana parente natus.* Car c'était déjà la coutume aux procureurs-généraux de défendre la Religion contre l'Eglise.

Néanmoins, tant de beau latin ne parvenait pas à créer contre Garnett des charges suffisantes, même pour satisfaire un jury anglican. Que fit l'attorney-général? De concert avec deux ministres d'Etat, ses assistants au procès, Cécill et Northampton (ce dernier catholique apostat, devenu anglican depuis peu de jours, pour obtenir un titre de comte), l'attorney-général produisit de faux témoins. Les faux témoins se coupèrent et se contredirent. Les magistrats accusateurs prirent le parti de rédiger eux-mêmes de faux procès-verbaux, où les faux témoins par-

laient enfin au gré de leur justice. Garnett voulut examiner ces actes. On lui répondit qu'il n'avait pas le droit de les examiner, parce qu'ils étaient authentiques; et il fut mis à la torture des bottines de fer et du chevalet, qui ne put rien lui arracher, pas même un anathème contre les prévaricateurs. Sans se déconcerter, ceux-ci supposèrent des aveux : la torture n'avait pu faire mentir l'innocent contre lui-même, elle fit mentir les magistrats contre l'innocent. Cooke osa s'écrier : « Il est plus » clair que le jour que Garnett a été l'instigateur et l'ar- » chitecte du complot, nous possédons ses aveux. » L'ambassadeur d'Espagne, Zuniga, et les autres ministres des princes catholiques furent même invités à entendre la lecture de ces pièces, en présence de Garnett, qui, tout le premier, en avait demandé communication; mais on refusa Garnett, on ajourna Zuniga et les autres. Les faussaires attendirent que la victime eût expiré pour produire les prétendus aveux qui prouvaient son crime. Enfin, le jury rendit une sentence de mort.

Est-ce tout? Va-t-on enfin exécuter cet homme qu'on a si longtemps tourmenté dans les cachots et dans le prétoire, dont on a calomnié la doctrine et les mœurs? Non. Cécill, Northampton, Cooke, l'anglicanisme et Jacques Ier, ce bretailleur théologique qui, caché, a fait sa partie au procès, ne sont pas encore assouvis. Derrière le jésuite il y a le Catholicisme à déshonorer. D'ailleurs, Garnett les a piqués au jeu par sa constance. Jacques, le sophiste, veut avoir raison du théologien; Cooke, le procureur-général, veut avoir raison de l'innocent; Northampton, l'apostat, veut avoir raison du martyr; tous ensemble veulent avoir raison du Jésuite et du Catholique, devant lequel ils ont rougi. On le garde, tout brisé qu'il est, trente-six jours

encore; et l'on recommence, au pied du gibet, à le torturer dans son âme. On ne peut davantage; maintenant, les bottines et le chevalet le feraient trop vite mourir. On fabrique des lettres où il s'avoue coupable de tous les faits qu'il a niés, on le déchire dans des centaines de libelles, on invente, contre l'honneur de ce captif, tout ce qu'il est possible à la malice humaine d'inventer. Il y avait eu auprès de lui, comme Paule auprès de Jérôme, comme Jeanne de Chantal auprès de François de Sales, comme Marthe et Marie auprès du Sauveur, une de ces pieuses femmes qui sont les sœurs et les coadjutrices des saints, Anne de Waux, dont les humbles vertus seraient oubliées si l'hérésie n'avait eu besoin de son nom pour le traîner dans la fange. Elle avait aidé Garnett à se dérober aux limiers de la police anglicane, elle avait porté ses messages aux fidèles qu'il soutenait encore contre la persécution, elle l'avait précédé et suivi au chevet des malades et dans la demeure des pauvres : on fit sur elle et sur Garnett un de ces romans que M. Michelet compose aujourd'hui pour souiller les personnages les plus vénérés de l'Eglise. Nouveau trait de famille, qui s'ajoute à tous ceux que l'on a pu déjà reconnaître entre le présent et le passé. Et, pendant que la littérature se donnait ainsi carrière, la justice et la politique, accroupies sur le lit de paille où le condamné languissait en attendant la mort, essayaient de tourner à leur avantage les défaillances de sa longue agonie, lui promettaient l'existence s'il voulait signer les actes qui avaient figuré dans la cause. Il ne signa rien, qu'une doctrine de casuiste qu'on lui reprochait, qui pouvait perdre sa mémoire sans sauver ses jours, mais qui était conforme à l'enseignement de l'Eglise et qu'il avait soutenue dans le cours

des débats. Il fallut se résigner à le faire mourir. La calomnie le conduisit à l'échafaud, pour dresser procès-verbal de ses derniers moments, et le recorder de Londres, Henri Montague, se montre le digne agent de Cooke et de Northampton. Sa relation est connue; depuis deux siècles elle pèse sur le nom de Garnett. Il en existe une autre : c'est la dépêche confidentielle de Don Pierre de Zuniga, ambassadeur d'Espagne, adressée au duc d'Arcos. Garnett, pressé de confirmer ses prétendus aveux, nie positivement et paisiblement qu'il en eût jamais fait d'aucune sorte. Montague demande à ses assesseurs la pièce originale, et Garnett ajoute : *Jamais, jamais, jamais on ne me présentera un écrit de ma main attestant le contraire de ce que j'ai toujours affirmé et de ce que je proclame encore au moment de mourir!* Les assistants s'écriaient : Voyons les documents! Le document avait été oublié. Montague déclara qu'il se retrouverait et qu'il serait imprimé. Il a été imprimé en effet; mais Garnett, pendu et écartelé (1), ne pouvait plus en contester la valeur.

Voilà comme on savait jadis, au nom de la liberté de conscience et dans la naissante ferveur des libertés politiques, mener à bonne issue un procès contre les Jésuites.

(1) Le supplice ordinaire des criminels de lèse-majesté ne consistait pas seulement dans la pendaison, qui n'avait lieu que pour la forme. A peine étaient-ils attachés au gibet, que le bourreau coupait la corde, étendait sur une table la victime encore vivante, lui plongeait un couteau dans le ventre, ouvrait sa poitrine, en arrachait le cœur, et, après l'avoir montré au peuple en disant : *Voilà le cœur d'un traître!* il jetait dans le feu ces dépouilles sanglantes. Sous Élisabeth, Charles Howard, grand amiral d'Angleterre, assistant au supplice du P. Campian pour faire sa cour à la Reine, ordonna au bourreau de le laisser mourir sur le gibet, tant l'innocence de ce saint religieux était avérée.

Quelques années auparavant, sous le règne de la « chaste » Elisabeth, le P. Campian, longuement éprouvé par les tortures, avait été traîné au gibet sur la claie et exécuté avec plusieurs autres, à la suite d'une procédure plus inique encore; car il n'avait pas eu à se défendre contre l'apparence d'une présomption, et personne ne s'était confessé à lui de la pensée d'un crime politique. Seulement, il inquiétait l'orgueil d'Elisabeth, pour laquelle, au moment de mourir, il pria publiquement. Après Campian, ce fut le tour du P. Thomas Cottam, coupable uniquement d'être prêtre catholique et religieux de la Compagnie de Jésus. On le livra plusieurs fois à la *fille de Scavinger*, instrument de torture ainsi nommé du nom de son inventeur, artiste heureux, qui eut la gloire de réussir mieux que Shakespeare à divertir sa souveraine. Le jeu de la *fille de Scavinger* formait un des plus doux passe-temps de la « reine-vierge ». Deux arcs de fer, joints ensemble à l'un des bouts, se rattachaient par un anneau aux autres extrémités, recourbées en dehors, de manière à former un cercle que l'on pouvait resserrer à volonté. Le bourreau affaissait la tête et la poitrine du patient, placé à genoux sur la partie où les deux arcs se réunissaient; il pesait de tout son poids sur ce corps, il le refoulait autant que possible, et il fermait les arcs par leur extrémité recourbée. A l'instant le supplicié, perdant la forme humaine, devenait une espèce de boule d'où le sang jaillissait de toutes parts; et les gémissements étouffés qu'il poussait, et ce sang qui sortait par les pieds, par les mains et par les narines, étaient les seules choses à quoi l'on pût reconnaître un être vivant. On hésitait à employer cette torture contre les plus forcenés criminels. Le P. Cottam y fut mis deux fois, la

seconde après son jugement, la veille de sa mort. Plusieurs autres jésuites l'endurèrent : elle leur était réservée.

Ce fut pour remplacer le vide laissé par le supplice du P. Cottam dans la mission d'Angleterre que, sur la demande du P. Parsons, supérieur de cette mission, Aquaviva, alors général, y envoya le P. Garnett : par où l'on peut voir à quoi servent les décrets d'expulsion!

Après la mort de Garnett, les Jésuites, disséminés au nombre de trente ou quarante dans toute l'Angleterre, reçurent un autre supérieur, et ces sublimes proscrits continuèrent de braver les bourreaux. Jacques Ier, conseillé par les hommes qui l'avaient déjà si bien servi, imagina de faire prêter aux catholiques un serment dont la formule, calculée à dessein, renfermait une profession d'hérésie. Les Jésuites signalèrent le piége. Thomas Garnett, jésuite, neveu d'Henri, est arrêté et condamné seulement à l'exil. On lui offre la liberté s'il veut souscrire le serment, il refuse, et il est exécuté au moment où ce triste et lâche pédant, le roi Jacques, monarque digne du métier d'auteur qu'il affectionnait, osait écrire que sous son règne, comme sous celui de la défunte reine, personne n'avait été mis à mort pour cause de religion. Thomas Garnett avait trente-quatre ans. Etant sur l'échafaud, il peignit le bonheur qui comblait son âme, et il termina par cette prière : « Seigneur, mon » Dieu, que votre colère contre ce royaume s'apaise! ne » demandez point vengeance de mon sang à la patrie et » au Roi : *Domine, ne statuas illis hoc peccatum.* Par- » donnez au prêtre apostat Rowse, qui m'a trahi; à » Cross, qui m'a arrêté; à l'évêque de Londres, qui m'a » chargé de fers; à Wade, qui a voulu ma mort; à Mon- » tague et aux témoins. Puissé-je les voir tous avec moi

» dans le ciel! » On le pendit et on lui arracha les entrailles. Le P. Ogilbay était du même âge. Des puritains de Glascow, ayant connu sa retraite, l'appelèrent auprès d'eux pour les guider dans le dessein qu'ils avaient formé d'abjurer le Catholicisme. Il y courut, et fut livré. Les juges le condamnèrent d'abord au supplice de l'insomnie. Pendant huit jours et neuf nuits, des hommes qui se relayaient auprès de lui enfoncèrent dans ses chairs des poinçons, des stylets et des aiguilles. Ce n'était point férocité, oh non! mais simplement adresse judiciaire, pour l'abattre et l'amener à répondre comme on le désirait. Il est toujours agréable de tuer un jésuite; le plaisir est plus exquis de le déshonorer. L'instruction pourtant ne réussit pas; l'on reconduisit le Père au tribunal des puritains de Glascow. Ils lui demandèrent s'il reviendrait en Ecosse au cas où on l'exilerait. « Proscrit pour » un crime, dit-il, je ne reparaîtrais pas; banni à cause » de ma religion, je rentrerais dans mon pays. Je vou- » drais que chacun des cheveux de ma tête pût convertir » mille incrédules au culte de nos pères. » C'était là, sans doute, l'aveu qu'on voulait; Ogilbay fut aussitôt mis à mort.

Je me laisse entraîner à l'éclatante lumière de ces récits; j'en dis plus qu'il n'est nécessaire, et j'ai le regret de ne pouvoir citer cent autres exemples qui mettent en relief, avec la même évidence, le vrai caractère des Jésuites et le vrai caractère de leurs ennemis. Je ne parle point de la conspiration, couronnée d'un si plein succès, tramée contre eux à Venise par Fra Fulgenzio, moine apostat; je ne parle point du complot ourdi à Londres par Titus Oates, qui parvint à faire périr cinq religieux que personne, à la cour et dans les tribunaux, ne crut

jamais coupables. Titus Oates, ce hideux garnement, répugne moins encore, semble moins scélérat que le ministre Shaftesbury, demandant l'accroissement de sa fortune au succès de cette intrigue sanglante; moins ignoble que le misérable Charles II, qui sut défendre sa maîtresse contre l'indignation publique et qui n'osa pas refuser le sang de ses plus fidèles sujets, dérisoirement offert à sa sûreté par ceux qui se préparaient à précipiter sa dynastie. Les idolâtres du Japon, cédant aux missionnaires de l'anglicanisme et aux trafiquants de Hollande, ont fait périr les Jésuites dans d'indicibles supplices; les sauvages de l'Amérique les ont massacrés; les patriciens de Venise les ont exilés; Charles, roi d'Espagne, les a livrés, sans jugement, à l'exil, à la misère et à la faim; Pombal les a brûlés ou jetés en pâture à la vermine des cachots : ce sont les jeux du despotisme et de la barbarie. Mais, dans cette douloureuse histoire, nulle part on ne voit se dresser des persécuteurs qui égalent en férocité, en hypocrisie, en lâchetés fanatiques et implacables, cette abominable engeance puritaine, qui parle sans cesse de liberté, de religion et de légalité. Elle l'emporte sur les sauvages de l'Amérique, sur les despotes de l'Asie, sur les caprices des rois absolus, sur l'effronterie même des philosophes : elle a inventé la persécution judiciaire. Le despotisme n'a voulu que des bourreaux, le philosophisme n'a employé que les pamphlets et les violences politiques; le puritanisme a introduit l'usage des juges, et il n'a renoncé pour cela ni à la *fille de Scavinger*, ni à ces derniers des valets du glaive qui le suivent, la plume à la main, partout où il exécute une sentence inique, pour assassiner la renommée de l'innocent auquel le glaive ne peut ôter que la vie.

Après plus de deux siècles, une clameur immense reproche encore aux catholiques le crime de la Saint-Barthélemy. Admettons qu'on puisse appeler catholiques ceux qui ont commis ces forfaits que le Catholicisme condamne absolument : nous demandons si cette horreur même est comparable à ce qui s'est pratiqué en Angleterre, durant de longs règnes, par les conseils et par les mains des fondateurs et des pontifes de l'église anglicane? Oui, des catholiques ont assassiné des protestants : ç'a été l'affaire d'une seule nuit; et les ordres sanguinaires donnés par la politique rencontraient déjà d'illustres et chrétiennes désobéissances, lorsqu'au bout de quelques jours des ordres nouveaux vinrent les annuler. Mais les catholiques, se livrant à de criminelles représailles, assassinaient les protestants, ils ne les jugeaient pas, ils ne les torturaient pas, ils n'employaient pas les chevalets, les bottines de fer et les cercles de fer, pour forcer l'ennemi qui tombait sous leurs coups à se calomnier lui-même. Il n'y a point d'exemple de ministres protestants juridiquement assassinés sur la délation d'un Titus Oates; point d'exemple de ministres d'Etat ou de magistrats catholiques se faisant faussaires en compagnie d'un échappé des chiourmes, pour jeter à leurs prêtres et à leur pape la tête et les entrailles d'un innocent. Les faits odieux que l'on peut citer en ce genre, n'approchent jamais de ceux que nous venons d'indiquer; ils restent isolés dans l'histoire, également réprouvés par la Religion et par la patrie. En Angleterre, ils se suivent sans interruption durant près d'un siècle. Au fond des provinces comme à Londres, nul ne désobéit, personne n'a de remords. Dans le Catholicisme, ces meurtres sont une exception; dans l'Anglicanisme ils ont été un système.

Chez nous, tous les martyrs, vrais ou faux, d'une idée religieuse, deviennent bientôt l'objet de la pitié générale, et nous parlerons longtemps de l'innocence plus que douteuse d'un Calas, condamné par des magistrats catholiques pour fait d'assassinat; les anglicans, l'infâme réquisitoire de Cooke à la main, accablent encore la mémoire de Garnett des hideuses injures vomies contre lui par ses meurtriers.

Il est vrai que Garnett était jésuite. Quand il s'agit des Jésuites, la haine naturelle que le Catholicisme inspire aux philosophes et aux sectaires acquiert un nouveau degré de démence. En France même, l'équité défaille. Le jésuite Guigniard, traîné devant des magistrats qui vont assidûment à la messe, mais qui ont à se faire pardonner leur participation à la Ligue, est par eux condamné à mort sur des indices à peine capables de servir de prétexte aux juges de Campian et d'Ogilbay. Cependant, si la mémoire de Guigniard reste livrée aux malédictions d'un parti, mille protestations généreuses ne tardent pas à s'élever contre le mensonge intéressé des Universitaires. Henri IV fait abattre la colonne diffamatoire élevée sur l'emplacement de la maison de Jean Chastel, et le Parlement lui-même honore la Compagnie de Jésus, qu'il doit encore proscrire et calomnier plus tard, quand le venin janséniste aura remplacé en lui le venin protestant.

J'ai dit que le puritanisme, tout en employant contre les Jésuites la *fille de Scavinger,* ne se privait pas de les soumettre encore à la torture des pamphlets. Les pamphlets abondaient en Angleterre. Voici en quels termes le protestant Bayle nous les fait connaître. « On a si peu » profité de l'indignation des honnêtes gens contre l'his-

» toire satirique du P. Lachaise, que, cinq ans après, on » a mis au jour un autre ouvrage, pire que celui-là. » C'est depuis le commencement jusqu'à la fin un tissu » de fables grossières et d'aventures chimériques, racon- » tées avec la dernière impudence et avec un style tout » farci de saletés. Voici le titre de ce bel ouvrage : *His- » toire des amours du P. Peters, jésuite, confesseur de » Jacques II, ci-devant roi d'Angleterre, où l'on voit » ses aventures les plus particulières et son véritable » caractère, comme aussi les conseils qu'il a donnés à ce » prince touchant son gouvernement.* Tant qu'il se trou- » vera des gens qui achèteront ces sortes de livres, ajoute » Bayle, il y aura des libraires qui en paieront la com- » position et l'impression, et par conséquent il y aura des » personnes assez malhonnêtes pour consacrer à cela leur » plume vénale. Le mal est donc sans remède. » C'est une vérité que notre *Constitutionnel* ne permet pas de mettre en doute.

Des noms et des caractères aussi bons à connaître et à méditer que les noms et les caractères des ennemis de la Compagnie de Jésus, ce sont ceux de ses amis. Elle en a eus, personne n'en doute, partout où elle a paru, partout où elle a travaillé, partout où elle a souffert. Les plus saints pontifes, les princes et les hommes d'Etat les plus honorés par leur mérite politique ou par leurs vertus, ont appelé, établi et défendu les Jésuites dans la plupart des pays, où, malgré ces appuis illustres, les enfants de saint Ignace ont rencontré les tribulations et les tortures. L'espace me manque pour énumérer seulement ces glorieux témoignages, qui protestent si hautement contre la rage servile des procureurs-généraux et des écrivains « malhonnêtes. »

» leur arracher les dents mâchelières et les a mis dans » un état où ils ne peuvent ni égratigner, ni mordre, » mais bien instruire la jeunesse, de quoi ils sont plus » capables que toute la masse. » D'Alembert ne se tient pas pour battu, et fait valoir d'autres terreurs. Il redoute que les princes, encouragés par le roi de Prusse, ne sollicitent de lui quelques Jésuites. Frédéric le rassure d'une voix goguenarde (15 mai 1774) : « Tant de fiel entre-t-il » dans l'âme d'un vrai sage? diraient les pauvres Jé- » suites, s'ils apprenaient comment, dans votre lettre, » vous vous exprimez sur leur sujet. Je ne les ai pas pro- » tégés tant qu'ils ont été puissants; dans leur malheur, » je ne vois en eux que des gens de lettres qu'on aurait » bien de la peine à remplacer pour l'instruction de la » jeunesse. C'est un objet précieux qui me les rend né- » cessaires, puisque de tout le clergé catholique du pays, » ils n'y a qu'eux qui s'appliquent aux lettres. Ainsi » n'aura pas de moi un jésuite qui voudra. » Deux mois plus tard, le 28 juillet, il délivre aux Jésuites un certificat de bonne conduite, qu'il adresse au même d'Alembert : « Ils n'ont point usé du coutelet dans ces provinces » où je les protége; ils se sont bornés, dans leurs col- » léges, aux humanités qu'ils ont enseignées; serait-ce » une raison pour les persécuter? M'accusera-t-on de » n'avoir pas exterminé une société de gens de lettres, » parce que quelques individus (en supposant le fait » vrai) de cette Compagnie ont commis quelques atten- » tats à deux cents lieues de mon pays? Les lois établissent » la punition des coupables, mais elles condamnent en » même temps cet acharnement atroce et aveugle qui » confond dans ses vengeances les criminels avec les in- » nocents. Accusez-moi de trop de tolérance, je me glo-

» rifierai de ce défaut; il serait à souhaiter qu'on ne pût » reprocher que de telles fautes aux souverains. »

Ainsi parlait aux philosophes le roi que leur basse adulation surnommait le Salomon du Nord, et ce n'était point par caprice qu'il agissait de la sorte. Trois ans après, le 18 novembre 1777, il conseille à Voltaire, qui va mourir et qui blasphème encore, d'être plus juste envers ceux qui l'ont élevé. « Souvenez-vous, lui mande-» t-il, du P. Tournemine, votre nourrice (vous avez » sucé chez lui le doux lait des muses), et réconciliez-» vous avec un ordre qui a porté et qui, le siècle passé, » a fourni à la France des hommes du plus haut mérite. » Il faut se souvenir que Frédéric, dégagé de ses préjugés d'impie par son bon sens de roi, soutenait cette lutte assez vive pour maintenir les Jésuites dans les contrées catholiques de son royaume, dans la Silésie, annexée depuis peu et par une guerre à peine terminée, au domaine de la maison de Brandebourg; — c'est-à-dire, là justement où un coup d'œil moins ferme que le sien aurait redouté le prétendu esprit d'intrigue de la Compagnie de Jésus. Mais Frédéric était un roi, et il n'admettait point à ses conseils cette livrée académique, ces philosophes bavards, méchants, lâches, surtout médiocres, dont le renom chatouillait sa vanité, et dont l'esprit amusait ses vices.

Catherine en fit autant. Elle protégea contre les vils ressentiments de la philosophie les débris malheureux de la Compagnie de Jésus. Elle alla même plus loin que Frédéric, et se montra plus hardie : elle osa conserver et constituer d'une manière stable deux cents Jésuites, occupant quatre colléges, deux résidences et quatorze missions qui se trouvaient dans cette partie de la Pologne, située à l'est de la Dwina et du Dniéper, dont elle prit

possession en 1772. Tous ces Jésuites étaient Polonais et ils aimaient tendrement leur patrie. Catherine, pour ne pas les exiler, dérogea d'abord à l'ukase de Pierre-le-Grand, qui chassait à tout jamais de l'empire russe les prêtres de la Compagnie de Jésus; elle négocia ensuite avec Rome, et elle obtint du Pape, en dépit de la coalition des cabinets bourbonniens, que les Jésuites pourraient, à l'ombre de sa couronne, se donner une existence régulière. Ce fut ainsi que, sous l'étrange protection d'un sceptre schismatique, la Compagnie, gouvernée par un vicaire perpétuel, continua d'exister jusqu'à son rétablissement officiel et intégral. Fait étonnant au milieu de ces prodigieuses vicissitudes, et où le doigt de Dieu se montre comme pour encourager ses serviteurs à regarder sans pâlir toutes les menaces de la destinée! Car pourquoi Catherine, non moins sanguinaire qu'Elisabeth et plus impudique peut-être, fut-elle inspirée de tenir une conduite si différente? Elle entendait l'art de gouverner: Elisabeth ne l'entendait-elle pas? C'était l'intérêt de Catherine de donner à ses peuples une bonne éducation et de respecter la croyance catholique, qui n'a jamais fait des sujets remuants et infidèles : n'était-ce pas aussi l'intérêt d'Elisabeth? Si la reine d'Angleterre pouvait craindre que la différence des religions n'occasionnât des séditions dans son empire, Catherine n'avait-elle pas lieu de le craindre également, et négligeait-on de lui conseiller, comme à Frédéric, de suivre contre le Catholicisme la politique d'extinction à laquelle l'empereur Nicolas se livre avec tant d'acharnement aujourd'hui? A la vérité, Catherine n'était point entourée de ces puritains qui, après avoir conseillé à Elisabeth le meurtre et la persécution, l'imposèrent au dernier des Stuarts; elle n'avait

point non plus à satisfaire aux préjugés d'un Parlement, aux rancunes jalouses, spoliatrices et souvent même sanguinaires d'une Université; elle appréciait d'un juste coup d'œil la valeur politique des encyclopédistes et les résultats déjà prochains de l'encyclopédie; elle savait de quelle secte redoutable aux trônes les Choiseul, les d'Aranda, les Tanucci étaient les agents frivoles ou criminels. Néanmoins, tant de raisons pouvaient l'égarer, qu'il faut encore une fois reconnaître que Dieu tient dans ses mains le cœur des rois, et l'éclaire ou le laisse dans les ténèbres, suivant les conseils de sa miséricorde et de sa justice.

J'insiste sur ce contraste, parce qu'il est capital. L'auteur le fait sentir avec beaucoup de sens dans son dernier chapitre, plein de considérations véritablement dignes de l'histoire. Tout le monde sait que Catherine et Frédéric n'étaient pas médiocrement jaloux de l'autorité qu'ils exercèrent avec tant de force, de durée et d'éclat; personne ne peut les accuser de bigotisme et d'engouement pour les moines : chacun comprendra donc qu'ils n'ont agi que par une entente supérieure des devoirs de la royauté, fortifiée d'un sentiment d'équité personnelle et d'une expérience consommée des hommes et des choses. Ce que l'on pourrait dire pour les justifier, au point de vue du *Journal des Débats*, c'est que, croyant le Catholicisme définitivement vaincu et parvenu à sa dernière heure, les Jésuites n'étaient plus à leurs yeux des prêtres capables de relever cette religion terrassée, mais seulement des hommes paisibles et instruits, bons à prêcher la morale et à conduire des écoliers. Ce franc jugement sur la conduite des deux monarques serait, aujourd'hui qu'on reconnaît au Catholicisme encore quelque vitalité,

l'apologie non moins sincère des coups énergiques frappés par Elisabeth, par Choiseul, par Pombal, par MM. des corps francs et par M. Thiers; ce dernier selon ses petits moyens.

II. En dehors de la politique, les Jésuites ont été accusés aussi sur les matières de religion. Ils ont été accusés de corrompre le dogme et la morale du Catholicisme. On compte parmi leurs accusateurs le cardinal Odet de Châtillon, qui se maria; le cardinal de Retz, qui ne se maria pas; Jean Calvin, Théodore de Bèze, Pierre Martyr, apostats; M. Suë et M. Michelet, déjà nommés; l'auteur anonyme des *Amours du P. Peters*, que ces deux derniers noms nous rappellent; plus, une tourbe de pamphlétaires, au milieu desquels apparaissent, de très loin en très loin, quelques écrivains habiles et plus rarement encore quelques hommes de bien, que chacun sait avoir été, en cette occasion, dans la passion ou dans l'erreur. Les voix qui, du sein de l'Eglise, du sein de la science et de la grande littérature se sont élevées pour défendre les Jésuites, sont sans nombre. En trois siècles, une quinzaine d'évêques au plus, presque tous jansénistes, se montrent parmi les adversaires de la Compagnie de Jésus; il serait impossible d'énumérer les noms des évêques dont elle a reçu publiquement les suffrages en Italie, en Espagne, en Germanie, en France, dans le Nouveau-Monde. Elle est en haine aux écrivains ou plutôt aux libraires de Hollande; le premier-Paris du *Siècle* l'injurie et le feuilleton du *Constitutionnel* la diffame : mais le Tasse et Corneille, Bossuet et Fénelon, Grotius, Leibnitz, Bacon, Descartes, Klopstock, Schœll, Lalande, de Maistre, de Bonald, Châteaubriand, O'Con-

nell, proclament hautement la vénération qu'elle leur inspire, et Voltaire lui-même, dans un moment de bonne foi, se récrie contre le mensonge passionné de Pascal.

Un témoignage plus solennel, une protestation dont tous les chrétiens et tous les hommes de bon sens avoueront la valeur, c'est l'accord unanime de tous les personnages vénérables que, depuis trois siècles, l'Eglise a placés sur les autels. Ces esprits grands et sages, que le monde a trouvés supérieurs à tous ses entraînements, ont été, sans en excepter un, ou les apologistes, ou les protecteurs, ou les pénitents de ces Jésuites dont M. Michelet conteste la foi, dont M. Véron fait décrier les mœurs. Nous nommons ceux qui ont donné leur témoignage par écrit : saint Charles Borromée, saint Thomas de Villeneuve, saint Gaëtan, saint Jean-de-Dieu, saint Pie V, saint Louis Bertrand, saint Philippe de Néri, saint Camille de Lellis, sainte Thérèse, sainte Madeleine de Pazzi, sainte Jeanne-Françoise de Chantal, saint François de Sales, saint Vincent de Paul, saint André Avellin, saint Alphonse de Liguori.

Ce qui se rapproche le plus de la loyauté du saint, c'est la franchise du militaire. On a longtemps vu les Jésuites aux armées. Ils y remplissaient leurs devoirs sacrés avec un courage dont s'étonnaient les plus rudes soldats (1). Le vainqueur de l'islamisme aux batailles

(1) Racine écrit à Boileau, du camp devant Mons, où il s'ennuyait beaucoup, ce paragraphe sur le P. Lachaise qu'il n'aimait guère, et que Boileau n'aimait pas :

« J'ai oublié de vous dire que, pendant que j'étais sur le mont Pagnotte à regarder l'attaque, le R. P. de Lachaise était dans la tranchée, et même fort près de l'attaque. J'en parlais hier à son frère, qui me dit tout naturellement : *Il se fera tuer un de ces jours.* Ne dites

de Choczim et de Vienne, le bon et grand Sobieski, est l'homme d'épée des temps modernes qui répond le mieux à l'idée qu'on se fait d'un héros : il était l'ami et le pénitent des Jésuites. Le P. Przeborowski, son confesseur, l'encouragea dans le dessein de livrer la bataille de Choczim, après que le roi Michel Koribut Wiecnowiecki se fut enfui à la vue de l'innombrable armée de Mahomet IV; il resta près de lui, à genoux sur la neige, durant cette nuit de prières qui précéda le combat; il bénit l'armée et le général, prosternés devant la croix, après comme avant la victoire. Un autre jésuite, le P. Vota, piémontais, remplaça Przeborowski mort, et, ayant noblement conseillé le roi de Pologne durant sa vie, l'assista dans ses derniers moments, simples et magnifiques comme toute cette glorieuse carrière. Sobieski n'est pas le seul capitaine qui ait donné sa confiance aux Jésuites et glorifié par là le mérite éminent de leur conduite au milieu des armées. Don Juan d'Autriche, Anne de Montmorency, Farnèze, Buquoi, Colloredo, Spinola, Walstein, Piccolomini, Rantzau, Condé, Turenne, Villars, Bellefonds, Berwick, le prince Eugène, Broglie et d'Estrées les accueillent sous la tente, leur confient souvent des négociations, et souvent aussi, se souvenant d'eux dans les loisirs de la paix, leur demandent de remplir de Dieu une âme que n'a pu rassasier la gloire (1). Les Jésuites ont pour adversaire aujourd'hui, dans l'armée, M. le général duc de Coigny, chevalier d'honneur d'une princesse et pair de France.

rien de tout cela à personne, car on croirait la chose inventée, et elle est très vraie et très sérieuse. »

(1) A ces noms ajoutons Bugeaud, le vainqueur d'Isly, et Saint-Arnaud, le vainqueur de l'Alma.

Beaucoup de gens, qui ne sont pas des moins éclairés et des moins susceptibles d'apprendre, s'étonnent sans doute de la longue durée de la Compagnie de Jésus au milieu des clameurs et des sévices dont elle n'a cessé d'être l'objet. Croyant que c'est le genre humain qui parle dans ces milliers d'anathèmes élevés contre elle, ils se demandent comment elle n'a pas succombé. S'ils connaissaient mieux l'histoire de l'Eglise catholique, ils sauraient premièrement que les martyrs ne succombent jamais. C'est une génération inépuisable. Nous sommes nés du sang du Juste, et chaque goutte de ce sang précieux, répandu sur le Golgotha il y a dix-huit siècles, est devenue non pas un homme, mais un peuple et plusieurs peuples. Or, ceux qui meurent pour le Christ et comme le Christ, sont comme lui féconds par la mort. Il y eut, au commencement, des villes où toute l'Eglise, sans en excepter les enfants à la mamelle, était traînée au cirque, sous les mêmes imputations qui font aujourd'hui persécuter les Jésuites. On livrait cette Eglise à la dent des bêtes et au fer des confecteurs, qui achevaient, dans un coin sordide et d'une main d'autant plus cruelle qu'elle était plus inhabile et plus lâche, ceux à qui les lions et les tigres avaient laissé un reste de vie. Ensuite on élevait une colonne où le proconsul faisait pompeusement écrire que, sous le règne de tel ou tel empereur très auguste et très bon, la secte impie des chrétiens avait été enfin exterminée et qu'il n'en restait plus. Mais il en restait encore; et où se trouvaient-ils? Parmi ceux qui, la veille, applaudissaient sur les gradins de l'amphithéâtre; parmi la populace, parmi les sénateurs, parmi les confecteurs eux-mêmes; car la miséricorde des martyrs n'oubliait personne, et ils of-

fraient à Dieu leur sang pour l'âme de tous ceux qui l'avaient répandu. Les Jésuites, depuis qu'ils existent, sont au milieu du monde cette petite congrégation chrétienne qui ne cesse pas de porter la rigueur de la croix : ils représentent la masse qu'on ne peut plus atteindre; ils souffrent pour elle; ils comparaissent au tribunal d'Hérode et à celui de Pilate; la foule les lapide et le magistrat les cloue au gibet : c'est pourquoi, d'abord, ils vivent et se perpétuent : *pro patribus tuis nati sunt tibi filii*. Flagellés et couronnés d'épines, ils passent devant des âmes dignes d'envier la gloire éternelle attachée à ces insignes du Christ. Une immense admiration pour eux, une commisération plus profonde encore pour leurs persécuteurs, s'empare à cette vue des cœurs prédestinés; on vient à genoux leur demander d'entrer aux épreuves par où l'on méritera de vivre et de mourir ainsi. Que si cette explication du prodigieux mystère de la durée des Jésuites ne peut être admise par des esprits qui ne connaissent plus les glorieuses sources de dévoûment, les noms que nous avons cités plus haut doivent y faire pénétrer au moins quelque lumière. Eh bien! la Compagnie de Jésus subsiste en dépit de toutes les haines, elle revient après qu'on l'a chassée, elle sort de sa tombe après qu'on l'a ensevelie, parce qu'il n'y a pas de juges, ni de diffamateurs, ni de bourreaux qui puissent l'empêcher d'être connue et appréciée du plus grand nombre des hommes de bien, à qui elle a spécialement affaire : gens qui l'emploient à la direction de leur conscience, à l'éducation de leurs enfants, à l'accomplissement de leurs bonnes œuvres; gens qu'elle a retirés du mal ou affermis dans les voies du bien; gens au cœur fidèle, dont l'influence est immense et qu'il n'est donné à aucun pou-

voir, lorsqu'il veut vivre un peu, d'éloigner de lui tout-à-fait ni pour longtemps.

Il est croyable que Colbert et Turenne, s'ils vivaient aujourd'hui, seraient encore des personnages, et que, sans obtenir dans les cabarets l'estime dont on y entoure M. Thiers et M. Suë, ils ne laisseraient pas cependant d'exercer, un jour ou l'autre, par la force des choses, une certaine influence sur les conseils du Gouvernement. Les Jésuites en profiteraient. Le *Constitutionnel* se plaindrait sans doute; mais quoi? Il y a de certains moments où M. Thiers lui-même, quoique l'amitié dût en gémir, serait capable de faire violence à toutes ses sympathies et de préférer les services de Turenne aux bonnes grâces de M. Véron. Voilà justement, proportion gardée, ce qui se passe. Il existe toujours, dans toute nation, une masse paisible, honorable, et par là même puissante, dont cherche tôt ou tard à se rapprocher un gouvernement qui n'est pas ou qui ne veut pas être franchement et stupidement destructeur. Elle seule présente une assise solide à ce meuble lourd et si facilement emporté par le vent, qu'on appelle un trône. Fatigué du flot ou de la fange populaire, effrayé de ces courants hasardeux qui, plus ou moins rapides, ont tous leur pente vers l'abîme, on aspire à cette terre ferme où les dynasties peuvent espérer de prendre racine, et qui, menacée malgré ses fortes digues, n'est pourtant jamais submergée. Or, ce qui domine là, en France du moins, c'est l'attachement à l'Eglise. Sans bruit, sans éclats, on y fait entendre que la Religion et le sacerdoce, Jésuites compris, sont parties intégrantes du sol et choses à respecter. Cela a été dit à Napoléon. En homme intelligent, il se soumit de bonne grâce; pressé de se faire pape par ceux qui

avaient le sabre en main, il aima mieux reconnaître l'autorité du Pape auquel obéissaient les faibles et les proscrits. Cependant, reconnaître le Pape, c'est se mettre dans la nécessité prochaine de reconnaître les Jésuites. Là où existe la hiérarchie, là où de saints évêques et de dignes prêtres travaillent avec suite au maintien et à la propagation de l'Evangile, on sent bientôt le besoin d'appeler, pour suffire à la tâche, ces infatigables ouvriers. Vainement le préjugé les repousse et la loi les proscrit; le préjugé n'existe point chez ceux qui les réclament, la loi n'est à leurs yeux qu'un préjugé plus inique, et jamais un chrétien ni un prêtre ne croiront que les édits qui interdisent aux Jésuites telle ou telle contrée de l'Europe, soient plus respectables que les lois de sang qui interdisent au Christianisme l'entrée de la Chine et du Japon. Il y a une grande différence entre les lois qui tuent et les lois qui obligent. Pour faire une loi qui tue, il suffit d'un gouvernement; pour faire une loi qui oblige, en matière de religion, il faut le concours de l'Eglise. Et nous voyons bien que cette vérité n'est pas tout-à-fait ignorée, puisqu'en ce moment encore M. Rossi négocie à Rome, l'on sait avec quelle gloire et quel succès.

Je l'avoue, après avoir lu d'un bout à l'autre, avec beaucoup d'édification et beaucoup de larmes, cette longue histoire d'un si long et si beau combat, le sentiment le plus doux qui soit resté au fond de mon cœur, c'est de voir avec quelle glorieuse élite je m'accorde dans l'attachement et dans l'amour que m'inspire la Compagnie de Jésus; c'est de me rappeler les constants efforts de tant de pontifes, de tant de religieux, de tant de chrétiens admirables qui l'ont inébranlablement vénérée et servie. Certes, la connaissant comme je la connais, et

connaissant la meute qui la poursuit sous mes yeux, ayant vu de près ces religieux et leurs adversaires, ayant écouté M. de Ravignan dans sa chaire et M. Suë dans son feuilleton, je n'avais nul besoin des cinq volumes que je viens d'étudier pour faire mon choix, pour le proclamer, pour braver le vil génie des pamphlétaires, la faconde astucieuse des légistes, les erreurs de la magistrature et les iniquités de la loi. Néanmoins, il y a quelque chose de singulièrement flatteur à se convaincre que le passé, un passé de trois siècles, justifie en tout notre admiration spontanée; que ce que nous honorons a été toujours honoré des hommes les meilleurs, et que ces probités consacrées ont toujours flétri les indignes agressions que nous devons, à notre tour, énergiquement flétrir.

III. Avouons-le maintenant, la haine contre les Jésuites se conçoit à merveille. Créés pour le combat, ils n'ont pas cessé de combattre. Saint Ignace avait compris la Réforme. Il y vit une renaissance du paganisme, dont les promoteurs mettaient leur subtilité théologique au service de la chaire, remplaçant l'Eglise vivante et enseignante par la lettre morte de la Bible, afin de ménager aux peuples une transition entre les vérités inflexibles du Christianisme et les erreurs trop répugnantes encore de l'antique idolâtrie. Sous l'empire de cette lumière, le saint organisa sa milice, destinée à faire face de toutes parts au formidable ennemi qui menaçait la Religion du Fils de Dieu. Pour s'attirer les orages qui les ont éprouvés, les Jésuites n'avaient nul besoin de devenir une société de conspirateurs ambitieux, cherchant à s'emparer du pouvoir temporel; idée absurde, imaginée

par le mensonge et acceptée par la sottise. Ambitieux, les Jésuites auraient moins souffert et n'auraient pas si longtemps vécu. Des ambitieux ne font pas et surtout n'observent pas le vœu d'être à jamais obéissants, chastes et pauvres, de passer leur vie dans une classe d'enfants, d'aller obscurément périr aux missions, d'employer leur existence et d'user leurs facultés à confesser de pauvres femmes, à prêcher des paysans, à rédiger des livres de grammaire, à obéir toujours. L'ambitieux qu'on envoie évangéliser les Iroquois ou que l'on confine aux fonctions de régent de septième dans un collége de province, serait bien consolé de penser que tel de ses confrères est conseiller du Pape, tel autre confesseur du Roi, et que la Société qu'il représente dans une prison de la Chine, sur un bûcher du Japon, au bout d'une potence anglaise, est puissante et considérée dans le monde! Etrange société d'ambitieux, dont tous les membres s'estiment heureux d'occuper la dernière place et ne refusent pas d'accepter pour poste le cachot, le pilori ou le gibet! Les gens qui soutiennent aujourd'hui cette thèse idiote, ont commencé par établir que les trois vertus de religion, la chasteté, l'obéissance et la pauvreté, sont des crimes; et l'un d'eux a eu le courage imbécile de corroborer son thème par une charge à fond contre l'*immoralité* de l'*Imitation de Jésus-Christ!* Cette objection, où les pousse une logique vengeresse, les met au-dessous de toute réponse, et il faut les laisser là.

Il suffisait aux Jésuites, pour provoquer la haine, d'être ce que leur saint fondateur a voulu qu'ils fussent, de vrais chrétiens et de vrais prêtres de Jésus-Christ, multipliant leur courage, présentant partout aux efforts de l'impiété l'irritant obstacle d'un dévouement poussé

jusqu'à l'acceptation de la mort. Tous les ordres religieux, depuis trois siècles, ont été enveloppés dans la sauvage haine que le protestantisme et la philosophie, son acolyte, ont vouée au légitime sacerdoce; mais l'ordre des Jésuites a eu un privilége; sa part dans cette haine infinie a été sans proportion et sans mesure. C'est que les autres ordres étaient ou affaiblis ou moins bien organisés que lui pour le combat; c'est que du jour de sa création à celui de sa destruction, accomplie avec une prévision si profonde des prochaines épreuves du Catholicisme, il n'a pas permis à l'hérésie de rien entreprendre, dans aucun endroit du monde, qu'il ne fût là pour l'arrêter au prix de son sang. Par ses maîtres incomparables, il donnait partout l'enseignement; par ses polémistes et ses orateurs, il arrêtait l'envahissement du jansénisme et mettait le protestantisme aux abois; par ses écrivains ascétiques, il entretenait la piété dans les cloîtres; par ses érudits, il empêchait la science de s'égarer autant qu'elle l'aurait voulu; par ses vertueux et habiles directeurs, il soutenait les chrétiens dans le monde et à la cour et ramenait souvent la foi sur le trône; par ses héroïques missionnaires, il ajoutait au domaine du Christ des empires nouveaux, et il versait sur la terre devenue infidèle cette rosée de sang qui la préserve d'une entière stérilité. Considérez maintenant la multitude de passions, d'intérêts coupables, d'odieuses avidités que l'Evangile est destiné à irriter éternellement. Songez aux emportements de l'orgueil, aux délires de l'impiété, aux vengeances de l'esprit de secte, aux persévérantes rancunes de la jalousie littéraire, aux impitoyables conseils de l'ambition politique : vous ne serez plus étonnés de la Babel d'impostures qui dresse

contre la Compagnie de Jésus son témoignage séculaire. Les Jésuites ont dû être haïs en raison de l'immensité de leurs travaux, et calomniés en raison de la splendeur de leurs vertus.

Les deux derniers volumes de l'histoire de la Compagnie de Jésus racontent une quantité d'affaires considérables où elle a été mêlée, souvent contre son gré; car il est remarquable qu'autant les Jésuites ont été prompts à prendre parti dans les querelles purement religieuses, autant ils ont eu soin de s'éloigner des controverses et des discussions purement politiques. Mais quel intérêt de religion ne devient un intérêt politique? Qui a jamais erré dans la croyance sans essayer de mettre son erreur, une fois connue et démasquée, sous la protection d'un bras séculier capable d'écraser d'importuns adversaires? Et quand le Gouvernement est hérétique, il lui est commode de livrer aux juges l'apôtre qui l'inquiète, comme un perturbateur, comme un criminel d'Etat qui a mérité la mort. Ainsi donc, affaires de politique et de religion, controverses, missions, recherches scientifiques, travaux et joûtes littéraires, systèmes d'éducation, idées d'organisation sociale, les Jésuites paraissent sur tous les terrains où peut se développer la pensée humaine. On comprend la tâche imposée à leur historien, lorsqu'on le voit remplir cent énormes pages du seul catalogue des membres de la Compagnie dont les ouvrages ont été remarqués dans les diverses branches de la science, des lettres et des arts : encore n'y sont-ils pas tous. Cette fécondité faisait dire au célèbre bénédictin Dom Lobineau qu'aucun ordre, dans l'Eglise, n'avait produit plus d'écrivains en tout genre de littérature; mais elle ne surpasse point la fécondité des entreprises et des dévoue-

ments religieux. Il faut renoncer à suivre ces grands hommes dans les voies sans nombre que leur fait parcourir le zèle de la maison de Dieu; et là où l'histoire les accompagne, elle doit se borner à quelques aperçus hâtifs, car un autre spectacle, sur une autre scène, appelle également son attention et ses louanges.

Deux points sont cependant traités avec plus de développement : le premier est la querelle des jansénistes, le second est l'histoire du bref *Dominus ac redemptor*, qui supprima la Compagnie. Nous engageons les hommes de bonne foi qui ne voudraient pas s'imposer la pénitence de trouver les Jésuites innocents et admirables pendant cinq volumes, à lire au moins le récit de la chute et de la destruction de Port-Royal. Ce n'est pas l'époque héroïque de la Compagnie de Jésus : il n'y a là ni saints ni martyrs; il n'y a qu'une page doublement curieuse par les faits qu'elle révèle et par le contraste qu'elle présente entre l'histoire vraie, telle que les documents originaux la donnent, et l'histoire convenue, telle que les passions l'ont écrite et qu'une longue crédulité l'a consacrée. Et si, chemin faisant, ces mêmes lecteurs de bonne foi peuvent se résoudre à savoir sur quels prétextes les Jésuites sont accusés d'avoir fait révoquer l'édit de Nantes, nous leur promettons que le plaisir de la surprise compensera bien le désagrément qu'ils pourraient éprouver à se voir désormais privés de ce lieu commun. Quant aux faits relatifs à la suppression, M. de Saint-Priest avait commencé, fort involontairement, de les mettre en leur vrai jour dans le livre singulier qu'il a publié l'année dernière. M. Crétineau-Joly complète l'étrange lumière apportée par cette main ennemie. Il ne pouvait pas peindre Pombal, Choiseul, M^me^ de Pompadour et les autres agents

de la persécution sous des traits plus hideux que ne l'a fait leur apologiste ; mais il redresse dans le récit de ce dernier certaines erreurs commises à dessein, et il ajoute des circonstances que M. de Saint-Priest avait sans doute élaguées comme étant de nature à trop émouvoir la pitié des lecteurs (1). Ainsi, par exemple, Pombal, au moment où il expulsa les Jésuites du Portugal, en garda dans les cachots, sans aucun jugement et pour son plaisir, une centaine environ, qu'il fit lentement mourir de misère et de faim. L'un d'eux, le P. Laurent Kaulen, captif déjà depuis huit ans, trouva le moyen d'écrire au provincial de Strasbourg, son ami, une lettre que nous nous reprocherions de ne pas reproduire en partie. Il y peint une prison pire que le Spielberg, et Silvio Pellico n'a rien écrit de plus angélique :

« Notre prison est un cachot souterrain, obscur et in-
» fect, où il n'entre de jour que par une ouverture de
» trois palmes de haut sur trois doigts de large. On nous
» y donne un peu d'huile pour la lampe, une modique
» et mauvaise nourriture, de mauvaise eau souvent cor-
» rompue et remplie de vers ; nous avons une demi-livre
» de pain par jour ; on donne aux malades la cinquième
» partie d'une poule ; on ne nous accorde les sacrements
» qu'à la mort, et il faut que le danger soit attesté par
» le chirurgien qui fait office de médecin dans notre pri-
» son. Comme il demeure hors du fort, et qu'il n'est
» permis à aucun autre de nous voir, il n'y a aucun se-
» cours spirituel ni corporel à espérer pendant la nuit.
» Les cachots sont remplis de quantité de vers et d'autres
» insectes et petits animaux qui m'étaient inconnus.

(1) On trouvera dans l'un des volumes suivants un récit de la suppression, d'après les nouveaux historiens.

» L'eau suinte sans cesse le long des murs, ce qui fait » que les vêtements et autres choses y pourrissent en peu » de temps; aussi le gouverneur du fort disait-il dernière- » rement à quelqu'un qui me l'a répété : *Chose admi-* » *rable! tout se pourrit promptement, il n'y a ici que les* » *Pères qui se conservent.* A la vérité, nous paraissons » conservés par miracle, afin de souffrir pour Jésus- » Christ. Le chirurgien s'étonne souvent comment plu- » sieurs malades d'entre nous se guérissent et se réta- » blissent... Quelques-uns recouvrent la santé après les » vœux qu'ils ont faits... Un autre, après avoir reçu la » sainte Eucharistie, se trouva sur-le-champ soulagé et » fortifié dans une maladie qui l'a réduit plusieurs fois » à l'extrémité. Le chirurgien, qui a vu cela, dit ordi- » nairement : *Je sais le remède de celui-ci; donnez-lui* » *le corps de Notre-Seigneur pour l'empêcher de mou-* » *rir*... Témoins de ces choses et fortifiés par le ciel en » d'autres manières, nous nous réjouissons avec ceux » d'entre nous qui meurent, et nous envions en quelque » sorte leur destin, non parce qu'ils sont au bout de » leurs travaux, mais parce qu'ils ont remporté la palme. » Les vœux de la plupart sont de mourir sur le champ » de bataille. Les trois Français que la Reine a fait » mettre en liberté en ont été attristés, regardant notre » position plus heureuse que la leur. Nous sommes dans » l'affliction, et cependant presque toujours dans la joie, » quoique n'étant pas un moment sans quelque souf- » france et presque nus : il y en a peu d'entre nous qui » conservent quelques lambeaux de leurs soutanes. A » peine pouvons-nous obtenir de quoi nous couvrir au- » tant que la modestie l'exige. Un tissu de je ne sais » quel poil à pointes aiguës nous sert de couverture; un

» peu de paille est tout notre lit; elle pourrit en peu de » temps, ainsi que la couverture, et nous avons bien de » la peine à en obtenir d'autre; ce n'est souvent qu'après » en avoir manqué longtemps. Il ne nous est permis de » parler à personne, et personne ne peut parler et de- » mander pour nous. Le geôlier est d'une dureté extrême » et s'étudie à nous faire souffrir; il nous dit rarement » un mot de douceur et paraît ne nous donner qu'avec » répugnance les choses dont nous avons besoin. On » offre la liberté et toutes sortes de bons traitements à » tous ceux qui voudront abjurer l'Institut. Nos Pères » qui étaient à Macao, et dont quelques-uns ont déjà en- » duré avec courage, parmi les infidèles, les prisons, les » fers et des tourments souvent réitérés, ont été aussi » amenés ici, et il a été, ce semble, plus agréable à Dieu » de les voir souffrir en ce pays sans l'avoir mérité que » de mourir pour la foi chez les idolâtres. — Nous res- » tons encore soixante-seize; il y en a d'autres enfermés » dans les tours, mais je ne sais pas qui ils sont, ni en » quel nombre, ni de quel pays. Nous demandons aux » Pères de votre province des prières pour nous, non » pas comme des hommes à plaindre, puisque nous nous » estimons heureux. Pour moi, quoique je souhaite la » délivrance de mes compagnons, je ne changerais pas » mon état avec le vôtre. Nous souhaitons à nos Pères » une bonne santé et le bonheur de travailler courageu- » sement pour Dieu dans votre pays, afin que sa gloire » reçoive autant d'accroissement qu'elle reçoit ici de di- » minution. — De la prison de Saint-Julien, sur le bord » du Tage, ce 12 octobre 1766. — Laurent Kaulen, *captif* » *de Jésus-Christ.* »

M. de Saint-Priest, si chaud admirateur de Pombal, a

dû souffrir de cacher ces détails qui font voir le *grand marquis* plus inventif et plus ingénieux encore qu'il ne l'a été pour faire brûler Malagrida. Malagrida fut accusé de magie, et tout de suite étouffé dans les flammes. Kaulen et ses compagnons ne furent accusés de rien, et tant que Pombal conserva le pouvoir, il eut le plaisir de les tenir là, sous sa clef, sous sa main, jouissant encore de leur agonie lorsque le monde les croyait morts depuis longtemps. C'est le trait d'un maître : nous plaignons M. de Saint-Priest de l'avoir passé sous silence. Son esprit agréable et fin aurait tourné plaisamment certaines circonstances de cette captivité; il y aurait trouvé un nouveau sujet de rire des angoisses du général de la Compagnie de Jésus, et peut-être quelques arguments de plus pour donner à entendre que les Jésuites ont empoisonné le Pape. Car quels crimes ne peuvent pas commettre des fanatiques capables de dire que l'Eucharistie leur rend la vie et la santé? Mais, en habile artiste, M. de Saint-Priest devait craindre d'apitoyer le lecteur, puisque, après tout, Kaulen et ses compagnons, sauf qu'ils étaient Jésuites, n'avaient rien fait de mal et ne s'étaient pas même adonnés à la magie. Lorsque le noble Pair écrivait, M. Cuvillier-Fleury n'avait pas encore trouvé l'argument sans réplique qui justifie Pombal : *Que m'importent vos vertus, si vous m'apportez la peste!* O Dieu de miséricorde et de vérité! Dieu des opprimés et des innocents! vous qui lisez au cœur de l'homme et qui jugez sa justice, je ne veux pas être le Pharisien réprouvé dans sa prière; mais, du fond de mon âme, je vous rends grâce de n'être point de ceux-ci, qui trempent leur plume dans le sang des martyrs pour écrire l'apologie des bourreaux!

pu empoisonner Clément XIV, M. Suë allègue l'auteur des *Amours du P. Peters*, M. le Ministre de la justice, plus formel que les autres, reproche à l'un d'eux, le plus illustre et le plus vénéré des orateurs chrétiens, d'avoir, dans un livre que tout le monde admire et que personne ne réfute, pris la défense de la Compagnie, abominablement calomniée! C'est là tout, et cela suffit! Signe triste et glorieux, à quoi nous pouvons connaître que si les Jésuites n'ont pas changé, leurs ennemis aussi sont toujours les mêmes. Deux cents Jésuites, uniquement occupés des travaux du saint ministère, jettent l'alarme dans l'Université, dans les parquets, dans les assemblées délibérantes, dans les basses lettres. La liberté ne leur est pas plus favorable que le despotisme. Seulement, sous le despotisme, on était sûr des juges et on les livrait aux tribunaux; sous la liberté, soit que l'on craigne l'éclat de la défense, soit que l'on redoute l'équité des magistrats, ils n'ont plus de juges, et l'on y gagne de les diffamer en sécurité. Qui veut les outrager les outrage, et ils ne peuvent répondre nulle part ni à rien. Leur procès s'instruit par les feuilletons, dans les rues, dans les cabarets, dans les colléges; l'on attend que la populace prononce et exécute tout ensemble le jugement. Sommes-nous destinés à voir le plein succès de ces ignobles tactiques? A défaut de la populace qui ne veut point s'émouvoir, la magistrature rendra-t-elle encore à la politique quelques-uns de ces services néfastes dont la Religion et la morale publique ont également souffert? Il ne faut pas sourire de ces prévisions extrêmes. Les accusateurs de Guigniard existent déjà, ses juges pourraient se retrouver. Dernièrement, un méchant livre conservé parmi les curiosités d'une bibliothèque, ne mo-

tivait-il pas contre les Jésuites, dans presque tous les journaux libéraux, dans ceux mêmes qui ont canonisé Alibaud et Morey, une accusation de lèse-majesté (1)? On ne peut affirmer qu'une chose : c'est que jamais le courage ne manquera ni aux Jésuites ni à leurs ennemis; ni à ceux-là pour confesser la vérité, ni à ceux-ci pour apostasier la liberté, l'humanité et la justice. Le courage ne manquera pas non plus à l'Eglise. Elle honorera, comme elle l'a toujours fait, ses héros dans les persécutions et dans les supplices; elle leur donnera des successeurs. Nous l'avons déjà dit : pour que les Jésuites succombent, ce n'est pas assez de les exiler, de les emprisonner, de les faire mourir; il faut attendre qu'ils aient failli. Or, c'est dans la prospérité seulement, et non jamais dans l'épreuve, que de tels hommes peuvent faillir.

(1) Un pamphlet contre Louis-Philippe, trouvé dans la bibliothèque de l'une des maisons de Paris.

LA SITUATION

APRÈS L'AFFAIRE DES JÉSUITES.

24 juillet 1845.

Les journaux anti-catholiques ne font pas à Mgr l'évêque de Langres (1) l'honneur de l'injurier. Aucun évêque n'a écrit plus souvent ni d'une manière plus forte sur les questions qui intéressent l'Eglise. L'enseignement, le rôle et le devoir des laïques dans la lutte engagée contre la Religion, les empiétements et les tendances de l'Etat contre la liberté des Cultes, tous ces graves sujets ont été successivement traités par le vénérable prélat avec un courage que nul écrivain n'a surpassé. Personne n'a porté au monopole des coups aussi rudes, n'a mieux développé les doctrines de liberté, n'a professé plus nettement ces maximes de vérité qu'on appelle *ultramontaines*, et qui sont assurément le contraire et l'antipode

(1) Mgr Parisis, aujourd'hui évêque d'Arras.

des maximes gallicanes. Chacun de ses écrits si remarquables, dont les catholiques se sont nourris et qui tous ont produit dans l'Eglise une sensation profonde, a été passé sous silence. Il est visible que nos adversaires craignent de les aborder : ils ont peur qu'on les lise; ils se gardent d'indiquer au public, par leurs réfutations, cette logique calme qui les déconcerte et les démasque. Le *Siècle* lui-même, si confiant à produire en toute rencontre ses objections, ses dénégations ou ses falsifications puériles, le *Siècle* se tait devant Mgr l'évêque de Langres. On croirait que la splendeur de ce bon sens pénètre jusqu'à lui, l'ôte pour un instant de ses ténèbres.

La dernière Lettre de Mgr Parisis a été accueillie, comme ses autres publications, par le silence respectueux du plus grand nombre, par un essai de réfutation de la part du *Journal des Débats*, par un essai d'ironie de la part du *Siècle*, par un essai d'analyse de la part du *Constitutionnel*. Arrêtons-nous à ce dernier.

Le *Constitutionnel* cite, sans falsification, le passage suivant :

« C'est au Gouvernement à tenir ses promesses : le voilà en présence d'un engagement solennel; s'il l'accomplissait légalement, à coup sûr nous ne le troublerions pas dans cette œuvre de régénération chrétienne et de pacification religieuse; nous lui offririons même bien sincèrement, au besoin, notre faible concours.

» Mais si, contrairement à sa parole publiquement donnée, le Gouvernement continuait à *forger des chaînes pour nos consciences;* si, maintenant qu'il ne peut plus nous confondre avec les Jésuites, il attaquait directement l'Eglise, ou dans ses institutions, ou dans ses œuvres, ou dans ses enseignements, ou dans ses chefs, combien notre résistance en deviendrait plus manifestement légitime, notre position plus puissante et surtout nos réclamations mieux comprises! »

Le journal de M. Thiers trouve cette conclusion « très curieuse », et il ajoute :

« Nous venons de supposer que M. l'évêque de Langres fait allusion à la question de l'enseignement dans l'expression de ses craintes et de ses espérances. Nous voudrions nous tromper. Mais qu'en pense l'*Univers?* »

L'*Univers* pense absolument comme le *Constitutionnel;* seulement, il ne désire ni ne craint de se tromper dans son opinion. Oui, le vénérable prélat fait allusion à la question de l'enseignement, et encore à quelques autres questions, ainsi qu'on peut le voir, même sans être pourvu de la perspicacité qui distingue le *Constitutionnel.* Mgr l'évêque de Langres n'a pas pour coutume d'envelopper sa pensée de voiles bien obscurs. Il parle assez clairement, ce nous semble, et rien n'est plus facile à comprendre que tout ce qu'il dit. Il vénère les Jésuites, qu'il a noblement et courageusement défendus; il regrette que ces dignes religieux aient fait une abdication quelconque de leurs droits de citoyens, tout en rendant pleine justice aux motifs qui leur ont dicté ce douloureux sacrifice; et il déclare, comme M. Guizot et comme tout le monde, que la question n'est pas finie.

Fidèle à la fermeté généreuse de son caractère et à l'étendue de ses devoirs, il avertit les catholiques de ne pas déposer les armes pour un échec imprévu, douloureux, mais réparable et qui fortifie leur position, bien qu'il leur enlève des soldats. Il avertit le Gouvernement que l'Eglise ne cessera pas de combattre pour ses institutions, pour ses œuvres, pour ses droits imprescriptibles, pour ses libertés. Il dit et il prouve que le triomphe, tel quel, remporté sur les Jésuites, s'il écarte des hommes infiniment regrettables, n'affaiblit aucune-

cipes. Ces principes commandent toujours
ts de l'Eglise de se servir de la liberté
. conquérir la liberté religieuse, qui de-
ors, pour la liberté politique elle-même, un
ne sauvegarde dont cette dernière a grand besoin
ce temps-ci. Donc, nous combattrons le monopole universitaire, jusqu'à ce qu'il soit détruit et que les pères de famille chrétiens puissent confier leurs enfants à des maîtres chrétiens sans s'exposer à leur fermer toutes les carrières publiques. Nous combattrons les prétentions soi-disant gallicanes, jusqu'à ce qu'on ait cessé de vouloir ériger une opinion théologique douteuse ou contraire au dogme en loi de l'Etat. Nous combattrons les articles organiques, jusqu'à ce que les prescriptions de la Charte qui les abrogent aient reçu leur pleine et entière exécution, et que le pouvoir temporel soit résigné, vis-à-vis des Cultes, au rôle que la liberté lui assigne, et qui consiste uniquement à leur accorder une égale protection. Nous combattrons ces empiétements continuels de l'Etat, qui, contrairement à toutes les données de la liberté, à tous les droits de la conscience, à tous les besoins de l'humanité, prétend contrarier les vocations, contrôler les œuvres, modifier les enseignements, supprimer les institutions, réduire enfin l'Eglise à la servitude la plus dégradante. Voilà ce que Mgr l'évêque de Langres conseille, et ce qui sera fait.

Tel est le programme d'action des catholiques, du parti catholique, si l'on veut. Voici maintenant celui du Gouvernement, ou, pour parler avec plus de justice, le programme du parti universitaire et voltairien qui domine le Gouvernement. C'est le *Journal des Débats* qui l'a tracé, en réponse à la Lettre de Mgr l'évêque de Langres.

Nous le reproduisons sans commentaire : il est instructif, et il dira mieux que toutes nos paroles si la paix est possible, non pas entre l'Eglise et l'Etat, mais entre l'Eglise et ce parti, qui, dans la question religieuse, est vraiment l'Etat.

« Nous ne savons pas quels sont les engagements dont parle M. l'évêque de Langres et qu'il fait valoir comme une compensation à la dissolution des Jésuites. Le Gouvernement n'en a pris aucun, à notre connaissance. Les Jésuites seuls sont dissous; mais les autres Congrégations religieuses qui n'ont pas d'autorisation restent toujours sous le coup de la loi. Le Gouvernement les dissoudrait demain si la nécessité s'en faisait sentir, comme il vient de forcer les Jésuites à se dissoudre spontanément; nous supplions M. l'évêque de Langres de ne se faire aucune illusion volontaire à cet égard. Le Gouvernement pourra ignorer l'existence de ces Congrégations tant qu'elles ne feront pas parler d'elles; il ne souffrirait pas, et le pays souffrirait encore moins que les Jésuites reparussent sous un autre habit et sous un autre nom. Nous croyons bien, il est vrai, que le Gouvernement ne continuera pas à forger des chaînes pour l'Eglise, et cela par une raison bien simple : c'est que le Gouvernement n'a jamais eu l'intention de forger des chaînes pour personne, et moins pour l'Eglise que pour personne, tout l'univers le sait. Nous avons toujours pensé, quant à nous, que la dissolution des Jésuites ne pourrait être que favorable au Clergé, à condition cependant que le Clergé s'aidât un peu lui-même et fît tomber, par sa conduite prudente et calme, le préjugé qui commençait à confondre les deux causes, celle du jésuitisme et celle du corps clérical tout entier. Ce préjugé est injuste, nous en sommes convaincus. Nous avons toujours dit que les Jésuites n'étaient pas l'Eglise; c'est au Clergé et surtout à ses chefs à prouver que nous étions dans le vrai.

» Reste la question de l'enseignement. Le Gouvernement n'a pris à cet égard qu'un engagement, celui de présenter une loi, comme la Charte le veut. Cette loi, nous n'en doutons pas, en accordant la liberté, y mettra toutes les restrictions qu'exigeront le bon ordre et l'intérêt de l'Etat. Serait-ce aux libertés de l'Eglise gallicane que le Gouvernement aurait pris l'engagement de renoncer? Le moindre défaut d'un pareil engagement, ce serait d'être radicalement nul, à moins que le Gouvernement ne vînt présenter aux Chambres un projet de loi pour l'abolition

des articles organiques, projet qui serait bien reçu, à coup sûr, et qui aurait grande chance de réussir! Le Gouvernement a fait une chose toute simple et très raisonnable, selon nous, en ayant la déférence de s'adresser à la cour de Rome pour qu'elle vît s'il lui convenait de terminer elle-même pacifiquement la question des Jésuites. En 1828, il s'agissait seulement de fermer quelques colléges; il n'y avait pas lieu, évidemment, d'appeler la cour de Rome à prévenir, par son intervention, une mesure de pure administration. En 1845, il s'agissait de dissoudre, pour la France, l'ordre même des Jésuites, ce qui pouvait soulever des scrupules de conscience et une querelle religieuse. On a donc eu raison, en 1845, d'avoir recours à la sagesse de Rome avant d'employer la force des lois, sans renoncer cependant à l'employer. Les deux époques n'ont aucune ressemblance entre elles, les mesures du Gouvernement n'ont pas dû en avoir davantage. Nous engageons fortement M. l'évêque de Langres à ne pas croire qu'en s'adressant cette fois à la cour de Rome par modération et par bienveillance, le Gouvernement ait renoncé à ses droits ou aux nôtres et se soit converti à l'ultramontanisme. L'erreur serait énorme. Le Gouvernement continuera à maintenir les libertés de l'Eglise gallicane, à les défendre contre les entreprises et les écarts de quelques membres du Clergé, à réprimer avec douceur, mais avec fermeté, ces écarts : il ne fera que son devoir, et il sera approuvé de toute la France. »

DU PARTI RÉPUBLICAIN.

7 juillet 1845.

La semaine dernière, dans un article aussi léger de raisons que chargé d'injures, le *National* gémissait d'avoir à combattre des *interlocuteurs aussi peu graves que MM. de Langres et de Toulouse;* il appelait ces prélats des *maladroits, qui ne connaissent pas la grammaire* et qui n'ont ni *bon sens, ni bon goût;* il se plaignait des *ennuis que lui cause l'imbécillité de l'argumentation épiscopale;* et, pour compléter par une preuve de son libéralisme ces témoignages de son urbanité, après avoir réclamé l'exil des Jésuites, il se posait en vainqueur, déclarant qu'il aurait à voir plus tard si cette *armée de sacristains mérite d'être poursuivie dans sa déroute.*

Nous avions laissé passer cette nouvelle manifestation d'un instinct dont la méchanceté et l'impuissance nous sont depuis longtemps également connues. Sur ce chapitre, le *National* a été sincère; ce n'est plus une sin-

gularité de l'entendre dire qu'il se réserve pour accabler les vaincus. Nul n'ignore que s'il croit pouvoir quelque chose, c'est contre ceux qui sont hors de combat. Un *sacristain* renversé à terre, solidement tenu aux quatre membres par quatre sergents de ville et bâillonné par un cinquième, voilà l'ennemi que le *National* peut achever, moyennant, bien entendu, la permission des autorités.

Cependant, des lettres de Rome nous font voir ces violences sous un jour plus sérieux. On ignore à Rome dans quel discrédit profond le parti démocratique est tombé. On le voit vaincu, et l'on attribue sa défaite à la force de ses adversaires; on ne sait pas s'il est surtout écrasé par leur mépris. Reconnaissant là une idée puissante, Rome estime que la force ne triomphera pas longtemps : elle est habituée à ne pas compter la force pour un grand avantage.

M. Rossi, qui se sert de tout dans l'espoir de réussir à quelque chose, ne néglige pas d'entretenir cette illusion. Etranger dans l'âme, il ose bien dire que le *National* exprime l'opinion publique, et que notre France est cette nation altérée d'injustice, prête à tous les excès, anti-catholique et anti-chrétienne, au nom de qui prétendent parler ces journaux dont un courtier d'annonces ou un feuilletonniste tiennent la vie entre leurs mains. Les articles du *National* sont ses meilleurs arguments. Il les commente. — « Voilà, dit-il, les hommes qui ont pillé Saint-Germain-l'Auxerrois, saccagé l'Archevêché, abattu les croix. Ils veulent et ils peuvent demain recommencer leurs œuvres. » Si l'on paraît croire que le Gouvernement saurait arrêter maintenant de pareils désordres, il sourit; il reprend que, sans doute, le Gouvernement est fort, mais qu'il est aussi très prudent, et que, l'occasion donnée, il

Il appuie cette déclaration à l'oreille et de certaines choses qu'il ne lit pas. Enfin, de bons esprits commencent à se persuader que le *National* est à la dévotion, et que, soit faiblesse, soit connivence (M. Rossi n'y trouve rien à reprendre), le Gouvernement subit la loi de ce journal qui n'a plus de parti.

C'est une très grande erreur. Le *National* est sans doute au nombre des plus acharnés ennemis de la liberté religieuse. Il hait l'Eglise d'une haine franche; il la hait et il la craint immensément, autant que l'ont crainte et haïe ses devanciers, les persécuteurs de 93, auxquels elle a survécu. Mais, au bout du compte, le *National*, comme à peu près tous les prétendus organes de l'opinion, n'est qu'un Goliath de parade et de souvenir. Sa force est nulle. Il n'y a rien de fort en France que le Gouvernement, parce qu'il garantit les intérêts matériels, et la Religion, parce qu'elle les sacrifie. Les lois ne sont pas fortes, les passions ne sont pas fortes, les caractères surtout ne sont pas forts; et, dans cet ensemble de faiblesses, il n'y a rien de plus faible que les journaux violents. Tout cela cède, parce que tout cela craint, et plus encore parce que tout cela demande. Nous n'accusons pas le *National* d'être de ceux qui demandent, quoiqu'il y ait dans son parti beaucoup de ceux à qui l'on offre et qui ne rougissent point d'accepter; mais il est de ceux qui craignent. Regardez-le bien : il évite de se compromettre, il a une industrie, il est conservateur, et vous ne le verrez point pousser les choses à l'extrême! Le terrain lui est parfaitement connu; ses manœuvres bruyantes sont fort habiles, quoiqu'il y manque la dignité. Par ses fureurs, il maintient quelques restes d'une clientèle où la désertion s'est mise depuis

temps; par sa prudence, il échappe aux coups du quet rassuré. Il tient à rester ce qu'il est, injurieux, naçant et dédaigné. S'il devenait redoutable, il serait asé : nous doutons qu'il voulût faire même une émeute l'on lui laisserait faire, car il finirait par en payer les ais. La boutique alarmée licencierait durement la troupe u'elle aurait machiavéliquement employée à démolir es autels. Quand le Gouvernement dit ou laisse croire à Rome qu'il oserait souffrir que les prêtres fussent poursuivis par l'émeute, qu'on incendiât les évêchés et qu'on mît à sac les églises, il se vante de plus de méchanceté qu'il ne lui est possible d'en avoir. Il sait qu'il n'y a point de ville en France où la moindre escouade de gendarmerie ne soit plus que suffisante pour mettre à la raison la poignée de malheureux qui entreprendraient d'exécuter ainsi des lois bien dignes, au surplus, d'avoir de pareils zélateurs; il sait encore mieux que, s'il commettait ce crime, la France soulevée lui en demanderait compte. Qu'il traite à tort et à travers, comme et avec qui bon lui semble; qu'il abandonne ses alliés, désavoue ses agents, humilie le pavillon et le drapeau; qu'il demande de l'argent, qu'il construise des forteresses, qu'il fabrique des lois : tout lui est possible, hormis de troubler l'ordre matériel. Quoi! le maintien de l'ordre matériel a été son unique titre de gloire, et, parce qu'il a réussi dans cette besogne rendue facile par la presque unanimité des intérêts, on lui a tout pardonné; il n'est point de souffrance intérieure, point d'acte malheureux dont il ne se soit fait absoudre, en disant que l'ordre était sauvé : et il se déciderait maintenant à laisser troubler l'ordre par les débris les plus impuissants d'une faction qu'il a vaincue, décimée, amnistiée, et qui enfin, aujourd'hui, ne mérite même plus

qu'on la surveille! Mais tout le monde verrait et accuserait sa complicité; mais, après que l'indignation des uns, que l'effroi des autres l'aurait contraint de faire rentrer dans les ténèbres cette tourbe qui ne s'est jamais montrée au grand jour sans exciter l'horreur, il n'y aurait qu'une voix contre lui! Quelle que soit la déraison des préjugés qu'il irrite contre l'Eglise, on lui demanderait en quoi les évêques, en quoi les Jésuites eux-mêmes ont mérité d'être livrés à de tels ennemis, en quoi surtout ils étaient aussi menaçants pour l'ordre public et la sécurité de tous? Il se trouverait tout de suite, avec les sicaires, en face d'une réaction conduite par des intérêts autrement impérieux que les passions factices dont il feint d'avoir peur en ce moment.

Non, ni le ministère actuel, ni aucun ministère qui tienne à durer, n'ira au-devant de pareilles éventualités. Le Gouvernement n'a point envie de les affronter; il n'en a pas besoin. Il aime mieux l'applaudissement des démocrates que leur concours, et les démocrates eux-mêmes aiment mieux rugir qu'agir. Malgré les sentiments détestables qui unissent naturellement contre la Religion et la liberté le *National* et le *Journal des Débats*, ces deux alliés ne sont pas assez sûrs l'un de l'autre pour travailler en commun. Ils craignent mutuellement de notables infidélités dans le partage des profits. Le Pouvoir ne veut pas livrer aux démocrates des armes qu'ils seraient tentés de garder; les démocrates ne voudront pas commettre des méfaits que le Gouvernement serait ensuite forcé de punir. Ils voient d'avance la bourgeoisie effarée, et certes, à bon droit! réclamant, promulguant de nouvelles rigueurs dans les Chambres, les appliquant dans les tribunaux, leur arrachant enfin même cette

ombre de liberté qu'ils ont conservée jusqu'ici, grâce peut-être à l'indigne usage qu'ils en font; car leur langage empêche qu'on oublie leur passé et qu'on s'abuse sur leur avenir !

Il est donc vrai que tout ce que le Gouvernement entreprendra contre la liberté religieuse, il le fera de lui-même, librement, sans y être le moins du monde contraint, ni par les factions, qui lui permettraient bien de laisser exister les Jésuites comme elles lui ont permis d'élever les forts détachés; ni par les lois, puisqu'il ne ressuscite celles qu'il prétend employer qu'en violant celles qu'il a juré d'observer; ni par aucun danger dont l'Eglise le menace, car il sait à merveille qu'il frappera des innocents et que le danger est plutôt dans cette injustice, trop timide encore pour satisfaire les mauvaises passions, trop criante et trop féconde en funestes résultats pour être oubliée des gens de bien. Il accomplira l'iniquité de son plein gré, follement, maladroitement, inutilement, parce qu'il l'aura voulu et s'y sera obstiné, parce qu'il est sous l'influence d'un esprit de vertige et d'erreur rebelle à toute parole de paix.

Etrange maladie de la puissance humaine, qui souvent, après s'être laborieusement établie, victorieuse, maîtresse, n'étant plus attaquée, ne paraissant plus attaquable, n'ayant plus d'adversaires, cherche un péril, s'y jette, s'y entête et s'y perd! A quoi bon ces persécutions préparées avec tant de zèle? A quoi bon ces résurrections de lois néfastes, dont l'existence artificielle ne peut durer qu'un jour? A quoi bon ces quelques maisons violées, dans un pays où il y en a tant d'autres inviolables? A quoi bon exiler, à quoi bon emprisonner, à quoi bon proscrire ce que tant d'honnêtes gens honorent, ce que l'on

fait profession soi-même d'honorer? Est-ce que tout cela détruira le sacerdoce, est-ce que tout cela tuera la foi? Est-ce que la Charte et l'Evangile, est-ce que le citoyen et le prêtre ne resteront pas debout? Il restera en France des âmes pour croire en Dieu, des cœurs pour aspirer à la liberté, des voix pour professer tout haut ce que vous ne voulez plus entendre. Vous aurez donc tourmenté deux ou trois cents religieux, et certainement vous ne trouverez pas, au bout de huit jours, un pareil nombre d'hommes, dans quelque classe que vous les choisissiez, qui s'en tiennent satisfaits ou qui en soient reconnaissants. Mais on attend de vous autre chose. Dans mon cœur, et je le déclare, vivent toutes les croyances, tous les projets que vous prétendez étouffer. Je suis citoyen et je veux tout ce que voulaient ces proscrits : ils y tendaient par la prière, j'y marche par ma liberté; je le dis dans la presse, je le dis à la tribune, sur la place publique, partout. Voilà ce que l'on exige que vous empêchiez, et voilà ce que veulent en France plusieurs millions d'hommes, prêtres, écrivains, ouvriers, paysans, propriétaires. Que pouvez-vous contre cet essor des âmes? On peut l'entraver un instant; on y emploie d'abord la ruse; la ruse ne suffit pas : on a recours à la violence, et c'est là qu'on se brise, quelquefois au premier choc, quelquefois au second seulement. Jadis la lutte était longue : on ne s'attaquait qu'à la religion, et on avait pour soi la masse des indifférents. Maintenant on s'attaque à la liberté : elle a plus d'amis, et ses amis ont moins de patience.

LE NATIONAL

ET LES SŒURS DE SAINTE-MARTHE.

11 juillet 1845.

Le *National*, à qui nous exposions l'autre jour les raisons fort claires du discrédit profond et de l'impuissance vraiment radicale où il est tombé, nous répondait le lendemain, gracieusement, qu'il nous méprisait trop pour nous répondre. Voilà un argument sans réplique. Il est seulement fâcheux, pour le *National*, que le mépris ne se manifeste pas chez tout le monde de la même façon : il serait en paix avec le reste de la terre. Mais, pour notre compte, outre que nous ne mépriserons jamais les gens au point de les croire inconvertissables, nous tenons à faire partager nos opinions ou à les faire redresser. Tout en regrettant que le *National* ne puisse

nous dire au moins pourquoi il nous méprise, nous continuerons de lui présenter, toutes les fois qu'il y aura lieu, les motifs qui nous empêchent de l'estimer autant que nous le souhaiterions; car il est vrai que nous serions charmés de le voir un peu plus digne du pesant héritage que lui a laissé M. Carrel. Il a souvent de l'esprit, quoique sans politesse et surtout sans modestie; il aurait du bon sens s'il le voulait bien; il ne manque pas de littérature. Ces qualités, qu'aucun autre journal de l'Opposition ne possède, nous font regretter de le trouver cependant aussi déraisonnable, aussi violent, aussi grossier que tous ses confrères, et par conséquent beaucoup plus répréhensible qu'eux. Il diffame à bon escient ce que les confrères se contentent de ne pas comprendre, et il fait par malice le mal qu'ils ne font que par instinct. Dans le drame actuel, par exemple, où le *Constitutionnel* et le *Siècle* agissent contre la liberté avec toute la sincérité des niais, il déploie la capacité supérieure du traître. Il a beau nous maltraiter, nous injurier, nous mépriser : il ne nous empêchera pas de lui rendre justice.

Du reste, malgré le mépris que le *National* témoigne volontiers à tout le monde, et aux catholiques en particulier, il y a des catholiques qu'il estime : ce sont ceux qui cessent de l'être. M. Ronge, en Allemagne, M. Trivier (1), à Dijon, quelques autres de même espèce sont honorés de ses sympathies. Il les aime, il les vénère, il le dit du moins, et pourquoi ne le penserait-il pas? Il aime aussi, à Paris, il honore et il défend une *associa-*

(1) Prêtre apostat. Il avait publié ses *motifs* dans une brochure misérable que M. Th. Foisset a réfutée avec beaucoup de talent, de science et de piété.

tion religieuse tout entière. Voilà qui paraîtra singulier, mais c'est la vérité pure. En même temps qu'il réclame, non pas comme le fretin de la presse libérale, la fermeture des maisons des Jésuites, mais l'*expulsion*, mais l'*exil* de ces religieux, il revendique tous les droits de la liberté pour les sœurs de Sainte-Marthe, persécutées, à ce qu'il assure, avec un acharnement qui fait frémir et qui prouve bien que les ultramontains mentent impudemment lorsqu'ils parlent de liberté; car : *Étudiez leurs tendances dans leurs actes, et aussitôt vous voyez apparaître l'horreur de la liberté, la haine de tout droit établi, le culte d'une domination froidement implacable..... S'ils parvenaient jamais à devenir puissants* (les ultramontains), *ce serait la plus affreuse tyrannie que le monde ait jamais vue. La tyrannie matérielle et morale, écrasant à la fois*, etc., etc.

Eh! mon Dieu! qu'ont donc fait les ultramontains à ces bonnes sœurs de Sainte-Marthe? Est-ce qu'ils les chassent de leurs maisons, comme les gallicans ont chassé les sœurs d'Avignon, aux applaudissements du *National*? Est-ce qu'ils les expulsent du territoire et les condamnent, sans jugement, à ce supplice de l'exil que l'on a défini *une mort vivante*, et que le *National* veut faire appliquer aux Jésuites? Est-ce qu'ils les tuent, comme le faisaient les hommes que le *National* admire, à une époque où il semble regretter de n'avoir point vécu? Non; les sœurs de Sainte-Marthe ne sont ni massacrées, ni exilées, ni spoliées. Elles sont soumises à des sévices bien autrement affreux : on leur conteste, à ce que le *National* assure, un droit qu'elles tiennent pourtant de Jacqueline Pascal, le droit de choisir elles-mêmes leurs confesseurs! Voilà ce que le *National* ne peut souffrir!

Il faut savoir que ces religieuses de Sainte-Marthe sont jansénistes, et jansénistes comme aucun Pascal ni aucun Arnault ne le fut jamais. A titre de jansénistes, elles ne manquent point d'entêtement : elles veulent être dans l'Eglise qui les repousse ; elles veulent se confesser, mais à un confesseur qui les absolve de leur schisme. Or, il paraît que l'Archevêque, qui est leur supérieur, ne juge pas à propos de leur permettre cette fantaisie. Il veut, au contraire, qu'elles soumettent, comme toutes les religieuses, dans tous les diocèses du monde, leur conscience à un prêtre *approuvé*, c'est-à-dire orthodoxe par la foi et par les mœurs.

Le *National* ne manquera pas de trouver cette exigence intolérable. Aussi les sœurs de Sainte-Marthe sont-elles parfaitement libres de s'y soustraire : elles peuvent se confesser à qui bon leur semblera : à M. Ronge, à M. Trivier, à M. Châtel, peu importe; seulement elles auront brisé avec les devoirs de la profession religieuse, et leur évêque sera obligé de prendre toutes les mesures convenables pour préserver de leur influence la foi de son troupeau. Il devra, si elles sont hospitalières, les écarter du chevet des malades; si elles tiennent école, avertir les familles qui voudraient leur confier des enfants. C'est à quoi s'est décidé Mgr l'Archevêque de Paris. Après avoir inutilement essayé de tous les moyens de douceur, il a rempli le devoir impérieux auquel l'âme d'un pasteur ne se résigne jamais qu'à regret et dans l'impossibilité de faire autrement.

Que dirait le *National* si, tout-à-l'heure, la 15e édition de *Feu! Feu!* à la main, Timon allait le sommer de le recevoir dans sa communion? Il répondrait que Timon a commis le crime de se révolter contre le *National*,

d'afficher une largeur de principes que la démocratie ne tolère pas, de croire, de penser, d'écrire autrement, bien autrement que ne croit, que ne pense, que n'écrit l'orthodoxie démocratique; et qu'il faut d'abord que Timon se soumette, s'il veut être admis au baiser de paix. L'Archevêque de Paris dit que les religieuses de Sainte-Marthe ne sont pas des religieuses, qu'elles ne gardent point la règle de l'obéissance et de l'humilité, qu'elles ne sauraient ni élever les enfants, ni faire mourir les malades dans la foi catholique; qu'il ne peut couvrir leurs erreurs du manteau de sa responsabilité; et que, puisqu'elles ne veulent pas recevoir un confesseur dont la doctrine les éclaire et le rassure, il n'en autorisera aucun autre. L'Archevêque de Paris est dans son droit à l'égard des sœurs de Sainte-Marthe, tout autant pour le moins que le *National* serait dans son droit à l'égard de Timon.

Maintenant, en quoi le *National* gêne-t-il la liberté de Timon; en quoi l'Archevêque de Paris gêne-t-il la liberté des sœurs de Sainte-Marthe? Est-ce que Timon n'est pas libre d'écrire partout ailleurs que dans le *National?* Est-ce que les sœurs de Sainte-Marthe ne sont pas libres d'aller au bureau du *National* crier vengeance contre l'Archevêque de Paris? La liberté n'exige pas que Timon puisse écrire contre les faux démocrates et les bafouer dans les colonnes mêmes du *National;* elle n'exige pas davantage que les sœurs de Sainte-Marthe puissent déclamer contre l'Archevêque dans la chaire de Notre-Dame de Paris. Ces dames sont libres de faire, en dehors de l'Archevêque et de l'Eglise, tout ce qu'elles voudront. Si le Conseil municipal, qui, pour les consoler, a donné (c'est le *National* qui nous l'apprend) le nom

de Port-Royal à une rue de Paris, veut donner aux religieuses de Sainte-Marthe un hôpital, deux hôpitaux, dix hôpitaux à gouverner, il le peut, et rien ne les empêche d'accepter; elles peuvent également ouvrir une école, si le Conseil municipal, ou le Gouvernement, ou toute autre puissance séculière le désire; elles peuvent prier, trafiquer, écrire dans les journaux; elles peuvent même se convertir : et de toutes les libertés qui leur restent au milieu des persécutions qui les accablent, c'est celle dont nous leur conseillons surtout d'user.

LES RÉPONSES A TIMON.

juillet 1845.

Un seul membre de l'opposition libérale, M. de Cormenin, osa prendre parti pour la liberté catholique. Il y risqua et y perdit sa popularité; mais il fit deux pamphlets charmants, qui eurent un retentissement considérable : *Oui et Non*, et *Feu ! Feu !* Ces vifs écrits, pleins d'honnêteté, de bon sens et d'éloquence, donnèrent lieu à une foule de réfutations, la plupart stupides, dont l'*Univers* rendit compte. Ce fut un épisode grotesque dans cette guerre si sérieuse. Je reproduis le compte-rendu des *Réponses à Timon*, pour donner une idée du mouvement des esprits jusque dans ces profondeurs de la foule où il n'y a plus d'esprit, et surtout pour laisser un témoignage de l'admiration que m'inspire le talent de M. de Cormenin et de la respectueuse estime que j'ai vouée à son caractère.

Nous avons promis de faire connaître quelques-unes de ces nombreuses brochures de toutes couleurs et de tous formats dont parle Timon dans la note charmante qui accompagne les plus récentes éditions de *Feu! Feu!* Nous venons un peu tard, et il faut ressusciter bien des

morts. Tandis que *Feu! Feu!* traduit en plusieurs langues, achève triomphalement son tour d'Europe, ces petits étouffoirs, à peine fabriqués, se couvrent de poussière sous les galeries de l'Odéon. C'est là, dans leur berceau, dans leur cercueil, que nous les avons déterrés, inédits, quoique déjà vieux; anonymes, quoique signés en grosses lettres; dédaignés du passant, quoique faisant rage contre ce pauvre Timon, qui n'a plus d'esprit, disent-ils, et qu'ils injurient jusque sur leur couverture : *Boulet rouge contre Timon; — Très humble Réponse au citoyen Timon, ex-impérialiste, ex-royaliste-ultrà, ex-radical, ex-homme d'esprit; — La Vérité sur le Révérend Père Timon* (dédié à la jeunesse de l'Université); — *Feu Timon* (dédié à M. de Lamennais)! etc., etc. On dit qu'il y en a quinze; nous en avons neuf, et c'est bien assez pour voir où en est aujourd'hui la lignée de Voltaire. Ecoutons ce qui se peut débiter d'inepties contre un homme de bien, plus honorable encore par son courage que par son beau talent; considérons à l'œuvre ces vengeurs de la philosophie, de la liberté, du bon sens, de la langue; car presque tous affirment que Timon raisonne de travers et qu'il écrit mal. Profitant de l'occasion, nous jetterons un coup-d'œil sur trois ou quatre journaux qui se sont mis en frais de littérature et de dialectique pour prouver que Timon n'est pas ce qu'un vain peuple pense, que ses petits livres ne méritent point le bruit qu'ils font, et que le public a grand tort d'en acheter seize éditions en huit semaines.

Nous ne compterons pas au nombre de ces journaux feue-feue la *Revue de Paris*, morte en brochure, remorte en journal, et qui vient de contracter je ne sais quelles noces posthumes au fond de je ne sais quel sé-

pulcre. Deux ou trois jours avant sa fin, elle a soutenu, dans un article bien écrit, que Timon, n'ayant point de style, n'existait pas, attendu que le style seul fait vivre : en foi de quoi la pauvrette, le lendemain, expira.

Nous prévenons nos lecteurs qu'ils vont voir d'étranges choses. On n'imaginerait pas quels sont ces animalcules qui s'essaient à vivre sur l'épiderme des grandes renommées, ni quelles sortes d'esprits, après les esprits d'élite, les querelles religieuses ont le pouvoir de passionner. Il y a des êtres en ce monde qui ont besoin de dégorger un flot de haine basse contre tout ce qui s'élève pour la cause de Dieu. C'est un curieux phénomène : la lettre anonyme ne peut leur suffire ; ils viennent sur la place, en plein jour, vomir leur idée. Personne n'y prend garde, on ne les repousse même pas ; n'importe, cela les soulage ! Ils détestent cet homme. Pourquoi ? Rien qui les concerne ! Tout seulement parce qu'il a fait preuve de talent et de cœur. D'autres sont mus d'une fureur idiote, mais honnête : ils ont un fétiche qu'ils croient qu'on outrage ; ils le veulent venger. D'autres, gens d'honneur et même gens d'esprit, s'abusent sur leurs forces : ils accourent, fringants et pimpants, leur petite rondache au bras, croyant que le héros qu'ils attaquent leur fera l'honneur de se défendre : — Eh ! seigneur Timon ! un petit coup, par charité ! Marquez-nous de votre dague ; peut-être quelque belle dame voudra panser nos plaies ; si ce n'est point la Gloire, ce sera la Liste-Civile. D'autres se présentent en rechignant, soldats détachés du camp ennemi, qui trouvent la besogne dure et qui s'en acquittent avec négligence. Comme ils combattent masqués, ce sont les plus féconds en injures : ils en alignent une toise et s'en vont. Un seul chef a paru : un beau

chef, bien empanaché, monté sur son cheval de guerre, le plus piaffant et caracolant des chevaux; ce qu'on appelait autrefois un cheval de cœur et de style. L'homme s'est escrimé longuement, puis il a dit son nom. C'était Achille en personne, et la surprise a été extrême. Quoi! ce fantôme de verve éreintée, cette phrase qui a dix ans de date, c'est du G. de C.! le G. de C. est à ce point fané? Oui, M. G. de C. lui-même l'assure; c'est bien lui qui reproche à M. de Cormenin d'avoir vécu sous l'Empire, d'avoir servi la Restauration; c'est bien lui qui s'en prend, tout comme les littérateurs des galeries de l'Odéon, à de pauvres vers faits il y a trente-cinq ans, au sortir du collége!

Ces malheureux vers, presque tous les naturels des galeries de l'Odéon s'en emparent. En 1810, ou 1812, ou 1813, M. de Cormenin, étant auditeur au Conseil d'Etat (autre crime), célébra l'Empereur. Il fit à la louange de Napoléon quelques pièces de vers telles que M. de Fontanes ou M. Luce de Lancival auraient pu les faire, ni mieux ni plus mal. Y a-t-il rien de plus noir? Avoir été bonapartiste sous l'Empire, à dix-huit ans! Cette précoce scélératesse épouvante. Une strophe du jeune auteur parle des *lauriers* qui couvrent la tête impériale. Fi! s'écrie M. G. de C., quel goût! nous montrer Napoléon coiffé d'un fagot! On voit bien, concluent sur ce point les brochuriers, que Timon a l'âme servile. — Oui, reprend M. G. de C., et que *Feu! Feu!* n'est qu'un méchant écrit.

Le *Journal des Débats* a eu plus de hardiesse. Il laisse de côté les vers de l'auditeur; il ne s'occupe pas de prouver que Timon est sans esprit, sans style, et que ses coups ne portent pas. Il s'attaque tout d'abord au beau

passage sur le rôle des femmes dans la société actuelle, la plus étincelante de ces lumineuses pages, la première qu'on ait sue par cœur et la dernière qu'on oubliera. Soyons justes, cela est brave; mais citer ce passage en entier, cela est téméraire. Le *Journal des Débats* aurait-il confié *Feu! Feu!* à la présomption de quelque débutant? La maladresse de l'article nous le ferait croire. Voici comment il défend les maris de ces femmes chrétiennes, si admirablement fidèles à leur mission si grande : « Mais, Timon, » considérez donc que ces maris gagnent à la sueur de » leur front l'argent qui sert aux bonnes œuvres; le » pauvre homme souffle et sue tandis que Madame as- » siste tranquillement à un beau sermon ou organise un » bal au profit des indigents! » On voit où le *Journal des Débats* étudie la femme chrétienne. Quant aux hôpitaux, quant aux mansardes, quant aux écoles, quant à la famille, il ne l'y a point rencontrée, donc elle ne s'y trouve point; — et Timon est réfuté dans son plus bel endroit. Le *Journal des Débats* passe ensuite à l'ultramontanisme. C'est son fort. Il explique pourquoi il faut que l'Eglise, en France, soit *gallicane,* comme elle est ailleurs anglicane, grecque, etc. Ses raisons sont intéressantes à connaître, aujourd'hui plus que jamais : « Sans soldats et sans canons, Rome a une armée chez » nous. Et si elle commandait à cette armée, au nom de » la vraie foi et de la Religion, de combattre tantôt à » visage découvert, tantôt sourdement la liberté d'exa- » men, la liberté de conscience, la liberté de discussion, » *cette armée oserait-elle désobéir? — Gallicane, oui! —* » *Ultramontaine, non!* » Ainsi, la bonne Eglise gallicane est une armée qui ose désobéir à son chef; bien entendu quand il lui ordonne de combattre, non pas

quand il lui ordonne de céder. Le *Journal des Débats* ne dit point comment ni en quoi cet aveu réfute Timon. Il prédit seulement que Timon passera. Soit! Il y a nombre d'autres choses qui passeront, pour consoler Timon, s'il passe.

Nous avons entendu les dynastiques purs, les gallicans dynastiques; prêtons l'oreille à d'autres gallicans.

Une feuille dont Timon a vertement étrillé les fausses et dangereuses doctrines, redouble ses *insinuations*, *ses incitations et ses citations* (1). Tous les jours à peu près, entre dix heures et minuit, le pamphlétaire reçoit un paquet à son adresse. Cette régularité est louable; les coups manquent le but. Ainsi, le journal insinuateur, incitateur et citateur, publiait il y a huit jours, à son de trompe : « *Foudroyante Réponse* à Timon, par » l'abbé... » Un abbé que d'autres abbés peuvent bien nommer, s'ils le veulent! Or, voici le foudroiement de l'épilogue :

« Pour nous comme *pour toi* (ceci s'adresse à Timon; » c'est le style de l'abbé foudroyant), l'Eglise catholique » n'est nécessaire que par son symbole universel, et nous » méprisons profondément le génie remuant et haineux » de ceux qui trouvent le moyen d'être des sectaires dans » la communion universelle. Comme toi, nous ne com- » battons que pour arriver à la paix. Nous comprenons » que tu te sois écrié : *Feu! Feu!* pour finir plus vite la » guerre, et si notre cœur répond : *paix! paix!* nous » osons espérer qu'il sera compris par le tien! »

Voilà ce que les ecclésiastiques de gazette appellent foudroyer Timon! *Mais qu'est-ce que cela fait, puisqu'ils*

(1) La *Gazette de France*.

sont gallicans? Et, en vérité, ils sont très gallicans! La *Gazette* a cité d'autres passages, où l'abbé en dit de belles.

Passons aux démocrates :

Ils ne sont point contents; ils n'ont pas lieu de l'être. Le *National*, qui ne manque pas toujours d'esprit et qui trouvait *invraisemblable* le *Oui et Non*, s'est tu complétement sur *Feu! Feu!* Probablement qu'il le méprise. La *Réforme* a parlé; elle a fait du style. Timon est traité de *pamphlétaire*, et prié de s'en tenir pour offensé; de *rhéteur*, de *grossier écrivain*, d'*absolutiste*, de *traître au petit pied, pour lequel on ne se sent pas même la force d'avoir du dédain*, de *déserteur de la démocratie*, de *vicomte*, de *menteur effréné*, le *plus effréné des calomniateurs officiels qui frappent dans l'ombre*. Pour un seul article, c'est joli.

Nous arrivons aux brochures, et tout d'abord nous tombons sur un médecin. Molière trouverait que c'est mauvais signe pour le gallicanisme. Voici donc M. Mège, D. M. P., avec sa *Lettre à Timon*. Il commence en ami.

« Votre dernier pamphlet est, selon moi, ce que vous » avez produit de plus remarquable sous le rapport de » l'esprit et des ressources de votre ingénieuse logique. » Vous vous êtes élevé à la hauteur des premiers dialec- » ticiens, des aristarques les plus spirituels; vous avez » défendu la cause du Clergé, les libertés de la Religion » et les dogmes du Catholicisme avec une conviction et » un entraînement d'honnête homme des plus habiles; » votre critique est pleine de causticité, de force et de fi- » nesse. Vous tout seul, vous avez lancé à vos ennemis » nombreux des traits qui les ont tous transpercés, mal- » gré la cuirasse de gallican dont ils étaient armés.

» Vous voyez que je vous rends justice...

» C'est que je vous ai vu, que je vous ai entendu, que » j'ai joui du charme de votre conversation; que j'ai pu » apprécier la vigueur de votre esprit, voir votre génie » m'apparaître sous les formes simples et attrayantes de » la véritable supériorité d'artiste; c'est qu'enfin votre » conscience, votre franchise, votre cœur me sont con- » nus, et que tout cela m'inspire pour vous une admira- » tion vraie, une amitié sincère et un dévouement qui » n'a d'autres limites que celles de ma liberté de cons- » cience et d'esprit. »

L'aimable docteur! on pourrait mieux écrire, mais c'est fort bien penser. Par malheur, M. Mège ne peut se résigner à être longtemps de l'avis de tout le monde. Pour conclusion de cette apologie, il affirme que Timon raisonne mal; et pourquoi? Parce qu'il est entraîné par une « fatalité irrésistible. » Et quelle est cette fatalité qui domine Timon, cette fatalité qui le pousse à défendre la Religion et le Clergé contre leurs ennemis? « C'est que » Timon a *une forme de tête* qui rappelle celle des plus » célèbres martyrs, des grands docteurs de la foi. »

Nous avons cru jusqu'ici que les grands martyrs et les grands docteurs avaient eu des formes de tête très diverses, rondes, carrées, élevées, basses, unies, enfin, un peu comme tout le reste des simples mortels. Mais M. Mège nous assure qu'on ne peut être martyr ni *docteur* sans avoir un front élevé. Docteur de quoi? Est-ce docteur en médecine? Oh! non, c'est docteur de la foi. D'où il suivrait que si les grands docteurs de la foi ont tous le front haut, les grands docteurs en médecine, leurs contradicteurs, ont tous le front bas; et cette autre conséquence, que si Timon est poussé par son front, irrésistiblement, à défendre le Catholicisme, M. Mège est aussi

poussé irrésistiblement, par son front, à l'attaquer. Or, si d'après cela, Timon n'est qu'une machine, un automate, M. Mège ne serait donc pareillement qu'une machine, un automate? M. Mège accepterait peut-être cette conséquence pour Timon; nous doutons qu'il veuille l'accepter pour lui-même. Cependant, alors, voici où nous allons : Timon, à cause de son front haut, n'aurait pas de libre arbitre; tandis que M. Mège, à cause de son front bas, pourrait très librement dire tout ce qui lui passe par la tête, ainsi qu'il le dit. N'oublions pas qu'il y a un docteur Mège qui est disciple de Gall et président de la *société de Phrénologie*.

A l'exemple du docteur Sangrado, qui guérissait tout avec de l'eau claire, ce médecin explique tout par les protubérances, crime et vertu, génie et sottise, foi et incrédulité. On connait vos bosses, docteur!

Puisque nous en sommes au *physique* de Timon, empruntons, du bout des doigts, quelques détails à une autre brochure où, pour le dire en passant, ne brille pas la bosse de la moralité. Ce chiffon, dont nous n'écrivons pas le titre, est en vente à trois sous; et qui l'achètera pour moins l'aura payé trop cher. Il exhale d'un bout à l'autre une odeur d'abus de confiance. Imaginez ce que pourrait écrire sur votre compte un homme qui aurait pénétré, non pas dans votre âme, mais dans vos tiroirs, et qui voudrait vous punir d'avoir changé la serrure. Ce publiciste prétend avoir reçu des lettres de Timon qui prouvent que Timon est un *fat* sans conscience. Le publiciste a, en effet, reçu quelques lettres... qui ne lui étaient pas adressées. Mais *qu'est-ce que cela fait, puisqu'il est gallican?* Ecoutons ses révélations. Voici d'abord pour la fatuité. Un portrait de Timon roulait des yeux

terribles. Timon demande en grâce qu'on adoucisse ces yeux-là : « Le graveur, écrit-il, s'est plus occupé de la » physionomie conventionnelle que doit avoir un pam- » phlétaire que de ma physionomie, à moi, fort ordi- » naire. » Voyez le fat, qui prétend ressembler à tout le monde! Tel n'est point le goût d'un chef ou sous-chef de démocratie, qu'on admire aux vitres des marchands d'images, la main dans son habit boutonné, frisé, gonflé, inspiré, gros et formidable, lançant au ciel ses regards et ses cheveux (1).

Seconde révélation, touchant la conscience. Timon, un jour, a parlé légèrement de M. Chambolle, et il a écrit : « Je voudrais être Ministre pendant vingt-quatre » heures pour me moquer de l'Opposition. »

Autre, touchant le courage. Avant de publier le *Oui et Non*, qui devait le signaler comme jésuite aux libres penseurs de Joigny, Timon savait déjà parfaitement à quoi l'exposait l'acte généreux qu'il allait faire. Il écrivait : « Mon élection n'est pas bien sûre. On n'a pas d'idée de » l'inintelligence politique de mes électeurs. »

Conclusion du publiciste, domestique infidèle, mais citoyen vertueux : « Timon, j'ai dit ce que vous valez. » Je dis le pourquoi : Je suis venu ouvrir votre cons- » cience, je me suis courbé devant vous pour visiter » votre foyer, et j'ai révélé vos turpitudes, le jour où » vous avez contribué à faire enchaîner mon pays! Je » signe. »

Il signe.

La Vérité sur le Révérend Père Timon, par *un habitant de l'Yonne;* cadeau d'une main anonyme à l'*Uni-*

(1) Portrait lithographié de M. Ledru-Rollin.

vers. Sur la couverture, après ces mots : *Dédié à la jeunesse de l'Université*, on a tracé, à la plume, une belle injure à notre adresse, tirée de M. Suë. L'auteur nous apprend qu'il est un *novice à peine échappé de l'école*. Il a pour arme la *sainteté de son indignation*. S'il avait pu y ajouter un peu de grammaire, son indignation n'en serait pas moins sainte ; mais, puisqu'il sort de l'école, où aurait-il appris la grammaire? Du reste, la brochure de M. le bachelier est fort curieuse, en dépit d'une rare et extrême platitude. Evidemment écrite au sortir des fameux cours du Collége de France, elle en offre un reflet instructif. C'est le pêle-mêle, la marmelade, le gâchis des idées les plus contraires, englouties par la crédulité de la sottise. Voici la réfutation du portrait de la femme chrétienne, déja réfuté par le *Journal des Débats*. On croit entendre une extase de M. Michelet, traduite en champenois.

« Vous parlez de la femme, vous parlez de la mère. Vous n'avez donc jamais connu la vôtre, ou vous l'avez donc à jamais oubliée, puisque vous osez mêler le nom de la femme et de la mère au bruit de vos diatribes.

» Oui, la femme est un ange tutélaire ! Oui, comme mère, comme fille, comme sœur, comme épouse, elle est admirable et sublime! Oui, c'est le compagnon dévoué qui aide le voyageur à traverser le chemin de la vie! Oui, c'est l'être privilégié qui verse partout autour de lui ses trésors d'amour, qui console, qui soulage, qui guérit toutes les douleurs, toutes les misères, toutes les blessures! mais c'est là la femme telle que Dieu l'a faite et non pas telle que les ultramontains la font. La femme qui veille au bonheur de la famille, prodigue pour ses enfants, aimante pour ses frères, pleine d'abnégation pour son époux, dévouée pour tous! la femme qui ne déserte pas le foyer domestique pour des momeries idolâtres! la femme qui ne laisse pas pieds nus son fils pour alimenter le luxe des sacristies! la femme qui ne va pas trahir les secrets du ménage, les mystères de la couche nuptiale aux oreilles d'un espion! la femme qui ne dévalise pas son mari, au nom de la

Religion, pour enrichir des étrangers! la femme, encore une fois, belle et bonne, telle qu'elle est sortie des mains du Créateur, et non pas la femme mutilée par les ultramontains!

» Ah! malheureusement, à côté de tant de vertus, la femme a ses faiblesses, et les ultramontains ne l'ignorent pas; elle a aussi son empire souverain sur les hommes, et les ultramontains ne l'ignorent pas encore; et voilà pourquoi ils veulent profiter de ces faiblesses et spéculer sur cet empire pour marcher à l'asservissement du monde.....

» Et vous venez nous dire, après cela, que si vous aviez un souhait à former, vous voudriez que les femmes du monde lussent et relussent ce que vous écrivez sur elles; eh bien! moi, je vous le dis, je ne m'y oppose pas, je le désire de tout mon cœur; car les femmes sont intelligentes, et elles comprendront où vous voulez les mener et ce que vous voulez en faire. »

Nous voudrions citer encore l'apologie de la jeunesse, morceau de plus grande étendue, émaillé des mêmes fleurs; mais il faut se borner. Nous n'y cueillons que ce passage, d'un souffle et d'un mouvement tout quinettins :

« Vous êtes furieux, Timon, de voir que la jeunesse fait ce que vous dites qu'elle fait, et qu'elle va où vous dites qu'elle va.

» Que voulez-vous donc qu'elle fasse, et où voulez-vous qu'elle aille? Voulez-vous qu'elle soit tout entière tonsurée, mitrée, chaperonnée? Qu'elle chante sans cesse matines, la messe et vêpres? Voulez-vous qu'elle monte en chaire débiter toutes sortes de sornettes sur le monde qu'elle ne connaît pas? Voulez-vous qu'elle se fasse tremper dans l'encre et mutiler le corps et l'intelligence? Voulez-vous qu'elle aille, rue des Postes, entasser métalliques sur métalliques, bank-notes sur bank-notes et y faire tout ce qu'on y fait? Voulez-vous qu'elle aille au Japon? Voulez-vous qu'elle aille à Rome? Voulez-vous qu'elle aille au diable? Eh! allez-y vous-même, et faites-nous grâce de vos sermons. »

Voilà, pour parler comme l'auteur de ces belles choses, voilà qui est *tapé!* Aussi notre habitant de l'Yonne, en se relisant, éprouve-t-il le besoin de remercier l'Université, qui l'a muni d'un si beau style.

« Mon Révérend Père, vous avez attaqué la jeunesse, » et j'en suis; vous avez attaqué l'Université, et c'est elle » qui m'a élevé (la chose est croyable), et je lui dois de » la reconnaissance : vous répondre était donc un double » devoir pour moi; je l'ai accompli. »

Par où l'on voit que l'Université n'excelle pas moins à former le cœur de ses nourrissons qu'à développer leur esprit.

Voici un autre athlète, tellement irrité contre Timon, qu'une brochure ne lui a pas suffi : il en a fait deux, et chacune d'elles a plusieurs titres. La première est intitulée : *Très humble Réponse aux litanies du citoyen Timon, vicomte de Cormenin, ex-impérialiste, ex-royaliste-ultrà, ex-radical, ex-homme d'esprit; aujourd'hui ultramontain.* On sent que cela va être terrible. Le *Oui et Non* y est mis en pièces, et Timon aussi. On apprend tout de suite que M. de Cormenin a été fait auditeur au Conseil d'Etat par Napoléon, maître des requêtes par Louis XVIII, vicomte par Charles X, homme d'esprit par la regrettable facilité de la presse démocratique, qui s'est laissée aller, l'innocente, à vanter ses pauvres pamphlets. Combien diffèrent les destinées! Voilà donc Timon, sans aucun mérite, parvenu au comble de la célébrité, tandis que son présent adversaire, qui le bat, qui le roule, qui l'abîme, n'est que l'auteur de l'*Histoire des Jacobins*, encore faut-il qu'il nous l'apprenne lui-même :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée !

Cette injustice du sort et des hommes n'ulcère point notre auteur; il la sent, mais il la pardonne et ne songe qu'à servir son ingrat pays. Voici en quels termes nobles

et poignants il termine sa *Très humble Réponse aux litanies*, etc. « La conduite de Timon méritait d'être signa- » lée, et, après avoir rempli ce devoir, nous signons avec » confiance un écrit que nous croyons utile. » Attrape, Timon!

La seconde brochure est adressée à *saint Cormenin, pamphlétaire et martyr*, dédiée à *M. de Lamennais, le plus illustre des amis de Béranger*. Elle est intitulée : *Feu Timon*, sans doute afin d'indiquer que la précédente a laissé Timon pour mort. L'auteur y fait d'abord une déclaration pompeuse de sa foi : il est..... *catholique*, et il n'appartient ni à l'Eglise *gallicane*, ni à l'Eglise *romaine*, mais à l'Eglise *universelle*. Entendez bien : à l'Eglise universelle, et pas à la catholique! L'*universelle* est libérale, la *catholique* est une méchante invention de saint Paul. Notre auteur en veut à saint Paul peut-être plus qu'à Timon : « Le despotisme catholique est sorti du » cerveau de saint Paul. » Saint Paul « repousse l'affran- » chissement de la femme. » Saint Paul, le premier des persécuteurs, « institue à Corinthe l'usage barbare des » excommunications, qui enfantera plus tard les croi- » sades contre les Albigeois et le massacre de la Saint- » Barthélemy. Saint Paul vante le célibat et prépare » ainsi à l'ambition des prêtres le piége où leur cœur » doit se briser. Le haut clergé a hérité de ce qu'il y a » de plus mauvais dans l'esprit de saint Paul. » Bref, tous nos maux viennent de saint Paul, qui avait, du reste, « un magnifique génie religieux. » Il y a des moments où M. de Lamennais doit bien rire!

Quant à Timon : « S'il faut, s'écrie l'ennemi de saint » Paul, que je dise ici toute ma pensée, Timon est l'en- » nemi de l'Eglise (universelle)! Il nous en veut, parce

» que nous prêchons les idées de tolérance et d'avenir. » Voyez-vous cela !

De plus, Timon est vicomte.

Les démocrates ne nous diront-ils jamais ce que cela peut ôter à l'esprit et à l'honneur d'un homme, d'être vicomte? Faites attention que les meilleurs démocrates l'étaient, ou le sont devenus, ou pire encore : M. le *comte* de Mirabeau, M. le *marquis* de Lafayette, M. le *duc* d'Otrante, M. le *comte* Carnot, M. le *comte* Volney, et tout récemment, M. le *comte* ou *baron* Rossi; sans parler de MM. les *chevaliers*, qui sont sans nombre, grâce à Dieu !

Objectera-t-on qu'un vicomte ne peut pas être sincèrement démocrate, parce que, généralement, un vicomte est instruit, bien élevé, possède quelque chose? Si j'étais démocrate, je ne laisserais jamais penser cela; car alors, nécessairement, on définirait le démocrate un homme qui n'a ni bien, ni instruction, ni naissance; et cette définition gâterait l'idée de démocratie.

Eau sur feu, ou *Réponse à Timon*, par Cabet. En effet, c'est de l'eau; mais de l'eau dans une éponge, non pas jaillissante et nette.

Après la révolution de Juillet, il y eut, sur toutes sortes de tables folles, gala de toutes sortes d'idées morales, théocratiques, politiques, humanitaires, égalitaires, *communautaires* et délétères. Les gens qui n'avaient rien à faire ou qui ne savaient rien faire se sont attablés, se sont repus, les uns jusqu'à perdre pour jamais le goût de la nourriture intellectuelle, les autres jusqu'à troubler pour jamais leur raison. M. Cabet s'est levé quand les autres convives avaient quitté

la salle ou dormaient sous les bancs : il a ramassé les miettes dans un baquet, égoutté les bouteilles, rincé les verres, et, de tous ces résidus, il a pétri la religion des *Icariens*, où il pontifie avec le plus honnête sérieux du monde. Mais, quelle que soit la jovialité des dogmes icariques, le plus plaisant de l'histoire sera toujours que le révélateur ait été député, procureur-général et quasi chef de parti, réunissant de la sorte en sa seule personne les suffrages du peuple légal, ceux du pouvoir et ceux d'une faction. Les révolutions excellent à de pareils tours. M. Cabet, auteur du *Voyage en Icarie*, de *beaucoup de brochures sur le communisme*, du *Cataclysme social*, prix : 20 centimes, de l'*Histoire populaire universelle*, dont le prospectus paraîtra bientôt, et du *Vrai Christianisme*, qui est sous presse, est le même M. Cabet de 1833, si brillant à la tribune parlementaire. Il n'a pas changé! Sa réponse à Timon est une chose des plus divertissantes, surtout lorsque l'on vient à penser qu'on écoute un prophète. Pour l'ineffable candeur du style, M. Cabet ne le cède qu'à Charles Fourier, l'inventeur du phalanstère. Seulement, comme il propose moins de croyances absurdes et qu'il est un peu moins musulman, il a aussi moins de disciples, et ses disciples sont moins lettrés. Voilà de quoi méditer sur les mérites que la raison humaine exige de ceux qui l'égarent. Je suis toujours étonné que Luther ait su lire; cela n'était point nécessaire. Je connais un invalide, absolument ignare, qui de lui-même, par le seul jet de sa nature anacréontique, imagine après boire toutes les hérésies qui ont paru et paraîtront sur la terre. Rendez à cet homme un bras qui lui manque, un œil qu'il n'a plus, une langue qui s'en va, mettez-le à cheval, donnez-lui

cinquante mille hommes; ajoutez-y deux secrétaires, un de chaque sexe, empruntés au premier feuilleton venu, puis lâchez-le : il brûlera les bibliothèques et dictera un évangile parfaitement au niveau des idées du Collége de France. Pour revenir à M. Cabet et à son *Eau,* il n'y a rien de neuf. De même que l'icarisme se compose du reste épongé des boissons philosophiques, la *Réponse à Timon* est faite de miettes et de débris épars dans les brochures et dans les journaux qui ont attaqué le défenseur de la liberté religieuse. Comme M. G. de C., M. Cabet s'en prend aux poésies de 1810; comme le *Journal des Débats*, il reproche à Timon son ultramontanisme; comme la *Réforme*, il le qualifie de transfuge et de *vicomte,* et il y ajoute un mot de sa langue icarienne, il l'appelle *majoratier!* comme le docteur Mège, il l'accuse de petit raisonnement; comme l'*habitant de l'Yonne,* il le déclare jésuite; comme l'auteur de la célèbre *Histoire des Jacobins*, il le proclame *ennemi du Christ et de l'Eglise universelle;* comme cet autre qui a lu des lettres qu'on ne lui écrivait point, il le trouve fat et faible écrivain. Ce que M. Cabet tire de son fonds est peu de chose. Néanmoins sa brochure n'est pas sans mérite : il a eu l'esprit d'y intercaler de nombreux extraits de *Feu! Feu!* et l'on est égayé par les plaisants efforts qu'il fait pour éteindre ces chauds tisons. Il a fermé son cabinet, il tient ses ciseaux, il prend Timon, il le coupe, il colle ces lambeaux sur un papier blanc, et il cherche ce qu'il va répondre. La plupart du temps il ne trouve pas, et il s'en étonne, car il sent bien qu'il est indigné. Alors il souligne ce qui le choque. Quand il est très choqué, il fait deux barres; quand il est extrêmement choqué, il en fait trois. Le néophyte icarien serait aveugle, s'il ne voyait

pas qu'il y a dans ce passage quelque chose d'excessif et d'intolérable. On connaît le brillant et sanglant portrait de *cette fraction illibérale et turbulente qui s'intitule faussement la démocratie française*, fraction réservée à la verge *d'un despote*, qui l'*enverra promener entre l'enceinte continue et les forts détachés*, et, la *prenant sous son bras, lui donnera les étrivières*. Tout ce morceau exaspère M. Cabet; il le souligne à tout moment; mais, arrivé aux étrivières, il n'y tient plus : laissant là l'italique, il crie à pleins poumons : ÉTRIVIÈRES! On sent qu'il est blessé.

Quant à la réfutation, l'on ne sera pas fâché d'en lire quelque chose :

« Voilà votre langage, M. de Cormenin?

» Mais y eut-il jamais un tel excès d'insolence!...

» Quoi! c'est ainsi que vous traitez la démocratie française! vous la dénoncez à l'Europe comme une fraction illibérale, turbulente, licencieuse! impuissante!... Vous encouragez ses ennemis contre elle!

» C'est elle qui vous a donné de la renommée. Vous ne seriez rien sans elle, et vous êtes un ingrat!...

» Vous osez dire que la démocratie française se laissera prendre sous le bras par un despote pour recevoir de lui les *étrivières!*... Ah! oui, elle a fait tant de fautes, avec vous et par vous, qu'elle est exposée à laisser beaucoup de ses cadavres sur le champ de bataille, mais, etc.

» Cette démocratie, qui depuis cinquante ans a donné au monde tant d'exemples de bravoure, d'enthousiasme, d'héroïque dévouement, elle se laisserait donner les *étrivières!*... Parole insensée autant que sacrilége, mais, etc.

» Ah! M. de Cormenin, jamais démocrate ou aristocrate n'a lancé à la démocratie d'aussi criminelles paroles! »

Pauvre démocratie! Cela fend le cœur!

Dans un autre endroit, Timon s'avise de demander aux démocrates ce qu'ils ont fait pour le peuple. « Quoi! ré» pond M. Cabet, vous ne savez pas que, depuis cinquante-

» six ans, la démocratie combat les priviléges et les abus, » les Jésuites et les vicomtes, proclament la fraternité...» La fraternité vient ici bien joliment. Mais la plus ébouriffante réfutation qu'ait trouvée M. Cabet, la voici : il s'agit encore du portrait de la femme chrétienne; tous nos brochuriers y ont mordu comme de vrais innocents :

« Quoi ! les hommes du grand monde sont tout *matière* » et les femmes tout *esprit!* Les femmes du grand monde » dédaignent les plaisirs, la toilette, les spectacles, les » concerts, les bals, la polka!... Mais la belle jeunesse » de l'Université qui, suivant vous, passe ses soirées à » polker, polke donc toute seule? »

Au fait, nous n'y songions point. Si cette jeunesse ne polke pas avec les dames catholiques du grand monde, avec qui donc polke-t-elle? Timon s'avouera battu, ou il y mettra de la mauvaise grâce.

Ne prenez point d'ailleurs M. Cabet pour un ennemi des dames. Il *respecte*, il *vénère*, il *aime les femmes en général;* il les trouve *opprimées par les hommes en général;* il voudrait, *lui communiste*, que *la femme fût égale à l'homme en droits sociaux, comme elle est son égale en intelligence;* qu'elle ne fût pas *assassinée dès sa naissance par la misère, par la superstition;* il voudrait que la femme *reçût la même éducation à peu près que l'homme*, l'éducation la plus capable de perfectionner son cœur et son esprit, *comme ses grâces et sa santé;* il voudrait..... Je crois, entre nous, qu'il voudrait ravir à Timon le suffrage des dames. Mais il est trop vertueux pour oublier jamais la Bible, *qui dit que Dieu a condamné la femme à être soumise à son mari*, et le Code Napoléon, *qui ordonne à la femme d'obéir à son mari.* Tel est le sentiment de M. Cabet; les dames auront beau

dire, il n'en démordra point pour leur plaire. Que diable! c'est bien assez de les égaler en droits sociaux, à ceux qui doivent rester leurs seigneurs et leurs maîtres! Et vous, Timon :

« Vous conseillez donc aux femmes de s'insurger contre Dieu et contre la loi? Vous voulez donc la discorde, l'anarchie, la guerre dans la famille? Vous voulez donc que les Jésuites, les confesseurs, puissent jeter le trouble et la division dans le foyer domestique?

» Mais vous feriez de la femme un *démon*, de la famille un *enfer!*

» Mais vous prêchez la plus effrayante *immoralité!*

» Tous les Jésuites, tous les évêques, tous les prêtres, tous les journaux, tous les dévots et les cagots, toutes les femmes dirigées par eux, tous vont vous prôner, vous vanter, vous sérénader, vous lithographier, vous médailler, vous immortaliser, vous enrichir... Et si rien ne paralyse cette diabolique influence, vous ferez plus de mal que les bastilles!... »

Heureusement que M. Cabet est là! Mais qui croirait qu'un homme si dévoué à la démocratie ne reçoit d'elle, en échange de ses bienfaits, que des humiliations et des injustices? Cela est vrai, pourtant, et M. Cabet lui-même, tout en célébrant les vertus de la démocratie, ne peut s'empêcher de nous révéler qu'elle est ingrate. Il en parle avec l'accent de la douleur :

« Mon *Histoire de 1830*, mon *Histoire populaire de la Révolution Française*, mon *Voyage en Icarie*, etc., n'ont ils pas tous pour objet la liberté, l'intérêt populaire, l'instruction et la moralisation du peuple? C'est moi qui prêche réellement la fraternité, l'union, la justice! .. et *sans jamais pouvoir faire fortune avec mes travaux*, en m'attirant nécessairement au contraire tous les genres de persécution! Cependant aucun journal n'a parlé de mon *Histoire populaire de la Révolution Française*, ni de mon *Voyage en Icarie!* »

M. Cabet sera plus content de l'*Univers*. Pour l'accabler après l'avoir comblé, nous voulons reproduire sa définition de l'icarisme, nommé aussi *communisme*

(N. B. *Femmes non comprises*. Ne pas confondre le communisme *icarien* avec le communisme *humanitaire*, qui demande la communauté des femmes, mais qui est excommunié).

Notre communisme, c'est la réalisation du *vrai christianisme;* — l'application de la *fraternité* dans toutes ses conséquences pour l'organisation sociale; — l'égalité, la démocratie, la souveraineté du peuple, la liberté dans toute leur réalité; — l'association ou l'unité, avec tous ses avantages; — l'organisation du travail, avec tous ses bienfaits; — la véritable solidarité; — la garantie, ou l'assurance mutuelle pour tous et pour tout; — le secours réciproque et fraternel remplaçant l'aumône; — l'harmonie et l'ordre remplaçant partout le désordre; — la concorde et la paix remplaçant la concurrence, l'antagonisme et la guerre; — la véritable délivrance de l'humanité; — enfin, la plus sublime *Religion*, puisque l'homme, heureux par son intelligence, par sa raison et par tous les bienfaits répandus sur lui et autour de lui par la nature, n'aura que des actions de grâces à rendre à l'Être suprême.

Voilà!

Il faut que M. Cabet nous ait étrangement séduit pour nous arrêter si longtemps quand nous avons à écouter M. Brebion, *auteur de poèmes, fables, épîtres et poésies diverses*, lequel adresse à M. de Cormenin une *Epître populaire*. Prêtez l'oreille à la lyre gallicane; car M. Brebion est poète et gallican.

Cormenin, dit-il,

Tu t'es fait l'avocat de l'ultramontanisme;
Sais-tu bien ce que c'est? l'antichristianisme.

Ce qui le prouve, c'est que les évêques portent de riches ornements :

Et tout étincelants d'or et de pierreries,
On les voit surpassant l'éclat des Tuileries!
Il ne faut que des yeux pour vite apprécier
Que de pieux dupeurs veulent nous leurrer *(sic)*.
Une semblable erreur peut tromper le vulgaire.

On voit que M. Brebion lit le *Constitutionnel*. Néanmoins il n'est point irréligieux. Il cite l'Ecriture et ne parle qu'avec respect du Sauveur du monde. Pour anti-prêtre, anti-jésuite, anti-épiscopal et anti-papiste, il l'est à faire pâmer M. Libri. Après avoir accommodé les évêques comme on vient de le voir, et le Pape,

Votre évêque romain, quoi que vous disi-ez,
Est loin d'être infaillible,

M. Brebion fait un crochet, et tombe sur l'*Univers* :

Au lieu de vérité, cette feuille publique
Nourrit ses sots lecteurs de pain jésuitique.
Elle finasse sur tout, elle altère les faits.
Pour juste et équitable, oh! point, presque jamais.
Cet *Univers* borné, sème la zizanie
Dans la France et l'Europe et même en Italie...
Ton langage, *Univers*, ne prouve que trop bien
Que de notre pays tu veux la servitude,
De l'asservir à Rome, en faisant ton étude,
Trop longtemps jusqu'ici tu bravas sa bonté,
Son indulgence aussi, sa longanimité;
Tu lui fais piti-é! Tu crois que l'on t'admire:
Abjure donc enfin un semblable délire!

On croit entendre le *Siècle*, mais M. Brebion rime plus richement que M. Chambolle.

Voici maintenant une paraphrase du *Journal des Débats* :

..... *Univers*, d'un ton de crocheteur,
Tu répands à pleins bords le fiel de ta fureur;
On sait bien pénétrer les motifs qui t'animent,
Des hommes éclairés les pèsent, les examinent *(sic)*.
Notre Université voudrait sauver la France,
Tu voudrais l'abêtir, voilà la différence.
Mais de l'opinion si tu connais la voix,
Tu sais qu'elle te hait et l'estime à la fois.

Turbulent *Univers*, je sens à mon visage,
Que la honte y surgit, mon âme s'en outrage !

« *A nous deux donc, Timon !* » Cet hémistiche n'est plus de M. Brebion ; c'est M. Al. W. qui s'annonce. M. W. écrit en prose. Sa brochure, intitulée : *Feu contre Feu*, se trouve au bureau de la *Revue Indépendante ;* elle est bourrée de mots savants : nous y voyons Wischnou, Jehova, Schiller, la théogonie des Grecs... Nous passons du Brebion au sévère. M. W. déclare qu'il va renverser Timon et le laisser mort sur la place. Il lui suffira d'*un grain de philosophie.* Car le pauvre Timon n'est que dialecticien et pas du tout philosophe ; en traitant de la philosophie religieuse, il a donné *la mesure de sa profonde ignorance.* Mais comment tant de journaux, tant de brochuriers, et M. Cabet, et M. Brebion, n'ont-ils pas vu ce côté faible ? M. W. a la modestie de s'en étonner. Du reste, M. W. ne bataillera pas en faveur du juste-milieu, car : « Les ultramontains et » les doctrinaires, c'est blanc bonnet et bonnet blanc. » Shakespeare aurait dit : « *Cela se ressemble comme un œuf pourri à un poisson avorté.* »

Ah ! Shakespeare aurait dit cela ?

Mais voyons « le grain de philosophie. » Qu'est-ce que la *philosophie* ? C'est « cette révélation éternelle de la » raison, ce verbe incarné dans l'Homme, Fils de Dieu ; » cette *innéité* de la pensée qui se manifeste glorieuse- » ment dans chaque page de l'histoire de l'humanité. » Ainsi l'entend M. W. Et vous ? Pas trop ! — M. W. s'en doute bien un peu, et il ajoute, avec charme :

« Ce n'est pas la philosophie dont vous faites fi... Non, c'est une science aussi exacte que les mathématiques : c'est même plus qu'une science, c'est une religion resplendissante de vérité et de lumière, vis-

à-vis de laquelle le catholicisme n'est qu'un crépuscule. C'est enfin l'histoire universelle, ce tribunal de la pensée, comme dit Schiller; c'est en même temps la philosophie de l'histoire et l'histoire de la philosophie, car toutes deux ne font qu'une seule science exacte, claire, une et indivisible. Et c'est cette science, Timon, dont vous ne possédez pas même les premiers rudiments. »

Timon n'est pas le seul! M. W. nous excusera; nous avons bien du respect pour sa science; mais, à travers son allemand, nous croyons voir qu'il cabêtise, et même qu'il brebionne. Voici qu'il nous conte que la philosophie est la créatrice de *toutes* les religions, qu'elle a inventé les dieux et les demi-dieux. Ce n'est pas lui faire un compliment! Mais elle a inventé aussi le Christianisme; et alors, tirons-lui notre chapeau. Dites-nous, M. W., ce que vous reprochez au Christianisme, puisque c'est la philosophie qui l'a formé? — Je n'en veux pas au Christianisme, répond M. W., c'est au Catholicisme que j'en veux.

« Oui, le Catholicisme, tel qu'il s'est constitué par le jésuitisme (suivez bien), a été et est encore le bourreau du *vrai Christianisme* (ou Christianisme icarique), et les ultramontains sont ses aides-valets, les exécuteurs. Toute l'histoire en fait foi. Il n'y a pas une page qu'ils n'aient souillée de leur bave sanglante. Toutes les luttes, toutes les guerres civiles, toutes les révolutions sont l'œuvre de ce principe, qui n'est autre que le principe pharisien, au nom duquel Jésus-Christ a été crucifié. Partout le papisme, ce moderne Néron, soit au nom de la Religion, soit au nom de l'Etat, a tenté d'égorger sa propre mère, la sainte doctrine de l'Evangile. »

M. Brebion nous dit exactement la même chose, à peu près dans le même style :

Nous rencontrons en vous (les Jésuites) le vrai pharisaïsme,
Des sépulcres blanchis, l'antichristianisme!
Que voyons-nous, surpris? des prélats intrigants
S'insurger en tous lieux contre les gouvernants,

Leur susciter, brouillons, de nombreuses entraves
Qui pourraient enfanter les conflits les plus graves,
Compromettre nos lois, nos institutions,
Jeter mille embarras parmi les nations!
Serait-ce donc la foi, si soumise et docile,
Qui dicta ce viol du divin Evangile?
Evidemment non, cent fois!

Ici nos deux auteurs ne sont plus d'accord. M. W., se séparant de M. Brebion, nous crie : *Evidemment oui!* Suivant lui, la foi est cause de tout le mal qui se fait, s'est fait et se fera dans le monde, parce que la foi, servant de bannière à la domination, est en lutte contre l'*amour*, qui représente la philosophie. « Du jour où » l'homme, frappé des grandeurs de la nature, s'est » écrié (le sot) : Il y a un Dieu; l'homme, en créant ce » dieu, a abdiqué ses pouvoirs, et Jehova, comme indi- » vidu, est devenu son maître absolu. » Telle est l'origine de la foi et du mal. Si l'homme, pourvu d'un seul grain de philosophie, n'avait point fait cette immense sottise de créer Dieu, tous les êtres seraient d'accord. M. de Cormenin, n'ayant pas cette forme de tête des grands docteurs et des grands martyrs qu'a si bien observée le docteur Mège, n'aurait point fait feu, ni M. W. contre feu, ni M. Cabet le voyage en Icarie; la démocratie ne serait point exposée aux étrivières; M. Brebion ne trébucherait point sur les hiatus; les alouettes tomberaient toutes rôties du ciel, on les mangerait sous des treilles qui laisseraient couler un vin de Bordeaux déjà vieux; de plus, félicité suprême! il n'y aurait point de femmes chrétiennes. Voilà ce qui est reconnu en Allemagne!

Mais, puisqu'enfin cette félicité est perdue, puisque le mal existe, que faut-il faire?

Il faut chasser le mal; c'est-à-dire le principe de foi, c'est-à-dire Dieu. Par conséquent, au lieu de vanter aux hommes les douceurs de la foi, il faut leur ordonner de ne plus croire, ou, en d'autres termes, de croire aux traducteurs d'allemand qui ne savent pas encore le français; il faut expulser les Jésuites, agents dangereux du principe de foi; il faut anéantir les ultramontains, récipients du principe de foi. Débarrassés de ces faux frères, il faut proclamer la fraternité, la liberté, l'amour, et rétablir le règne de Dieu dans ce monde, où Dieu ne sera plus permis. C'est là le grain de philosophie (dont il ne faut pas faire fi) que M. W. a dans la tête, et qui, lancé au front de Timon, étend ledit Timon raide mort aux pieds dudit M. W.

De toutes les réfutations de *Feu! Feu!* celle de M. W. est la plus littéraire, la plus savante et la plus sérieuse. Restons-en là.

LES RELIGIEUSES DE MINSK.

26 septembre 1845.

Depuis que la fleur virile de ses populations est tombée dans la mémorable lutte de 1831, la malheureuse Pologne, abandonnée du monde et livrée au vainqueur, n'a plus qu'un rempart, à l'abri duquel sa nationalité vit obstinément : ce rempart, qui a sauvé l'Espagne de l'Islamisme africain et qui sauve l'Irlande du protestantisme anglais, c'est la foi catholique.

Nous avons dit souvent par quelle politique abominable l'empereur de Russie s'efforce de briser ce dernier obstacle qu'oppose à sa tyrannie un peuple décimé. Après avoir, dans beaucoup de diocèses, consommé l'infamie d'un clergé que la servilité préparait à tous les crimes; après avoir employé la ruse, la menace, la torture et l'or, et trouvé, par tous ces moyens, des évêques et des prêtres apostats qui lui ont vendu leurs troupeaux martyrs, l'empereur, lassé des délais qu'il rencontre en-

core, s'acharne comme une bête vile sur le cadavre qu'il a fait. Son orgueil s'irrite de voir çà et là, dans quelques districts de son immense empire, quelques prêtres, quelques paysans, quelques femmes qui ne le reconnaissent pas pour pontife et pour dieu. Il exile ces prêtres, il les envoie mourir dans les mines ou dans les neiges, il les fait périr sous le bâton; il s'étudie à corrompre ces paysans et à leur donner des vices. Par des tours de police, il leur escroque des apostasies que ses violences n'ont pu obtenir et dont leur ignorance, soigneusement entretenue, ne se doute pas. Les infortunés croient encore être catholiques, et déjà ils sont de la religion du Czar. Si la ruse échoue et que le nombre des rebelles empêche le persécuteur de les déporter en masse, comme il est arrivé plusieurs fois, il les décime d'abord, il les ruine et les dépouille; puis, quand il a tout pris, tout donné aux délateurs, aux renégats, aux bourreaux, à la hideuse valetaille qu'il nourrit des entrailles de ce pauvre peuple, il s'empare des enfants, les fait élever dans ses écoles, dans ses armées, dans ses séminaires : là, d'habiles systèmes s'efforcent de les dégrader assez pour qu'un jour ils s'estiment heureux de baiser la main qui a ensanglanté leurs foyers et renversé leurs autels.

Nous avons publié des détails navrants, nous avons dénoncé des actes horribles, et nous avons eu la douleur de le faire à peu près en vain. L'empereur ne se borne pas à suivre les conseils d'une politique monstrueuse : une sorte de passion personnelle, la passion de la toute puissance humaine, exaspérée par la résistance des faibles et des petits, lui inspire fréquemment, sans nécessité et contre son intérêt même, des excès analogues à ceux qui souillent les plus infâmes époques de la persécution païenne. Nous

espérions que les réclamations de la presse mettraient au moins un terme à ce luxe de fureur. Mais, soit que l'or de ses agents lui ait ménagé dans le journalisme des complicités honteuses, soit que les sévices dont il accable la Religion et les prêtres de Jésus-Christ lui aient acquis la secrète bienveillance de cette meute d'écrivains qui voudraient l'imiter, soit enfin qu'on lui sache gré des mépris qu'il témoigne à la révolution de Juillet, le bourreau de la Pologne échappe à la seule punition que la lâcheté des gouvernements constitutionnels lui laisse à redouter. Trahie par des mandataires infidèles, l'opinion reste muette sur des atrocités qu'elle ignore ; et, tandis que nos Chambres intercalent chaque année dans leurs adresses, comme par routine, un paragraphe en faveur de la nation polonaise, le persécuteur accroît chaque année le nombre de ses victimes, tranquille entre nos ambassadeurs qu'il fait pâlir et nos saltimbanques qu'il daigne encourager. Il sait trop bien que ces fiers journaux de France, si empressés d'enregistrer tous les dons qu'il accorde aux comédiens et aux littérateurs français dont il distingue les agréables talents, ne voudront pas entendre le gémissement des martyrs, et qu'il n'y aura point de place dans leurs colonnes pour le sang chrétien qu'il fait couler. Le monde est bien vieux, il a vu bien des crimes ; mais il y a des bassesses en ce temps-ci qui atteignent des limites inconnues. Presque partout se rencontre un intérêt misérable, intérêt de passion anti-religieuse, intérêt de politique anti-nationale, intérêt d'argent même, qui empêche la presse de prendre parti pour un peuple qu'on égorge à cause de sa foi.

Voici les nouvelles qui nous arrivent, en ce moment, de la Pologne ; voici quelques-uns de ces faits qui jadis

auraient soulevé d'horreur toute la famille chrétienne, qu'aucun souverain, en Europe, n'aurait pu commettre impunément, et qui maintenant n'obtiennent qu'à peine une mention furtive dans la plupart des journaux de France :

Le 23 de ce mois, les Polonais réfugiés à Paris assistaient à un service funèbre célébré dans l'église de Saint-Roch. Ces exilés priaient Dieu pour quarante-sept religieuses martyrisées récemment dans la ville de Witebsk, avec un raffinement de cruauté qu'on se refuserait à croire possible, si des témoins dignes de foi n'attestaient pas les détails qu'ils donnent, et si l'histoire de l'Eglise n'était pas là pour prouver qu'en fait de barbarie tout est possible à la rage des hérétiques et des tyrans.

Ces religieuses, établies depuis un temps immémorial dans la ville de Minsk, étaient Basiliennes; elles remplissaient parmi le peuple à peu près la même mission que remplissent nos sœurs de Charité. Elles instruisaient les enfants, prenaient soin des veuves et des vieillards et assistaient les pauvres du fruit de leur travail. Elles avaient malheureusement pour aumônier un malheureux prêtre, Siemazko, de l'espèce de ceux dont les gouvernements oppresseurs aiment à faire des princes de l'Eglise. Ce misérable, étant devenu évêque, apostasia, et voulut entraîner dans son crime les saintes filles dont l'exemple aurait dû le sauver. Après avoir vainement employé les promesses, la menace, les vexations, voyant qu'il n'obtenait rien, il résolut d'en finir par la force. Pendant la nuit, des cosaques cernèrent le couvent, se saisirent des religieuses avec la plus révoltante brutalité, les garrottèrent et les conduisirent dans cet état,

à pied, jusqu'à Witebsk, à vingt lieues environ. Là, elles furent enfermées dans un couvent de religieuses schismatiques, à qui on les donna pour servantes, ou plutôt pour esclaves. Ceux qui connaissent la profonde ignorance, les mœurs déréglées et l'ardent fanatisme de ces religieuses schismatiques, comprendront aisément les mauvais traitements que les Basiliennes eurent à supporter. Destinées aux plus vils et aux plus rudes travaux, à peine nourries d'un peu de pain noir, chacune d'elles était en outre frappée régulièrement, tous les vendredis, de cinquante coups de bâton. Bientôt leurs corps exténués furent couverts de cicatrices et de plaies. Mais elles montrèrent plus de courage encore que leurs ennemies ne montraient de férocité. S'animant entre elles à souffrir pour la gloire de Dieu, elles persévérèrent dans la Religion catholique. La colère de l'apostat s'en accrut : il fit de nouveau mettre ces saintes filles aux fers et les condamna aux travaux forcés. On leur avait jusque-là donné pour nourriture un demi hareng salé par jour; on ne leur donna plus qu'une demi-livre de pain noir et une petite mesure d'eau; et, tandis qu'elles souffraient ainsi la faim et la soif, on les assujettit, comme manœuvres, au service des maçons qui construisaient le palais épiscopal. Plusieurs ont été plongées dans l'eau jusqu'au col et submergées de temps en temps, à mesure qu'elles refusaient d'apostasier; d'autres, condamnées aux mines et placées où le danger était le plus grand, ont été écrasées; enfin, *l'on a arraché les yeux à huit d'entre elles.*

Leur foi a surmonté ces épreuves; pas une n'a faibli, mais trente sont mortes.

Parmi les dix-sept qui vivaient encore après la mort, disons mieux, après le triomphe de ces trente martyres,

trois seulement eurent assez de force pour profiter d'une occasion qui se présenta d'échapper au supplice. Elles purent franchir les portes de leur prison, parce que les religieuses schismatiques qui les gardaient étaient tombées dans l'ivresse à la suite d'une de ces orgies qui solennisent leurs fêtes. Ce ne fut pas sans regret qu'elles abandonnèrent leurs compagnes et qu'elles renoncèrent à la gloire de mourir; mais elles espéraient quelque chose pour leur foi et pour leur patrie, du témoignage qu'elles avaient à rendre devant l'Europe. A travers mille dangers, elles pénétrèrent en Autriche, et l'une d'elles, la vénérable supérieure de cette illustre communauté, est actuellement à Paris. C'est elle qui dépose des faits que nous venons de rapporter et que nous empruntons au journal polonais le *Trois Mai*.

Que pouvons-nous ajouter? Rien, sinon qu'à l'époque où les Gouvernements se *confessaient*, pour employer les expressions de M. Dupin, si heureux que Dieu ne l'ait point appelé à vivre dans une de ces époques-là, les Etats européens n'auraient point laissé, à leur grande honte et à leur grand dommage, meurtrir et dépecer ainsi une nation chrétienne. Un de ces moines ou un de ces rois qui ne toléraient pas que la barbarie musulmane molestât les pèlerins du Saint-Sépulcre, aurait prêché la croisade contre la barbarie moscovite; et le trône de Sobieski serait encore debout pour protéger l'Europe contre l'invasion de l'hérésie et de l'esclavage.

Mais ce que l'Europe ne veut pas, n'oserait pas entreprendre, la foi de ces restes héroïques de la grande nation polonaise l'accomplira. Il ne faut pas désespérer d'un peuple où Dieu daigne se choisir des martyrs. Ces humbles madones que de pauvres paysans saluent à la

dérobée dans quelque angle de leur chaumière en ruine, ces quelques prêtres fidèles et proscrits, que la richesse ne tente pas, que le péril n'alarme pas et qui restent sur la brèche pour parler encore du vrai Dieu à leurs frères accablés; ces femmes à jamais admirables, qui savent mourir plus courageusement encore que les hommes n'ont combattu, sauveront ce que l'Europe libérale et la France, dans la fièvre de sa dernière révolution, n'ont su qu'abandonner. De ce sang, de ces larmes, de ces prières, il naîtra des vengeurs. *Sicut sagittæ in manu potentis, ita filii excussorum.* Nous en avons pour gage le constant enseignement de l'histoire et le beau spectacle que nous offre, à Paris même, une si noble partie de l'émigration polonaise, fidèle à Dieu sous les coups du malheur, ou amenée par le malheur même au sein de la Religion que lui prêchent des prêtres dignes de son infortune présente et de ses glorieuses destinées. Le sang des martyrs a toujours été fécond, il le sera toujours. Devant les grands exemples qui lui sont offerts, quel Polonais ne rougirait pas de partager l'erreur ou l'incrédulité des oppresseurs de la Pologne? Ainsi, le patriotisme saura les conduire à la Religion, et la Religion, à son tour, communiquera au patriotisme ses ardeurs invincibles et sacrées. Là, est l'avenir de la Pologne. Le bourreau couronné qui croit affermir sa tyrannie, creuse l'abîme où Dieu se prépare à le foudroyer (1).

(1) Il existe une relation officielle du martyre des Basiliennes. Elle a été rédigée à Rome et publiée à Paris, par le Comité catholique.

DU RESPECT DU AUX PERSÉCUTEURS.

9 novembre 1845.

Dans une feuille estimable, la *Quotidienne*, qui juge ordinairement comme nous les questions de liberté religieuse et de moralité politique, nous trouvons une théorie à notre adresse, sur le respect dû aux princes. Cette théorie a du bon; il le faut bien, pour que les rédacteurs de la feuille en question la soutiennent; mais ils en démontrent immédiatement le côté faible, en l'appliquant à l'empereur de Russie. Nous avions déploré le silence observé par certains journaux devant les atroces persécutions auxquelles la Pologne catholique est soumise; voici la leçon qu'on nous fait : « Grande est la différence » entre la liberté qui use de ses droits envers le gouver- » nement des princes et celle qui s'attaque aux princes

» mêmes; l'une dérive de la liberté humaine, l'autre ré-
» sulte de l'orgueil personnel; l'une est chrétienne,
» l'autre est anarchique. » Ainsi, nous obéirions à un mouvement de notre orgueil et nous serions des anarchistes, lorsque nous faisons remonter jusqu'à l'empereur de Russie la responsabilité des actes hideux par lesquels son gouvernement se place au rang des plus acharnés persécuteurs de l'Eglise? Nous ne pouvons accepter, quelque sage qu'il paraisse, un principe d'où l'on tire de pareilles conséquences. Nous faisons profession de respecter les rois et le droit des rois; mais l'inviolabilité dont une saine politique les entoure, ne saurait aller jusqu'à étouffer en toute circonstance l'amertume de la plainte ou l'éclat de l'indignation.

Que le sceau royal, imprimé, n'importe comment, sur le front d'un homme, mette à l'abri sa personne et, si l'on veut, son autorité; que le caractère du prince échappe, par cette seule raison, à la critique de ses sujets, même lorsque ces sujets lui ont été donnés par la conquête, même lorsqu'il manque aux serments qui sont le gage de leur soumission, même lorsqu'il les gouverne avec le caprice au lieu de les gouverner avec la loi, même lorsqu'il les dépouille, même lorsqu'il les égorge, même enfin, lorsque, tyran plus coupable encore, il emploie la violence, le dol et la ruse, pour forcer leur conscience, s'y dresser un autel et s'y faire adorer à la place de Dieu : c'est une thèse, ne la discutons pas. L'Empereur est le maître, les Polonais sont les sujets, tout est dit. Les Polonais se rendent coupables d'une sorte de forfait anti-social toutes les fois que, sur les ruines de leurs églises dévastées et souillées, sur la limite de leurs champs livrés aux délateurs, sur les cadavres de

leurs parents livrés aux bourreaux, s'oubliant à murmurer contre la main qui les accable, ils prient Dieu de les en délivrer. Ils sont coupables. Au lieu de s'écrier qu'ils succombent sous un despote sanguinaire, ils devraient se contenter de dire que l'Empereur a des ministres méchants, dont les conseils corrompent son excellent cœur. Croyons cela, quoique difficile à croire. Si quelque mère polonaise nous vient parler de son fils enseveli dans les mines de l'Oural, recommandons-lui de n'accuser que le ministre qui a contraint l'Empereur de mépriser ses larmes et de rejeter implacablement ses pétitions; car l'Empereur est bon, l'Empereur ne peut pas être méchant: comme polonaise et sujette, il faut qu'elle en soit persuadée, et cela importe au salut de son âme!

Mais nous, qui ne sommes point, grâce à Dieu, l'héritage ni la conquête du clément empereur; nous, citoyens d'un pays où l'autocrate de Russie peut compter autant d'égaux qu'il y a d'hommes, faut-il que nous imitions cette résignation surhumaine, dont on prétend surcharger le devoir des sujets? Est-ce que la couronne de Russie prévaut contre la conscience du genre humain? Est-ce que nous devons à cet homme quelque chose de plus qu'à tout autre homme au monde, c'est-à-dire l'admiration s'il est bon et grand, l'indulgence s'il est bon et faible, la vérité s'il s'égare, l'exécration si, puissant, intelligent et mauvais, il abuse de sa force et de son intelligence pour outrager Dieu et accabler l'humanité? Oui, vraiment, et nous lui devons le respect quand même! Il faut que, nous aussi, nous honorions les bonnes intentions qu'il a certainement..... en secret! Si nous avons quelque chose à dire sur ce qui se passe en Pologne, nous devons nous en prendre à M. de Benken-

dorf ou à M. le prince d'Erivansky, ou à tout autre, mais point à l'Empereur : *Laissons la violence*, nous dit-on en propres termes, *gardons la liberté; respectons les rois, protestons contre les mauvais ministres*. C'est sans doute pour nous apprendre comment on doit respecter la liberté sans l'entacher de violence, et de quelle manière on peut protester contre les mauvais ministres sans manquer de respect pour les rois, que le journal où nous trouvons ces axiomes, ayant soin d'en déduire lui-même les conséquences qui les rendent inadmissibles au-delà de certaines limites, s'est tu sur les faits effroyables révélés par la supérieure des Basiliennes de Minsk, n'a point parlé des hommages dont cette sainte femme a été l'objet dans le midi de la France, ne parle pas davantage de ces ukases infernaux qui ont pour but d'écraser la foi catholique en Pologne sous la triple pression de la terreur, de la misère et de la démoralisation. Nous le disons avec un profond regret : la seule liberté que défende ici notre contradicteur, est celle du bourreau; la seule protestation qu'il fasse entendre s'élève contre le cri et contre le sang des martyrs. Il nous avait habitués à de plus généreuses inspirations.

Et comment parlerait-il, du moment qu'il craint d'accuser l'Empereur? A qui s'en prendre, sinon à ce prince, de tant de misères et de sang répandu? C'est une dérision d'objecter qu'il a des ministres. Néron aussi en avait : de tels hommes en ont toujours, et ce qu'on nous donne comme leur excuse est un de leurs forfaits. Les Séjans sont une création des Tibères. On sait fort bien que si les ministres de l'Empereur lui conseillent de faire le mal, ils le servent selon ses goûts, en instruments aveugles, et qu'à la première velléité de désobéissance, le maître les en-

verrait en Sibérie. Quelques parents des religieuses Basiliennes ont été assez hardis pour demander leur grâce à l'Empereur. Qu'a-t-il fait? Il a renvoyé leurs pétitions à l'apostat Siemiazko, et celui-ci a inventé de nouveaux supplices. En est-ce assez pour que nous n'accusions plus que ce seul misérable?

Mais le journal qui nous parle sérieusement de la responsabilité des ministres russes, ne croit pas à ses propres arguments. Ramenez-le en France : il ne tient plus compte des ministres. Vous le voyez chaque jour renvoyer la responsabilité de tout ce qui se passe à un souverain qui ne peut pas faire mettre en prison, pour une heure, le dernier de ses domestiques et qui n'est légalement responsable de rien. On se pique fort peu, en toute occasion, à l'égard du souverain constitutionnel, de ce scrupuleux respect dont on environne le souverain absolu. Pourquoi? Dira-t-on qu'autre est le devoir envers les monarques légitimes, autre le devoir envers ceux qu'on regarde comme usurpateurs? Cette raison déguiserait mal une contradiction flagrante. Lorsque l'on hait tant celui que l'on accuse d'avoir usurpé le trône, il n'est pas permis à des chrétiens de tant excuser celui qui prétend usurper l'autel.

Si l'empereur de Russie a des droits que n'avait pas Néron et que n'a pas Louis-Philippe, Dieu et la conscience humaine ont encore des droits que n'a pas l'empereur de Russie.

C'est donc à juste titre que nous demandons compte à l'empereur Nicolas, personnellement, de tout le sang catholique dont il inonde la Pologne; c'est à juste titre que nous plaidons contre lui devant Dieu et devant les hommes. L'avons-nous fait avec *violence*? Nous préten-

dons avoir raconté la persécution des religieuses de Minsk avec toute la modération que peut garder une voix qui répète la plainte des martyrs. Si vous aviez eu, comme nous, à tracer ce tableau cruel; si vous aviez vu, si vous aviez osé montrer ces enfants meurtris sous les yeux de leurs mères qu'on veut forcer à l'apostasie; ces vierges livrées, par une autorité régulière, à la brutalité de la soldatesque; ces religieuses, non moins vénérables par leur âge que par leurs vertus, condamnées à servir les maçons, déchirées à coups de fouet, écrasées à coups de bottes, enterrées vives dans la terre glaise, noyées dans les lacs glacés; celles qui ne pouvaient mourir, traînées toutes sanglantes et brisées à travers les neiges; celles qui succombaient, frappées encore, afin que la mort même ne pût entièrement les soustraire à la durée du supplice; les cadavres privés de la sépulture chrétienne, les larmes des assistants punies comme un outrage envers la majesté impériale, l'exil et la confiscation pour sanction pénale de la loi qui défend la commisération et la prière; si vous aviez eu à dire toutes ces choses, vous auriez senti comme nous que la violence n'était pas possible et vous demanderiez, comme nous, quel mot, dans un tel récit, peut être taxé d'injure. Ce mot, cependant, l'avons-nous écrit? nous voulons bien l'effacer; mais vous qui nous le reprochez, effacez donc votre silence!

Ce silence, nous l'avons sur le cœur; car du moins vous méritez d'en rougir, vous valez mieux que la politique qui vous l'impose et qui vous trompe sur les vrais intérêts de la cause que vous croyez servir par de telles complaisances pour le crime tout puissant. Vous avez tant parlé contre les alliances protestantes, et vous osez aborder la pensée d'une alliance avec le schisme persécuteur!

[illegible] d'[illegible] [illegible], dites-vous, et il aurait voulu rendre cette alliance visible par un lien de famille, [illegible] sur une [illegible] l'avenir d'Henri [illegible] ne conviendrait pas aujourd'hui. [illegible] ceux à qui vous voulez [illegible] et pour les placer sur la voie des grandeurs humaines, ne commencez pas par les tirer de la voie de l'honneur. Nous attendons avec un profond [illegible] les événements qui nous réservent l'avenir et nous ne demandons à Dieu que le triomphe de la loi dans la liberté. Mais, il nous semble, en vérité, que si un parti veut se relever en France, il ne peut mieux faire que de solliciter l'amitié ou l'appui de la Pologne. Malheur à la main française qui toucherait cette main meurtrière et sanglante! Elle en serait souillée aux yeux des hommes comme aux regards de Dieu même! [illegible] ne lui confiera pas le sceptre de saint Louis : elle ne sera point à prêter serment ni sur la Charte, ni sur l'Évangile; et sur quoi donc s'exercera-t-elle alors? sur une épée [illegible] aux offices du bourreau? sur le knout infâme qui déshonore les Russes et qui lacère les Polonais?.... Nous vous rendons la justice de croire qu'un tel patronage vous inspirerait autant d'horreur qu'à nous!

Il ne convient pas non plus, au temps où nous sommes, d'énoncer sans correctif ces maximes d'ordre et de soumission au fond desquelles rois et peuples sentent également les bases de l'esclavage. Les peuples y prennent peu de goût, les rois de fait et les prétendants eux-mêmes y puisent trop d'erreurs. Sans doute, il faut respecter les rois; sans doute, il ne faut pas admettre le droit de la révolte; mais on n'emprisonne pas la conscience humaine dans ces formules! Si les rois sont respectables, les

peuples le sont aussi; il n'y a pas de droit pour la révolte, mais il n'y en a pas davantage pour l'oppression, et aucune portion de l'humanité n'est donnée à aucun homme en ce monde, comme un troupeau qu'il puisse légitimement, au gré de son caprice, livrer à ses prêtres ou livrer à ses bouchers. Où finit le droit du prince? Où commence celui du peuple? Qui connaît cette limite obscure, qui osera la marquer, qui s'interdira de la franchir parce qu'il aura plu à un homme de faire un livre ou même une loi pour la fixer? Le plus sûr est d'égaliser autant que possible les forces, d'apprendre à tous les hommes leurs devoirs, et de ne pas laisser ignorer aux rois qu'ils sont des hommes. Ils l'oublient aisément lorsque leurs actions les plus noires ne rencontrent que des voix muettes et des fronts courbés; toute résistance, même passive, à leurs plus révoltantes volontés, ils la déclarent criminelle; ils arrivent à cet effroyable aveuglement de ne plus croire qu'ils puissent avoir tort, et, comme l'empereur de Russie, ils martyrisent pendant sept années une pauvre femme, un pauvre paysan qui ne veulent pas abandonner la foi de leurs aïeux. Qu'arrive-t-il? Qu'ils provoquent enfin la révolte, là où, plus sages, ils auraient pu conserver la paix, et plus justes, maintenir la soumission. Qui condamnera ces révoltes? Pour nous, nous n'en avons pas le courage; nous nous contentons de les prévoir et de les déplorer, non à cause des pouvoirs qu'elles renversent, mais à cause du sang qu'elles coûteront.

26 novembre 1845.

II. La présence de la supérieure des religieuses Basiliennes de Minsk, qui n'avait pas été remarquée à Paris, est de-

venue un grave événement à Rome. On sait avec quelle froideur la plupart des journaux ont accueilli les lamentables révélations de cette sainte et courageuse femme. Il leur a été dit que tout un peuple était égorgé dans ses chaînes, qu'on martyrisait les enfants pour contraindre les mères à l'apostasie, que le tyran de la Pologne inflige à cet infortuné peuple des lois pires encore que ses bourreaux; qu'une de ces lois, la dernière connue, condamne à vivre en état de concubinage le paysan trop pauvre pour payer au gouvernement la bénédiction des prêtres catholiques, et que le prêtre qui oserait enfreindre ce code infâme en donnant une bénédiction dont le collecteur russe n'aurait pas préalablement reçu le prix, serait envoyé en exil, c'est-à-dire en Sibérie, c'est-à-dire à la mort. Voilà ce que nos lettrés, nos philanthropes et nos tribuns ont entendu : quelle a été leur réponse? Ils pouvaient, et c'était notre espérance, provoquer dans l'Europe un cri d'indignation capable d'épouvanter l'oppresseur et d'affermir au moins la constance des victimes. Mais deux ou trois journaux seulement ont manifesté une émotion de courte durée; d'autres, qui prétendent plus spécialement aimer le peuple et la liberté, ont taillé au hasard, dans ces sanglants tableaux, deux ou trois épisodes qui ont trouvé place, sans commentaire, parmi les *nouvelles diverses;* d'autres ont eu le courage de se taire; et enfin, il s'en est trouvé qui ont taxé d'exagération le récit des martyrs. Ces derniers nous ont reproché l'inconvenance anti-monarchique et la violence anti-chrétienne de notre douleur; ils ont pris la défense de l'empereur de Russie, incapable d'avoir de mauvaises intentions; ils ont démontré constitutionnellement, monarchiquement, et même pieusement, que si quelque mal

se fait en Pologne au nom de ce prince, il n'en faut accuser que ses ministres, qui certainement trompent son excellent cœur. En somme, les révélations de la supérieure de Minsk, précédées depuis dix ans par tant de lumières affreuses qu'elles corroborent, ont produit à Paris, au centre de la pensée et de la publicité européenne, moins d'effet qu'une pièce nouvelle, beaucoup moins d'effet qu'une adjudication de chemin de fer. Nous en avons dit les causes : la haine du nom catholique, des espérances politiques insensées, des motifs plus misérables, ont bâillonné le journalisme parisien et l'ont fait presque tout entier complice de l'empereur Nicolas, ce grand monarque, maître de tant de trésors, dont les libéralités nous ravissent nos filles de théâtre, et qui prodigue les diamants aux danseuses comme les coups de fouet aux filles de la Charité.

Cependant la vénérable abbesse de Minsk s'acheminait vers Rome, et elle trouvait sur son passage, grâce à Dieu, des cœurs français d'une autre espèce. Les populations catholiques du Midi lui faisaient spontanément ces triomphes que la foi décerne aux confesseurs et aux martyrs. Des milliers d'hommes se pressaient sur ses pas, l'accompagnaient dans les églises, priaient avec ardeur pour son peuple et pour elle, lui témoignaient l'admiration et la piété dont les âmes chrétiennes savent honorer de tels courages et de tels malheurs. C'est ainsi qu'elle est parvenue à Rome, et maintenant le monde est attentif.

Que se passe-t-il donc là? Il n'y a qu'un vieillard désarmé, une femme courbée par l'âge et par les souffrances, un peuple peu nombreux, sans journaux, sans tribune. Néanmoins tous les regards se portent de ce

côté dans une attente solennelle : on sent instinctivement que le coupable est enfin accusé devant son juge.

L'Empereur, dit-on, voulait aussi visiter Rome, et il est à croire que son orgueil se proposait, en effet, d'aller jusque-là braver le saint Pontife dont il se prétend le rival. Le bruit public assure qu'il en a complétement abandonné le projet. Il n'ose pas paraître devant le Pape, face à face avec cette pauvre femme échappée à ses bourreaux; il craint que le peuple de Rome, dont l'exaspération est au comble, ne manque de respect à la majesté impériale. Le Pape n'a point de soldats, et son peuple n'a point d'orateurs; mais ils ont l'un et l'autre sous les yeux la croix de bois qui s'élève parmi les ruines du Colysée. Devant ce souvenir des persécuteurs, devant ce gage du triomphe des martyrs, l'empereur de Russie est trop peu de chose pour inspirer la terreur ou pour échapper au mépris. S'il veut des *vivats* et des génuflexions, qu'il aille parader à Windsor, ou même qu'il vienne à Paris. Cinquante gens de lettres, sans parler des autres, sont là, brochant des dédicaces et tendant la main.

Exceptons pourtant le *Journal des Débats* du nombre des courtisans que l'Empereur ne manquerait pas de rencontrer à Paris, s'il y voulait venir. Le *Journal des Débats* n'aime point l'Empereur; il lui décoche un article en deux colonnes que tout le monde s'accorde à louer comme un délicieux persiflage. La rédaction n'a rien fait depuis longtemps, même contre M. Thiers, qui soit plus piquant et mieux tourné. C'est une chose inimaginable, selon le *Journal des Débats*, qu'au XIX^e^ siècle, lorsque la *tolérance* est devenue le premier article du Code de toutes les nations civilisées, on persécute des femmes, des reli-

gieuses, pour les faire renoncer à leur foi. L'empereur de Russie, ce chef de tant d'armées, voudrait-il ne plus passer en Europe que pour un *ravageur* de couvents? Et notre bon apôtre adjure le czar de s'expliquer au plus vite, en face de l'Europe, sur les faits qu'on lui reproche et qu'on exagère sans doute, mais qui, jusqu'à présent, semblent déshonorer son nom et outrager ses aïeux. C'est le dernier trait; on le trouve fort mordant pour un Romanoff. Evidemment le *Journal des Débats* veut donner à l'empereur de Russie une leçon de civilisation constitutionnelle. On le voit triompher en lui-même des comparaisons qu'il suggère; il sait quelque gré à ces martyrs dont le sang l'aide à se venger de tant d'outrages à peine secrets. Quelle joie de pouvoir enfin traduire à la barre de l'opinion publique le hautain monarque à qui l'on a dû passer de si nombreuses injures! Mais le *Journal des Débats* n'achève pas la leçon. Que ne conseille-t-il à l'Empereur d'aller trouver M. Rossi, ou de le faire venir, et de lui demander par quel art on peut fermer les maisons religieuses sans passer pour *un ravageur de couvents?* L'ambassadeur de France à Rome s'honorerait d'apprendre à S. M. I. comment un gouvernement industrieux sait expulser des religieuses et des religieux de leur domicile, tout en respectant jusqu'au scrupule la *tolérance, qui est devenue le premier article du Code de toutes les nations civilisées.*

Mais il n'y a que le *Journal des Débats* qui puisse faire des épigrammes sur un pareil sujet. Au fond, ce caquetage puéril est un document fort sérieux. Il montre à quel point l'abominable politique de l'Empereur émeut l'Europe, et avec quel respect l'imposante voix de Rome sera écoutée. Que serait-ce donc, si la presse française

avait été unanime pour flétrir ces actes d'une incroyable barbarie ?

Un autre témoignage du sentiment général de réprobation et d'horreur qui éclate enfin malgré les déplorables connivences de la presse, nous est fourni par la *Quotidienne*. Jusqu'à présent ce journal avait fait pis que ne point parler des persécutions exercées contre la Pologne. Il reproduit aujourd'hui le résumé du *Journal des Débats*, dont il adopte en même temps les réflexions. Il déclare que l'Empereur doit donner des explications et qu'il ne peut rester plus longtemps, aux yeux du monde chrétien, sous le poids des accusations que le sang de la Pologne élève contre lui. Nous félicitons la *Quotidienne* de prendre enfin ce parti, et nous ne voulons pas lui reprocher d'avoir un peu tardé et d'y mettre un reste de rancune contre la première et la seule voix qui ait fait entendre toute la vérité. Qu'elle persiste même à croire au *caractère chevaleresque et généreux* de l'Empereur, si cette croyance la console; nous n'y voyons aucun mal, et c'est plutôt une joie que nous lui envions, car elle y doit puiser des espérances que nous n'avons point. Mais elle a tort de dire que ce sont les *passions révolutionnaires ou dynastiques qui, en France, ont noirci la renommée du czar*. Les *passions révolutionnaires* sont très clémentes pour ce prince; les *passions dynastiques*, qui sont de plusieurs sortes, l'ont également ménagé jusqu'à ce jour, et seraient également prêtes, nous en avons grand peur, à lui faire bon marché du sang chrétien qu'il a répandu. C'est ce sang qui l'accuse, c'est ce sang qui le noircit et qui couvre son nom d'une tache que les hommes semblables à lui ont bien rarement entrepris d'effacer. La *Quotidienne* désire que l'Empereur

se rende à Rome, et qu'à la vue du Père des fidèles, ce prince chevaleresque et généreux sente enfin remuer dans ses entrailles *quelque chose de chrétien*. Nous nous associons de grand cœur à un pareil souhait, nous qui ne sommes ni dynastiques ni révolutionnaires, et qui pourtant ne renoncerons à noircir la renommée du czar que lorsqu'il aura lui-même renoncé à détruire les autels, à perdre les âmes, à multiplier les martyrs. Oui, qu'il paraisse devant le Pape et que ce soit la miséricorde de Dieu qui l'y conduise; car il n'y a que ce tribunal au monde où il puisse être pardonné. Qu'il paraisse encore devant le Pape, dût-il s'y présenter plein de ruse et d'orgueil, car aucun autre juge sur la terre n'oserait le condamner, et c'est le seul aussi dont il ne puisse pas braver l'arrêt.

29 novembre 1845.

III. La *Quotidienne* imagine à tort que nous lui faisons la guerre et que c'est la conséquence de quelque révolution intérieure survenue parmi nous. Rien n'est changé dans nos pensées, ni dans notre attitude; nous conservons à la *Quotidienne* l'estime que nous lui avons témoignée souvent et qu'elle a trop longtemps méritée pour la perdre en un jour. Mais, sur une question de la plus haute importance, la *Quotidienne*, à notre grande et très pénible surprise, s'est immensément trompée, tant au point de vue de nos convictions qu'au point de vue de ses propres intérêts. Le respect absolu qu'elle professe (sauf quelques oublis) pour la monarchie, l'a entraînée du côté de l'empereur Nicolas. Il nous a semblé que c'était aimer la monarchie au-delà du nécessaire et de l'utile. Si la monarchie, qui est une forme

de gouvernement fort belle, a néanmoins perdu tant de zélateurs, la faute n'en est pas toute à ses adversaires. Les premiers coupables sont les monarques; après eux viennent les courtisans. La monarchie pure et peut-être la monarchie représentative succomberont en Europe pour l'avoir voulu. Que le monde n'y gagne rien, cela est trop possible, tant le mal réside profondément dans la nature humaine. Mais, en attendant, il y a la morale à venger, l'humanité à défendre, des maux sans nombre à diminuer et à prévenir. Les rois entendent peu la leçon du silence; il se trouve toujours autour d'eux trop de gens qui font trop de bruit, des valets qui louent aussi délicatement que les poètes, des flatteurs qui savent bénir comme les pauvres. Les peuples, de leur côté, voient effroyablement bien aujourd'hui ce qui se passe, et raisonnent sur d'autres données que les théoriciens de la monarchie pure. Ce serait une étrange entreprise de faire comprendre à tant de peuples dont les yeux sont fixés sur l'empereur Nicolas, qu'il n'y a rien à dire aux actions de ce prince, puisqu'il est légitime; qu'il faut attendre, en gémissant, si l'on veut, mais en gémissant bien bas, que *quelque chose de chrétien se remue enfin dans ses entrailles*, ou que la chair vive manque au knout des bourreaux. Cette doctrine obtiendrait peu de succès. Il y a d'autres services à rendre aux couronnes que d'y attacher ce privilége d'injustice et d'homicide qui révolte tout sentiment de droit et d'humanité. Quelque puissance que le maître de la Pologne possède en ce moment par l'effet de la colère divine, on attente à l'honneur et à la sureté des trônes où l'on prétend suspendre comme un attribut légitime la hache dont il souille le sien. C'est là un de ces poids qui traînent à l'abîme.

Chrétiens, citoyens d'un pays libre, nous avons dû protester contre des idées qui abandonneraient l'humanité, comme un muet bétail, aux fureurs impérieuses de quiconque porte un sceptre; ou qui plutôt, dans le temps où nous sommes, rendraient exécrables tout sceptre et toute autorité. Nous ne sommes point des prédicants de révolte, encore moins des adversaires du gouvernement monarchique, lequel, en France, a presque toujours été tempéré par une grande somme de liberté religieuse ou civile. Nous croyons que les révolutions sont d'immenses malheurs et que les abus même valent mieux; mais les abus engendrent les révolutions, et quel abus plus cruel, plus intolérable que le prétendu droit d'un homme d'en massacrer d'autres et d'empiéter même sur les droits de Dieu? Vous dites qu'il faut adoucir cet homme, et voilà dix ans que les ministres de sa rage soufflètent ses victimes avec les pétitions humides de sang et de larmes qu'elles lui ont adressées! Séparez le plutôt de la cause des rois, dont il ferait la cause des monstres; et puisque vous avez, par la grâce de Dieu, une voix libre, parlez et tonnez contre lui; grossissez votre voix et que vos cris pénètrent jusqu'à sa tanière environnée de cadavres, afin que, s'il méprise la pitié, il cède à la honte et qu'une formidable expression de l'horreur publique lui fasse lâcher sa proie. Vous avez eu ce courage contre de moindres forfaits.

Mais non, la *Quotidienne* ne veut pas descendre à des *personnalités injurieuses envers le Czar*. Elle éprouve moins de scrupule et croit avoir plus de profit à lancer ses mépris et ses foudres plus près d'elle et de nous. Elle est certainement libre; seulement le zèle qu'elle déploiera désormais en France contre les ennemis de la liberté et

de la religion, perdra nécessairement de son autorité. Nous en avons regret. Le secours que nous apportait son talent n'était pas superflu. Nos regrets cependant ne sauraient aller, comme elle veut bien dire qu'elle en a peur, jusqu'à l'inimitié et jusqu'à l'anathème. Nous sommes indulgents pour des erreurs politiques dont notre désintéressement nous préserve, et nous souhaitons en toute sincérité que celle où la *Quotidienne* s'enfonce malgré nous ne soit pas plus dommageable à sa cause qu'elle ne peut l'être à la nôtre. A vrai dire, il ne nous semble pas possible qu'elle y reste longtemps. Il ne peut lui convenir, il ne peut convenir au grand parti qu'elle représente dans la presse, et qui renferme tant d'hommes éminemment religieux, d'appuyer la moindre de ses espérances sur un bras teint du sang catholique. Ce serait, nous avons lieu de le croire, le plus insupportable déplaisir qu'on pût faire au noble prince qui sait, dans l'exil, se montrer le digne descendant de saint Louis. La *Quotidienne* reviendra aux généreuses inspirations que nous lui avons connues, et nous nous retrouverons encore dans la même voie, sans marcher sous le même drapeau. Alors elle regrettera, nous en sommes convaincus, d'avoir travesti nos opinions pour déguiser ses fautes. Où a-t-elle pris que nous l'accusions de cesser d'être catholique et de trahir la foi? Où a-t-elle pris que nous avons voué nos antipathies aux dynasties royales, et particulièrement à la dynastie de France? Ce sont là des défaites de gens qui ont tort et qui n'en veulent pas convenir. Nous n'avons d'antipathie que pour ceux qui oppriment la conscience humaine et versent à flots le sang des membres de Jésus-Christ. Quant aux dynasties royales de France ou d'ailleurs, que Dieu leur fasse paix, qu'il leur envoie

son amour et sa crainte, qu'il leur apprenne à chercher d'abord le royaume du Ciel et sa justice, et qu'il leur donne ou leur conserve le reste par surcroît!

2 décembre 1845.

IV. Nous avons conseillé à la *Quotidienne* d'élever la voix contre l'empereur de Russie, afin que cet homme, puisqu'il est sourd à la pitié, soit ému du moins par l'horreur qu'il inspire et lâche enfin sa proie. La *Quotidienne* se contente de répondre qu'il y a *un courage qu'elle n'aura jamais, c'est d'imiter ce langage et cette haine.*

Nous ne demandons pas à la *Quotidienne* d'imiter notre langage : ses lecteurs y perdraient trop; mais de s'associer à nos sentiments. Nous ne lui demandons pas, comme elle le dit, *d'imiter notre haine* contre l'Empereur : nous la conjurons, au nom de l'humanité et dans l'intérêt même de son parti, de réprouver comme nous une politique atroce et anti-chrétienne. Si elle persiste à croire, ce qui est fort généreux de sa part, que l'Empereur est doué *d'un noble caractère et d'une âme chevaleresque*, nous ne la prierons pas de nous nommer les prétendants à qui ce Louis XIV du Nord a fourni des hommes et des armées, ni les usurpateurs dont il s'est royalement déclaré l'ennemi. Si elle pense que d'appeler *caporal en sabots* l'homme qui a gagné la bataille d'Isly, soit plus équitable et de meilleur goût que d'appeler *tyran* le tout puissant souverain qui, du haut de son trône, s'amuse à supplicier pendant sept ans de pauvres religieuses, nous accepterons la mercuriale et nous passerons

silence sur nos grossièretés. Mais qu'à son tour la *Quotidienne* déteste ces égorgements et ces tortures où se complaît trop longtemps le chevaleresque empereur; qu'elle dénonce ces codes de rapine et de démoralisation fabriqués avec un art infernal pour ruiner et damner ceux qu'ils ne tuent pas; et surtout qu'elle cesse, par égard pour les trônes légitimes (nous ne lui recommandons pas de ménager les autres), qu'elle cesse de voir dans ces horreurs un usage excessif peut-être, mais pourtant respectable encore, des droits régaliens. A ce prix, nous la laisserons en paix et nous éviterons autant que possible de froisser ses sympathies pour le chevaleresque empereur. Nous lui dirons même une chose qui pourra l'étonner et lui plaire : c'est que, nous non plus, nous ne haïssons pas ce prince. Nous nous souvenons qu'il a un maître, un juge auquel il n'échappera pas, et qui lui demandera sévèrement compte de ses œuvres. La parole divine a fait entendre de terribles anathèmes contre ceux qui *mangent les peuples*, et les puissants seront puissamment tourmentés. A moins donc qu'il ne répare le mal qu'il a fait et qu'il fait encore, tout roi qu'il est et maître d'une si grande partie du monde et bourreau de nos frères, il nous paraît encore trop digne de pitié pour que nous puissions le haïr : c'est son crime uniquement que nous haïssons. La *Quotidienne* ne peut-elle donc comprendre cela? En vérité, nous nous étonnons qu'une feuille ordinairement si bien inspirée et rédigée par des hommes si recommandables, nous oblige à lui dire de telles choses. Elle nous demandait l'autre jour si l'on ne pouvait pas être catholique sans haïr toutes les dynasties royales; nous lui demandons, nous, si on ne peut pas être royaliste sans honorer tous les tyrans.

La *Quotidienne* nous donne un exemple qui nous fait apprécier bien vivement le bonheur d'avoir subordonné toute cause humaine à la cause de Dieu.

2 décembre 1845.

V. La *Réforme*, faisant trève pour un moment à la puérile guerre dont elle poursuit les Frères des écoles chrétiennes, les Sœurs de charité, les Jésuites et toute espèce d'usage de toute espèce de liberté religieuse, se jette au travers de notre discussion avec la *Quotidienne*. De cet air important qui va si bien à la majesté de ses principes et à la profondeur de ses idées, elle nous déclare que c'est fort bien d'attaquer le Czar, mais qu'elle « attend » encore les anathêmes que nous devons au Pape, qui » n'a pas été moins cruel contre les victimes de Bologne » que le Czar contre celles de Varsovie. »

Si c'est fort bien d'attaquer le Czar, pourquoi la *Réforme*, à l'exemple des autres journaux démocratiques, des journaux légitimistes de Paris et des journaux officiels, l'a-t-elle couvert de son silence? Elle a tant de place pour signaler le tort que font au peuple les œuvres de la charité religieuse, n'en restait-il pas pour condamner les actes abominables par lesquels le Czar veut arracher la foi catholique du cœur de la Pologne? Elle avait bien de la place, mais il lui a manqué un peu d'âme. Il lui déplaît que la Pologne soit catholique et que ces prêtres, ces religieuses, ces fanatiques paysans aient tant de courage; elle ne peut blâmer l'empereur de Russie de faire en grand ce qu'ont essayé en petit le préfet d'Avignon, le maire de Sens et tant d'autres.

Quant aux *victimes de Bologne*, prises les armes à la main, en état d'insurrection contre les lois et jugées régulièrement, un grand nombre ont été amnistiées et la clémence du souverain a réduit la peine des autres. Si le Czar agissait ainsi, la Pologne ne l'accuserait pas; si les hommes d'Etat dont la *Réforme* voudrait continuer en France les traditions avaient agi de la sorte, la France aurait vu de mauvais jours, mais elle n'aurait jamais été gouvernée par des bourreaux; si le parti démocratique s'annonçait capable de suivre un pareil exemple, la *Réforme* pourrait aspirer à plus d'estime et elle aurait davantage d'abonnés.

LE CZAR NICOLAS A ROME.

3 décembre 1845.

I. La *Quotidienne* annonce ce matin, d'après des lettres qu'elle a reçues de Rome, que l'empereur de Russie est définitivement attendu dans la capitale du monde chrétien. Il y arrivera du 5 au 10 décembre, *sous le nom de général Romanoff*, et n'y restera que peu de jours.

Ces mêmes lettres donnent à la *Quotidienne* le secret de ce voyage, en lui apprenant que l'enquête ordonnée par le Saint Père, au sujet des religieuses de Russie, n'étant pas terminée, « ce sera un motif pour le Souve-» rain Pontife de ne point parler, dans la prochaine al-» locution, d'un fait qui n'est pas encore assez éclairci. » Nous laissons, bien entendu, aux correspondants de la *Quotidienne* la responsabilité de cette assertion. Si elle

est exacte, il est probable que le Czar en sait quelque chose, et qu'avant de se décider à la visite qu'il va faire, il s'est informé de l'état de l'enquête instruite contre lui. Il n'a point ignoré l'usage où l'on est à Rome de ne parler officiellement des affaires qu'après qu'elles sont suffisamment éclaircies.

Nous ne dissimulerons pas les vœux que nous aurions formés pour que le général Romanoff, puisqu'enfin il se rend à Rome, eût osé n'y aller que plus tard, lorsqu'on aurait été en mesure de l'interroger sur les faits de l'empereur de Russie.

Du reste, ce pèlerinage, où, selon la *Quotidienne*, il ne sera point question de la grande affaire qui tient l'Europe attentive, aura, toujours selon elle, les plus salutaires résultats : « Car il n'est pas possible que l'Em-» pereur touche à ce centre de l'unité véritable et ap-» proche du vénérable Pontife, successeur direct de saint » Pierre, sans sentir quelqu'une de ces émotions qui, » quelquefois, dominent, captivent et transforment toute » une vie. » La *Quotidienne*, il est vrai, nous gâte aussitôt l'espérance qu'elle nous donne, en ajoutant qu'elle « *n'a pas le droit* de faire, à cet égard, de conjectures. » Hélas ! elle en est au même point que nous, bien qu'elle ne l'avoue pas. Mais elle a « la liberté des vœux; » elle sait que ses vœux sont ceux de la partie la plus » haute et la plus sage du clergé de Rome. » Et la partie la moins haute et la moins sage, que fait-elle donc? Est-ce qu'elle apostasie toute foi et toute charité en formant des vœux contraires? Véritablement la *Quotidienne*, si accoutumée à bien penser et à bien rendre sa pensée, n'est pas reconnaissable dans cette affaire qu'elle appelle « la *question de l'empereur Nicolas.* » Nous sommes

forcés de lui dire que longtemps, bien longtemps avant qu'elle n'usât publiquement de la *liberté des vœux* en faveur de cette âme impériale engagée en de si périlleuses voies, ceux qui, dans leurs paroles et dans leurs prières, s'élèvent le plus contre les actions abominables du Czar, recommandaient à la clémence divine l'homme mortel qui porte le nom de Nicolas Romanoff; car cet homme, comme ses flatteurs et comme ses ennemis, tombera dans les mains du Dieu vivant, et *il ne le sait pas*, puisqu'il s'avance vers son juge par un chemin de sang et d'injustice, puisque son orgueil se fait immoler des victimes humaines par les mains misérables qu'il a gagnées à l'apostasie. Certes, que Dieu prenne cet homme en pitié, qu'il l'éclaire, qu'il remplisse son cœur des grâces du repentir! Voilà le premier cri de la charité catholique dans les plus hautes et dans les dernières régions de l'Eglise; et qui peut dire combien de veilles aux pieds des autels, combien de dons sacrés, combien de mortifications et de pénitences sont, dans ce but, sans cesse offerts au Dieu de miséricorde par les membres innombrables de ce corps du Christ que Nicolas a si cruellement blessé, par ces martyrs mêmes dont il a savouré les tortures, par ces frères des martyrs, auxquels il a ravi jusqu'à la consolation de pleurer sur leurs tombeaux!

18 décembre 1845.

II. Le *Siècle* nous prouve ce matin, au moyen d'un article en style soutenu, qu'il est plus érudit qu'on ne pense, et qu'il connaîtrait l'histoire de l'Eglise, s'il voulait s'en donner la peine, aussi bien que le néo-catholique le plus déterminé. Il fait lui-même, lui, *Siècle*, l'éloge

des Papes, à partir de saint Ambroise, qu'il appelle l'*éloquent* Ambroise, et qui ne fut point Pape, jusqu'à Pie VII. Il loue le *grand Léon*, qui, armé d'*une humble croix, marchait, au nom du Dieu des chrétiens, au-devant d'Attila étonné.* Il loue, le croira-t-on, Grégoire VII, dont les foudres spirituelles faisaient expier à l'empereur d'Allemagne, Henri IV, l'*oppression de ses sujets saxons!* Il loue un Pape quelconque du XVI^e^ siècle, dont le nom ne lui revient pas, qui imposait son arbitrage aux prétentions des rois d'Espagne et de Portugal, *et, traçant de son doigt débile mais redouté une ligne sur le globe, disait à chacune des ambitions rivales : Tu n'iras pas plus loin.* Enfin, non content d'avoir loué tant de Papes, et des plus suspects, en un seul jour, le *Siècle* loue d'un bloc la papauté elle-même. La phrase où il fait ce mémorable écart mérite bien d'être citée. Nous prions qu'on en apprécie la facture :

« A toutes les grandes époques de sa puissance, dans » toutes ses formidables rencontres avec le pouvoir tem- » porel, l'Eglise, même au milieu des écarts de sa domi- » nation, avait toujours compris qu'elle devait combattre » avec le glaive spirituel et stipuler, au nom de l'intel- » ligence et de la Religion, *lors même qu'elle en mécon- » naissait les véritables intérêts.* »

On se demande d'où peut venir au *Siècle* une telle fantaisie, et si c'est uniquement pour faire du style épique qu'il se laisse emporter si loin de sa pensée ordinaire? Nullement. Le *Siècle* veut bien montrer qu'il peut tâter aussi de la lyre, et qu'en fait d'histoire il n'y a pas grand'chose à lui montrer; mais son dessein véritable, c'est d'écraser du même coup le Pape actuel et la papauté.

« Que voyons-nous aujourd'hui? s'écrie-t-il. Rome *est ornée de ses habits de fête*, ses cloches s'ébranlent; *le dôme de Saint-Pierre se couronne d'une guirlande de feux*, ses lévites se préparent pour une grande solennité; le Vatican ouvre toutes ses portes. Quel hôte illustre est attendu? C'est le Czar, le représentant de la barbarie schismatique couvert encore du sang des martyrs de Varsovie et des larmes des religieuses catholiques éprouvées par mille tortures; c'est le Czar qui, *le casque en tête et tout éperonné*, franchit le seuil du palais pontifical. Quel est le but de cette insolente visite? Quel est l'objet de cette monstrueuse entrevue? Le monarque moscovite vient-il reconnaître sa faute et abjurer dans les mains du ministre d'un Dieu de charité l'hérésie de son impitoyable despotisme? Vient-il apprendre au pied de la croix comment on pardonne? Non, il vient demander au Saint Père d'amnistier par une éclatante impunité, ou plutôt de consacrer par un accueil paternel ces attentats récents dont le bruit retentit encore dans toute la chrétienté! Il vient exiger que le Pape donne lui-même un solennel démenti aux gémissements et aux dernières espérances de la Pologne. »

Le *Siècle* a certainement de bonnes intentions, mais il se laisse trop entraîner au lyrisme, il a dans l'esprit quelques bribes d'alexandrins qui le chatouillent trop. Où a-t-il vu ce

> Czar qui, le casque en tête et tout éperonné,

franchit le seuil du palais pontifical, et Rome *en habits de fête*, et la guirlande de feu qui couronne le dôme de Saint-Pierre? On attend à Rome, sans impatience et sans peur, le monarque russe qui vient voir la ville éter-

nelle et que personne n'a invité. Il n'y trouvera point de pompe pour le recevoir; il y logera dans un vieux palais qui est à vendre, parce que personne, dans la noblesse romaine, n'a voulu lui en louer un; il rencontrera des visages tristes et sévères, et, s'il est question des affaires de la Pologne, il adressera au vieillard désarmé dont il ose affronter la présence, des excuses qu'aucun pouvoir au monde ne saurait obtenir de lui. Voilà, non pas ce qui s'est passé, mais ce qui se passera, si le Czar, ou plutôt le général Romanoff se rend à Rome. Et nous affirmons que si le monarque russe faisait à n'importe quel souverain et à n'importe quel homme d'Etat de l'Europe, la moitié des promesses qu'il est disposé à faire au Pape, ces souverains et ces hommes d'Etat, même ceux qui inspirent le *Siècle,* seraient trop heureux de lui jurer amitié. Cependant, le Pape ne stipulera pas pour lui-même ; il stipulera, comme ses devanciers, pour des infortunés dont il est le père, et que l'Europe, qui dispose de tant d'armées, abandonne lâchement. Que dira le *Siècle,* quand cet acte d'humanité et de saint courage sera consommé? Il dira probablement que l'Eglise, en stipulant au nom de l'humanité et de la Religion, en a encore une fois *méconnu les intérêts.*

Rome, le 15 décembre 1845.

III. « La grande affaire du moment, l'objet de toutes les conversations, c'est la présence de l'Empereur de Russie. Mille détails circulent. Il y en a beaucoup de faux, sans doute, mais il y en a aussi de vrais. J'ai puisé à bonne source, et j'ai soigneusement contrôlé ceux que

je vous adresse; vous pouvez les regarder comme certains.

» L'Empereur, ainsi que je vous l'ai écrit, est arrivé à quatre heures du matin, le 13, jour où l'Eglise honore la mémoire de sainte Lucie, vierge et *martyre*, circonstance qui n'a point échappé à la piété romaine. Il a aussitôt fait annoncer sa présence au Vatican et demandé une audience. Le Saint Père a répondu qu'il recevrait Sa Majesté impériale à onze heures et demie. L'Empereur, n'oubliant pas que l'exactitude est la politesse des rois, montait le grand escalier du Vatican à onze heures vingt-cinq minutes. Il était accompagné du comte de Boutenieff, son représentant à Rome; du comte Orloff, ministre de la police générale de l'empire, et son ami; du prince Wolkonski, et d'une ou deux autres personnes. Les curieux accourus sur la place de Saint-Pierre pour voir entrer le Czar sous la colonnade, ont remarqué dans son attitude quelque chose de composé et de théâtral. Il a pénétré avec sa suite dans les antichambres du Souverain Pontife, qui est venu à sa rencontre jusqu'au salon contigu à celui du trône pontifical. Quand la porte, s'ouvrant devant l'Empereur, lui a laissé voir le Souverain Pontife, il n'a pas déguisé son émotion; il s'est incliné respectueusement devant l'auguste vieillard, chef suprême de l'Eglise universelle, et lui a baisé la main. Le Saint Père, suivant l'usage, a embrassé l'Empereur. Après avoir échangé deux mots, l'Empereur a présenté à Sa Sainteté le prince Pierre Wolkonski et le comte Orloff; puis, accompagné seulement du comte de Boutenieff, il a suivi le Pape dans la salle du trône. Là se trouvait déjà son Em. le cardinal Acton, qui devait servir d'interprète à Sa Sainteté. On

dit que Son Em. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat, à qui revenait naturellement ce rôle, a manifesté le désir de n'en être pas chargé. Personne ici n'ignore avec quelle sévérité ce prince de l'Eglise apprécie les actes du despotisme russe à l'égard de la Pologne, et c'est à ce sentiment qu'on attribue son absence d'une entrevue où sa charge l'appelait. L'Empereur parlait français, le pape parlait italien, et le cardinal Acton traduisait en français les paroles de Sa Sainteté. L'entrevue a duré une heure dix-huit minutes. Tout le monde s'accorde à dire que le Saint Père qui, comme je vous l'ai déjà dit, s'était fait apporter dès le 11 les trois rapports relatifs aux persécutions de l'Eglise catholique en Russie, rédigés par le cardinal Mezzofante et par le P. Ryllo (1), jésuite, a, sur-le-champ, abordé la question religieuse, et que l'Empereur a fait de très grandes promesses.

» Il serait téméraire de répéter tous les bruits qui courent sur cette mémorable entrevue. On peut dire que le vicaire de Jésus-Christ s'est montré, comme toujours, digne de la plus haute mission qui puisse être confiée à un homme. Il a peint à l'Empereur, et *sans lui permettre nul faux fuyant,* les maux de l'Eglise dans les états de S. M. I. Prévenant un subterfuge qui aurait eu trait aux lois de l'empire, le Saint Père a observé que les lois humaines étant toujours révocables, le pouvoir, qui les a faites, les peut annuler, mais qu'il n'en est point de même des lois divines. Il a ajouté, plus ému, que lui, Souverain Pontife, il prévariquerait si, en ce moment où il se trouvait en présence de Sa Majesté, en ce mo-

(1) Polonais, et l'un des auteurs de la relation officielle de la persécution contre les religieuses de Minsk.

ment solennel où Dieu et le monde sont attentifs à ce qui se passe en son palais, il n'élevait pas la voix en faveur des droits de la conscience, de la justice et de l'humanité.

» Tout le monde assure que le Pape a été sublime et que vraiment l'esprit de Dieu inspirait ce noble vieillard dans la majestueuse simplicité de sa douleur.

» L'Empereur a pris plusieurs fois la main de Sa Sainteté et l'a portée à ses lèvres avec émotion. Qui sait si un système de persécution aussi impolitique qu'anti-chrétien, ne sera pas venu se briser sur la pierre où se sont déjà, depuis dix-huit siècles, brisées tant d'iniquités puissantes? Dégagé, comme je le suis, de toute préoccupation politique, je suis loin, sans doute, de partager l'espoir trop complaisant d'un journal que vous avez combattu. Cependant je ne suis pas absolument sans espérances. Quelques hommes honnêtes (MM. de Boutenieff, de Nesselrode, Wolkonski, sont de ce nombre) entourent l'empereur Nicolas; depuis longtemps ils désapprouvent, autant que cela leur est permis, la persécution. Peut-être, ne fût-ce que dans un intérêt purement politique, essaieront-ils de modifier les idées fausses de leur tout-puissant souverain. S'ils remportent ce succès, l'entrevue du 13 décembre n'y aura pas médiocrement aidé.

» La réception faite ici à l'Empereur a été vraiment pleine de dignité, sans toutefois être impolie. Il y a dans tout ce que l'on a fait et dans tout ce qu'on s'est abstenu de faire, un tact, une convenance parfaitement en harmonie avec les circonstances. Un homme placé si haut que l'empereur Nicolas, doit surtout sentir ces nuances qui échappent à des esprits dont la mission est moins élevée.

» C'était une grande chose que de voir le maître de

tant de nations si respectueux devant un vieillard si faible, humainement parlant; devant un vieillard qui n'a pas, comme lui-même le disait il y a peu de jours au représentant d'un souverain catholique (1), 500,000 *baïonnettes à sa disposition*, mais seulement la force de la justice, de la vérité et du devoir. »

Les détails que l'on vient de lire sont confirmés dans une autre lettre, datée du 16 décembre :

« Tout le monde approuve la manière dont le Czar a été reçu ici. Malgré les actives et nombreuses démarches des Russes, on ne lui a pas fait la moindre fête; il n'y a eu ni girandole, ni illumination, ni aucune démonstration publique. Le Pape ne lui a même pas rendu sa visite. Il est vrai qu'il avait engagé le Saint Père à ne pas se déranger; mais il a été pris au mot. Le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat, le cardinal Bernetti, qui avait assisté au sacre impérial, et le cardinal Acton, qui a servi d'interprète dans l'entrevue avec le Souverain Pontife, sont les seuls membres du Sacré-Collége qui soient allés au palais Justiniani. De la noblesse romaine, on ne cite que le prince Torlonia, chez qui le Czar avait pris un crédit considérable. Pour le peuple, c'est à peine s'il a montré un peu de curiosité. Rome, enfin, a été grave et même sévère en présence de ce monarque qui fait pourtant bien des choses pour échapper à l'impopularité; mais ces choses, jusqu'à présent, ne sont pas celles qu'un peuple chrétien lui demande. Toutefois, il semble qu'en

(1) C'est à M. Rossi que le Pape disait ces paroles.

dépit de cet accueil, la ville éternelle ait produit sur l'esprit de l'empereur Nicolas une impression profonde et favorable. Il a visité tous les monuments avec respect et admiration. On raconte que, descendu à la Confession de Saint-Pierre, il s'est prosterné et a baisé la terre sainte où reposent les deux apôtres, morts par le glaive. En cela, il a noblement réfuté ceux de ses sujets qui, un peu trop gonflés de leurs lectures philosophiques, affirment d'un ton badin que jamais saint Paul ni saint Pierre n'ont mis le pied à Rome.

» Ce qui a le plus ému l'Empereur, c'est la franchise apostolique du Pape. Tout le monde raconte qu'en le recevant, le Saint Père lui a dit qu'il s'estimait heureux d'avoir assez vécu pour faire entendre la vérité à un si puissant souverain. L'Empereur, assez surpris de ce début, a répondu qu'il ne fallait pas ajouter foi à tout ce que racontent les gazettes; mais le Saint Père lui a remis plusieurs documents qui prouvent que les feuilles publiques n'ont que trop dit la vérité. Alors, le Czar a parlé des lois de son empire. « Ce sont des lois humaines, » Votre Majesté peut les changer, a répliqué le Pape, et » je dois réclamer ici contre elles au nom des lois divines. » Tous deux, Sire, nous sommes souverains, mais avec » cette différence que vous pouvez changer les lois de » votre empire, et que je ne peux rien sur celles du » mien. Tous deux, nous paraîtrons devant le Juge Su- » prême, moi plutôt que Votre Majesté, mais Votre Ma- » jesté viendra après moi; l'un et l'autre nous aurons à » rendre compte de notre gouvernement. Cette pensée » m'impose le devoir de défendre mes fidèles enfants qui » vivent dans les Etats de Votre Majesté. » A ces mots, accompagnés d'une majestueuse expression de force et de

douleur, l'Empereur a été vivement ému. Il a saisi la main du Souverain Pontife et à diverses reprises il l'a baisée avec respect et effusion. Il a promis de faire faire des enquêtes et de donner des ordres conformes aux désirs du Pape. L'avenir prouvera s'il a été sincère. Dieu le veuille!

» Rome entière raconte les détails que je vous donne. On ignore tout le reste.

» Cet entretien, que le Pape a fait si grand et qui est un des faits imposants de l'histoire moderne, a duré une heure dix-huit minutes. C'est, sans doute, la première fois qu'un empereur de Russie entend cet auguste langage, qui est le langage de saint Léon et de tous les Pontifes qui ont représenté ici-bas le Roi suprême de la justice, le Maître du ciel et de la terre. Puisse l'homme que la Providence amène de si loin pour le mettre une fois dans sa vie en contact avec l'austère et douce vérité, ne pas perdre le fruit d'un soin si tendre! La parole du Père des chrétiens semble avoir pénétré son cœur : puisse-t-elle y demeurer à jamais, pour s'y élever sans cesse en faveur de l'humanité et de la justice! Jusqu'ici ce cœur a été bien dur, mais il vient de heurter une pierre qui en a brisé tant d'autres, mais un si grand nombre d'âmes saintes élevaient pour lui leurs prières à Dieu, qu'il est permis d'espérer quelque changement!

Rome, 18 décembre 1845.

» Hier, 17 décembre, l'Empereur est allé prendre congé du Saint Père, et à minuit il a quitté Rome. Il y est donc resté cinq jours entiers. Je vous répète que tout

ce que je vous ai dit est puisé aux meilleures sources. Du reste, tout le monde le raconte à Rome depuis plusieurs jours. De hauts personnages auront senti la nécessité de parler de ce qui s'était passé, afin que l'Empereur pût être informé qu'on savait ce qui lui avait été dit. Pas un Russe n'a nié la vérité des paroles que je vous ai données comme étant du Saint Père. »

31 décembre 1845.

IV. Toutes les lettres que nous recevons de Rome, toutes celles que publient les autres journaux de Paris et des départements, toutes celles qui nous sont communiquées confirment les détails que nous avons donnés sur le caractère et sur l'effet de l'entrevue qui a eu lieu entre le Saint Père et l'Empereur de Russie. Ce prince si puissant, et qui, jusqu'à présent, a usé si cruellement de son formidable pouvoir, est allé, peut-être sans se rendre bien compte des sentiments auxquels il a cédé, recevoir à Rome une leçon qu'il n'attendait pas et qu'aucun souverain ni aucun peuple ne lui avait donnée encore. La noblesse romaine a fui ses antichambres; les artistes de quelque valeur n'ont pas voulu s'exposer à ses éloges; le peuple, loin de le saluer de ses acclamations, ne l'a pas même honoré de sa curiosité; enfin l'Auguste Vieillard qui règne sans armée dans la ville éternelle, lui a dit des paroles sous le poids desquelles la toute puissance impériale a rougi et s'est excusée. Ce grand spectacle, ce grand triomphe de la force morale sur la force matérielle, a noblement ému l'opinion. Un de ces sentiments qui honorent l'espèce humaine s'est emparé des âmes. On s'est réjoui de voir ainsi constater, à la face du

monde, qu'il y a quelque chose de plus hardi que la force, de plus habile que la ruse, de plus applaudi que le succès même, et que c'est le suprême ascendant de la vertu. Les ennemis politiques et religieux de Rome, ceux qui comptaient avec une joie cruelle sur les défaillances du Pape en présence de l'Empereur, et qui s'apprêtaient à reprocher amèrement au Saint-Siége les faiblesses d'une politique que tous les gouvernements de l'Europe ont observée; ceux-là même, si prompts d'ordinaire à critiquer, à calomnier au besoin les catholiques et le catholicisme, ont dit la vérité sur l'entrevue mémorable du 13 décembre, ou se sont résignés à couvrir de leur silence un fait auquel ils ne veulent pas rendre hommage et qu'il n'est pas encore temps de défigurer. Le *National*, qui a toujours pris fort peu d'intérêt au martyre des Catholiques Polonais, s'est tu. Le *Siècle* avait fait d'avance un tableau poétique des hommages scandaleux qui allaient accueillir à Rome le persécuteur de la foi : il nous montrait *les lévites en habits de fête*, la girandole allumée, les cloches en branle, et

Le Czar, qui, casque en tête et tout éperonné,

franchissait le seuil du palais pontifical. A cette occasion, il citait dans sa prose la plus façonnée, saint Ambroise, dont il faisait un pape pour la circonstance, saint Léon, saint Grégoire VII, et tout ce que sa mémoire pouvait lui fournir de pontifes courageux devant l'abus de la puissance royale; il opposait la généreuse fermeté de ces grands hommes aux faiblesses qu'allait montrer Grégoire XVI..... Mais il se trouve que Grégoire XVI a agi comme ses augustes prédécesseurs, et le *Siècle*, un peu fâché d'avoir été si éloquent, se tait.

Eh bien ! il ne faut pas trop demander au *Siècle :* ce silence, aussi éloquent que son article et plus spirituel, n'est pas, de sa part, sans quelque vertu. C'est le *Constitutionnel* qui nous fait parler ainsi. Le *Constitutionnel* n'a pas eu le génie de se taire sur l'entrevue du 13 décembre. Il s'est laissé entraîner, comme presque tout le monde, à un sentiment d'admiration et de gratitude pour le saint vieillard, défenseur unique de la justice et de l'humanité, qui a élevé contre l'oppresseur devant qui se tait la terre, une voix que ses quatre-vingts ans n'ont pas affaiblie. Le *Constitutionnel* a trouvé cela si beau, si grand, il s'y attendait si peu, qu'il en a dit quelque chose, et même il a emprunté à l'*Univers* ce qu'il en a dit. C'était un mouvement du cœur ; M. Thiers n'avait pas été consulté. La réflexion est venue plus tard, et voici en quoi le *Constitutionnel* a été inférieur au *Siècle :* la faute commise, il n'a pas su en prendre son parti ; il n'a pas compris ce qu'il y aurait d'odieux à contredire en ce moment le sentiment unanime qui honore la noble attitude du Saint Père. Il publie un article pour expliquer que le Pape n'a pu parler comme on l'a dit, ni l'Empereur *consentir à s'abaisser devant un tel langage,* attendu que le Pape, faisant dans les Etats Romains exactement ce que l'Empereur fait en Pologne, ce dernier, si on lui avait reproché ses cruautés, aurait eu trop de quoi répondre ! N'est-il pas vrai que le *gouvernement papal ne connaît pas la clémence,* et que *tout carbonaro arrêté est un homme mort ?* Le Pape n'a donc rien reproché à l'Empereur. Et quant *à la sympathie que l'Empereur a manifestée au Pape,* elle *provient sans doute de ce que, malheureusement, les deux gouvernements se ressemblent.*

Telle est la pensée du *Constitutionnel* lorsqu'il a eu le temps de méditer et de recevoir les inspirations de M. Thiers. Ses rédacteurs ordinaires, c'est une justice à leur rendre, ne rencontrent pas d'eux-mêmes ces belles choses. Il n'y a que M. Thiers, le pacificateur de Lyon, de Saint-Merry et de la Vendée, l'auteur de la loi sur les associations, le défenseur des lois de septembre, et, en dernier lieu, le promoteur de l'exil des Jésuites, pour reconnaître tout de suite que le gouvernement papal ressemble au gouvernement russe, et qu'un souverain qui, après avoir fait juger des révoltés pris les armes à la main en grâcie le plus grand nombre, ressemble à un souverain qui condamne à la Sibérie et au knout tout un peuple, y compris les enfants et les femmes, parce que ce peuple ne consent pas à prier Dieu comme lui. Le gouvernement clément et fort, selon M. Thiers et selon le *Constitutionnel*, est sans doute celui qui fait tuer dans les rues le plus de monde possible et qui ensuite recule devant les difficultés d'une exécution judiciaire. Quant à nous, il nous semble qu'il n'y aurait pas eu grand mal de faire un peu plus de prisonniers et de laisser un peu moins de cadavres dans la rue Transnonain ; il nous semble que les réquisitoires qui font condamner pour *complicité morale* ne sont pas si cléments, bien qu'ils ne demandent pas tout à fait une tête ; il nous semble que s'il y a en France un certain nombre de journaux, ce n'est pas absolument la faute des parquets ; il nous semble qu'en France tout écrivain est encore plus sûr d'aller en prison et tout Jésuite d'être persécuté, que tout carbonaro n'est sûr de mourir dans les Etats Romains pour le fait de ses conjurations et des coups de fusil qu'il tire sur les troupes pontificales.

Mais laissons le *Constitutionnel*, qui est seul à peu près de son bord et qui ne mérite pas beaucoup ici qu'on lui réponde. Deux journaux chez lesquels la papauté est loin d'avoir trouvé toujours bienveillance ou seulement justice, le *Commerce* et la *Réforme*, se distinguent par une appréciation plus loyale et par conséquent plus intelligente du grand fait qui vient de se passer à Rome.

Bien qu'ils soient l'un et l'autre sous l'influence des plaintes des réfugiés italiens et des sophismes de l'esprit de parti, ces journaux sentent vivement et ils expriment avec noblesse ce qu'il y a eu d'admirable dans l'attitude et dans les paroles du Souverain Pontife.

Le *Commerce*, après avoir rappelé les bruits qui attribuaient le voyage de l'Empereur à l'intention d'obtenir une dispense pour le mariage de sa fille avec l'archiduc d'Autriche, trace un rapide tableau des persécutions exercées en Pologne et continue ainsi :

« C'est en présence de cette situation qu'est survenue l'affaire du mariage. Le martyre des sœurs Basiliennes était ébruité, la cour de Rome était saisie de cet incident. Le moment était on ne peut plus mal choisi pour demander à cette cour ce qu'en tout temps elle ne peut accorder que comme une insigne faveur. C'est alors que le Czar a résolu de faire un appel personnel à la gracieuseté du Pape. Tout est extraordinaire dans cette affaire. Le Saint Père ne se souciait nullement de recevoir un prince ennemi de l'Eglise, persécuteur de ses enfants, et qui joint à l'intolérance un esprit de prosélytisme violent et tyrannique. Le Czar, averti des dispositions peu bienveillantes de la cour de Rome, n'en a pas moins persisté dans son dessein. Arrivé dans la capitale du monde catholique, il n'a trouvé aucun des apprêts qui signalent au peuple l'arrivée d'un souverain étranger et ami. Il a pu, sans être forcé de trahir son incognito, traverser la ville au milieu du silence et de l'indifférence de ses habitants. Enfin il a, pour ainsi dire, forcé la porte du Saint Père, et quand il s'est trouvé face à face avec lui, ce n'est pas un allié, ce n'est pas un frère, c'est un Pontife indigné qui a répondu à

ses compliments par de justes reproches, et qui, avant de lui faire la moindre concession, lui a arraché des excuses fort humbles et la promesse réitérée que les maux de l'Eglise de Pologne seront examinés et réparés. Sans doute, l'influence personnelle et morale du vénérable chef de l'Église est pour beaucoup dans ces promesses arrachées à un prince qui n'a connu jusqu'ici aucun frein à ses volontés. Mais il est permis de croire qu'elles ont été dictées primitivement par la crainte des dangers que fait courir à sa puissance la fermentation extraordinaire des esprits en Pologne, et par l'espérance d'obtenir l'intervention du Pape auprès du clergé polonais, aussi bien que celle du clergé auprès du peuple irrité.

» Si ce qu'on rapporte est exact, la douloureuse émotion du Pape, ses récriminations apostoliques auraient vivement impressionné le fier empereur, qui aurait rejeté sur son gouvernement et sur les lois de l'empire une partie de la responsabilité des griefs de la Pologne. Le Pape lui aurait répondu que ce gouvernement dépend de lui; que ces lois sont des lois humaines qu'il peut modifier, surtout quand c'est pour être juste envers une portion opprimée de ses sujets.

» Ces paroles du chef de l'Eglise sont vraies, et il n'est personne qui n'y applaudisse et ne leur souhaite assez d'influence pour ramener le Czar à de meilleurs procédés. »

La *Réforme* qui, à travers beaucoup de préjugés révolutionnaires, montre parfois un sentiment vraiment libéral, et qui fait d'honorables efforts pour rencontrer la justice et la vérité, nous semble avoir saisi le but réel du voyage de l'Empereur. Nous reproduisons la plus grande partie de son article. Nos lecteurs relèveront d'eux-mêmes les erreurs qui s'y trouvent.

« Nous avons réclamé quelquefois contre le rôle de la papauté qui, oubliant de nos jours les nobles traditions de son histoire, a paru s'associer à toutes les pensées de despotisme dont les vieilles royautés sont encore si jalouses. Mais, dans la vivacité même de nos protestations, nous n'avons jamais oublié que nous étions en face de la plus grande autorité morale qui eût conduit le monde moderne, et nous n'avons eu besoin que de nos souvenirs historiques pour nous maintenir dans cette calme impartialité. C'est ainsi que nous avons pu blâmer énergiquemen

, quand nous l'avons vu abandonner la Po-
ir lutte douloureuse contre une oppression

détacher, au moins pour un instant,
us le constatons avec joie. C'est
combat du droit contre la force,
que nous assistons, depuis
prits et des caractères.

vous déjà raconté, a fait un
conduire le pape slave au palais du
Le roi pontife de l'Orient songeait peut-
de ses peuples qui n'ont pas encore plié sous sa
au était son allié, et qu'ils tournaient en vain leurs re-
s l'évêque romain? Une pensée d'orgueil pouvait l'y entraîner
aussi. C'était le schisme triomphant et victorieux qui allait visiter l'or-
thodoxie humiliée et vaincue.

» Dans cette situation douloureuse, la Papauté s'est montrée digne de ses beaux jours; elle a paru se souvenir de la Pologne, et l'idée, suivant le langage d'un poète, a été plus fière que la gloire.....

» Si les débauches de la force doivent durer encore, la justice, le droit et l'humanité auront du moins trouvé un interprète dans ce sanctuaire romain qui semblait être devenu muet au profit du despotisme. C'est là une espèce de victoire pour les vaincus, et la conscience moderne peut être satisfaite. »

Il y a loin de ce langage à celui du *Constitutionnel;* mais ici une conviction parle, et le *Constitutionnel* ne nous a fait entendre que les pauvres accents de l'intrigue politique. Qui sait si, dans les plans de l'homme d'Etat qui inspire ce journal, ne germe pas une idée qu'aucun esprit sérieux et chrétien ne voudrait aujourd'hui garder? M. Thiers jouit de peu d'estime en Angleterre : il ne veut pas irriter la Russie, et quand l'empereur Nicolas, par ses cruautés, a mis entre lui et l'Europe civilisée et libérale un fleuve de sang par dessus lequel aucun souverain n'oserait lui donner la main, M. Thiers, l'adorateur de

la force, quelle qu'elle soit, est bien capable de rêver qu'il trouverait dans ce prince un allié propre à le venger des sarcasmes de lord Palmerston et des dédains du reste du monde. De telles visées sont dignes de tout son passé et de tout son avenir.

DU VOYAGE DES ÉVÊQUES A ROME.

23 novembre 1845.

I. Le voyage à Rome de Mgr l'évêque de Viviers éveille les sollicitudes gallicanes du *Constitutionnel*. Il voudrait savoir, il serait « curieux de savoir » si, avant de partir, M. l'évêque de Viviers a obtenu de M. le garde des sceaux « l'autorisation de s'absenter de son diocèse »; et il déclare qu'il en doute fort. Ce doute n'est vraiment pas téméraire. Peut-être que Mgr l'évêque de Viviers a ses permissions bien en règle; mais il y a lieu d'en douter fort, très fort, tout à fait fort. Là dessus le *Constitutionnel* se reporte au grand siècle, et se livre à des réflexions que voici dans leur lustre :

« Sous Louis XIV, un évêque n'*aurait pas osé* quitter » son diocèse sans l'agrément du Roi; et, loin de pou-

» voir se rendre en pèlerinage à Rome, aucun prélat » n'*eût osé* entretenir de relation avec le Saint-Siége, ni » écrire au Pape, sans l'aveu du Roi, et autrement qu'en » faisant passer sa lettre par l'intermédiaire du ministre » et de l'ambassadeur. Louis XIV prenait le titre de Roi » Très Chrétien, mais il savait se faire respecter dans » son royaume par les évêques comme par ses autres » sujets. Les lois aujourd'hui n'obtiennent pas tant d'o- » béissance. »

La belle littérature, les grandes pensées, les nobles mœurs, au milieu desquels vit le *Constitutionnel*, lui font faire des anachronismes bizarres. Nous le prions de remarquer qu'il y a quelque différence entre ce règne-ci et celui du Roi Très Chrétien. Il est survenu depuis lors une révolution, une Charte, des journaux, des feuilletonistes qui, sans nous occuper de ce que les évêques auraient ou n'auraient pas osé au XVII^e^ siècle, doivent aujourd'hui leur inspirer d'autres audaces, comme ils leur imposent d'autres devoirs. Sous le Roi Très Chrétien, M. Suë, s'il avait bravé le dégoût de la France très polie, aurait été mis à la Bastille. Il n'existait, en ce temps-là, d'autre gazette que celle de Loret, qui n'était d'aucune utilité à son propriétaire dans les tripotages de la bourse et de l'industrie. Le *Constitutionnel* ne voudrait pas revenir à ce régime; pourquoi voudrait-il que l'Eglise y revînt, en admettant, ce qui n'est pas, que les évêques, même sous Louis XIV, n'aient jamais eu plus de courage que n'en avaient alors les gazettiers?

Voilà déjà plusieurs fois que le *Constitutionnel* s'inquiète des voyages de Rome. Il saura que les évêques, en allant visiter le Saint Père, ne font que remplir une promesse de leur sacre, sans quoi la France n'aurait pas

d'épiscopat. Le nouvel évêque, devant son consécrateur, jure, la main sur les Evangiles, qu'il sera « dès ce mo-» ment et à jamais fidèle et obéissant à l'apôtre saint » Pierre, à la sainte Eglise romaine, au Pape régnant et » à ses légitimes successeurs; qu'il ne révélera jamais à » *personne* (pas même à M. Martin du Nord) les secrets » qu'ils lui auront confiés, soit par eux-mêmes, soit par » leurs nonces, ou par écrit; qu'il n'entrera jamais, ni » par lui-même, ni par ses conseils, dans aucun traité » où l'on entreprendrait contre le Saint Père ou l'Eglise » romaine quelque chose de désavantageux ou de préju-» diciable à leurs personnes, droits, honneurs, état et » autorité; » enfin qu'il ira « visiter, *tous les quatre ans,* » l'église des saints apôtres et rendre compte à notre Saint » Père le Pape de son ministère, de l'état de son Eglise, » du régime de son diocèse et de tout ce qui regarde le » salut des âmes confiées à sa conduite. » Il ajoute, car tout est prévu, que s'il n'est pas en état de faire ce voyage, il y suppléera en envoyant un prêtre digne de sa confiance, instruit de tout ce que l'évêque lui-même devrait dire, et qui fera connaître les motifs de son empêchement et en apportera les preuves légitimes.

Tel est le serment des évêques. Les prélats qui occupent les quatre-vingts siéges de France l'ont fait et l'ont tenu; leurs successeurs le feront et le tiendront. Le *Constitutionnel* peut en être offensé; mais y connaît-il un remède? Nous osons lui conseiller d'en prendre son parti et de vaquer paisiblement aux *Sept Péchés capitaux* (1); voilà son affaire. Lors même que les refus de M. Martin seraient un motif légitime pour les évêques de ne pas faire le voyage de Rome, qu'est-ce que le *Constitutionnel*

(1) Roman de M. Suë, publié en feuilletons par le *Constitutionnel*.

y gagnerait, puisque ce voyage serait fait à leur place par un prêtre qui ne soumettrait pas ses dépêches au visa du susdit M. Martin?

28 novembre 1845.

II. Le *Constitutionnel* demande si un évêque qui se rend à Rome sollicite l'agrément du Ministre des Cultes, comme on l'aurait fait sous Louis XIV. Nous le prions de remarquer que nous vivons sous la Charte. Là dessus le *Constitutionnel* se met en frais d'érudition, et veut nous prouver que c'est toujours la même chose, du moins en ce qui concerne les droits et les libertés de l'Eglise. La Charte donne bien à M. Suë, et à ceux qui l'exploitent, des licences envers l'Eglise auxquelles les Parlements auraient mis ordre sous le Roi Très Chrétien; voilà la différence; et *c'est ce qui prouve que notre époque a du bon*, dit le *Constitutionnel*, et que *le régime actuel n'est pas si tyrannique et si odieux que le feraient croire les doléances et les injures des Jésuites et de leurs avocats.* Mais, à cela près que l'Etat ne protége plus l'Eglise, l'abandonnant sans défense aux morsures des écrivains, et même des journalistes, rien n'est changé dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Les ordonnances d'Orléans et de Blois sont en pleine vigueur comme sous Louis XIV; de plus, il y a l'article 20 du 18 germinal an x, et puis les articles 207 et 208 du Code pénal, et puis encore une circulaire *du prélat vénéré qui dirigeait, en* 1828, *nos affaires religieuses*, et puis quelque chose de 1831, et puis quelque chose encore de 1832. Ces textes, convenablement ramassés, établissent, clair comme le jour, qu'un citoyen français, lorsqu'il est revêtu du caractère épiscopal, perd absolument le droit d'aller visiter le

Pape et même de lui écrire et de recevoir ses lettres autrement que par l'entremise du Ministre des Cultes et de l'ambassadeur; le tout à peine de nullité et sans préjudice des peines plus graves qui pourraient être encourues, etc. Tellement que si un évêque adressait directement et sans l'intermédiaire administratif sa démission au Pape, cette démission serait nulle; il resterait toujours évêque, à moins que le gouvernement ne le destituât pour le punir de sa faute : d'où il faut conclure que si le Pape, à son tour, écrivant aux évêques, négligeait d'employer la filière bureaucratique, ce qu'il écrirait, bref, bulle, décision ou avertissement quelconque, serait nul pareillement. Que de nullités dans les relations du Pape avec les évêques de France, depuis le règne de Clovis jusqu'à la seizième année de Louis-Philippe! Mais cela est positif, et le *Constitutionnel* ne s'appuie pas seulement ici de l'autorité de M. Dupin : il cite les propres paroles « du prélat vénéré qui, en 1828, dirigeait nos affaires religieuses. » « Il n'arrive à Rome, aurait écrit ce prélat, aucune pièce officielle relative aux » siéges épiscopaux du royaume et d'après laquelle le » Saint-Siége puisse prendre une décision, à moins que » cette pièce ne porte la marque et l'attache du Gouvernement; sans cela, tout ce que pourraient faire les » évêques serait insuffisant, complétement nul et de nul » effet. »

Nous respectons et surtout nous plaignons l'évêque qui a émis cette opinion; mais nous ne croyons manquer à aucun devoir, en disant que de toutes les nullités qu'un évêque peut commettre, une pareille déclaration est assurément la plus nulle, et qu'aucune main honorée de l'anneau pastoral ne pourrait la signer aujourd'hui sans

soulever un effroyable scandale; *ce qui prouve*, nous le dirons aussi, *que l'époque a du bon.*

Cependant, il ne s'agit ici que des pièces *officielles*, et à la rigueur l'opinion de M. Feutrier peut se comprendre. Comment le *Constitutionnel* veut-il étendre l'interdiction qu'elle prétend établir, jusqu'à ces communications purement confidentielles, que les évêques doivent à leur chef suprême et qui leur sont imposées au jour de leur sacre par un solennel serment? Il a pour cela plusieurs moyens: d'abord, il l'exige au nom de toutes ces lois qu'il cite, que l'Eglise n'a jamais acceptées, et qui prouvent si bien que les droits de la Religion, les devoirs du sacerdoce et les garanties de la liberté sont incompatibles avec les tyranniques exigences du gallicanisme gouvernemental; ensuite il invoque un autre serment des évêques, celui qui est prêté au Roi, et par lequel le nouvel élu promet obéissance et fidélité au *Gouvernement établi par la Constitution* (le *Constitutionnel* supprime ces derniers mots), s'engage à n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, *qui soit contraire à la tranquillité publique* (autre suppression du *Constitutionnel*), et jure, s'il apprend que dans son diocèse ou ailleurs il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, de le faire savoir au Gouvernement. C'est le serment réglé par le concordat. Il n'y a que le *Constitutionnel* au monde pour y lire l'interdiction d'aller à Rome sans permission du Ministre et d'adresser au Pape des lettres qu'un commis des Cultes, juif ou protestant, ou athée, n'aurait pas visées. Les évêques, comme tous les Français, prêtent un serment de citoyens et d'hommes libres, non pas d'agents de police; ils le prêtent à la Charte autant qu'au Roi; ils le prêtent en gens de bien, en prêtres du vrai Dieu, qui ne s'enga-

gent pas au-delà de leurs devoirs et contre les plus sacrés de leurs devoirs; ayant présent à l'esprit ce qu'ils vont promettre à l'Eglise, comme ils se rappelleront devant l'autel ce qu'ils ont juré dans le cabinet du Roi. En effet, ils termineront les promesses solennelles du sacre en déclarant leur volonté de les observer d'autant plus sévèrement (*hæc omnia eo inviolabilius observabo*), qu'ils sont certains qu'elles ne renferment rien qui puisse être contraire à la fidélité qu'ils doivent au Roi *très chrétien;* c'est encore ainsi qu'on l'appelle.

Si le serment politique oblige les évêques à passer docilement par toutes les fantaisies, par toutes les exigences d'un Pouvoir qui peut, d'un jour à l'autre, avoir pour agents des ennemis déclarés de la Religion, que le *Constitutionnel* nous fasse savoir comment tant de députés, beaucoup plus fonctionnaires que les évêques, osent faire de l'opposition? C'est que leur serment de fonctionnaire serait immoral et nul s'il pouvait prévaloir contre leurs droits de citoyens et de représentants du peuple. Eh bien! les évêques sont des représentants et des défenseurs des droits de la conscience chrétienne, plus anciens, plus indispensables à l'immense majorité des citoyens que tous les mandataires politiques, et généralement plus intègres. Le Roi, en vertu de concessions faites par le Saint-Siége, qui le regarde comme délégué du peuple chrétien, les nomme ou plutôt les présente, non pour être les serviteurs et les agents aveugles de son pouvoir, mais pour être les dignes conducteurs de leur Eglise et les dignes gardiens de son indépendance; fidèles sujets, mais fidèles évêques, attachés par la foi, par le cœur, par les entrailles au Saint-Siége apostolique dont ils doivent et veulent, suivant une autre promesse de leur sacre,

recevoir avec respect, enseigner et garder les constitutions, qu'elles aient ou non passé par les bureaux de l'Etat. C'est à cette condition que le Pape les institue, c'est à cette condition qu'ils ont droit au respect et à l'obéissance des fidèles, c'est à cette condition, en un mot, qu'ils sont évêques dans la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine.

Le *Constitutionnel* prétend qu'il suffit de la nomination royale. Le Pape, selon lui, ne donne aux évêques élus *que* l'institution; il ne saurait se refuser à *cette formalité* que pour motifs canoniques. Donc, s'il arrivait qu'un de ces élus, s'en tenant au serment qu'il a fait au Roi, ne voulût pas se placer en même temps sous l'obéissance du Pape, et que le Pape s'avisât de voir dans un pareil fait le motif canonique d'un refus d'institution, l'élu n'en serait pas moins évêque. On en serait quitte pour le faire instituer, par qui?... par le *métropolitain*. On voit que le *Constitutionnel* connaît la matière et qu'il a des lois et des ressources pour tous les cas. Il ne s'agirait plus que de trouver un métropolitain qui se prêtât à la besogne; mais c'est la moindre des choses, sans doute. M. Châtel vit encore; il est quelque part, en Belgique ou en France, et facile à déterrer en y employant la police. Or, M. Châtel passe pour avoir reçu la consécration d'un ancien évêque constitutionnel devenu épicier: par conséquent, M. Châtel est évêque. Que coûterait-il d'en faire un métropolitain qui deviendrait le Cranmer de la monarchie de Juillet? Réunissant ses anciens adhérents, il en fabriquerait des évêques semblables à lui, et tels que le *Constitutionnel* les aime, doux, soumis, ne réclamant point la liberté d'enseignement, ne condamnant point M. Dupin, n'entretenant point de relations avec le Pape.

Le malheur est qu'à côté de ces évêques d'institution vraiment constitutionnelle, il y en aurait d'autres, ceux qui s'intitulent aujourd'hui « évêques par la miséricorde » divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, » lesquels resteraient à leur poste, nous ne disons pas dans leur palais; et riches ou pauvres, libres ou captifs, ceux-ci excommunieraient les intrus, dont les services seraient dès lors assez peu profitables au Gouvernement, quand même les pieuses mains qui ont rédigé le *Manuel de droit ecclésiastique* et tracé les pages évangéliques du *Juif-Errant* tiendraient, pour employer leur style, les rênes du char de l'Etat.

Assurément, les belles lois, ordonnances, circulaires, etc., que le *Constitutionnel* énumère avec tant de complaisance, ont été faites dans le louable but de procurer et d'affermir la paix! mais, par une conséquence bizarre, dès que l'on veut les appliquer, on se trouve en guerre. Ces lois prévoyantes n'ont pas prévu que la conscience chrétienne se révolterait toujours contre elles et les abrogerait, en attendant des jours meilleurs, jusque sous la menace des passions et jusque sous la pointe des baïonnettes, leur unique et triste ressource contre les droits éternels qu'elles prétendent annuler.

Le *Constitutionnel* n'ose pas être franc et ne sait pas être habile. Il voudrait, en France, une Eglise nationale au lieu d'une Eglise catholique; mais il n'a ni le courage de l'avouer ni l'esprit de s'en taire. De là ce continuel effort de chicane et de procédure pour obtenir, sous couleur de simple exécution des lois, un retour au schisme constitutionnel que la France catholique a en horreur et que la France sagement libérale repousse au nom de la paix publique et de la Charte. Les intentions

du journal de M. Thiers nous étaient connues; cependant nous le remercions de ne pas nous les laisser oublier. Il est bon que la France et l'Eglise sachent de mieux en mieux à quoi s'en tenir sur cette fameuse législation gallicane, dont le dernier effet serait de nous donner pour patriarche et pour évêques des Cranmer et des Châtel.

Nous ne pousserons pas plus loin une discussion à laquelle les arguments qu'on nous oppose font trop perdre de sa gravité. Pour la terminer utilement, nous citerons une parole d'évêque qui apprendra au *Constitutionnel* comment le serment fait au Roi est loin d'anéantir le serment du sacre, lequel est le véritable serment épiscopal. Voici en quels termes Mgr l'Archevêque de Paris s'exprime dans sa Lettre à M. le Garde-des-Sceaux :

« Nous savons très bien que, pour être fidèles au Roi, » nous n'aurons jamais à nous occuper des lois confiées » à la vigilance de l'administration et des tribunaux, à » surveiller ou à dénoncer des complots. Leurs auteurs » ne penseront jamais à nous en rendre les confidents. » Nous n'avons pu prévoir qu'une seule application pra- » tique de notre serment : la révélation au Gouverne- » ment du Roi de la conspiration des sophistes, dont les » doctrines laissent la conscience sans règles et les pas- » sions sans frein..... Tel est le sens que nous donnons à » notre serment dans celle de ses applications qui nous » paraît la plus pratique. »

Si le *Constitutionnel* aime la paix, qu'il n'en demande pas davantage. Les procureurs généraux y perdraient leur latin, les baïonnettes mêmes y émousseraient leurs pointes, et l'Etat n'y gagnerait aucune solidité.

LE MOUVEMENT CATHOLIQUE.

7 décembre 1845.

Il n'y a pas bien longtemps que, dans la foule des politiques, des lettrés et des philosophes, on pouvait se demander avec orgueil ce qu'était devenue la Religion catholique. En France, vaincue par la caricature; en Angleterre, croyance des parias d'Irlande, étouffée comme eux par la législation; en Espagne, atteinte de relâchement; en Italie, attaquée, du moins on le croyait, d'une incurable torpeur; sécularisée en Autriche, profondément méconnue et dédaignée de l'Allemagne protestante, presque tolérée par les mépris du schisme russe, secte à peine visible parmi les sectes de l'Orient, germe fragile autant qu'ignoré dans les vastes territoires des Etats-Unis; partout, confinée aux plus humbles soins domestiques, comme une épouse méprisée que l'on garde par

grâce et qui ne compte plus dans la famille ni dans la maison. C'était fini, tellement fini qu'on ne voyait guère moins de bassesse à l'outrager que d'imbécillité à lui rendre hommage, et que les chefs et les conducteurs des esprits, les grands professeurs, les grands historiens, les *penseurs*, l'honoraient parfois de quelque protection contre les mauvais traitements de leur livrée. Seule, cette livrée très insolente et très ignare menait encore le combat contre l'Eglise en déroute. Des compilateurs sans nom qui commentaient les nouvelles éditions de Voltaire, tels étaient les capitaines que l'on opposait au Catholicisme : ils paraissaient suffire contre un tel ennemi, et même on leur reprochait de le trop accabler. En 1825, M. de Maistre passait pour fou et M. de Bonald pour niais, sur la parole du *Constitutionnel*.

Aujourd'hui, l'on cherche dans quelle contrée de l'Europe et dans quel recoin du monde connu le sentiment religieux, qui est le plus souvent un sentiment catholique, n'est pas ou ne va pas devenir l'objet principal des préoccupations publiques, l'élément des transformations sociales futures, le refuge des libertés, l'espérance des peuples, l'obstacle des gouvernements assez mal inspirés pour le haïr. A la même heure, l'idée religieuse reparaît sur la scène politique en vingt pays différents et vient prendre le premier rôle dans ce solennel débat de tous les intérêts, de toutes les passions, de toutes les doctrines, d'où elle fut naguère presque entièrement exclue. Les enfants d'il y a vingt ans, devenus hommes, choqués et tourmentés des mensonges qui avaient abusé leur jeunesse, ont questionné l'Eglise catholique : dans cette répudiée, en butte au mépris de la valetaille et des concubines, ils ont reconnu leur mère, ils se sont pris

pour elle d'un invincible amour, ils ont dit qu'ils la remettraient à son rang de puissance et d'honneur. Ce ne sont plus quelques indignes écrivains qui, pour la combattre, surchargent d'ordures de vieux recueils d'injures et de faussetés; ce n'est plus seulement le ban et l'arrière-ban de la basse littérature qui s'occupent d'accroître l'obscène et sordide amas de calomnies légué à l'incrédulité militante par le siècle de Voltaire. L'élite des philosophes entre en campagne, bannière haute, traînant après soi l'armée furieuse des pédagogues et la fleur superbe des hommes d'Etat. Rien qu'à ce nombre et à cet acharnement, on peut juger combien l'Eglise est devenue forte, combien de domaines elle reprend dans son vaste empire, à combien de passions mauvaises et de vils négoces elle ose s'attaquer.

Un travail de Dieu la multiplie : elle est dévouée, féconde, inépuisable. Chaque année elle laisse un plus grand nombre de missionnaires s'échapper de son sein, où le levain du Calvaire fermente comme au premier jour. Il faut compter par centaines ces conquérants décidés au martyre, qui commencent leur course où finit celle des plus hardis voyageurs. Sans regarder derrière eux ni devant eux, sans demander d'autres secours qu'une prière, assurés de mourir obscurément au milieu des fatigues ou des tortures, armés d'un bréviaire et d'un crucifix, ils se lancent à la poursuite des âmes dans la profondeur des contrées inconnues. Dieu, qui suscite ces merveilleux courages, se plaît à les bénir. Le missionnaire succombe, mais il a fondé une église, et son sang n'appelle pas longtemps un successeur. Chose presque inouïe dans les annales pourtant si riches du Christianisme! des femmes mêmes se vouent à ce lointain et viril apostolat.

Sous la conduite d'un prêtre, quelquefois seules, elles quittent leur patrie, leur famille, leur cloître; elles vont chez les hérétiques, chez les infidèles, chez les idolâtres, chez les sauvages. Elles reçoivent avec la même sérénité les respects de Constantinople et les outrages de Genève; la mer et les naufrages ne les empêchent pas de se rendre aux vœux des peuples de l'Océanie, hier anthropophages, aujourd'hui chrétiens; elles élèvent les Indiens des Montagnes-Rocheuses; elles s'établissent pour toujours, à l'abri de quelques troncs d'arbres, au fond des noires forêts de l'Amérique du Nord; servantes des fugitifs et des sauvages dans ces lieux misérables, abandonnés pour rien aux malheureux qui cherchent une patrie.

Derrière ces héros de l'Evangile, l'Europe politique et marchande s'avance avec des desseins bien différents, et pourtant elle seconde leur œuvre de salut. Poursuivant des plans séculaires, ou cédant à des entraînements soudains, mue par des calculs de lucre ou de puissance, obéissant à un inconcevable mélange de conseils mesquins et d'intérêts grandioses, tantôt s'abandonnant à des ambitions folles et tantôt subissant d'inexorables nécessités, l'Europe achève les croisades anciennes et en recommence de nouvelles sur un plan infini : elle détruit l'islamisme en Afrique et en Asie, entame l'idolâtrie policée en Chine et dans l'Inde, et ne laisse au fétichisme lui-même que les repaires où il cherche un refuge entre la lèpre et la faim. Sans doute, les Gouvernements chrétiens rougiraient d'affronter tant de périls et d'aventures dans le but qu'un certain nombre de leurs grands hommes reprochent encore au *fanatisme* impolitique des croisés et peut-être au courage improductif des missionnaires. Les projets des Gouvernements sont plus intelligents et

leurs motifs bien autrement purs ! Là où la vieille Europe fondait des églises et des principautés chrétiennes, n'ayant plus le même Dieu ni les mêmes barons, ils établissent des comptoirs et des manufactures. François-Xavier, accompagné de quelques jésuites, parcourut les mers de la Chine et, par sa seule parole, y convertit cent royaumes ; mais Voltaire s'est moqué de François-Xavier et la dangereuse astuce des Jésuites est connue : les flottes, les canons, les armées qu'on enverra dans la Chine, troqueront l'eau-de-vie française et l'opium anglais contre le thé, la laque et la soie. Il est question d'élever le monde à la civilisation du négoce et de l'industrie, non à celle du Christianisme ! Mais « l'homme s'agite et Dieu le mène. » Ces vues mercantiles de l'Europe moderne, si rapidement servies par l'inquiétude fougueuse des esprits, par l'audace entreprenante des ambitions, par l'insatiable avidité du gain, par le prodigieux développement des sciences, vont, plus directement peut-être que l'entraînement religieux du moyen âge, à la destruction des cultes antichrétiens. Ne sont-ce pas, avant tout, ces cultes qui s'opposent aux envahissements de l'Europe? L'Islamisme est notre ennemi en Afrique, comme il est celui des Anglais dans l'Inde ; il faudra bien un jour le combattre sur le Liban ; ses dernières convulsions au Caire et à Constantinople obligeront les forces chrétiennes d'y étendre étrangement leurs conquêtes. Or, la Croix n'est pas accoutumée d'aller moins loin que le sabre, et souvent elle reste lorsqu'il se retire ou s'enfuit. M. de Maistre, *ce voyant,* dont se moqua si fort M. Cauchois-Lemaire, annonçait sous le règne du *Constitutionnel*, qu'avant cinquante ans on dirait la messe à Saint-Pierre de Genève, à Saint-Paul de Londres et peut-être à Sainte-Sophie de

Constantinople. Beaucoup de ceux qui vivent aujourd'hui peuvent raisonnablement s'attendre à voir, encore plus magnifique, l'étonnant avenir que ce grand homme a salué des bords de son tombeau. L'auguste sacrifice des chrétiens ne sera pas célébré seulement où il l'a prédit : sous l'égide d'une seconde révolution faite par Voltaire, on l'offre publiquement et librement en de lointains déserts dont Voltaire n'a pas même connu les noms; on l'offre à Alger et à Constantine, dans des mosquées que la Croix désigne et qu'ombrage le drapeau tricolore; on l'offre à Tunis et à Siam; il déploiera ses divines pompes à la Mecque, à Fez, à Pékin; et qui peut dire ce qu'avant cinquante ans le Catholicisme anglais accomplira dans la Perse et dans l'Inde?

Mais c'est dans l'Europe elle-même, dans ces centres de doute où s'élaborent tant d'œuvres ferventes, c'est là qu'il faut admirer l'immense travail du sentiment religieux. Des catacombes de neige où le Dioclétien russe enfouit sanglants et victorieux les martyrs de la Pologne, jusqu'à ces généreuses montagnes où la Navarre garde la foi romaine comme le plus indestructible de ses *Fueros*, que de luttes déjà soutenues presque partout pour cette Eglise que l'on proclamait définitivement écartée des affaires sérieuses du monde! L'affaire sérieuse est de savoir aujourd'hui, en Angleterre, ce qu'on lui concédera; en France, comment on pourra la désarmer ou la séduire; en Prusse, si elle voudra demain protéger le Pouvoir qui emprisonnait hier ses Pontifes; en Russie, par quel prodige elle vit toujours et par quel art infâme il sera possible enfin de l'assassiner. Elle préserve la Suisse d'une anarchie hideuse; elle portera bientôt en Espagne le drapeau de la vraie liberté civile, comme elle

y porta jadis le drapeau de l'indépendance nationale. Au milieu de l'irrémédiable décomposition des sectes protestantes, pulvérisées dans la fange d'un rationalisme athée, elle va montrer à l'Allemagne l'intact faisceau de ses dogmes éternels, que rien ne dissout, que rien ne transforme, que rien n'égare, qui résistent aux épreuves de la persécution comme à celles du triomphe, toujours les mêmes soit qu'un Constantin leur donne l'empire, soit qu'un Photius et qu'un Luther les couvrent d'arguties, soit qu'un Voltaire les accable d'injures, soit qu'un Nicolas les inonde de sang. La divine unité qu'embrassent en ce moment avec amour tant de nobles cœurs et de savants esprits détachés de l'hérésie anglicane, ne sera pas sans effet sur ces chercheurs allemands dont les pas se sont égarés dans toutes les routes et sur toutes les limites de l'erreur : ils seront bien forcés, ne fût-ce que pour trouver du nouveau, de se tourner enfin vers la vérité. D'ailleurs, à défaut de volontés suffisantes, les événements qui se préparent sauront les mettre sur la voie, comme beaucoup d'autres penseurs en beaucoup d'autres pays.

Après avoir résisté, plutôt comme personne civile lésée dans son intérêt temporel que comme religion, à des changements politiques qui semblaient devoir l'anéantir et qui en affichaient hautement le dessein, l'Eglise, acceptant l'essentiel et le légitime des principes de liberté, devient leur sauvegarde contre la double trahison des furieux qui veulent les employer pour tout détruire et des habiles qui ne songent qu'à les exploiter. Sur le vaste théâtre où elle combat, elle ne fait pas un effort qui ne soit une protestation contre la frénésie du démagogisme, ou contre le despotisme astucieux du Pouvoir;

conciliant ainsi toujours l'amour de la liberté, qu'elle sait lui être bonne, et le respect scrupuleux de l'ordre, qui est pour elle et pour elle seule un devoir, une habitude et une nécessité. Combien de mensonges accrédités par l'histoire et par la philosophie vont crouler inévitablement à la seule vue des faits contemporains, et forcer les esprits sages à réviser les iniques axiomes de la prévention et de la mauvaise foi! Y a-t-il un sophisme philosophique ou une raillerie voltairienne qui puisse prévaloir dans le jugement d'un homme sensé devant le grand spectacle de l'Irlande, restée une nation parce qu'elle est restée catholique, et devant cet héroïsme de l'Eglise de Pologne, qui arrose tous les jours de sang l'obstacle unique mais infranchissable à l'abri duquel revivront l'indépendance et la gloire du nom polonais? Catholicisme! partout où ce mot retentit, il signifie un bien désirable aux nations qui le prononcent. En Espagne, c'est l'ordre, la justice, l'unité; en Pologne, c'est la vie individuelle et publique, c'est la liberté et l'espérance; c'est la lumière et la liberté encore pour la Suède et la Norwége, endormies sous un joug de ténèbres; c'est l'unité, la seule unité possible pour l'Allemagne; c'est la pierre fondamentale où les esprits les plus distingués de l'Italie, abandonnant aux débris déconsidérés du carbonarisme les misérables doctrines de l'impiété, établissent désormais leurs plans de régénération; c'est, en France, le résumé des droits les plus essentiels du père, de l'homme et du citoyen. Ainsi partout et de toutes manières, l'intérêt de l'Eglise est indissolublement lié à quelque grand intérêt national.

Dans cette situation, invoquée ici par les peuples, et là sollicitée par les Gouvernements, qui voudraient

l'attacher à leur cause comme un instrument de domination devenu nécessaire, l'Eglise est exposée sans doute à des chocs terribles, à des accusations iniques, à des persécutions de toute nature : elle ne court pas le risque d'être oubliée longtemps et de languir dans le mépris public, ce qui est le pire des dangers où elle puisse se voir, et celui où l'avait très habilement acculée la philosophie du dernier siècle. Debout sur le théâtre du monde, elle parle, elle agit publiquement. Il suffit de regarder pour savoir qui l'attaque et dans quels desseins, qui elle défend, quels principes l'accusent, à quel but elle veut atteindre. C'est ainsi qu'elle triomphe.

Nous l'avons dit et nous le répétons : une ère nouvelle commence, fruit des longues révolutions qui nous ont agités. La démocratie s'élève, et l'Eglise est là, comme la mère auprès du berceau. Elle protége cet enfant qui a tant d'ennemis, elle essaie d'éclairer ce prince qui a tant de flatteurs. Rude et périlleuse éducation, sans doute! mais l'Eglise en a bien fait d'autres; elle a discipliné des naturels aussi sauvages, elle a tendrement servi et fidèlement aimé des pupilles plus ingrats. Réussira-t-elle, cependant? Dieu le sait! Si elle ne réussit pas, on tremble à contempler l'avenir du monde. Que deviendront ces peuples altérés d'indépendance et chaque jour plus rebelles à toute autorité? Qu'attendre de ces désirs effrénés, de ces ambitions folles, de ces passions cupides, sinon les misères infinies d'une anarchie sans terme, d'un despotisme sans frein, d'une guerre sans repos?

Mais, à ne considérer que les choses purement humaines, il est certes permis d'espérer que Dieu n'a pas condamné les nations à ces sanglantes et renaissantes épreuves. Cette fièvre d'indépendance qui les tourmente

n'est qu'une force désordonnée; une main habile et prudente peut en tirer d'admirables effets. Il est possible de donner à ce torrent un lit régulier et un cours paisible; alors ses puissantes eaux porteront la splendeur féconde de l'ordre et de la vie, au lieu de porter le ravage et la mort. Que le bien entre seulement en partage, comme il en a le droit et le pouvoir, dans les priviléges du mal; que là où le chrétien est libre (et Dieu a permis qu'il le soit, dès à présent, partout où cette liberté est plus utile), il use de sa liberté comme d'un don céleste qui lui est octroyé pour le salut et la gloire des éternels principes de la justice et de la charité. Citoyen au même titre et avec les mêmes attributions que l'impie, qu'il soit en toute rencontre l'apôtre et le défenseur de sa croyance, comme celui-ci est l'avocat et le serviteur de son incrédulité. Cet usage si noble et si nouveau du droit politique, suffit, en quelque sorte, à conjurer tous les périls; car, d'une part, il met un obstacle aux empiétements du pouvoir temporel, et d'une autre part les discussions, les investigations qu'il provoque, soit dans le parti de l'Eglise, soit du côté de ses ennemis, compensent au-delà, par le zèle qu'elles inspirent et par les lumières qu'elles répandent, l'inévitable inconvénient d'exciter, pour un jour, la brutalité de certaines passions odieuses et redoutables à tous les intérêts. L'expérience en est faite dès longtemps, et nous la voyons se renouveler aujourd'hui. Durant ces combats, on voit croître dans l'Eglise la foi, la science, la charité; la prière est plus fervente, les œuvres se multiplient. Qu'importe que l'orage se déchaîne alors sur cet arbre divin? L'orage veut le déraciner, mais il ne fait que porter plus loin la bonne odeur et la semence de son éternelle vertu.

C'est à ce combat que nous nous sommes voués. Nous l'avons commencé au milieu d'une paix trompeuse et funeste; nous le continuons au milieu des sacrifices qu'il impose, avec une résolution profonde et une inébranlable espérance. Il était nécessaire, il est honorable, tout nous dit qu'il sera victorieux. Nous plaidons au tribunal des hommes pour tout ce qui est digne de pitié, de respect et d'amour sur la terre. Nous sommes les avocats de la Pologne et du Liban abandonnés dans le sang et dans les flammes par une politique aussi imprévoyante qu'égoïste; nous défendons l'Irlande contre les calomnies que lui prodiguent les conseillers de notre servitude envers le gouvernement anglais; nous défendons les principes de toute civilisation, de toute moralité, de tout ordre, contre les embûches de la philosophie incrédule servie par un monopole insatiable; nous défendons les droits de la famille, de la conscience et des pauvres, menacés de toutes les entraves qu'on voudrait imposer au dévouement religieux; nous défendons l'intégrité et les conséquences de la Charte, altérées par l'interprétation des sophistes : — et toutes ces choses que nous défendons, forment, dans le présent et dans l'avenir, les plus grands intérêts de la société universelle. Voilà la cause de l'Eglise et de la liberté; voilà notre cause! Elle triomphera de la méchanceté et de l'ignorance; mais, dût-elle être vaincue, le premier devoir d'un chrétien et d'un citoyen serait toujours de la défendre obstinément. Il serait doux et glorieux d'y périr !

DES MUSULMANS DE L'ALGÉRIE.

2 juin 1846.

Dans son rapport au nom de la Commission des crédits supplémentaires pour l'Algérie, M. Dufaure recommande à l'intérêt du Gouvernement les populations musulmanes qui habitent encore Alger et les autres villes. Ce sont 60,000 individus, environ, que les nécessités et surtout les cruelles injustices de la conquête ont réduits à la dernière misère et qui croupissent dans l'abandon le plus affreux. Nous leur devons de prompts, d'énergiques secours : l'équité nous en fait une loi, la politique ne l'exige pas moins impérieusement que l'humanité.

« Il faut, dit M. Dufaure, arracher cette population à » la dépravation qui la gagne de jour en jour, *et trouver*

» *dans le nombreux personnel qui compose notre admi-*
» *nistration civile en Afrique quelques hommes éclairés qui*
» *puissent l'entendre et être entendus d'elle, étudier ses*
» *idées, ses intérêts actuels, comprendre et nous ensei-*
» *gner les moyens de la faire participer un jour aux*
» *avantages de notre organisation sociale.* »

Le *Journal des Débats* profite de ces paroles pour proposer, quoi? l'établissement en Algérie d'une Université musulmane, dont les professeurs, appelés de Constantinople et du Caire (nous sommes étonnés qu'il ne propose pas d'en aller chercher à Fez, où sont pourtant les meilleurs), auraient mission de raffermir les Maures, et plus tard les Arabes, dans leur foi religieuse qu'ils courent risque d'oublier! Il y aurait des kadis parmi ces professeurs, et aussi des muftis et des imans, c'est-à-dire des prêtres. On voit par là que le *Journal des Débats* n'est pas hostile, en matière d'enseignement, à tous les clergés sans exception. S'il ne veut pas que le Clergé catholique ait la liberté, en revanche, il désire que le Clergé musulman exerce le monopole. Les développements qu'il donne à sa pensée sont rares par le mélange du sophisme, de l'ignorance et du ridicule.

« Quelle que soit la séparation qui existe entre les Maures des villes et les Arabes des campagnes, cependant il y a entre eux une communication de religion et de langue qui est précieuse pour nous. Par là, en effet, nous aurons une prise sur la religion musulmane, si nous voulons bien nous en occuper avec une attention bienveillante, et si, n'ayant plus le fanatisme du prosélytisme, nous nous corrigeons d'un autre fanatisme plus commode, mais qui n'est pas moins dangereux pour nous en Afrique, nous voulons parler du fanatisme de l'indifférence. M. Dufaure dit qu'il n'y aura bientôt plus, parmi les Maures, ni de kadis, ni de muftis, c'est-à-dire plus de justice et plus de culte. Nous ne pouvons pas consentir à cette décadence. Le mal est dans la ruine des écoles.

C'est de ce côté qu'il faut porter remède. Et qu'on ne croie pas qu'en favorisant les études de droit ou de théologie musulmane, nous suscitions des obstacles soit à notre administration, soit même à notre religion, c'est tout le contraire : à mesure que l'on étudie la législation ou plutôt la jurisprudence musulmane, qui contient aussi la théologie, des rapports et des analogies *singulières de mœurs, d'idées et de croyances* se découvrent entre l'Orient et l'Occident, *entre l'Evangile et le Coran;* la science de ces rapports et de ces analogies, qui nous serait si précieuse en Algérie, est tout entière dans les livres et dans les écoles des docteurs musulmans. Ne craignons donc pas la science musulmane; car elle nous est bien plus favorable que l'ignorance. C'est par leur ignorance surtout que les musulmans sont fanatiques et qu'ils nous sont ennemis; c'est par la science que leurs préjugés s'effaceront et qu'ils se rapprocheront de nous. Partout, en Afrique comme en Europe, les haines et l'intolérance sont le partage des ignorants : or, cette science musulmane, cette science qui rapprochera les musulmans de notre civilisation sans leur faire trahir la leur, comment refleurira-t-elle en Afrique, si nous n'y employons pas nos efforts, si nous n'y appelons, par nos libéralités intelligentes, les docteurs de Constantinople et du Caire? Et comment, d'un autre côté, cette science civilisatrice arrivera-t-elle aux Arabes des campagnes, sinon par l'intermédiaire des Maures de nos villes? Nous ne nous dissimulons pas que le passage sera lent; et cependant il n'y en a pas d'autres. Les Maures de la ville sont les seuls qui pourront transmettre la science et les bons sentiments qu'elle inspire aux Arabes des campagnes. »

Cette ferveur pour la conservation de la foi musulmane et cette apologie des mœurs et de la civilisation qu'elle produit, nous révèlent à qui le *Journal des Débats* demande ses articles sur la question d'Alger. Il compte parmi ses rédacteurs un *arabisant* qui a renié le Catholicisme, le judaïsme ou l'éclectisme, nous ne savons lequel, pour embrasser la loi de Mahomet, dont il fait depuis ce temps profession publique. Ce renégat seul peut avoir écrit ou inspiré ce qu'on vient de lire. Peut-être que les fonctions officielles qu'il remplit en Algérie

ne lui suffisent pas, et qu'il aspire à entrer comme mufti dans le Conseil royal de l'instruction publique.

Nous ne dirons rien des *analogies singulières de mœurs, d'idées et de croyances* qu'il découvre entre l'Evangile et le Coran. Véritablement, à son point de vue, ces analogies doivent être nombreuses! Il a dû trouver seulement le Coran plus philosophique, plus universitaire, se rapprochant davantage de la droite nature. Le Coran nie la très sainte Trinité, qui est un dogme difficile à comprendre; il nie la divinité de Jésus-Christ, et par conséquent sa mission, qui gêne la liberté humaine et introduit des préceptes durs à pratiquer; il permet le divorce, la polygamie; il délivre l'union conjugale de toutes les entraves jésuitiques contre lesquelles a tant réclamé M. Michelet, et il constitue ainsi la vraie tolérance que la plupart des philosophes demandent au Christianisme. A ces différences près, l'analogie entre l'Evangile et le Coran est frappante..... comme de deux choses dont l'une est la négation et la parodie de l'autre! Ajoutons que les mœurs particulières de l'Algérie l'ont depuis longtemps complétée. Dans toutes les villes, une police fraternelle protége beaucoup de lieux où s'opère la fusion des croyances : les chrétiens y divorcent et s'y marient; les musulmans s'y enivrent.

Néanmoins, nous ne pouvons admettre que le concours des docteurs de Constantinople et du Caire consolide beaucoup cet accord, dû à l'analogie des religions et à la similitude des débauches. A moins que les envoyés du *Journal des Débats* ne choisissent des *talebs* de la même espèce que ses rédacteurs, lesquels auraient chez les musulmans à peu près autant de succès que des prédicateurs à sa solde pourraient en obtenir dans nos églises, il ne

trouvera que des ennemis fanatiques de la Croix et de nos drapeaux. Ces hommes sont déjà venus en Algérie, et de Constantinople et du Caire. Il existe à Scutari un couvent de derviches que Pertew-Pacha y a fondé en 1836, avec le concours de la Sublime-Porte. De ce couvent sont partis et partent probablement encore de nombreux missionnaires. Ils vont au nom d'Abdoul-Medjid féliciter Abd-el-Kader, et ils contribuent à entretenir parmi les Arabes cette haine du nom chrétien qui sera toujours le précepte suprême de l'*Islam*. Quant aux docteurs du Caire, il n'y en a point de plus accrédité que le seigneur Mohammed-Effendi-el-Quadiry. C'est un personnage vénérable qui a écrit, en son nom et au nom de tous les ulémas, plus de cinquante lettres à l'empereur du Maroc, au bey de Tunis, à toutes les puissances musulmanes, à tous les chefs de l'Algérie, pour les exhorter à la guerre sainte, attendu qu'il est écrit : *Préparez tout ce que vous avez de moyens de défense, de force et de chevaux, afin de faire trembler les ennemis de Dieu.*

De belles promesses et des lettres flatteuses, on en aura d'eux tant que l'on en voudra, moyennant quelque cadeau. Ils disent en proverbe qu'il faut *baiser le chien sur la bouche jusqu'à ce qu'on l'ait muselé*. Le chien, c'est le chrétien.

On nous fera des galanteries, on écrira au sultan de France de longs compliments en prose rimée; mais on priera, dans le fond du cœur, pour le sultan Abderrahman et pour l'iman Abd-el-Kader. On ne s'en tiendra même pas aux prières; on aura des remords, on craindra d'être damné, et, un beau jour, on suivra le chef de la guerre sainte. Tout le monde s'est étonné de voir El-

Mézary, le lieutenant et le neveu du vieux Mustapha (lequel nous aimait beaucoup moins qu'il ne haïssait Abd-el-Kader), après la mort de son oncle, se rendre à la Mecque au lieu de passer à l'ennemi. Si ce chef revient en Algérie, tout le monde s'étonnera de le revoir sous nos drapeaux. A Alger et ailleurs, les musulmans qui ont un peu de foi, même ceux qui n'ont jamais pris les armes, nous sont hostiles. Ils nous détestent comme conquérants, nous haïssent comme chrétiens, nous méprisent comme impies. Ce dernier sentiment, le plus fort et le plus amer de tous, les Français qui ont embrassé l'islamisme sont loin de l'avoir affaibli.

Du côté d'Abd-el-Kader se trouve et demeure obstinément tout ce qui connaît la loi religieuse, la respecte et la pratique. S'il n'y a plus, parmi les Maures, assez de savants pour fournir aux populations qui nous restent des magistrats, des docteurs et des prêtres, c'est que tous ces hommes-là, les uns après les autres, sont partis pour le camp de l'émir, qui est lui-même le musulman le plus instruit et le plus pieux de l'Algérie, et qui doit particulièrement sa fortune à ces deux qualités. S'il n'y a pas eu de soulèvement dans Alger, ce n'était pas que la science y régnât, c'est que la ferveur n'y régnait plus. Tout le monde sait qu'en effet les villes sont beaucoup moins croyantes que les campagnes, par conséquent moins instruites; car, savoir, pour un musulman, c'est croire.

Est-ce que ce sont les corps religieux qui, en Turquie et en Egypte, ont secondé les réformes de Mahmoud et de Méhémet-Ali? Est-ce que, au contraire, la science de Fez n'est pas, au Maroc, le principal appui d'Abd-el-Kader contre les chrétiens et contre Abderrahman lui-même?

L'Evangile et le Coran sont également absolus, analogie dont les renégats ne s'aperçoivent guère; mais l'un, absolu comme la vérité, provoque la lumière et en appelle partout à la discussion; l'autre, absolu comme l'erreur, s'enveloppe de ténèbres et n'en appelle qu'au sabre, différence dont les renégats ne peuvent se rendre compte, faute d'avoir compris cette analogie qui en est le point de départ.

De même qu'un docteur catholique orthodoxe croit ce que croit la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, rien de plus, rien de moins; de même un docteur musulman orthodoxe dit qu'il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu (négation du mystère de la Trinité), et que Mahomet est son prophète (négation de la divinité et de la mission de Notre Seigneur Jésus-Christ). S'il enseigne autre chose, s'il professe que les chrétiens ne sont pas des infidèles, des idolâtres, des chiens qu'il est ordonné de combattre, qu'il est glorieux de tuer, qu'il est louable de trahir, c'est un hérétique et un traître. Aucun musulman, quelque stupide qu'il soit, ne s'y trompera. Votre docteur n'aura donc aucun crédit. Ajoutons que cet homme serait difficile à trouver. Si nous avons eu le temps de créer des incrédules parmi les musulmans, nous n'avons pas eu le temps d'y faire des hypocrites. L'art des universités leur est inconnu. Il n'y a rien parmi eux d'analogue aux subtils docteurs qui, sans presque blesser le catéchisme, enseignent à nos enfants toutes les hérésies. Ces maîtres précieux n'existent ni à Constantinople ni au Caire. On ne sait professer là qu'une chose: le Coran, dans toute sa brutalité et toute sa haine contre la religion chrétienne.

Les mesures que propose le *Journal des Débats* sont

donc tout simplement ce qu'il y aurait de mieux pour entretenir et raviver le fanatisme, c'est-à-dire le principal sinon l'unique obstacle indigène que nous ait opposé l'Algérie.

C'est le vœu d'un bon mahométan, mais ce n'est pas le vœu d'un Français bien raisonnable.

Et quand ce danger de raviver le fanatisme ne serait pas à craindre, quelle nécessité nous presse de raffermir, au moins pour un temps, dans une population destinée à devenir française, des croyances qui, diamétralement opposées (en dépit de toutes les analogies) aux croyances chrétiennes, produisent des mœurs directement contraires aux nôtres? Avons-nous si grand besoin de conserver en Algérie la polygamie, le divorce, l'esclavage? Devons-nous tenir à prolonger la justice du kadi et du bâton? Nos affaires seront-elles bien avancées, et les Maures beaucoup plus heureux parce que, regardant avec mépris, comme les renégats, nos prêtres se prosterner devant la Croix, ils s'imagineront que les chrétiens adorent un morceau de bois et appelleront le Christianisme la religion de bois (*Din el hhatob*)?

Est-il nécessaire de disposer à l'athéisme tous ces musulmans fanatiques, en les faisant élever dans une croyance religieuse tellement absurde, que le seul contact d'une langue européenne la dissout aussitôt? Nous défions le *Journal des Débats* de trouver, même dans sa rédaction, un musulman quelque peu instruit des choses de l'Europe, qui croie en Mahomet. On demandait à Ibrahim-Pacha si le renégat qui l'accompagne est bon musulman? — A peu près comme moi, répondit galamment ce grand prince.

Ce qu'il faut, dans notre intérêt et dans le leur, aux

musulmans de l'Algérie, à ceux des villes dès à présent, et à ceux des campagnes le plus tôt possible, c'est une douce et charitable initiation aux vérités du Christianisme. Qu'on leur donne des sœurs de Charité, des Frères de la Doctrine chrétienne, des trappistes; qu'on leur ouvre des ateliers, des hôpitaux, des asiles : c'est par là que, sans bruit, sans contrainte, avec joie, ils sortiront de leur misère, de leur ignorance et de leur dépravation, pour entrer dans la foi, c'est-à-dire dans la civilisation de la France. A la vérité, ils auront, comme le dit le *Journal des Débats*, « *trahi* leur *civilisation*. » La France et les Maures eux-mêmes pourront s'en consoler, à défaut du *Journal des Débats*. La *civilisation* de l'Algérie et du Maroc!....

Nous savons bien qu'on n'acceptera pas le moyen que nous proposons, ni même le patronage philanthropique et impuissant que propose M. Dufaure. Ces populations, dont on n'a respecté ni la propriété ni l'honneur, et dont la ressource la plus claire est aujourd'hui, pour tout dire, dans la prostitution, verront du moins respecter la fausse et abjecte religion qui, en quinze années, les a si déplorablement laissé avilir par le malheur. Elles mourront alors, ou sous nos coups dans des exécutions terribles, ou de misère sur le sol que nous leur avons ravi; et partout, et toujours, elles mourront en nous maudissant. Hélas! il nous serait si facile, encore à présent, d'obéir à Dieu qui nous ordonnait de nous faire bénir!

VOLTAIRE ET LA POLOGNE.

10 mai 1846.

Après tant de révolutions comprimées et tant de guerres évitées depuis quinze ans, quand de tous côtés les passions nationales et l'honneur même ont sacrifié comme à l'envi sur l'autel de la paix ou sur celui de la peur, un coup de fusil tiré en Pologne a suffi pour apprendre aux politiques consternés combien il faut peu de chose pour compromettre la prospérité des empires et la tranquillité du monde. Cette Pologne démembrée, enchaînée, épuisée de sang et qui râle couchée à terre, la gorge environnée de trois glaives nus, cette triste Pologne est le plus grand danger de ses bourreaux. Ils ont pris de sa vie tout ce qu'ils pouvaient prendre et ils reconnaissent avec terreur qu'elle les menace de son immortalité. Menace formidable, danger que l'art des diplomates ne peut conjurer! Point de traité à faire : la Pologne exige une réparation devenue presque impossible à ceux qui

l'ont lésée. Point de nouveau forfait à commettre en silence : les peuples sont avertis et prennent fait et cause; le petit territoire de Cracovie est moins facile à partager aujourd'hui que ne le fut jadis tout le royaume. Point de nouveau moyen de dénationalisation à employer : dépouillée de ses armes, de sa liberté, de ses biens, de son nom même, la Pologne garde sa foi, et c'est l'asile que ne pourront violer ceux qui n'ont respecté ni le berceau ni la tombe. On dresse des gibets, mais ce dernier effort de la tyrannie n'a pas cessé de trahir son attente; le gibet du juste est toujours l'écueil du méchant. Là finit le pouvoir du crime vainqueur; il se croise les bras, ne sachant plus où pousser sa victoire, lorsqu'il a cloué ses victimes au symbole de leur résurrection et de leur éternelle vie.

Un siècle n'a pu s'écouler, et il faut aujourd'hui que trois florissants empires qui ont égorgé la Pologne attendent dans l'angoisse une expiation dont ils n'éloigneront l'heure qu'en ajoutant d'épouvantables crimes à leur premier forfait. Et comme ils eurent pour complice la lâcheté de l'Europe entière, il faut que l'Europe entière tremble avec eux à l'approche de ce jour qu'elle désire pourtant, mais qui secouera si violemment le monde.

La Russie, la Prusse, l'Autriche ne sont pas seules coupables du meurtre de la Pologne : une quatrième puissance y a contribué non moins cruellement et en quelque sorte plus odieusement que les autres : c'est la philosophie du XVIII^e^ siècle. Elle a pressenti le crime, elle l'a conseillé, elle y a participé. L'homme qui la représenta, qui parla en son nom, qui stipula pour elle et qui reçut sa part, ce fut Voltaire. Il eut un cadeau de Frédéric, un sourire de Catherine et quelques lambeaux

sanglants de l'étendard où la Pologne, prête à périr, avait tracé l'image de sa reine divine, la vierge Marie. Ses complices couronnés se distribuaient des provinces et lui laissaient la joie d'insulter à ce *labarum* vaincu.

Il faut lire le petit ouvrage de M. Romain Cornut pour bien connaître Voltaire. Cet homme exerçait un pouvoir immense. Les souverains craignaient et flattaient en lui l'opinion publique, dont il était, pour ainsi dire, l'unique représentant. Sa plume, plus puissante qu'un sceptre, avait su intéresser toute l'Europe au sort d'un supplicié obscur et casser les arrêts de la justice par un arrêt contraire, que la postérité révise à son tour; ses moindres paroles étaient des oracles; il dépendait de lui d'abriter la Pologne sous l'indignation du monde entier : « Il se » fit le courtisan des despotes qu'il aurait dû flétrir, le » complice de leur cupidité, le conseiller de leurs vio- » lences, le panégyriste de leurs iniquités. » Et l'opinion, docile à l'exemple qu'il lui donnait, resta muette comme un témoin suborné. Si Dieu ne s'était pas souvenu du crime, le monde en aurait perdu la mémoire. Mais Dieu se souvient, et la sanglante victime ne peut mourir, et le monde se repent, et l'expiation commence. Nous ne savons ce que deviendront les trois monarchies spoliatrices : quant à Voltaire, qui avait aussi son trône, on peut prévoir, à la marche des choses humaines, que ce trône, déjà bien ébranlé, roulera pêle-mêle avec les idées qu'il porte, dans le mépris et dans la boue. Le petit livre que nous annonçons n'y servira pas médiocrement. Heureuse la main qui fait de telles justices!

M. Romain Cornut trace d'abord un court *historique du premier partage de la Pologne;* quelques pages pleines et fortes, qui laissent dans l'esprit du lecteur

toute la pensée qu'elles lui proposent. Les Polonais voulaient changer leur anarchique constitution. Ils sentaient le besoin d'abolir l'absurde privilége du *liberum veto*, source de tous leurs désastres. Catherine et Frédéric se liguèrent pour s'opposer à cette réforme.

Stanislas Poniatowski, l'un des favoris *retraités* de Catherine, fut élu roi sous la protection de 10,000 baïonnettes russes, et la trahison suivit son cours. Les Confédérés de Barr avaient espéré l'assistance de l'Autriche et celle de la France. La France dormait à Versailles; l'Autriche, ou plutôt Joseph II, qui attendait sa part des dépouilles, laissa l'hérésie et le schisme écraser les patriotes généreux qui combattaient encore pour l'indépendance de la couronne de Sobieski. Choiseul pourtant avait eu l'intelligence des devoirs et des intérêts de la France : il conçut un plan hardi qu'il ne sut ou ne put pas exécuter. Un subside de 60,000 fr. par mois, l'envoi en Pologne de 1,500 hommes commandés par Dumouriez, et en Turquie, d'un détachement d'ingénieurs pour fortifier les Dardanelles, voilà tout ce que la France osa faire pour une nation alliée qui allait entraîner dans sa chute la puissance et l'honneur du nom français. Ce fut bien pis quand Choiseul fut remplacé par le duc d'Aiguillon. *La France,* dit ce nouveau ministre à l'ambassadeur de Prusse, *verra avec indifférence tout ce qui se fera en Pologne.* L'acte de partage signé, les trois ravisseurs franchirent en même temps la frontière; le royal brigandage préparé avec une si longue perfidie fut consommé. Louis XV, dit-on, laissa échapper un cri d'alarme; il regretta l'absence de Choiseul. M. Romain Cornut doute que le cœur de Louis XV ait pu s'élever même jusque-là. Il remarque d'ailleurs que Choiseul n'avait rien entre-

pris et n'avait rien empêché : « La France manquait, » hélas! de ce qui peut remplacer chez un grand peuple » la richesse et la force, je veux dire l'amour dévoué de » la justice, l'instinct des belles choses et le courage gé- » néreux qui naît de cet instinct. Tout s'affaissait alors, » tout tombait dans notre malheureux pays. Le scepti- » cisme philosophique et la corruption des mœurs avaient » brisé le ressort des forces nationales, et le vent de la » liberté n'avait pas encore soufflé pour la raviver..... » Voilà donc tout ce que la chute de la Pologne produisit » de sensation dans le monde officiel de la politique : un » faible cri de roi que le bruit de cette chute réveille au » milieu de ses voluptés et qui se rendort. Nulle autre » part une voix ne s'entend. Dans toutes les monarchies » de l'Europe, pas une protestation, pas un gémisse- » ment, pas un regret! Est-ce donc ainsi que les mo- » narchies portent le deuil les unes des autres et qu'elles » veulent apprendre aux peuples à le porter eux-mêmes?»

Nous citons avec joie ces paroles. En présence de l'ancien abaissement qu'elles constatent et qu'elles déplorent, elles témoignent noblement que nous nous sommes relevés. Il y a soixante-quinze ans, personne n'eût su les écrire ni peut-être les comprendre, dans ce pays de France où elles expriment aujourd'hui la plus haute pensée du présent et la plus générale pensée de l'avenir.

Mais que faisait Voltaire, le vengeur de Calas, l'ami de la liberté, l'apôtre des droits du genre humain, le dictateur et l'organe de la conscience publique? Nous hésitons à le dire, tant nous craignons d'être trahis par nos expressions et d'affaiblir, en cherchant à le peindre, l'immense dégoût qu'inspire la méchanceté persévérante et lâche de ce lettré. Voltaire, en correspondance amicale

avec le roi de Prusse et avec l'impératrice de Russie, se moque des *confédérés et de leur Notre-Dame;* il insulte à la France et aux Français qui sont allés se battre en Pologne; il exhorte Frédéric à prendre sa part « des dé- » pouilles de ce gros cochon de Moustapha, » qui est l'allié des Velches et à qui Choiseul a inutilement envoyé, pour fortifier les Dardanelles, un détachement *d'ingénieurs sans génie.* Car voilà l'esprit de cette correspondance! Le *gros cochon de Moustapha*, les *ingénieurs sans génie,* les *Velches* y reviennent sans cesse. Après en avoir diverti Frédéric, Voltaire en régale Catherine. Ce sont des lettres d'un laquais, mais d'un laquais de ce temps-là, rompu aux plus vils offices d'une domesticité infâme, et à qui d'immondes services permettent envers ses maîtres une familiarité basse, qui ne les dégrade pas moins que lui. Quand il a bien flatté Frédéric, quand il l'a loué d'avoir imaginé le partage de la Pologne, où il voit un coup de génie; quand il lui a parlé de Rosback en des termes qui, après quatre-vingts ans, font encore saigner un cœur français, il se tourne vers Catherine, et, avec autant d'impudence, il renouvelle aux pieds de la prostituée impériale ses abjectes prosternations. Il s'amuse à discuter avec elle la question de savoir si les Français faits prisonniers sous les drapeaux de la Pologne devront périr par la faim, par la Sibérie ou par le charbon. Tout cela est si lâche, et la plupart du temps si bête, qu'il faut, pour y croire, avoir les textes sous les yeux et savoir que ce sont les amis de Voltaire qui les ont recueillis. Il semblerait impossible que l'homme même qui a entrepris de souiller la sainte mémoire de Jeanne d'Arc ait pu descendre jusque-là?

Ménageons Voltaire, toutefois! Dans cette lugubre

aventure où nous le voyons se rire du courage, de la patrie, de la justice, du malheur, un autre personnage se montre tout-à-coup derrière lui, grave, austère et quasi plus abominable que lui. Celui-ci ne poursuit pas de ses sarcasmes indécents les héros qui sont morts, il cherche à exploiter l'intérêt qui s'attache à ceux qui vont mourir. Il s'approche d'eux avec les apparences de la pitié, pour se faire une auréole des bénédictions qu'il leur demande : c'est un philosophe en quête d'une *réclame;* il se nomme M. d'Alembert.

M. d'Alembert, quand tout fut fini, pensa que ce serait grand honneur à la *philosophie* et à lui-même s'il obtenait de Catherine ces prisonniers français dont la déconvenue égayait tant Voltaire. Il écrivit donc à l'impératrice, en faveur des *pauvres étourdis Velches*, une longue lettre, le *plus éloquent plaidoyer*, dit-il à Voltaire, *que de mémoire de singe on ait fait.* Catherine esquiva la requête, et s'en moqua même un peu avec Voltaire, qui avait pourtant promis à d'Alembert le secours de son crédit. D'Alembert insista, priant toujours Voltaire de venir à son aide. Catherine (ou, comme la nommaient entre eux les deux amis d'une façon plus philosophique et plus fraternelle, la *belle Cateau*) continua de faire la sourde oreille; et Voltaire, promettant toujours son appui, protestant toujours à d'Alembert qu'il faisait l'impossible pour le seconder, continua de rire, bafouant les prisonniers, d'Alembert et même Cateau. A la fin, d'Alembert, mortifié, finit par confesser tout au long son ignoble secret, que Voltaire d'ailleurs n'ignorait pas. « Il était, écrivit-il, facile à cette per» sonne (la belle Cateau) de faire une *réponse honnête*, » *satisfaisante et flatteuse pour la philosophie, sans se*

» *compromettre en aucune manière* et sans accorder ce » qu'on lui demandait, *comme j'imagine* aisément *que* » *les circonstances peuvent l'en empêcher!* Je vous au- » rais, mon cher ami, la plus grande obligation de me » procurer cette réponse que je désire. » Le *cher ami*, c'était Voltaire. La naïveté du pauvre M. d'Alembert est aussi admirable que son action est basse, d'avoir cru un instant que le seigneur de Ferney lui fournirait la fausse clé dont il avait besoin pour filouter la gloire. Voltaire ne travaillait en ce genre que pour lui-même et ne prêtait point ses rossignols. Non que l'idée de d'Alembert lui parût mauvaise : au contraire, il la trouvait excellente ; il s'en voulait de ne l'avoir pas eue le premier, et c'est pourquoi il ne songeait qu'à la faire échouer. Elle échoua. Voltaire se garda de laisser entendre à l'impératrice qu'on lui demandait beaucoup moins les prisonniers qu'un tour de passe-passe en l'honneur de la philosophie, et M. d'Alembert, après avoir écrit ses trois lettres les *plus éloquentes de mémoire de singe*, n'obtint pas cette réponse honnête et flatteuse qu'il voulait colporter dans les salons comme une preuve de son humanité et de son influence sur la *Sémiramis du Nord*, surnommée aussi Cateau.

Voilà quels étaient ces hommes, voilà leurs pensées, en présence de la catastrophe qui ensevelissait toute vive une grande nation sous les cadavres de ses héros. L'un tente d'escroquer un certificat d'humanité; l'autre, par jalousie, lui escroque son espérance. La fourberie de ces scapins aurait un côté plaisant, si l'on y voyait, comme dans les comédies, arriver le bâton. Mais, au lieu du bâton, lorsqu'on voit arriver l'apothéose, le panthéon, les éloges solennels, l'*hosanna* d'une postérité trompée du-

rant quatre-vingts ans, une inexprimable amertume saisit le cœur.

Ce froid et antipathique d'Alembert n'a pu tomber encore dans l'oubli, malgré l'affreux ennui de ses ouvrages; ce monstrueux Voltaire, qui n'eut point de probité, point de patrie, point d'ami, point de Dieu, point de cœur, règne encore, quoique déchu, sur une multitude d'hommes. On lui fait des statues, on lui tresse des guirlandes, on le célèbre dans les académies, et l'autre jour encore, à propos de la Pologne même, on l'honorait à la tribune comme un apôtre de l'humanité. Mon Dieu! on a donc rendu aux hommes un grand service, lorsque, à force de pasquinades, de blasphèmes et de scandales, on a détruit en eux tout ce qui pourrait comprimer l'essor de leurs plus inavouables cupidités! C'est donc une chose dont ils ont bien besoin, d'entendre nier la divinité, de voir outrager la pudeur, d'être instruit à se rire du devoir, puisque, cela fait, on peut, sans décourager jamais leur reconnaissance imbécile, tout se permettre contre tout ce qu'ils vénèrent encore, et trahir même la liberté, même la patrie, même ces restes d'instincts souillés et falsifiés qu'ils appellent la probité et l'honneur!

Mais la vérité reste, et avec elle d'inflexibles cœurs qu'une révolte éternelle soulève contre ces gloires impies.

MORT DE GRÉGOIRE XVI.

7 juin 1846.

I. Le *Messager* renferme ce soir une grande et douloureuse nouvelle. Le 1^er^ juin, N. S. P. le pape Grégoire XVI est mort, entre neuf et dix heures du matin.

Maur Capellari, moine bénédictin de la Congrégation des Camaldules, né à Bellune, le 18 septembre 1765, a été élu Pape le 2 février 1831; il est mort dans la quatre-vingt-unième année de son âge et dans la seizième de son règne.

Nous ne saurions faire aujourd'hui l'histoire de cette vie si longue, ni celle de ce pontificat difficile et glorieux. Les derniers événements qui l'ont illustré sont encore présents à la mémoire de l'Europe et du monde. Nous trouvons une consolation immense à nous rappeler au-

jourd'hui les belles paroles que Grégoire XVI adressait si courageusement, il y a quelques mois, à l'empereur de Russie, en faveur des catholiques persécutés. Il disait, songeant à son grand âge, que le temps approchait où il devrait rendre compte à Dieu, et ce fut sous l'inspiration de sa piété, autant que sous celle de son cœur, qu'il défendit dans cette occasion solennelle la justice et la Religion opprimées. Son âme, pleine de foi, n'a point été surprise par la mort.

14 juin 1846.

II. La mort du Pape et la tenue du conclave sont du nombre de ces circonstances que les journaux aiment spécialement : elles leur fournissent l'occasion de dogmatiser avec plus d'assurance sur ce qu'ils ignorent davantage, et d'outrager plus amplement ce qu'il y a de plus digne de respect. Certaines feuilles nous étonneraient, si de tristes expériences ne nous avaient appris de quoi sont capables l'ignorance, la présomption, la mauvaise foi et la haine. Elles savent déjà ce que fera le conclave, qui n'est pas encore ouvert, et elles le blâment; elles connaissent le caractère, les intentions du futur Pontife, et elles l'injurient, par provision. Celle-ci, pleine d'une indignation vertueuse, s'élève contre « les intrigues *sans nom* dont Rome *doit* être le théâtre; » se demande fièrement « que lui importent les délibérations de tous ces cardinaux, » qui n'entendent pas comme elle l'intérêt de la Religion. Cette autre voit que le futur Pontife sera lâche et cruel, et que, de concert avec la France et l'Autriche, il fera peser un joug affreux sur la population des Etats Romains : elle s'en console en prédisant la ruine de la Papauté, souvent prédite. Une

troisième appelle les cardinaux des *vieillards sépulcres*, et s'en prend à l'étiquette du conclave, qu'elle déclare puérile; elle ne prédit pas la ruine de la Papauté, mais c'est qu'elle considère la Papauté comme morte dès aujourd'hui, et même depuis longtemps. Le *Semeur* est parfaitement de cet avis, qui réjouit fort sa foi protestante; le *Siècle* ne manque pas de s'y ranger avec tout l'honnête courroux que peuvent lui procurer son grand esprit et sa belle âme contre les trahisons dont la Papauté s'est rendue coupable au détriment des peuples et de la Religion. Selon le *Siècle*, « l'ère des Papes *intelligents*, » qui commence à Benoît XIV, s'arrête à Pie VII; et tous les Papes qu'on a vus depuis ne furent en vérité que des idiots : Léon XII, une sorte d'idiot fanatique, qui commença par « rétablir les inhumations dans les églises; » Pie VIII, une sorte d'idiot impie, qui débuta par une encyclique « contre les sociétés secrètes et contre la propagation de la Bible; » Grégoire XVI, une sorte d'idiot féroce, dont « le déplorable règne, rempli d'assassinats » judiciaires et de massacres, nous montra, pour digne » clôture, le bourreau, l'antechrist de la Pologne, reçu, » fêté, béni au Vatican! » Voilà, dans sa beauté, l'intègre jugement de M. Chambolle. Ce publiciste profond n'est pas le seul, on le pense bien, qui mêle à ses graves considérations sur l'avenir de la Papauté, le plus d'injures possible contre le défunt Pape. Nous avons affaire à des gens qui ne laissent pas refroidir les cadavres, qui se hâtent de calomnier la tombe avant que le temps n'y apporte l'oubli ou l'impartialité. Mais rien n'a égalé l'indécence de la *Démocratie pacifique*, journal dont on ne remarque ordinairement que le ridicule : un brillant effort d'imagination lui a fait repré-

senter Grégoire XVI comme un disciple du phalanstère, que le Gouvernement français gagnait à ses desseins par des envois de vin de Champagne !.....

Sans descendre jusqu'à cette extrême abjection, et sans se montrer aussi sévère que M. Chambolle, les autres journaux, ceux qui récemment ont le plus donné de la voix dans l'espérance d'effrayer l'Eglise, reprochent à Grégoire XVI, en même temps que sa prétendue tyrannie, sa prétendue faiblesse et les concessions qu'il leur a plu de dire qu'on lui avait arrachées. Ils ne lui tiennent compte ni de sa vie sainte, ni de sa patience, ni de son goût pour les sciences et les arts, encore moins de son zèle pour le maintien et l'accroissement des Eglises. M. Chambolle lui-même, qui blâme Pie VIII d'avoir défendu la propagation de la Bible, ne loue aucunement Grégoire XVI d'avoir institué quarante évêchés nouveaux, et l'on vient de voir comment il apprécie la fermeté apostolique qui a fait pâlir l'empereur Nicolas : mais M. Chambolle et ses confrères chargent la vénérable mémoire du Pontife de ces prétendus succès de M. Rossi, auxquels ont tant travaillé leurs clameurs et leurs menaces. Que ce trait les peint bien ! L'intrigue ou la tyrannie des Gouvernements les a eus pour ardents auxiliaires toutes les fois qu'elle a entrepris quoi que ce soit contre l'autorité du Souverain Pontife et contre les droits de la conscience chrétienne; ils ont fait en sorte, partout, à force de livres, de discours, de cris furieux et d'indignes connivences, que le Saint Père se pût croire isolé dans le monde et tremblât, s'il disait un mot, de livrer l'Eglise entière à la torche et au couperet : puis, maintenant qu'il est mort, accablé de ses quatre-vingts années, il a failli à sa mission et à ses devoirs, parce qu'il

n'a pas prononcé le mot qui devait soulever les tempêtes! M. Rossi l'a joué, s'écrient-ils; un renégat italien, un banni, que nous méprisons et que nous avons fait notre ambassadeur, est venu, de notre part, l'insulter jusque sur son trône et jusque sur le bord du tombeau, et il lui a fait peur! Ne leur demandez pas ce que M. Rossi a donc obtenu de si notoire : il faut que le Vicaire de Jésus-Christ ait été joué et qu'il ait eu peur!

Eh! mon Dieu, cela serait vrai, — quoique rien ne le prouve, — M. Rossi aurait obtenu un autre résultat que celui d'introduire, à force de souplesse, son personnage désagréable et de voiler, à force d'hypocrisie, son passé scandaleux; il aurait réussi à persuader que la Religion catholique est compromise en France et hors d'état de s'y défendre par elle-même; l'auguste et regrettable Grégoire XVI, faussement convaincu que le Gouvernement est l'unique et sincère appui de l'Eglise, se serait résolu à lui faire, dans les limites de son pouvoir, nous ne savons quelle concession dangereuse, ne fût-ce que celle de son silence : ce n'est pas le vénérable Pontife qu'il en faudrait accuser, mais vous, d'abord, et ensuite nous-mêmes. Vous, parce que vos odieuses clameurs ont permis à M. Rossi de calomnier la France; nous, parce que nous n'avons su parler ni agir, et que notre Père désolé a pu douter de la foi de ses enfants.

En effet, quelle action hardie, généreuse, unanime les catholiques ont-ils faite pour rassurer la prudence d'un vieillard et d'un Père sur l'avenir d'une lutte si injurieusement provoquée par les ennemis de l'Eglise? Quant à nous, à Dieu ne plaise que nous laissions fléchir cette mémoire sainte sous le poids de nos pusillanimités! Si Grégoire XVI ne nous a point encouragés autant que

nous le désirions, nous ne condamnerons point pour cela ses alarmes. Il y a eu parmi nous assez de cœurs timides pour qu'il ait cru sage de prier et d'attendre. Lorsqu'on parlait de combattre, que dut-il penser du grand nombre de ceux qui se taisaient, de ceux qui accusaient le zèle des autres, de ceux qui, à l'instant même où le Pouvoir s'appesantissait sur les plus fidèles serviteurs de l'Eglise, lui tendaient la main et recevaient ses faveurs? M. Rossi est-il le seul ambassadeur que le Saint Père ait été condamné à recevoir? Ne lui a-t-on pas dépêché aussi Judas, encore couvert du vêtement des apôtres? Heureux ceux qui, dans le fond de leur âme, n'ont rien à se reprocher! Mais quand il s'agit de l'influence que notre attitude générale a pu exercer sur les résolutions du Père commun, nous sommes solidaires, et les lâches se distinguent à peine des traîtres. Nous l'avouons à nos ennemis, nous conseillons à nos amis de ne pas l'oublier.

C'est avec une profonde douleur que nous voyons quelques-uns de ces derniers se ranger, autant qu'ils le peuvent, parmi les détracteurs du dernier Pape, et lui reprocher à leur tour, dans un langage dont l'amertume est à peine respectueuse, ces fabuleux succès de M. Rossi, dont tout le monde parle et que nous voudrions bien connaître. S'il s'agit des efforts mal secondés du parti catholique, nous venons de dire que le parti catholique doit d'abord se frapper la poitrine et prendre d'humbles sentiments de lui-même; s'il s'agit des doctrines gallicanes, M. Rossi ne les a point sauvées, et il les a trouvées au pilori en se dirigeant pour la première fois vers le Vatican; s'il s'agit de la dispersion des Jésuites, on sait ce qu'il en est, personne n'ignore que le Pape n'a donné ni ordre ni conseil, et que le général des Jésuites seul a fait

quelques concessions, dont il pouvait, à la vérité, se dispenser, mais qui ne vont pas loin. Reste donc que M. Rossi, en dépit de la vive répugnance qu'il inspirait d'abord, est parvenu, la France aidant, à se faire agréer comme ambassadeur. Cela, sans doute, est humiliant sous plus d'un rapport pour des catholiques et pour des Français; mais nous n'y voyons pas en vérité de quoi tant s'étonner. C'est un de ces événements qu'on peut, ce nous semble, contempler sans surprise et sans alarmes, sinon sans déplaisir. Il suffit d'ouvrir l'histoire des conclaves pour se convaincre que le Gouvernement français, par le choix qu'il a fait, s'éloigne moins qu'on ne paraît le croire des traditions de la monarchie. Les noms magnifiques des Montmorency et des Châteaubriand, glorieux ambassadeurs de la Restauration, ne peuvent faire oublier les Azpurù, les Florida-Blanca, les d'Aubeterre, les Bernis et tant d'autres ambassadeurs de la maison de Bourbon, dont M. Rossi n'affichera certainement pas l'abominable impiété, dont surtout il n'aura pas l'insolence. Qu'importe d'ailleurs l'homme? C'est l'idée qu'il faut voir. Si nous avions à choisir nous-mêmes un de ces hommes qui vont au conclave afin de « faire un Pape, » comme on le disait jadis, non pas selon la volonté de Dieu, mais selon la volonté du Roi, nous aimerions encore mieux un parvenu qu'un grand seigneur. L'un et l'autre veulent également servir leur maître, mais le parvenu courbe les épaules sous le fardeau de son origine et ne donne point de scandale. Voici en quels termes Coulanges commence sa narration du conclave de 1691 : « La France n'ayant d'autre objet, dans ce » conclave, que de faire un Pape qui donnât des bulles » aux évêques qui avaient assisté à l'assemblée de 1682

» sans exiger aucun désaveu, rétractation ou blâme des » propositions dressées par cette assemblée et qui parais- » saient contraires à l'autorité du Saint-Siége, elle ne » voulut concourir qu'à l'élection de celui qui s'y enga- » gerait par écrit ou au moins par sa parole positive; » elle consentit sur ce fondement à ce qu'on préférât le » cardinal qui donnerait ces assurances, *n'eût-il pas d'ail-* » *leurs tout le mérite et les qualités requises pour cette* » *suprême dignité.* » Eh bien! que nous importe que l'homme qui accepte cette mission soit M. Rossi ou le duc de Chaulnes? Au conclave de 1769, où fut élu Ganganelli, d'Aubeterre pour la France, Azpurù pour l'Espagne, donnant l'exclusive à vingt-trois cardinaux, restreignaient, par le fait, le choix du conclave à cinq ou six sujets dont plusieurs étaient trop jeunes, et ils annonçaient que si le vœu des couronnes n'était pas rempli, les royaumes possédés par la maison de Bourbon se sépareraient de la communion romaine. Croit-on que M. Rossi essaiera quelque chose de semblable? D'Aubeterre osait bien écrire au cardinal de Bernis, son représentant dans le conclave : « Les puissances veulent un » Pape philosophe, c'est-à-dire sans scrupule, ne tenant » à aucune opinion et ne consultant que son intérêt. » Pense-t-on que M. Rossi s'avise d'écrire rien de pareil au cardinal de Bonald, ni à aucun cardinal français ou étranger? Le malheureux Ganganelli, enfin devenu Pape à la suite de ces forfaits des couronnes dont il avait été le complice (1), découvrait devant Florida-Blanca,

(1) On m'a reproché cette parole, et on a eu raison. Je ne l'efface pas, parce que je veux la désavouer. En racontant l'histoire de la Compagnie de Jésus (que l'on trouvera dans les volumes suivants), je crois avoir mieux apprécié la situation et le rôle du pape Ganganelli. Janv. 1857.

ambassadeur d'Espagne, ses bras couverts d'une éruption dartreuse et, les larmes aux yeux, le conjurait de ne pas le faire mourir. Florida-Blanca (c'est M. de Saint-Priest qui le raconte), lui montrant comme un poignard l'apostasie de quatre royaumes, le contraignit de céder. Dernièrement, quatre ambassadeurs à la fois, l'un desquels était M. Rossi, sollicitaient du Pape une sentence d'interdiction, non pas contre un ordre religieux, mais contre un journal, et ne pouvaient l'obtenir (1).

Certes, quoique nous ne soyons pas exposés aujourd'hui à ces désolants triomphes de l'insolence royale, qui tant de fois, par le concours imbécile des peuples et la ruse lâche des lettrés, ont humilié l'Eglise et fait chanceler la foi des ignorants, c'est encore une amère douleur pour les âmes vraiment chrétiennes, de voir la main perfide des Gouvernements s'essayer à mettre son vote dans le scrutin sacré. Cette douleur, nous l'aurons aussi longtemps qu'il y aura sur la terre un pouvoir spirituel et un pouvoir temporel, c'est-à-dire toujours. Seulement, il dépend des peuples de la rendre plus légère et plus rare, entourant l'arche de leur conscience d'une telle garde, qu'il soit téméraire d'en approcher.

Pour nous, sans nous tenir satisfaits de ce que l'Eglise, et par conséquent de ce que la conscience humaine ont gagné de force et de liberté depuis un demi-siècle; sans espérer qu'elles soient jamais affranchies des desseins et même des triomphes des princes de ce monde, nous bénissons Dieu des changements que sa main puissante a daigné opérer, et nous n'estimons pas que la mince figure de M. le comte Rossi doive troubler le moins du monde

(1) Ce journal était l'*Univers*.

notre espérance ni notre foi. Nous ne craignons pas davantage les funèbres augures ni les chants de mort de M. Chambolle. Nous osons même nous rassurer sur le plus grave de nos dangers, c'est-à-dire sur nos langueurs et sur nos faiblesses à nous, froids enfants de l'Eglise, qui ne savons pas encore lui offrir les fermes cœurs où elle doit bâtir l'édifice de son triomphe éternel. Contre les entreprises impies et contre nos propres fautes, nous avons une arme dans la prière et un refuge dans la miséricorde de Dieu. Prions donc! Au lieu de récriminer avec la foule méchante des incrédules, des journalistes et des sots, contre l'auguste mémoire d'un Pontife que notre foi doit respecter et que notre raison n'a pas le droit de juger encore, unissons nous à la prière universelle. Prions avec tant de peuples que Grégoire a vu naître au sein élargi de l'Eglise, et qu'il a pour ainsi dire baptisés; prions avec tant de chrétiens restés fidèles et tant de convertis, dont la foule illustre son pontificat; prions avec ces cinq cents évêques, la gloire et l'édification de l'Eglise catholique, qu'il a institués et dont nos Eglises de France ont eu leur belle et sainte part; prions pour lui, prions pour son successeur. Et encore une fois, que M. Rossi ne nous alarme pas! Ce ne sont point les Gouvernements qui font les Pontifes indignes, c'est la colère de Dieu : mais elle ne les accorde pas à tous ceux qui les lui demandent, il y en aurait trop. Elle n'a pas, d'ailleurs, besoin de ce terrible moyen de punir; et enfin, ses punitions les plus sévères contre le présent coupable tournent au profit de l'avenir innocent. Les intrigues et les violences royales qui portèrent Ganganelli sur la Chaire de saint Pierre n'ont brisé que des couronnes. La même année où Choiseul et ses dignes

agents arrachaient au conclave un Pape destiné à satisfaire les rancunes de Mme de Pompadour contre les Jésuites qui lui refusaient l'absolution, cette année-là Bonaparte naissait au milieu des flots qui baignent le territoire de Rome. Les révolutions qui ont emporté sans retour vingt couronnes absolues, n'ont ni interrompu la succession des Pontifes, ni changé un mot au dogme catholique, ni fait tomber de la tiare un seul fleuron. Depuis l'exaltation de Clément XIV cependant, jusqu'au moment où nous sommes, l'intrigue n'a pas cessé, la menace ne s'est pas endormie aux portes du Vatican. Il y a eu des ambassadeurs à tous les conclaves, des ambassadeurs tels en général, et sauf de rares exceptions, qu'ils furent toujours et qu'ils sont aujourd'hui. Ils ont apporté là leurs mensonges, leurs finesses, leur audace ou leur hypocrisie, et ceux qui ont cru obtenir le nom qu'ils demandaient, ont vu le lendemain qu'ils s'étaient trompés. Avons-nous donc à rougir de la vie et des œuvres de Léon XII, de Pie VII et de Grégoire XVI? Dieu permettra que nous n'ayons pas davantage à rougir de leur prochain successeur. Il le protégera comme il les a protégés; il donnera le respect, l'obéissance, l'amour du monde catholique à cet homme, quel qu'il soit, que le monde ne connaît pas encore; et ce sera avec vérité que le premier cardinal-diacre, dans quelques jours, s'avançant vers lui, en présence du peuple assemblé sur la place de Saint-Pierre, lui dira ces paroles suprêmes, qui ne peuvent s'adresser qu'à lui : « Reçois la tiare aux trois couronnes; tu es le » Père des princes et des rois, le Pasteur de l'Univers et » le Vicaire, ici-bas, de Notre Sauveur Jésus-Christ. »

LA PAPAUTÉ ET LE *SIÈCLE*.

16 juin 1846.

C'est ainsi que le *Siècle*, avec sa naïveté crue, intitule un article de haute politique auquel nous avons déjà fait allusion, mais qui mérite bien que nous y revenions plus amplement. Il n'y a que le journal de M. Chambolle pour dire certaines choses et pour les dire de certaine façon. M. Chambolle pourrait s'appeler *Légion*, tant à cause des 40,000 abonnés qui le suivent dans les voies de l'intelligence, qu'à cause du grand nombre d'autres capitaines de l'esprit public dont son talent résume fidèlement les côtés faibles; faiblesse politique, littéraire, grammaticale, etc., etc. Ouvrez au hasard le journal qu'il publie : vous êtes sûr d'y trouver ce qui peut se penser et dire de plus saugrenu sur la question du jour. Cela ne manque

jamais. S'il parle le premier, personne ne l'atteindra; s'il parle le dernier, il surpassera tout le monde. N'a-t-il point encore ouvert la bouche? Quand même les autres auraient épuisé leur gibecière, tenez pour certain qu'il reste à produire quelque bourde étrange, inconcevable, inouïe, qui ne peut sortir que de ce fonds inépuisable, qui en va sortir et qui sera l'expression suprême des misères de l'entendement humain sur l'idée en discussion. Voilà le caractère et l'utilité du *Siècle*. Sur le passé, le présent et l'avenir de la Papauté, nous avons dans les deux petites colonnes où il condense ses vues, l'essence de la pensée de ses confrères, avec ce je ne sais quoi qu'il y ajoute et qui complète tout.

Il commence par l'éloge des rois du dernier siècle. « Dans le dernier siècle, les princes, au lieu de se mon-» trer comme de nos jours ennemis des lumières, se » piquaient, au contraire, de science et de philosophie. » Le grand Frédéric en Prusse, Gustave III en Suède, » Catherine à Saint-Pétersbourg, Joseph II en Alle-» magne, Charles III à Madrid, Louis XVI à Versailles, » secondaient, loin de les entraver, les idées de réforme » et de progrès social. » Ce mélange est le grand art du *Siècle* pour prévenir la contradiction. Comment réfuter en trois pages les phénoménales erreurs qui sont ici rassemblées en trois lignes? Louis XVI à côté de Frédéric et de Catherine! Notez qu'il pouvait dire Louis XV : celui-là se rapprochait des autres; il concourait à leur œuvre par son impiété pratique et ses mœurs dissolues, il leur permit de prendre la Pologne, il mérite bien qu'on le nomme après eux. Mais non, il faut que le *Siècle* dise Louis XVI; il faut qu'il accole ce prince faible, libéral, chaste et pieux, aux deux souverains qui furent les plus

hardis dans le despotisme, la débauche et l'impiété. C'est une loi de sa nature. M. Chambolle, respectez donc la philosophie! Louis XVI n'était point philosophe : il croyait en Dieu, il avait de bonnes mœurs.

De l'éloge des souverains, le *Siècle* passe à celui des ministres : « Si c'était le temps des rois réformateurs, » c'était aussi celui des grands ministres. A la *bonne vo-* » *lonté* des princes, s'empressaient de répondre les Hers- » berg, les *Pombal*, les d'Aranda, les Turgot, les Ma- » lesherbes. » Pourquoi donc fait-il aux Tanucci, aux Choiseul, aux d'Aiguillon, aux Florida-Blanca, le tort de ne pas les nommer en si bonne compagnie? Il n'en sait rien, peut-être. Nous lui donnons ces noms pour que, dans une autre occasion, il répare son injustice. Choiseul et d'Aiguillon figureraient dans sa liste bien mieux que Turgot et surtout que Malesherbes. Quant à Pombal, le *Siècle* devrait ajouter quelque adjectif qui accentuât son estime. Dans l'affaire des Tavora, ce *grand ministre* répondit si bien à la *bonne volonté* de son prince réformateur! Joseph de Portugal avait grande envie de s'attacher la jeune marquise de Tavora : le marquis et sa famille s'y opposaient, les Jésuites aussi. Pombal fit décapiter le marquis, sa mère, ses parents; il fit expulser, emprisonner, brûler les Jésuites, et donna au roi la marquise, prenant pour lui-même ce qui lui convenait dans les biens de la famille exterminée. De pareils traits commandent l'amour des races futures.

Enfin, nous arrivons à l'éloge des Papes; car en ce temps-là les Papes mêmes étaient bons : « La cour de » Rome entreprenait de prouver aux protestants et aux » philosophes que les vicaires de Jésus-Christ n'étaient » pas plus qu'eux en arrière des connaissances et des

» besoins du siècle. » Et que faisaient-ils pour cela? « En 1739, Clément XII restreignait le droit d'asile » ecclésiastique, » ce qui est de haute conséquence. Son successeur faisait mieux : « Benoît XIV (Lambertini, dit le *Siècle* entre parenthèses, pour prouver qu'il n'y a pas à lui en remontrer et qu'il sait les choses par le menu), Benoît XIV agréait la dédicace du *Mahomet* » de Voltaire et acquérait des titres sérieux aux hom- » mages du patriarche de Ferney en faisant défricher les » terres incultes, en diminuant le nombre des fêtes, en » recommandant les fortes études au Clergé; » mais surtout « en combattant partout la prépondérance des Jé- » suites, que devait supprimer bientôt le pieux et savant » Clément XIV, » un peu contre son gré.

Nous remarquons que le *Siècle* saute par-dessus le nom de Clément XIII, qui, n'ayant pas persécuté les Jésuites, ne fut ni pieux, ni savant, ni même intelligent. Ce Clément XIII, fils d'un marchand de Venise, tint tête à la maison de Bourbon, conjurée contre lui. Lisant un mémoire insolent du marquis d'Aubeterre, ambassadeur de Choiseul, toujours hardi contre les faibles, il s'écria : « Le Vicaire de Jésus-Christ est traité comme » le dernier des hommes! Il n'a sans doute ni armées, » ni canons, il est facile de lui prendre tout; mais il est » hors du pouvoir des hommes de le faire agir contre sa » conscience! » C'était un stupide.

Poursuivons.

Pie VI fut aussi un Pape que l'on put comparer aux rois réformateurs ci-dessus loués : « Il emporta du moins » dans l'exil la gloire d'avoir tenté la restauration des » beaux-arts. » Quant à Pie VII, « il passe sa vie à bénir, » à excommunier, à combattre et à désarmer tour à tour

» la République et Napoléon. » Ce qui ferait une vie assez occupée pour que le *Siècle* y pût reprendre, s'il le voulait, mainte chose. Toutefois, il use d'indulgence et paraît trouver que dans cette vie le bien, en somme, l'emporte sur le mal. « Pie VII laisse partout sur son » passage un parfum de mansuétude évangélique, et, » dans les concordats de 1801 *et de Fontainebleau*, deux » monuments de véritable sagesse. » Le *Siècle* ne reproche pas à Pie VII d'avoir rétabli les Jésuites; il aime mieux en humilier Léon XII.

En effet, là (à Pie VII) « s'arrête l'ère des Papes in- » telligents; » les vicaires du Christ se montrent désormais « en arrière des besoins du siècle » et de ses « con- » naissances. » M. Chambolle aura bientôt fait de le prouver, grâce à ses procédés de généralisation et d'analyse. Voici d'abord un petit tableau d'ensemble des trois derniers pontificats :

« Les principales cours de l'Europe forment une al- » liance *dite sainte*, dont le but apparent est de faire ré- » gner la fraternité chrétienne et la paix, et dont l'esprit, » l'objet réel, sont d'*immobiliser* les institutions et les » peuples. Rome, qui fut plus d'une fois, dans les pre- » miers temps du Christianisme et durant le moyen âge, » l'appui des classes opprimées, le refuge de la liberté, » de la science et des lettres, se déclare l'alliée systéma- » tique des trônes contre les nationalités, de *l'ignorance* » *et des ténèbres contre les lumières et le progrès*. L'esprit » s'est asservi à la matière, l'Evangile aux combinaisons » du mensonge et de l'égoïsme couronnés. Rome n'est » plus dans Rome, elle est partout où siége un congrès » de rois parjures ou de ministres apostats. »

Cela ne laisse pas d'être joli après ce qui précède. Tout

à l'heure, les Papes étaient « intelligents, » parce qu'ils marchaient avec les souverains; maintenant ils ne sont plus intelligents, parce qu'ils marchent avec les souverains. Clément XIII perdait l'honneur d'être inscrit sur les tables d'or du *Siècle,* pour avoir résisté aux impérieuses volontés de la maison de Bourbon qui lui demandait de trahir et d'abandonner l'Eglise; Léon XII et ses successeurs perdent également cet honneur, pour avoir été d'accord avec la maison de Bourbon et avec les autres puissances animées d'intentions beaucoup plus libérales envers l'Eglise et même envers les peuples. Que M. Chambolle daigne donc dire comment les pauvres Papes lui pourraient plaire; qu'il leur trace une ligne de conduite. Car, que feront-ils, s'il leur reproche le blanc et le noir à la fois? Une chose aussi qui serait bonne à savoir et que M. Chambolle devrait nous apprendre, c'est pourquoi le successeur de Pie VII aurait dû et comment il aurait pu résister à l'alliance *dite sainte.* Le monde lirait avec intérêt quelques détails sur l'appui que la tiare aurait reçu en cette occurrence de ce que le *Siècle* appelle les « nationalités. » Ni Paul-Louis Courrier, ni Béranger, ni M. Cauchois-Lemaire, ni le *Constitutionnel* de la Restauration, ne nous semblent avoir fait au Pape beaucoup d'avances. M. Chambolle en sait là-dessus plus long que nous, sans doute; mais un si grand esprit ne peut entrer dans de si petites affaires; il se borne aux grands aperçus.

Cependant M. Chambolle est minutieux sur le compte de Léon XII. « Il rendit aux Jésuites leurs colléges. » Hélas! c'est trop vrai; il leur rendit le Collége Romain que Pie VII, pape intelligent, s'était proposé de leur rendre; il le rendit dans les mêmes intentions qu'a-

vaient eues Benoît XIV, autre pape intelligent, et la grande Catherine, et le grand Frédéric. N'importe; la chose est absurde. Passons aux autres crimes de Léon XII; il y en a beaucoup : « Il excite les gou- » vernements à l'intolérance, *excommunie* les sociétés » bibliques, recommence les vieilles luttes contre les » libertés gallicanes, *recommande les missions en plein* » *vent.* » Cela fait frémir! Ce n'est pas M. Chambolle qui se permettrait de pareilles choses : il est tolérant au possible, n'excommunie que les députés ministériels et les écrivains néo-catholiques, et, loin de recommander les missions en plein vent, interdirait volontiers les missions dans les églises. La seule chose qu'il veut bien qu'on fasse en plein vent, c'est un beau piquenique au profit de sa réélection. Achevons Léon XII : « Il signale » son Jubilé général de 1825, par l'érection d'une pri- » son neuve de l'inquisition. » En quel endroit de Rome s'élève cette prison neuve, c'est ce qu'on ne sait pas. Il fait arrêter « des hérétiques. » Quels hérétiques? On ne les nomme pas : c'étaient « des hérétiques. » Il fait arrêter en outre « plus de trois cents personnes des familles les plus distinguées de l'Italie. » Si le *Siècle* voulait bien nous nommer seulement vingt-cinq ou trente de ces personnes distinguées? Mais il sait seulement qu'elles étaient plus de trois cents et des *plus distinguées.* « L'année sui- » vante apparaît une bulle foudroyante contre les sociétés » secrètes. » Proscrire les sociétés secrètes, c'est encore une de ces infamies qu'on ne se permit jamais qu'à Rome! Le *Siècle* est cependant prié de considérer que trois papes *intelligents*, Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, ont fait ce qu'il reproche à Léon XII. Pourquoi loue-t-il ceux-là, pourquoi blâme-t-il celui-ci? Com-

ment arrange-t-il cela dans sa tête? Nous le prions de nous l'apprendre. Il y ajoutera un court exposé des raisons puissantes qui conseillent aux Gouvernements d'encourager l'existence des sociétés secrètes.

Est-ce tout sur Léon XII? Oh! non! « Des sentences » capitales sont exécutées sur des carbonari; mais, en re- » vanche, *on se contente* d'emprisonner quelques-uns » des innombrables brigands qui infestent l'Etat de l'E- » glise. » Le *Siècle* fait ici une légère confusion. On s'est contenté d'emprisonner les carbonari et on a exécuté les brigands. Cependant il est possible que quelques-uns de ces brigands, ceux par exemple qui, le 26 juillet 1826, ont assassiné le cardinal Rivarola, aient été un peu *carbonari*.

Le *Siècle* oublie deux ou trois traits du règne de Léon XII : son tendre attachement pour la France, son goût pour les lettres, son administration sévère, qui diminua les impôts et créa une épargne, la fermeté avec laquelle il sut devenir impopulaire en fermant les cabarets qui infestaient Rome. M. Chambolle pouvait cependant gloser sur ce dernier chef. Il nous en fait grâce et passe à Pie VIII, dont il estropie le nom de famille dans ses savantes parenthèses. Pie VIII fut proscripteur des sociétés secrètes, de la propagation de la Bible et du libre enseignement, pour lequel, on le sait, le *Siècle* a tant combattu. Mais voici le pire du règne de Pie VIII : « le fameux Père Roothan devient général des Jésuites, » et ses œuvres le louent suffisamment. » Ceci est ironique, soyez-en convaincu.

Grégoire XVI succède à Pie VIII : « On ne connaît » que trop la suite de ce déplorable règne, les conspira- » tions, les persécutions, les assassinats judiciaires et les

» massacres qui l'ont rempli. » M. Chambolle sait être positif, et il n'y a pas moyen de lui répondre. Encore, s'il daignait définir *l'assassinat judiciaire* et le massacre, lui qui aime et admire si tendrement Pombal, nous saurions peut-être ce qu'il est permis à un souverain de faire pour maintenir l'ordre dans ses Etats. Mais rien. Grégoire XVI a rempli son règne d'assassinats judiciaires et de massacres, il faut en passer par là; il faut croire aussi qu'il a « reçu, fêté, béni au Vatican le bourreau » de la Pologne. » Mettra-t-on en doute la parole du *Siècle*? Dira-t-on que, s'il a peu d'histoire, peu de grammaire, peu de mémoire, peu de jugement, en revanche il a encore moins de bonne foi?

Dans cet exposé en moins de cent lignes de faits qui ont rempli près de cent années, le *Siècle*, brouillant tout, dénaturant tout et diffamant tout, sauf ce qui est digne de blâme, nous a prouvé qu'il ne sait pas ce qu'il dit. Quelques lignes lui restent pour couronner l'œuvre, en nous prouvant qu'il n'ose pas dire ce qu'il pense, si toutefois il pense. Evidemment, il voudrait qu'il n'y eût plus de Papauté : c'est là l'idée chambollique; car si le Pape n'a le droit de maintenir ni le dogme dans l'Eglise dont il est le chef, ni l'ordre dans l'Etat dont il est le souverain, à quoi bon un Pape? Or, point de tête, point de corps; point de Pape, point d'Eglise catholique : M. Chambolle lui-même comprend bien cela. C'est donc la suppression de l'Eglise catholique qu'il demande ingénuement. Voilà la petite concession qu'il veut qu'on lui fasse. L'avoue-t-il? Pas du tout; il est trop politique! Il se borne à demander : « la fin de cette réaction *stupide* » qui met le Christianisme lui-même, une religion d'amour » et d'émancipation fraternelle, en opposition apparente

» avec les besoins, les connaissances croissantes et les » tendances providentielles de l'humanité. » Priez-le de vous expliquer ce que cela signifie, il vous répondra pieusement qu'il « est temps que les intérêts généraux » de la catholicité et ses distances mêmes ne soient plus » un objet de trafic entre quelques chancelleries. » Il va donc, contrairement à l'exemple de Pombal, de Choiseul, de Frédéric et de Catherine, qu'il admirait tout à l'heure et dont le plan n'était guère celui qu'il développe en ce moment, se mettre du côté de la liberté chrétienne contre les entreprises envahissantes des trônes; il va combattre le monopole de l'enseignement, les libertés gallicanes et tous ces engins de servitude qui ont pour but de mettre les consciences humaines dans la main des pouvoirs temporels; il va faire en sorte, pour sa part, que l'Eglise se sente libre, forte de l'assentiment unanime, et prenne son point d'appui sur les peuples, au lieu de le prendre sur les rois? Point; ce n'est pas ainsi qu'il l'entend. Mais comment l'entend-il donc? Eh! mon Dieu, nous vous l'avons bien dit : il ne l'entend pas!

Il a quelques mots qu'il ramasse partout, qu'il emprunte à M. Quinet, au *Constitutionnel*, au *National*, à M. Dupin, à Tabaraud, à n'importe qui; il les jette dans sa mémoire comme dans un sac stérile; il les tire un à un, quand l'événement les secoue; et tout l'effort de son génie est de les changer de place, quand par hasard ils se présentent dans un ordre conforme au bon sens.

EXALTATION DE N. S. P. LE PAPE PIE IX.

---

24 juin 1846.

Le nouveau chef que Dieu vient de donner à son Eglise avec de si éclatantes marques de prédilection, cet évêque, hier presque inconnu hors de l'humble diocèse qu'il gouvernait saintement, aujourd'hui l'évêque du monde, notre saint Père le Pape Pie IX, est né en 1792. Comment s'empêcher de remarquer cette date! En 1792, la France venait de briser officiellement avec Rome et se préparait à briser avec le Christianisme. La Religion avait subi les calomnies de la science, les injures de l'esprit, on allait l'achever par la hache; elle était au pied de l'échafaud, elle y montait; Robespierre préparait le discours qui devait créer un nouveau culte, quelques

bourreaux secondaires en organisaient les pompes, d'autres aiguisaient les poignards de septembre. Il y avait de quoi prédire la ruine totale du Catholicisme : on n'y manqua point. L'impiété marchait à pas de géant, s'appuyant de la haine de tous les pays d'hérésie, de l'apostasie ou de l'avilissement de tous les peuples catholiques. Triomphante chez nous, elle triomphait dans l'Europe entière. Le torrent avait passé par-dessus les montagnes et par-dessus les armées, tuant les hommes, renversant les temples, infectant ce qu'il ne détruisait pas. Le Pape Pie VI mourut en prison, la main sanglante de la République plomba son cercueil captif. Pie VII lui succéda dans l'exil et parut le dernier de cette dynastie éternelle, lorsqu'on le vit aux mains d'un ennemi plus perfide que la République elle-même. Les gendarmes qui l'enlevèrent sans résistance de son palais et de sa ville, se dirent entre eux : « C'est le dernier Pape; il n'y en aura » plus. » Le monde garda le silence. La captivité du Pontife ne fit point tressaillir les peuples; on eut peur, ce fut tout. Napoléon, excommunié, disait à Canova : « J'ai trente millions de sujets, huit à neuf cent mille » soldats, cent mille chevaux. Les Romains n'ont jamais » eu tant de forces. J'ai gagné quarante batailles; à » Wagram, j'ai tiré cent mille coups de canon. » Il écrivait que l'excommunication ne faisait pas tomber les armes des mains de ses soldats; il se moquait de l'excommunication. Cinq cardinaux se faisaient les agents de ses violences et de ses ruses auprès du Pape prisonnier, et lorsque Pie VII, mourant, arrivait à Fontainebleau pour y subir de nouveaux outrages, il n'y rencontrait que des perfides et des geôliers. Quelle défaite! quelle profondeur d'abaissement et de misère! Ceux qui, dans le secret de

leurs âmes pleines de lâches terreurs, gardaient quelque souvenir des commandements divins auxquels ils n'obéissaient plus et des promesses divines qui semblaient faillir, ne durent-ils pas, à ce coup, croire et proclamer que c'en était fait, qu'ils s'étaient trompés, que Dieu ne leur avait point donné encore la vérité éternelle, puisqu'après dix-huit siècles l'Evangile se dissolvait sous le souffle de l'homme, comme tout autre des systèmes vains que l'homme a forgés!

Mais ni cette foi chancelante, ni cette force débordée, l'une si prompte à trahir, l'autre si prompte à chanter victoire, n'avaient compté sur les berceaux. Que l'on parcoure les tables du sacerdoce catholique dans le monde entier, mais surtout en France; les chefs et les hommes importants du clergé, les évêques, les curés, les directeurs de séminaires, sont nés durant ces grandes et lugubres années de la fin du XVIII^e^ siècle. Celui qui, depuis quelques jours, est leur chef à tous, celui que leur amour salue de tant de titres magnifiques et qu'ils nomment *Moïse par l'autorité*, le Pape Pie IX est de cette génération dont le berceau fut en quelque sorte porté sur le sang des prêtres martyrs. Moïse, tel est son nom! La catholicité, tant agrandie par son auguste prédécesseur, la catholicité qui palpite sous sa main, lui demandant de s'agrandir toujours, la catholicité immortelle, plus vivante que jamais au sortir de ce sommeil qu'on prenait pour la mort, la catholicité brûlante de foi et d'amour le nomme encore *le Patriarche universel, le Père des Pères, l'Héritier des Apôtres, la Bouche et le Chef de l'apostolat, le Refuge des évêques, le Pasteur de tous les Pasteurs, le Lien de l'unité*. C'est lui qui guide Israël, plus nombreux depuis qu'on l'a décimé. Devant lui s'ouvri-

ront les flots; à sa voix, les rochers se changeront en sources d'eaux vives; il rencontrera Madian et Amalec, il élèvera ses mains sur la montagne, et sa prière donnera le gain du combat. Il est révéré, aimé, obéi de l'élite du genre humain dans toutes les terres connues; il mettra la main à tout ce qui se fera de plus grand dans ce monde jusqu'à la fin de sa vie; et, lorsqu'il aura cessé de vivre, les lois émanées de son infaillible sagesse seront portées et reçues chez des peuples que l'actif génie de notre époque cherche encore parmi les espaces de l'Océan.

Voilà le pouvoir que Dieu remet à cet homme, dont le monde hier ne connaissait point le nom; voilà l'autorité du trône où il s'assied aujourd'hui, sans contestation, sans obstacle, au milieu des respects du monde civilisé. Il ne peut entendre d'autre bruit que l'acclamation des augustes vieillards qui l'appellent à ce poste suprême; il ne peut éprouver d'autres craintes que celles de son humilité. Les blasphèmes impies, les clameurs de l'ignorance et de la haine expirent devant le rempart que forment autour de lui l'amour des fidèles, les lumières de l'intelligence, les intérêts de la politique européenne. En ce qui le concerne, aujourd'hui du moins, le jugement du monde acquiesce à la volonté de Dieu : il est Pontife et Roi de l'aveu de tout ce qui est honnête, éclairé, vraiment intelligent, vraiment fort. Et cependant nous ne sommes pas à cinquante années du jour où sa mère, le faisant agenouiller devant le Crucifix, a pu lui dire : « Prie et pleure avec moi, mon enfant. L'iniquité l'emporte, elle répand le sang chrétien, elle tient le Pape en prison, elle souille impunément les églises, elle proclame que la chaire apostolique est pour jamais renversée! »

Mais, avant d'occuper cette chaire, que la politique elle-même, contrainte par *la force des choses*, a dû si promptement relever, il a vu Pie VII s'y éteindre paisiblement, Léon XII y régner, Pie VIII y mourir, Grégoire XVI y rattacher l'Afrique et l'Océanie : deux mondes! Il a vu les armes *tomber* de cent mille bras jusqu'alors invincibles, et à qui Dieu, *trouvé fidèle en toutes ses menaces*, fit en quelque sorte l'honneur de les vaincre lui-même. Il a vu l'Irlande renaître à la vie civile, l'Angleterre s'ébranler, pour un retour qu'on osait à peine prévoir et dont on ne peut plus douter, les siéges épiscopaux germer en Amérique comme les épis au printemps, l'Association pour la Propagation de la foi se former en France où le Gallicanisme s'éteint, la liberté des missionnaires poindre en Chine, les Ordres religieux éclore de toutes parts, l'hérésie fournir des convertis et des apologistes, les sciences changer de voie, les peuples catholiques soutenir la persécution, la tribu sainte donner une riche moisson de docteurs, d'apôtres et de martyrs.

Il semble que de tels exemples, si récents et si connus, devraient abaisser un peu la jactance d'une demi-douzaine de journalistes qui font, depuis quinze jours, leur besogne quotidienne sur le thème déjà ancien de la mort ou prochaine ou accomplie de la Papauté. Mais ils ne se soucient point de réfléchir et d'apprendre. Et, en effet, que diraient-ils, s'ils venaient à savoir quelque chose? Par bonheur, l'ignorance dans laquelle l'incapacité de penser les oblige à se renfermer est politiquement de médiocre conséquence. Le monde voit clair sans eux, en dépit d'eux. Il y a au fond des esprits les plus rebelles à la lumière, au fond de l'esprit même de ces écrivains, un insurmontable instinct de ces grandeurs, de ces merveilles,

de cette immortalité. Ils sentent en eux non-seulement que l'avenir de la Papauté est immense et glorieux, mais aussi que son passé fut sublime. Ce nouvel éclat qui revient à la tiare, l'illumine encore dans la poudre des âges éteints, la fait reluire sous l'amas séculaire des pamphlets. Ils n'ont lu que de sottes et méchantes histoires, et néanmoins ils se surprennent à saluer parfois quelques-uns de ces Pontifes si violemment calomniés; la vérité les a pris en mainte occasion au dépourvu; ils ont failli comprendre quelque chose au rôle invariablement auguste et salutaire du suprême pontificat; à sa miraculeuse durée, quand tout l'attaque; à son rajeunissement perpétuel, quand tout vieillit et succombe sans remède autour de lui. Ils se sont détournés bien vite, mais pas assez vite pour n'être point éblouis; et telle est peut-être la vraie cause de ces imbéciles clameurs, qui ont conservé le ridicule de l'ignorance sans en avoir la bonne foi. Certaines natures se soulagent de l'admiration par l'outrage.

Si, tout en déclarant la Papauté morte, ils n'y voyaient pas la chose importante de cet âge, pourquoi ce jaloux empressement autour du conclave? Ils voulaient tel cardinal et non tel autre; l'élu leur convient, mais tel autre leur aurait plu davantage, et tel autre leur aurait plu tout-à-fait. Ils gourmandaient les souverains et les ambassadeurs qui ne savaient pas forcer le choix du Sacré-Collége; ils déclamaient contre les intrigues qui allaient gêner ou ne pas gêner le scrutin. C'était beaucoup de soins pour placer l'ombre d'une couronne sur le front d'un fantôme.

Maintenant qu'il y a un Pape, ils lui donnent des conseils. Tout ennemis qu'ils sont de la Papauté et

convaincus de son court destin, ils veulent bien qu'elle revive ou qu'elle se traîne encore quelque temps. Les uns conseillent au Saint Père de se faire protestant, afin qu'il n'y ait plus de difficultés dogmatiques, par conséquent plus de séparation, et que tout le monde se trouve réuni sous un même pasteur.... qui ne sera plus pasteur, d'autres l'engagent à se faire libéral; le *Constitutionnel* et le *Siècle* lui accorderont leurs louanges s'il veut abolir les Jésuites. Quelle haute idée le Pape ne leur donnerait-il pas de sa sagesse et de sa piété, s'il avait assez d'esprit pour accepter la dédicace du *Juif-Errant* de M. Suë, comme Benoît XIV accepta, disent-ils, la dédicace du *Mahomet* de Voltaire.

La manie de tracer au Souverain Pontife la marche qu'il doit suivre pour procurer la paix du monde gagne des esprits plus graves. Les rédacteurs d'une feuille religieuse (1), dont personne n'honore plus que nous les bonnes intentions, ne s'en tiennent plus à trembler, comme ils le faisaient la semaine passée, sur les embûches où M. Rossi allait faire tomber le conclave. Le choix du Saint-Esprit ne les rassure pas.

Ils désiraient, si nous avons bonne mémoire, un Pontife « qui eût l'intelligence des temps nouveaux, » ce qui fournissait au *Semeur* l'occasion de déclarer que les meilleurs catholiques étaient réduits à désirer l'impossible; car si les temps nouveaux sont ceux où l'on vit, quel Pape, depuis Luther, fut jamais de son temps? Certainement ce ne fut point Grégoire XVI, et le vœu des catholiques à l'égard de son futur successeur le démontrait assez. Ainsi raisonnait le *Semeur*. Son argument parut sans

(1) L'*Alliance*, journal catholique nouvellement fondé.

doute difficile à ceux qui l'avaient provoqué, puisqu'ils n'y répondirent pas. Cependant le Conclave a répondu. Il nous donne un Pape né en 1792; arrivé par conséquent à l'âge des études et de la pensée, au moment où les « temps anciens » venaient de s'accomplir. Pendant qu'il devenait homme, la France et l'Europe, rétablies sur leurs bases profondément modifiées, se détachaient des vieilles lois, et, par un autre mouvement, retournaient aux vieilles croyances, ne voyant qu'en elles le moyen de sauver des temps anciens ce qu'aucune société ne peut abandonner, le moyen de conserver et de purifier quelques acquisitions, moins nombreuses et surtout moins neuves qu'on ne croit, qui se peuvent appeler, à la rigueur, les conquêtes des temps nouveaux. M. de Maistre a publié son livre *Du Pape* en 1819. L'abbé Mastaï Feretti avait alors vingt-cinq ans. Probablement qu'il a lu ce livre incomparable; en tous cas les idées vraiment nouvelles et vraiment anciennes aussi qui en font le mérite, n'ont pu demeurer étrangères à un esprit si distingué. Elles circulaient dans la sphère supérieure où s'élèvent d'elles-mêmes les rares intelligences que Dieu prépare au gouvernement de l'avenir. L'abbé Mastaï Feretti était homme des temps nouveaux comme les Apôtres et les chrétiens de tous les âges, lorsqu'il renonçait au monde pour se vouer à Dieu; il était prêtre des temps nouveaux comme tous les bons prêtres de toutes les époques, lorsque, engagé dans l'ordre sacerdotal, il s'enfermait parmi les pauvres et les infirmes pour les évangéliser et les servir; il était politique des temps nouveaux et même des temps à venir comme Grégoire VII, comme Innocent III, et si l'on veut remonter plus haut, comme saint Pierre, lorsque, dans

ses humbles attributions d'auditeur du nonce au Chili, il savait pourtant défendre les droits imprescriptibles de l'Eglise, et rechercher plutôt l'approbation de Dieu que celle des hommes; il était enfin évêque des temps nouveaux comme tous les évêques selon le cœur de Dieu, qui, depuis dix-huit siècles, ont gouverné les fidèles, lorsque, cloîtré dans son diocèse, il portait le poids et la fatigue du jour, sans songer qu'il y eût ailleurs des pompes souveraines et un rang plus élevé. Et si tout cela suffit pour faire un Pape digne des temps nouveaux, non pas selon le *Semeur* peut-être, mais selon nos amis qui ne peuvent souhaiter tout-à-fait la même chose, on est tenté d'espérer qu'ils sont contents. Hélas! c'est tout au plus! Maintenant que le Pape est nommé, la définition un peu vague des *temps nouveaux* s'élargit : on conjure le Souverain Pontife d'aimer la liberté, on ne veut pas douter qu'il ne l'aime, on lui déclare formellement qu'il l'aimera.

Nous sommes forcés de désirer à notre tour quelque chose, non pas du Pape, car nous pensons qu'il entend les devoirs de sa place et les intérêts des peuples catholiques aussi bien pour le moins que nous, mais de ceux qui lui donnent si vite de si tranchantes directions. Nous voudrions qu'on nous apprît ce que c'est que la liberté, celle que doit aimer un Pape « qui a l'intelligence des temps nouveaux. » Nous pensons bien qu'il ne s'agit point de la liberté du désordre en politique, ni de celle des mauvaises doctrines en philosophie, ni des libertés gallicanes, ni de beaucoup d'autres, que le Saint-Siége, depuis saint Pierre, a dû flétrir de ses censures et n'a cessé de refuser aux passions qui les revendiquaient. Non, il s'agit seulement de la liberté de l'Eglise, de la

liberté de l'apostolat, de la liberté religieuse dans tout ce qu'elle a de sacré, de la liberté civile dans tout ce qu'elle a d'utile, de nécessaire, de légitime aux yeux de la Religion, suivant les temps et suivant les pays. Voilà sans doute la liberté que l'on conseille au Pape d'aimer, et rien n'est plus louable! Mais y a-t-il donc eu des Papes qui n'ont point aimé et défendu cette liberté-là? Nous serions curieux qu'on nous les fît connaître. Pour nous, il nous semble que la conquête, que l'agrandissement, que l'affermissement de cette liberté a été le but constant de leurs efforts. M. Chambolle dit le contraire, peut-être; nous répondons que ce n'est pas M. Chambolle qu'il en faut croire, mais la Religion, le bon sens et l'histoire. La Religion nous enseigne que la Papauté n'a pas été instituée pour autre chose que pour donner, par l'Eglise qu'elle dirige, satisfaction aux plus nobles besoins de l'humanité; le bon sens nous dit que si elle avait manqué à sa mission, ni Dieu ni les hommes ne l'auraient laissé durer dix-huit siècles au milieu des plus formidables assauts que puisse soutenir une chose non pas humaine, mais divine; et l'histoire, venant au secours de notre logique toujours défaillante avec notre foi, nous déroule le tableau infini des fatigues, des efforts, des souffrances, de l'infatigable charité, de l'indomptable courage de tant de saints Pontifes que rien n'a pu lasser dans l'entreprise obstinée de rendre les hommes plus dignes de la liberté par la Religion, plus dignes de la Religion par la liberté. Voilà ce qu'il faut savoir, voilà ce qu'il faut proclamer, car c'est là ce qui est et ce qui sera. Laissons dire ceux qui ne savent rien et qui refusent de comprendre pour n'être pas forcés à bien faire. Nous ne parviendrons pas, si nous voulons rester chrétiens, à

façonner la Papauté de telle sorte qu'elle leur devienne agréable; en lui souhaitant ce qu'ils ont l'air de lui demander, nous n'arriverons qu'à fournir un nouveau thème à leurs injures : ils diront qu'elle se refuse aux vœux mêmes de ses fidèles, et que si le respect est sur nos lèvres, le blasphème et le mépris sont dans nos cœurs.

Nos admirables évêques, ces vigilants gardiens des plus sacrés intérêts de l'Eglise et des peuples, dans les prières ferventes et si favorablement exaucées qu'ils ont adressées à Dieu pour obtenir de lui un nouveau chef, n'ont demandé pour Pie IX ni « l'intelligence des temps nouveaux, » ni « l'amour de la liberté. » Ils savaient que ces dons inhérents à la Tiare, ne lui ont jamais manqué et jamais ne lui manqueront. Ils ont sollicité pour lui la patience, la fermeté, le courage, l'ardente foi des Apôtres, la tendre mansuétude des Saints. Et s'il a cela, comme nous avons lieu de l'espérer, il a ce qu'il lui faut, ce que Dieu lui demande, ce dont nous avons besoin. Il appliquera aux temps nouveaux les vérités anciennes, et le monde fera un pas dans le salut.

LES ÉLECTIONS DE 1846.

Le parti catholique fit l'application de ses principes aux élections générales de 1846. Il imposait aux candidats l'obligation de réclamer et de défendre la liberté d'enseignement et la liberté d'association. C'était le seul engagement qu'il exigeât d'eux, et il les acceptait d'ailleurs tels qu'ils se présentaient, quelle que fût leur couleur politique ou même leur croyance religieuse. Cette conduite, proposée par le Comité électoral catholique et recommandée éloquemment par M. de Montalembert, fut vivement attaquée par les divers organes des partis politiques, principalement par ceux qui avaient et qui affichaient le plus de sentiments religieux. Il fallut la maintenir contre les catholiques légitimistes de la *Quotidienne*, contre les catholiques libéraux de l'*Alliance*, contre les catholiques ministériels de la *Revue-Nouvelle*. Je donne quelques-unes de ces polémiques, dont l'objet intéressera le futur historien de l'Eglise au XIX^e^ siècle. On y a cherché récemment des armes contre l'*Univers*. Ceux qui voudront les relire s'en étonneront. Sans doute, j'exprime une confiance que je n'ai plus, je parle du régime parlementaire avec un accent que je ne retrouverais pas. Je ne songe ni à regretter cette confiance, ni à rougir de cet accent, ni même à m'en excuser. Je croyais à la Charte, je croyais que les libéraux finiraient par aimer la liberté, ou que la pratique des institutions constitutionnelles enfanterait en dehors des doctrines catholiques une race d'hommes aussi sincères que nous l'étions. J'en avais pour une année encore à croire cela.

I.

PROGRAMME DES ÉLECTIONS.

13 mars 1846.

Quelques journaux (1) nous adressent un étrange reproche. En faisant passer avant toute question, avant tout intérêt, la question de la liberté d'enseignement et l'intérêt de la liberté de l'Eglise, les catholiques, disent-ils, prêchent une indifférence politique dangereuse et coupable. S'il y a faute, cette faute nous alarme peu; nous voyons tout l'Episcopat nous en donner l'exemple. Des chrétiens peuvent croire que leurs évêques ne manquent ni de patriotisme ni de lumières, peuvent penser avec eux que le véritable intérêt de la France ne réside pas tout entier dans le programme étroit des partis. Quel crime commet donc un catholique lorsque, se sentant très indifférent entre M. Guizot, M. Thiers et M. Ledru-

(1) Les journaux légitimistes et l'*Alliance*.

Rollin, il réserve sa force pour la donner à la liberté religieuse, la plus sacrée de toutes les libertés, afin de la faire respecter de ces trois hommes également? Peut-il leur demander rien de plus précieux devant sa conscience de père et de Français que le droit d'élever chrétiennement ses fils et d'en faire de bons citoyens?

Mais, avant de rechercher si l'*indifférence* dont on nous accuse est coupable, il faudrait d'abord savoir si cette indifférence existe. Il nous semble que c'est tout le contraire. En soulevant la question des libertés de l'Eglise, les catholiques ont soulevé la seule question vraiment politique de ce temps-ci, la seule qui ait ému les intelligences, tiré les vieux partis de leurs vieilles routines, produit un grand mouvement d'opinion et sérieusement préoccupé le Pouvoir. Combien y a-t-il d'années qu'on guerroye contre lès lois de septembre? Elles sont toujours là, mâtant la presse et bravant ses foudres! Combien y a-t-il d'années qu'on réclame la réforme électorale? Elle ne vient jamais! Combien y a-t-il d'années qu'on veut briser ou modifier l'alliance anglaise? Elle produisait le bombardement de Beyrouth sous M. Thiers, elle produit l'indemnité Pritchard et le droit de visite sous M. Guizot, elle nous donnera des fruits analogues quel que soit le ministre dirigeant! Nous ne parlons pas du budget, ni de cent autres choses, dont on fait et dont on fera incessamment des textes d'articles et de discours, mais dont on ne fera jamais une question. En moins de quatre années, la question religieuse a créé dans le pays une force nouvelle avec laquelle il faut déjà compter; elle a renversé le projet de loi de M. Villemain, bouleversé le Conseil royal de l'Université, enterré le rapport de M. Thiers. Elle est au premier rang de nos

questions intérieures; elle y est seule. C'est quelque chose, pour un début.

Une question qui fait tant de bruit et qui, grâce à Dieu, fait plus que du bruit; une question qui fortifie l'action de l'Eglise, qui rattache tout le clergé français à la Charte et tous les catholiques aux doctrines de la liberté; une question qui pénètre dans tous les partis, qui les divise au profit des droits de la famille et de la conscience humaine, une pareille question ne serait pas une question politique? Qu'on nous dise donc alors quels misérables ébats d'intrigues stériles on appelle la politique!

Ceux à qui nous répondons feront bien de méditer les commentaires que le *Constitutionnel,* au nom de la vieille gauche, et le *Journal des Débats,* au nom du voltairianisme parlementaire, font ce matin même sur la récente *Circulaire du Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse*, ils y verront ce qu'il faut penser de la prétendue indifférence qu'ils nous ont reprochée. Depuis longtemps ces deux systématiques adversaires de la liberté religieuse et de la liberté civile n'avaient pas poussé un tel cri d'alarme, et c'est une chose merveilleuse de voir comme ils se sont entendus! Si les raisons n'abondent pas, les injures et les menaces, en revanche, foisonnent, et au fond se montre la peur; non pas sans doute celle qu'on avoue, et qui est niaise : ni le *Constitutionnel,* ni le *Journal des Débats* ne craignent la *domination pure et simple du Clergé;* mais la peur de voir, par l'intervention des catholiques dans les élections, crouler enfin le monopole universitaire, et, après le monopole, cet ensemble de lois iniques dont la liberté s'indigne et dont la conscience gémit.

Suivant le *Constitutionnel,* les *ultramontains* proposent « des marchés qu'un homme d'honneur et *sincè-* » *rement convaincu*, n'acceptera jamais. » Cela est fier, mais bientôt on se ravise. Ne peut-il pas se trouver, en effet, même dans les bras du *Constitutionnel,* un homme d'honneur et *sincèrement convaincu*, lequel, par malheur, aurait besoin de l'appoint catholique? Que fera-t-il, une fois élu au moyen de ces suffrages odieux? Le *Constitutionnel* n'en sait trop rien. Cependant il observe que « ces nouveaux chrétiens, » qui ont signé la circulaire du Comité, professent une morale bien légère, une morale que M. Thiers n'approuverait pas; que ce sont des hommes qui *dépravent systématiquement* et même *faussent les mœurs politiques;* et il ajoute du haut de sa vertu farouche : *Quand on affiche de tels principes, quand on a recours à de tels moyens, on mérite de faire des ingrats et des parjures.* Nous verrons.

Le *Journal des Débats* a plus d'esprit que le *Constitutionnel;* mais il hait, s'il se peut, davantage l'Eglise. Le *Constitutionnel* n'a jamais lu que Volney, Dupuis, Pigault-Lebrun, un peu Voltaire, beaucoup M. Suë, où il a pris quelque sentiment de l'existence de Dieu : sa haine est ignorante et bourgeoise. Le *Journal des Débats* a été mieux élevé; il a porté le petit collet et même commencé son séminaire, il y a dans son fait un brin d'apostasie. C'est sa supériorité lorsqu'il est de sang-froid, son écueil lorsqu'il s'emporte. Ce matin, il s'emporte. Les néo-catholiques en général, les membres du Comité en particulier, sont *des hommes que le fanatisme possède*, qui *ne* veulent que la *ruine du Gouvernement représentatif* et *pour lesquels il n'y a qu'une question, la question de domination ecclésiastique.* En conséquence,

le *Journal des Débats* exhorte ses amis, comme le *Constitutionnel* les siens, à ne pas se soumettre à une pareille exigence. Il ne prend point la peine de les délier par avance de leurs engagements, dans le cas où une fatale nécessité les forcerait d'en prendre : cela est toujours entendu.

Ainsi, même langage et même conclusion. Non-seulement il faut refuser le mandat des électeurs catholiques comme entaché d'immoralité, suivant le *Constitutionnel,* et de fanatisme selon le *Journal des Débats ;* mais il y a plus : il faut se coaliser contre ces électeurs qui prétendent se mettre en dehors des partis. Le *Constitutionnel* compte sur les *honnêtes gens* et le *Journal des Débats* compte sur *ses amis* (ce qui revient au même) pour faire échouer la manœuvre des catholiques au jour des élections. Dans ce but, les *honnêtes gens* du *Constitutionnel* voteront sans doute pour les *amis* du *Journal des Débats,* comme les *amis* du *Journal des Débats* voteront pour les *honnêtes gens* du *Constitutionnel.* Ce sera un spectacle bien touchant et bien noble à contempler ! Voyez-vous ces embrassements, ces pleurs des électeurs de tous les partis, empressés d'immoler ce qu'ils ont de plus cher, qui M. Guizot et les places qu'il donne, qui M. Thiers et les places qu'il promet, afin de sauver quoi? le monopole de l'Université !

Nous ne blâmons pas l'entreprise, nous la trouvons légitime, aussi légitime que la nôtre. Puisque nous faisons abnégation de nos opinions pour renverser le monopole, nous ne pouvons trouver mauvais que le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats* en fassent autant pour le maintenir. Nous n'écrirons pas pour cela que le *fanatisme les possède*, qu'ils sont *immoraux*,

qu'ils *dépravent les mœurs politiques*, qu'il n'y a pour eux qu'une question, la *question de domination universitaire;* mais, jusqu'à ce que nous l'ayons bien vu, nous douterons du succès. Le *Constitutionnel* se trompe évidemment sur les regrets que la fin prématurée du rapport de M. Thiers peut inspirer à la France; le *Journal des Débats* croit, à tort, que la France tout entière déplore, comme M. Saint-Marc-Girardin, les disgrâces et le trépas du Conseil royal. Aucun électeur, même élevé par l'Université, ne sacrifiera sur ces deux grandes tombes, la plus lointaine espérance d'un bureau de tabac; et, quant à ces hommes que nous ne voulons pas appeler des *honnêtes gens,* puisque le *Constitutionnel* revendique la propriété d'un tel titre, mais à qui tout le monde cependant reconnaît un esprit droit et sage, une âme indépendante, une conscience éclairée; quant à ces hommes qui voteront comme nous pour M. de Tracy, pour M. de Cormenin, pour M. de Gasparin, pour M. Berryer, quel effet pense-t-on produire sur eux avec les pauvres arguments et les folles injures que nous venons de rapporter? Les universitaires incultes du *Constitutionnel* et les universitaires voltairiens du *Journal des Débats* auront beau faire : la manœuvre des catholiques, de quelque nom qu'on les appelle, réussira, parce que le monopole a plus d'adversaires encore en France que la Religion, et parce que la probité catholique n'est pas exposée aux séductions qui font tourner à tous vents les *honnêtes gens* et les *amis* dont le triste monopole invoque, en mourant, la paresseuse vertu.

II.

UNE CANDIDATURE.

31 mai 1846.

Nous avons sous les yeux la circulaire en huit pages in-8°, petit texte, adressée par M. Cuvillier-Fleury aux électeurs de Guéret pour leur faire agréer l'assurance de sa haute considération et leur apprendre « qu'un certain nombre » d'entre eux lui ayant offert, l'an dernier, « la candidature de l'arrondissement,

» Il l'a acceptée. »

M. Cuvillier-Fleury, remarquant peut-être un peu de surprise parmi ces honnêtes gens dont « un certain nombre » veulent être représentés par son éloquence, leur pose d'abord une petite question :

« Pourquoi voulait-on, l'an dernier, substituer au dé-» puté actuel de Guéret un *nouvel organe* des opinions » et des intérêts de l'arrondissement? » Et, les voyant embarrassés, il reprend aussitôt, en allant à la ligne :

« Je vais vous le dire avec franchise »

Cette entrée en matière sent son littérateur. Le pauvre

M. Leyraud n'écrit point de ce style. Mais voyons la franchise de M. Cuvillier-Fleury.

L'arrondissement de Guéret souffrait d'une peine d'esprit bien étrange. Cet arrondissement, « où l'amour des » institutions s'allie au *culte* de la politique habile et pru» dente, etc., etc., » voyait constamment sortir de ses scrutins un homme qui ne lui ressemblait pas; c'est-à-dire qui représentait bien son amour, si l'on veut, mais pas du tout son culte. Une poule effrayée de pondre toujours un canard, voilà l'arrondissement de Guéret. A peine éclos de ses entrailles ministérielles, M. Leyraud allait pousser un chant de combat dans les eaux de l'Opposition. De ce désaccord, ou, comme le dit élégamment M. Cuvillier-Fleury, « de ce défaut de conformité entre la couleur de » l'élu et celle de la majorité présumée des électeurs, » il résultait « plusieurs inconvénients graves, non-seulement » pour la sincérité des relations qui doivent exister entre » le mandataire et ses commettants, mais pour l'*efficacité* » du mandat lui-même. » On verra tout à l'heure la portée de cet euphémisme.

Après avoir beaucoup cherché, les adorateurs de la politique ministérielle pensèrent que M. Cuvillier-Fleury serait bien leur homme. M. Cuvillier-Fleury pensa de même. La situation de l'arrondissement de Guéret le toucha; il compâtit à la douleur de ces bonnes gens, forcés d'exprimer par la voix de M. Leyraud le culte qu'ils rendent aux vertus du Ministère; il s'offrit pour apaiser leurs tourments et finir leurs discords. Cependant ceux qui nommaient M. Leyraud, par un goût particulier, ne seront-ils pas malheureux à leur tour, le voyant remplacé? — Non, s'il est remplacé par moi, répond M. Cuvillier-Fleury. Représentant le culte, je repré-

sente aussi l'amour, et je suis Leyraud en plus d'un point. Je réunis en moi tous les goûts, « j'arrive dans la Creuse avec le désir de rapprocher tous les cœurs. »

Ayant ainsi détaillé les agréments de sa personne, M. Cuvillier-Fleury passe à l'exhibition de ses *principes:* « Ce sont ceux que le gouvernement du Roi défend, à » *ciel ouvert*, par ses organes et ses appuis dans les » Chambres et dans la presse. » Il en fait un développement qui pourrait servir de premier-Paris au *Journal des Débats;* mais le *Journal des Débats* en a eu de meilleurs. On y trouve ce paragraphe impayable, où M. Cuvillier-Fleury veut célébrer l'alliance anglaise sans échauffer les oreilles de ceux qui auraient sur le cœur l'indemnité Pritchard :

« Dans la question des alliances étrangères, je con-
» seillerais de préférer, à celles qui n'ont en vue que la
» similitude des rapports matériels, malgré l'antagonisme
» des principes politiques, celles où l'accord des senti-
» ments tend à amener tôt ou tard la conciliation des
» intérêts; en d'autres termes, à l'alliance quelquefois
» facile, toujours peu fidèle, des Cours absolutistes, je
» croirais utile de préférer l'alliance quelquefois exi-
» geante, toujours sincère des pays constitutionnels. »

Les Œdipes de la Creuse chercheront dans cette botte de chanvre. C'est un mystère du *culte*.

M. Cuvillier-Fleury est encore plus divertissant sur le propos de la corruption électorale, « question controversée par tant de bouches pures et impures. » Pour lui, c'est d'une bouche pure qu'il expose que personne au monde, à moins que ce ne soit quelque faquin tout-à-fait sans importance et sans crédit, ne peut, ni ne doit, ni ne veut se dispenser de demander, d'exiger, de prendre

(pour ses amis et chers commettants, bien entendu) tout ce qu'il trouve à sa portée.

« Ne vous y trompez pas, Monsieur; dans tous les » temps, et surtout dans les pays de centralisation excessive, le pouvoir supérieur a eu besoin d'intermédiaires » pour atteindre sûrement, dans leur obscurité ou dans » leur impuissance, les intérêts honorables trop éloignés » du centre de son action. Autrefois...., quand la corruption, profondément enracinée dans les mœurs, avait » siége au Parlement et tabouret à la Cour, savez-vous » les intermédiaires qu'on invoquait pour obtenir faveur » et souvent justice? Les maîtresses des Rois, les traitants, les favoris de toute espèce. »

Mais aujourd'hui que ces horreurs ne se voient plus, qu'il n'y a plus de favoris, plus de traitants, surtout plus de tabourets; aujourd'hui que le Parlement est si pur et la Cour si bien hantée; aujourd'hui que ni députés, ni aides-de-camp, ni ministres, ni magistrats, ni journalistes, n'ont ces principes relâchés et cette quantité de parents et de serviteurs que l'on pouvait reprocher à Mme Pompadour:

« Aujourd'hui, poursuit chaudement M. Cuvillier-» Fleury, le peuple a ses intermédiaires naturels et constitutionnels auprès du Pouvoir..... Ce ne sont plus des » protecteurs, mais des mandataires. Le peuple n'est plus » un mendiant qui tend la main, c'est un maître qui » délègue sa confiance, mais qui ne veut pas que son » mandat soit *improductif* et sa représentation stérile. »

Un peu plus haut, M. Cuvillier-Fleury s'élevait contre l'ignominie du mandat *impératif*. La Creuse ne lui en voudra pas après l'anathème dont il frappe également le mandat *improductif*. On voit de quelle façon large il

entend les choses, et l'on commence à comprendre ce que veut dire l'*efficacité du mandat*. Qu'on lui demande de conserver quelque fierté envers le pays constitutionnel dont nous payons un peu cher l'alliance « toujours sincère; » qu'on lui demande de s'employer à faire relâcher cette centralisation qui achalande tant de Pompadours barbues : c'est mandat *impératif*, son honneur s'y refuse! Qu'on lui impose d'obtenir, à main votante, toutes sortes de grâces pour le clocher et pour les paroissiens : c'est mandat *productif*, mandat légitime, il acquiesce avec empressement! M. Guizot se contentait de dire à ses électeurs : « Vous sentez-vous corrompus? » M. Cuvillier-Fleury dit aux siens : Je ne peux pas vous corrompre, c'est une chose impossible.

« Le peuple délègue sa puissance pour qu'elle lui soit » rendue en dévoûment de *toute sorte*, surveillance jalouse de ses droits, bonne garde de son honneur, *mais* » *aussi* protection intelligente des intérêts matériels, sans » exclusion des moindres au profit des grands. »

C'est-à-dire : — Je vous ferai avoir bureaux de tabac, bureaux de postes, petits chemins, petites fournitures, quarts de bourses, demi-bourses, bourses entières, croix d'honneur, perceptions : vous y avez tous les droits du monde; — et je m'arrangerai avec le Gouvernement sur les questions de politique, tant intérieure qu'extérieure, qui ne vous touchent pas de si près et que vous n'êtes point à même de bien juger. Où voit-on là de la corruption? Je n'y vois qu'une honorable « conformité de couleur. »

On ne saurait douter de la bonne foi de M. Cuvillier-Fleury. Avec la candeur d'un enfant du *Journal des Débats*, il croit, « pour l'honneur de son pays, » que

tout le monde fait ce qu'il veut faire. Ecoutez cette négation ampoulée d'un sentiment qu'il semble ne pouvoir comprendre :

« Où sont ces héros du désintéressement parlementaire » qui refusent aux intérêts abrités sous l'ombre si ra- » rement protectrice du clocher natal, l'obole de leur » zèle et de leur dévoûment? Je le dis à l'*honneur du* » *pays,* ces Romains fourvoyés dans la politique positive » n'existent que dans l'imagination de nos orateurs; ils » sont inconnus dans la pratique. Tout homme qui jouit » de quelque influence sur le sol de notre généreux pays, » veut que cette influence profite honorablement à quel- » qu'un. Arrière ceux qui n'ont jamais servi que leur » ambition personnelle *ou leur orgueil!* »

De sorte que si, par hasard, quelqu'un refuse d'acquérir ou de conserver les suffrages électoraux au prix que M. Cuvillier-Fleury veut y mettre, c'est un orgueilleux. — Arrière ! !

On nous avait dit que M. Cuvillier-Fleury s'était présenté d'abord sous le patronage d'un membre du clergé, probablement abusé par quelques-unes de ces hypocrisies familières au *Journal des Débats,* où il y a toujours eu un échappé d'Eglise pour enseigner aux autres le langage de la piété. Voici en quels termes le candidat reconnaît les services de son patron ecclésiastique; il y ajoutera sans doute, conformément à la théorie du mandat productif, quelques petits avantages privés :

« Dans la question de la liberté de l'enseignement, » réserver les droits de l'Etat à la direction supérieure de » l'éducation nationale, conférer à la garde de l'Univer- » sité le double dépôt des connaissances qui font les » savants utiles et pratiques, et des sentiments qui font

» les bons citoyens; appliquer les lois du royaume à » toutes les tentatives qui auront pour but de créer une » concurrence illégale à l'enseignement laïque et une » rivalité funeste au *respectable clergé de nos villes* et de » nos campagnes; telle est ma solution. »

Si M. le curé de..... se tient content de ce programme aussi net que brutal; s'il préfère des tableaux pour son église et des ornements pour sa personne à la liberté de la parole de Dieu; s'il est du nombre de ces curés dont l'éloquence et la vertu craignent la concurrence des ordres religieux, et qui trembleraient de voir leur paroisse envahie par les émules des Lacordaire et des Ravignan, nous n'avons à dire qu'une chose : C'est que M. le Curé est bien digne de protéger M. Cuvillier-Fleury. Il y a « conformité de couleur. » Seulement M. le Curé aurait pu obtenir les mêmes avantages de M. Leyraud, avec moins de scandale.

En terminant, M. Cuvillier-Fleury revient à sa chère personne, et prie que l'on considère qu'il a eu l'honneur « d'être choisi pour présider à l'éducation *universitaire* de M. le duc d'Aumale. » Ce n'est pas qu'il veuille « jeter le poids de noms augustes dans la balance des délibérations électorales; » mais il est bien aise qu'on sache cela et qu'on ne l'oublie pas. Qu'il soit tranquille! on le sait si bien qu'il n'avait nul besoin de le dire. Il revient aussi à la « satisfaction de tous les intérêts respectables qui se rattachent à l'arrondissement. » Il fait l'éloge des montagnes de la Creuse et des électeurs eux-mêmes : « Une race excellente, douée de force, d'activité, de patience; » s'il ajoutait la sobriété, les mulets seraient jaloux d'un tel panégyrique. Il conclut que cette *race excellente* « mérite d'attirer toute la sollicitude de l'ad-

ministration supérieure. » Il sait « tout ce qui lui manque, » il ne négligera rien pour l'améliorer. La litière sera belle et le fourrage abondant.

Telle est la profession de foi de M. Cuvillier-Fleury, qui servira de modèle à beaucoup d'autres et qui ne laisse pas de donner à penser, quand on vient à se dire qu'elle pourra fort bien ne point l'empêcher d'être élu.

Quoi qu'il arrive, l'élection de Guéret ne peut manquer de procurer un certain plaisir triste aux contempteurs de la société actuelle et du gouvernement représentatif. Si M. Leyraud triomphe, c'est la victoire de la barbarie; si M. Cuvillier-Fleury l'emporte, c'est celle de la domesticité. Selon nous, M. Leyraud n'est guère autre chose que M. Cuvillier-Fleury à l'état de nature. Entre ces deux concurrents, nous ferions volontiers des vœux pour le triomphe d'un troisième candidat, qui serait homme de cœur avec un peu d'esprit.

III.

OBJECTIONS LÉGITIMISTES.

1er juillet 1846.

I. La *Quotidienne* adresse quelques réflexions au parti « à qui on a faussement donné le nom de *parti catho-*

lique. » Avant de chercher notre profit dans ces réflexions, nous demanderons à la *Quotidienne* si, à son avis, l'opinion dont nous sommes un des organes peut avoir un nom, et quel nom?

Une périphrase nous gênerait. La *Quotidienne* en jugera.

Pouvons-nous dire de nos amis qu'ils forment « le *prétendu* parti catholique? » ou, comme elle s'exprime encore, quand son humeur est moins prompte : « Le » *parti à qui on a faussement donné le nom de* parti » catholique? » Cela est long, embrouillé, pénible.

La *Quotidienne*, trop juste pour nous infliger cette incommodité, répond que nous pouvons prendre le nom qui nous plaira, et que *catholique* n'est pas le seul mot qui se trouve au dictionnaire.

Oui, mais *catholique* nous sourit extrêmement. C'est un mot clair, connu, honorable, glorieux, qui sonne bien à nos oreilles, qui rend bien une idée chère à nos âmes; enfin, la difficulté ne serait pas petite d'en choisir un autre. Essayons, et l'on verra. Parti *légitimiste*? Nous n'y avons aucun droit, quoique nous défendions la plus ancienne et la plus respectable légitimité du monde. Parti *conservateur*? Nous voulons assurément conserver beaucoup de choses; mais, pourtant, si nous nous disions *conservateurs*, le *Journal des Débats* et M. Guizot ne nous reconnaîtraient pas. Parti du mouvement? Nous sommes de la résistance. Parti de la résistance? Nous sommes du mouvement. Parti des gens de bien? Tout le monde y prétend; c'est banal. Parti national, parti français? La *Quotidienne* crierait à l'usurpation : ces titres appartiennent à ses vieux frontispices. Nous n'avons pas même la ressource de nous appeler *parti de l'avenir;* la *Quotidienne* a été le *Moniteur de l'Avenir*... autrefois.

Comment donc nous appellerons-nous, puisqu'enfin il nous faut un nom? Nous regrettons que *parti catholique* inspire tant de répugnance à la *Quotidienne;* car, vraiment, *parti catholique* exprime assez l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes et que s'en font les autres: la preuve en est que ce sont les autres qui nous ont ainsi baptisés, il y a deux ou trois ans, quand c'était encore une injure. Nous croyons même que le mot vient du *Siècle*. Quelque publiciste de cet endroit-là, voulant dépeindre d'un trait ce qu'il concevait de plus détestable et de moins semblable à lui, aura écrit *parti catholique,* sans se douter qu'il nommait une opinion. Mais le nom n'est apparu que parce que l'opinion existait, parfaitement distincte de toutes les opinions existantes, ayant un autre but, d'autres intérêts, d'autres habitudes; entièrement nouvelle sur le terrain politique.

Et voyez la logique de ce baptême par acclamation! On ne nous a pas donné le nom d'un homme, malgré les admirables talents et les beaux caractères qui brillent à notre tête; les dénominations grotesques dont on a essayé de nous affubler, en nous présentant comme une coterie, ont disparu lorsque le public a pu apprécier nos principes. Il n'a plus été question ni de *sacristains,* ni de *néo-catholiques*. On s'est aperçu que la sacristie était grande comme l'Eglise; le néo-catholicisme a été trouvé l'expression fidèle de ces vérités et de ces besoins de tous les temps, pour lesquels, en tous temps, le Catholicisme a combattu. Et les hommes, si peu nombreux encore, qui se mettaient ainsi à l'écart de tous les partis pour les exhorter tous à aimer véritablement la liberté et la France, se sont vu décerner par la commune voix le beau nom de parti catholique, auquel ne répondent sans

doute ni leurs mérites particuliers, ni leur nombre, mais qui, cependant, n'est pas plus grand que leur cœur et plus saint que leurs désirs.

N'en déplaise à la *Quotidienne*, nous garderons ce nom, que nous n'aurions pas osé prendre. Tout autre serait un mensonge ou une injure. Jamais on ne verra dans nos paroles, dans nos actions, dans nos désirs, dans nos rêves, si on pouvait les connaître, la trace d'un amour égal à celui dont nous brûlons pour la maison de Dieu, pour la sainte Eglise catholique. On nomme légitimistes, dynastiques, radicaux, ceux qui préfèrent à tout certaines choses ou certains hommes. Pour nous, il n'y a ni branche aînée, ni branche cadette, ni opposition, ni ministère, ni quoi que ce soit, ni qui que ce soit qui prenne le pas sur l'intérêt de la Religion catholique. C'est dans la splendeur et dans la prospérité de cette Religion, c'est dans son libre développement que nous voyons, comme hommes, la plénitude de notre liberté; comme citoyens, l'honneur et le salut de la France. Nous avons donc le droit de nous appeler catholiques; et nous préférons le labeur de nous élever pour remplir mieux ce titre, à la facilité de descendre pour en ramasser un autre, n'importe lequel, dans la poussière où piétinent les vieux partis.

Voyons maintenant ce que nous veut la *Quotidienne*.

Les réflexions qu'elle offre assez cavalièrement aux méditations du « *prétendu parti* catholique » sont courtes, tranchantes, sous forme d'axiomes.

Elle pose en fait, d'abord, que « les voix royalistes sont maîtresses des élections; c'est-à-dire qu'elles sont maîtresses de la France. » Nous ne savions pas que cela fût démontré, mais nous sommes tout prêts à nous en

réjouir; car, ajoute la *Quotidienne,* « maintenant il est » avéré surtout que la liberté catholique, entendue dans » son extension la plus logique, est la première liberté » que les royalistes défendent. » Rien ne saurait nous être plus agréable. C'est nous annoncer que nous touchons au moment où nos plus vifs désirs, les uniques désirs de la plupart d'entre nous, vont être remplis. La *Quotidienne* prévient même les inquiétudes que certains souvenirs du passé pourraient jeter sur l'avenir : « La » défense de la liberté catholique, dit-elle, revient, *comme* » *de droit* aux royalistes, et si, dans la pratique du pou- » voir, quelques idées à cet égard ont été faussées par le » contact des préjugés parlementaires et jansénistes, *il* » *n'en est pas moins démontré* que les royalistes sont les » gardiens des droits de la conscience. » Voilà des paroles positives.

Mais la *Quotidienne* fait une petite condition aux douceurs qu'elle nous promet. Ce serait que « le prétendu parti catholique » renonçât à son indépendance et se fondît au sein du parti royaliste. Ici commence la difficulté. En effet, le parti catholique ne se compose pas seulement de légitimistes généreusement dévoués avant tout aux droits de la conscience chrétienne, il se compose aussi de dynastiques, d'indifférents et même de démocrates. Comment ces trois dernières classes d'hommes qui, en dehors de l'intérêt supérieur de la liberté religieuse et civile, n'ont rien de commun avec le parti royaliste, iront-ils s'attacher à sa fortune? La *Quotidienne* ne daigne pas entrer dans ce détail. Elle se contente de décider « qu'il n'est *pas possible* d'accréditer en » France une fiction comme celle qui aurait pour but de » mettre la liberté religieuse en dehors de l'action roya-

» liste. » Il n'est *pas possible*? Et pourquoi? — Parce que « la défense de la liberté religieuse revient, *comme* » *de droit*, aux royalistes. » En sorte que si les royalistes jugeaient à propos, ainsi qu'il est arrivé souvent, de ne pas exercer *leur droit*, il ne serait permis à personne de les suppléer et de défendre en leur lieu et place la liberté religieuse.

Supposons une circonstance qui ne manquera pas de se présenter. Deux candidats sont en présence : l'un, affidé de M. Thiers, qui votera résolument comme son patron, pour la proscription des ordres religieux, pour le monopole de l'Université, pour l'asservissement de l'Eglise; l'autre, affidé du Ministère, tout aussi résolu à le servir, mais qui accepte cependant le mandat de protéger, même contre M. Guizot, la liberté de conscience et la liberté d'enseignement. Quelques suffrages, ceux du « prétendu parti catholique, » vont décider de l'élection. A qui seront donnés ces suffrages? Au candidat de M. Guizot, qui est ici le partisan de la liberté? — Non pas! les royalistes veulent envoyer à la Chambre un ami de M. Thiers; et, attendu que la défense de la liberté religieuse leur *revient comme de droit*, le prétendu parti catholique aura soin de ne rien faire sans leur congé.

La *Quotidienne* semble craindre néanmoins que le droit des royalistes ne soit contesté. En conséquence, elle attaque le parti catholique sur un point où elle le juge plus sensible. Elle entreprend de lui prouver que s'il avait pu (par grand hasard) réaliser sa théorie de neutralité entre tous les intérêts subalternes et d'alliance avec tous les grands principes, « ce n'eût été qu'au détriment de la Religion. » Car, poursuit-elle, avec des embarras de style qui ne lui sont pas ordinaires, « car,

» comme évidemment, dans toute la France, on n'eût » trouvé qu'un nombre imperceptible d'électeurs dis- » posés à se constituer politiquement en de telles con- » ditions, la logique eût pu conclure que le Catholi- » cisme était sans racines dans les mœurs publiques. » C'est-à-dire, qu'afin d'éviter le malheur de passer pour être peu de chose, le parti catholique doit se hâter de n'être rien du tout! Ce trait de logique nous permet de répondre que la logique conclut ce qu'elle veut, sans que jamais ses conclusions puissent empêcher une idée juste d'être une idée forte et de faire son chemin. Pour tuer une idée juste, il ne suffit pas de lui opposer quelque lieu commun de polémique et d'ajouter : *car, comme évidemment*. Une idée succombe quand la foi manque aux esprits qui la gouvernent, quand ils la compromettent dans des alliances équivoques, quand ils l'affublent de menteurs déguisements. Elle peut gagner à ces pratiques quelques trompeuses apparences, mais en réalité elle descend, elle se prostitue, et l'affreuse misère suit de près le fragile éclat dont un allié méprisant ou perfide l'avait revêtue pour un jour. Quant à nous, nous ne tenons nullement à paraître plus forts que nous ne le sommes; nous n'avons nullement l'ambition d'entendre proclamer dans un mois que M. Thiers nous doit sa victoire sur M. Guizot, ou que M. Guizot, sans nous, ne se serait pas tiré des mains de M. Thiers. Notre but est de tirer de leurs mains, à tous deux, la liberté captive. Nous ne combattons que pour elle, nous ne mettons nos suffrages qu'à ce prix, nous voulons que ceux qui les acceptent confessent hautement les avoir reçus à cette condition. Le chiffre sera ce que Dieu voudra. Gardant l'honneur, nous ne sommes point en peine de l'avenir.

-nous à faire autrement, s'il vous
n davantage. *Car, comme évidem-*
, exclusivement religieuse aujour-
exclusivement politique, nous n'arri-
ne des deux solutions de ce misérable
M. Thiers ou M. Guizot. Pas un homme
la Chambre porté par nos mains et chargé
érêts; et la logique, la vraie logique, pourrait
« que le Catholicisme est donc sans racines dans
ays. » Beau résultat de tant de luttes! Belle sauve-
de contre tant de périls!

Mais la *Quotidienne* est déjà de notre avis contre elle-même. Après d'inutiles considérations pour établir qu'en séparant la liberté religieuse des querelles de parti, on la sépare de l'ensemble des libertés publiques, la *Quotidienne* s'écrie qu'il ne faut pas que cette liberté « soit » livrée à la merci d'un mauvais ministre, ou, qui pis » est, d'une majorité imbécile. » Nous sommes d'accord. Reste à savoir pourquoi la *Quotidienne* travaille avec tant d'ardeur au succès de M. Thiers. Est-ce que M. Thiers serait, à l'égard de la liberté religieuse, un ministre excellent? Est-ce que la majorité de M. Thiers devrait visiblement, sur les questions de liberté religieuse, surpasser de beaucoup en intelligence la majorité de M. Guizot?

La *Quotidienne* elle-même n'oserait pas le dire. Tel n'est pas le motif de ses préférences pour l'unique adversaire qu'elle puisse en ce moment opposer à M. Guizot. Que veut-elle donc? Quel est le but véritable des querelles qu'elle nous cherche? Ce but, nous le pénétrons facilement; nous espérons qu'on ne nous contraindra point à le dévoiler, et nous proclamons bien haut que nous ne l'accepterons jamais.

La *Quotidienne* ne gagnerait rien à nous pousser sur ce chapitre. Elle ne nous fera point abandonner notre programme; elle ne trouvera nulle part un journal franchement catholique moins ferme à cet égard que nous-mêmes. Il se publie depuis quelque temps une nouvelle feuille politique et religieuse qu'elle a jugée digne de ses éloges et qui mérite également nos sympathies (1) : qu'elle s'adresse à cette feuille, contre laquelle elle n'a point de préventions et qui n'a pas encore été, comme nous, dans la pénible nécessité de la combattre; qu'elle s'adresse aux hommes, si unanimement respectés, qui forment dans les Chambres la tête et l'honneur du parti catholique, elle compte parmi eux de sincères amis; qu'elle s'adresse à nos vénérables évêques; qu'elle leur demande à tous si les catholiques peuvent se mettre à la suite d'un parti, même le plus respectable et le plus voisin de leurs convictions : nous consentirons volontiers à accepter pour règle la réponse qui lui sera faite.

Elle ne prendrait pas le même engagement.

4 juillet 1846.

II. La *Quotidienne* assure d'un ton plus qu'animé : 1° que nous ne sommes pas; 2° que, cependant, nous sommes, et même que nous sommes quelque chose de très politique et de très suspect, exhalant, sous le déguisement religieux, une forte odeur dynastique, à quoi elle ne saurait se tromper et qu'elle ne divulgue que par charité pure; 3° qu'elle ne nous demande rien; 4° que nous la voulons mettre hors de l'Eglise, et que déjà nous

(1) L'*Alliance*.

avons essayé d'insinuer que, pour être royaliste, on cesse d'être catholique; 5° que nous lui reprochons de travailler au triomphe de M. Thiers, et que c'est là une *sottise* qui deviendrait une calomnie si elle était répétée.

Ordinairement la *Quotidienne* emploie de meilleures raisons, et quand ses raisons sont meilleures, sa polémique est plus polie.

Si nous ne sommes pas, à quoi bon ces aigreurs et ces injures?

Mais nous sommes, et même nous sommes dynastiques. Le *Journal des Débats* y ferait bien des objections! Mettons toutefois que nous sommes dynastiques. Qu'importe à la *Quotidienne,* puisque nous votons pour ses amis, à la seule condition qu'ils prendront envers nous des engagements qu'ils ont déjà pris d'eux-mêmes?

Du moment que nous voulons bien mettre les amis de la *Quotidienne* dans la Chambre, il serait singulier que nous voulussions les mettre hors de l'Eglise. Aussi n'y songeons-nous point. Nous ne mettons aucun parti hors de l'Eglise; et la paix régnerait depuis longtemps entre la *Quotidienne* et nous, si elle tenait moins à mettre l'Eglise dans un parti.

Jamais nous n'avons dit, ni insinué, ni essayé d'insinuer que, pour être royaliste, on cesse d'être catholique. Mais la *Quotidienne* a très souvent insinué, dit et professé que, pour être catholique, il faut d'abord être royaliste. Elle a eu là-dessus des idées très arrêtées. Nous voyons avec plaisir que ces idées se modifient sensiblement. Elle parle de *catholiques non royalistes* pour lesquels elle professe une grande estime. Elle proteste ne mettre nullement en doute leur raison, leur sagesse, leur équité. Encore un pas, et elle avouera que ces catho-

liques *non royalistes* peuvent aussi être des catholiques non dynastiques, non républicains, en un mot, de purs et simples catholiques, indifférents aux querelles des partis, ou du moins les subordonnant toutes à l'intérêt de la Religion. Alors elle aura fait, sans y prendre garde, l'éloge du *parti catholique* tel que nous le concevons et tel que nous le connaissons. Nous n'attendrons pas, nous, jusque-là, pour proclamer que les catholiques qui suivent le drapeau de la *Quotidienne,* comme ceux qui en suivent un autre, peuvent être d'excellents catholiques. Nous continuerons seulement de leur dire ce que nous leur disons depuis longtemps : c'est que la prééminence du drapeau humain les empêche de rendre à la Religion les services qu'elle attend d'eux, et peut quelquefois les mener jusqu'à trahir ses intérêts les plus chers. N'est-il pas évident qu'un catholique uniquement préoccupé, au moment solennel des élections, du désir de renverser tel ministre ou de faire arriver tel autre, sacrifiera, au profit d'un individu, la Religion qu'il aurait pu et dû servir?

Il importe à la *Quotidienne* que M. Guizot soit renversé; et comme, assurément, elle ne prétend pas mettre à la place de M. Guizot un royaliste ou un catholique, tout ce qu'elle fera contre M. Guizot personnellement, elle le fera au profit immédiat de M. Thiers, quoique en vue d'espérances ultérieures, fort chimériques à notre avis. Voilà sa tactique; nous ne l'approuvons ni ne la blâmons quant à présent; nous nous contentons de dire que ce n'est point la nôtre.

Il nous importe, à nous, non pas de renverser M. Guizot, non pas de faire arriver M. Thiers, non pas de préparer par de tels moyens un avenir dont nous ne voulons pas nous occuper et que nous abandonnons à Dieu, mais

d'imposer à M. Guizot, à M. Thiers, au Gouvernement, à la dynastie, l'obligation de remplir promptement les promesses de la Charte en ce qui concerne la liberté de conscience et la liberté d'enseignement.

Pour atteindre ce but, qui peut rallier tous les honnêtes gens de tous les partis, nous ne faisons alliance avec personne spécialement, et nous faisons alliance avec tout le monde indifféremment. Nous ne demandons pas aux candidats s'ils sont dynastiques ou s'ils ne le sont point, de quelle façon et jusqu'où ils se proposent de soutenir le Gouvernement, de quelle façon et jusqu'où ils le veulent combattre : nous leurs demandons, quels qu'ils soient, s'ils acceptent le mandat de protéger la liberté religieuse, de procurer la liberté d'enseignement; nous sommes pour eux ou contre eux suivant leur réponse. Nous ne regardons plus à leurs tendances politiques ni aux nôtres; nous faisons, dans ce grand intérêt patriotique et religieux, complète abnégation de nos sympathies, de nos amitiés, de nos croyances elles-mêmes. Nous votons dynastiques contre dynastiques, royalistes contre royalistes, catholiques contre catholiques, préférant le protestant et le juif qui aiment la liberté au catholique qui ne l'aime pas, ou qui, dans un intérêt politique quelconque, toujours secondaire à nos yeux, l'abandonne et la sacrifie.

Que voit-on là de si abominable, de si monstrueux, de si sot?

Nous aurons des candidats dynastiques? Oui; et plus d'un légitimiste votera pour eux. Nous aurons aussi des candidats légitimistes pour lesquels voteront les électeurs dynastiques. La *Quotidienne* elle-même, dans une intention différente, en est là. Parmi cette opposition où

elle va chercher des candidats et des électeurs, elle rencontrera des dynastiques en grand nombre, ennemis, à la vérité, du ministère d'aujourd'hui, mais amis et séïdes du ministère de demain. Elle les agréera.

Pourquoi donc ne pourrions-nous pas faire au profit d'une liberté précise et déterminée ce qu'on prétend faire de tous côtés dans l'intérêt d'une liberté vague, mal définie, et qui a souvent la physionomie d'un jeu politique très hasardeux?

Si la *Quotidienne*, comme elle l'assure, place cette liberté que nous voulons défendre au premier rang des droits qu'elle veut protéger, qu'a-t-elle à craindre de nous, et quel est le motif secret de ses colères et de ses pétulances? Elle sait bien que ses amis peuvent compter sur nous.

Mais elle voudrait que ses amis pussent compter encore sur nous, lors même que leur marche, aboutissant à la politique pure, s'éloignerait absolument de nos desseins; lors même qu'il s'agirait de porter un opposant quelconque qui renierait la liberté d'enseignement contre un ministériel quelconque qui la défendrait.

Or, voilà ce que la *Quotidienne* n'obtiendra jamais de nous, et ce que, très heureusement pour l'honneur des royalistes, elle n'obtiendra pas des plus considérables et des plus influents d'entre eux. Les détours qu'elle emploie pour en venir là, et l'espèce de fièvre qui l'anime quand ce sujet tombe sur le tapis, nous prouvent assez qu'elle désespère de réussir. Elle est trop sincèrement catholique, au milieu de ses erreurs, pour que nous ne la félicitions pas de l'échec qui lui est réservé, et dont elle s'applaudira plus tard.

IV.

OBJECTIONS LIBÉRALES.

9 juillet 1846.

I. Un journal, rempli d'honnêtes intentions, termine par la phrase suivante d'honnêtes remarques sur la circulairedu *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse :*

« Elargissons donc nos vœux; soyons les hommes du » peuple, comme les hommes de la conscience, les dé- » fenseurs des libertés civiles et politiques, comme les » champions des libertés religieuses, et que le comité ait » désormais pour devise : *Dieu et les droits de tous!* »

Il ne faut sans doute voir dans ces paroles que le besoin naturel de conclure un discours enthousiaste par quelque chose de tout-à-fait éloquent. Cependant il serait bon de savoir ce que l'on veut dire, dût-on y perdre quelques effets de style. Beaucoup de catholiques comprendront mal ce qu'on exige d'eux lorsqu'on leur conseille d'*élargir leurs vœux, d'être les hommes du peuple comme ils sont ceux de la conscience, les défenseurs des libertés civiles et politiques, comme les champions des libertés religieuses.*

Les vœux du Comité embrassent le salut religieux du

monde et vont à la réforme graduelle et pacifique de tous les maux de l'ordre social; cela paraît assez large.

En se proclamant les hommes de la conscience, en se faisant les hommes de la justice et de la charité, les catholiques du Comité peuvent se croire les *hommes du peuple* à meilleur titre que beaucoup d'autres qui se contentent de flagorner le peuple ou bassement ou témérairement. Il ne s'agit pas de promettre au peuple des priviléges impossibles, mais de le préparer à l'exercice des droits que l'on réclame pour lui et d'obtenir dans ce but le pouvoir de lui distribuer les lumières de la Religion, ce qui est sans contredit le premier des besoins populaires.

Champions de la liberté religieuse, ces mêmes catholiques du Comité et ceux qui les suivent, ont quelque raison de penser qu'ils sont par là même les champions des libertés civiles et politiques les plus essentielles, les plus raisonnables, les plus positives, sinon les plus *étendues*, ce qui est vague.

Quant à la devise, il nous semble que celle du Comité : *Dieu et notre droit*, exprime parfaitement le but qu'il se propose. Il ne faut que savoir le français pour comprendre que *notre droit*, signifie *le droit* ou *les droits de tous*, et même *tous les droits* que peut revendiquer un catholique et un citoyen.

Il serait donc utile de préciser l'action que l'on attend du Comité, si l'on a des idées à lui proposer et non pas tout bonnement une belle phrase à jeter au public.

Si l'on désire que le Comité complique les suprêmes intérêts en vue desquels il s'est formé, du soin de servir et faire marcher une quantité de petites affaires et de petites choses que la polémique affuble de grands

mots, c'est exactement comme si on lui conseillait de se dissoudre et de s'anéantir. Le Comité se compose d'hommes appartenant à toutes les opinions, tous hommes de cœur, dévoués *avant tout* à la liberté religieuse, à la liberté d'enseignement, à la liberté de discussion, entièrement et inébranlablement unis sur cette base; mais qui pourraient fort bien se diviser s'ils agitaient entre eux le programme des partis.

On peut aimer ardemment le peuple, la liberté, la France, sans être forcé de s'entendre de tout point avec de très honnêtes esprits sur la manière de servir les immenses intérêts que ces noms représentent. Lorsqu'on est d'accord sur les principes essentiels, il faut attendre de la raison et du temps l'acquiescement des idées particulières, patienter avec tout le monde, et ne proclamer l'indignité de personne.

Il convient de se représenter aussi quelquefois le ridicule de cette préoccupation, que seul on marche dans la voie *du progrès* et que tout catholique qui dédaigne de se proclamer le *défenseur des droits du peuple*, est un obscurantiste attardé dans les sacristies. Ces bouffées sont certainement innocentes, mais elles ne sont pas de bon goût.

12 juillet 1846.

II. Nous avons souri des jeunes ardeurs de l'*Alliance* (c'est le nom de notre nouveau confrère), prenant pour des idées nouvelles une vieille phraséologie empruntée aux feuilles libérales, très creuse et assez mal famée, rejetée, à ce double titre, par les hommes pratiques de

notre opinion. On ne se dit point *homme du peuple* parmi nous, on ne se dit point libéral, on ne fait pas semblant d'être révolutionnaire : on aime et on sert le peuple, la liberté, la révolution dans ce qu'elle a d'acceptable, comme on peut, comme on doit chrétiennement les aimer et les servir, c'est-à-dire en vue de les convertir, pour les *sauver*.

Il faut que nos réflexions n'aient point paru trop faibles, car l'*Alliance* n'y répond nullement. Elle n'entreprend pas de soutenir son premier dire au sujet de la circulaire du Comité. Nous pouvons donc espérer que cette circulaire, toute réflexion faite, lui semble présentement aussi large, aussi libérale qu'un article du *Commerce*, ou qu'un des siens. S'il en est ainsi, l'*Alliance* a fait un grand pas dans la saine appréciation des devoirs et des intérêts du parti catholique.

Mais nous n'avons pas eu le même bonheur dans la forme que dans le fond. L'*Alliance*, en nous faisant beaucoup de compliments sur nos anciens services, nous reproche à son égard une certaine aigreur, qu'elle attribue à un certain amour-propre; et cet amour-propre irait jusqu'à nous faire sacrifier les intérêts les plus sacrés.

Madame, je n'ai point des sentiments si bas!

Nous avons attaqué l'*Alliance* sur des points où il nous semble qu'elle s'égare; nous pourrons le faire encore, et le ton de notre polémique sera, comme il arrive toujours, à l'insu même de celui qui écrit, déterminé par la nature, par la valeur des arguments à combattre; sérieux contre des idées sérieuses, moins grave contre celles qui auront moins de gravité. Nous n'avons rien trouvé de grave dans les objections que l'*Alliance* faisait à la cir-

culaire du Comité; mais il peut s'en présenter d'autres, et elles auront un autre accueil. Nous entendons bien que l'*Alliance* nous traite ainsi; nous lui donnons d'avance liberté entière contre nos idées qui lui paraîtront dangereuses, et nous ne mettrons point en doute sa charité. Un écrivain politique n'a jamais tort d'animer un peu son style. Le public et ses adversaires le lisent avec plus d'agrément.

Mais ne vaudrait-il pas mieux aller chacun de son côté, sans s'occuper de s'entendre ni de se contredire? — Non, certes! du moins à notre avis. Si le dissentiment est tel sur certains points, qu'un dommage peut en résulter pour la cause commune, il faut parler au plus vite, afin que chacun sache bien où il va et ce qu'il veut. L'*Alliance* dit, avec un louable sentiment, qu'elle aime mieux chérir et estimer ses frères que de les combattre. Nous fait-elle donc l'injure de croire que nous cessons d'aimer et d'estimer tous ceux que nous combattons?

L'objection que nous opposons à telle ou telle ligne de conduite, la plaisanterie ou le sarcasme qui nous aide à défaire tel ou tel argument erroné, ne diminue en rien notre estime pour les intentions et notre sympathie pour les dévouements.

Nous croyons l'*Alliance* très sincèrement dévouée à l'Église, et il ne nous est ni possible ni permis de douter de ses intentions; mais nous doutons de la rectitude de sa marche, et nous craignons que trop de complaisance envers les feuilles purement libérales, un désir trop vif d'obtenir leurs éloges ne l'attire dans des embarras fâcheux pour elle et pour nous.

Ces désirs se manifestent et ces embarras s'annoncent

tous les jours par mille indices. La sortie, si déraisonnable à notre sens, de l'*Alliance* contre la circulaire du Comité en est une preuve, mais non pas la seule; il y en avait eu d'autres, et nous en avons parlé.

Voici les conséquences que nous prévoyons.

L'*Alliance* servira d'abord de prétexte pour faire dire qu'il y a parmi les catholiques deux partis : l'un qui comprend les besoins des temps nouveaux, qui est libéral, qui aime le peuple; l'autre qui est rétrograde, qui est absolutiste, etc., et que ce mauvais parti combat le bon. Ceux qui parleront ainsi n'auront garde de s'apercevoir qu'il n'y a, au fond, d'autre différence entre ces deux partis que l'emploi de certains mots et de certaines formules; et l'*Alliance*, malgré elle, peut-être, pour les entretenir dans cette erreur, sera de plus en plus entraînée à faire, qu'elle nous pardonne le mot, *claquer le fouet libéral*. Il en résultera des concessions, ou, si l'on veut, des apparences de concessions regrettables. Déjà n'a-t-elle pas permis au *Courrier Français* de la compter comme étant de son avis sur la question des mariages mixtes? et ne semble-t-elle pas reculer (ce qui est triste et nouveau) devant certaines questions que lui pose la *Démocratie pacifique*? Questions ridicules, et telles néanmoins que l'*Alliance* serait peut-être embarrassée d'y répondre *catholiquement*, sans déchirer ce petit manteau de libéralisme dont elle a la bonté de couvrir ses épaules. On lui en fera bien d'autres! On lui fera la condition que les Japonais imposaient aux chrétiens lorsque ceux-ci voulaient trafiquer dans leurs ports : ils ne pouvaient débarquer qu'en foulant aux pieds la croix; on appelait cela le *Jésumi*. L'*Alliance* n'y consentira jamais, nous le savons bien. Mais alors tout

le fruit de ces concessions qui auront choqué les catholiques et tant servi à égarer l'opinion sur leur compte; tout le fruit de ces concessions qui auront séduit et détraqué quelques intelligences, qui auront alarmé beaucoup d'âmes et peut-être allumé quelques foudres, tout le fruit de ces concessions sera perdu. Les bons catholiques, les catholiques intelligents, redeviendront des *sacristains*, comme les autres.

Voilà ce que nous craignons, voilà le danger au-devant duquel nos confrères s'élancent et dont nous les avertissons.

V.

AUTRES OBJECTIONS.

17 juillet 1846.

La presse se tait avec un accord remarquable sur les publications du Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse. On ne veut pas les combattre, crainte de s'aliéner l'appui important des catholiques; on ne

veut pas les mentionner, parce qu'enfin, au milieu de ces saturnales de la convoitise et du mensonge qu'on appelle les élections générales, la dignité du petit parti catholique pourrait attirer quelques bonnes âmes qui suivent, faute de mieux, la routine des vieilles opinions.

Nous sommes dans un de ces moments rares et curieux où les gens d'affaires s'étonnent de respecter et de craindre les gens de bien. On laisse dormir les Jésuites et le *parti prêtre*. C'est à qui fuira l'occasion de dire un mot qui alarme les catholiques. Quelques voix peuvent faire tant de choses! Une seule voix a déjà tant de prix!

La *Quotidienne* et le *Commerce*, deux feuilles qui, l'une et l'autre, à différents titres, se sentent quelque goût pour la Religion et pour la liberté, ont dû à ces heureuses dispositions le courage de ne point se taire. La *Quotidienne* parle à ses lecteurs de l'éloquente publication de M. de Montalembert (1); elle le fait avec beaucoup de respect pour le caractère et pour le talent du noble écrivain, ne trouvant à lui reprocher que de n'être pas de son parti. C'est là, dit-elle, le côté faible de tout ce que fait M. de Montalembert.

Le *Commerce* a résolument abordé le Comité et M. de Montalembert. Les intentions du *Commerce* sont excellentes; le ton de sa polémique est parfait. Nous regrettons vraiment d'avoir à lui dire qu'il ne comprend pas très bien ce que nous sommes et ce que nous voulons.

La *Quotidienne* reproche au parti catholique de n'être pas assez légitimiste; le *Journal des Débats* lui a reproché

(1) *Devoir des catholiques dans les élections;* dans cette brochure, M. de Montalembert donnait tout l'éclat de son talent aux idées que soutenait l'*Univers*.

souvent de n'être pas assez dynastique; la *Démocratie pacifique* lui reproche parfois de n'être pas assez chrétien; l'*Ami de la Religion* lui reproche habituellement d'être trop libéral et tremble qu'il ne soit pas orthodoxe; la *Voix de la Vérité* lui reproche aussi quelque chose, sans savoir précisément quoi; le *Commerce* voudrait qu'il se précipitât dans le noble creuset où M. Thiers met la gauche en fusion. La liberté, l'Eglise, la France seraient sauvées, dit le *Commerce,* si nous allions nous asseoir quelque part sur les bancs de la gauche, dans ce milieu où finit M. Thiers, où commence M. Ledru-Rollin; c'est-à-dire à l'endroit à peu près où siége M. Isambert. Idée bizarre! Mais le *Commerce* y tient beaucoup. Jusque-là, il ne verra guère en nous que des esprits *timides, méticuleux, tièdes, alourdis;* il nous trouvera indignes d'avoir dans nos rangs un homme comme M. de Montalembert. Nous concevons qu'un homme comme M. de Montalembert nous soit envié. Tous les partis s'en arrangeraient, et si nous le donnions au *Commerce,* nous lui ferions assurément un fort joli cadeau. Mais nous voulons le garder, et cependant rester où nous sommes.

A propos de la circulaire du Comité, le *Commerce* nous avait déjà fait connaître ses désirs. Il aurait voulu trouver dans cette circulaire un programme complet d'opposition : réforme électorale et postale, questions de Pologne, de Syrie et d'Amérique; conversion des rentes, abolition de l'esclavage, abrogation des lois de septembre; marine, défrichement, reboisement, Algérie et le reste! La circulaire, disait-il avec douleur, est muette sur tous ces points, *comme sur tous ceux que nous pourrions citer encore.*

En répondant à l'*Alliance*, nous avons essayé de démontrer qu'on demandait au Comité, ou des choses qu'il avait déjà faites, ou des choses qu'il ne lui était pas possible de faire. Pourquoi, en effet, surchargerait-il ses délibérations du soin de tant d'intérêts secondaires, que chacun de ses membres se réserve de discuter plus tard, lorsqu'il aura été pourvu à l'intérêt suprême de tous les catholiques, à l'intérêt de la grande liberté? Autant vaudrait dire que des gens réunis pour aller à la conquête d'un monde, devraient commencer par se diviser et se battre entre eux sur certains détails mesquins de l'administration que recevra ce monde à conquérir.

Les *Fils des Croisés* vont à la conquête des libertés religieuses comme leurs pères allaient à la conquête de Jérusalem. On laisse de côté tous les dissentiments, tous les intérêts contradictoires; et l'on se rend, libre de ce fâcheux bagage, là où chacun est assuré de trouver le droit de tous, l'ennemi de tous, l'honneur de tous.

Mais nos arguments n'ont pas fait fortune auprès du *Commerce*, et la brochure de M. de Montalembert lui inspire justement les mêmes regrets que la circulaire du Comité. « Il n'y a pas plus ici que dans la circulaire du » Comité, un *plan complet de politique nationale*, telle » que doivent se la proposer des hommes désireux de » mériter ou de conquérir les sympathies *sérieuses du* » *pays*. » Qu'est-ce que c'est que le *pays*? Si ce n'est pas le *Commerce* tout seul, si c'est l'ensemble de toutes ces opinions qui ont le droit de se produire, de se combattre, de conquérir ce qu'elles demandent, de défendre ce qu'elles ont conquis, nous trouvons, et tout en témoigne, qu'il y a dans l'écrit de M. de Montalembert, comme dans la circulaire du Comité, de quoi attirer

l'attention des unes, la sympathie des autres. Dans le libéralisme même, dans l'opinion légitimiste, dans l'opinion dynastique, tous les hommes qui aiment vraiment l'Eglise et la liberté, sympathisent profondément avec M. de Montalembert; il n'y a rien de plus *sérieux* que la sympathie de ces hommes-là!

Non, dit le *Commerce*, vous êtes *timides, méticuleux*, etc., et ce sont justement vos sympathies que M. de Montalembert n'a point. Comment! M. de Montalembert n'a point nos sympathies! — Il ne les a point; tandis qu'il développe avec éclat *vos vues restreintes*, vous êtes cause néanmoins qu'*il n'échappe pas entièrement, par la générosité du désir, aux étroites limites du présent*. Nous sommes par bonheur très convaincus qu'il n'y a rien que de *sérieux* dans le *Commerce*, autrement, nous croirions qu'il veut rire. Encore, s'il précisait quelques-uns de ces points où M. de Montalembert prend vers l'avenir un vol que la timidité catholique ne peut suivre! Mais rien; le *Commerce* pose en fait que M. de Montalembert n'a point les sympathies des catholiques, et nous affirmons en vain le contraire; il en sait là-dessus plus long que nous.

En somme, les imaginations du *Commerce* viennent d'un fond de chagrin assez flatteur pour nous. Il est attaché à la vieille opposition, qui ne mérite guère qu'on l'aime tant; il la voit se disloquer et il voudrait bien que le parti catholique étayât cette muraille de Jéricho. Le parti catholique, au contraire, sonne la trompette qui la fera crouler un jour. Qui ne prévoit que ce mot, que cet élan de liberté auquel elle oppose stupidement ses ruines, finira par la jeter bas, comme une masure abandonnée? Le parti catholique est donc loin de s'entendre avec le

Commerce, malgré les douceurs que ce jeune champion de vieilles choses mêle à ses déclarations de guerre. Cependant un accommodement ne nous paraît pas impossible. L'opposition dont le *Commerce* prend la défense n'est pas l'opposition vraie, mais une opposition considérablement idéalisée, qui a des idées, du bon sens, de la droiture, qui aimerait presque la liberté. Il est comme ces jeunes princes des contes de fées, qui s'enflamment sur un portrait. Lorsqu'il verra sa beauté en chair et en os, lorsqu'il pourra l'entendre parler de la liberté religieuse et de toute liberté, lorsqu'il verra comme elle s'emploie à défendre la Pologne, à protéger la Syrie, à prévenir les affronts de l'entente cordiale, à ménager les deniers publics, alors, nous l'espérons pour lui, nous serons d'accord parfaitement. Il comprendra que les catholiques ont bien fait de prendre toutes leurs mesures pour forcer le pas de cette haquenée rétive; il comprendra mieux encore que les hommes de cœur, associés contre la corruption par le seul engagement qui les lie à la liberté, n'avaient pas besoin de faire un programme pour défendre en toute occasion, selon leurs lumières et leur conscience, les intérêts de l'honneur national, les besoins du peuple et les franchises du droit commun.

VI.

PROTESTANTS, PHILOSOPHES, DOCTRINAIRES.

19 juillet 1846.

A l'occasion du dernier écrit de M. de Montalembert, le *Semeur*, la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue nouvelle* font sur l'attitude présente et sur l'avenir du parti catholique des réflexions que nous avons plaisir à mettre sous les yeux de nos lecteurs. Elles leur paraîtront, comme à nous, fort encourageantes.

Commençons par le *Semeur*. Aucun journal n'est plus soigneux d'entretenir ses abonnés dans de douces illusions. Sans cesse il leur fait voir comment Rome s'anéantit et comment le Catholicisme s'écroule, en punition des crimes dont il a souillé la terre. Cela suffit aux béats de Genève. Qu'il n'y ait plus de Pape, plus de moines, plus de prêtres, plus d'Eglise catholique, et il y aura dans ce monde assez de vertu et de liberté. Or, quiconque lit le *Semeur*, doit être pieusement convaincu que nous touchons au moment heureux où la chute du papisme laissera enfin régner l'innocence et la paix. Pour accréditer ces heureuses espérances, le *Semeur* emploie un procédé simple et ingénieux. Il fait travailler des critiques, des historiens, des publicistes, qui tous possèdent

à merveille le talent de dénaturer, de falsifier, de supprimer, dans l'intérêt de la secte, tantôt les faits passés, tantôt les faits contemporains. Ses ciseaux mêmes sont intelligents, et l'on ne saurait dire avec quel art ils retranchent des nouvelles les plus retentissantes tout ce que la rédaction, qui est pourtant habile, n'est pas capable d'assaisonner au goût protestant. Point de nouvelles de la Pologne, si ce n'est pour louer le gracieux Empereur et calomnier les martyrs; point de nouvelles de l'Irlande; point de nouvelles du puseyisme; point de nouvelles des missions étrangères; plus de nouvelles de M. Ronge, depuis qu'il est si chaudement sifflé. Grâce à ces petites précautions, le *Semeur* prouve à ses abonnés, une fois par semaine, bien régulièrement, que le Catholicisme est une grande et infernale duperie dont le monde se lasse et se moque; ce qui remplit d'une céleste joie tous ces cœurs pieux. L'action du parti catholique aurait pu troubler leur quiétude; peut-être même quelques-uns ont-ils demandé ce que c'était que cet écrit de M. de Montalembert dont le public s'occupe tant, quoique les journaux en parlent si peu. Le *Semeur* les prévient. L'écrit de M. de Montalembert, dit-il, après en avoir analysé le premier chapitre, prouve que *les catholiques visent au monopole;* la liberté qu'ils demandent *n'est pour eux qu'un pis aller.* En présence des théories de liberté que M. de Montalembert a si ardemment proclamées et qui tiennent une si large place dans son écrit, cette assertion est assez brave. On voudrait sans doute savoir comment le *Semeur* s'y prend pour l'établir? Il l'établit sur sa parole et ne souffle mot de ces admirables déductions, à la loyauté desquelles la loyauté publique rend hommage, où M. de Montalembert établit que la conquête de la liberté

est non-seulement le vœu le plus sincère des catholiques, mais leur plus grand intérêt. Voilà quelle est la mauvaise foi du journal protestant. Après en avoir donné cette preuve odieuse, il en donne une preuve risible : « Nous aussi, dit-il, nous voulons la liberté d'enseigne» ment, largement assise sur le droit commun.... Puisse » seulement le parti catholique, par les tendances qu'on » lui connaît, ne pas la faire prendre en dégoût à la na» tion! » Si ce malheur arrivait, le *Semeur* serait sans doute inconsolable? Oh! oui! Mais, cependant, toute réflexion faite, il pense que le meilleur est encore de refuser la liberté d'enseignement, de peur que le parti catholique n'en abuse : « Qu'on le sache bien : pour peu » qu'il réussisse à se faire craindre de M. Guizot, le parti » catholique lui imposera d'autres conditions encore » qu'une loi de liberté; il le dispensera même volontiers » de la loi qu'il réclame de lui s'il obtient l'équivalent ou » mieux : des services, par exemple, qui ne profitent » qu'à lui seul, au lieu de droits à l'usage de tout le » monde. »

Nous croyons que cette duplicité dans la discussion, ces insinuations cauteleuses, cette adresse à esquiver les arguments auxquels on prétend répondre, cette promptitude à trahir les principes qu'on prétend défendre, justifient de tout point le sentiment avec lequel nous parlons quelquefois du *Semeur*. Nous ne connaissons point d'adversaire plus difficile à respecter. Disons-lui cependant qu'il se trompe, s'il croit que les catholiques puissent tolérer qu'on leur offre des services au lieu de leur reconnaître des droits. Des services, des faveurs, cela est bon pour une secte! La vérité est plus fière; elle a des droits, elle veut en jouir; et elle se sent si forte

avec ces droits, qu'elle en fait part sans répugnance et sans crainte à ses plus ardents ennemis. On l'énerve lorsqu'on lui impose la paix; et le *Semeur* sait bien que la paix est le régime des antichambres. Aussi est-ce là, quoiqu'il en dise, qu'il aimerait à nous voir pour sa sécurité.

Les philosophes nous montrent plus de sincérité que les protestants. L'analyse qu'ils donnent de l'écrit de M. de Montalembert dans la *Revue des Deux-Mondes*, n'est pas tout-à-fait infidèle. Si l'idée de voir l'Eglise *conquérir sa complète indépendance, en se servant des institutions et des mœurs de la liberté,* leur fait une peur effroyable, du moins ils avouent naïvement cette peur, et ils reconnaissent avec une certaine droiture que c'est là véritablement le but poursuivi par les catholiques. Ils exhortent plaisamment le Clergé à ne pas faire cause commune avec les laïques *effervescents* dont le cœur s'est passionné pour cette utopie dangereuse: ils le pressent de se contenter plutôt des faveurs que les protestants nous accusent de rechercher pour lui. Ils lui font, à ce sujet, les représentations les plus douces, on pourrait dire les plus tendres : « La situation est délicate pour » l'Eglise; elle est au milieu d'une société paisible et » bienveillante, en face d'un Gouvernement *empressé de* » *lui complaire.* Elle commettrait une lourde faute si, » dans des circonstances aussi favorables, elle prenait » une attitude belliqueuse. *A quoi bon?* Est-elle, nous » ne dirons pas persécutée, *mais froissée en quelque* » *chose qui ait de l'importance?* Que l'Eglise ait des dé- » sirs qui ne soient pas encore satisfaits, *qu'elle songe à* » *étendre son autorité, ses enseignements, à multiplier* » *ses lévites, on le conçoit;* nous comprendrions moins

» qu'elle mît de côté toute circonspection, toute *sagesse*, » pour marcher à l'accomplissement de ses desseins avec » une impétuosité juvénile qui risquerait de tout perdre. » L'innocente fauvette qui module ses doux sons dans un recueil dévoué à MM. Thiers, Cousin et Libri, a sans doute ignoré tout ce que ces messieurs ont fait, dit et écrit depuis trois ans; son langage, autrement, serait trop extraordinaire. Le *Semeur* n'en sera pas médiocrement surpris. Quoi! c'est la *Revue des Deux-Mondes* qui conçoit que l'Eglise « songe à étendre son autorité, ses » enseignements, à multiplier ses lévites; » et elle se borne à la prier bien humblement, dans son intérêt, de ne pas mettre de côté toute circonspection? Hélas! oui. La *Revue des Deux-Mondes* n'a plus en vue que le bien de l'Eglise. Ce qui fait qu'avec de si aimables façons on engage le Clergé à se séparer des catholiques *effervescents* comme M. de Montalembert, M. Clapier, M. de Vatisménil, M. le comte Beugnot et quelques autres, c'est la crainte que l'Eglise, qui, « au siècle dernier, s'est » étrangement fourvoyée dans les boudoirs, ne se laisse » aujourd'hui entraîner dans les clubs. » Nous avons tout à l'heure rassuré le *Semeur*, tout tremblant à la pensée de voir l'Eglise dans les antichambres; rassurons la *Revue des Deux-Mondes*, qui appréhende de la voir pénétrer dans les clubs. L'Eglise ne va pas plus dans un endroit que dans l'autre. Le *Semeur* peut consulter là-dessus M. Martin (du Nord); la *Revue des Deux-Mondes* n'a qu'à prendre des renseignements auprès du *National*. Les paroles de la *Revue des Deux-Mondes* n'en sont pas moins dignes d'éloges et surtout de remarque. Nous verrons comment nos philosophes parleront après les élections, s'ils y sont les plus forts.

La *Revue nouvelle* (1) se sent pleine de sympathies pour l'Eglise et pour M. de Montalembert. Elle approuve l'attitude des catholiques, elle exalte le caractère et le talent du noble écrivain qui vient de parler si dignement en leur nom. Cependant, son opinion, qu'elle laisse seulement entrevoir, en se réservant de la formuler plus tard, se rapproche beaucoup de celle du *Semeur*. Elle pense aussi que la liberté ne peut être pour les catholiques qu'un moyen de transition pour arriver au pouvoir absolu. Seulement, elle veut bien supposer qu'ils ne se doutent pas de cette noirceur cachée au fond de leurs desseins. Mais qu'importe? puisqu'ils doivent faire, même à leur insu, un tel usage de la liberté, la conséquence naturelle est qu'il faut se liguer pour les empêcher de l'obtenir. Nous attendrons que la *Revue nouvelle* ait développé tout au long cette thèse ingénieuse pour y répondre. En attendant, nous la prévenons que l'exemple qu'elle se propose d'invoquer, celui de la Belgique, nous touche peu. De quelque façon qu'on interprète la situation passée et la situation présente de la Belgique, la question n'est pas là : elle est dans la Charte et dans la France.

La conclusion que nous voulons tirer de tout ce qui précède sera courte. Les uns calomnient le parti catholique et n'osent pas aborder ses arguments; les autres cherchent à le diviser. La *Revue des Deux-Mondes* appréhende qu'il ne se jette dans les clubs; la *Revue nouvelle* le voit avec regret recevoir l'assistance d'une portion considérable du parti légitimiste; on s'inquiète de sa marche, on s'obstine à méconnaître ses desseins, on lui

(1) Cette *Revue*, dévouée à M. Guizot, recevait principalement l'influence de M. le prince Albert de Broglie.

donne des conseils d'amis : tout cela prouve que l'on redoute son action. On la redoute, parce qu'elle sera puissante, et parce qu'elle l'est déjà.

VII.

LA RELIGION ET LA LIBERTÉ.

16 septembre 1846.

La chronique électorale que nous avons publiée durant plus d'un mois et qui a si bien révélé la force présente et l'immense avenir du parti catholique, n'a pas produit moins de sensation à l'étranger qu'à Paris et dans toute la France. Si les nombreuses et insignes faiblesses du Gouvernement et des Chambres nous ont fait déchoir de notre rang politique, il y a encore une supériorité que nous n'avons pu perdre. Nous conservons pleinement ce privilége de mener les idées, que tous les grands publicistes nous ont reconnu; et, pour le bien comme pour le mal moral, nous sommes toujours à la tête des nations. On lit, on traduit partout nos écrivains bons et mauvais; aucune voix ne s'élève parmi nous avec un peu d'autorité

ou de succès qui n'ait pour auditoire l'Europe entière; la France est le cerveau de l'humanité, toute opinion qui s'y forme trouve de nombreux disciples et fait promptement, selon la vertu qui est en elle, son chemin funeste ou glorieux sur la terre.

Nous paraîtrions nous abandonner aux exagérations de l'amour-propre national, si nous entreprenions de dire tout ce que l'attitude actuelle des catholiques de France a produit d'émotions et ranimé d'espérances en Europe, parmi ces hommes d'élite qui, partageant notre foi, s'associent de cœur et d'âme à nos efforts. Ils comprennent mieux et beaucoup plus vite que beaucoup d'autres moins éloignés de nous, la largeur et la beauté de la voie nouvelle que l'Eglise catholique ouvre à ses éternelles destinées. Le mouvement inauguré avec tant de labeurs dans les dernières années de la Restauration, et qui n'était peut-être alors que l'instinct supérieur de la vie cherchant à se dégager des mortelles étreintes du passé, se développe à leurs yeux, splendide comme l'annonce du jour. Ils l'ont vu, incertain à ses commencements, tirer bientôt de la révolution de Juillet, qui semblait devoir l'anéantir, sa principale force, et depuis cette époque, tantôt latent, tantôt visible, grandir sans cesse et dans tous les sens, par les secours les plus inattendus. Ils ont vu les sciences, les arts, la frivolité même et la mode, moteurs étranges, s'il était de faibles moyens dans la main de Dieu, lui apporter, de concert avec les événements, leur concours souvent involontaire; ils voient maintenant ces mille influences, les unes durables, les autres passagères, les unes bienveillantes et dévouées, les autres indifférentes en apparence ou hostiles, aboutir à un immense travail d'opinion et constituer ce qu'on

peut appeler un fait vivant, c'est-à-dire un besoin social du premier ordre, qui a ses défenseurs avoués, ses adversaires connus, sa marche à suivre, son but à atteindre : source et moyens assurés d'une longue suite d'actions politiques dont le résultat en faveur de la Religion ne saurait être douteux.

Quelques âmes timides, qui s'alarment de tout parce qu'elles ne sont jamais sûres d'elles-mêmes, et qui criaient au feu, il y a trois ou quatre ans, lorsqu'elles voyaient poindre l'aurore, peuvent seules s'inquiéter encore de l'issue des combats qui nous attendent et que nous recherchons; mais celles-là mêmes n'osent plus nier que les chances ne soient magnifiques. Deux sentiments puissants, impérieux, légitimes, qui veulent être satisfaits et qu'il faut satisfaire, après s'être livré, par l'iniquité des hommes, une lutte séculaire et acharnée, s'aperçoivent que, loin d'être inconciliables, ils sont nécessaires l'un à l'autre : la Religion a besoin de la liberté, la liberté a besoin de la Religion, et elles jettent entre elles les bases d'une loyale alliance. Voilà le grand fait de ce siècle. Nous disons que ce fait est heureux, et il n'est pas un cœur droit, il n'est pas un esprit élevé qui ne le salue avec des tressaillements d'espérance et d'amour. Il sera le salut de la Religion dans les pays libres, parce qu'il lui garantira ou lui restituera tous les droits qui la font prospérer; il sera le gage de la liberté dans les pays religieux, parce qu'il modifiera, parce qu'il assainira, si nous pouvons parler ainsi, ce levain d'idées libérales qui sans cesse y fermente et qui rencontre pour obstacle capital l'horreur des impiétés par lesquelles, jusqu'à présent, il a signalé ses explosions.

Nous n'ignorons pas les difficultés qui nous restent à

vaincre. Nous visitions naguère une contrée catholique où la révolution a laissé de lamentables traces de son passage. Sous les arceaux mutilés d'une puissante abbaye, un habitant nous disait avec colère : « Ici vivaient » des moines fastueux et inutiles qui étaient nos seigneurs » temporels et dont nous nous sommes débarrassés. » Le lendemain, d'autres citoyens, nous montrant d'autres décombres, s'écriaient : « Les révolutionnaires ont fait ces » ruines; ils ont insulté nos autels, abattu nos croix, tué » nos prêtres, persécuté et dépouillé les bienfaiteurs du » pays. » Ce double langage peint la situation d'un grand nombre d'esprits. Un monastère tombé dans le relâchement et dont on oublie les annales sublimes, voilà tout ce que les uns connaissent de la Religion; des spoliateurs promenant l'incendie et la mort, telle est l'image sous laquelle les autres se représentent la liberté. De là un antagonisme profond, exploité trop habilement, ici au profit du despotisme gouvernemental, qui prétend sauvegarder la Religion et l'ordre public, là au profit de l'avidité révolutionnaire, qui invoque et trompe l'instinct de la liberté. Dupes de ce machiavélisme, la Religion et la liberté s'épouvantent l'une de l'autre et s'imputent avec amertume les pertes qu'elles font et les gênes qu'elles subissent en commun. Mais est-il impossible de faire entendre à ceux-ci que des monastères gâtés par la richesse et mal gouvernés par des prélats de cour ne sont pas la Religion; à ceux-là que des bourreaux armés par des pamphlétaires ignares ne sont pas la liberté? D'ailleurs, sans remonter à l'origine d'un malentendu que l'histoire, maintenant mieux faite, dénonce à toutes les intelligences et que l'expérience particulière des jours où nous sommes rend assez évident, il est, en dehors de

tous les reproches vrais ou faux dont on peut nourrir la dispute, un point où se rallient unanimement les convictions honnêtes et éclairées : c'est qu'il faut aux sociétés modernes une part considérable de Religion et de liberté, qu'aucune Religion n'est possible sans liberté, qu'aucune liberté n'est praticable sans Religion.

Dès lors, à quoi bon se perdre en banales récriminations sur ce qui fut la nécessité ou le tort, il n'importe, du passé? Pourquoi s'épuiser en efforts coupables, ou tout au moins inutiles, afin de faire dominer seul l'un de ces deux principes qui ne peuvent avoir toute leur force salutaire qu'en se servant mutuellement de garantie? Vouloir imposer la religion aux consciences qui la repoussent, serait une folie aussi criminelle que de la persécuter; prétendre établir sur l'oppression des consciences chrétiennes on ne sait quelle liberté, qui serait le plus hideux des mensonges et la plus détestée des tyrannies, c'est une entreprise impossible à toutes les bassesses de la ruse et à tous les excès de la puissance. La ruine des mœurs, le trouble, l'anarchie, un avenir immonde et sanglant sont au bout de ces misérables systèmes. Rien de bon ne se peut faire, aucune plaie ne sera fermée, aucune sécurité ne sera bien établie que par l'accord de la Religion et de la liberté. Il faut accepter enfin la transaction qui consacre leurs droits réciproques et qui est depuis longtemps inscrite dans la Charte, meilleure et plus avancée en ce point que nos mœurs.

Or, c'est cette pleine acceptation de la Charte, proclamée et pratiquée aux dernières élections par les catholiques de France, qui commence véritablement pour l'Eglise et pour la société une ère nouvelle. Nous renouvellerions un débat où nos préoccupations se sont trop

arrêtées et dont nous voulons qu'on s'éloigne, si nous cherchions pourquoi les hommes religieux ont paru si longtemps refuser leur adhésion au pacte dans lequel ils voient aujourd'hui, comme chrétiens, la garantie de leurs croyances, et, comme citoyens, le salut de leur patrie. Il nous suffira de dire que l'expérience les a éclairés, et que de tous temps la majeure partie d'entre eux n'ont pas repoussé le principe, mais les conséquences tyranniques et impies qu'on savait en tirer contre une religion à laquelle ils veulent tout sacrifier, leurs droits politiques comme leur fortune et leur vie. L'usage qu'on faisait de la Charte les a trompés sur son essence. Quelques-uns l'ont crue aussi mauvaise que les passions qui l'invoquaient. Ils sont aujourd'hui détrompés. Au fond, la Charte ne s'éloigne en rien des larges règles que la Religion catholique assigne aux constitutions humaines. Les docteurs catholiques, Fénelon entre autres, n'avaient pas cessé de proclamer les principes qu'elle admet, et l'abbé Siéyès a eu plus de mémoire et de science théologique que d'invention, lorsqu'il a tracé, au flambeau de ses études sacerdotales, cette célèbre *Déclaration des droits de l'homme*, dont la Charte de 1830 n'est qu'une édition corrigée sur l'avis des événements et sur les besoins de la France. En entrant dans la Charte nous entrons donc chez nous; nous y sommes à l'aise, aucune prescription religieuse ne vient briser l'arme que nous empruntons à la loi politique, et c'est pourquoi cette arme sincère est si forte en nos mains.

Ainsi pourvus, nous pouvons attendre nos adversaires: ils seront nombreux, et l'on s'étonnera de l'étrange rassemblement qu'ils offriront. On verra toutes les nuances du faux libéralisme apporter aux entreprises rusées du

Pouvoir l'appoint de leurs grossières et ignorantes fureurs. Philosophes, lettrés, politiques, voltairiens de collége, de journal et de salon, formeront une digne alliance avec les dynastiques anciens, nouveaux et futurs, pour introniser la royauté constitutionnelle sur ce siége d'*évêque du dehors* où Louis XIV lui-même n'a pu s'asseoir complétement, que la Charte a renversé et que M. Martin (du Nord), aidé de M. Dessauret, cherche à relever au moyen de ses circulaires. Mais, contre tant d'ennemis, la liberté religieuse ne restera pas sans défenseurs. Nous verrons venir à nous tous ceux qu'une droite raison éclaire, tous ceux qu'inspire, même en dehors de nos croyances, un sincère amour de la liberté, tous ceux qui savent bien que l'oppression des consciences prépare et consacre toutes les oppressions. Si ces hommes-là ne sont pas les plus nombreux en France, ils sont du moins les plus honnêtes, les plus estimés, peut-être les plus forts. L'avenir, en tout cas, leur appartient, et nous saurons avec eux livrer au despotisme, sous quelque masque qu'il se présente, un de ces combats dont il sort toujours méprisé, c'est-à-dire vaincu.

L'ÉGLISE SCHISMATIQUE RUSSE.

Novembre 1846.

Les trois hommes importants du gouvernement russe, qui sont le ministre de l'intérieur, le ministre de l'instruction publique et le procureur suprême du Saint Synode, ont coutume de mettre assez souvent sous les yeux de l'Empereur un état détaillé de ce qu'ils font pour son service. L'exactitude n'est pas le côté brillant de ces rapports. Tout au contraire, les erreurs, les faussetés mêmes y fourmillent; la Russie est le royaume du mensonge; les ministres mentent au maître comme tout le gouvernement et le maître lui-même mentent à la nation et au reste du monde. On tient d'abord à flatter les goûts du prince. Le procureur suprême, M. Protasow, quoique officier de hussards, ne se pique pas de plus de sincérité que ses collègues. Il les surpasse même, à ce qu'on assure,

dans l'art de tout embellir. Mais il a un autre défaut, qui rachète celui-là. Sa logique est précisément au niveau de sa théologie : sans craindre jamais de se contredire, il pousse pêle-mêle les vérités qui harcèlent sa mémoire à travers les mensonges et les sophismes que lui dicte son intérêt. Ainsi lui échappent beaucoup de lumières précieuses. Nous le publions sans crainte de lui nuire. L'Empereur, enchanté des beaux résultats que son très zélé vicaire lui présente ou lui fait espérer, ne manque jamais d'écrire en marge . « *Nous avons lu avec beaucoup de satisfaction.* » Ce n'est pas un témoignage vain. M. le colonel Protasow est aide-de-camp général, faveur insigne, accordée seulement aux premiers officiers de l'armée.

Quatre de ces relations, imprimées seulement pour des personnes scrupuleusement choisies, sont tombées entre les mains du R. P. Theiner, auteur de plusieurs savants morceaux d'histoire ecclésiastique. Soumises au contrôle d'une raison déjà éclairée par des études spéciales, elles ont fourni la matière d'un livre extrêmement curieux.

Les documents embrassent la période de 1836 à 1839. C'est donc l'état actuel de l'Eglise schismatique de Russie qu'ils nous font connaître. Il n'est point d'objet sur lequel la politique russe cherche davantage à surprendre l'opinion. Au spectacle des douleurs qui accablent le Catholicisme en Russie, on se trouve disposé à croire que le culte dominant et persécuteur, quelle que soit sa situation morale, jouit au moins d'une grande prospérité matérielle. Cependant la malheureuse Eglise russe, pour prix de ses insignes abaissements, n'a recueilli que le dédain de ses maîtres; elle languit dans une misère horrible et honteuse, et lorsqu'on la compare à son infortunée

sœur, à sa victime, c'est d'elle qu'on a pitié. Ce saisissant tableau d'une Eglise avilie, offre un intérêt général à une époque où tant d'efforts habiles veulent retenir la Religion dans des chaînes que la conscience et l'instinct des peuples s'efforcent de briser. Nous étudierons sérieusement le livre qui renferme de telles leçons; il vient comme un de ces avis solennels que la Providence veut bien parfois donner au monde et qu'il importe de méditer.

Suivons le R. P. Theiner dans l'exposé des origines de l'Eglise schismatique russe, jusqu'à la constitution que lui donna Pierre I^er^; car le Très-Saint Synode, comme tant d'autres institutions russes et comme la Russie elle-même, est une création de ce barbare, qui a laissé à tout ce qu'il a fait la marque de ses vices autant pour le moins que celle de sa grandeur. Nous examinerons ensuite la situation actuelle.

I. L'Eglise russe avait été fortement constituée par saint Wladimir; tout semblait lui promettre la même puissance, la même gloire qu'aux autres Eglises de la catholicité. Du jour où elle prête l'oreille au schisme et se place sous le joug du pouvoir temporel, en perdant l'honneur elle perd aussi la paix. Une lutte terrible commence entre l'Eglise adultère et les protecteurs qu'elle s'est donnés; mais elle ne défend guère que ses richesses, ce n'est pas un combat que Dieu puisse bénir. Privée de sève, condamnée à recevoir souvent pour chefs les complices du prince, impuissante à soutenir ceux qui voudraient l'arrêter sur la pente de sa ruine, et prompte à les trahir, elle s'appauvrit et se dégrade chaque jour davantage. Elle n'obtient jamais de répit; la mort même de ses ennemis ne la laisse

pas respirer. Un tyran succède à un autre tyran; car les générations s'écoulent et les siècles passent sans qu'elle sache corriger ni adoucir des mœurs dont la férocité la gagne elle-même. Aucun martyr ne va plaider sa cause au ciel; aucune culture ne fait germer dans sa stérilité ces hommes puissants en paroles et en œuvres qui, partout ailleurs, domptent la barbarie, se font parmi les peuples qu'ils élèvent et qu'ils protègent des amis capables de défendre l'Eglise contre la rapacité des rois, placent la piété même sur le trône et préparent ou réalisent les splendeurs de la civilisation chrétienne.

Néanmoins, grâce à l'instinct profondément religieux des Moscovites, l'Eglise russe conserve encore une ombre de puissance. Quoique vaincue, elle peut lutter. Un grand élément d'indépendance lui restait : elle relevait d'un chef étranger; son patriarche était à Constantinople, hors des atteintes du protecteur temporel; c'était assez pour que les métropolites qui la gouvernaient ne fussent pas toujours absolument lâches et prévaricateurs. De cette source, si indigente et si corrompue, mais libre, du moins à l'égard de la Russie, vinrent parfois des gens de cœur qui surent ne pas toujours céder et qui forcèrent le clergé de résister avec eux. Le métropolite Siméon fit reculer devant lui Iwan III, vainqueur des Tartares; cinq métropolites succombèrent sous le féroce Iwan IV, et le cinquième, après de honteux commencements, fut donné à dévorer aux chiens pour avoir refusé de bénir le quatrième mariage que le Czar voulait contracter, contre la discipline de l'Eglise orientale.

Iwan, d'ailleurs, vit le clergé se prostituer volontairement aux caprices de sa volonté, sans frein en tous les genres de crimes. Tandis que les métropolitains étaient

en prison ou mis à mort, les autres évêques faisaient des prières publiques pour les concubines du prince et recevaient docilement les instructions écrites où il les exhortait à réprimer les vices publics. Il épousa sept ou huit femmes successivement répudiées, tua son fils de sa propre main, fit mourir plusieurs évêques et un grand nombre de prêtres. « Je suis, » écrivait-il lui-même au supérieur du couvent de Cyrille, « *un chien puant;* j'ai » toujours été plongé dans l'ivrognerie, la fornication, » l'adultère, la sodomie, les homicides, le sang, les » déprédations, les rapines et dans toute espèce de scé- » lératesses. » Il n'exagérait rien, et il entendit sans cesse retentir à son oreille les publiques adulations du clergé. Ce prince, si semblable à son contemporain Henri VIII, mourut le 20 mars 1584, entouré de magiciens lapons, dont les superstitions lui inspiraient plus de foi que les prières du métropolite Denis, accouru pour lui donner l'habit religieux, suivant l'usage d'alors.

Irrité des résistances individuelles qu'il avait rencontrées, Iwan emportait le regret de n'avoir pas complété l'asservissement de son Eglise. Boris Goudounow, ministre de Théodore I^er^ et plus tard usurpateur du trône, termina l'œuvre. En brisant les liens qui unissaient l'Eglise moscovite au siége de Constantinople, il la mit enfin sous la dépendance absolue de la main temporelle.

Deux hommes, deux évêques tels qu'il les lui fallait, aidèrent Goudounow en cette entreprise. Déjà il avait placé sur le siége métropolitain (1587) l'Archevêque de Rostow, Job, un de ces scélérats ambitieux qui servent à fonder les Eglises schismatiques, abondants en Russie plus qu'ailleurs. A la même époque, Jérémie, patriarche de Constantinople, étant venu chercher des aumônes à

Moscou. Goudounow sut exploiter la misère, l'avarice et la bassesse de ce prétendu pape de l'Orient, esclave méprisé des Turcs, et qui n'avait plus même, à défaut de vertu, l'ancien orgueil des Pontifes de Bysance. Jérémie vendit la primauté de son siége. Il consacra Job comme patriarche indépendant de toutes les Russies, le 23 janvier 1589, en présence d'une nombreuse réunion d'évêques dont le rassemblement fut qualifié de très-saint Concile. On fit, après la cérémonie, un décret qui donna rang au nouveau siége patriarcal au-dessous de Constantinople et d'Alexandrie, au-dessus d'Antioche et de Jérusalem. Il y est dit que, l'ancienne Rome étant tombée dans l'hérésie d'Apollinaire et que la nouvelle, c'est-à-dire Constantinople, se trouvant au pouvoir des infidèles, Moscou est devenue la troisième Rome : « Assertion qui » montre, dit M. Theiner, combien, malgré l'aveuglement » de leur orgueil, les Eglises schismatiques orientales » sentent le vide causé en elles par l'absence de l'unité » romaine. »

Nous ne nous arrêterons pas à remarquer tout ce que l'institution simoniaque du patriarcat russe offre d'irrégulier, même à ne considérer que la discipline orientale, puisque Jérémie ne pouvait rien faire sans le consentement des autres patriarches, qui ne furent pas consultés. Ce défaut de légalité ne pouvait pas plus arrêter Goudounow et ses complices, qu'il n'arrêtera plus tard, dans d'autres usurpations, les souverains qui se succèderont jusqu'à Nicolas I^er^. Nous ne relèverons pas davantage l'accusation ridicule portée contre la foi de Rome, au sujet de l'hérésie d'Apollinaire. On sait que l'Eglise romaine poursuivit jusqu'à extinction cette hérésie du troisième siècle, dont le venin ne l'atteignit jamais.

Le mensonge de Jérémie n'était bon, tout au plus, que pour l'ignorance russe.

En dépit de quelques oppositions dans le clergé, oppositions dont il était assuré de triompher bientôt, Goudounow avait atteint son but. Il rassemblait sur un seul homme, nécessairement et pleinement soumis au Czar, tout le pouvoir hiérarchique auparavant divisé entre les divers métropolites, et souvent entre les divers évêques, animés, quoiqu'à différents titres, d'un esprit d'indépendance qui poussait vers Rome les meilleurs et les plus respectés; il rompait tout rapport de juridiction avec Constantinople, d'où pouvaient venir encore, par accident, des conseils trop fiers; il étouffait dans l'âme d'un épiscopat devenu de plus en plus servile, toute velléité de retour à l'unité romaine; enfin, par la grande position qu'il faisait au chef de son Eglise, il comptait rendre quelque lustre à l'utile instrument que ses prédécesseurs avaient démesurément avili. Politique infernale, révélée comme par instinct à tous ceux qui ont entrepris d'asservir la conscience humaine! Plus ou moins violente, selon les temps, mais toujours également astucieuse en ses voies et implacable en ses desseins, elle se développe avec la même habileté sous la serre du chef Barbare, avec la même rigueur sous la main du Roi civilisé. Il semble que le don de la concevoir et l'art cruel de la mettre en pratique soient le complément nécessaire de tous les vices qui font un tyran.

Job ne tarda guère à remplir l'espérance de son maître. Après avoir institué le patriarcat, Goudounow institua l'esclavage . Job y mit toute son activité et sanctionna, dans un concile, cet acte honteux dont les conséquences ont rivé la Russie au dernier rang de la civilisation chré-

tienne, tout en lui préparant des catastrophes inévitables et déjà peut-être imminentes. Lorsque Goudounow, pour se frayer le chemin au trône, eut fait étrangler le jeune prince héréditaire Dmitry, Job justifia le meurtre. Ce fut Job qui, au milieu de l'assemblée des évêques, en 1588, proclama czar son horrible patron, et fit déclarer dans le décret que l'Eglise frappait d'avance de sa malédiction la plus formidable quiconque désobéirait aux volontés d'un tel prince. Il osa plus, il prescrivit au peuple la récitation quotidienne d'une prière pour Goudounow et sa famille, prière de sa façon, toute remplie d'adulations rebutantes et d'expressions idolâtriques.

Après avoir ainsi inauguré le siége patriarcal, Job, enfin chassé et étranglé sous l'usurpateur Grischka Otrepiew, eut un successeur digne de lui. Hermogène, troisième patriarche, mourut dans les prisons d'un couvent. Philarète n'eut pas besoin de crimes pour se maintenir : il gouverna l'Eglise et l'Etat sous le nom de son fils, Michel Théodorowicth Romanow. Josaphat et Joseph laissèrent peu de traces. Nicon leur succéda en 1652. Celui-là fut un homme. On le vit avec une sorte de stupeur déployer une âme vraiment grande et vraiment ecclésiastique sur ce siége fait à la mesure des valets. Il tomba au bout de quatre ans. Les patriarches orientaux, dont la Russie, depuis longtemps, ne s'occupait guère, trouvèrent ici l'occasion de faire une bassesse et ne la laissèrent pas échapper. On ne pouvait se défaire du ferme et vertueux Nicon sans forme de procès, comme de la plupart des misérables qui l'avaient précédé. Le Czar invoqua le secours des patriarches d'Antioche et de Jérusalem : l'un et l'autre eurent le courage de s'unir à lui pour perdre leur collègue. Déposé par le prince et vendu

par ses frères, Nicon mourut captif. En montrant ce que peut peser encore, dans la plus misérable condition, la volonté d'un chef d'Eglise, il avait donné à la tyrannie une leçon qu'elle n'oublia point. Inutilement les successeurs de ce grand homme, et tous les évêques avec eux, redoublèrent de servilité. Le pouvoir ne voulut pas se rassurer sur le danger d'élever par erreur au patriarcat un homme de bien. Pierre Ier, qui, certes, devait moins qu'un autre éprouver de telles appréhensions; Pierre Ier, qui tua son fils unique, non pas comme Iwan, dans un accès de colère, mais froidement, en obligeant l'Eglise et l'Etat à le condamner pour des fautes qu'il inventa lui-même en grande partie; Pierre Ier, qui fit rouer publiquement sur la place de Moscou le pieux Dosithée, métropolite de Rostow, et qui, avant de le rouer, le fit dégrader par ses lâches évêques; Pierre Ier, qui condamna au poison un autre métropolite, celui de Kiew, coupable d'avoir reçu d'Alexis une lettre sans aucune importance; Pierre Ier, dont ce ne furent pas les seuls crimes, autre Goudounow, qui trouva dans les Jaworski, dans les Procopowicth et dans presque tous leurs confrères autant de Job effrontément déterminés à le servir; Pierre Ier jugea que l'Eglise moscovite, si prompte à baiser sa main couverte de sang sacerdotal, n'était pas encore suffisamment asservie. Il abolit le patriarcat et le remplaça par le *Très-Saint Synode dirigeant*.

La portée de cette institution, véritablement monstrueuse, n'échappa point aux évêques. Ils virent que leur Eglise, livrée à une commission administrative présidée par un laïque, tombait absolument, irrévocablement aux mains séculières, et n'aurait plus désormais ni action, ni liberté, ni vie d'aucune espèce. Soit zèle

pour la religion, soit zèle pour eux-mêmes, lorsque le Czar les convoqua pour l'approbation des statuts du Synode, ils osèrent lui demander le rétablissement d'un patriarche. Pierre ne se refusa pas le plaisir d'insulter à ces malheureux. « Je ne connais, répondit-il, *d'autre* » *légitime patriarche que l'évêque de Rome.* » Il ajouta, la main sur son épée : « Puisque vous ne voulez pas lui » obéir, vous n'obéirez qu'à moi seul. VOILA VOTRE » PATRIARCHE ! » Parole amère, parole profonde. L'Eglise moscovite entendait toute son histoire et toute sa destinée dans l'outrage que lui faisait ainsi, en lui portant le dernier coup, ce trône, ingrat complice de ses longues prostitutions.

Néanmoins, après de si lamentables annales, telles étaient encore la foi du peuple et la force du clergé, que Pierre crut devoir couvrir d'une apparence de régularité canonique ce qu'il avait fait. Il écrivit au patriarche de Constantinople, ressource ordinaire des Czars. A l'imitation, disait-il, de tous les pieux souverains de l'Ancien et du Nouveau Testament, pour rassurer sa conscience alarmée et n'être pas ingrat envers la divine Providence, il avait dû introduire dans l'Eglise les réformes qui avaient produit tant de bien dans l'administration civile et militaire de l'empire. A cet effet, il avait érigé le Synode, en lui attribuant toute l'autorité de l'ancien patriarcat et en lui *ordonnant de régler l'Eglise* sur les dogmes de l'Eglise orientale. Il se tenait pour assuré que le patriarche répondrait d'une manière bienveillante aux relations que ce Synode, qui *entrait dès ce moment en activité*, avait *ordre* de nouer avec lui.

Cette notification cavalière demandait ce que la puissance réunie de tous les patriarches et évêques de l'Orient

n'aurait pu consciencieusement accorder, puisqu'il s'agissait au fond de prononcer la déchéance de l'épiscopat russe. Mais l'homme à qui Pierre s'adressait, et qui se nommait aussi Jérémie, ne se trouva pas d'une autre humeur que le Jérémie de Goudounow. Après avoir attendu deux ans, afin sans doute d'exciter la générosité du Czar, il accepta la fiction du *Synode patriarche*, et qualifia cette assemblée de *bien-aimé frère en Jésus-Christ*, l'exhortant à rester ferme dans la foi et dans l'antique discipline ! Le patriarche d'Antioche en fit autant : ce fut l'institution canonique du Synode et la satisfaction qu'obtinrent les évêques. Ceux-ci avaient eu un moment la simplicité d'espérer que les patriarches, secrètement avertis, ne voudraient pas livrer une Eglise qui les invoquait comme ses chefs hiérarchiques et qu'ils pouvaient défendre sans s'exposer ; mais les dignes patriarches ne surent pas résister en vue d'une telle gloire, aux profits plus solides de la trahison. Non contents d'approuver le Synode, ils appelèrent *saint* autocrate, *très-pieux* empereur, l'homme qui, trois ans auparavant, s'était couvert du sang de son fils et du sang de ses prêtres, et dont les mœurs infâmes scandalisaient même le dix-huitième siècle. Pierre n'exigeait pas d'eux ce surcroît.

Le Synode, né d'un ukase en 1721, n'a pas traversé tout un siècle sans recevoir bien des *perfectionnements*. Chaque règne y a mis quelque chose. On a trouvé le secret de l'avilir comme corps et de le fortifier comme instrument. Ainsi, dans l'origine, le procureur suprême, ou président laïque, était soumis à la juridiction de ses collègues ecclésiastiques, et n'avait qu'une voix ; aujourd'hui, ce fonctionnaire est dans le Synode l'image même

de l'Empereur, c'est dire assez qu'il y règne absolument et uniquement. D'un autre côté, et comme compensation, le Synode a vu son pouvoir sur l'Eglise s'accroître et devenir tout-à-fait universel. Sous la direction du procureur suprême, il ordonne, il règle tout. Droits, constitution, discipline, institutions civiles et religieuses, administration, rien dans l'Eglise russe ne s'établit, ne se modifie, ne tombe, qu'il n'y mette la main. C'est lui qui gouverne la caisse commune des biens ecclésiastiques, dont la clef est confiée au procureur suprême; c'est lui qui vend dans toutes les paroisses de Russie les cierges, les couronnes pour les épouses et les sauf-conduits accordés aux morts pour l'éternité; c'est lui qui perçoit les offrandes faites pendant les offices, et qui vide les troncs placés dans les temples. En un mot, il n'est affaire d'Eglise, petite ou grande, spirituelle ou temporelle, dont la conduite et la direction ne soit remise au Synode, c'est-à-dire à son procureur suprême, le très vénérable M. Protasow, colonel de hussards et aide-de-camp général de l'Empereur.

Il ne faut pas croire néanmoins que l'Eglise russe soit menée par l'épée. Cela était bon jadis, au temps illustre des métropolites et des patriarches. On ne lui fait plus aujourd'hui de semblables honneurs, et M. Protasow réserve à son sabre de plus dignes emplois : pour celui qu'il exerce, sa cravache suffit. On ne peut se faire une idée du mépris que cet officier témoigne à ses subordonnés, les métropolites et archevêques qui composent le très saint Synode dirigeant. Ses rapports en contiennent cent fois l'ingénu témoignage : il n'y est question que de *très hautes volontés, très hauts commandements, ordres*

très hauts, à la suite desquels le Synode a dit, fait et pensé ce que l'on a voulu. M. Protasow y va naïvement, sans même soupçonner qu'on se puisse étonner de la formule. Et qui s'en étonne en effet? Ce n'est certes pas l'Eglise!

Nous allons voir ce que cette Eglise est devenue.

II. Le clergé russe se compose d'évêques, de moines et de prêtres séculiers, ou popes. Il n'y a, pour toute l'immense étendue de l'Empire, que quarante-neuf évêques. Les siéges sont depuis quelque temps divisés en trois classes : à la première appartiennent les métropoles, Kiew, Novogorod, Moscou, Saint-Pétersbourg ; les églises archiépiscopales sont presque toutes de la seconde, le reste forme la troisième. Cette espèce de hiérarchie est d'ailleurs de pure forme. Aucun métropolite, archevêque ni évêque, n'a plus d'autorité dans son diocèse, plus de juridiction au-delà qu'un autre; tous sont également soumis au Synode, même ceux qui en font partie. Le Synode, c'est M. Protasow, c'est l'Empereur. Il transfère, il élève, il abaisse à volonté les évêques. L'église elle-même monte ou descend, passe du second rang au dernier, selon qu'il plaît au maître. Lorsqu'un évêque est promu à un archevêché, lorsqu'un archevêque parvient à une métropole, il possède l'emploi, mais pas le grade; il attend qu'une seconde grâce lui permette de porter le titre qui correspond à son nouveau rang. La grande affaire des évêques est de savoir mériter ce beau titre de métropolite ou d'archevêque, dont on sait leur faire priser si haut la stérile splendeur. Les plus dévoués n'y réussissent pas toujours.

Le courage apostolique de ces prélats n'est pas au niveau de leur patience. Pierre-le-Grand définissait un bon ecclésiastique, celui qui obéit à l'Empereur comme le soldat au son du tambour. Les évêques se règlent là-dessus; et comme l'Empereur n'ordonne plus au clergé, à l'exemple d'Iwan IV, de reprendre et de corriger les mauvaises mœurs, les vigilants pasteurs font en sorte de ne rien dire dans leurs sermons qui offense trop les oreilles délicates des grands. Le dernier qui s'oublia le fit involontairement; il en fut trop puni pour que personne recommence. C'était l'archevêque de Moscou, aujourd'hui métropolite, après une longue attente. Prêchant aux fêtes de Noël, en 1824, devant Alexandre, il laissa échapper quelques allusions contre les mœurs de la Cour : bénignes allusions, puisque la Cour même avait applaudi; mais l'impératrice-mère, Marie Fédorowna, y vit une inconvenance et quelque chose d'injurieux pour l'Empereur. Les sermons de Cour furent abolis. Diverses anecdotes rapportées par M. Theiner montrent quelle considération le Czar accorde aux princes de son Eglise. Deux archevêques, lui ayant été présentés, manquèrent légèrement à l'étiquette, faute de la connaître : il les chassa de la manière la plus violente et la plus indigne de lui. Un évêque fort âgé est averti de se présenter immédiatement à Saint-Pétersbourg. On était en hiver; le vieillard demande un délai, alléguant l'éloignement, la rigueur de la saison, son grand âge. Immédiatement il reçoit l'ordre d'échanger son évêché, situé dans une province méridionale, contre celui de Kursh, au centre de la Sibérie : climat excellent, lui dit-on, pour la vieillesse et pour la santé. C'est assez l'usage russe de plaisanter ceux que l'on opprime, et le clergé est spécialement en

butte à de telles jovialités. Inutile d'ajouter que l'épiscopat cède et tremble devant les agents de l'autorité séculière. Tout employé supérieur traite l'évêque comme on a coutume de traiter les subordonnés dans ce pays d'esclavage.

La misère met le comble à tant d'amertumes. Il y eut peu d'églises aussi riches que celle de Russie; il n'en existe point aujourd'hui de si besogneuse. Jusqu'à Catherine, elle conserva de vastes domaines : on y comptait 911,000 serfs du sexe masculin; le revenu s'élevait de quinze à vingt millions. Catherine s'empara de tout. Pierre ne l'avait pas osé; mais il avait institué le Synode. Catherine en recueillit les fruits. Comme indemnité de ces richesses, dont les nombreux favoris de Catherine eurent leur bonne part, le clergé reçut une somme annuelle de 149,586 fr. Les traitements des évêques sont mesquins : un suffragant ne touche pas plus de 1,000 fr. Du reste, à l'exception de la diplomatie, qui doit faire figure à l'étranger, tous les emplois sont mal rétribués en Russie, même la police. Seulement, les fonctionnaires civils de tout ordre, les militaires une fois parvenus aux grades supérieurs, savent trouver des ressources que n'offre point l'ingrate carrière de l'Eglise. Les évêques du rit uni, récemment passés au schisme, ne sont pas plus heureux que leurs nouveaux collègues. Ils ont été d'abord dépouillés; ça été le premier gage qu'on a exigé d'eux parmi les satisfactions *du retour*. Tel est l'usage du gouvernement russe. Dans les provinces de nouvelle conquête, il commence par saccager les églises de sa propre communion; il s'adresse ensuite aux autres pour faire vivre celles-là, et si quelque traité s'y oppose, il friponne, en attendant de pouvoir voler à main armée :

car, pour ses promesses et ses serments, rien au monde ne l'embarrasse moins.

Il est trop clair que d'un pareil épiscopat, ni le despotisme n'a rien à craindre, ni la Religion rien à espérer. Il reçoit les commandements du Synode, les exécute, en rend compte. Sans ordre, il ne peut rien; contre un ordre quel qu'il soit, pas davantage. On doute que le prélat russe le plus zélé se permît la plus légère observation sur un ukase qui attribuerait à M. Protasow ou à ses caporaux le droit exclusif de consacrer désormais les prêtres. Voici quelques extraits des *relations synodales* qui font assez voir ce que sont les évêques :

« Le Saint Synode s'est chargé, conformément *à la* » *très haute volonté* de S. M., de trouver le moyen d'a- » méliorer le sort du clergé des provinces. — Par *très* » *haut ordre approuvé par le Conseil des ministres*, plu- » sieurs monastères furent privés de leurs droits de pêche » et de leurs moulins. — Le Saint Synode a donné son » consentement *au projet du ministre des domaines de* » *l'Empire*, concernant l'*échange* des biens ruraux ap- » partenant à plusieurs établissements ecclésiastiques, » contre une subvention annuelle (qui se réduit à la pro- » messe, ou peu s'en faut). — Il a été permis à l'évêque » de Kursh d'imprimer ses sermons, — le Saint Synode » (M. Protasow) a déjà fait antérieurement un *devoir* » *spécial* aux chefs d'éparchies (évêques) d'inculquer, » au moyen du clergé de paroisse, l'importance des sen- » timents de pénitence et d'eucharistie pour le salut des » âmes. — *Sa Majesté trouve bon* de dissoudre la com- » mission des écoles ecclésiastiques (c'est-à-dire de les » enlever au clergé), d'en réunir la direction au Saint » Synode, et de *confier le soin de l'exécution de ses or-*

» *dres au procureur suprême* (colonel de cavalerie).—Le » Saint Synode a *commandé* à l'évêque de Perm d'é- » tendre aussi son activité *sur les sectaires* de l'éparchie » de Tobolsk, afin de les réduire à l'orthodoxie. —Le » Saint Synode *a reçu* avec reconnaissance *le projet du* » *ministre des domaines* au sujet de l'érection d'églises » dans les gouvernements de Viatka, Orenbourg et du » Caucase, où l'on en éprouvait un grand besoin, et il a » *prescrit à ses évêques* de l'aider (le ministre) de tout » leur pouvoir pour l'accomplissement de son pieux » désir. — Par *un avis du Conseil de l'Empire* confirmé » par Sa Majesté, *on a déclaré valide* et légal *le mariage* » d'un païen avec une musulmane, quand celle-ci se » laisse baptiser ensuite. — Le travail de l'édition des » lois primitives de l'Eglise orthodoxe orientale, com- » mencé par *ordre très haut* (à partir de Catherine II), » fut continué aussi en 1837 avec toute l'activité pos- » sible.—Pour remédier au manque de livres instructifs » sur la foi de l'Eglise, senti par nos frères orthodoxes » d'Orient, plusieurs de ces livres, par *ordre très haut*, » furent distribués gratis parmi eux, etc., etc. »

On le voit, et nous pourrions multiplier ces exemples, l'épiscopat russe est devenu de tout point une véritable superfétation; il n'a aucune action propre en aucune chose relevant du ministère épiscopal; le Synode fait tout, et tout ce qu'il fait, il le fait au nom et comme instrument passif du pouvoir temporel. Le Synode est le régisseur esclave de ce demi-cent d'esclaves mîtrés, qu'on finira par s'ennuyer de nourrir à rien faire; car quel avenir peut avoir ici-bas une institution réduite ou à n'être plus rien, ou devenue de chute en chute, et de trahison en trahison, le contraire absolument de ce

qu'elle fut dans les plans du premier et divin fondateur? *Posuit vos episcopos regere Ecclesiam Dei.* Régissent-ils l'Eglise de Dieu, ces craintifs employés de M. Protasow, à qui leur supérieur laïque impose toute règle de foi, de discipline et de gouvernement; qui n'ont droit ni de parler, ni d'écrire, ni de se taire; qui n'instruisent pas leur peuple, qui ne dirigent pas leurs prêtres, qui ne défendent pas leur Eglise? Un jour viendra où leur servilité, dont se dégoûte déjà l'esclavage, fatiguera même le despotisme. Ils disparaîtront au souffle d'un ukase qu'ils auront eux-mêmes approuvé dans leur dernier concile et que quelque patriarche de Constantinople sollicitera l'honneur de sanctionner pour faire sa cour.

III. Quel que soit le misérable sort des évêques, celui des moines est cent fois pire. Le clergé régulier de Russie fut jadis glorieux et puissant. En lui se concentra longtemps la vie intellectuelle de la nation. Aujourd'hui même, déchu comme il l'est, certaines prérogatives d'honneur lui restent. Il fournit les rares prédicateurs que le Synode juge bon de laisser entendre encore, à certaines époques, dans les grandes villes, où la crasse ignorance et la grossièreté des popes ne seraient pas supportables; il fournit, par la même raison, des confesseurs pour la noblesse, car aucun gentilhomme ne voudrait ouvrir sa conscience à ces popes ignares et mariés; par la même raison encore, on lui demande des aumôniers pour la flotte et des professeurs pour les séminaires; parmi les moines exclusivement se rencontre tout ce qu'il y a de prêtres russes un peu instruits; enfin, les évêques ne peuvent être choisis que dans cet ordre. Le clergé ré-

gulier a retenu le célibat : telle est la source où, dans le sein de la commune mort, il puise une ombre et peut-être un reste de vertu. On peut douter que cet avantage lui demeure longtemps.

Les anciennes richesses du clergé régulier lui furent doublement funestes. Elles le corrompirent et excitèrent l'avidité des czars. Les désordres des couvents, déjà célèbres au XII^e^ siècle, s'accrurent à mesure que le schisme gagna. Le scandale ne justifia que trop les mesures réformatrices ; mais ces mesures tendirent toujours beaucoup plus à dépouiller les moines, qu'à les ramener aux bonnes mœurs. Ceux que l'on dépouille, on ne leur laisse pas le pouvoir de crier ; et le plus ancien caractère de l'administration russe est de ne faire jamais grâce aux gens dont elle a eu peur. L'influence des moines n'avait pas moins tenté la jalousie du gouvernement que leurs biens sa cupidité. Catherine, ayant opéré (1764) la grande confiscation préparée durant trois siècles par ses prédécesseurs et assigné aux moines pour tout revenu, à la place de leurs immenses trésors, une pension annuelle et individuelle de *quarante francs*, ne songea plus qu'à diminuer le nombre de ces malheureux. Elle remit en vigueur toutes les anciennes lois contre les couvents, dont il avait fallu ajourner l'exécution. La plupart venaient de Pierre I^er^. Jamais despote barbare ou policé ne s'entendit mieux à opprimer l'Eglise. Aussi rusé que violent, Pierre donna dans ce genre aux docteurs de l'incrédulité européenne, plus de leçons qu'il n'en reçut d'eux. Ses ukases tendaient à ruiner l'influence du clergé régulier par trois moyens simultanés : la pauvreté, l'ignorance, la rareté des vocations. Catherine, à qui de pareils édits laissaient peu de chose à imaginer, y tint la

main avec la dureté implacable d'un tyran et l'astucieuse méchanceté d'une femme. Non-seulement l'entrée des couvents fut fermée aux novices, mais le séjour en devint insupportable aux religieux qui s'y trouvaient déjà. Le premier résultat fut la suppression d'un grand nombre de monastères et la division en deux classes de ceux que l'on dut conserver, pour accorder quelque chose aux prières et même aux murmures du peuple. Il y eut, dès lors, les couvents ordinaires, où les moines reçoivent du trésor impérial la magnifique subvention de 40 francs par an, et les couvents extraordinaires, c'est-à-dire non reconnus, qui ne reçoivent rien de l'Etat et qui vivent comme ils peuvent de leurs propres revenus ou des aumônes des fidèles, en observant de n'aller jamais les chercher et de se contenter de ce qu'on leur apporte. On leur apporte moins chaque jour; car de jour en jour la foi baisse et les moines eux-mêmes se montrent moins dignes de cette charité qui s'attiédit.

Avant la confiscation, les moines étaient chargés du gouvernement des principales paroisses, et c'était la base de leur crédit sur l'esprit éminemment religieux du peuple moscovite. Même en Russie, l'expérience a fait sentir combien le clergé célibataire est supérieur au clergé marié dans l'exercice de la charité envers le prochain. Pierre-le-Grand y prit garde, et partout, depuis lui, le clergé séculier fut substitué aux moines dans le service paroissial. Abandonnant les religieux à la charité publique, il fallait avoir soin de les rendre inutiles ou de les faire oublier.

A l'exception des quatre *lavres* et des sept *stauropigies*, couvents d'un ordre supérieur, où ne sont admis que les sujets de quelque mérite et qui relèvent directe-

ment du Synode, tout monastère russe est placé sous la juridiction de l'évêque diocésain; mais, en cela comme en tout le reste, le pouvoir de l'évêque est purement fictif. C'est encore le Synode, ou plutôt le procureur suprême, qui règle tout dans les couvents, tantôt selon les ordres *très hauts* qu'il a reçus, tantôt selon les capricieuses inspirations de son zèle. Il nomme les supérieurs et pourvoit aux emplois vacants; il choisit, sans en prévenir l'évêque, les religieux appelés au professorat; il donne mission aux prédicateurs; il accorde ou refuse la permission de punir un moine coupable. Tels sont les voies et moyens de la discipline, la protection assurée au mérite, les garanties données à l'innocence injustement attaquée. La fonction de l'évêque est de visiter les monastères en agent zélé du Synode et de voir si l'on y observe les lois et la volonté, non de l'Eglise, mais du souverain. Qu'ensuite ces lois soient ou non conformes à la règle ecclésiastique, favorables ou contraires au bien des religieux, ce n'est pas là ce qui le regarde; il suffit qu'elles soient obéies.

On a vu le Synode ordonner l'échange de quelques propriétés monastiques contre des rentes en argent. Voici ce que cela veut dire. Le couvent de la Résurrection de Novogorod était propriétaire d'un étang fort nécessaire pour la nourriture des religieux, tenus à la rigoureuse abstinence des règles orientales. Le Gouvernement trouva que cet étang convenait à une colonie militaire voisine. Il le prit, et donna aux moines une rente de 300 francs. Le marché était déjà mauvais pour les moines; mais ce qui achève de réduire l'échange prétendu à une confiscation pure et simple, c'est que la rente doit être acquittée par le trésor public. Or, même en temps de paix, le

trésor est toujours épuisé lorsqu'il s'agit de payer des moines; lui demander quelque chose en temps de guerre, ce serait un véritable crime. Il est alors plus religieux et tout aussi sage de souffrir la faim et d'en mourir. Le Synode recherche beaucoup ces étangs. Bientôt les monastères n'en posséderont plus, et comme les religieux ne peuvent que rarement user d'aliments gras, il faudra ou changer de discipline, ce qui conviendrait assez, ou abandonner les couvents, ce qui conviendrait davantage.

De toutes les maisons religieuses, la plus largement dotée est celle qu'on a fondée récemment auprès de Sébastopol, pour les aumôniers de la marine. Si l'on en croit les affirmations suspectes de M. Protasow, chaque religieux reçoit 500 francs par an, et 5,000 francs à bord. M. Theiner ne croit pas à tant de munificence, mais il admire avec raison la manière dont on compose ce couvent si favorisé. Les sujets, choisis indistinctement dans toutes les éparchies, sont tels que, communément, les commandants de navire mettent aux arrêts l'aumônier vingt-quatre heures avant le service divin, pour s'assurer qu'il ne se présentera pas ivre à l'autel. Jugez par là du lustre qu'ils doivent jeter, parmi le peuple de la flotte, sur tout l'ordre monastique!

Il est vrai qu'en compensation de la misère à laquelle ils sont voués, les moines jouissent de certains priviléges. Le moine ne paie pas d'impôt personnel; il est exempt du service militaire; s'il commet un délit, il ne sera pas soumis aux châtiments corporels. Voilà les hautes concessions qu'on ne manque pas de faire sonner, comme témoignage de la piété impériale; mais il faut observer que si le moine ne paie pas d'impôts, c'est à condition que la commune à laquelle il appartient prendra l'en-

gagement de payer pour lui, sans quoi il ne serait pas admis à faire ses vœux; s'il n'est pas assujetti au service militaire, il a dû attendre, pour entrer au couvent, d'avoir quarante ans, âge où le recrutement n'atteint plus personne, et avant lequel on ne peut devenir religieux; enfin, s'il n'est pas exposé aux châtiments corporels, le bras séculier, sous lequel il demeure, peut toujours le faire chasser et dégrader : après quoi, n'étant plus moine, il retrouve le bâton, seul privilége de la vie civile qu'il puisse reconquérir. Pour tout le reste, il est mort à jamais. Ainsi est faite presque toujours la loi russe : elle a une face libérale, et pour ainsi dire européenne, que l'on montre aux étrangers; l'autre est purement moscovite, et ne ravit jamais au Czar ni un esclave ni un écu.

Il est évident que le Gouvernement, adoptant la politique de Pierre et de Catherine, veut détruire le clergé séculier, maintenant qu'il n'a plus rien à lui prendre. Le moment n'est pas loin où il atteindra son but.

En 1836, les 197 couvents salariés, qui devaient contenir ensemble 4,456 moines, nombre fixé par l'Etat, n'en renfermaient que 2,822; le déficit, qui a dû s'accroître, était donc de 1,634. On calcule que dans tout l'Empire, c'est-à-dire sur environ quarante millions de fidèles, 300 personnes seulement chaque année embrassent la vie monastique, la plus grande partie fils ou filles de prêtres séculiers, et presque tout le reste de plus basse extraction encore. Les supérieurs, cependant, ne se montrent pas difficiles. Afin d'atteindre le nombre de religieux fixé par le Gouvernement, faute de quoi la maison pourrait perdre sa rente et même être supprimée, ils admettent à peu près quiconque se présente. On a vu

recevoir par fraude des condamnés échappés des mines.

Qu'on se représente ces monastères pleins d'affamés, que ni la jeunesse, ni la ferveur, ni l'étude, ni le charme et la douceur des relations fraternelles, ni l'espérance d'un sort plus doux, que rien, enfin, ne console des horreurs de la dernière misère! Ce sont des demeures de réprobation, où retentissent les gémissements et le blasphème. La situation est telle et si lamentable, que le Gouvernement feint de s'en affliger, comme si elle n'était pas son ouvrage. Mais sa pitié hypocrite ne fait rien et ne fera rien pour adoucir tant de maux. On l'a entendu se vanter récemment d'avoir exécuté de grands travaux et d'importantes réparations, notamment dans les couvents de Solovez et de Susdal. Ces travaux étaient des logements pour la troupe, et la troupe a été établie là pour garder des prisonniers. Les archimandrites cumuleront avec leurs fonctions ecclésiastiques celles de geôliers et de commandants de la garnison, ce sera tout; les religieux n'auront pas un morceau de pain de plus.

Les couvents de femmes ressemblent aux couvents d'hommes. Même misère, ou plus grande, car les religieuses n'ont que 24 francs par tête; et mêmes vices. Comme les moines, ces religieuses, de basse extraction et d'une profonde ignorance, demandent leur vie aux travaux manuels qu'elles peuvent exécuter. Elles sont plus nombreuses que les moines, parce que les femmes n'étant soumises ni à l'impôt personnel, ni au service militaire, le Gouvernement n'a aucun intérêt à contrarier les vocations; et il y a des vocations, parce qu'il ne manque jamais dans ce monde de gens qui, ne sachant que devenir, acceptent avec joie un allègement qu'il soit au dénûment affreux de la vieillesse et de

la pauvreté. Du reste, l'âge de cinquante ans fixé aux femmes pour prononcer leurs vœux, ne préserve pas ces couvents de certains désordres dont s'alarma la pudeur de Pierre Ier. Ils sont remplis de novices plus jeunes, qui portent l'habit et qui doivent s'entretenir à leurs frais jusqu'à l'époque où elles auront droit à la prise du voile et à la rétribution de 24 francs.

Pour compléter cette esquisse de l'état monastique dans l'empire russe, il convient de dire par quelle industrie le Gouvernement, qui craint singulièrement la critique, sait tromper là-dessus le libre regard de l'étranger. Afin de se procurer des moines que l'on puisse, sans trop de honte, montrer aux passants, il se relâche de ses rigueurs, il offre des dispenses d'âge, il a recours même aux plus pressantes exhortations, et il détermine ainsi quelques jeunes gens de belle espérance à entrer dans les *lavres* et dans les *stauropigies*. Ces jeunes gens deviennent ensuite professeurs d'académies et d'universités, archimandrites, évêques. On ne les fait pas attendre. De cette manière, le Gouvernement tient toujours à sa disposition une vingtaine d'hommes pourvus d'une instruction au moins superficielle et capables d'en imposer dans une courte entrevue. Placés d'ordinaire à la tête des principaux couvents des deux métropoles et des cités les plus importantes, ils sont chargés de recevoir les visiteurs et de leur laisser une bonne opinion des moines de Russie. En toutes choses ce Gouvernement fait bien usage du badigeon, et nous pourrons souvent encore nous en apercevoir.

M. Theiner, rassemblant en quelques mots tout le tableau de la triste condition des moines russes, s'écrie qu'il n'y a dans toute la chrétienté qu'une race d'h[illegible]nes

plus misérable, plus opprimée et plongée dans un pareil mépris : c'est celle des popes ou prêtres séculiers.

IV. Non contents d'avoir absorbé l'Eglise dans l'Etat et de l'avoir entièrement dépouillée, les Czars ont encore voulu lui ôter jusqu'à l'espoir et jusqu'à la pensée d'une régénération future, en lui enlevant ses chefs comme ils lui ont enlevé ses trésors, et en la couvrant d'un mépris qui n'a d'égal que la misère où elle est plongée. Dans ce but, successivement, une fois le grand schisme accompli, l'autorité du patriarche de Constantinople a été remplacée par celle d'un patriarche national, puis l'autorité du patriarche national remplacée par celle du Synode, et enfin cette autorité du Synode, se sécularisant de plus en plus, a fini par se concentrer tout entière aux mains d'un agent impérial laïque, choisi dans l'ordre militaire, afin, sans doute, de remplir à la lettre cette amère parole de Pierre-le-Grand, lorsque, montrant son sabre aux évêques, il leur disait : *Voilà désormais votre patriarche !*

Il y a encore en Russie des personnages que l'on nomme évêques, il n'y a plus d'épiscopat.

Au-dessous des évêques se trouvaient des prêtres influents et considérés. Les moines, malgré leurs immenses désordres, comptaient parmi eux des hommes instruits et même pieux. Ils gardaient le célibat, et avec le célibat, quelques traditions de liberté et de zèle sacerdotal. C'était comme une ombre lointaine du clergé catholique. Un jour, au flambeau des études, quelques-uns de ces riches couvents, d'où le patriarche Nicon était sorti, pouvaient devenir des foyers de lumière, de piété, et par

conséquent d'indépendance, difficiles à éteindre. L'instinct du despotisme fut assez puissant chez Pierre-le-Grand et chez ses successeurs, pour qu'ils aient prévu un mouvement analogue à celui qui dissout aujourd'hui l'Eglise anglicane, et que devaient leur faire redouter à la fois l'entrée violente de la Russie dans la civilisation européenne, leur volonté réfléchie d'asservir l'Eglise et la résistance faible, mais continuelle, que leur opposait le clergé régulier. Le clergé régulier a donc été détruit. On l'a livré à la misère, à la faim, aux abjections; on a opposé aux vocations le plus insurmontable de tous les obstacles. Ces monastères, où l'on ne peut entrer qu'après l'âge de quarante ans, sont devenus des réceptacles de vices et d'infirmités : pour jamais en ont été bannis la jeunesse, l'étude, la ferveur, le repos même; on en bannira bientôt jusqu'aux derniers vestiges de la règle monastique, et si, par impossible, quelque archimandrite songeait à faire résistance, son évêque, usant alors de la seule autorité qu'il possède, dégraderait ce rebelle, et le knout en aurait raison. Il reste en Russie des moines comme il y reste des évêques; mais il n'y a pas plus de clergé régulier que d'épiscopat. Sur environ 3,000 religieux qui remplissent les couvents salariés, on compte à peine 600 prêtres; 40 ou 50, au plus, sont, comme nous l'avons dit, capables de tromper le coup-d'œil de l'étranger par l'étalage d'une instruction toute superficielle. Le Gouvernement est arrivé à ses fins; il a su anéantir l'obstacle qu'un clergé célibataire pouvait mettre aux développements de sa tyrannie.

Cependant il faut une religion, c'est-à-dire une Eglise. Le gouvernement russe le comprend à merveille. Autant il hait l'Eglise comme élément d'indépendance, autant il

l'apprécie et la veut maintenir comme instrument de police et de domination. Cette situation lui donnait à résoudre un problème ardu. Il s'agissait d'avoir, pour un peuple immense et extrêmement attaché à sa religion, un clergé très nombreux et à très bon marché; d'avilir assez ce clergé pour qu'il ne devînt jamais redoutable, et de faire en sorte, néanmoins, que le recrutement d'un corps si misérable et si maltraité fût toujours assuré et toujours facile. C'est ce que le gouvernement russe a su réaliser; mais il avait besoin d'opérer sur un clergé marié.

Le mariage n'est pas seulement permis au pope russe, il lui est *imposé*. Lorsqu'un emploi sacerdotal est vacant, l'évêque consulte la longue liste des jeunes gens que le malheur de leur naissance voue au ministère ecclésiastique. Il en désigne un, et le fait prévenir d'avoir à se présenter à l'ordination dans un délai fixé; délai fort court, et qui dépasse rarement un très petit nombre de semaines. Le candidat, ainsi averti, sait ce qu'il doit faire : il s'occupe d'abord de chercher une femme; car, s'il n'était point marié, il ne serait point reçu à l'ordination, et son cas deviendrait grave. Il regarde donc autour de lui. L'infortuné n'a ni le temps ni la faculté de choisir! Ordinairement, il se rend chez un pope voisin. Outre qu'on trouve toujours là, en abondance, des filles disponibles, il n'y a guère que ces sortes de personnes qui consentent à devenir popesses, comme il n'y a guère que les popes qui puissent consentir à se charger d'elles. Notre ordinand se marie. Il épouse certainement la pauvreté, trop heureux s'il n'épouse pas le vice! La femme qu'il prend s'est formée à de redoutables

conséquent d'indépendance, difficiles à ét[illegible]
tinct du despotisme fut assez puissant [illegible]
Grand et chez ses successeurs, pour [illegible]
un mouvement analogue à celui qu[illegible]
l'Eglise anglicane, et que devai[illegible]
la fois l'entrée violente de la [illegible]
européenne, leur volonté n[illegible]
la résistance faible, mais [illegible]
le clergé régulier. Le c[illegible]
On l'a livré à la misèr[illegible]
opposé aux vocatio[illegible]
obstacles. Ces mo[illegible]
près l'âge de qu[illegible] [illegible]u donc
de vices et d'ir[illegible] [illegible]endait en le faisant
jeunesse, l'é[illegible] [illegible]urd'hui qu'il ne l'est plus.
nira bient[illegible] [illegible]ans un couvent, et il aura soin d'y
nastique [illegible]duite aux devoirs du caractère dont on
songe[illegible] [illegible]t dépouillé. Le moindre écart le ferait chasser
seul[illegible] [illegible]ison qu'on lui donne, et que deviendrait-il? Sol-
kn[illegible] [illegible] habitant d'une prison plus dure! Quel que soit le
c[illegible] de ses victimes, le despotisme russe a l'art de leur
faire toujours craindre un plus affreux; l'on croirait
que c'est dans ce but qu'il a supprimé la peine de mort.

Mais ne considérons point la vie du pope en ces extrémités, néanmoins fréquentes; voyons, au contraire, le beau côté de sa situation. Le voilà tout à la fois en possession d'une femme et d'une paroisse, toutes deux les meilleures de l'empire : chez la femme, l'excellence du naturel supplée au manque absolu d'éducation; née au sein d'une caste abjecte, elle a pourtant le caractère le plus doux, les mœurs les plus rassurantes; avec elle, la paix et l'honneur domestiques habiteront le presbytère.

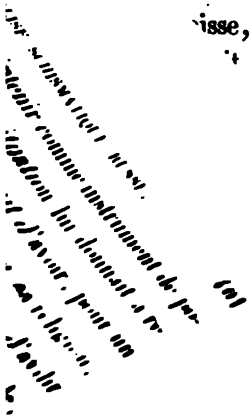

…isse, il a plu à Dieu que le Noble à qui
… du très petit nombre de ceux qui
…e dont ils ont besoin pour vivre;
…heureux pourront, en se gênant
…hose au pasteur. Qu'un troi-
… ce pope, déjà si favorisé :
… voilà presque assuré de

La haute piété de
…ue nous devons
…t, espérer de l'avan-
…ur protopope, seul degré
…ergé marié n'ait pas été jugé in-
…r. Or, il y a 500 protopopes sur 35,000
…n second lieu, le pope sera entouré d'égards et
…espects. Le seigneur et l'homme instruit lui baiseront la main à l'autel. S'il a besoin de leur parler, la plupart daigneront le recevoir dans leur demeure; seulement, il ne franchira pas le seuil du salon. Il attendra, debout parmi les valets, qu'on lui permette d'exposer sa requête, ce qu'il fera discrètement, après avoir salué si bas que ses mains et quasi sa barbe touchent le parquet où ses pieds ne sont pas dignes de marcher. On l'écoutera, pourvu qu'il soit court, et parfois, en signe de bienveillance, le grand personnage qu'il a l'honneur d'entretenir lui fera verser un ample verre d'eau-de-vie. M. le comte d'Horrer nous a dit souvent avoir habité en Russie chez un seigneur si affable et si généreux, que le pope de la paroisse pouvait hardiment se présenter au château tous les dimanches après la messe, sans affaire que d'y boire, en compagnie des domestiques, ce verre d'eau-de-vie dont la dimension était capable d'effrayer même

exemples. Le proverbe russe dit : *Heureuse comme une popesse.* Ce n'est pas que ces pauvres créatures vivent dans l'abondance, il s'en faut! Ce n'est pas qu'elles obtiennent beaucoup de considération dans la vie civile, et tout au contraire ! Mais elles exercent sous le toit conjugal une domination absolue. Elles n'ont point à redouter le divorce ni de périr sous les coups. On veut que le pope ne puisse jamais retrouver cette indépendance que la misère seule n'exclut pas. Dès qu'il perd sa femme, il perd aussi son emploi; veuf ou divorcé, il faut qu'immédiatement il quitte un ministère devenu son unique ressource. Désormais il n'exercera aucune fonction sacerdotale, il mènera la vie d'un laïque. Est-il donc libre? Non! Le célibat qu'on lui défendait en le faisant pope, on le lui impose aujourd'hui qu'il ne l'est plus. Il faut qu'il se retire dans un couvent, et il aura soin d'y conformer sa conduite aux devoirs du caractère dont on l'a cependant dépouillé. Le moindre écart le ferait chasser de la prison qu'on lui donne, et que deviendrait-il? Soldat, ou habitant d'une prison plus dure! Quel que soit le sort de ses victimes, le despotisme russe a l'art de leur en faire toujours craindre un plus affreux: l'on croirait que c'est dans ce but qu'il a supprimé la peine de mort.

Mais ne considérons point la vie du pope en ces extrémités, néanmoins fréquentes; voyons, au contraire, le beau côté de sa situation. Le voilà tout à la fois en possession d'une femme et d'une paroisse, toutes deux les meilleures de l'empire : chez la femme, l'excellence du naturel supplée au manque absolu d'éducation; née au sein d'une caste abjecte, elle a pourtant le caractère le plus doux, les mœurs les plus rassurantes; avec elle, la paix et l'harmonie domestiques habiteront le presbytère.

Quant à la paroisse, il a plu à Dieu que le Noble à qui elle appartient soit du très petit nombre de ceux qui laissent à leurs serfs ce dont ils ont besoin pour vivre; de telle sorte que ces malheureux pourront, en se gênant beaucoup, donner quelque chose au pasteur. Qu'un troisième bonheur arrive ensuite à ce pope, déjà si favorisé : qu'il n'ait point trop d'enfants, le voilà presque assuré de ne pas mourir de faim!

Ce ne sont pas tous ses avantages. La haute piété de l'Etat l'a investi de priviléges signalés et que nous devons faire connaître. Il peut, premièrement, espérer de l'avancement. Il a la chance de devenir protopope, seul degré de la hiérarchie où le clergé marié n'ait pas été jugé indigne de parvenir. Or, il y a 500 protopopes sur 35,000 prêtres! En second lieu, le pope sera entouré d'égards et de respects. Le seigneur et l'homme instruit lui baiseront la main à l'autel. S'il a besoin de leur parler, la plupart daigneront le recevoir dans leur demeure; seulement, il ne franchira pas le seuil du salon. Il attendra, debout parmi les valets, qu'on lui permette d'exposer sa requête, ce qu'il fera discrètement, après avoir salué si bas que ses mains et quasi sa barbe touchent le parquet où ses pieds ne sont pas dignes de marcher. On l'écoutera, pourvu qu'il soit court, et parfois, en signe de bienveillance, le grand personnage qu'il a l'honneur d'entretenir lui fera verser un ample verre d'eau-de-vie. M. le comte d'Horrer nous a dit souvent avoir habité en Russie chez un seigneur si affable et si généreux, que le pope de la paroisse pouvait hardiment se présenter au château tous les dimanches après la messe, sans affaire que d'y boire, en compagnie des domestiques, ce verre d'eau-de-vie dont la dimension était capable d'effrayer même

un œil militaire. Un autre seigneur allait plus loin : il invitait son curé à manger avec lui, ne faisant d'autre distinction entre le reste de ses convives et le prêtre que d'asseoir ce dernier à une table séparée dans l'antichambre. Tant de libéralité étonnait tout le voisinage et tout le diocèse. Aussi sont-ce là des faveurs de hasard, sur lesquelles il ne faut pas compter; mais ce qui suit est plus solide : Tout membre du clergé séculier a, dans le Code russe (art. Clergé, § 192-239), une charte de ses droits et de ses devoirs où se trouve la glorieuse disposition qui garantit sa liberté et qui l'assimile à la noblesse, en l'exemptant, *lui et sa famille, de l'impôt personnel et du service militaire* (§ 296). Cette disposition n'est pas la seule qu'on montre aux étrangers, lorsque la condition des popes est l'objet de leurs réflexions critiques : on leur fait voir aussi le § 208, en vertu duquel les prêtres, les diacres, leurs femmes et leurs veuves sont exempts des peines afflictives; les § 201, 202, 203 et 207, qui leur donnent pour juges l'autorité ecclésiastique. Par ces divers priviléges, le clergé est légalement placé au rang d'honneur que sa mission doit lui assurer.

Seulement, ainsi que nous l'avons dit, toute face européenne et libérale des lois de l'empire a un revers purement moscovite. Voici le revers : l'exemption de l'impôt ne s'applique qu'à la taxe personnelle. Si, par hasard, un prêtre possède quelques biens, ils sont soumis à l'impôt comme ceux de tout homme libre et non noble. L'exemption du service militaire s'annule toujours et sans peine devant les moindres besoins de l'Etat : à la première réquisition du gouvernement, le Saint Synode s'empresse de lui livrer, en don gratuit, autant de milliers de *séminaristes*, c'est-à-dire d'enfants de la caste

ecclésiastique, qu'il en demande. En 1830, l'armée reçut d'une seule levée 20,000 de ces jeunes gens. On a depuis, plus d'une fois, renouvelé cette offrande, qui est regardée comme un acte de reconnaissance pour le bienfait de l'exemption légale. C'est là que l'Empereur peut apprécier l'utilité d'avoir mis à la tête de l'Eglise un de ses aides-de-camp favoris. M. Protasow, connaissant les vides de l'armée, ne fait jamais difficulté de les combler avec les ressources que lui offre le corps sacerdotal; et nous n'avons pas de peine à croire M. Theiner, lorsqu'il assure qu'en ces occasions le très digne procureur général, loin de se refuser aux désirs du maître, les prévient volontiers.

L'exemption des peines afflictives ressemble aux autres exemptions. Les prêtres séculiers qui ont commis quelque faute sont renfermés dans les monastères, dont nous savons déjà que le gouvernement tire grand parti comme prisons. Là, on les oblige à faire, sans prendre de repos, cinq cents, mille et jusqu'à deux mille génuflexions en baisant chaque fois la terre; ensuite on les occupe à des travaux corporels, et, lorsqu'ils se sont ainsi reposés, on leur fait recommencer les génuflexions. Mais ces exercices, durant lesquels les délinquants sont nourris de pain et d'eau, ne sont pas regardés comme peines afflictives : cela s'appelle une pénitence. Les peines afflictives sont le knout, les galères, la Sibérie. Le prêtre en est exempt....., à moins pourtant que ses juges ecclésiastiques ne le déclarent coupable d'un crime qui le livre au bras séculier. Dégradé, et jugé alors comme les autres criminels, il est puni comme eux. Il est enfoui dans les mines, déchiré sous le bâton ou envoyé simple soldat à l'armée.

Nous n'avons pas besoin de faire sentir combien est vaine la garantie préalable du jugement ecclésiastique, pour pouvoir assurer qu'en réalité l'exemption des peines afflictives est, comme les autres priviléges, une faveur purement nominale et sans aucune réalité. On la viole plus lestement encore à l'égard des fils de prêtres qu'envers les prêtres eux-mêmes. Ces rejetons sacrés, l'espérance du sacerdoce, reçoivent la bastonnade pour certains délits qui n'exposent leurs heureux pères qu'aux pénitences monastiques dont nous venons de décrire la mansuétude. On a pourtant fait quelque chose pour eux en 1836 : un ukase a exempté du bâton ceux qui n'auraient pas dépassé l'âge de *quatorze ans*. Il y avait déjà plusieurs années que cette disposition s'appliquait à tout le monde, si bien que le privilége ecclésiastique consistait à être battu là où les derniers du peuple ne l'étaient pas.

Nous connaissons la situation civile du prêtre séculier; voyons sa situation pécuniaire. L'Etat ne lui donne rien; mais il lui abandonne ou plutôt il lui répartit, par les mains du Synode, les revenus de l'autel. A en croire les panégyristes du Gouvernement, cela suffit pour mettre le clergé dans une position financière très supportable et souvent florissante. Mais les relations de M. Protasow sont forcées de parler d'une autre sorte. Elles constatent que l'Eglise russe n'a que trois sources de revenu : 1° les offrandes volontaires; 2° les quêtes faites dans les églises pendant les offices; 3° les rentes des biens-fonds non séquestrés. Ces rentes, unique reste des immenses biens ravis par l'Etat, sont si peu de chose, qu'il n'en faut pas parler. Restent donc les offrandes et les quêtes, c'est-à-dire, en résumé, les aumônes des fidèles. D'après les calculs de M. Protasow, elles ont produit en 1837, 8 mil-

lions, chiffre que M. Theiner croit exagéré, attendu que sur 40,000,000 d'habitants schismatiques, il y a près de 37,000,000 de serfs, accablés de tant de charges et par les maîtres du sol et par le maître des maîtres, que ces pauvres esclaves, loin de pouvoir donner à d'autres, ont à peine de quoi vivre pour eux. Croyons cependant à l'exactitude suspecte de M. Protasow. Les 8 millions sont à partager entre tout le clergé : il revient à chaque ecclésiastique, pour lui, sa femme et ses enfants, 70 francs environ! Mais le résultat de ce calcul est encore plus frappant lorsque l'on entre dans le détail particulier des diocèses. Pour celui de Kaougla et Woronesch, il est de 49 francs par tête; pour celui de Kursk, de 29; il descend à 11 francs pour celui de Catherinoslaw. Si maintenant on considère que la part de chaque ecclésiastique est graduée d'après les différents degrés hiérarchiques, on se demande ce qui revient aux clercs inférieurs!

Aussi, de toutes parts, en réponse aux assertions effrontées du gouvernement russe qui ose se glorifier des soins qu'il prend pour améliorer le sort de son clergé, s'élève un cri de détresse plus lamentable encore que celui qui mugit dans les monastères; un cri tel qu'il franchit les avenues si bien gardées du palais impérial, et que maintes fois le monarque a été forcé de l'entendre. « Le métropolite de Kiew, dit la relation synodale de » 1838, touché de la pauvreté de son clergé, en fit la re- » lation au gouvernement pour lui demander du se- » cours. » L'Empereur, ému, ordonna au procureur suprême de prendre en considération ce rapport. Il en est résulté une commission qui, depuis lors, n'a pas donné signe de vie.

L'état des églises ne diffère point de celui du clergé.

Le gouvernement russe ne débourse pas un sou pour l'entretien de ces édifices, pas plus que pour les frais du culte divin. Toutes les dépenses nécessitées par ce double objet doivent se prendre sur des quêtes spéciales qui se font chaque année, et qui, en 1837, ont produit en moyenne pour chaque église 57 francs. Avec cette somme, les prêtres russes sont tenus d'entretenir jusqu'aux pavés devant les temples et devant leurs propres demeures. Le reste pourvoit aux besoins des veuves et des orphelins.

Le lecteur se demande, sans doute, comment il se trouve, même en Russie, des hommes pour embrasser une carrière où ils seront fatalement et irrémédiablement voués à toutes les abjections? Cela se fait le plus naturellement du monde. Cette caste ecclésiastique pullule dans son infamie; pour assurer la perpétuité du sacerdoce, il suffit d'empêcher ceux qui y sont nés d'en sortir. Le pope est fils de pope, ses enfants seront popes à leur tour. Ils sont désignés comme lui pour être prêtres; ils se marieront comme lui, afin d'être, comme lui, à jamais pauvres, ignares et dépendants, afin surtout d'engendrer les misérables qui leur succéderont.

Nous ne suivrons pas M. Theiner dans le curieux détail des moyens que le Gouvernement emploie pour fermer aux fils des prêtres toutes les ouvertures par lesquelles ils pourraient tenter et tentent souvent d'entrer dans le monde. Disons seulement que nulle part ne se déploie mieux ce double caractère de cruauté et de fourberie dont nous avons déjà signalé tant d'exemples. Là où la force ne lui suffirait pas, le gouvernement russe a recours, sans le moindre scrupule, au plus audacieux mensonge; passant avec une merveilleuse prestesse du rôle de Néron à celui de Scapin, et les jouant tous deux

dans la même pièce lorsqu'il le faut. Bien qu'il n'ait pas tout-à-fait à son service la quantité de prêtres dont il croit avoir besoin, et que M. Protasow se plaigne quelquefois du petit nombre de ce qu'il lui plaît d'appeler les *vocations*, cependant il est loin encore, selon nous, du moment que M. Theiner semble regarder comme assez prochain, où cette pénurie pourra véritablement l'embarrasser. Nous en voyons la preuve dans les cadeaux de séminaristes que le même M. Protasow fait si souvent et si libéralement à l'armée; dans la facilité avec laquelle les seigneurs peuvent inscrire au nombre de leurs serfs, malgré les priviléges de leur naissance, les enfants de popes ou d'autres ecclésiastiques devenus orphelins; dans les obstacles enfin que la loi et la police opposent aux hommes qui, n'étant pas de la caste sacerdotale, témoignent le désir, à la vérité bien rare et bien inexplicable, de s'y engager. L'ingénieux M. Protasow n'est d'ailleurs jamais embarrassé de faire un prêtre, et, s'il en manque, c'est qu'il le veut bien. Voici comment il a rempli, en 1836, les vides signalés dans quelques éparchies. C'est lui qui parle : « Le Saint Synode a fait » conférer l'ordination à des diacres, bien qu'ils n'eus- » sent pas les connaissances théologiques nécessaires. » On s'est contenté des bonnes dispositions du cœur, » de la piété, de la connaissance de la parole de Dieu » et qu'ils n'eussent pas moins de trente ans. » Avec de tels procédés, ses successeurs trouveront toujours des prêtres tels qu'il les faut au gouvernement russe. Le Saint Synode n'a pas à craindre que les évêques refusent jamais les sujets qu'il leur présentera. En quelque lieu qu'on les prenne, ils ne seront ni plus méprisés ni peut-être plus méprisables qu'aujourd'hui. Un dernier trait,

pour achever de les peindre. Une statistique criminelle publiée par le Saint Synode, révèle qu'il y a eu en Russie, dans le cours de quatre années, de 1836 à 1839, 15,443 ecclésiastiques condamnés, non pour fautes légères, mais pour *crimes infamants*. Qu'on juge par là de ce qu'il a fallu cacher aux yeux du public, sans parler des mœurs ignobles, dont le Gouvernement a dû prendre son parti et où il trouve son intérêt. La population distinguée de l'empire, particulièrement à Saint-Pétersbourg, fut consternée en apprenant qu'en 1836, dans une seule année, 208 prêtres avaient été dégradés. M. Protasow s'aperçut un peu tard qu'il ne fallait pas être trop franc, et, en 1837, il s'efforça de rétablir, en ces termes, la réputation si fort ébranlée de son clergé : « Si de semblables faits, dit-il, en parlant des délits du » clergé, ne peuvent pas être entièrement évités, eu » égard à la vaste étendue de l'empire et à l'absence des » séminaires *exigés seulement depuis peu de temps;* eu » égard *au peu d'instruction de notre clergé, qui se* » *trouve encore dans l'enfance sous ce rapport*, de telle » sorte que l'ancienne *barbarie* n'avait pas encore dis- » paru, toutefois ce même clergé s'est montré riche en » exemples de piété antique et de sévérité de mœurs. » La conclusion de M. Theiner n'est pas la même et nous paraît infiniment plus vraisemblable : « Sans exagéra- » tion, comme sans crainte de blesser les hommes re- » commandables qui peuvent s'y trouver en ce moment, » nous pouvons assurer qu'en aucune autre partie du » monde il n'existe de clergé aussi dissolu, aussi privé » de connaissances, aussi méprisable conséquemment et » aussi méprisé par les fidèles eux-mêmes que le clergé » de Russie. »

Voyons à présent ce qu'il faut penser du proverbe russe *takof pop, takof ij prichod : tel pasteur, tel troupeau.* Mais d'abord exposons quelques pensées qui résument ce que l'on vient de lire.

V. Nous n'avons pu rassembler tous les traits qui forment, dans l'ouvrage du P. Theiner, la triste peinture de l'esclavage, de la misère et de la dégradation où le clergé russe est tombé. Il a fallu omettre beaucoup de faits navrants et révoltants, et qui ne seraient pas croyables si l'historien n'avait pas soin d'appuyer sur des documents positifs l'autorité déjà si grave de sa parole et de son nom. Néanmoins, des lecteurs catholiques ont pu apprécier les plaies sans nombre de cette Eglise asservie; ils en ont mesuré les conséquences pour la société russe, et ils comprendront sans peine que le Gouvernement qui a créé une telle situation s'épouvante aujourd'hui d'un succès qu'il est cependant obligé de poursuivre. Point de liberté, point de science, point de foi, point de mœurs dans le clergé, cela s'enchaîne naturellement; par la même raison, nulle influence pour le bien, mais aussi une influence effrayante, quoique indirecte, pour le mal. Car la tyrannie a beau faire : elle ne peut exercer qu'un pouvoir de déplacement sur ce qui est en soi indispensable à la vie de la société; ses plus heureuses entreprises contre les institutions nécessaires à l'existence de tout peuple, ne les suppriment pas; elles se terminent à transformer en force de perturbation ce qui était la condition élémentaire de l'ordre et de la vie. La religion corrompue, le sacerdoce avili n'opposent plus d'obstacles à la volonté du prince, mais ne lui donnent plus d'appui et deviennent

des fléaux pour l'empire. Si le peuple perd la foi, on peut marquer l'heure où il deviendra ingouvernable; s'il conserve la foi, ce sera une foi ignorante et sauvage qui se fourvoiera dans la profonde obscurité des sectes, où naîtront, plus vite peut-être qu'au sein de l'incrédulité même, les conseils de la révolte et les noires inspirations du fanatisme. Ces deux dangers à la fois menacent la Russie. Quant aux mœurs publiques, il est facile de juger ce qu'elles peuvent être, avec l'esclavage d'une part, et de l'autre avec les exemples d'un clergé fatalement et irrévocablement condamné à toutes les bassesses et à toutes les prévarications. Croyons-en les Russes eux-mêmes. Les agents de la politique impériale n'ont rien plus à cœur que de représenter leur Eglise dans une situation tout autre que celle où les aveux imprudents du Très-Saint Synode nous l'ont montrée : Elle est, disent-ils, riche, savante et respectée. C'est, il est vrai, ce qu'il faudrait qu'elle fût pour la force et pour la sécurité de l'Etat, mais c'est aussi tout ce qu'elle n'est point.

Cependant nous ne pouvons oublier qu'il existe, et en grand nombre, des hommes d'Etat, des publicistes, des esprits de toute nature, même puissants et éclairés, que la démoralisation des peuples n'épouvante point et que l'asservissement de l'Eglise réjouit. Loin de faire aux Czars un crime ou seulement une faute de la politique cruelle qui a mis enfin l'Eglise sous leurs pieds, ils y verraient plutôt un sujet d'admirer la persistance et le génie de ces princes, et ils les proposeraient volontiers comme modèles à ceux qui, dans le reste de l'Europe, nourrissent de semblables desseins. Faut-il nommer les hommes qui verraient de grand cœur nos évêques ré-

duits au mutisme et à l'impuissance, nos monastères supprimés, nos prêtres privés de toute action, de toute lumière, de tout crédit, de toute ressource; le sacerdoce entier devenu, en attendant qu'il disparaisse tout-à-fait, l'instrument servile et méprisé de la main temporelle? Chacun les connaît; chacun sait que, prompts à encourager tous les instincts du despotisme dans le cœur des puissants de ce monde, ils sont d'une race qui, naguère, fit mieux que de conseiller. Leurs ancêtres ont mis la main à l'œuvre avec une ardeur, avec des ruses et des violences que n'auraient désavouées ni Catherine, ni Pierre, ni M. de Protasow, ni le plus habile des Czars, ni le plus obéissant de leurs valets. Suivant les temps, interprètes des maximes gallicanes, inventeurs du schisme constitutionnel, sectateurs de la déesse Raison, ils sont aujourd'hui journalistes, philosophes, professeurs, députés, ministres, etc. Nous les voyons ourdir, sans se décourager jamais, leurs trames toujours brisées; rajeunir leurs sophismes, répéter leurs invectives. Les uns montrent avec quelle utilité pour l'Etat M. le Ministre des Cultes remplacerait le Pape; les autres trouvent que ce personnage pourrait bien remplacer aussi l'Episcopat; ceux-ci nous développent les effets heureux qu'on obtiendrait en retirant aux évêques la liberté de la presse; ceux-là demandent qu'on leur retire également l'usage de la poste : car de quels dangers ne menacent-ils pas la paix publique et les lois du royaume, lorsqu'ils tiennent, au moyen de leurs correspondances, des conciles *par écrit!* Pour les moines, qu'importe qu'ils soient soumis à l'Ordinaire, lorsque l'Ordinaire lui-même reste indépendant? Mieux vaut n'avoir pas de moines. Les religieuses portent préjudice à la population; victimes de la

tyrannie du prêtre, elles communiquent à la jeunesse de leur sexe des préjugés, des superstitions et des scrupules qui font le malheur du foyer conjugal, selon nos professeurs les plus autorisés et selon nos conseils généraux les plus civilisés. Qu'il n'y ait plus de religieuses, ou qu'elles aient au moins cinquante ans, comme en Russie, et qu'elles cessent d'enseigner! Les prêtres séculiers sont d'autres victimes et d'autres tyrans : victimes de la dureté des évêques, à l'obédience desquels il faut les soustraire; victimes de la dureté d'une discipline contraire à la nature, dont il faut les relever; tyrans en même temps de nos consciences, qu'ils troublent par l'indécente hardiesse de leur parole; tyrans des familles, où ils sèment la désunion et moissonnent les héritages; tyrans des morts eux-mêmes, puisqu'on les voit persécuter encore un ennemi dans le cercueil! gens indociles d'ailleurs, et que l'Université n'élève pas; nation dans la nation, milice de Rome, soumise à un souverain étranger; remuante, coûteuse, entêtée d'idées et de projets d'un autre âge. Qu'y a-t-il à faire de mieux, de plus politique et de plus humain que de soustraire ces malheureux à l'autorité de leurs évêques et aux rigueurs de leur discipline, pour les soumettre au joug doublement aimable du mariage et de l'Etat?

On a, dans ce résumé, l'opinion du Palais, celle de la Presse libérale, celle de l'Université, une partie de celle des Conseils généraux, des Chambres et du Gouvernement; on entend M. Martin (du Nord), M. Dupin, M. Thiers, M. Cousin, le *Journal des Débats*, le *Siècle*, le *National*, M. Suë, M. Michelet, et chacun d'eux se nomme *Légion*. Lorsque les catholiques disent : *La liberté comme en Belgique*, cette multitude leur répond : *La*

Religion comme en Russie! Seulement, les uns poussent ce cri au nom de l'Etat, c'est-à-dire du Pouvoir; les autres, plus étranges, au nom du peuple et de la liberté. Le livre de M. Theiner va nous aider à leur apprendre ce qu'ils demandent les uns et les autres; car, en vérité, nous croyons qu'ils ne le savent pas!

Voyons donc à quel prix un peuple chrétien peut obtenir le rare bonheur d'être élevé dans le schisme par un clergé servile et marié.

Sous forme de lettre adressée aux évêques de Russie, le vénérable traducteur du P. Theiner (1) a ajouté au livre une belle introduction, où il énumère quelques-unes des œuvres sans nombre que la charité du sacerdoce catholique a créées et soutenues de tout temps, pour prévenir, combattre et secourir toutes les misères de l'humanité. Etablissements d'instruction, hôpitaux, hospices, refuges de tout genre, institutions qui ne laissent aucune faiblesse sans appui, aucun malheur sans assistance, aucun besoin et aucune infortune sans attacher aussitôt à leur service d'infatigables dévoûments; missions pour les ignorants et pour les infidèles, rédemption pour les captifs, protection à tous les opprimés, consolation à toutes les douleurs, aumône et largesse à tous les dévoûments. Mais le monde sait quelles furent et quelles sont les œuvres de l'Eglise catholique. Le peuple russe a perdu tout cela, d'abord; il l'a perdu plus complétement qu'aucun autre troupeau chrétien, gouverné par des pasteurs mariés. Les sources de la charité, fermées pour lui au moment qu'elles venaient de s'ouvrir, n'ont pu se creuser sur son sol déshérité le lit large et profond qu'ailleurs

(1) Mgr Luquet, évêque d'Hésebon.

elles s'étaient fait, et où il a bien fallu que princes et prêtres, pour tromper l'accablant souvenir des peuples, laissassent couler quelques gouttes des flots de miséricorde qu'ils détournaient à leur profit. En Angleterre, en Allemagne, les mœurs ont imposé au clergé, devenu hérétique, une ombre, un reste des vertus de son premier état. Pour abuser les fidèles et pour soutenir le combat contre la vérité, ces premiers apostats ont dû garder quelques signes de leur origine sacrée, une certaine austérité, une certaine indépendance, qui se sont soutenues par le goût de l'étude. Ils n'ont pas absolument abandonné le patronage des pauvres; ils ne se sont point laissé arracher le droit d'élever la voix pour ou contre les dogmes qu'ils avaient forgés; livrant au prince les clefs du sanctuaire, ils ont du moins retenu le droit d'y pénétrer avec lui, et ils ont formé, à tout prendre, une caste de philanthropes érudits qui n'a pas été sans profits matériels et sans avantages civils pour la société. En Russie, rien de semblable : le Catholicisme, au berceau, y a été étranglé dans les ténèbres, comme bon nombre des maîtres de l'empire, par ceux qui se portaient ses héritiers. Le Czar a tout pris, ou tout partagé aux complices qu'il se réservait de dépouiller plus tard; il a confisqué les fondations de la charité au profit de son épargne, et la charité elle-même au profit de son despotisme; rien n'est resté pour le peuple, pas un hôpital, pas une école, pas une vertu dans l'âme des prêtres, pas un souvenir! Ce n'est qu'après que cette œuvre de rapine eut été consommée sous Pierre-le-Grand, que le tout-puissant larron, de ses mains sanglantes, a écarté le rideau derrière lequel s'étaient accomplis tant de forfaits. L'œuvre pouvait désormais se continuer au jour; l'auto-

cratie pouvait étaler aux yeux de l'Europe les pompes infâmes de son pontificat et se montrer même sous la robe souillée de Catherine II, sans provoquer un long cri d'horreur. L'Europe regardait avec les yeux de Voltaire : il n'y avait point à craindre que la basse figure de ces popes agenouillés devant leur papesse impudique, révélât aux lecteurs de l'Encyclopédie comment il se pouvait faire que quarante millions de chrétiens fussent esclaves, et esclaves de cette prostituée.

Comptons pour rien, si les partisans d'un clergé servile et marié le veulent ainsi, tout ce que le peuple russe a perdu lorsque son Eglise a perdu l'indépendance; croyons que son immense retard dans les voies de la civilisation n'a nui qu'à sa splendeur, et nullement à son bien-être; croyons que le dévoûment des ordres religieux n'aurait point semé la vie dans ces steppes mornes où ne s'élèvent ni les clochers ni les épis; croyons aussi, contre les déclarations de la science protestante elle-même, que l'Eglise grecque rendit un signalé service à la Russie en l'empêchant de prendre part aux Croisades et en la condamnant à gémir trois siècles durant sous le joug des hordes tartares, dont les descendants la gouvernent encore suivant les coutumes de leurs ancêtres, bien éloignées, certes, des traditions du droit romain et du droit canonique que la grande fusion des Croisades a tant propagées. Si les incalculables pertes que le schisme a fait éprouver à la Russie trouvent une compensation dans l'avantage et l'honneur de n'appartenir pas à la communion romaine, il est un fruit du schisme qui paraîtra moins supportable que sa stérilité; nous voulons parler de l'esclavage.

L'esclavage du peuple a été préparé par l'esclavage du clergé, dont il est la conséquence. Il a pour auteur le fondateur même du patriarcat moscovite, Goudounow, et il fut sanctionné en concile (1) par le premier patriarche, ce misérable Job, qui fit asseoir avec lui tous les vices et tous les crimes sur son siége érigé par la simonie. Lorsque l'on étudie cette sombre histoire, il est impossible de ne pas être convaincu que si la dépendance, la dégradation du clergé ont le schisme pour cause unique, elles ont pour résultat direct et évident l'esclavage et la dégradation du peuple.

Voyons donc ce que c'est que l'esclavage en Russie.

VI. Il n'y a pas d'écrivains en Russie; il n'y a que des panégyristes. Quand les censures du Synode trouvent quelque chose à reprendre, même dans les sermons des évêques, quelle liberté pourrait rester à l'opinion? L'histoire n'a point le droit d'étudier le passé, la statistique même est suspecte, et tous les lettrés moscovites, qu'ils parlent en prose, en vers ou en chiffres, qu'ils montent dans la chaire, qu'ils siégent dans l'administration, qu'ils servent dans la diplomatie, sont de la même classe que nos écrivains ministériels. C'est le seul emprunt que la civilisation russe ait fait à la civilisation littéraire de l'Europe. Cependant le despotisme a su gâter encore une espèce déjà si démesurément servile. Chez nous, la plupart des panégyristes à gages ne le sont qu'à temps. On

(1) En 1595, lorsque, depuis quatre siècles, l'esclavage, grâce aux principes et aux sublimes efforts de l'Eglise catholique, avait disparu du reste de l'Europe.

voit même des occasions où leur conscience s'affranchit et se révolte. Un pur mouvement de probité les tire de la servitude; ils honorent publiquement la cause juste qu'on leur disait d'outrager. Le panégyriste russe est ferme et stoïque dans son emploi; sa plume est obéissante comme l'encensoir du pope et comme le fouet du bourreau. Il loue quelle que soit l'idole, il déchire quelle que soit la victime, il nie quelle que soit l'évidence. Gens à toutes mains, prêts à mordre, prêts à flatter, et que l'on peut toujours, ainsi que nous le disions de certains calomniateurs des chrétiens, placer sous l'échafaud où le juste expire, en leur donnant mission de le calomnier jusque dans sa sainte mort. Le cœur ne leur manquera pas. Du sang de la victime, ils écriront l'apologie du meurtrier, et ils signeront la page infâme sans même exiger qu'on ajoute au salaire! Le gouvernement russe, honteux malgré lui d'un état social qui offense le ciel et la terre, a donc ordonné à ses panégyristes de représenter l'esclavage sous un jour qui le rendît moins hideux. Les malheureux ont obéi. Ils ont sous les yeux ce spectacle de quarante millions d'hommes, possédés comme un bétail par un million de maîtres avides et corrompus; ils voient *qu'il y a une race dont les dents sont comme des épées, et qui s'en sert comme de couteaux pour dévorer ceux qui n'ont rien sur la terre* (Prov. xxx-14), et ils écrivent froidement que l'esclavage est un lien religieux; que, par lui, l'immense population russe est réunie en une seule famille, dont les nobles sont les pères et les serfs les enfants!

Or, qu'on lise le Code du czar Alexis Michaëlowitch, Code béni et sanctionné lors de sa promulgation par le patriarche, par les métropolites et par tout le haut

clergé, maintenu jusqu'à nos jours sans adoucissement, et au contraire aggravé sur plusieurs points d'une façon cruelle : on y verra que le serf russe n'est plus un homme, mais un objet, une chose (*res*), dans le véritable sens du paganisme antique. Il appartient corps et âme, dans lui-même et dans ses biens, dans sa femme et dans ses enfants, il appartient *en tout* à son seigneur, il doit lui obéir *en tout*. Le maître souverain, qui l'a ainsi livré à l'oppression, n'a réservé que les droits de sa propre et suprême tyrannie. Si le seigneur veut engager le serf dans une conspiration, ou s'il le porte à déguiser le nombre de ses compagnons de servitude pour léser le fisc, alors seulement le serf doit désobéir. Cependant, même lorsqu'il accomplit ce devoir, l'infortuné ne se place pas sous une protection qu'il n'obtient jamais. Le seigneur irrité peut se venger de lui comme bon lui semble. Il peut le maltraiter, le séparer de sa famille, le tourmenter et le martyriser à loisir. Point d'appui, point de recours pour cet être à face humaine, qui a du sang, des larmes, qui souffre, qui pousse des cris, qui possède une âme et un cœur, et qui cependant n'est plus un homme. La société ne lui reconnaît aucun droit; sa loi, c'est le bâton du maître; ses enfants ne sont pas à lui, son épouse ne lui appartient pas, il n'a point d'honneur à défendre, et il ignore même s'il est quelque part des pères qui puissent protéger la pudeur de leurs fils et de leurs filles. Que dirons-nous de plus? Le serf n'a pas le droit de se plaindre! Plus misérable que le nègre des colonies, il ne peut en appeler ni à la justice, ni au trône, des atrocités qu'on lui fait subir. S'il osait tenter une voie si hardie, s'il était assez adroit pour faire parvenir son placet jusqu'à l'Empereur, l'Empereur ne répondrait

qu'en lui faisant expier par le knout ou la Sibérie le plus grand et le plus impardonnable crime qu'un serf puisse commettre, le crime de s'être plaint! Tant de rigueur ne s'était pas trouvée dans l'âme de Pierre Ier. Voulant mettre un terme à la brutalité des boyards, Pierre institua en 1714 une commission destinée uniquement à réprimer les délits et les crimes contre les serfs. Un Wolkonsky et un Gagarin furent mis à mort pour leur cruauté envers ces malheureux; un Menzikow, un Dolgorouky, un Apraxin payèrent des amendes considérables; mais Catherine II délivra sa noblesse d'un tel opprobre. Un oukase de 1762, rendu par cette femme, régla que, lorsque le serf se rendrait coupable de désobéissance envers son maître ou envers les intendants de celui-ci, il serait soumis à *un conseil de guerre et jugé dans toute la rigueur des cours martiales*. En 1767, autre oukase : l'amie de Voltaire, la *Mère souveraine*, comme l'appellent encore les Russes, la Reine philosophe qui entretenait sans cesse ses correspondants parisiens de la *sainteté des droits de l'homme*, ordonne que si le serf, oubliant l'obéissance « qu'il doit à son maître, fait un » recours contre lui, spécialement s'*il a l'audace* de le » faire parvenir jusqu'au trône, l'*auteur du recours et* » *celui qui se plaint* seront passibles des peines portées » par les lois. » Ces peines, nous l'avons dit, sont le knout et les mines. L'oukase de 1767 est en pleine vigueur. Celui de 1762 a été confirmé au début du présent règne.

Le Czar ne veut pas s'exposer aux remords, et il défend aussi que personne se permette d'en éprouver, même à l'heure suprême. Un oukase d'Alexandre, en 1818, et un autre, en 1831, interdisent la faculté de rendre jamais la liberté aux serfs par testament. Ainsi,

les possesseurs d'esclaves auront usé et abusé de leur effrayant pouvoir; ils auront été jeunes, avares, dissolus, et, dans le long cours d'une vie abandonnée sans frein à toutes ces passions des grands qui pèsent si cruellement sur les pauvres, ils auront comblé cent fois la mesure de leurs iniquités contre des milliers de malheureux : la loi le permet, l'Empereur le trouve bon et défend que qui que ce soit se plaigne; il ne veut pas même savoir qu'on se plaint! Mais si le maître, au moment de rendre ses comptes au juge terrible qui l'attend, sent enfin sa conscience chargée des excès qu'il a commis; s'il reconnaît que les esclaves victimes de sa dureté, de son orgueil, de sa débauche, sont cependant ses frères; si son repentir lui conseille un acte de générosité qu'il aurait dû faire plus tôt, s'il veut tardivement et incomplétement réparer les forfaits de sa puissance; s'il veut diminuer, pour les héritiers de sa fortune, le nombre des occasions où il a trop succombé, il ne le peut pas! Libre à lui de donner ses esclaves, mais il n'a pas le droit d'en affranchir un seul. L'Empereur le contraint de léguer à de nouveaux maîtres, à de nouveaux opprobres, à de nouveaux excès l'infortuné troupeau qu'il a persécuté! Dernièrement, une comtesse Orlow, femme pieuse, mourut, donnant la liberté à un grand nombre d'esclaves qu'elle possédait par un don de Catherine II, et l'on sait à quel titre Catherine récompensait les Orlow! l'Empereur cassa le testament. Le prudent souverain ne veut pas qu'au milieu du silence des serfs, ces affranchissements testamentaires viennent protester contre l'esclavage. A la fin, quelques Russes pourraient se demander si la liberté est donc un bienfait?

Les panégyristes, qui savent toutes ces choses et qui

représentent l'esclavage comme « un lien de famille, » allèguent aussi l'opulence de quelques serfs pour prouver que l'esclavage est préférable à la liberté. On trouve, il est vrai, à Moscou, à Saint-Pétersbourg et dans quelques autres grandes villes, des serfs fort riches, et même opulents. On en cite un, à Saint-Pétersbourg, qui possède plusieurs millions. Néanmoins, le nombre de ces privilégiés est petit, et, pour peu qu'ils aient de cœur ou de fierté, ce qui est l'apanage assez naturel de l'intelligence et de la richesse, leur sort semblerait plus affreux que celui du plus misérable de leurs frères. Les millions du serf ne lui donnent pas la liberté : il reste, lui et l'or qu'il a gagné, et le talent qui l'a mis dans cette position brillante, il reste la propriété, le jouet, la *chose* du patron. Celui-ci préfère ordinairement le laisser à la tête de son industrie, à la source de ce pactole qu'il fait couler; c'est son intérêt; il le rançonne avec plus de profit; mais il peut aussi lui enjoindre d'abandonner immédiatement ses travaux et son art pour venir se perdre dans les rangs de ses laquais, ou pour aller cultiver quelque terre perdue; il peut prendre la fille et la femme du serf millionnaire, les rendre ses servantes, et trop souvent, hélas! ses concubines; les vendre, les échanger, les envoyer aux frontières les plus lointaines et les plus désolées de ce royaume du mal. La loi qui défend de vendre les serfs séparément de leur bien est un mensonge comme tout ce qui, dans les lois russes, semble offrir une garantie quelconque aux principes de la justice et aux sentiments de l'humanité. Le nouveau maître mande l'esclave aux extrémités de l'empire, seul, séparé de ses biens et de sa famille; l'esclave n'a ni à délibérer ni à se plaindre; il doit obéir.

Nous parlons des biens de l'esclave! mais, d'après le Code russe, l'esclave ne possède rien légalement; il est obligé de faire tous ses contrats au nom et comme agent de son maître; c'est le maître qui le représente en justice, et qui, certes, se fait payer cette complaisance! « Toutes » ces assertions, poursuit M. Theiner, pourraient être » appuyées par mille exemples capables d'émouvoir les » cœurs les plus durs; en particulier, elles sont exécra- » bles, les violences commises contre les lois du mariage » et de la paternité sur la personne des malheureuses » femmes et filles de serfs. Les abominables orgies où » les seigneurs les appellent ont à peine leurs analogues » dans les débauches de l'antiquité grecque et romaine. » Je dis plus : les scènes sanglantes que Tacite a retra- » cées, ces saturnales de la puissance impudique, on les » retrouve encore, quoiqu'en secret, dans l'*orthodoxe* » *Russie*, éclairée depuis dix siècles des lumières de l'E- » vangile. » Et pourquoi, en effet, n'en serait-il pas ainsi? Quand même le gouvernement russe aurait doublé et triplé les ténèbres où il cache ce qui se passe dans l'empire, pour affirmer que c'est un théâtre ouvert à toutes les horreurs qui ont consterné le monde, il suffirait du témoignage de l'histoire et de celui de la conscience humaine. Rien n'est incroyable du moment qu'il y a là quarante millions d'hommes qui ne peuvent rien, et pas même se plaindre, sous le joug d'un million d'hommes qui peuvent tout et qui ne craignent pas Dieu.

Le sort des serfs de la couronne n'est pas meilleur que celui des autres, et il y a certains cas où il est pire. Si l'Empereur n'outrage pas par lui-même ces lois de la famille et de la pudeur, dont les seigneurs se jouent, il a des intendants. Plus que tout autre, il exploite ses serfs

riches et intelligents. Il les déplace et les dépouille; quelquefois il les donne avec ce qu'ils possèdent, avec leurs femelles et leurs petits, et il n'y a pas longtemps qu'une favorite a reçu un de ces cadeaux de chair humaine.

Les colonies militaires sont un fléau dans le fléau de l'esclavage, qui ne menace que les serfs de la couronne. Un village, un territoire tout entier devient une caserne où tout le monde est soumis à la discipline et à l'uniforme, depuis l'enfant qui sort du berceau jusqu'au vieillard qui va mourir. Par ce moyen l'Empereur se procure d'excellents soldats, qui pourront pourtant le gêner un jour! Les colonies militaires, cause de ruine et moyen d'oppression pour tout ce qui les entoure, sont des espèces de bagnes dont la création a coûté des flots de sang. On se souvient encore des cruautés que commit le général Araktchejew pour les établir; il n'y a point de peuples dont les annales, depuis cinquante ans, offrent d'aussi effroyables pages. La métropole elle-même, habituée à ne pas s'émouvoir, en fut consternée, et l'on vit en plusieurs lieux des serfs, ces serfs dont on connaît maintenant la lamentable vie, massacrer leurs enfants de leurs propres mains pour leur épargner la destinée affreuse où ils se voyaient réduits.

Que reste-t-il donc à ces esclaves qui n'ont ni biens, ni famille, ni honneur? Rien! La société ne protége pas même leur vie. Si le seigneur n'a pas le droit d'infliger juridiquement au serf la peine de mort, il peut du moins l'assassiner à peu de frais. En quatre ans (1832-1836), 448 hommes et 99 femmes ont été condamnés par le Synode, pour *homicide involontaire*, à des peines ecclésiastiques, qu'il devaient subir enfermés plus ou moins longtemps dans une maison religieuse. Or, ces *homi-*

cides involontaires sont tout simplement des meurtres de serfs, très volontaires et très prémédités. Quels sont les coupables? Des maîtres. Et encore, pour avoir rendu compte à la complaisante justice du pays, pour s'être vus condamner à cette détention monastique, toujours rachetable par une amende ou par un don, il a fallu que ces maîtres ne fussent pas de la première volée. Qui oserait dénoncer de si hauts coupables? S'ils étaient dénoncés, qui oserait sévir? M. Theiner cite un trait épouvantable. Il y a peu d'années, une riche comtesse avait une esclave dont la beauté lui faisait ombrage : elle ordonna qu'on l'amenât devant elle, la dépouilla de ses vêtements, et, de ses propres mains, lui planta dans les mamelles un si grand nombre d'épingles, que la malheureuse en mourut au milieu d'atroces douleurs. Ni un juge pour punir cet assassinat, ni un écrivain pour le flétrir, ni un prêtre pour le maudire! Voilà, d'un seul trait, l'esclavage et la Russie..... Cependant, comme les Russes sont ingénieux, et que peuple, armée, sacerdoce, magistrature, gouvernement, ne font jamais une infamie sans la comprendre et sans la farder aussitôt d'un sophisme ou d'un mensonge, les tribunaux du pays ont trouvé quelque chose pour justifier la théorie des homicides *involontaires*. L'esclave, disent-ils, est le bien du maître : Quelle apparence qu'un propriétaire prenne plaisir à détruire son bien et se prive d'un objet qu'il peut vendre? Lors donc que le seigneur tue le serf, ce ne peut être qu'involontairement.

Le serf russe ne trouve protection qu'en un seul cas : c'est lorsqu'il se rend lui-même coupable envers un autre serf, et la circonstance n'est pas rare; car les esclaves endurcis dans la misère, dans l'ignorance et dans la ser-

vitude, sont des bêtes muselées, mais féroces, et ils commettent entre eux des crimes dont l'atrocité ne le cède en rien à ceux dont ils sont journellement les victimes. L'intérêt du seigneur serait lésé par la punition. Le coupable, enfermé dans un couvent, suivant l'usage, pour y faire pénitence, ne travaillerait pas pour le maître, et le maître serait obligé de le nourrir. Il n'en faut pas davantage pour lui assurer, sinon l'impunité, du moins la mansuétude d'une punition domestique, qui ne l'enlèvera pas à ses travaux. Voilà pourquoi, lorsqu'il s'agit de condamnations ecclésiastiques portées par le Synode, il est toujours question de personnes libres; voilà comment, dans les relations officielles, les esclaves paraissent briller d'une moralité plus pure que celle même du très pieux clergé russe. Par le fait, les quarante millions d'esclaves qui peuplent la Russie se trouvent entièrement soustraits à la juridiction ecclésiastique. Au fond, qu'en résulte-t-il? Que le serf, dévoré par l'orgueil, par l'avarice, par la barbarie de ses maîtres, doit craindre et subir par surcroît la férocité de ses compagnons d'esclavage.

Nous avons prouvé que le serf n'a aucun des priviléges de l'homme; ajoutons qu'il n'a pas même ceux de la brute. Ce n'est pas lui qui se choisit une compagne. Le maître ou l'intendant fait ces mariages, ou plutôt ces accouplements, qui n'ont d'autre but, dans sa pensée, que d'accroître le bétail humain dont il dispose. Les calculs auxquels il se livre pour propager la race des animaux domestiques sont les seuls qui le dirigent en pareille occasion; et, en effet, où serait pour lui la différence? Tout est prévu, tout est ordonné, tout est réglé de telle sorte que ni la veuve ni le vieillard ne demeurent stériles. Un

serf qui n'en donne pas d'autres ne rapporterait point à son maître tout le produit sur lequel celui-ci a le droit de compter. Ainsi se font chaque jour les unions les plus disproportionnées par l'âge des époux. Ils vont au pope, qui leur jette sa bénédiction servile; il sait qu'ils ne se marient que par l'ordre du maître, et on les lui amènerait garrottés, qu'au bruit de leurs protestations il ajouterait encore à leurs chaînes celles d'un sacrement d'avance avili. Que lui importe? lui aussi doit obéir, et d'ailleurs les noces et les enterrements sont ses beaux jours : il y mange, il s'y enivre; il espère déjà qu'ivre et repu, il pourra emporter dans sa robe sacerdotale quelques restes qu'attend sa famille affamée.

Cette satisfaction qu'éprouvent les seigneurs à voir grossir le troupeau de leurs sujets, fait que les serfs obtiennent sans difficulté leur agrément pour une autre sorte de mariage. C'est un détail hideux et que M. Theiner n'a pas donné, mais qui est trop significatif et trop bien attesté pour que nous le passions sous silence. Nous le dirons donc, malgré la pudeur et la nature, qui se révoltent à la fois; quiconque le connaîtra saura du moins ce que c'est que l'esclavage. Lorsqu'un paysan, veuf avant sa vieillesse, désire ne pas se remarier et veut cependant avoir une femme chez lui, il choisit quelque créature de sa condition, entre deux âges, et demande l'agrément du maître, non pour l'épouser lui-même, mais pour la faire épouser à l'un de ses fils, de douze à quinze ans, que quelque service éloigne habituellement de la maison. Le maître y consent; le pope, au milieu des huées des laquais, bénit le mariage, ou plutôt bénit tout à la fois l'inceste et l'adultère; et quand le fils, en âge d'homme, revient au toit paternel, il y prend alors, sans s'étonner,

sans s'émouvoir, possession de sa femme et de ses enfants. Un témoin véridique et que nous avons déjà cité, M. le comte d'Horrer, a vu quelquefois les maîtres refuser d'autoriser ces mariages; personne n'a vu un pope refuser de les bénir.

La maison de l'Etrangère penche vers la mort et ses sentiers mènent aux enfers! Anathème éternel à cette Eglise, à cette fille gangrenée et déshonorée du schisme, qui a laissé tomber en une si effroyable fange le plus nombreux des peuples chrétiens! Elle est la première adultère et la première incestueuse; elle a donné naissance à tous ces forfaits, et, quelles que soient les désolations où elle expire, personne ne la trouvera trop durement punie. *Qu'elle mange du fruit de sa voie. Qu'elle soit rassasiée du fruit de son conseil!* Depuis trois siècles que l'esclavage est né au giron de ses pontifes, non-seulement elle n'a rien fait pour le combattre, non-seulement elle l'a fortifié de ses continuelles protections et de ses lâchetés sans bornes, mais encore elle n'a pas cessé de le bénir, et tout le peuple aujourd'hui le supporte et s'y vautre, serfs et maîtres, comme s'il était une loi naturelle de l'humanité. On a vu le clergé russe, réuni en concile, sanctionner l'esclavage au temps de Goudounow; il s'est uni aux seigneurs pour en imposer le maintien à Romanow le Tartare, appelé au trône vacant; il a concouru à la rédaction du Code infâme d'Alexis Michaëlowitch; il a trouvé bon tout ce que Pierre et Catherine ont ajouté à cette législation de fer et de sang, et de nos jours, en 1834, le métropolite Séraphin de Saint-Pétersbourg et de Novogorod, chargé d'inspecter les colonies militaires, en parla de manière à mériter les éloges publics du souverain. Tel enfin, en ce moment même,

qu'il fut toujours depuis son apostasie, cet indigne clergé, par l'organe de ses deux plus grands métropolites, celui de Moscou et celui de Saint-Pétersbourg, vient de condamner un écrivain distingué de l'empire qui, dans une sorte d'instruction morale et religieuse pour la jeunesse, s'était oublié jusqu'à dire « qu'au tribunal de la péni- » tence, il n'y a pas de différence entre la pourpre du » prince et les haillons du mendiant! »

Que l'on se reporte maintenant à l'histoire de l'Eglise catholique, depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire XVI; que l'on songe à tant d'efforts pour ruiner partout l'esclavage, pour élever partout les peuples à la dignité d'enfants de Dieu; que l'on songe à tant de papes qui ont combattu, à tant de religieux et de simples laïques inspirés et soutenus par eux, qui ont souffert et qui sont morts pour cette cause; que l'on considère tous les points de la terre où l'Eglise et le sacerdoce catholique ont pu prendre pied; et que l'on dise ce que le peuple russe a gagné au schisme de son Eglise et au mariage de ses prêtres!

LE JOURNAL L'*AMI DE LA RELIGION.*

Je recueille avec regret une de ces polémiques violentes auxquelles les dissidences politiques et quelquefois de simples impatiences d'amour-propre ont donné lieu entre catholiques. Celle-ci intéresse l'honneur de l'*Univers*.

Une lettre, adressée à un ecclésiastique très connu, parlait de l'*Univers* en termes aussi injustes que blessants. On y disait que ce journal était « la croix, la honte et l'humiliation des catholiques. » Cette lettre, quoique confidentielle, reçut, par le concours empressé de certains journaux légitimistes, une sorte de publicité anonyme; mais les rédacteurs de l'*Univers*, la regardant comme désavouée, puisqu'on ne la signait point, évitèrent d'en parler, autant par affection pour celui qui l'avait écrite, que pour épargner à la cause religieuse le scandale d'un pareil débat. Les choses en étaient là, et, sans qu'il y eût réconciliation, ce fâcheux incident s'oubliait, lorsque l'*Ami de la Religion* le remit en lumière dans le cours d'une discussion que l'*Univers* soutenait contre

les feuilles libérales. Alors, comme aujourd'hui, l'*Ami de la Religion* prenait volontiers parti contre l'*Univers* (1).

Nous vîmes que le mauvais propos, avec ou sans l'aveu de celui qui l'avait écrit, serait longtemps exploité contre nous si nous ne prenions pas le moyen d'en avoir tout de suite raison. L'*Ami de la Religion* fut donc invité très nettement à dire qui avait prononcé cette injure, et s'il avait mission de la propager.

La polémique s'engagea là-dessus.

25 février 1847.

I. Nous lisons dans l'*Ami de la Religion :*

« L'*Univers* se débat comme il peut sous le coup des paroles qu'a écrites contre lui l'un des plus illustres et des plus zélés défenseurs de la cause catholique.

» Il ne les nie pas, il *ne peut pas les nier.*

» Pourquoi donc cette persistance à vouloir nous faire dire des noms propres que d'autres, d'ailleurs moins réservés que nous, ne se sont pas fait faute de lui donner?

» Est-ce la vérité du fait que vous cherchez, ou l'occasion d'un éclat, dont la pensée semble se lire dans toutes vos paroles?

» Si c'est la vérité, nous affirmons de nouveau qu'elle vous est entièrement connue.

» Si c'est du scandale, nous refusons nettement d'en fournir le prétexte et d'en être les complices. »

Nous n'acceptons point cette nouvelle fin de non-recevoir; nous voulons tout de bon que l'*Ami de la Religion* s'explique clairement. Dans les feuilles où nous l'avons d'abord rencontré, le propos auquel il fait allusion ne méritait que notre mépris; mais, puisqu'il s'est proposé de l'exploiter à son tour, et qu'il nous plaît d'y prendre

(1) L'*Ami de la Religion* était sous la direction de M. l'abbé Vessière, qui, un an après, céda la propriété et la rédaction à M. l'abbé Dupanloup.

garde, il nous dira de quelle source il le tient. Nous sommes fâchés et presque étonnés d'avoir tant de peine à lui faire comprendre que c'est là pour lui, aussi bien que pour nous, une question d'honneur.

Nous l'accusons formellement, ou d'aller ramasser contre nous dans le *Corsaire-Satan* et dans la *Gazette de France* des armes déloyales, qu'il envenime encore pour les passer au *Siècle* et au *Constitutionnel*, ou d'être l'agent volontaire d'une machination que nous nous réservons de faire connaître et de qualifier plus tard.

Tout le monde comprendra notre insistance. Lorsqu'un journal religieux, quelles que soient à nos yeux son autorité et sa valeur, publie qu'un personnage éminent parmi nous signale notre œuvre comme l'humiliation et la honte des catholiques, nous ne pouvons nous taire. Aucune considération humaine ne nous permet de reculer en silence devant une accusation si violente et si démesurée. Nous devons la porter immédiatement au tribunal de l'opinion, afin qu'on sache et que nous sachions nous-mêmes d'où elle vient, qui l'avoue, qui la soutient, sur quoi elle repose; ou qu'abandonnée de ceux qui l'ont produite, elle s'affaisse sous son propre poids et se réduise à n'être plus qu'un *on dit*, un coup de stylet porté dans l'ombre par un adversaire qui avait peut-être de bonnes raisons pour frapper, mais qui en a de meilleures encore pour n'être pas connu, et qui est jugé dès lors.

Il importe à l'*Ami de la Religion* de prouver qu'il n'est pas cet adversaire. Comment! il ose reproduire un tel bruit, il en affirme l'authenticité, et il refuse de nommer ses garants! Que peut-on en conclure? C'est qu'ils ne sont pas présentables ou qu'ils n'existent pas.

L'*Ami de la Religion* ne veut pas *se rendre complice*

les feuilles libérales. Alors, comme aujour[illegible] dessous? C'est
prenait volontiers parti contre l'*Univers* [illegible] avant de parler,
Nous vîmes que le mauvais propos [illegible]ire. Qu'y a-t-il de
l'avait écrit, serait longtemps expl[illegible]re les gens une accu-
pas le moyen d'en avoir tout de [illegible]ans le travail qu'ils font,
donc invité très nettement à d[illegible]
avait mission de la propage[illegible], dans leur honneur person-
La polémique s'engage[illegible] cela, de se cacher si bien qu'ils
[illegible]e? Mais nous cherchons l'occasion
[illegible]*Ami de la Religion* ne veut pas nous la
[illegible] est naïf! Si nous recherchons l'occasion
I. Nou[illegible] c'est que probablement nous n'avons rien à
« L'[illegible] Si l'*Ami de la Religion* et ceux qui l'ont ren-
écrit [illegible]lent éviter cet éclat, c'est probablement qu'ils
la [illegible]tent. Et alors, quel est le motif, quelle est la
[illegible] des paroles alléguées contre nous? Elles n'ont
[illegible]rce que dans cette ombre où nous ne pouvons les
[illegible]. où il faut les laisser pour qu'elles ne tournent pas à
la confusion de ceux qui les ont colportées. On a étourdi-
ment provoqué un débat dont on ne sait plus comment
se délivrer, et on crie qu'on ne veut pas se rendre com-
plice d'un scandale, parce qu'il faut s'avouer compère
dans une intrigue.

27 février 1847.

II. L'*Ami de la Religion* déclare que son refus persévérant est pour lui « un devoir sacré de *délicatesse* et de *convenance*. »

La délicatesse et la convenance permettent parfaitement de prendre, on ne sait où, des paroles qui sont de nature à décrier un journal catholique plus violem-

dangereusement que ne le pourraient faire
ies de tous les ennemis de l'Eglise; mais
précise ces accusations et qui four-
en de se défendre, la délicatesse et
permettent plus.
si l'on disait que le courage permet bien
r, mais pas de combattre.
paroles alléguées sont authentiques ou elles ne le
ont pas; elles sont méritées ou elles sont injustes.

Si elles n'ont pas été prononcées, ou si elles l'ont été injustement, nous demandons à l'*Ami de la Religion* pourquoi il les reproduit?

Si elles ont été prononcées et si elles l'ont été avec raison, nous lui demandons pourquoi il craint tant de leur donner toute l'autorité dont elles sont susceptibles, en déclarant hautement qui les a prononcées et qui l'a chargé de les reproduire?

Il assure que nous le savons. La question n'est point là. Nous lui demandons comment et à quel titre il le sait, lui, qui les imprime et les colporte.

S'il a parlé sans autorisation, l'*Ami de la Religion*, avec toute sa délicatesse, a commis un acte plus qu'indélicat. Nous tenons à le constater. En même temps, le propos, désormais sans origine, n'est plus qu'une de ces paroles irréfléchies que tout homme est exposé à laisser échapper, que tout homme aussi est exposé à recevoir, et que tout chrétien peut avoir le mérite d'oublier.

Si, au contraire, l'auteur du propos a choisi l'*Ami de la Religion* pour organe; si c'est lui ou ses chargés de pouvoir qui sont derrière ce journal et qui lui dictent sa conduite envers nous, alors nous n'avons plus qu'à nous défendre, et nous le faisons sans scrupule.

Voilà nettement la position. D'une part, nous ne voulons pas courber la tête comme des coupables devant une accusation facile à combattre; d'une autre part, nous ne voulons pas entamer de nous-mêmes, légèrement, sans y être contraints, une discussion trop capable de blesser un intérêt auquel nous savons tout sacrifier, mais qui nous défend ici lui-même de sacrifier notre honneur.

L'*Ami de la Religion* nous verrait très volontiers nous taire, comme il nous en donne charitablement le conseil, et plus volontiers encore aller chercher immédiatement, à travers ses allusions transparentes, l'adversaire illustre qu'il est charmé de nous opposer. La façon dont il a manœuvré dans ce but, nous prouve que sa *délicatesse* ne s'effarouche nullement d'un résultat qui serait si fort à sa *convenance*. Mais celui qui n'est qu'habile ne l'est jamais assez; c'est une réflexion que les finesses de l'*Ami de la Religion* nous ont fait faire souvent. Il n'aura pas le profit qu'il se promet sans y travailler d'une manière encore plus directe et plus odieuse. Pour nous, nous sommes prêts à soutenir le débat; nous ne le désirons point. Nous l'avons évité jusqu'à présent; nous l'éviterons jusqu'au jour où nous devrons repousser une attaque positive et digne d'une si grave détermination; mais ceux qui nous donneront ce chagrin en auront du moins la responsabilité.

Personne ne releva ce défi; le propos ne fut point soutenu, et, comme nous l'avions prévu et désiré, la querelle en resta là. Hélas! après dix ans, nous voyons qu'elle n'était qu'ajournée. — 6 février 1857.

LA VENDÉE (1).

16 mars 1847.

Depuis la fin de la grande guerre jusqu'à nos jours, il a été publié environ cent volumes sur la Vendée. Quand la controverse a été si abondante et si longue, une chose reste à dire : la vérité.

Cette vérité n'est point connue. La guerre de la Vendée se continue dans les livres qui la racontent; Bleus et Blancs sont toujours en présence; mais l'esprit des écrivains n'est plus celui des combattants. Ils ne se bornent pas à se contredire sur les circonstances matérielles de la lutte; ils oublient, ils déguisent, ils affaiblissent au

(1) Les *Guerres de la Vendée et de la Bretagne* (1790-1832), par M. Eugène Veuillot.

moins les sentiments qui en furent la cause première et l'énergique mobile. Un lecteur assez intrépide pour les écouter tous pourrait épuiser le débat sans se trouver plus instruit. Lire, ce n'est pas savoir. Que saura-t-il s'il ignore pourquoi la Vendée a combattu et par quels moyens la Convention pouvait, devait prévenir une guerre qui fit périr 500,000 hommes? A la manière dont cette question capitale a été posée jusqu'ici, de bons esprits peuvent se trouver hors d'état de la résoudre, d'honnêtes esprits peuvent la résoudre contre la morale et la vérité de l'histoire. Disons comment s'est formée cette erreur si grave.

Après la pacification, les premiers ouvrages publiés ne furent guère que des recueils de documents, bons à consulter moyennant contrôle. Sous l'Empire parurent des narrations assez sincères, mais inintelligentes. A partir de la Restauration jusqu'à nos jours, l'esprit de parti se montre, étroit, passionné, quelquefois servile.

Au milieu de leurs contestations intarissables, royalistes et libéraux s'entendent pour présenter le soulèvement de la Vendée et de la Bretagne sous des couleurs presque exclusivement politiques. Pour les uns, c'est une menace; pour les autres, c'est une excuse. Les défenseurs de la Restauration ne sont pas tous pénétrés des sentiments religieux qu'ils invoquent; il y en a plus d'un que le *fanatisme* des Vendéens fait rougir. De là un entraînement naturel à ne voir et à ne montrer, dans l'héroïsme des populations de l'Ouest, que le résultat de leur amour pour la Monarchie. On les présente ainsi comme une indomptable armée de réserve, capable à elle seule de soutenir le trône contre les efforts et la trahison du reste de la France; mais, en même temps, on fournit

aux apologistes de la Convention le meilleur argument que ces derniers puissent invoquer. En effet, si la Vendée n'était que royaliste, la Convention ne pouvait faire aucune concession, elle n'avait plus à transiger, elle n'avait qu'à vaincre, et dès lors mille raisons spécieuses viennent excuser sa victoire. Il n'y a plus en présence que des opinions et des principes entre lesquels, indépendamment des mains qui les soutiennent, la conscience peut honorablement choisir. Mettons-nous à la place des hommes de ce temps. La bannière royale est en Vendée; mais la bannière nationale est à la frontière, et avec elle l'indépendance et l'honneur de la patrie. D'un côté est le passé, mais de l'autre est l'avenir; le passé a ses gloires, mais il a aussi ses taches et ses souillures; l'avenir a ses ténèbres, mais il a aussi ses espérances. Quant au présent, il n'est partout que confusion, menace et terreur. Dans ce chaos, les individus disparaissent avec leurs vertus et leurs crimes; ce sont les principes qui dominent, et chaque citoyen se rallie à celui dont il espère davantage. Le principe républicain peut sembler bon, malgré Robespierre; le principe monarchique peut sembler mauvais, malgré Lescure et d'Elbée. Entre ces deux principes, où est le droit, si Dieu n'est nulle part? L'un et l'autre peuvent également prétendre à n'être pas vaincus; c'est une affaire de libre arbitre et de majorité; le droit se trouve, en définitive, du côté du plus fort, et la résistance, pour être héroïque, n'en devient pas moins une espèce de révolte qui laisse à l'atrocité de la victoire l'excuse de la nécessité, malheureusement suffisante aujourd'hui comme alors.

Ce point de vue, qui a fini par prévaloir, est radicalement faux. D'une part, la Vendée y perd sa grande et

véritable gloire, et il allége le poids de réprobation qui doit peser éternellement sur ses bourreaux; de l'autre, il réduit aux proportions d'une révolte comprimée, c'est-à-dire d'un événement secondaire, la plus grande leçon peut-être que nous offre l'histoire moderne.

La résistance de la Vendée n'est pas un simple épisode dans le vaste et tragique tableau de la ruine de l'ancienne Monarchie; c'est le seul fait qui ait contrebalancé, pour l'avenir de la société française, le fait victorieux de la Révolution. Royauté, noblesse, institutions, lois, coutumes, tout a succombé; ce que la Vendée défendait avant tout, ce qui lui a mis les armes à la main, n'a point péri. Le Vendéen combattait pour la Croix. Il est mort comme le Roi, comme le Noble, comme le Parlementaire; mais, en mourant, il a contraint ses vainqueurs d'élever sur sa tombe le symbole qu'ils s'étaient promis de proscrire. La Croix a repris racine dans ce sol et parmi ces ossements pleins de la sève des catacombes; elle a grandi, elle a rayonné de là jusque sur Paris, jusque sur la France, jusque sur le monde. Le maintien de la liberté religieuse, voilà le fait de la Vendée; on ne voit rien dans son histoire, si l'on ne sait pas y voir cela.

Sans doute, en même temps qu'elle combattit pour la Religion, la Vendée combattit pour un principe politique. Cette armée de paysans qui détruisit tant de bandes républicaines, s'appelait l'Armée Catholique et *Royale*. Mais la politique était au second rang dans les esprits et dans les cœurs, comme dans les mots. D'Elbée, interrogé au moment de mourir par les républicains, leur déclarait qu'il aurait vécu en citoyen paisible sous tout gouvernement qui eût *seulement toléré* l'exercice du Culte. Si tels étaient les sentiments des gentilshommes,

quels devaient être ceux des paysans? Qu'importait à Cathelineau la République ou la Monarchie! Au-dessus du principe de l'autorité monarchique, ces grands hommes et ce peuple sublime élevèrent le principe de la liberté dans son expression la plus auguste, et ils en firent leur véritable drapeau. C'est pourquoi leur cause fut la plus sainte des causes, la plus légitime, par conséquent. Le paysan vendéen avait certes bien le droit de songer à la patrie, de défendre la Croix avant de défendre la frontière : *Ubi crux, ibi patria*. Sous cet étendard sacré, il est le héros du genre humain. Et la Convention, lorsqu'elle cherche à répandre en Vendée assez de sang pour submerger les autels, reste sans excuse, même devant le tribunal facile des opinions. Ses plus cyniques apologistes ne peuvent invoquer en sa faveur ni le droit, ni la nécessité de vaincre ainsi; elle n'a rien à prétendre dans la gloire de cette guerre, où elle attaquait moins la monarchie que la liberté même, où elle fut vaincue, malgré son apparent triomphe. Il n'y a là pour elle que le plus exécrable et le plus insensé des crimes.

M. Eugène Veuillot s'est proposé de restituer à ce grand fait politique et religieux sa véritable physionomie, trahie quelquefois involontairement, plus souvent à dessein, par les partis qui ont eu besoin de l'exploiter ou de le déguiser. La tâche demandait quelque chose de plus peut-être que les patientes études et le talent dont il a fait preuve. Il lui fallait, pour être toujours impartial et jamais indifférent, un certain bonheur de position qu'il doit à son âge, à sa naissance, à ses convictions et au temps où nous sommes. Il n'est ni royaliste, ni révolutionnaire, ni bourgeois, ni gentilhomme, ni blanc, ni bleu. Il est jeune; notre dernière révolution l'a vu enfant

et ne lui a pas laissé de morts à enterrer; il est du peuple, et 1789 ni 1830 ne peuvent sonner à ses oreilles comme des dates funèbres; il est chrétien, mêlé aux luttes actuelles de l'Eglise, c'est dire assez quelle forte et pieuse sympathie l'attache aux héroïques paysans de la Vendée. Causant tous deux de son livre, et de cette lutte suprême, et de ces temps désolés où la société en travail ne savait pas si elle allait enfanter ou si elle allait mourir, nous nous demandions ce que nous aurions fait, étant hommes alors, à supposer, chose peut-être invraisemblable, que le tribunal révolutionnaire nous eût laissés libres de nous choisir un genre de vie ou plutôt un genre de mort? Nous trouvions que nous serions partis tous deux ensemble pour la frontière; mais que, s'il avait fallu aller aux armées de l'Ouest, nous aurions sans doute passé de compagnie, comme toujours, sous le drapeau blanc, non pas tant pour obéir à La Rochejacquelein ou pour n'obéir plus à Westermann, que pour sentir de plus près battre ces cœurs populaires qui se présentaient aux balles républicaines recouverts d'une croix. Là était le saint courage, la sainte liberté, là était l'avenir de la civilisation sous la garde des martyrs de Dieu; et l'homme ne tombait pas troublé d'incertitude et de colère, pour des idées douteuses et pour des symboles souillés : il tombait comme un blé pur, plein d'une vie immortelle, dans le sillon où passera tout ce qui doit germer et fleurir.

L'aurions-nous compris alors? Grâce à Dieu, nous le comprenons du moins aujourd'hui, et le jeune historien n'a eu besoin que de sonder son âme pour démêler, au milieu des nombreux documents consultés par lui, le véritable sens des guerres de la Vendée. Si les vieux paysans qui restent encore, humbles et paisibles débris

des *hommes* de Cathelineau, savaient lire, et s'il leur fallait autre chose que leur chapelet pour les distraire, ils reconnaîtraient M. Eugène Veuillot pour un des leurs.

Cependant, je l'ai dit, les Vendéens sont ses frères; mais les républicains ne sont point ses ennemis. Il ne leur cherche pas des crimes; il ne leur conteste pas le courage qu'ils ont déployé souvent; il ne se donne jamais le tort de les enlaidir davantage en traçant un portrait idéal de leurs victimes. Il a écrit une histoire, non un panégyrique ou une satire; plein de respect pour la masse vendéenne, qui est excellente et admirable, il fait aux individualités leur juste part; mais son impartialité, toujours évidente, s'arrête sur la limite où elle deviendrait de l'indifférence. Il est de ceux qui croient que l'historien est un juge et non pas un narrateur sceptique entre le bien et le mal; il n'entend point se borner à raconter des événements, à peindre des hommes : il veut instruire une cause contestée, motiver un jugement et le rendre.

Doué d'une perspicacité précieuse et d'un remarquable talent d'analyse, M. Eugène Veuillot a parfaitement réussi dans ce travail malaisé, qui consiste à tirer l'histoire des mémoires contemporains. Tout est à sa place dans son livre; les hommes et les choses y ont de justes proportions, un juste espace, ne sont jamais rapetissés jusqu'à l'atome, comme dans les résumés, ni enflés jusqu'au colosse, comme le font ordinairement le patriotisme local, l'amitié ou les complaisances du souvenir personnel. Les situations sont bien exposées; on voit les hommes agir et les masses se mouvoir; on assiste aux batailles sans être condamné à franchir tous les fossés et à explorer tous les

plis de terrain. Le style est net, élégant sans recherche, chaleureux sans déclamation, chose rare chez un si jeune auteur, qui a de tels hommes à peindre et de tels tableaux à présenter. Peut-être même s'est-il trop défié de son émotion dans certains endroits. Néanmoins, la pitié ne manque jamais dans l'accent de l'écrivain, ni l'indignation dans l'âme du lecteur.

Mais le principal mérite de ce livre, c'est celui que j'ai indiqué, c'est le talent avec lequel il met en lumière le sens principal des guerres de la Vendée et de la Bretagne, qui furent plutôt religieuses que politiques. Par là cette nouvelle histoire est véritablement neuve et instructive, et se place au rang de ces bons livres qui deviennent des armes pour le bon droit. On conviendra que la Vendée, catholique et victorieuse, présente un autre argument, offre au monde une autre leçon que la Vendée royaliste et vaincue. On l'a vue jusqu'à présent sous ce dernier aspect, il ne sera plus possible désormais de la voir que sous l'aspect fort différent et infiniment plus vrai que M. Veuillot lui donne. Laissons-le s'en expliquer lui-même. Voici comment il s'exprime après avoir raconté la déroute de Savenay, où l'armée vendéenne fut anéantie, et qui mit fin à ce qu'on appelle la *grande guerre :*

« Ces paysans, réduits à leurs seules forces, mal armés, dépourvus de munitions, embarrassés par des milliers de femmes et d'enfants, avaient néanmoins envahi cinq ou six départements, pris plusieurs villes et gagné sept batailles. Est-il besoin d'ajouter, pour compléter le tableau, que la présence d'un prince eût doublé leur ardeur, rétabli l'accord parmi les chefs et entraîné la Bretagne ? Mais si le succès a manqué aux Vendéens, personne au moins ne peut leur disputer une gloire bien plus grande à nos yeux, la gloire d'avoir combattu seuls. Nous l'avons dit, et nous devons le répéter : la présence de l'étranger

eût compromis et en quelque sorte souillé cette belle cause; celle d'un prince en eût changé le caractère et donné, aux dépens de l'avenir, la prépondérance à l'élément politique sur l'élément religieux. Il est probable que tout le sang des Vendéens n'aurait pas relevé le trône. Ces héros, vainqueurs, n'auraient pu qu'obtenir une transaction, bientôt déchirée par la faiblesse de leurs maîtres ou la déloyauté de leurs ennemis; vaincus et martyrs, ils ont certainement préservé les autels. La Croix règne sur ce sol où ils l'ont si bien défendue; elle y domine le drapeau qu'ils repoussaient, mais qui s'est fait pardonner depuis ses abominables victoires. Ne les plaignons pas de n'avoir pu donner qu'à Dieu leur noble vie. Dieu seul n'est jamais impuissant ni ingrat.

» Il nous faut poursuivre le récit de cette lutte immense. Après le désastre que nous venons de peindre, elle n'est point achevée. La Vendée, épuisée, n'épouvantera plus ses ennemis; mais la noble victime saura les condamner à vaincre encore, jusqu'au jour où, fatigués d'excès et de massacres, ils lui offriront la liberté religieuse, pour lui faire enfin accepter la paix. »

Depuis l'émeute de Saint-Florent, qui éclata le 10 mars 1793, jusqu'aux derniers efforts tentés pour soulever la Vendée en 1832, rien de mieux établi sur les faits que le sentiment si religieux et si national exprimé ici. J'ai rappelé les paroles de d'Elbée; écoutons le premier manifeste des Vendéens, en réponse aux proclamations républicaines : « Rendez à nos vœux les plus ar-
» dents nos anciens pasteurs, ceux qui furent dans tous
» les temps nos bienfaiteurs et nos amis. Rendez-nous,
» avec eux, le libre exercice d'une Religion qui fut celle
» de nos pères et pour laquelle nous saurons verser jus-
» qu'à la dernière goutte de notre sang. — *Telles sont*
» *nos principales demandes.* Nous y joignons *notre vœu*
» pour le rétablissement de la royauté, ne pouvant vivre
» sous un gouvernement républicain qui ne présente à
» nos esprits que des idées de division, de trouble et de
» guerre. — Vous nous parlez de chefs qui nous égarent.

» Nous ne reconnaissons de *chef* que l'amour de notre » sainte Religion, de la justice et d'une sage liberté. »

Les Vendéens furent tels qu'ils se montrent dans cette simple et noble expression de leurs sentiments et de leurs désirs. Ils versèrent jusqu'à la dernière goutte de leur sang; ils le versèrent pour la Religion et pour la liberté, avec un dévouement si profond et empreint d'un si auguste caractère, qu'il a excité souvent la jalouse admiration de leurs plus féroces ennemis. Mais les meneurs de la Convention détestaient plus encore la Religion que la Royauté. On les a vus plus tard s'accommoder de celle-ci, jamais ils ne se réconcilièrent avec l'autre; ils la poursuivirent d'une haine qui reste à leurs descendants.

Le général Canclaux, républicain sincère, honnête et vaillant homme, avait parlé, dans ses rapports, comme les Vendéens eux-mêmes. On l'écouta quelque temps, mais seulement pour n'avoir point à la fois sur les bras la Vendée et la Bretagne. A ceux qui lui disaient : Si vous leur laissez la liberté, les paysans ne se soulèveront pas, la Convention répondait : *Désolez leur patience!* Cependant, lorsqu'il fut enfin prouvé qu'on pouvait exterminer la Vendée sans en finir avec elle, et que Hoche eut reçu la mission de délivrer à tout prix la République des angoisses où la jetaient ces éternels vaincus, Hoche ne suivit pas d'autres plans que celui de Canclaux. « Je » l'ai dit vingt fois au Directoire, écrivait-il, si l'on » n'admet la tolérance religieuse, il faut renoncer à l'es- » poir de la paix dans ces contrées. Le dernier habitant, » *acharné d'aller en paradis*, se fera tuer en défendant » l'homme qu'il croit lui en avoir ouvert les portes. » A l'époque où il parlait ainsi, Hoche était vainqueur; l'insurrection avait subi toutes ses défaites et commis toutes

ses fautes, et l'on avait vu dans le camp du général républicain, servantes de ses plaisirs et de sa diplomatie, des femmes appartenant à la noblesse des provinces insurgées! Certes, cette honte, pour n'être que le fait de quelques misérables créatures, annonçait assez la chute du principe politique. Le principe religieux restait debout, et si puissant encore que Hoche, devançant l'agrément du Directoire, mettait, pour parler son langage, la tolérance religieuse à l'ordre du jour. Il écrivait à l'un de ses lieutenants : *Courage, va à la messe!* Ces trois mots expriment tout l'esprit de la guerre, en résument toutes les conséquences; la Vendée peut les redire avec orgueil, comme la naïve et véritable preuve qu'elle ne fut pas vaincue.

Le nom de la Vendée se présente toujours, parce que là fut le nœud des événements. Il faut appliquer la même pensée à la Bretagne, qui eut le même esprit.

L'auteur a raconté brièvement les mouvements de 1815 et 1832, qui lui paraissent exclusivement politiques « sinon *dans la forme*, du moins *dans le fond.* » Cette opinion, surtout en ce qui concerne la prise d'armes de 1815, est de nature, vu les résultats, à froisser l'esprit de parti et le patriotisme local; mais elle ressort des faits avec une puissante évidence.

Pour qu'une guerre civile soit religieuse, il ne suffit pas que quelques personnes le disent et que quelques autres le croient; il faut que l'intérêt religieux soit en cause assez ouvertement, assez profondément pour frapper et passionner les masses. Autrement, il y a tactique d'un côté, erreur de l'autre. L'erreur ne dure pas et n'est pas générale. C'est ce qui est arrivé en 1815.

A la nouvelle du débarquement de Napoléon sur les

côtes de Provence, les chefs royalistes s'efforcèrent d'organiser une prise d'armes générale. On implora l'appui des prêtres; ils furent presque unanimes à le refuser. M. Rio dit de l'un de ceux que le retour de Napoléon avait le plus affligés : « Contre un pouvoir en guerre » ouverte avec la Religion, il aurait prêché et même » marché le crucifix à la main; mais, tant que l'Arche » sainte serait respectée, il voulait rester en paix même » avec les Philistins. » Après plus de deux mois, quelques bandes se montrèrent sur plusieurs points. Elles n'eurent un peu de consistance qu'en Vendée et dans le Morbihan. Le général Rousseau, qui commandait à Vannes, put néanmoins tenir la campagne avec moins de 2,000 hommes. Le général Bigarré, que l'on avait placé à la tête de la 13e division militaire, voyant que toute la force de l'insurrection était dans le Morbihan, s'y porta afin de frapper un coup décisif. La cause de l'insurrection paraissait perdue, lorsqu'on apprit que Napoléon avait été vaincu à Waterloo. Au même moment, Lamarque et Travot pacifiaient la Vendée avec environ 8 à 10,000 hommes. Ainsi, les troupes impériales, bien que peu nombreuses, avaient eu très promptement raison de ces mouvements si lents à se manifester.

Quand Cathelineau appela les Vendéens aux armes, on n'avait point conspiré; on ne possédait ni fusils, ni cartouches, ni canon; mais la population était unanime, elle combattait pour son Dieu et l'on sait ce qu'elle fit. La Bretagne imita la Vendée. En 1793, plus de 200,000 hommes, selon le témoignage du général Canclaux, s'étaient soulevés, « pendant la seconde quinzaine de mars. » En 1795, après la première pacification, Hoche avait 70,000 hommes de bonnes troupes pour garder le

pays, et demandait des renforts. En 1796, les différents chefs bretons disposaient de 80,000 hommes. Le Morbihan seul fournissait à Georges Cadoudal 15,000 soldats éprouvés; en 1799, Bonaparte faisait marcher contre ce chef 20,000 hommes de troupes d'élite commandés par un de ses plus énergiques lieutenants, le général Brune.

Ces populations étaient-elles donc moins vaillantes et moins religieuses en 1815 qu'en 1793 et en 1799? Non, mais l'intérêt n'était plus le même; et, tout en faisant des vœux pour le retour des Bourbons, elles hésitèrent à se jeter dans une lutte où leur foi ne paraissait pas être et n'était pas en effet directement engagée.

Le fond de la situation se montrait dans les mots et dans les formes comme dans les résultats. Ceux qui disaient la Religion en péril n'en étaient pas eux-mêmes persuadés. Pendant la Révolution, l'armée de Bretagne s'était constamment appelée l'Armée Catholique et Royale; en 1815, elle s'appela simplement l'Armée Royale. Le serment par lequel s'engagèrent beaucoup d'insurgés était un serment de fidélité à Louis XVIII; il n'y était nullement question de l'Eglise.

Quant à l'insurrection de 1833, elle est trop récente et le souvenir en est trop présent, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la confirmation qu'elle donne aux idées de M. Eugène Veuillot. Contentons-nous d'une citation qui résume l'ouvrage :

« MADAME fut victime d'une erreur volontairement et obstinément propagée par le parti royaliste. Jamais, en effet, les écrivains, les orateurs et même les politiques de ce parti n'avaient voulu reconnaître le véritable caractère des guerres de l'Ouest. Pendant près de quarante années, ils s'étaient efforcés de transformer les paysans vendéens et bretons en purs défenseurs de la Monarchie de droit divin. Sans nier l'esprit profondément religieux de ces populations, ils avaient évité de

dire qu'elles s'étaient surtout armées pour la cause de l'Eglise. MADAME crut, par conséquent, qu'il lui suffirait de paraître dans le Bocage pour y lever une armée. Parmi les personnes qui l'entouraient, beaucoup partagèrent cette conviction, et la déplorable tentative de 1832 fut résolue. Dès les premiers jours les illusions cessèrent ; on sut que les paysans, plus occupés des intérêts de l'autel que de ceux du trône, refusaient de se soulever, parce que la Religion ne leur paraissait pas en cause. Aussi entendit-on un des personnages les plus ardents pour la guerre civile, s'écrier dans un moment de colère et de désespoir : « Notre plus grand obstacle vient de ces prêtres qui ne veulent pas se » mettre à la tête du mouvement. Si les soldats de Louis-Philippe » n'en éventrent pas une douzaine, nous ne ferons jamais marcher les » Vendéens. » La personne parfaitement respectable et sûre qui nous transmet ce renseignement, ajoute : « Le clergé resta constamment neutre par devoir. Durant trois mois il porta la guerre civile dans un pan de sa robe; il eût regardé comme un crime de le dérouler. Quelques-uns de ses membres, en très petit nombre, se compromirent; ils furent complétement désavoués. Et pourtant des autorités ineptes ou bassement perfides ne négligèrent rien pour le pousser à bout. »

Ainsi se termine ce livre, écrit par le bon sens sous la dictée du cœur, plein d'intérêt et de nouveauté, plein aussi d'un enseignement sérieux et magnifique. Si, après l'avoir fermé, l'âme encore navrée des tragiques événements qu'il raconte, nous réfléchissons sur les sentiments et sur les idées qu'il nous laisse, nous nous sentons plus amis de la Religion, de la justice et de la liberté, plus pénétrés de respect pour le courage qu'elles inspirent, plus dévoués à ces biens, à ces dons suprêmes émanés de la miséricorde divine, sans lesquels la vie n'est qu'un ignominieux fardeau, et pour lesquels il faut savoir mourir; mais surtout, nous emportons cette pensée consolante, que la foi ne descend pas dans la tombe avec ses martyrs.

Je ne veux pas que la longueur de ce compte-rendu fasse accuser mon impartialité. Je le termine ici. J'ose

dire qu'en l'écrivant je n'ai pas cessé un instant d'avoir présent à l'esprit le devoir de justice et de bon goût qui m'interdisait d'outrer la louange. L'auteur m'est bien cher sans doute, il est mon frère par le sang, par la croyance, par le drapeau, et cette fraternité trois fois puissante n'exprime pas encore toute la force du lien qui m'attache, puisque je suis frère aîné. Si donc la critique avait dû être sévère à l'*Histoire des guerres de la Vendée et de la Bretagne,* je ne me serais pas chargé de signer l'arrêt; mais on me permettra peut-être d'ajouter qu'en ce cas il n'y aurait pas eu d'arrêt à publier et à rendre. Autant je suis heureux d'applaudir au livre imprimé depuis trois mois et applaudi du public, autant je me serais montré sévère pour le manuscrit. Si je n'avais pas cru pouvoir le louer en toute conscience, nous l'eussions, l'auteur et moi, supprimé discrètement, par sentence à huis-clos, comme on supprimait à Sparte ces enfants malvenus qui s'annonçaient incapables d'honorer la famille et de servir l'Etat.

LE RÈGNE DE LOLA MONTÈS.

30 avril 1847.

Les nouvelles que nous recevons de Munich réalisent tout ce que l'on pouvait attendre de l'heureuse sympathie et du parfait accord qui règne entre la demoiselle Montès, la *reine du cœur du roi*, ainsi qu'elle se nomme, et le ministère de ce poétique monarque. La Pompadour d'écurie, dont l'influence a renversé le ministère catholique et élevé le ministère protestant, est aujourd'hui victorieuse du dégoût public : on ne la siffle plus dans les rues; tous les fonctionnaires l'environnent de leurs respects. Si loin de l'ancien théâtre de ses gloires, si loin des coulisses du Cirque et de la Cour d'assises de Rouen, elle fait appliquer à la Bavière les principes de gouvernement qu'elle a recueillis dans la salle à fumer de feu Dujarrier. Il y a une Université à Munich. Cette

Université, purgée des professeurs catholiques qui la déparaient, s'est mise au ton général. Toute pure aujourd'hui, toute dominée par le principe protestant et philosophique, elle adore ce que le Roi adore. Quelques jours après la destitution de son collègue *catholique*, M. de Lassaulx, le digne M. Frédéric Tiersch, *protestant*, un des savants les plus considérés de l'Allemagne, a fait aux élèves de la Faculté de philosophie de Munich un magnifique discours en l'honneur du Roi et du ministère nouveau, qu'il a loué de son respect *pour les priviléges de l'Université*. Voilà donc le Roi content, le ministère content, la philosophie en liesse; et tout cela par le moyen de cette admirable Montès. Le monarque ne manquera pas sans doute de rimer prochainement quelque chose là-dessus, qu'il pourra faire chanter au peuple. Il fera sagement de prendre garde à l'air que le peuple y mettra.

On trouve bien encore une quantité d'honnêtes gens qui ne sont point satisfaits; mais ce sont des jésuites, et le nombre, grâce à Dieu! en est petit. Quant aux plaintes, il n'y en a plus, et c'est à quoi sert la censure.

Depuis le départ du vénérable comte de Senft, ministre d'Autriche à Munich, dont la présence désobligeait le Roi, à cause du contraste, les ministres étrangers ne se distinguent plus guère des courtisans. Il y en a un dont la faveur a grandi avec celle de l'écuyère : c'est M. Séverin, représentant de l'autocrate de toutes les Russies. Un jour que *Lola* avait été huée, ce qu'elle ne sait plus pardonner, le Roi, revenant tout essoufflé de l'émeute, rencontra M. Séverin dans la rue, et lui dit à haute voix ces paroles étranges : « Oh! Monsieur, comme » votre Empereur a raison de traiter rigoureusement son

» clergé! Vous voyez les fruits de l'indulgence que j'ai » montrée pour le mien; car mes prêtres seuls sont les » instigateurs de ce que vous voyez. »

Sa Majesté se trompait; son clergé, quoique estimable, ne se permet aucun genre d'opposition. Il ne le peut, ni le veut. C'est un clergé composé tout entier de main royale. Le Roi nomme non-seulement les évêques et la plus grande partie des chanoines, mais encore les professeurs de théologie dans les universités et même dans les lycées, qui ont tenu lieu jusqu'ici de séminaires. D'un autre côté, les petits séminaires, création toute récente en Bavière, n'ayant encore fourni qu'un très faible nombre de prêtres, il s'ensuit que le clergé actuel étant presque entièrement sorti des écoles publiques de l'Etat, l'enseignement est donné en grande partie par des professeurs laïques, fort peu disposés à la résistance contre l'Etat. Qu'on joigne à cela l'inamovibilité des curés et des professeurs prêtres, et surtout l'obligation où sont les évêques d'obtenir la permission royale pour publier même un mandement de Carême, et l'on comprendra sans peine l'absurdité de représenter les évêques bavarois comme imbus d'un esprit dominateur, ou comme investis d'une influencc capable de remuer la population. Ce n'est pas un évêque bavarois qui a donné le premier avertissement au Roi, c'est le prince-évêque de Breslau. Emu paternellement en apprenant le scandale, ce prélat a écrit une lettre pleine de tendresse, de respect et de douleur, à laquelle le Roi a répondu par cette phrase fameuse : « *Je possède une âme poétique*, et je ne veux » pas être mesuré d'après la même règle que les autres » hommes. »

Le fait est qu'avant d'être éclairée par les hommages

que la muse actuelle du prince a reçus des hommes d'Etat et des philosophes protestants, la population de Munich était franchement indignée de ce qui se passait sous ses yeux. « Car c'était dans les rues, dit un témoin oculaire, » ou sur les places publiques, ou à des parties de chasse, » qu'avaient lieu les actes et que se tenaient les propos » dont tout le monde était révolté. Tantôt c'étaient des » scènes de carrefour qui nécessitaient en faveur de Lola » Montès l'intervention de la force armée et qui avaient » pour dénouement *deum ex machinâ*, l'arrivée du mo- » narque, qui embrassait paternellement la pauvre victime » pour calmer ses douleurs et arrêter ses larmes. Tantôt » c'était la rencontre de la voiture de l'archevêque avec » celle de la favorite, qui avait l'insolence de le menacer » du regard et du geste, et tout cela à la face d'une » population qui n'a pas appris encore à souffrir qu'on » manque de respect à son premier pasteur. Celle qui se » permettait ces outrages était toujours accompagnée de » deux gendarmes. Il faut l'avoir vu pour le croire, » comme aussi il faut lui avoir entendu dire que sa mis- » sion était de mettre fin à la domination des prêtres, » pour n'être pas persuadé que ces propos et tant d'autres » du même genre ne sont que des folies inventées dans » un rêve. A quel degré d'abaissement moral ne fau- » drait-il pas qu'un peuple fût descendu pour se résigner » sans plainte à une si profonde humiliation! (1) »

Le *Journal des Débats*, bien informé dès le commencement de ce que les libres penseurs de Munich sauraient faire, et voulant fraternellement leur préparer les voies, a affirmé que le parti jésuitique, au temps de sa puis-

(1) Lettre adressée de Bavière au *Correspondant*, livraison du 25 mars.

sance, avait décimé l'Université : *Le parti jésuitique était parvenu à expulser tous les professeurs soupçonnés de libéralisme et à les remplacer par des hommes dévoués.* M. d'Abel était en même temps accusé d'avoir *disgracié, catéchisé, persécuté les protestants.* Or, voici sur ce point la vérité, à laquelle tous les correspondants du *Journal des Débats* ne sauraient opposer un seul démenti.

Les mesures violentes et vraiment persécutrices contre l'Université ont commencé depuis l'avénement du nouveau ministère. Elles ont la même date et la même cause que l'arrivée de M. Maurer, c'est-à-dire le triomphe et les vengeances de la courtisane. Et qui ont-elles frappé? des hommes à qui la dignité de leur caractère et la pureté de leur vie, encore plus que leurs rares talents, ont acquis toute la splendeur de l'estime publique : des hommes comme M. de Lassaulx, comme M. de Moy. La destitution de ce dernier surtout est criante. Sa vertu, certes, n'est point hostile. On ne pouvait lui reprocher son vote dans le sénat, il n'en est pas membre; on ne pouvait lui reprocher ses tendances ultramontaines, car les catholiques ont trouvé que son savant ouvrage sur le droit public de la Bavière fait une part trop large à la prérogative royale, et cette extrême complaisance pour la royauté était, à vrai dire, le côté faible de tous ces esprits éminents. Effrayés des instincts du libéralisme, ils croyaient trop à l'autorité royale, et pensaient que la bonne volonté du prince est toujours pour l'ordre et la religion la meilleure des garanties. Tous étaient sujets fidèles et dévoués; mais il n'y en avait pas un parmi eux plus fidèle et plus dévoué que M. de Moy. Président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, pauvre et chargé

d'une nombreuse famille, absorbé par ses études, par ses bonnes œuvres, par ses devoirs, il ne s'occupait ni ne voulait s'occuper de politique. Mais on le connaissait trop pour n'être pas sûr de ses pensées; un tel homme ne peut avoir sur ce qui se passe que des pensées qui déplaisent; c'est assez. Malgré ses titres et ses longs services, on le destitue, on le relègue. D'autres, dont la présence n'est pas moins importune, attendent le même sort. Dès à présent, on peut dire que ce petit groupe de vertueux et savants hommes, qui était l'honneur de l'Université de Munich et qui jetait dans l'Allemagne catholique une si vive lumière, est dispersé pour ne se reformer jamais.

Depuis que le Ministère est entré en fonctions, près de deux mois se sont écoulés. On avait annoncé, non sans participation directe de sa part, qu'à l'exception du *parti jésuitique*, tout le monde serait content des actes de la nouvelle administration. Avec les amis de Lola Montès, la légalité, la justice, la liberté même allaient arriver au pouvoir. Ils ont eu le temps de remplir leurs promesses, ou tout au moins d'en commencer l'exécution; qu'ont-ils fait?

Pour la liberté de la presse, ils ont rétabli la censure, afin d'obvier aux réclamations des catholiques persécutés et diffamés. Pour la liberté de la science et pour l'épuration de l'Université, nous venons de raconter leurs œuvres, mais nous avons oublié un trait plaisant : M. le baron Zurheim, le plus zélé des serviteurs de la demoiselle Montès et l'exécuteur de ses vengeances contre les catholiques de l'Université, est ministre des cultes!

Se rappelant les paroles du Roi le jour où ce grand prince triompha valeureusement des sifflets qui poursuivaient sa Bradamante, le ministre des cultes a prescrit

aux chefs des gouvernements provinciaux l'ordre de surveiller la prédication des ecclésiastiques. Ainsi l'on a introduit jusque dans les églises le système de police secrète sur lequel s'appuient particulièrement ces héros de la parole et de la liberté.

Mais voici où l'influence de Lola se fait mieux connaître : une ordonnance du 23 mars interdit aux femmes, article 1er, de prononcer des vœux de religion temporaires ou perpétuels, à moins qu'elles n'aient atteint trente-trois ans, et déclare nulles devant la loi civile toutes les obligations qui pourraient résulter d'une profession religieuse faite avant cet âge. L'article 2 mérite d'être lu dans son texte.

AU NOM DU ROI,

Par sa très gracieuse résolution de ce jour, Sa Majesté a daigné arrêter les dispositions suivantes qui devront rester en vigueur aussi longtemps que Sa Majesté n'en aura pas autrement décidé :

. . . . . .

ART. 2. La prononciation de vœux temporaires ou perpétuels de la part des religieuses ou novices ne peut avoir lieu qu'*avec la participation d'un commissaire laïque.*

A cet effet, le Gouvernement désignera un commissaire laïque et en avertira la Supérieure du monastère où la profession doit avoir lieu. Avant le prononcé des vœux, le commissaire aura soin d'interroger la religieuse ou la novice, hors de toute assistance d'ecclésiastiques quelconques. Il l'interrogera minutieusement, tenant protocole de ses déclarations. Il aura le droit de suspendre la prononciation des vœux, auquel cas, toutefois, il sera tenu d'en faire la déclaration au Gouvernement.

Telles sont les ordonnances que l'on rend dans le parti des libres penseurs bavarois. Il y a d'autres ordonnances qui prescrivent de chasser du pays toute étrangère dont la

conduite donne lieu à des troubles publics; mais celles-là sont mises en oubli, ou du moins elles n'atteignent pas l'aventurière espagnole. Faire vérifier la vocation religieuse d'une femme de trente-trois ans par un commissaire de police! Condamner cette pauvre femme, parce qu'elle voudra se consacrer au service de Dieu, à subir un tête-à-tête indéterminé avec le premier drôle à qui le Ministère voudra donner mission de l'interroger! C'est là une de ces idées qui ne naissent pas dans la tête d'un homme bien élevé, quelque hébété qu'il soit par le despotisme ou l'incrédulité. M^lle^ Montès, ayant eu occasion de se faire expliquer quelle sorte d'engagement prennent les religieuses, a cherché dans sa philanthropie les moyens d'empêcher une folie si cruelle et n'en a pas trouvé de meilleur. Ah! si ces femmes infortunées voulaient s'engager dans la carrière des ballets ou dans celles qui s'y rattachent, ni Lola, ni le roi Louis, ni M. Maurer n'auraient rien à dire; mais vouloir vivre d'une vie pudique et pieuse, cela est triste, lamentable, horrible, et même, en Bavière, cela est insolent.

On voit ce qu'il faut attendre du ministère des libres penseurs bavarois. Cette brillante aurore, tant saluée par les scribes de la police et de la philosophie, était de celles qui annoncent de la boue pour le reste du jour.

IDÉES ACADÉMIQUES

SUR LA LITTÉRATURE CHRÉTIENNE.

16 mai 1847.

La *Revue des Deux-Mondes* publie avec quelque emphase un travail de M. de Rémusat, intitulé : *De l'esprit littéraire sous la Restauration et depuis* 1830. Ce morceau est tiré, dit la *Revue,* d'un livre *remarquable, qui paraîtra prochainement;* elle y voit « un enseignement » donné à notre génération avec l'autorité d'une convic- » tion sincère et le charme d'une parole éloquente. » On nuit à M. de Rémusat par ces louanges immodérées; on le pousse à des entreprises au-dessus de ses forces, qui ruineront une des plus jolies fortunes qu'ait faites de nos

jours la faveur publique. M. Thiers disait : « J'ai connu trois journalistes : Carrel, Rémusat et moi. » Avec cela et une conversation fine, M. de Rémusat est devenu ancien ministre, comme tant d'autres, et d'ancien ministre, académicien, comme tant d'autres. On ne peut nier qu'il y eut de pires ministres et des académiciens plus faibles. Cependant il ne faudrait pas se faire trop examiner.

M. de Rémusat est-il même journaliste? Le talent du journaliste, c'est la promptitude, le trait, avant tout la clarté. Il n'a qu'une feuille de papier et qu'une heure pour exposer le litige, battre l'adversaire et donner son avis; s'il dit un mot qui n'aille au but, s'il prononce une phrase que le lecteur ne comprenne pas tout d'abord, il n'entend point le métier. Qu'il se hâte, qu'il soit net, qu'il soit simple. La plume du journaliste a tous les priviléges d'une conversation hardie; il doit en user. Mais point d'apparat, et qu'il craigne surtout de chercher l'éloquence. Tout au plus peut-il l'étreindre un instant, lorsqu'il la rencontre, en habit de travail, débarrassée de tous ces panaches dont l'affuble le goût des rhéteurs.

Or, comme le dit fort bien la *Revue des Deux-Mondes*, M. de Rémusat est *éloquent;* il est éloquent jusqu'au précieux, jusqu'à l'enflure, jusqu'au galimatias. Voici vingt énormes pages où, parmi le chaos des figures de rhétorique, il n'y a pas vingt lignes qui coulent de source. Aucun jet; tout est léché, limé, rebrossé. Dès vos premiers pas dans ce labyrinthe de phrases laborieuses, l'apostrophe vous saute au collet : « *Vous tous,* qui n'avez guère » plus que l'âge du siècle (cinquante ans), *dites*, ne vous » rappelez-vous pas *bien* vivement tout ce que vous avez » senti, *alors que*, soumis à la plus rude épreuve, *livrés*

» *en proie* à des émotions *bien* diverses, combattus » entre l'humiliation et l'orgueil, vous entendîtes, au » bruit des clairons de l'ennemi, retentir quelques pre- » miers mots de liberté! » S'il y a du charme dans ces prétérits et ces *alors que*, c'est le charme de Bitaubé. Mais Bitaubé ne se permet pas une locution vulgaire, il ne descend point aux sécheresses de l'ironie. M. de Rémusat nous dit que les grands hommes, une fois morts, « passent à l'*état fabuleux*. »Grand style! Et lorsqu'il n'a plus de souffle pour remplir cette trompette épique dont nous venons d'entendre un éclat, il ne fait nulle difficulté d'emboucher le fifre. Voici le portrait badin de la littérature religieuse :

« Vous la connaissez, cette littérature sacrée de nom, profane de fait, qui de la Religion ne semble comprendre que les légendes. On lui parlait des abus de l'Eglise, elle les place au-dessus de ses bienfaits. Ce qu'elle aime de l'institution, c'est l'inquisition et l'ultramontanisme. Les saints qu'elle recommande sont les saints douteux du moyen âge, ou ces saints d'origine claustrale dont la Sorbonne, il y a cinquante ans, aurait trouvé mauvais qu'on vînt l'entretenir. S'il y a quelque part des liturgies bizarres ou des symboles hasardés qui n'ont pas même été admis par l'Eglise; si surtout il se rencontre des croyances excessives, des allégories outrées, bien dépourvues de tout caractère évangélique, bien empreintes du caractère des grossières imaginations humaines, c'est là dans le culte de nos pères ce qu'elle révère ou glorifie. Demandez-leur, à ces écrivains d'un goût corrompu et dont l'orthodoxie n'est qu'un long paradoxe, ce qui vaut mieux pour la religion du *Traité de l'existence de Dieu* de Fénelon, ou des *fables* des Bollandistes : ils n'hésiteront pas; ce sont des gens qui trouvent Fleury suspect et Tillemont incrédule. Ils tiennent à mettre le Christianisme en guerre avec le bon sens. »

Quelle grâce! et que voilà un grave auteur bien au courant des choses dont il parle! Aussi la *Revue des Deux-Mondes* définit-elle M. de Rémusat « une intelligence

» qui unit dans une rare mesure l'élévation et la finesse. »

Assuré de toujours plaire et plein de foi dans son éloquence, notre académicien ne craint de s'attaquer à personne. M. de Maistre lui tombe sous la main; il l'expédie. « C'était, dit-il, un esprit brillant et paradoxal, fertile » en aperçus originaux, en traits imprévus, possédant » l'art des embûches et le talent des surprises, habile à » donner une apparence d'élévation à d'assez vulgaires » principes, et cachant sous l'éclat des détails et la har- » diesse des sentences, une petite philosophie de salon » qui, je crois, n'a pas eu raison une seule fois dans l'es- » pace de cinquante années. » Voilà le compte de M. de Maistre. « M. de Bonald, plus grave, plus contenu, em- » barrasse l'esprit sans le convaincre. » Et puis, on passe à M. de Lamennais; mais M. de Lamennais n'est plus catholique, et il est encore vivant; M. de Rémusat le ménage.

C'est une chose ordinaire et pourtant surprenante, de voir ainsi les plus empêchés au métier de penser et d'écrire, traiter sans façon les maîtres les plus imposants. M. de Rémusat, homme d'esprit, ne pouvait-il comprendre qu'un académicien n'a point à cet égard les droits du premier venu, et qu'étant auteur d'Abélard, tout lui commande, et le bon goût d'abord, de ne parler que très respectueusement de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*? On passe à M. Thiers, bourgeois, de refaire les batailles de Bonaparte et de les gagner autrement que n'a fait ce grand capitaine; mais que penserait-on de M. le général Moline (1), s'il lui prenait fantaisie d'écrire, *ex-professo*, que Bonaparte n'était qu'un militaire de

(1) Ministre de la guerre.

salon? Comment! L'auteur « du livre remarquable qui paraîtra prochainement, » cette facilité honnête et légère, qui, volant d'auréole en auréole, s'est teinte au reflet de toutes les popularités, et n'a rien en propre que sa frivolité inoffensive, M. de Rémusat trouve que Joseph de Maistre fut un spirituel diseur de riens, qui n'eut raison en rien et qui n'a laissé rien! Ce n'est rien que les *Considérations sur la France*, et 1814 n'a pas donné raison à ce livre de 1797? Ce n'est rien que le livre du *Pape*, et ce livre n'a pas redressé trois cents ans d'aveuglement en histoire? Ce n'est rien que le *Traité de l'Eglise gallicane*, et le Gallicanisme n'est pas mourant de ce coup sûr et profond? Ce n'est rien, enfin, que les *Soirées de Saint-Pétersbourg*? Aucune des fortes idées résumées dans ces pages étincelantes n'a résisté au temps et à la critique et n'est restée en bataille? M. de Maistre a trouvé un adversaire gallican ou panthéiste ou incrédule qui l'a regardé en face, qui l'a pris corps à corps et qui l'a terrassé? Il s'est élevé contre lui d'autres contradicteurs que ceux qui l'ont déclaré *paradoxal*, criant dans les feuilles voltairiennes qu'il voulait mettre le gouvernement du monde aux mains du bourreau? Où sont-ils les vaillants et les forts qui ont *incognito* miné et lézardé ce granit? Est-ce M. Villemain, est-ce M. Cauchois-Lemaire, est-ce M. Jouy, M. Jay, M. Jal, ou M. Taschereau, ou M. de Rémusat lui-même, en quelque endroit connu de lui seulement?

Nous voudrions voir ce prodige, et tant que nous ne l'aurons pas vu, nous continuerons de croire que Joseph de Maistre, quoique ne réunissant pas, « dans une rare mesure, l'élévation et la finesse, » quoique n'ayant pas « l'autorité d'une conviction sincère et le charme d'une

parole éloquente, » a cependant quelque chose, on ne sait quoi, que n'a pas M. de Rémusat, et qui ressemble davantage à la maturité, à l'étude, au génie et au français.

Si M. de Rémusat fait peu de cas de toute littérature « sacrée de nom, profane de fait, qui de la Religion ne semble comprendre que les légendes, » il est plein de sympathie pour la littérature qui juge au pied levé les hommes politiques et pour celle qui remplit le rez-de-chaussée des journaux :

« La presse périodique *consomme* beaucoup d'esprit ... Qui pourrait garantir que, sur la rédaction d'un article de loi, le sens des dispositions d'un traité, la direction d'un chemin de fer, *il ne se sera pas souvent* publié un mémoire comparable pour l'élégance ou la clarté, pour la force ou la méthode, pour la verve ou le raisonnement, à quelque chapitre d'un ouvrage *immortel* ? J'ai lu sur les haras telle brochure qui *attestait* un écrivain. »

Cette flatterie est à l'adresse des rédacteurs de premiers-Paris, dont un ancien ministre, un peu léger de poids, ne dédaigne jamais les bonnes grâces. Les feuilletonistes, si utiles à la renommée des académiciens sans œuvres, vont avoir leur tour. M. de Bonald, le pauvre homme, dit quelque part qu'un livre dangereux, écrit en français, est une déclaration de guerre à la morale européenne. Tel n'est pas l'avis de M. de Rémusat; il n'est pas de ceux *qui goûtent la littérature actuelle sans l'estimer*. Il la goûte et l'estime, et ne donne nullement dans « ce travers de notre époque, d'en dire grand mal et de ne pouvoir s'en passer. » Il fait là-dessus sa profession de foi avec une clarté rare :

« A ne considérer que le talent, je trouve que mon *temps* prête plus à l'admiration qu'à la censure.. . Je m'accuse d'un goût très vif pour le talent, et je trouve nombreux aujourd'hui ceux qui ont reçu le don de charmer et d'émouvoir par la parole écrite. »

C'est formel. M. Suë le charme, M. Balzac l'émeut, M. Coquelin l'éclaire, M. Chambolle et M. Cuvillier-Fleury laissent échapper des morceaux comparables à tout ce qu'il y a d'immortel. Croyez fermement que M. de Rémusat rougit d'être de l'Académie et que ces grands Messieurs n'en soient pas.

Toutefois, il reconnaît un défaut à la brillante littérature de son *temps*. Ce n'est pas le *mercantilisme :* quand tout le monde veut s'enrichir, il est trop juste que la muse aussi spécule et tienne boutique. Ce n'est pas l'immoralité : l'art a ses priviléges ! « Gardons-nous de con-» fondre l'art et la pensée, ou si l'on veut, la forme et le » fond...., une éternelle alliance entre la vérité ou la » moralité des idées de l'écrivain ou de l'artiste, c'est là » une illusion honnête, à laquelle l'expérience de tous » les temps ne permet pas de croire. D'ailleurs, souvent » on critique par hypocrisie et l'on rougit d'avouer ce » qui a su plaire. J'écarte bien des jugements rigoureux » prononcés contre la littérature contemporaine. » Quel est donc le défaut de cette littérature ? Serait-ce l'extrême et générale platitude d'un style sans correction et sans hardiesse, souillé de néologismes, plaqué d'ornements parasites, plein de longueurs et d'obscurités, précieux comme le boudoir, vulgaire comme la rue; véritable monnaie de billon, effacée et sordide, digne en tout des mains et des négoces qui la font circuler ? Point. M. de Rémusat ne méprise aucunement ce style. Voici le défaut, l'unique défaut de la littérature contemporaine : Elle n'a pas le *sentiment de l'idéal!*

L'expression, dit M. de Rémusat avec cette certaine modestie des gens qui se sentent dans les nues, « *l'ex-» pression n'est pas très usitée,* et l'on pourrait bien

» accuser tout ceci de métaphysique ou de poésie. Ce » seraient deux grands crimes dont il m'importe de me » défendre. » Pour se défendre, il définit le *sentiment de l'idéal.* Soyons attentifs :

« Il y a sans doute un monde idéal où un esprit métaphysique peut seul porter le regard ; il y a une beauté idéale qui ne se révèle que par inspiration à l'âme du grand artiste. Ce n'est pas de cet idéal suprême que je veux parler : il n'apparaît, *si l'on ose dire,* qu'à des intelligences divinement élues ; mais un idéal plus accessible, plus familier, pour ainsi parler, ou plutôt *le même* sous des formes plus saisissables, est ou doit être présent à toutes les intelligences capables de réflexion. C'est celui-là qu'il importe que la littérature ne laisse jamais s'effacer et se perdre, en cessant d'en épurer, d'en raviver l'image dans le miroir de l'intelligence. »

Voilà justement pourquoi votre fille est muette !

Quand on a péniblement martelé quelques centaines de ces phrases bégues, où se rassemblent toutes les difformités de construction, de sens et de style, si l'on est un pauvre diable on est sifflé ; si l'on est ancien ministre, on entre à l'Académie, et il n'arrive plus de crise ministérielle qu'on ne s'entende aussitôt vanter du charme d'une parole éloquente, et par des gens très fiers et qui méprisent fort les courtisans de Louis XIV.

Mais ne pourrons-nous savoir ce que c'est que le sentiment de l'*idéal,* dont l'absence gâte nos beautés littéraires d'aujourd'hui ? En vérité, rien n'est moins facile, malgré les exemples dont M. de Rémusat a pris la peine d'appuyer son heureuse définition. Essayons quelques pas dans ces broussailles.

M. de Rémusat divise la littérature actuelle en deux catégories, la mauvaise et la bonne ; la mauvaise est la *nouvelle littérature religieuse ;* la bonne est celle des journaux, de l'Université, des romanciers de feuilleton,

des poètes anacréontiques. Elle a ses torts, mais ils sont légers. Le sentiment de l'idéal lui manque, voici comment. Redoublez d'attention.

« Un principe passe pour avoir dominé ce pays-ci, et j'espère même qu'il y domine toujours, quoi qu'il en semble : c'est l'égalité. On sait apparemment ce que je veux dire. »

Y êtes-vous ? Non. Cherchons encore.

« Si on l'avait oublié (ce que je veux dire), qu'on veuille bien relire une lettre, jadis assez fameuse, de Jean-Jacques Rousseau à Christophe de Beaumont, on me comprendra. »

Peut-être n'avez-vous pas sous la main la lettre, jadis assez fameuse, de Jean-Jacques ; mais vous allez tout entendre, pour peu que vous sachiez l'anglais. La bonne littérature a fait comme vous ; elle a mis en oubli Jean-Jacques et ce que M. de Rémusat *veut dire :*

« Feuilletez ses livres ; elle affectionne les titres, les armoiries, le blason ; elle préconise les manières de cour, l'impertinence, la frivolité. Si, dans un roman à la mode, il y a un bourgeois libéral, c'est à coup sûr un sot, probablement un fripon. On y parle doctement de naissance et de race. On applique à l'espèce humaine des idées de *Stud book*. »

Des idées de *Stud book*? Oui. Vous demandez ce que c'est ? Ce sont des idées qui ne sont pas conformes au *sentiment de l'idéal.*

Sans nous rendre bien compte de la pensée de M. de Rémusat, nous croyons l'entrevoir assez pour ne plus nous expliquer du tout ses préventions contre la nouvelle école de littérature religieuse, c'est-à-dire, la *mauvaise littérature,* celle qui a produit depuis le commencement du siècle Châteaubriand, de Maistre, de Bonald, Frayssinous, Gerbet, Lacordaire, Montalembert et quelques autres en France ; Goërres, Stolberg et Pirker en Allemagne ; Manzoni et Silvio en Italie ; Balmès en Es-

pagne; Lingard, Wisemann et Newman en Angleterre; Bodan Zaleski et l'auteur anonyme d'*Iridion* en Pologne. Cette malheureuse littérature n'applique pas à l'espèce humaine des idées de *Stud book;* elle ne méprise pas le bourgeois libéral (lorsqu'il est libéral), elle ne le regarde pas nécessairement comme un sot et comme un fripon; elle voit en lui un homme, elle lui parle le langage de la raison et de la vérité. Elle ne manque pas de *foi dans les idées*, ses principales idées sont des idées de foi. Elle n'est point hostile au sentiment de l'égalité, car la fraternité humaine est pour elle un dogme, et elle n'exclut de cette fraternité respectueuse et tendre ni le pauvre, ni le riche, ni le nègre, ni le sauvage, ni le criminel, ni même l'impie. Elle n'est pas davantage un volcan de préjugés subversifs et niveleurs; elle n'éprouve pas plus la haine de la puissance et de la supériorité que le mépris de la faiblesse et de l'ignorance, puisqu'elle unit le sentiment de l'égalité et de la fraternité chrétiennes aux principes les plus sévères de la hiérarchie et de la subordination. Ainsi donc, la mauvaise littérature possède essentiellement toutes les qualités qui, suivant M. de Rémusat, manquent à la bonne. M. de Rémusat se peint le *vrai citoyen de la société moderne et d'un pays libre*, l'homme que la littérature devrait former. « Cet homme, dit-il, c'est le citoyen soumis aux lois, » respectant à la fois ses droits et l'autorité, rendant » hommage de par la raison aux choses respectables, » riant des préjugés puérils, fuyant l'insolence, dédai- » gnant l'envie. » Voilà, en quelques mots, la substance des principes défendus, préconisés, maintenus par la littérature chrétienne; l'idéal de M. de Rémusat est le disciple de l'enseignement chrétien. Tels ont été ces

grands hommes, dont tout-à-l'heure sa plume frivole cherchait à déprécier le génie. Ils ont fui l'insolence dans la chaleur des combats, dédaigné l'envie, et ri hardiment des préjugés puérils ou formidables du siècle tout entier. Aux hommages de la foi pour les choses respectables, ils ont vigoureusement associé le serein hommage de la science et de la raison. Cet imposant Joseph de Maistre, ce grave de Bonald, et les moindres qui vinrent après eux, et ceux qui, prenant leçon des événements, marchent aujourd'hui dans la voie qu'ils ont ouverte en l'élargissant assez pour y faire entrer le monde, sont-ce donc des hommes qui méprisent à la fois et leurs droits et ceux de l'autorité? Ont-ils cessé de croire, comme les illustres de la *bonne littérature*, qu'ils ont *une cause à défendre et un but à atteindre*? se réduisent-ils à donner des divertissements? Non; faibles ou forts, ils se respectent, et on ne les rencontre point parmi les trafiquants de la halle aux manuscrits; éclairés ou fanatiques, ils sont convaincus; habiles ou maladroits, ils ont un but, ils y tendent, ils le veulent atteindre. Cela est vrai et patent. Ils forment une petite école politique et littéraire qui n'a aucun des vices radicaux de la grande politique, aucun des ulcères répugnants de la bonne littérature... Mais il n'en est pas moins évident que « cette nouvelle école de littérature religieuse » est mauvaise, absolument mauvaise et détestable. Elle n'a pas le *sentiment de l'idéal chrétien*.

Comment! ni dans les conférences du P. Lacordaire, ni dans les sermons du P. de Ravignan, ni dans les livres de M. Gerbet, ni dans les travaux de dom Guéranger, ni dans les écrits de Mgr l'évêque de Langres, ni dans les discours et dans les ouvrages de M. le comte de Monta-

lembert, il n'y a le sentiment de l'idéal chrétien? « Non, » dit M. de Rémusat, je ne *veux voir* dans tout cela que » de la mauvaise littérature. »

Ce que M. de Rémusat *veut voir*, n'est pas plus clair que ce qu'il *veut dire*. Cependant il s'explique; car ce ne sont pas les explications ni les mots qu'il épargne : son travail est une marche de nuit à travers des guérets dont il tâte et décrit tous les buissons, également embarrassé de son chemin et de sa pensée, également prolixe sur l'un et sur l'autre, ne laissant rien à désirer au lecteur, sauf la lumière des faits et le souffle des idées. Avant de nous dire ce que c'est que l'*idéal chrétien*, il nous dira d'abord ce qu'il n'est pas; et il nous fera comprendre, sans le vouloir, qu'il a vertueusement étudié la « nouvelle littérature religieuse » dans le *Constitutionnel* (1).

Cette littérature « sacrée de nom, profane de fait, » aime l'*inquisition*, ce qui est bien prouvé par les continuelles réclamations qu'elle élève en faveur de la liberté des consciences! Elle aime l'*ultramontanisme*, chose hideuse et qu'il suffit de nommer : Que peut-on attendre de gens qui aiment l'ultramontanisme? Petits philosophes de salon, comme M. de Maistre, ou fanatiques grossiers, comme M. de Montalembert! malheureux qui soumettent leur conscience religieuse au Pape, au lieu de la soumettre au Roi, ou de ne la soumettre à personne! Cette même littérature aime « les saints douteux

(1) Je ne puis m'empêcher de remarquer ici combien les idées de M. de Rémusat sur la *littérature religieuse* en 1847, ressemblent aux idées de M. Albert de Broglie sur la *polémique religieuse* en 1856. Voy. *Questions controversées entre les catholiques*, page 389. La comparaison est piquante et instructive.

du moyen âge, » les saints « d'origine claustrale, dont la Sorbonne, il y a cinquante ans, aurait trouvé mauvais qu'on vînt l'entretenir. » Sainte Elisabeth de Hongrie, sainte du moyen âge, sainte douteuse! saint Abbon de Fleury, saint Dunstan, saint Maïeul, saints d'origine claustrale, fabriqués par les Jésuites et dont la Sorbonne aurait trouvé mauvais qu'on lui parlât! Qu'en sait M. de Rémusat? pas grand'chose; mais il s'en rapporte à M. Cousin, qui est de Sorbonne. Autre mauvais goût de cette littérature religieuse : « S'il y a quelque part des » liturgies bizarres ou des symboles hasardés, qui n'ont » *pas même* été admis par l'Eglise, c'est là, dans le culte » de nos pères, ce qu'elle vénère ou glorifie. » Voyez les polémiques de dom Guéranger, voyez le mouvement général qui fait tomber les liturgies gallicanes et les remplace par la liturgie romaine. Cette bizarre liturgie romaine, ces symboles hasardés, doublement méprisables en ce qu'ils viennent de Rome et du moyen âge, furent-ils jamais *admis par l'Eglise*? Non, certes, ou M. de Rémusat le saurait! Il est trop au courant des choses, il s'en informe avec trop de scrupule! Mais il n'a pas tout dit : nous avons déjà cité le passage qu'on va lire, nous le répétons :

« Demandez-leur, à ces écrivains d'un goût corrompu et dont l'orthodoxie n'est qu'un long paradoxe (foi d'ancien ministre!), ce qui vaut mieux pour la religion du *Traité de l'existence de Dieu* de Fénelon ou des *fables des Bollandistes*, ils n'hésiteront pas; ce sont des gens qui trouvent Fleury suspect et Tillemont incrédule. Ils tiennent à mettre le Christianisme en guerre avec le bon sens. »

Tacite en personne! s'écrie M. de Maistre, sur une phrase de Voltaire, du genre et de la gravité de celle-ci, et il s'en tient là. Nous ajouterons quelque chose. Lais-

sons entrevoir une fois, puisque l'occasion s'en présente, ce qu'il y a de savoir, de style, de philosophie, de raison, d'équité dans un voltairien de 1847. Nous ne prenons pas notre exemple aux derniers rangs. Nous choisissons un homme d'esprit, un savant, un académicien, un ancien ministre, un illustre, un honnête homme!

Il échappe à M. de Rémusat de nous révéler comment il fut élevé par l'Université naissante. Cette confession est curieuse.

Après avoir exposé que l'enseignement littéraire, tel du moins qu'il le reçut, *habitue l'esprit à se compter pour beaucoup*, ce qui ne sera contesté d'aucun de ceux qui le lisent, il poursuit en ces termes :

« Mais si l'on donnait ainsi à nos facultés des besoins et des habitudes qui pouvaient un jour les aider à faire d'elles-mêmes un emploi neuf et hardi, *on ne songeait pas plus à les exciter qu'à les contenir par des croyances faites, par des principes décidés.* On nous préparait à l'action, à une action *quelconque;* mais on ne déterminait pas le sens où il faudrait agir. Pour qui n'ambitionnait pas les honneurs de l'Ecole polytechnique, bien comprendre Virgile et Cicéron, entendre un peu Homère et savoir la philosophie de Condillac, tel était le fonds de l'éducation. Aussi, pour tous les élèves des lycées de l'Empire, *la France du passé n'avait pas existé.*

On le voit de reste, et c'est une excuse. Mais M. de Rémusat nous permettra de lui dire qu'ayant été élevé de la sorte, puisqu'il se voulait jeter néanmoins dans le métier d'écrire, il devait premièrement refaire son éducation. N'eût-il appris qu'à déshabituer son esprit de se compter pour beaucoup, c'eût été, surtout à un homme d'esprit, un noble avantage. Quelque peu d'histoire de France n'aurait pu nuire à un philosophe, à un homme d'Etat, à un homme de lettres français. Voulant étudier l'histoire de France, il aurait vu la

nécessité d'étudier l'histoire de l'Eglise ; car la monarchie française a été formée par les évêques comme la ruche par les abeilles; rien de plus exact que ce lieu commun, admis même dans l'école de Voltaire : cela l'eût conduit à feuilleter les *Acta Sanctorum,* qu'il n'a jamais ouverts. Il aurait trouvé des annalistes aussi exacts et plus savants que Tillemont, aussi judicieux et plus sincères que Fleury, qui n'est pas seulement *suspect,* mais très bien convaincu de graves et volontaires erreurs. Quant au *Traité de l'existence de Dieu,* c'est un beau livre, où M. de Rémusat ne lit pas souvent, quoique plus agréable que le latin des Bollandistes. Mais ce n'est qu'un livre, un syllogisme. Les philosophes, les incrédules, les déistes, tous les ennemis du Catholicisme s'en accommodent, parce qu'ils auront toujours la ressource de faire contre ce livre cent volumes, contre cet argument cent arguments, et la philosophie de Condillac n'y a pas manqué. Se débarrasser des Bollandistes est moins facile. Prouvant l'existence de Dieu par les merveilles qu'ont opérées ses saints, ils accablent l'incrédulité d'une masse de faits, de témoignages, de monuments, de siècles qui ne laissent aux gens d'esprit que la ressource de pirouetter devant eux, en les insultant d'un petit rire ridicule. C'est ce qui fait que les *fables des Bollandistes,* jusqu'à ce qu'on ait prouvé que ce sont des fables, valent mieux pour la Religion que le livre charmant de l'archevêque de Cambrai, comme la pierre dont on fait des remparts vaut mieux que le diamant qui brille au front des souverains. Après cela, suivant une remarque de M. de Maistre, les bouffons sont bien libres de battre l'air.

Oui, mais le « sentiment de l'idéal chrétien » qu'est-ce?

Voilà précisément l'écheveau qu'il faut débrouiller. Essayons.

Pour atteindre au sentiment de l'idéal en littérature chrétienne, il faut d'abord, selon notre auteur, savoir que :

« La Religion, malgré l'immuabilité de ses dogmes, ne peut entièrement échapper aux variations de l'esprit humain. Comme *vérité* elle est immuable; comme *croyance*, elle ne l'est pas. Elle n'est pas nécessairement conçue comme elle, ou bien les hommes seraient infaillibles. »

Ce qui revient à dire, si je l'entends, que toutes les religions sont de fabrique humaine. Grâce à la précision de son style philosophique, M. de Rémusat écarte de loin, sans y toucher, sans les admettre même à titre de simples hypothèses, deux dogmes : la Révélation et la divinité du fondateur du Christianisme. Ni l'Ancien ni le Nouveau Testament ne prouvent que Dieu se soit manifesté aux hommes et leur ait donné une autre loi que celle de leurs volontés et de leurs passions. Moïse, les patriarches et tout le peuple juif ont rêvé; les chrétiens rêvent à leur tour, et Jésus-Christ n'est pas Dieu. Voilà ce que M. de Rémusat décide ou plutôt annonce en une ligne d'écriture, comme un de ces points définitivement reçus où la discussion n'a plus à revenir. Il a lu tous les apologistes de la Révélation et du Christianisme, au moins les protestants qui ont paru dans le dernier siècle, Addisson, Jennyns, Lyttleton, Gilbert West, Erskine, Warburton, Burnet, Watson, Leland et cent autres; et il a vu que tout cela ne méritait pas la moindre attention.

Cependant M. de Rémusat reconnaît des dogmes immuables. Quels sont-ils, ces dogmes? leur immutabilité doit lui sembler précaire! D'où viennent-ils? Ils sont invariables, essentiels, etc. (M. de Rémusat trouve plus

aisément des adjectifs que des définitions); mais, d'où ils viennent, notre philosophe ne peut nous l'apprendre, par la raison simple qu'ils ne sont pas encore venus. En effet, il y a dans la Religion une partie *accessoire et changeante*, une partie invariable, essentielle et vraie. La partie changeante est connue, ce sont *les croyances*, ou en d'autres termes, *les additions superstitieuses*, ou en d'autres encore, les cultes, le mosaïsme, l'idolâtrie, le christianisme et le reste; en un mot *ce que l'histoire raconte*. La partie invariable, qu'il faut distinguer des *fables*, *des fictions passionnées de l'imagination*, des préjugés de toute sorte dont le vulgaire se repaît depuis le commencement du monde, cette partie essentielle de la Religion où se trouve uniquement « la Religion vraie, » c'est « ce que la philosophie *recherche!* » Or, puisque la philosophie cherche, il est clair qu'elle n'a pas encore trouvé. Vous demandez à connaître les dogmes immuables devant lesquels M. de Rémusat incline la superbe inquiétude de sa raison : prenez la peine d'attendre qu'il le sache lui-même.

Mais vous n'attendrez pas longtemps, on est sur la voie, et vous croyez bien que M. de Rémusat n'y aura pas porté inutilement son flambeau. Déjà, peut-être, la *philosophie* aurait touché le but, sans un pas qui fut fait en arrière, nous ne savons presque pourquoi. Il y eut un moment où l'esprit humain s'approcha du « point de perfection » requis pour entrer en possession de « cette » vérité religieuse ou de cette Religion vraie, qui n'est » pas exactement celle de la pensée populaire, qui n'est » pas *même toujours* celle des hommes que le monde » donne au ciel pour ministres. » On entrevit l'idéal si distinctement, que M. de Rémusat peut encore aujour-

d'hui le décrire de mémoire. Cette époque heureuse commença, chose bien étrange, au temps de Bossuet, et finit à l'heure de Turgot. Laissons parler M. de Rémusat; il a une façon de déduire les choses dont l'agrément dépasse tout ce que l'on peut inventer :

« Il s'était, depuis un siècle ou deux, accompli un progrès dans l'ordre religieux, autant que dans l'ordre philosophique. *Par exemple*, il semblait jusqu'ici que la religion *des sages* du temps de Louis XIV était plus éclairée (ce qui, en définitive, signifie plus vraie) que celle des moines du x^e^ siècle. Les gens sensés croyaient et croient, j'espère, encore que lorsqu'on *est* chrétien, il faut *essayer de l'être* dans le sens de ceux qui cherchent à dégager la foi de toute variation historique, de toute addition superstitieuse, et lorsqu'on est purement philosophe, il faut tâcher d'être animé, à l'égard du Christianisme, des sentiments de Leibnitz, ou du moins de Kant, ou, pour citer deux noms plus familiers, des sentiments exprimés dans quelques pages de Rousseau ou dans les lettres de Turgot sur la tolérance. En un mot, la raison poursuivait constamment, et elle doit continuer à poursuivre une foi religieuse *dont elle a l'idée*, qui ne doit coûter aux hommes la perte d'aucune espérance, d'aucune vertu, mais qui de plus en plus doit s'élever au-dessus des fictions passionnées de l'imagination, toujours accessible aux séductions des sens. *C'est là ce que j'appelle l'idéal religieux.* »

Quel beau mélange! Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, (M. de Rémusat ne les nomme point, mais nous ne pensons pas qu'il ait voulu parler de Saint-Evremont et de Linnière), Leibnitz, Rousseau, Turgot, les sages du temps de Louis XIV et les sages du temps de Louis XV, se rapprochant dans la piété et dans l'intelligence d'un sage de notre temps jusqu'à paraître également raisonnables et pieux! Rousseau et Kant disposés à se faire catholiques avec Leibnitz! Bossuet et Fénelon prêts, sans doute, à signer la profession de foi du vicaire savoyard! Mais ce qui dépasse tout, ce qui est charmant et ineffable, c'est la désinvolture de M. de Rémusat, s'introduisant

dans cette compagnie avec son petit bagage particulier, persuadé qu'il va compléter l'accord. Il y a quelque chose qui vous choque, Bossuet, c'est l'athéisme? Eh bien! mais, moi, je ne suis pas athée. Il y a quelque chose qui vous gêne, Kant, c'est la Révélation? Eh bien! mais je la rejette absolument, moi! Vous paraissez presque tous, Messieurs, plus ou moins admettre la divinité de Jésus-Christ? Mais, moi, tel que vous me voyez, je crois que je la nie : supprimons-la, s'il vous plaît, en retour des concessions que je vous ai faites. Débarrassons-nous des croyances, des fables, des additions superstitieuses. Elevons-nous à ce point de perfection qui fut dans « tous les temps l'ambition des meilleurs parmi les grands esprits; » soyons de francs déistes, et que la raison découvre enfin *cette foi dont elle a l'idée! C'est là ce que j'appelle l'idéal religieux.* « C'est ce qu'on appelait, dès » le XVIIe siècle, une religion éclairée. C'est une manière » *sérieuse et pure d'être chrétien.* »

Jusqu'à présent, personne n'avait traité de pur philosophe Leibnitz, qui vécut notoirement chrétien et mourut probablement catholique. Personne n'avait remarqué que *religion éclairée,* au XVIIe siècle, signifiait *déisme.* Personne, surtout, n'avait dit que la meilleure manière, la manière *sérieuse et pure d'être chrétien,* fût de rejeter les principaux dogmes chrétiens. A M. de Rémusat l'honneur de tant de découvertes.

Nous connaissons maintenant cet *idéal chrétien,* dont la « nouvelle école de littérature religieuse» n'a pas les entiment. Comment l'ancienne école, l'école de Bossuet, de Leibnitz, de Kant et de Rousseau, qui fut si près de le réaliser, l'a-t-elle manqué? Hélas! par un accident des plus étranges et des plus imprévus.

« Il est arrivé que, pendant qu'on cherchait cet idéal, dépassant bientôt, non-seulement la foi raisonnée, mais le pur rationalisme, l'esprit humain, si rarement maître de lui-même, a tantôt violemment attaqué *les bases de toute religion*, tantôt paisiblement mis en oubli ses antiques besoins de saintes espérances. L'impiété est venue; l'indifférence a fleuri. »

M. de Rémusat, qui ne croit pas à la Révélation, devrait bien nous dire ce qu'il appelle *les bases de toute religion*, et où il prend ces bases-là; mais il s'en tait soigneusement. Peut-être qu'elles se trouvent aux environs des « dogmes immuables » que la philosophie « recherche. » En attendant qu'elles soient trouvées, nous lui ferons part de deux coïncidences curieuses. Au moment où l'on a commencé d'entrevoir, selon lui, l'idéal chrétien, un sage du temps de Louis XIV, Fénelon écrivait ces paroles impolies : « Je suis aussi docile à l'autorité de l'Eglise » qu'indocile à l'autorité des philosophes. » Et au moment où cet idéal, toujours selon M. de Rémusat, allait rentrer dans les ténèbres, un sage du temps de Louis XV, d'Alembert s'écriait : « Je vois tout couleur de rose; je » vois d'ici les jansénistes mourant l'année prochaine de » leur belle mort, après avoir fait mourir cette année-ci » les jésuites de mort violente; la tolérance s'établir, les » protestants rappelés, les prêtres mariés, la confession » abolie et le fanatisme écrasé sans qu'on s'en aper- » çoive. » D'Alembert est certainement ici beaucoup plus que Fénelon dans le sens de M. de Rémusat. Sa parole, comme sa vie, témoigne d'une religion plus *éclairée*. On y sent une foi débarrassée de toute *addition superstitieuse*. Bref, il est en plein dans le sentiment de l'*idéal chrétien*, et Fénelon point du tout. Comment donc se fait-il que le sentiment de l'idéal ait pâli à l'heure où d'Alembert, apôtre intelligent de cet idéal, voyait tout

couleur de rose? Comment encore se fait-il qu'un déclin moral quelconque ait eu pour signal un événement philosophique aussi heureux que la suppression de la Compagnie de Jésus? Si M. de Rémusat veut y regarder de plus près, il y verra, nous en sommes convaincus, que ce qu'il a pris pour un déclin est au contraire une aurore. Et où irait toute sa thèse, si la raison de d'Alembert ne s'est pas trouvée plus près que la crédulité de Fénelon de cette foi religieuse dont il nous dit avec tant de charme, de netteté et d'éloquence, que *la raison en a l'idée*?

Mais M. de Rémusat fait trop d'honneur aux sages du temps de Louis XIV. Tout bien considéré, ces gens-là ne peuvent être admis parmi les penseurs; ils ne furent que des chrétiens. Fénelon est même suspect d'ultramontanisme. Maintes fois il a écrit de manière « à mettre le Christianisme en guerre avec le bon sens. » L'auteur du *Traité sur l'existence de Dieu*, si supérieur « aux fables des Bollandistes, » croyait pourtant à ces fables. Bossuet aussi y croyait. A l'exception peut-être de Saint-Evremont et du chansonnier Linnière, l'un le grand déiste, l'autre le grand athée de l'époque, ils y croyaient tous; tous répétaient ce mot du pape Alexandre VII, résumant la pensée du XVII^e^ siècle, catholique et protestant, sur les *Acta Sanctorum* : « Nul n'a fait ni entrepris une œuvre plus utile à l'Eglise. » Bossuet, félicité d'avoir une religion plus *éclairée* que celle de saint Odalric, de saint Nil, de saint Bruno, évêques ou moines du X^e^ siècle, se fût offensé du compliment. Honnête homme, bon prêtre, écrivain de mérite, mais obstrué de toutes les superstitions chrétiennes, le *sentiment de l'idéal religieux* lui manqua visiblement; il n'aspira point à cette foi que la philosophie « recherche, » et dont « la raison

a l'idée. » Il reçut grossièrement sa croyance des lèvres de l'Eglise, comme un néo-catholique de 1847. Voilà, dans sa laideur, la triste vérité! Que M. de Rémusat étudie un peu à fond l'auteur du *Traité de la vie cachée en Dieu;* il nous le laissera.

Nous avons vu la dialectique et le beau style de M. de Rémusat. Avant de terminer, jetons un coup-d'œil sur son histoire.

Il méprise fort les moines du x^e^ siècle. Ces pauvres moines lui servent de point de comparaison pour exprimer le terme extrême de la dégradation de l'esprit humain en matière religieuse. D'où lui vient cette idée? De la même source à peu près que les autres, de quelques mauvais livres qu'il a lus avec une légèreté de journaliste et une crédulité de philosophe. Dans ces livres, il est admis que l'Eglise, au x^e^ siècle, fut particulièrement barbare, ignorante, féroce, impudique, superstitieuse; et M. de Rémusat d'alléguer docilement le x^e^ siècle, les moines du x^e^ siècle, lorsqu'il a besoin d'un argument contre le Christianisme. C'est l'affaire d'une phrase indirecte et cauteleuse, comme pour rejeter la Révélation et nier la Divinité de Jésus-Christ : *Il semblait jusqu'ici que la religion du temps de Louis XIV était plus éclairée que celle des moines du X^e^ siècle.* Voilà un siècle et des moines jugés.

Il se trouve pourtant que ces moines, soit comme simples religieux, soit comme fondateurs de monastères, soit comme missionnaires, soit comme instituteurs et conseillers des souverains, soit même comme princes temporels, furent les conservateurs, les propagateurs, les véritables sauveurs de la civilisation, dans une des plus longues et des plus furieuses tempêtes que

le monde ait traversées. Que l'on parle de l'ignorance, de la barbarie, de la férocité des peuples et de certains seigneurs au x^e^ siècle, à la bonne heure. Mais accuser les hommes de foi qui ont combattu cette barbarie, qui l'ont disciplinée et vaincue au prix d'un dévoûment surhumain, au prix de leur vie souvent, c'est le comble de la déraison et de l'ingratitude. Il n'est pas possible de parcourir l'histoire sans s'agenouiller avec amour devant les traces de ces anges mortels. S'il est vrai que la splendeur de la foi se mesure à la grandeur des œuvres par lesquelles elle se manifeste, peu de siècles virent un pareil nombre d'hommes les échauffer et les illuminer aussi puissamment des rayons de la sainteté. Le xvii^e^ siècle n'offre rien de comparable, et, sous ce rapport, le xviii^e^ est tout-à-fait dans les ténèbres. Au x^e^ siècle, les moines convertirent les Normands, les Slaves, les Danois, les Russes, les Hongrois; ils maintinrent ou rétablirent le Catholicisme en Angleterre; ils ne laissèrent pas décroître la religieuse ardeur qui combattait les Maures en Espagne et les Sarrazins en Italie. Ils fondèrent ou relevèrent partout ces florissantes abbayes dont plusieurs devinrent des villes, et qui toutes, en dehors de leurs murs où les sciences renaissaient, créèrent la civilisation parmi les Barbares, étendirent l'agriculture dans les déserts. Ces monastères illustres, Saint-Gall, Cluny, Gorze, Saint-Evre, Jumièges, Tomières, etc., formèrent des multitudes d'évêques saints et souvent martyrs, qui défendirent héroïquement la foi, les mœurs, les pauvres, conquirent les païens, pacifièrent dans leurs conciles les plus redoutables affaires du temps. M. de Rémusat peut lire quelques-unes des lettres écrites aux rois par ces assemblées ecclésiastiques : il y verra des principes et des cou-

rages que ne nous font pas admirer souvent nos assemblées législatives. Qu'il examine les lois de saint Etienne, roi de Hongrie, et qu'il les compare aux lois que rend aujourd'hui l'empereur Nicolas : il saura alors quels progrès le schisme et la philosophie nous ont fait faire. Saint Etienne était un élève des moines, comme saint Henry, empereur d'Allemagne, et comme tant d'autres de ce siècle fécond en grands cœurs. Les moines avaient baptisé Rollon, élevé Guillaume Longue-Epée, formé tant de saintes princesses qui embaumèrent la solitude, après avoir montré sur les trônes de l'Europe encore à demi-païenne toutes les vertus, toutes les miséricordes, toutes les charités de l'Evangile. Il est vrai, ces moines, ces évêques étaient parfois sévères. Plusieurs résistèrent aux volontés des rois et y perdirent la vie; d'autres les firent céder. Saint Dunstan, évêque, imposa une pénitence publique de sept ans à un roi d'Angleterre, en quoi saint Dunstan fut sinon un évêque plus éclairé, du moins un plus grand évêque que tous les prélats de Louis XV et même de Louis XIV. Car ce roi d'Angleterre avait violé une vierge qui voulait se consacrer à Dieu. Un bel esprit tel que M. de Rémusat peut, certes, en compagnie d'un bel esprit tel que M. Génin, sourire en entendant nommer saint Radbod, saint Bernon, saint Odilon, saint Beuvrard, saint Abbon de Fleury, saint Jean de Vandières, saint Nil, saint Kadroë, etc., etc. Ces barbares aux noms rudes n'en auront pas moins été des hommes sublimes, pères de la science et de la vertu, et par conséquent pères de la patrie; et la postérité ne leur trouvera d'égaux, en notre temps, que parmi les missionnaires obscurs qui vont mourir aux confins du monde pour civiliser les Sauvages, comme les moines du x^e^ siècle

ont civilisé l'Europe, avec les superstitions dont s'indigne M. de Rémusat. Quel fut le résultat du beau siècle de Voltaire, où certainement M. de Rémusat voit l'apogée de la raison humaine? Ce fut la guerre la plus cruelle dans toute l'Europe, l'échafaud dans toute la France; 500,000 hommes égorgés dans la seule Vendée parce qu'ils ne voulaient pas abandonner leur foi; Couthon, Robespierre, Barras sur le trône; la déesse Raison sur les autels; et, pour avenir, les splendeurs littéraires, politiques et morales dont nous jouissons. Le x^e^ siècle expirant vit à la fois la tiare au front de Gerbert, l'homme le plus savant de son époque, la couronne d'Allemagne au front de saint Henry, la couronne de Hongrie au front de saint Etienne, la couronne de France au front du pieux et aimable Robert, après le pacifique accomplissement de l'une des révolutions les plus considérables de l'histoire. Pas un tyran nulle part, l'amour des lettres et des arts partout; dans toutes les âmes, une sève, une foi, un enthousiasme prêts à remplir de gloire et de merveille le monde chrétien tout entier; ce monde jeune et fervent, à qui Gerbert, dans une lettre qui est le testament du x^e^ siècle, indiquait la conquête de la Terre-Sainte comme principal objet de son activité! Telle fut l'œuvre de ces moines imbéciles qui n'eurent pas le *sentiment de l'idéal religieux*. Nous l'avons, nous, l'idéal, ou nous allons l'avoir, et nous ne manquerons pas de faire des choses autrement belles! Et nous laisserons dans l'histoire un sillon autrement lumineux! Que s'est-il dit dans les conciles du x^e^ siècle, qui égale en valeur philosophique la découverte prochaine du sentiment de l'idéal!

Si l'on trouve ici quelque amertume, qu'on nous le

pardonne. Il y a des hommes impatientants par surcroît : ce sont précisément ces sceptiques ou plutôt ces négateurs frivoles qui, prenant au sérieux leur renommée de hasard, viennent avec une suffisance étourdie dogmatiser sur les questions qu'ils entendent le moins. Quand les bouffées de la faveur les enflent et les enlèvent des rangs de la dernière foule, où ils devraient rester, ils apparaissent comme la plus violente injure que les caprices du monde puissent faire au mérite et au bon sens. Nous demandons de quel droit M. de Rémusat vient faire la leçon à la littérature, à la philosophie, à l'Eglise, lorsqu'il n'apporte ni une idée, ni un fait sérieux; lorsqu'il n'apporte rien que des négations entêtées, des lieux communs souvent contradictoires, et, pour soutenir le tout, une rhétorique d'épopée, plus fatiguée encore que le reste. Il est sans doute permis d'être déiste et de prêcher le déisme; mais encore faut-il savoir pourquoi l'on est déiste, et pourquoi ceux que l'on prêche ne le sont pas. Il est permis de trouver qu'une morale et qu'une religion ont fait leur temps; mais il faut dire par quelle religion et par quelle morale on compte les remplacer. Il est permis de chercher à la doctrine que l'on soutient des ancêtres dans le passé; mais il ne faut pas mettre lourdement la main sur les hommes qui l'auraient combattue et repoussée avec horreur. Il est permis d'accuser les adversaires qu'on se choisit; mais on a soin de ne pas leur reprocher précisément le contraire de ce qu'ils font. Il est permis enfin d'indiquer aux lettres une autre voie que celles où elles sont engagées; mais on ne pose pas comme point de départ l'irrémédiable erreur qui est la source de leur déviation. Et, pour terminer par le mot d'un homme dont M. de Rémusat conteste trop légère-

ment le mérite, « on peut croire qu'on a de bonnes rai-
» sons pour ne pas croire en Jésus-Christ, mais on ne
» doit pas oublier qu'il en faut de meilleures pour le
» dire (1). »

(1) M. de Bonald.

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT EN 1847.

La loi Villemain et le rapport présenté par M. Thiers pour la soutenir à la Chambre des députés étaient *enterrés*, suivant l'expression parlementaire, sous un discours de M. Guizot, qui donnait de meilleures espérances, lorsque M. de Salvandy, successeur de M. Villemain au ministère de l'instruction publique, fit paraître à son tour un projet devant lequel on regretta presque celui que l'on avait si vivement combattu. Les Catholiques le repoussèrent unanimement. Depuis, ce projet a reçu des éloges; mais l'esprit de transaction y eut plus de part que la fidélité aux anciens principes : sous un autre régime, le ministre de 1847 et ses adversaires d'alors étaient devenus amis politiques et confrères à l'Académie.

M. de Salvandy, homme d'ailleurs bien intentionné, se trouva plus universitaire que l'on ne s'y attendait et qu'il ne le savait peut-être lui-même. Parmi nous, quelques-uns avaient été jusqu'à espérer qu'il poserait les bases d'une transaction acceptable. Un ecclésiastique déjà fort renommé, M. l'abbé Dupanloup, laissa percer cette illusion dans un écrit adopté par le Comité catholique. L'*Univers*, moins confiant, essaya de lui montrer son erreur, et il la reconnut lui-même, lorsque le projet parut. J'ai conservé l'article de l'*Univers* sur l'écrit de M. l'abbé Dupanloup, composé fort adroitement d'aveux échappés aux partisans

du monopole durant les précédentes discussions. Dans une intention excellente, c'était le même travail qu'on a fait depuis contre l'*Univers*. Par ce procédé les partisans du monopole devenaient des avocats déterminés de la liberté, comme plus tard on a montré dans l'*Univers* un apôtre de la démocratie, de la démagogie, de la révolution, etc., etc. Rien ne prouve mieux que ces tours de force ne prouvent rien.

Ce ne fut pas seulement dans la question de l'enseignement secondaire que M. de Salvandy se montra le serviteur de l'Université et l'adversaire de la liberté, mais encore dans toutes les questions auxquelles il toucha, avec plus d'empressement, il faut le dire, que de fécondité. On le verra par les réflexions qu'inspira son projet relatif à l'enseignement de la médecine.

L'Université se montra la même que toujours. Pour preuve unique et suffisante de l'esprit universitaire à cette date, je conserve le compte-rendu d'un pamphlet du professeur Génin, loué par le *Journal des Débats*.

Le projet Salvandy et le rapport très favorable de M. Liadières ont été *enterrés* par la révolution de Février.

Au moment où je relis ces pages, M. de Salvandy vient de mourir chrétiennement, entouré de l'estime publique. M. de Bonnechose, évêque d'Evreux, l'a honoré d'une noble et touchante oraison funèbre. Par sa fin chrétienne et par ses qualités personnelles, M. de Salvandy méritait ce solennel hommage. J'ai toujours su quelle estime était due à l'homme privé, et j'ai la consolation de ne lui avoir jamais refusé ce que je lui devais, même dans les plus grandes ardeurs de la lutte. Quant à l'homme politique et à ses œuvres, mon opinion reste ce qu'elle était. — 6 février 1857.

I.

SUR UN ÉCRIT DE M. L'ABBÉ DUPANLOUP.

13 mars 1847.

Le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse vient de publier une brochure de M. l'abbé Dupanloup sur la liberté d'enseignement. Ce court écrit se compose presque entièrement de citations, choisies dans les opinions de quelques hommes politiques importants et qui figurent parmi nos adversaires les plus déclarés ou les plus dangereux. Parfaitement au courant d'une polémique où son talent s'est montré avec succès, l'honorable auteur s'est aperçu que les partisans du monopole avaient fait assez d'aveux pour donner raison contre eux-mêmes aux partisans de la liberté. Il a pris la peine de recueillir ces aveux, du moins les plus graves, et il croit pouvoir en conclure que, de part et d'autre, universitaires ou catholiques, nous sommes près de nous entendre, si même

nous ne sommes tout-à-fait d'accord sur trois points principaux.

« Tous les hommes les plus éminents, dit-il, conviennent :

» 1° Qu'il faut enfin, en conservant à l'Université son existence et ses priviléges, et à l'Etat son *intervention tutélaire*, donner aux pères de famille, pour l'éducation de leurs enfants, une liberté véritable;

» 2° Que la liberté d'enseignement n'est véritable, sincère, que si elle est entre les divers instituteurs une franche et loyale concurrence;

» 3° Qu'il n'y a pas de franche et loyale concurrence, ni même de concurrence en aucun sens possible, si l'Université demeure l'arbitre de ses concurrents, si elle est juge et partie. »

Chacun de ces trois points, examiné à part, est appuyé d'une série de citations qui, en effet, à les prendre telles que l'auteur les présente et à ne considérer que les noms qui les suivent, prouvent sans réplique la parfaite harmonie de langage qui existe entre les avocats les plus éminents du monopole et les défenseurs illustres ou obscurs de la liberté. Il est évident qu'à certaines époques, en certaines occasions, sur certains détails, M. le duc de Broglie, M. le comte Portalis, M. Saint-Marc Girardin, M. Persil, M. Villemain lui-même, M. de Salvandy, enfin, ont parlé comme les catholiques.

Ils ont parlé comme nous, mais ont-ils conclu comme nous? Ce qu'ils disent avec nous, l'entendent-ils comme nous? Ce qu'ils demandent en même temps que nous, le veulent-ils de la même façon que nous? M. l'abbé Dupanloup le croit; nous sommes, à regret, d'un tout autre avis.

Ces citations, qui lui paraissent si rassurantes, le seraient, sans doute, en un temps où les hommes politiques tiendraient à honneur d'exprimer loyalement leurs pensées et d'y demeurer fidèles; mais il sait bien, malgré sa politesse, que c'est là un mérite dont ceux qu'il invoque

ne se piquent nullement. Que si, remettant sous leurs yeux tant d'axiomes qu'ils ont laissé échapper en faveur de nos doctrines, il a cru les toucher par la confiance qu'il leur montre, ou les arrêter par la honte de se contredire, le résultat de ce calcul charitable surprendra sa candeur. La fibre qu'il veut toucher ne peut répondre à son appel, elle n'existe point. Nos politiques ne sont pas faits comme tous les hommes. Ils ont dans la poitrine, à côté du cœur privé, un cœur de gens d'affaires qui n'a rien de commun avec l'autre, qui ne reçoit pas les mêmes impressions, qui n'est point sensible à la justice ni à la honte. Ce n'est guère les embarrasser que de les opposer à eux-mêmes. Ils regardent publiquement en face leurs vieilles opinions, d'un œil paisible et méprisant, trop assurés des complaisances de l'auditoire. D'après la morale de l'auditoire, toutes les ruses du langage sont légitimes, et, dans les luttes de la parole, on peut combattre sous un déguisement.

Mais sont-ils même déguisés? Ils pourraient, quelques-uns d'entr'eux du moins, dire que c'est M. l'abbé Dupanloup qui les déguise; que, pour leur compte, s'ils reconnaissent bien leurs paroles dans sa brochure, ils ne reconnaissent point leurs pensées. Ainsi, M. le duc de Broglie, enrôlé parmi les partisans de la libre concurrence telle que l'entendent les catholiques, a le droit de faire remarquer que l'on s'appuie de certains passages empruntés à son rapport sur la loi Villemain; or, le sens manifeste de ce travail, vigoureusement combattu en son temps par Mgr l'évêque de Langres et par M. Dupanloup lui-même, ne se prête nullement aux inductions que ce dernier en tire aujourd'hui. Que répondrions-nous, si M. le duc de Broglie venait nous dire : Vous ac-

ceptez mon rapport, donc vous acceptez la loi qui en était la conclusion naturelle et nécessaire? M. Portalis pourrait nous percer du même argument; lorsqu'il voit M. Dupanloup le nommer avec tant d'effusion comme un des nôtres, il doit s'étonner que M. de Montalembert l'ait combattu avec tant de chaleur, ou il peut protester, pour l'honneur de sa conscience, qu'il n'a point entendu mériter les éloges qu'il reçoit. M. de Broglie, M. Portalis, M. Persil, M. Cousin, nous croyons même M. Dubois, sont invoqués avec raison et enrégimentés avec esprit contre le rapport de M. Thiers. Qui doute que M. Thiers n'acceptât, les yeux fermés, une loi rédigée par eux? Et qui doute aussi que M. Dupanloup n'en voudrait pas faire autant?

Rien de plus plaisant, à coup sûr, que de lire dans cet écrit d'un ami si sérieux et si distingué de la liberté d'enseignement, de longs morceaux signés de M. Saint-Marc Girardin, où la plupart des franchises que demandent les catholiques sont réclamées avec ardeur, au nom de la liberté et du droit, non-seulement dans l'intérêt de la société, mais dans l'intérêt de l'Université elle-même. Ces passages, exhumés du *Moniteur*, peuvent importuner l'esprit le plus hardiment oublieux et réduire au silence de la dernière confusion toute la rhétorique d'un professeur et d'un journaliste. Néanmoins, nous autorisent-ils à compter M. Saint-Marc Girardin parmi ceux qui se rattachent de près ou de loin à notre but et à nos espérances? Espère-t-on que ce champion sortira des forteresses du monopole pour combattre en faveur de la liberté?

De gré ou de force, par tactique ou par nécessité, les universitaires ont fait comme tous ceux qui sont engagés

sciemment au service d'une mauvaise cause : ils ont rendu à la justice et à la vérité de fréquents hommages, quelquefois sincères, souvent hypocrites, toujours partiels et surtout toujours intéressés. Luther, Febronius, vingt autres ont protesté avec éclat de leur respect pour le Pontife romain, de leur amour pour l'unité catholique. Les jansénistes ne tolérèrent jamais qu'on soupçonnât leur orthodoxie. On a tiré des livres de Voltaire toute une apologie de la Religion et même des jésuites. Luther, Febronius, Arnauld, quoique *d'accord* avec les Catholiques sur tant de *points principaux*, n'en étaient pas moins hérétiques de cœur et de fait; Voltaire n'en était pas moins impie, et ceux qui l'ont transformé en apologiste se garderaient de recommander aux néophytes ses œuvres complètes. Nos universitaires et leurs amis nous font voir plus d'un trait de ressemblance avec tout ce mauvais monde. Ils ont toujours prétendu, ils prétendent encore aimer la Charte, vouloir la liberté autant que nous, mieux que nous, plus sincèrement que nous. C'est au nom de la liberté religieuse et avec de fort beaux discours sur les droits de la conscience humaine, qu'on veut chasser les jésuites de France et les exterminer en Suisse. Et comment les partisans de l'absolutisme incrédule pourraient-ils, sans se perdre, avouer le fond de leurs desseins? « Notre cause est tellement conforme à la » saine raison et au droit commun, dit Mgr l'évêque de » Langres, qu'il est impossible à nos adversaires de poser » un principe vrai, sans qu'à l'instant ce principe lui-» même, ou ses conséquences immédiates ne tournent » pour nous et contre eux. » Voilà la vérité, voilà ce qu'il est toujours utile et toujours excellent de constater : mais, en même temps, il importe de montrer que

ces hommes, si abondants en belles paroles, ne font pas une démarche, ne prononcent pas un mot qui n'ait pour but évident d'escamoter les promesses de la Charte et d'éterniser notre servitude.

Mgr l'évêque de Langres n'y a pas manqué, lorsqu'il a examiné ce Rapport de M. le duc de Broglie, où M. Dupanloup voit les garanties d'un accommodement prochain : « Après avoir si clairement établi toutes les vérités » fondamentales de notre société actuelle, dit le prélat, » comment se fait-il, M. le duc, que vous en tiriez *des* » *conséquences qui leur sont directement et inévitable-* » *ment opposées?*..... Vous dites qu'en matière d'enseigne- » gnement l'État ne doit intervenir qu'à titre de protec- » teur et de guide..... et, par le projet de loi, vous faites » de l'État, non un *protecteur,* mais un dominateur, non » un *guide,* mais un obstacle..... Vous dites : plus de *tu-* » *telle obligée,* et cette tutelle, repoussée en principe, » vous l'admettez en fait, précisément par le moyen le » plus répugnant et le plus suspect; le projet de loi cons- » titue le ministre de l'instruction publique non-seule- » ment *tuteur*, mais souverain, mais autocrate suprême » de toutes les institutions privées, puisqu'il n'y a pas de » suprématie supérieure à celle qui peut donner la vie ou » la refuser..... Votre haute raison a compris dans toute » leur étendue les principes de droit naturel et de droit » public d'après lesquels on combattait le projet de loi » que vous aviez à examiner. En consignant ces prin- » cipes dans le rapport, votre talent leur a *donné* un nou- » veau jour; *mais la volonté de conserver le monopole* » *vous restait*, et il vous a été impossible d'y satisfaire » sans contredire des principes qui étaient devenus les » vôtres. »

La courtoisie ne saurait aller plus loin sans blesser les droits de la vérité.

M. le duc de Broglie a-t-il changé de volonté? Est-ce qu'il ne tient plus à conserver le monopole? Personne jusqu'ici ne l'a entendu dire; et, dès lors, qu'importent les principes? On sait ce qu'ils deviennent devant cette volonté permanente : elle méprise leurs protestations inutiles ou les force à la servir.

M. l'abbé Dupanloup fait une vive et parfaite critique du rapport de M. Thiers; cependant il aurait pu, jusque dans ce document injurieux, trouver aussi de quoi compter M. Thiers au nombre des hommes *les plus éminents* qui sont d'accord avec nous sur les points principaux. En effet, M. Thiers reconnaît qu'il n'y aura de liberté *qu'avec des régimes divers, entre lesquels la sollicitude paternelle puisse choisir, suivant ses goûts et ses sentiments. Celui-ci tient aux fortes études, et celui-là se soucie surtout de l'enseignement religieux..... Il faut donc une certaine diversité dans le régime d'éducation, diversité qui permette à tous les pères de suivre les penchants de leur cœur, les vues de leur ambition, les scrupules de leur conscience.* Voilà une concession qui peut mener M. Thiers fort loin; mais achevons la phrase. Cette diversité nécessaire, cette diversité qui serait la liberté même et qui doit permettre tant de choses aux pères de famille : *il ne faut pas qu'elle leur permette*, ajoute-t-on immédiatement, *de faire de mauvais citoyens;* c'est-à-dire, de faire élever leurs enfants par des prêtres, en dehors du contrôle de l'Université! La réticence n'est pas toujours aussi prompte et aussi peu ménagée; mais elle existe partout, chez M. de Broglie et chez M. Portalis aussi clairement, souvent même plus dangereuse-

ment que chez M. Thiers; ce qui ne les a nullement empêchés de répéter tour à tour, comme M. Thiers : « Il » n'entre pas dans notre intention de contester l'étendue » de l'engagement imposé par la Charte.... C'est assuré- » ment la liberté pure et simple..., la liberté complète..., » la liberté pleine et entière..., la liberté sans limites..., » qui est *accordée*. »

Ainsi, quand M. l'abbé Dupanloup écrit « qu'*aujour-* » *d'hui* nos adversaires les plus déclarés parlent comme » les amis les plus fidèles de la liberté, comme les plus » généreux défenseurs de cette grande cause..... qu'*au-* » *jourd'hui* tous sont d'accord sur ce point, qu'il faut » donner la liberté d'enseignement, parce qu'elle est tout » à la fois un droit naturel, primitif, inviolable, » le fait qu'il signale est moins nouveau qu'il ne croit. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils tiennent un semblable langage : ils le tenaient dans le fort du combat; ils s'en faisaient une arme contre nous, et par conséquent ce langage n'est rien moins que l'indice d'une conversion.

A la vérité, l'honorable écrivain pose en fait que tous les axiomes, tous les aveux dont il s'empare sont d'une date récente, postérieure aux grandes discussions de 1844. « Plusieurs seront étonnés des progrès qui se » sont accomplis, *par la marche seule du temps*, dans » l'intelligence de la question, et des pas insensibles que » *deux années de trève* nous ont conduits à faire les uns » vers les autres. » On peut croire, d'après cela, que les hommes éminents dont M. Dupanloup va invoquer le témoignage, se sont ravisés depuis deux ans; que le Rapport de M. Thiers leur a ouvert les yeux, et que, n'étant plus harcelés par les lettres des évêques, par les discours et les publications des catholiques, ils ont fait ces grands

pas qui les rapprochent de nous dans les termes *d'une entente presque cordiale.* Ce serait une grave erreur! Toutes les opinions citées ont été émises avant la loi Villemain, ou à l'occasion de cette loi, et *pour la soutenir;* pas une seule n'est postérieure à ces solennels débats! Les passages de M. Girardin sont tirés de son Rapport de 1837. M. Saint-Marc Girardin a sans doute marché depuis cette époque, mais assurément ce n'est point vers nous. M. de Salvandy ne nous paraît pas davantage s'être modifié dans ce sens. Il est cité, à notre grand étonnement, et au sien peut-être, comme un partisan *énergique* de la liberté, pour avoir dit, nous ne savons en quel endroit : « Tout le monde, *laïques ou ecclésiastiques, est* » *libre d'élever autel contre autel, d'opposer les méthodes* » *aux méthodes, les écoles aux écoles;* les pères de famille » sont maîtres de choisir pour leurs enfants entre tous » les systèmes, tous les établissements. » Quand M. de Salvandy aurait dit cela *hier,* ses projets de loi sur le droit et sur la médecine parlent *aujourd'hui* tout différemment; et M. Guizot, donnant sa sanction à ces plans où l'absolutisme s'étale avec une sorte d'impudence folle, nous paraît avoir singulièrement oublié son libéralisme de 1837 et sa sagesse de 1846.

Les dates avaient ici une importance majeure. M. l'abbé Dupanloup a négligé de les indiquer, et, par suite de cette distraction, tout son écrit porte à faux. Mais, s'il avait indiqué les dates, sa thèse croulait immédiatement par la base. Il aurait vu, et tout le monde aurait vu qu'au lieu de s'être ralliés aux doctrines de la liberté, les personnages qu'il invoque les ont, au contraire, désertées pour porter au monopole le tribut de leur apostasie ou le concours de leur hypocrisie. Les uns ont abjuré, les

autres ont menti. En définitive, parmi toute la phalange que M. l'abbé Dupanloup rassemble inopinément, il n'y a que M. Shauenburg et M. de Tracy sur qui la liberté puisse compter; mais ces hommes honorables ne sont pas des recrues; ce sont, au contraire, des vétérans.

M. l'abbé Dupanloup se félicite d'un autre genre de progrès qui ne nous semble pas plus réel. Le monopole de l'Université pèse, dit-il, à tous les professeurs de l'Université qui, n'étant pas chrétiens, mais étant gens d'honneur, se trouvent condamnés, en présence de leurs élèves, ou à des protestations hypocrites ou à un silence sans dignité. Nous doutons que le corps des professeurs, même dans ses individualités les plus honorables, en soit arrivé là. Toute part faite aux exceptions, que voyons-nous? Il y a dans l'Université beaucoup de chrétiens : ils rougissent peut-être de s'y trouver; mais ils y restent et ils gardent le silence. Si quinze ou vingt d'entre eux seulement s'étaient publiquement retirés, et qu'ils eussent dit pourquoi, le monopole n'eût pas résisté à cette démarche; l'alarme universelle des familles aurait prévalu contre toutes les ruses de la politique, nous serions en possession de la liberté d'enseignement. Rien de semblable n'a eu lieu. Il faut donc le reconnaître, même chez les bons, l'intérêt personnel parle plus haut, l'esprit de corps est plus écouté que l'esprit du Christianisme; et c'est là l'exemple le plus frappant peut-être des dangers que le monopole nous fait courir! — Sait-on combien d'universitaires, à notre connaissance, ont assez aimé l'Eglise et la liberté, pour en donner quelques preuves vigoureuses? Depuis le commencement de la lutte, il y en a eu *quatre*. M. Lenormant s'est noblement fait chasser par une émeute de professeurs et d'écoliers; un profes-

seur de collége royal, que nous ne voulons pas nommer par respect pour sa glorieuse misère, a publié un mémoire sur l'état des colléges, et en a été puni par le supplice de la faim; deux jeunes gens de mérite ont sacrifié leur avenir pour entrer dans un établissement libre. C'est tout. Nous n'aurions pas si tôt fait de compter ceux qui ont perdu sinon la foi, du moins tout dévoûment et toute fierté chrétienne. Sans doute, ils souffrent, et leurs secrètes prières appellent cette liberté dont ils n'osent porter les couleurs! Mais le souffle universitaire les a touchés. Ils craignent les quolibets; ils craignent la pauvreté, cet enfer anticipé des âmes où Dieu chancelle; et ils n'osent maudire le monopole que prosternés devant lui.

Quant aux professeurs non chrétiens, ils ne se renferment pas dans le silence et ils ne se bornent pas à des protestations hypocrites: ils attaquent, leurs livres en font foi, tout ce que nous adorons; et la parole va plus loin encore que les livres. Si quelque mouvement analogue à celui dont parle M. Dupanloup, se faisait parmi eux, il se manifesterait au dehors. Nous n'apercevons rien qui l'indique. Nous n'avons eu sous les yeux, depuis deux années de trève, que d'insolents discours de distribution de prix, et quelques traces d'une révolte *philosophique* contre la philosophie de M. Cousin. Aucun cri en faveur de la liberté n'a retenti dans les rangs de ces janissaires.

Nous ne demandons pas grâce pour ces observations. Venant d'une autre source, l'erreur que nous signalons n'aurait rien de grave; mais la réputation de M. Dupanloup, le mérite d'ailleurs remarquable de sa brochure, ingénieuse et polie comme tout ce qui sort de sa main, l'approbation du Comité, enfin, donnent à cet écrit une

importance qui commande nos critiques. L'auteur s'est laissé aveugler par sa propre droiture ; il a trop cédé à ce penchant si noble qui le porte à penser et à dire du bien de tout le monde et plus particulièrement de ses adversaires, au milieu desquels l'aménité de son caractère lui a fait tant d'amis. Heureux les hommes qui ont l'âme assez bonne pour que la rectitude de leur jugement en soit un peu altérée quelquefois ! Il est plus honorable peut-être, et certainement plus consolant de se tromper ainsi que de dire toujours les choses dans leur sèche réalité. Néanmoins, dût M. l'abbé Dupanloup, invoquant encore une fois l'autorité de M. de Broglie, nous traiter d'*esprits méfiants*, comme le noble Duc traitait nos évêques, nous lui dirons qu'il s'abuse entièrement, qu'il s'est payé de paroles vaines, que ce sont là des présents grecs, que si tous les catholiques les prenaient comme lui, nous serions beaucoup moins près de nous entendre avec nos adversaires que de nous laisser duper par eux. Qu'arriverait-il, en effet, dans ce cas? Il arriverait (c'est là surtout le péril auquel nous désirons remédier), il arriverait que les Catholiques, déjà si disposés à se rassurer, déjà si lents dans leurs efforts, et dont l'action, quoique considérable, a si peu répondu encore aux nécessités du temps, se rassureraient tout-à-fait et n'agiraient plus du tout. Voyant avec M. Dupanloup tant d'hommes éminents embrasser nos doctrines, sous la seule impulsion de la conscience, sans arrière-pensée, sans réserve, en toute bonne foi et par l'effet, non du combat, *mais de la trève*, ils croiraient avoir cause gagnée ; ils rentreraient dans un sommeil que le grand nombre même de ceux qui s'agitent n'ont pas secoué volontiers. Dès lors, plus de sacrifices aux élections, plus de dé-

marches, plus de pétitionnement. A quoi bon ! L'Université elle-même rougit du monopole, *les hommes les plus éminents sont d'accord sur les points principaux; l'entente est certaine, à peu près universelle et cordiale,* — et tout cela est le fruit de *deux années de trève.*

Nous n'insistons pas ; cet aperçu est plus que suffisant. La brochure de M. Dupanloup nous restera comme un recueil de documents très utiles pour la polémique, comme un arsenal rempli d'armes enlevées à l'ennemi, bonnes pour le vaincre, nulles pour le convaincre. On cherchera ailleurs l'exposé de la question. Cet exposé existe en deux parties fort distinctes et qui se complètent l'une par l'autre. La première est l'ouvrage des Catholiques : c'est le compte-rendu des élections, publié par le Comité, où nous voyons le gain de la lutte et non pas de la trève. La seconde partie est l'ouvrage du Ministère : elle se compose du projet de loi sur le Chapitre de Saint-Denis, du projet de loi sur l'enseignement du droit, du projet de loi sur l'enseignement de la médecine, et elle sera complétée incessamment par les trois autres volumes de ce bel ouvrage, auquel on pourra joindre, comme introduction ou appendice, les récentes déclarations de M. Guizot au sujet des négociations poursuivies à Rome pour l'expulsion des Jésuites. Là nous pourrons voir quels pas le Gouvernement a faits par lui-même et compte faire encore, moyennant le concours de sa majorité dans les deux Chambres, vers les idées que défendent les Catholiques, soit en matière de liberté religieuse, soit en matière de liberté d'enseignement. Nous verrons ce qu'il a rêvé et ce qu'il se propose d'accomplir pour la prospérité de la Religion dans notre patrie, sujet sur lequel il n'est pas avare non plus de beaux axiomes. Il

nous semblé, quant à nous, que ses plans sont merveilleusement disposés afin d'atteindre un but fort différent de celui que nous aurions pu désirer. Nous ignorons encore, à la vérité, ce qu'il fera pour l'instruction secondaire ; mais nous apercevons des combinaisons destinées à introduire l'inspection laïque dans les pensionnats religieux de femmes, et par conséquent à enlever au Christianisme la protection que lui donne encore le foyer domestique. Nous voyons poindre un grand aumônier, chef d'un clergé de cour, qui ravira aux évêques la dernière autorité qu'ils puissent exercer dans les colléges. Nous voyons un enseignement supérieur, organisé avec tout le génie du despotisme, pour ressaisir sur le seuil des professions libérales la meilleure et la plus active partie de cette faible portion de la jeunesse que nos conquêtes dans le domaine de l'instruction secondaire auraient pu soustraire aux mains de l'Université. Nos enfants lui auront échappé comme écoliers, elle les saisira comme étudiants, et ne les laissera entrer dans le monde, s'ils veulent faire quelque chose, qu'atteints et remplis de son esprit.

En dépit des principes libéraux professés par M. le duc de Broglie, par M. Portalis, par M. Persil, par M. Saint-Marc Girardin, par M. Cousin, par M. de Salvandy, par M. Dubois, tous ces plans ne nous paraissent devoir rassurer ni M. l'abbé Dupanloup, ni nous, ni aucun catholique, et nous ne croyons pas qu'il soit urgent de prolonger la trève. Saurons-nous soutenir le combat? Serons-nous assez dévoués, assez prompts à tous les sacrifices, assez oublieux de tous les sentiments du monde, assez indifférents à toutes les flatteries et à tous les outrages, pour mériter que Dieu ne laisse pas suc-

comber dans nos mains la grande cause qu'il nous a confiée ? Braverons-nous toutes les fatigues qu'il nous demande, supporterons-nous tous les dégoûts qu'il voudra nous envoyer, échapperons-nous à tant de piéges habiles que tant de mains diverses tendront sous nos pas ? Voilà l'*état de la question.*

II.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE.

1er avril 1847.

I. La médecine tient une grande place dans les sociétés incrédules. Plus l'homme s'éloigne des vérités chrétiennes, plus il s'attache à la vie. Qu'il se croie réservé au néant, que la pensée d'une autre vie vienne quelquefois le tourmenter, vivre longtemps est son affaire principale; car sa nature a horreur du néant, et sa conscience a peur de l'éternité. Il craint la maladie, non-seulement parce qu'elle est la privation des jouissances, seul bonheur auquel il sache aspirer, non-seulement

parce qu'elle est la douleur dont il ignore le prix et contre laquelle son âme est sans force, mais parce qu'elle est l'annonce ou la menace de cette mort qui va ou le détruire tout entier comme un vil animal, ou peut-être le livrer impérissable et souillé aux arrêts de la suprême justice. Volontiers sceptique et irrévérencieux envers l'art de guérir, tant qu'il se porte bien, au premier frisson la médecine devient son unique espérance, le médecin son maître absolu. Il se remet entre ses mains, docile jusqu'à la lâcheté, crédule jusqu'à la stupidité. Le culte de la médecine ne connaît point d'athée parmi ceux qui nient tout le reste. Combien n'en voit-on pas de ces forts esprits, moqueurs superbes des pratiques et des abstinences religieuses, qui, une fois atteints d'un mal réel ou imaginaire, deviennent sobres, continents, fuient le monde et les affaires, font des retraites à la campagne et des pèlerinages aux bains, vont au loin consulter les empiriques et les somnambules, portent sur eux, en guise de scapulaire, quelque morceau de camphre ou quelque flacon d'odeur! Il n'y a rien que le médecin ne puisse obtenir d'eux. Ce corps qui leur inspire tant de soucis, ils le soumettent à des pénitences de fakir. Ils paient et ils avalent sans murmurer les drogues les plus infâmes, ils gardent la prison, ils battent la campagne à marches forcées, ils se flagellent, ils s'exilent, ils vont se plonger dans des eaux glacées ou putrides. Que ne feraient-ils pas? Si le médecin leur disait de passer tous les jours deux heures à genoux sur les dalles, devant un cierge allumé, certes, ils encombreraient nos églises et contraindraient l'Etat d'en bâtir de nouvelles!

L'influence du médecin ne s'exerce pas seulement sur l'imbécillité du malade. Les plus saintes affec-

tions, de concert avec certaines nécessités aussi terribles que fréquentes au milieu d'un monde corrompu, lui livrent ce que la famille a de plus secret et de plus sacré. Il est le confesseur de ces maisons dont un prêtre n'a jamais franchi le seuil. C'est lui, et non le prêtre, qui, pour employer les odieuses expressions de M. Michelet, « gouverne la table et le lit, » et qui les gouverne non du confessionnal, mais du foyer où il a sa place à toute heure de la nuit et du jour. C'est à lui qu'on révèle des mystères périlleux pour qui les confie et pour qui les reçoit, parce que de telles révélations, quand elles ne sont pas l'effort salutaire du repentir et l'aveu du coupable à son juge, deviennent aisément l'entretien de deux complices. Paul-Louis Courrier, mari, comme on sait, d'une femme qui ne se confessait pas, a laissé contre la confession une page fort célébrée en ces derniers temps par les pamphlets universitaires. Quelles peintures ne pourrait-on pas faire de la confession exercée par les médecins, par ces hommes à qui les mœurs permettent tant de choses, et qui ont tant de moyens de faire impunément ce que les lois ne permettent pas!

Au dernier siècle, les médecins furent les premiers à seconder les doctrines matérialistes, et ne contribuèrent pas médiocrement à les propager. Ils comprirent instinctivement que ces doctrines, déjà si commodes pour eux, si propres à les dégager de tout scrupule et qui simplifiaient si singulièrement la science en remplaçant l'observation par des formules et des systèmes, auraient encore le résultat d'accroître largement leur clientèle. Incrédules, que pouvaient-ils désirer de mieux pour leur orgueil et pour leurs intérêts qu'une société folle d'impiété? L'impiété cherche le plaisir, le plaisir fait des

malades; et les malades que le plaisir a faits craignent la mort. Certains médecins de ce temps, types extrêmes de la dégradation civilisée, verraient-ils avec joie un autre Robert d'Arbrissel entraîner par foules, dans d'immenses monastères, les tristes habitants des maisons de prostitution et diminuer de la sorte les bénéfices que la débauche assure à leur industrie?

Cependant, si l'influence des médecins s'est accrue, il n'en a pas été de même de leur fortune et de leur considération. Pour être riches, ils sont trop nombreux; pour être considérés, ils sont tout à la fois trop serviables et trop ignorants. La société se venge aussi des périls qu'ils lui font courir, et plus encore peut-être des bons offices qu'ils lui rendent. L'estime ne s'acquiert pas par les mêmes voies que la célébrité. Le talent même et le succès ne suffisent pas à conquérir cette auréole de la bonne renommée, cette confiance du cœur réservée à la vertu. Quelle différence sous ce rapport entre les médecins et les prêtres! On peut honorer les individus pris à part; la corporation en masse est décriée. Cet amer sentiment, plus vivement ressenti, comme toujours, par le petit nombre de ceux qu'il épargne que par la foule de ceux qui l'ont mérité, ce n'est pas le public qui a commencé de le faire prévaloir. *Les maîtres de la science* l'ont établi et lui ont donné cette force contre laquelle luttent vainement les meilleurs d'entre eux. Les charlatans et les sots n'y ont pas nui, sans doute, mais la faute principale est aux illustres. Ce sont eux qui, par l'éclat de leurs polémiques, par le bruit, le nombre, le succès, la déraison, le scandale et la chute de leurs systèmes, ont appris au monde la misère de cette science devant laquelle le monde s'était prosterné. On a vu qu'elle flottait sans

règle et sans base au vent des imaginations, puisqu'il suffisait de ce qu'on appelle libéralement un homme de génie, c'est-à-dire d'une parole ardente au service d'une idée absolue, pour emporter, comme dans un tourbillon, toute une génération d'écoliers et de praticiens, jusqu'à ce qu'un autre tourbillon, s'élevant, reprît à son tour cette poussière de docteurs et l'emportât en un sens contraire. Une telle mobilité, si fréquente et si facile dans une science qui a pour objet un sujet aussi immuable que l'homme, indiquait trop que la science n'est pas faite et qu'on en ignore le premier mot; ignorance d'ailleurs toute naturelle, puisque, dans la voie matérialiste où elle est entrée, la *science* est condamnée à méconnaître perpétuellement l'homme, c'est-à-dire le sujet sur lequel elle opère. Des aveux formels et officiels sont venus confirmer l'appréhension publique. On a vu que la médecine, dans les mains des premiers de la profession, en était encore aux tâtonnements et aux expériences. Ainsi, tel médecin en chef d'hôpital a une panacée : c'est la saignée; il y soumet régulièrement et indistinctement ses malades. Il saigne, saigne, saigne encore et ne cesse de saigner. Tel autre, dans tel autre hôpital, purge, repurge et purge toujours. Le pauvre malade est traité moins selon sa maladie que selon le hasard du quartier où il habite et de la porte où on le dépose. Quelquefois, par zèle scientifique, on fait exception à la règle, on essaie du nouveau, non pour guérir, mais pour savoir. Par exemple, on est curieux de connaître la qualité du sang dans un malade parvenu au troisième degré de la phthisie : on prend le premier sujet qu'on rencontre, et on saigne ce misérable qui n'a plus qu'un souffle. On renouvelle l'expérience, on la con-

trôle. Qu'y a-t-on gagné? On y a gagné de savoir qu'au troisième degré de la phthisie, la qualité du sang est telle; cela fait bien dans un mémoire. Quant au phthisique, on le savait incurable; aussi n'est-ce pas pour lui qu'on l'a saigné (1).

(1) Voici ce que nous lisons dans la *Gazette médicale*, journal connu, dit-on, par son extrême modération :

« Il est évident que la science médicale *n'est pas faite*. Elle est encore à cet état de vague et de chaos, dans lequel les hypothèses, les théories vaines, les systèmes arbitraires marchent à l'égal des faits établis, des lois reconnues, des causes démontrées. Beaucoup d'esprits, *même sérieux*, pensent que cet état de choses *tient à l'essence même de la médecine*. C'est là une erreur profonde.

» Que voyons-nous autour de nous? dans nos écoles, des maîtres qui, sans nul souci de la vraie science, obéissent à je ne sais quel caprice d'imagination ou à quelle bizarrerie d'esprit, et enseignent tour à tour et à une heure d'intervalle, *les choses les plus disparates, les plus opposées;* dans nos hôpitaux, des praticiens *qui mettent leurs malades* en coupes réglées, et les passent sous le niveau, celui-ci de la saignée, celui-là des purgatifs, cet autre du sulfate de quinine. Aussi, que sont et que deviennent les hommes élevés à ces écoles de l'arbitraire et de l'anarchie scientifique? Les uns continuent les traditions dans lesquelles ils ont été élevés; les autres secouent le joug de l'école et *imaginent*, pour leur propre compte, une théorie et une pratique en rapport avec *leurs instincts personnels*. Il n'y a rien là d'exagéré, et l'exception même à cette règle ne fait que la confirmer.

» Avec ce point de départ incontestable, on se rend aisément compte du défaut d'autorité du médecin *légal*, et du succès des charlatans, et des préférences mêmes dont ils sont l'objet. Que fait au public, en effet, un diplôme, s'il n'est la garantie d'aucune science positive, mais le privilége seulement d'*un art et d'une science arbitraires* (*Gazette médicale*, 13 mars 1847)? »

Ainsi, dit un autre médecin, résumant ce travail dans une critique du projet de M. de Salvandy, l'*arbitraire dans la pratique, la fantaisie dans l'enseignement théorique, tels sont aujourd'hui les fruits portés par le monopole.*

Qu'on juge des élèves qui doivent se former à de semblables leçons. Devenu docteur après quatre ou cinq années de séjour à Paris, l'étudiant, pourvu des idées morales et religieuses qui se puisent dans les colléges de l'Etat et qui se développent sur les bancs de l'amphithéâtre, retourne dans sa province, très disposé à s'amuser, très résolu à s'enrichir, mais n'ayant du reste ni le désir, ni souvent même la possibilité d'étudier. Il est docteur, il a son diplôme, sa lancette ou son émétique, et peut-être encore quelque feuille médicale, pour le tenir au courant des nouveautés; que lui faut-il de plus? Cependant il se trouve sur un terrain inconnu, où le peu qu'il a appris ne saurait lui servir sans être redressé par de solides observations. Les lieux, le climat, l'air, les eaux, les mœurs ne sont plus les mêmes, partant les maladies diffèrent. N'importe, il saigne, il purge comme il l'a vu faire à Paris; et si son journal lui indique quelque chose de neuf, il expérimente comme à Paris. Les médecins capables et honnêtes qui sont quelquefois appelés en province, reviennent épouvantés de l'insuffisance orgueilleuse des docteurs à brevet. Beaucoup leur préfèrent les officiers de santé. Ils disent que ces guérisseurs de second rang, moins gâtés par les lumières et les joies de Paris, moins téméraires, plus modestes, connaissant ce qui leur manque du côté du diplôme, font plus d'efforts pour s'instruire, et réussissent fréquemment à racheter l'infériorité du grade par la supériorité du savoir. Quoi qu'il en soit, on comprend qu'une telle situation, fort peu rassurante pour le public, n'ait pas tardé à devenir très désavantageuse pour le corps médical lui-même. En effet, il se plaint. Tandis que la tête recueille les honneurs et les profits de la popularité, le cœur

souffre, le reste vit dans le dédain et souvent dans la gêne. Sentant le mal sans en connaître la cause ou sans vouloir l'avouer, les petits médecins dénoncent avec une colère jalouse l'ignorance des officiers de santé et le nombre croissant des empiriques, à la concurrence desquels ils attribuent le peu de confiance qu'inspirent leurs titres universitaires; mais ils négligent les témoignages que ne laissent pas de rendre contre eux leurs malades..., quoique beaucoup de ceux-là ne parlent plus.

Telle a été l'origine du *Congrès médical* tenu à Paris l'an dernier. Deux ou trois rédacteurs de journaux en eurent l'idée, les médecins de province y accoururent. On s'y occupa de beaucoup de choses, mais surtout on y cria misère. D'ailleurs, aucune question sérieuse n'y fut agitée sérieusement. Pour conclusion pratique, on réclama des mesures gouvernementales capables d'assurer aux docteurs brevetés le monopole d'une clientèle qu'ils ne savent plus retenir eux-mêmes.

M. de Salvandy parut dans ce Congrès, y fut très applaudi et prit au sérieux la réunion et les applaudissements. Nous ne lui en faisons pas reproche. Si le Congrès eut peu d'importance, la situation que nous venons d'esquisser en a certes beaucoup. L'intérêt général de la société d'abord, l'intérêt général de la science en second lieu, et enfin l'intérêt particulier de la nombreuse classe des médecins sont engagés dans la question et justifient amplement toutes les sollicitudes ministérielles. M. de Salvandy promit une loi. On sait qu'il n'est pas homme à manquer de parole en pareille matière. Non-seulement il a présenté la loi promise, mais il en annonce deux ou trois autres qui paraîtront sous forme de lois annexes et d'ordonnances, et qui s'occuperont des sages-femmes,

dentistes, oculistes, bandagistes, etc. Celle-ci se contente de régler l'enseignement et l'exercice de la médecine et de la pharmacie. Car, dit l'exposé des motifs, « la phar- » macie a vu s'accomplir *dans son sein* les mêmes réformes » et les *mêmes progrès;* elle s'est attachée à marcher du » même pas que la médecine *et y est* parvenue; » donc elle a le même besoin d'être remaniée. Mais nous laisserons de côté ce qui se passe et se prépare dans *le sein de la pharmacie*, pour considérer uniquement l'avenir que l'on ménage à la médecine et par conséquent aux malades.

Si le tableau que nous avons tracé offre quelque exactitude, les mesures à prendre devaient avoir pour but de concilier l'intérêt de la société avec l'intérêt des médecins. C'est bien là ce que M. de Salvandy se propose dans son *exposé des motifs*, autant, toutefois, qu'on peut voir clair en ce document, mélange de pompe littéraire, de crudité technique, de réserve politique et de profondeur esthétique souvent fort difficile à tirer au net. Néanmoins, ces deux intérêts sont si fréquemments allégués et préconisés, que nous croyons qu'il veut les accorder.

Or, les intérêts *légitimes*, les seuls que la loi puisse défendre, se concilient toujours dans l'intérêt suprême de la moralité; c'est à quoi leur légitimité se fait reconnaître. La loi à présenter devait donc être une loi de moralité.

Mais comme toute loi humaine, par elle-même, ne peut imposer à ceux qu'elle atteint qu'une moralité extérieure et dès lors insuffisante, et que ni certificats ni examens ne valent à cet égard la liberté du bon exemple, la loi devait être en même temps une loi de liberté.

En un mot, la moralité pour but, la liberté pour moyen,

c'est là ce que réclament les seuls intérêts que le législateur ait à protéger.

La liberté des études est l'unique voie de progrès que l'on puisse ouvrir à l'art médical; seule, elle peut le sortir de cette routine matérialiste où il tourne depuis un siècle sur sa piste rebattue, homicide à chacun de ses pas; seule, en appelant dans les rangs du professorat tous les hommes qui croient avoir quelque chose à enseigner, elle saura le préserver, soit de l'apathie où penche et tombe bientôt tout enseignement officiel et monopolisé, soit de cette rapide et dangereuse succession de systèmes dominants qui ressemble aussi peu à l'activité féconde des études que les rêves d'un malade ressemblent peu aux œuvres de la vie. Seule encore, par le mouvement plein d'attrait qu'elle ne peut manquer de produire, la liberté des études peut éveiller dans la jeunesse des écoles cette émulation qui force au travail les plus paresseux. On se borne aujourd'hui à retenir de mémoire le gros des leçons que fait un maître négligent; lorsqu'il y aura plusieurs écoles, il ne s'en trouvera pas une où l'on n'étudie.

L'enseignement, devenant plus fort par la liberté, deviendra aussi plus moral, car que faut-il pour cela? Il faut simplement que l'élève en médecine, qui apprend aujourd'hui à oublier que l'homme a une âme et à qui l'on enseigne que le *cerveau secrète la pensée,* trouve des maîtres qui lui donnent d'autres leçons, et, avec d'autres leçons, d'autres exemples. Ce n'est pas la même chose de croire que l'on traite une machine plus ou moins perfectionnée, ou de savoir que l'on a sous ses mains l'enveloppe souffrante d'un souffle de Dieu, immortel comme Dieu même. Ce n'est pas la même chose, dans l'exercice d'une

telle fonction, d'ignorer les lois divines et de les mépriser, ou de les connaître, et de les adorer parce qu'on les connaît. Ce n'est pas la même chose pour le médecin ni pour le malade, quelle que soit d'ailleurs la situation morale de ce dernier. Or, qui peut douter qu'avec le régime de la liberté, une école de médecine spiritualiste ne s'élevât promptement, au grand avantage de la société, de la science et des médecins eux-mêmes?

Et maintenant, si l'on veut savoir ce que M. de Salvandy a fait pour la liberté, et par conséquent pour la moralité de la médecine, il suffit d'un mot pour le dire : Rien.

8 avril 1847.

II. Nos observations sur l'enseignement de la médecine sont vivement critiquées. Les uns nous disent que la médecine n'est pas une science et nous reprochent d'y croire ; les autres nous adressent des affirmations tout opposées. Ceux-ci trouvent que nous traitons les médecins avec trop de rigueur ; ceux-là voudraient que nous fussions plus sévères. Ces contradictions s'éloignent également du point de vue où nous nous sommes placés. Nous ne prenons parti ni pour ni contre la médecine, nous ne lui donnons ni ne lui refusons le rang et les honneurs de science. Quant aux médecins, nous n'aurions qu'à les glorifier, s'ils ressemblaient à la plupart de ceux que nous connaissons. Mais la question n'est point là.

Nous disons simplement qu'il y a des malades, et que ces malades accordent aux médecins une confiance illimitée. C'est un fait incontestable. De ce fait nous concluons, comme tout le monde, qu'il importe grandement à la société que les médecins soient d'honnêtes gens. Quiconque réfléchira au rôle qu'ils jouent et à l'influence

qu'ils exercent sera de notre avis. Nous ajoutons que cette haute moralité, sans laquelle, quoi qu'on fasse, les médecins ne seront jamais assez savants, ne peut leur être imposée ni par un article de loi ni par aucune mesure de police. On nous accorde sans doute encore ce point. Ce n'est pas la bourse des gens qu'il s'agit de mettre en sûreté. A l'homme qui peut se voir mille fois sollicité de seconder une faute ou un crime, qui peut, même sans méchanceté, uniquement parce qu'il manquera de certaines notions morales, commettre un crime ou conseiller de véritables forfaits, à cet homme on demande autre chose qu'un diplôme constatant qu'il est docteur et qu'un certificat constatant qu'il n'est pas fripon. Il faut que, disposé par toute son éducation au ministère qu'il doit remplir, il porte gravée dans son cœur la loi qui l'oblige d'une manière étroite et spéciale envers l'humanité. Or, comme ici la contrainte, toujours mauvaise en soi, serait d'ailleurs impossible, quel moyen reste-t-il pour obtenir que les médecins soient *d'honnêtes gens*, non pas seulement devant le Procureur du Roi, mais devant la conscience et devant Dieu? Nul autre que la liberté.

La liberté sera bonne pour le malade, bonne pour le médecin; bonne, si l'art de guérir est une science réelle et assise, meilleure s'il n'est qu'un chaos de conjectures désordonnées et mouvantes. De la liberté naîtra une émulation qui produira le talent et la moralité, parce que la moralité constituera dans la pratique de l'art un degré d'excellence auquel la confiance publique s'empressera de rendre hommage, et qu'il sera dès lors nécessaire d'atteindre pour parcourir honorablement la carrière.

Tel est notre point de vue; il nous semble exact et vrai, soit qu'il y ait une science médicale, soit qu'il n'y en ait pas. Sur ce chapitre, nous ne sommes ni médecin, ni savant, nous n'avons rien à prononcer. Nous dirons cependant que, pour notre compte, nous croyons à la médecine, attendu que nous croyons à la maladie. Il y a des maux, donc il y a des remèdes. Ce raisonnement peut n'être que chrétien et point philosophique, mais il est inattaquable. Créateur du corps comme de l'âme, Dieu n'a déshérité de ses miséricordes aucune des choses de sa création; sa bonté s'abaisse à cette chair qui ne souffre que pour l'avoir outragé, qui ne multiplie ses misères que parce qu'elle multiplie ses outrages. Il l'a douée d'une force de vie immense pour résister aux fatigues, aux blessures, aux privations, à tous les assauts qu'elle subit, à toutes les malignes influences qui la menacent, aux ravages enfin qu'elle exerce sur elle-même par la violence de ses propres passions. Il y a longtemps qu'Hippocrate a proclamé la nature le meilleur des médecins. Afin de seconder ces ressources intimes de l'être, Dieu a déposé dans les eaux, dans les airs, dans les plantes, jusque dans les animaux, et probablement dans tout ce qui existe, des principes vivifiants et réparateurs que sa Providence nous découvre et nous donne sous *l'incognito* du hasard, comme pour atténuer l'immanquable crime de notre ingratitude. Saint Paul nous dit d'honorer le médecin, l'Eglise le consulte et lui accorde des pouvoirs étendus; l'Esprit-Saint, donc, reconnaît la médecine. Avant saint Paul, avant la constitution de l'Eglise, Notre-Seigneur s'était fait le médecin du peuple, guérissant les corps au moment de racheter les âmes; et il est à remarquer qu'il ne guérit pas toujours par la seule

vertu de sa présence ou de sa parole, mais aussi quelquefois par ses attouchements et en employant des remèdes, ou du moins la figure d'un remède. Il oint les yeux de l'aveugle-né; il ouvre l'oreille du sourd-muet; il touche le serviteur de Malchus blessé par saint Pierre. Dans une occasion bien solennelle, il emploie le ministère des hommes, se bornant à faire ce qui n'est pas en leur pouvoir; c'est au tombeau de Lazare. Il ne commande point à ce tombeau de s'ouvrir, il fait enlever la pierre par ses disciples qui sont là; et, après qu'il a vaincu la mort, quand Lazare, enseveli depuis trois jours, s'est levé vivant, il ordonne qu'on le délie afin qu'il puisse marcher. C'est ainsi que, comme on l'avait déjà vu sous l'ancienne loi, Dieu, tout en se montrant maître absolu de la vie et de la mort, s'associe néanmoins tantôt les hommes, tantôt les objets naturels, dans la plupart des actes qu'il fait pour rendre la santé aux infirmes; nous indiquant par là qu'il y a un art matériel de guérir les maux matériels, et que toute la création, quoique déchue comme nous-mêmes, est pleine encore des merveilleuses puissances dont il l'avait enrichie pour nous.

Etudier ces puissances qui, selon toute apparence, ne furent pas un mystère pour les premiers hommes; rassembler, retrouver, autant que possible, les débris dispersés de la pleine et primitive connaissance à jamais disparue, appliquer ces restes encore si nombreux et si beaux, voilà, dans sa réalité, la science médicale. On la nie cependant, et ceux qui la nient sont les médecins eux-mêmes; mais ils sont dans l'erreur, et cette erreur provient de la source commune de nos ignorances, l'orgueil; elle est moins une faiblesse qu'un châtiment.

Toute science qui s'éloigne de sa voie est ainsi châtiée;

elle s'aventure dans les ténèbres, elle s'y plonge et finit par douter d'elle-même. Nous osons dire que la médecine, pour atteindre le développement dont elle est susceptible, a besoin d'être chrétienne. A cette condition seule, elle respectera le malade. Il n'y a que la religion du médecin qui puisse mettre le malade à l'abri de son insouciance, de sa témérité ou de sa curiosité. Jamais autrement on ne verra cesser le cours de ces expériences impies qui se pratiquent si largement dans les hôpitaux, où l'on s'exerce sans scrupule, sur la multitude des pauvres, à chercher des secrets dont les riches seuls profiteront; car les pauvres seront soumis à de nouvelles expériences. En second lieu, cette même foi qui enseignera tout d'abord au médecin à considérer le malade, non plus comme une vile matière, mais comme une image et comme un membre de son Dieu souffrant; cette même foi lui permettra de voir clair dans la maladie. Que peut-on attendre d'un médecin qui commence par oublier que l'homme est esprit et corps, et qui, séparant ces deux éléments de l'être, met entièrement de côté le plus important et le considère comme n'étant pas? Sans doute, le médecin n'a point spécialement à guérir l'âme; mais, cependant, quel ministère touche au sacerdoce de plus près que le sien? Il n'est pas appelé à guérir l'âme; mais quel est son art et où va-t-il, s'il ne s'aperçoit pas que l'âme aussi est malade, que souvent même la racine de la maladie corporelle est là, que c'est là qu'il faut l'atteindre? Que fait-il, que peut-il, même en beaucoup d'occasions, faire pour le corps, s'il ignore par quels discours, nous dirions volontiers par quels ordres il pourra prédisposer cette âme malade à désirer, à vouloir une guérison dont le corps bientôt ressentira les salutaires effets?

In tua infirmitate ora Dominum, et ipse curabit te : ab omni delicto munda cor tuum, et impingua oblationem ; voilà ce que l'Eglise dit au malade. Elle le dit avec cette science profonde dont nul ne peut s'écarter sans courir aux abîmes ; car Celui de qui elle tient cette science est l'artisan même du corps humain, et il connaît son œuvre. Si le médecin, méprisant les lumières qu'elle lui offre, oublie ou refuse de parler comme elle ; s'il ne sait pas ou s'il nie que, comme les corruptions du cœur et les œuvres du péché sont la principale cause de nos maladies, de même les vertus que la Religion inspire, les habitudes austères qui en résultent, la paix intérieure qui en est le fruit, sont la meilleure hygiène et la meilleure thérapeutique, il ne lui reste plus qu'à s'armer de quelques recettes de pharmacie et à tenter effrontément le hasard, en riant de la crédulité qui lui paie si cher les secours d'un art auquel il ne croit pas. Et c'est ce qui se fait : « La science médicale, de plus en plus matérialisée, est » devenue, comme tout le reste, un objet de spéculation » et de lucre. Ceux qui ont charge de l'enseigner battent » monnaie, pour la plupart, sur le pavé de Paris, et » s'étourdissent, par les jouissances de la fortune, sur la » nullité devenue proverbiale de leurs chaires. Sous le » nom de *notabilités médicales*, nous avons des notabi- » lités financières. » C'est un médecin qu'on vient d'entendre, non pas un médecin ignoré et jaloux, mais un médecin justement renommé, honorable par son âge, par son talent, par son caractère et qui croit à la médecine. Ce sévère jugement est signé de M. le docteur Cayol. Nous pourrions multiplier les citations de ce genre ; tous les journaux de médecine regorgent d'aussi tristes documents.

Il est donc vrai qu'il y a une science médicale. Mais il est vrai aussi que cette science, livrée tout à la fois à l'anarchie et au monopole, s'est égarée dans les ténèbres du matérialisme, que le matérialisme a engendré le scepticisme, et que, par ces deux causes, la science, devenue problématique pour la plupart de ceux qui l'exercent, est, comme toute science corrompue, funeste à ceux qu'elle devrait servir. Elle exploite les riches, c'est le moindre péril qu'elle leur fait courir; elle satisfait sa curiosité sur les pauvres; et en même temps, par un juste retour, elle discrédite les médecins et les abandonne, fort mal défendus par leurs diplômes, à l'âpre concurrence des charlatans.

Nous ne parlons pas de la multitude d'idées fausses, d'habitudes anti-chrétiennes, de doctrines immorales, de livres absurdes et obscènes dont cette science dévoyée inonde le public. Nous ne disons rien du péril où elle met journellement les âmes, de son indifférence au lit des mourants, des inénarrables douleurs dans lesquelles son silence, ses mensonges, son imbécile pitié ont plongé tant de familles, privées de la seule consolation que peut leur laisser la perte d'un être cher. Combien y a-t-il de médecins qui se fassent scrupule de laisser mourir un malade sans sacrements? L'agonie contracte déjà les traits du moribond, le râle gronde déjà dans sa poitrine : ils répondent à l'épouse, aux enfants, toujours prompts à se bercer d'une chimérique espérance, qu'il ne faut pas demander encore le prêtre, qu'on a bien le temps! Quelques-uns se rient de *ces cérémonies,* ou les croient dangereuses; les autres veulent faire une visite de plus. Leur amitié ne vaut pas mieux que leur indifférence et leur avidité. Récemment, un médecin, témoin d'un duel

célèbre, a déclaré en justice que, voyant tomber l'un des combattants, celui dont il était l'ami, il jugea aussitôt le coup mortel. Cependant le blessé avait conservé quelque sentiment; il sentait son état; d'un œil plein d'angoisse il interrogeait le médecin. Que fit ce médecin, cet ami? Lui recommanda-t-il de songer à Dieu et à son âme? Il lui dit de se tranquilliser, et qu'on le tirerait de là! Dix minutes après, le malheureux était mort, sans avoir entendu le mot, sans avoir peut-être poussé le soupir nécessaire au salut de son âme. Nous ne connaissons pas ce médecin; il peut être le plus habile praticien et le plus honnête homme du monde; mais nous le demandons à tous ceux qui se sentent une âme immortelle et qui ne repoussent pas avec une grossièreté imbécile l'idée d'une autre vie et d'un jugement de Dieu : ce médecin, en cette circonstance, fut-il assez honnête et assez savant? Pouvait-il ignorer son devoir, et, s'il ne l'ignorait pas, pouvait-il se dispenser de le remplir? Il a une excuse, une seule, la même que peuvent alléguer tous ses confrères : c'est l'éducation morale et scientifique qu'il a reçue!

Eh bien! en présence de cette situation de la médecine et des médecins, M. de Salvandy présente aux Chambres une loi qui ne remédie au mal en rien, qui l'aggrave au contraire. Nous ne saurions rendre le sentiment amer qu'on éprouve, lorsque, après avoir franchi laborieusement son *exposé des motifs*, dont on serait tenté de sourire, si l'on n'y trouvait çà et là des idées sérieuses et des raisons élevées, on tombe sur une loi purement politique. Ce qui semblait n'être qu'un pathos et la manie d'un homme incapable de s'exprimer simplement, apparaît tout à coup comme un leurre. On voit que le ministre

a étudié le mal, non pour y remédier, mais pour en profiter. Ces phrases pompeuses, ces hauts intérêts de la science, de la morale, de la société, allégués si souvent et si haut, ne sont là que des piéges tendus à l'opinion, pour abolir définitivement quelques franchises déjà entamées, pour donner au Pouvoir quelques ressources électorales de plus.

Tout a cédé devant ce suprême intérêt. On immole aux médecins tout ce qui leur fait concurrence, on leur livre des places, on leur livre la bourse des pauvres, on leur ouvre celle de l'Etat, et on leur demande, en échange, de remplacer l'émulation de la science par celle de la servitude. Voilà l'économie du projet.

III.

PROJET SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

14 avril 1847.

L'œuvre de M. de Salvandy a été reproduite par nous loyalement et tout entière; nous ne lui avons enlevé aucune des fleurs dont son auteur l'a parée, aucun des voiles dont il l'a déguisée; nos lecteurs la connaissent mainte-

nant; ils peuvent juger à quel point elle trahit les droits de la liberté, les besoins de la société, les garanties de la Charte, les promesses de M. Guizot, et nous pouvons dire encore les espérances des Catholiques. Espérances bien faibles, assurément, et peu partagées, mais qui, cependant, existaient, et qui tombent pour ne plus se relever, du moins de ce côté-là, grâce à Dieu!

M. de Salvandy, par beaucoup de petits moyens, rehaussés de certaines actions pompeuses, s'était fait un renom que fortifiait, loin de l'affaiblir, le côté comique de sa réputation et de son caractère. On disait : C'est un glorieux, mais il a de la bonne foi et du courage; il n'est pas universitaire; il aime le bien, de nobles instincts l'illuminent; on ne le voit si constamment sur des échasses, que parce qu'il veut être grand : la Religion et la liberté peuvent attendre de lui quelque chose.

Son projet de loi nous le montre sous un nouveau jour, et ce n'est pas un malheur pour nous. M. de Salvandy possède, assurément, toutes les qualités qui rendent les particuliers estimables. Politiquement, il est à la plus commune mesure des hommes de ce temps. Honnête, mais pour mieux tromper; courageux, mais contre la justice; droit, mais souple au bras qui le manie. Un de ces hommes que la postérité excuse quelquefois, parce qu'elle est dans le doute de savoir s'ils ont bien connu toute la profondeur du mal qu'ils se sont prêtés à faire, et parce qu'il leur arrive d'aller le pleurer à l'écart, après qu'il est accompli et irréparable. Gens dangereux, les plus perfides ennemis des nobles choses qu'ils aiment, car ils les combattent avec le mot de ralliement de leurs vrais défenseurs.

Lisez l'*exposé des motifs* du nouveau projet de loi : en

maint endroit la conscience y parle avec une sorte d'éloquence. A travers les divagations de cet esprit naturellement diffus, à travers les stérilités de cette intelligence pleine de lacunes et de brouillards, vous voyez luire des principes vrais; vous entendez les protestations les plus honorables et les plus rassurantes faites avec l'accent de la probité. Il y a comme un combat entre le loyal bon sens de l'homme privé et l'intérêt étroit et despotique de l'homme d'Etat. Vous croyez que ce combat va se terminer tout au moins par une transaction, et que la loi retiendra quelque chose des grands principes invoqués, entrevus, admis par son auteur? Elle n'en garde rien! Le citoyen a discuté la loi; le ministre seul l'a faite. Il n'a étudié les principes que pour les méconnaître. M. Villemain, ennemi systématique de la liberté, universitaire jusqu'au fond de l'âme, ne mentait qu'à la Charte; M. de Salvandy se ment à lui-même. Est-ce faiblesse d'esprit? Est-ce faiblesse de cœur? Est-ce hypocrisie? Nos neveux décideront ce point qui n'est pas indigne des recherches de l'histoire. Ils verront s'il faut condamner M. de Salvandy ou l'amnistier. Pour nous, il n'y a pas d'incertitude sur la marche que nous devons suivre à son égard : nous ne pouvons voir en lui qu'un adversaire très obstiné, très subtil, très dangereux; nous devons le combattre en tout par d'incessants et unanimes efforts.

Du reste, nous sommes loin de le considérer comme invincible; et nous le croirions encore incapable de mener à bonne fin ses projets détestables, mais insensés, lors même qu'il aurait, dans une plus large mesure, le talent de les défendre, et que la puissante coterie universitaire, au lieu de lui être en grande partie hostile,

lui serait favorable ou dévouée. Ce projet nouveau, qui refuse tout à la liberté, particulièrement ce qu'il semble lui accorder, ne nous abat point et nous remplit au contraire de confiance. M. de Salvandy aurait peut-être pu nous diviser, il nous rassemble : c'est le premier service qu'il nous rend contre le monopole et contre lui-même; ce n'est pas le seul. A cette force compacte il donne des armes puissantes : les vérités qu'il a reconnues, les principes qu'il a posés, les aveux nombreux et considérables dont il a semé et en quelque sorte rempli son *exposé des motifs*.

Peu importe ici le but qu'il s'est proposé d'atteindre en employant ce langage. Lorsqu'il déclare que la liberté est non seulement due, mais nécessaire; lorsqu'il s'incline devant les droits de la famille et de la Religion; lorsqu'il proteste qu'il veut accomplir les promesses de la Charte; lorsqu'il affirme que sa loi les réalise, il fait une chose qu'il ne peut défaire : il oppose les protestations de sa raison et de sa conscience aux mesures de sa politique; il flétrit lui-même la loi qu'il nous présente, comme une œuvre de mensonge, ou de faiblesse, ou d'incapacité. Vienne le jour de la discussion, ces protestations solennelles se dresseront pour l'accabler, pour écraser sa loi sur le marbre de la tribune. Sincère, il sera vaincu par la logique; hypocrite, il sera de plus flagellé par l'opinion. Nous le verrons, comme son prédécesseur, qui ne s'était pas si compromis et si désarmé, et qui avait plus que lui la faveur de l'auditoire, balbutier des sophismes décriés d'avance, s'accrocher à de vaines arguties, s'épouvanter de sa propre parole qui le trahira toujours, et d'échecs en échecs tomber tout meurtri sur sa loi amendée, sous-amendée, disloquée, mise en pièces.

On s'étonnera peut-être que M. de Salvandy n'ait pas prévu ce sort, ou que, le prévoyant, il ait, comme à dessein, multiplié, de ses propres mains, les obstacles qu'une situation si bien connue lui commandait d'éviter. Pourquoi, dans l'*exposé des motifs*, ces principes vrais, ces aveux honorables, mais destinés les uns et les autres, la loi étant ce qu'elle est, à fournir d'armes excellentes les redoutables adversaires qu'elle doit rencontrer? C'est premièrement que M. de Salvandy n'a pas pour maxime de douter de lui-même. En second lieu, il a reconnu tous ces principes, il a entassé tous ces aveux, parce qu'il ne pouvait autrement faire. Plus habile ou plus modeste, il aurait pu s'effrayer davantage d'une pareille nécessité, la subir de moins bonne grâce, l'alléger un peu; au point où nous en sommes, après le mouvement qui s'est fait dans le pays, après la déconfiture de M. Villemain et le naufrage de M. Thiers, ni lui, ni personne ne pouvait l'esquiver entièrement. Le projet de M. de Salvandy n'est pas, sans doute, le dernier qu'il faudra enterrer. Il en sera présenté plus d'un encore, peut-être, dont les préjugés, les intérêts, les passions universitaires auront seuls combiné les inexécutables dispositions. Mais l'esprit de liberté fera violence à ces tentatives du monopole blessé à mort, et concourra, bon gré mal gré, à la rédaction de l'*exposé des motifs;* il y insérera de force la vive et puissante protestation du droit. Vainqueur de la conscience de ceux qui le nient, le droit réagira contre les plans iniques formés à son ombre; il ne cessera de les détruire, jusqu'au jour où il aura pris enfin sa place et son trône dans cette enceinte de la loi, aux portes de laquelle on s'imagine encore pouvoir le retenir comme une menteuse enseigne.

Voilà ce que nous avons gagné, et telle est la base inébranlable de nos espérances. Nous avons besoin de la constater avant d'entreprendre l'examen approfondi du nouveau projet; car les Catholiques ne doivent pas attendre, même à demain, pour recommencer avec plus de vigueur une lutte que de mutuelles attentes avaient apaisée, et qui ne doit cesser qu'au jour du triomphe. La loi Villemain déchirée à la Chambre des Pairs, le Rapport de M. Thiers enterré à la Chambre des Députés, le devoir de soutenir la liberté d'enseignement imposé à un nombre considérable de députés, sont les causes véritables de tout ce qu'il y a de singulièrement avantageux pour nous dans *l'exposé des motifs* présenté par M. de Salvandy. En persévérant dans cette voie, nous obtiendrons des résultats plus signalés et plus positifs.

IV.

NOUVEL ÉCRIT DE M. L'ABBÉ DUPANLOUP.

28 avril 1847.

Le Comité vient de publier un travail de M. l'abbé Dupanloup sur le projet de loi de Salvandy. On retrouve

dans cet écrit les qualités habituelles de l'auteur : une connaissance approfondie de la question; une argumentation vive, nette et pratique. Nous avions raison de dire, il y a quelques semaines, avec le regret de n'apprécier pas tout-à-fait comme M. Dupanloup l'*état de la question,* que si les principes émis en certaines occasions par certains amis du monopole, semblaient de nature à satisfaire les esprits conciliants, les mêmes personnages sauraient réduire ces principes en mesures que repousseraient énergiquement tous les défenseurs de la liberté. Il serait, en effet, difficile de porter au projet de loi de M. de Salvandy des coups plus forts et plus efficaces que ceux dont le poursuit aujourd'hui cette main exercée. Nous étions sûrs d'avoir prochainement à lui rendre cette justice.

L'extrême courtoisie que M. Dupanloup observe, selon sa coutume, dans sa polémique envers des hommes dont il n'est qu'à regret l'adversaire, et aux bonnes intentions desquels il n'a pas cessé de croire, même en ces derniers temps, ajoute une force nouvelle à la solidité remarquable de son écrit. Il dit lui-même qu'il cède à son devoir plutôt qu'à son goût, et que, prêtre, il n'a pu oublier, en combattant, qu'il est le ministre obligé de la paix. Ce sont donc uniquement des pensées de justice et de paix qui l'animent et inspirent sa critique. « C'est elles, dit-» il, qui me commandent en ce moment l'examen le » plus attentif, le plus sérieux et le plus impartial; c'est » elles qui me font un devoir de ne refuser aucune jus-» tice, aucun hommage aux pensées, aux efforts, aux » aveux, aux principes qui en sont dignes, comme aussi » de déclarer nettement mes regrets, si l'étude appro-» fondie de l'important projet de loi qui nous occupe a

» dû m'en laisser. » On voit, en lisant sa brochure, que cette étude lui en a laissé beaucoup, et de plus d'une espèce.

M. Dupanloup a divisé son ouvrage en deux parties, précédées d'une courte introduction où il expose ses idées sur le caractère que doit garder la polémique religieuse. Ces idées, toutes fort respectables et que nous admettons en grande partie, auraient pu néanmoins être supprimées. En se justifiant, comme il le fait, d'employer une forme à laquelle tout le monde rend hommage, M. l'abbé Dupanloup s'expose à laisser supposer que tout autre forme lui paraît condamnable et mauvaise. Les Catholiques sont entourés d'adversaires qui, sans perdre aucune occasion de les accabler de calomnies, s'entendent admirablement pour les accuser de violence et d'injustice. Ce reproche a été fait à la plupart de nos vénérables évêques. M. de Salvandy le leur fait encore, et nous savons si les laïques ont été plus ménagés. Quelles clameurs ne se sont pas élevées contre les prétendus excès des plus éloquents et des plus illustres! Il était au moins inutile que M. l'abbé Dupanloup parût donner son assentiment à ces récriminations fort peu justifiées. Tout au moins aurait-il dû, s'il les trouvait fondées en quelque cas, préciser le cas, afin que nos adversaires n'en vinssent jamais à s'emparer d'une objection particulière contre tel ou tel défenseur de la cause religieuse, comme d'une arme générale contre la cause elle-même.

M. Dupanloup annonce qu'il pourra un jour s'expliquer sur ce qu'il croit les *conditions essentielles d'une polémique religieuse vraiment digne de ce nom*. Ce travail, s'il le fait, ne manquera ni d'intérêt ni d'utilité; mais, malgré la supériorité de son talent, il n'érigera ja-

mais en système la pratique particulière qui lui a valu tant de succès. Ne jamais s'occuper que des adversaires que l'on respecte, et ne tenir nul cas des autres; ne nommer que ceux dont on peut faire en même temps l'éloge; n'en blesser aucun, pas même ceux qui crient à l'outrage devant l'apparence de la contradiction, pas même ceux qui se blessent du silence, c'est un beau rêve! mais un rêve, toutefois, qu'il importe de ne pas prolonger, lorsque l'on tient à éviter un malheur plus grand que le malheur de blesser des adversaires, celui d'être injuste envers des amis. Dans une mêlée, tous les combattants n'ont pas ces avantages d'esprit, de caractère et de position qui leur permettent de choisir leurs ennemis. Les héros sont louables de ne livrer que des combats singuliers et de ne s'adresser qu'à des héros; ils auraient tort de mépriser les rudes fantassins qui font le coup de feu à tout venant depuis le commencement de la campagne, et qui ont gardé le camp durant la nuit. En somme, c'est ce peuple qui fait l'armée.

Mais la question reviendra lorsque M. Dupanloup jugera bon de régler les conditions de la polémique religieuse. Occupons-nous de sa brochure, où nous trouvons mieux que des théories.

La première partie se compose de citations destinées à relever les points sur lesquels il peut y avoir accord entre les pensées de M. de Salvandy et les pensées des catholiques. M. l'abbé Dupanloup rencontre ici amplement à louer. Comme nous l'avons dit, le ministre, dans ce travail préliminaire, rend hommage à tous nos principes et fortifie toutes nos réclamations, ou du moins peu s'en faut. Il est vrai que l'Université peut puiser les mêmes avantages à la même source. L'*exposé des motifs* est

une contradiction perpétuelle, une sorte de dialogue entre l'esprit de monopole et l'esprit de liberté. Ils parlent tous deux fort haut, fort bien; l'esprit de liberté a même le dernier mot dans l'exposé des motifs; malheureusement, il se tait là, et l'esprit de monopole parle seul dans la loi.

La seconde partie, très supérieure, selon nous, à la première, se divise en cinq chapitres fort courts, mais pleins de choses qui entraînent la conviction du premier coup, et qui ensuite, quand on les relit attentivement, comme nous nous en sommes donné le plaisir, triomphent par le triple mérite de la clarté, de la logique et de la bonne foi. Voici le sommaire de ces cinq chapitres :

1° Le nouveau projet de loi est incomparablement moins libéral que le projet de M. Guizot, voté par la Chambre des députés en 1837;

2° Le nouveau projet de loi anéantit toutes les libertés d'enseignement dont on jouissait sous le régime du monopole;

3° Le nouveau projet de loi conserve les restrictions et les entraves les plus exorbitantes de l'ancien monopole;

4° Le nouveau projet de loi prépare l'anéantissement des institutions de plein exercice actuellement existantes, et rend, pour l'avenir, l'existence de tous les établissements libres absolument impossible;

5° Enfin, le nouveau projet de loi blesse au cœur le principe même de la liberté d'enseignement en instituant l'Université juge et arbitre de ses concurrents.

Nous pourrions prendre au hasard dans cette seconde partie de l'écrit de M. Dupanloup, partout nous retrouverions la même force et la même clarté. Après lui, il reste sans doute beaucoup à dire sur la loi Salvandy; il a voulu être court, il a passé vite. Il s'est interdit les considérations générales. Il a considéré certains côtés élevés de la question comme déjà suffisamment traités, ou comme ne rentrant pas dans le cadre précis et pour ainsi

dire *portatif* qu'il a voulu remplir; mais, sur les points qu'il a touchés, il a dit l'essentiel, et l'on ne trouvera rien à ajouter ni à répliquer.

V.

LES FRUITS DE L'ARBRE.

6 mai 1847.

« Il y a quarante ans précisément cette année, dit » M. le Ministre de l'instruction publique, que l'Univer- » sité possède le privilége légal et exclusif d'élever la » jeunesse française..... L'Université doit donc *porter la* » *responsabilité de l'état actuel des classes instruites de* » *la nation.* » C'est une des grandes vérités qui brillent dans l'*exposé des motifs* du nouveau projet de loi sur l'enseignement secondaire. Oui, l'Université est responsable de l'état actuel des classes instruites de la nation! Les partisans de la liberté l'ont dit maintes fois, et presque toujours cette parole a provoqué de telles clameurs, qu'il a bien fallu croire qu'on ne la prenait pas pour un

compliment. M. de Salvandy sera sans doute écouté de meilleure grâce.

Or, quel est l'état actuel des classes instruites de la nation? Que font-elles? Que savent-elles? Où en est la moyenne des caractères et des esprits?

Nous ne donnerons point nos impressions personnelles, on en pourrait contester l'exactitude. Il y a une bouche de fer qui parle tous les jours, qui tait beaucoup de choses malgré son cynisme, mais dont personne ne peut mettre en doute la cruelle véracité : c'est la presse judiciaire, trompette scandaleuse du scandale; nous ne l'écouterons point. Aux couleurs sous lesquelles elle nous peint la vie privée des classes instruites, on pourrait objecter qu'il ne faut pas étudier la société dans l'enceinte des cours d'assises. La fourberie, le vol, l'adultère furent de tout temps. Croyons que de tout temps aussi il y eut pareil nombre de causes inscrites au rôle; que de tout temps les tribunaux eurent à punir une semblable abondance d'actions lâches, de criminels naïvement pervers; que de tout temps les idées morales furent aussi rares dans les prévenus, dans les avocats, dans l'auditoire et jusque sur le banc des juges. Laissons les tribunaux, où la société ne fait voir que ce qu'elle a d'impur; contemplons-la dans son innocence, dans ses plaisirs légitimes, dans ses goûts épurés, dans ses affaires, dans ses splendeurs. Quel enseignement nous donnent, quels témoignages nous apportent le théâtre, la littérature et les arts? Mais il faut détourner les yeux, il semble que nous soyons encore à la cour d'assises. Ce sont les mêmes héros, les mêmes doctrines, le même langage, les mêmes aventures. Seulement, à la cour d'assises, on ordonnerait le huis-clos, le crime y serait humilié et puni : il est ici

absous, justifié, glorifié, triomphant. Le théâtre et le livre n'ont produit avec succès, depuis quinze ans, que des types immondes ou infâmes. L'auteur de *Lélia* est détrôné par l'auteur du *Juif-Errant*. Pour obtenir la palme, ce n'est pas assez de descendre plus avant dans le mal, il faut descendre plus avant dans l'ordure. Le talent, même lorsqu'il se dégrade, a encore des scrupules qui nuisent à sa fortune; mais, quand le style est abject comme la pensée, on rassemble et on enlève cent mille lecteurs. Que faut-il penser de *ces classes instruites* qui dévoraient les *Mystères de Paris* dans le *Journal des Débats,* le *Juif-Errant* dans le *Constitutionnel,* et qui savourent en ce moment *la Dernière Incarnation de Vautrin* dans la *Presse!*

Nous le demandons à M. de Salvandy. Président honoraire de la Société des gens de lettres, il doit avoir lu, comme tout le monde, quelque chose de ces différents ouvrages, modèles copiés et outrés, dans la presque totalité des journaux, par le fretin de ses confrères: Ces lectures indiquent-elles, chez ceux à qui elles plaisent et qui n'en veulent pas d'autres, un sens moral, un goût littéraire bien flatteur pour ceux qui les ont élevés? Voilà plusieurs années déjà que les *classes instruites* ont laissé, comme un régal devenu trop fade, les romans didactiques contre la famille, contre la Religion, contre le mariage; elles mordent aux feuilletons d'à présent, qui sont en quelque sorte la pratique hideuse des mœurs dont ces livres étaient la théorie. Elles ne peuvent s'assouvir; il en faut toujours. Toujours de l'adultère, toujours des meurtres, toujours de l'argot, toujours cette indescriptible fange! Les spéculateurs en journaux se disputent et s'arrachent les

écrivains qui s'y plongent le plus avant. La langue du monde roule aujourd'hui, dans ses flots troublés par l'obscène cohue des feuilletonistes, mille mots ignominieux, tristes indices des lieux qu'elle parcourt. Sous Louis XIV, elle s'enrichissait du substantif *pudeur*. Notre époque lui donne le verbe *flouer*.

L'art, nous parlons de l'art que l'on goûte et que l'on encourage, comme nous venons de parler de la littérature qu'on lit, l'art est un proxénète de luxure. Si M. de Salvandy, trop occupé de ses plans universitaires, n'a point exploré les romans à la mode, il a vu du moins les tableaux, les statues, les images, toutes les productions de cet art dont la fécondité atteste assez les succès. Qui peut, dans la ville, échapper à la nécessité de les voir? Quelle est la rue et quelle est la muraille qu'elles ont laissées chastes? Deux artistes attirent si bien l'attention au salon de cette année, que ce serait une injustice de ne les point décorer; l'opinion leur décerne cette récompense; ils la recevront certainement, l'un pour une œuvre impudique, l'autre pour une œuvre lascive.

Tout ce qui n'est pas marqué au cachet de la volupté, passion dominante, et qui ravale même les autres passions, en leur donnant on ne sait quel caractère plus bas et plus misérable; tout ce qui ne naît pas de cette inspiration déplorable est faux et imbécile. Quoi de plus niais, de plus contraint, de plus gauche aujourd'hui dans les arts que tout ce qui tend à la grandeur? Quoi de plus servile? La seule luxure a des inventions; pour le reste, nous copions tout, et nous copions mal. M. de Bonald, qui a dit avec tant de sens que la littérature (à quoi il faut ajouter l'art) est l'expression de la société, a dit aussi qu'un peuple qui a des mœurs voluptueuses est près d'avoir

des mœurs féroces. Il le disait en comparant la France de 1788 à la France de 1793.

Où en sont la probité dans le commerce, l'humanité dans l'industrie? L'un trompe, l'autre tue. On a fait de gros volumes inutiles et peut-être funestes, pour prévenir le public contre les ruses des marchands; les livres des économistes sont le martyrologe des travailleurs. La philosophie s'indignait jadis contre les princes qui sacrifiaient la vie des hommes pour s'emparer d'un coin de terre où reposait souvent un grand intérêt public; dans le seul but de s'enrichir, un manufacturier affame et décime sans scrupule tout un canton. Que l'on dise ce qu'on voudra des nécessités de la production et du travail; ce qui est vrai, c'est que la dureté du riche envers le pauvre est extrême et sans mesure, comme la haine de ce dernier. Le baron du moyen âge écrasait parfois les hommes sous les pieds de son cheval; le baron industriel broie dans ses machines les hommes, les femmes et les enfants. Qu'en résulte-t-il? « Des révélations douloureuses ont fait voir, dans ces derniers temps, combien » il faut agir sur une partie nombreuse du peuple des » villes et des campagnes pour lui apprendre la soumission, la bienveillance et le respect. *Peut-être* y a-t-il » aussi *quelque chose à faire* pour pénétrer les classes » placées le plus près de celle-là de ces sentiments de » bienveillance et de sollicitude fraternelle envers nos » semblables, qui préviendraient aussi *bien des catastrophes* (M. de Salvandy, *Exposé des motifs*, p. 74). » Le Ministre, qui clôt par ce *peut-être* inquiétant les considérations qui précèdent son projet de loi, les ouvre par une réflexion qui n'est pas moins significative : « Les » classes aisées et instruites sont toujours, quoi qu'on

» fasse, celles qui exercent l'action la plus directe et la » plus décisive sur la marche des événements, sur les » progrès de la civilisation, sur la stabilité au dedans, et » sur l'ascendant au dehors » (p. 2). Entre ces deux vérités, M. de Salvandy a renfermé bien des contradictions; mais, en dépit de ces contradictions, on peut voir s'il est satisfait lui-même de l'état de nos mœurs, telles que l'Université les a faites, et, s'il faut l'en croire, lorsque, un peu plus loin, jetant un regard d'ensemble sur le tableau, il le déclare *consolant*.

Nous ne pensons pas, pourtant, que ce soit le spectacle de la vie politique qui lui ménage des consolations. Ce qui se passe tous les jours dans ces hautes sphères n'est point fait pour charmer les regards d'un homme de bien. Ni l'homme d'Etat, même celui qui tient le portefeuille et qui n'est pas menacé de le perdre, ni le simple citoyen, de quelque optimisme qu'il soit pourvu, ne peut contempler sans tristesse, et, nous osons le dire, sans terreur, ces petitesses de l'ambition, ces fureurs de l'avarice, cet abaissement effronté des caractères qui donnent lieu quotidiennement à tant d'actes cyniques. En vérité, M. de Salvandy lui-même se déclarerait content de l'action des classes instruites sur la marche des événements, sur les progrès de la civilisation, sur la stabilité au dedans, sur l'ascendant au dehors, que nous récuserions sa parole et que nous attendrions qu'il ne fût plus ministre pour croire, non pas à sa raison, mais seulement à sa sincérité. Au ministère, on voit les choses en beau; quand on n'est plus ministre, on les voit telles qu'elles sont, et l'on s'écrie : « Le mal est immense! Pour peu qu'on le » sonde, pour peu qu'on regarde sérieusement et de » près l'état moral de ces masses d'hommes, l'esprit si

» flottant et le cœur si vide, qui désirent tant et qui es-
» pèrent si peu, qui passent si rapidement de la fièvre à
» la torpeur de l'âme, on est saisi de tristesse et d'effroi.
» Catholiques ou protestants, prêtres ou fidèles, ne vous
» inquiétez pas les uns des autres, inquiétez-vous de
» ceux qui ne croient point (M. Guizot, *Revue fran-
» çaise*, juillet 1838)! »

Ceux qui ne croient point, qui sont-ils, sinon les enfants de l'Université?

Ces masses d'hommes à l'esprit flottant, au cœur vide, menaçantes dans la pauvreté, menacées dans l'aisance, et bien faites en vérité pour remplir l'âme de tristesse et d'effroi; ces masses ont-elles au moins ces lumières de l'intelligence auxquelles on espère pour les occuper, pour les protéger, pour les contenir, et qui sont en même temps un élément si nécessaire de la force politique de la France? Nous laissons parler M. de Salvandy.

Il constate d'abord que les classes *aisées et instruites* ont besoin de mœurs et de lumières pour se défendre; il remarque ensuite, invoquant l'expérience de plus d'un demi-siècle, « combien *il est difficile de donner à l'ordre,
» aux lois, à tous les intérêts sociaux, une base solide,
» quand ils ne s'appuient pas aux sentiments et aux prin-
» cipes qui sont les fondements de toute sociabilité aussi
» bien que de toute moralité parmi les hommes*, » c'est-à-dire aux sentiments mêmes que l'Université a le plus ruinés par son scepticisme universel. Puis, ces principes posés, M. de Salvandy déclare tout-à-coup que les classes instruites ne sont pas instruites! On le savait. Des Français l'avaient reconnu avec tristesse, l'avaient avoué avec douleur; des étrangers l'avaient proclamé avec un mépris mêlé d'étonnement. Ce n'est donc pas une découverte

que M. de Salvandy vient de faire; mais il faut que le mal soit profond, pour que le Ministre de l'instruction publique, le grand-maître de l'Université de France, se décide à le laisser voir. Et nous ne savons quels arguments plus forts on pourrait employer pour condamner le monopole qu'il veut maintenir :

« *Dans la société moderne, pendant de longs siècles, le principe chrétien a pourvu et a suffi à tout.*

» Les fondations privées, les fondations communales ou royales, les fondations ecclésiastiques, sous les noms divers d'universités, d'instituts religieux, de corporations enseignantes, avaient multiplié les foyers d'instruction, sans mettre en présence la famille et l'Etat, l'épiscopat et l'autorité civile, parce que, tenant à l'Etat par leurs priviléges, ou à l'Eglise par leurs règles, mais indépendantes, rivales, *elles rassuraient, par leurs rivalités mêmes, la souveraineté de la puissance publique et les libertés de la famille.*

» L'Etat n'enseignait pas. Pourquoi l'eût-il fait! il voyait partout des maîtres et des écoles *suscités et entretenus par le trésor libre des largesses successives de la foi et de la charité.* Ces maîtres, la plupart du temps, ne l'inquiétaient pas sur la direction des esprits, ni ces écoles sur la prospérité des études, car c'étaient elles qui les avaient recueillies et sauvées.

» L'industrie de l'instruction n'était pas née.

» Dans ce régime, il n'y avait pas de place pour la spéculation privée.

» L'INSTRUCTION ÉTAIT PRESQUE PARTOUT GRATUITE, PARCE QU'ELLE ÉTAIT RELIGIEUSE.

» Les écoles étaient ouvertes à tous. La jeunesse était sollicitée de toutes parts à s'y presser, et s'y pressait en conséquence DEUX FOIS PLUS NOMBREUSE QU'AUJOURD'HUI.

» Dans l'ancien régime, en 1760, quand la France comptait 24 millions d'habitants à peine, le nombre des étudiants livrés aux études classiques, dans environ 850 colléges, dont les traces sont restées et ont quelque analogie *avec les nôtres*, montaient à environ 75,000. Il faut ajouter environ 100 autres colléges dont on a découvert l'existence, mais dont les états ne nous sont pas parvenus. Il faudrait ajouter encore tous ceux dont le nom même n'est pas arrivé jusqu'à nous, et la

foule d'étudiants connus et inconnus que chaque communauté, chaque chapitre, chaque curé dans sa paroisse, et presque chaque ecclésiastique élevait dans les lettres latines. On pourrait donc presque avec certitude doubler les chiffres constatés. Et on a vu où nous en sommes à cet égard. »

M. de Salvandy fait ensuite observer qu'aujourd'hui la France, avec 36 millions d'âmes, c'est-à-dire avec 12 millions de plus qu'en 1760, n'a en tout que 365 colléges, et dans ces colléges ou dans les établissements privés un nombre d'élèves à peine égal aux 75,000 de l'ancien régime.

« *Et encore le chiffre des élèves de l'instruction secondaire nous donne-t-il aujourd'hui des résultats trompeurs, tandis que les chiffres de l'ancien régime pouvaient être doublés.*

» *La différence de l'ancien régime à l'état présent est donc énorme,* PUISQUE LA POPULATION DU ROYAUME S'EST ÉLEVÉE DANS LA MÊME PROPORTION OU LA POPULATION LETTRÉE A DÉCHU.

» Nous n'avons pas, sur l'ensemble de la société française, 80 mille citoyens munis d'une éducation réellement complète. Si on considère que beaucoup ont été élevés aux frais de l'Etat, que beaucoup n'ont pas l'âge ou la fortune nécessaire pour siéger dans les colléges électoraux; que la moitié, assurément, n'exerce pas le droit de suffrage, on reconnaîtra que, le corps politique se composant de 24,000 électeurs qui disposent des destinées publiques par leurs votes sur les affaires et sur les hommes, les *quatre cinquièmes* d'entr'eux n'ont pas fait ces études de l'histoire, de l'antiquité, de la philosophie, sans lesquelles il n'y a pas de connaissances générales et élevées des choses humaines.

» ET CE N'EST PAS TOUT.... »

Ce n'est pas tout! Et qu'y a-t-il donc encore? Il y a que « l'instruction publique ne fournit pas même aux » services publics le nombre d'hommes instruits qui y » seraient nécessaires ou désirables; » que « l'Université, » malgré tout ce qui a été fait pour elle, *manque de* » *sujets;* » que « les établissements particuliers *en man-* » *quent bien davantage;* » que « nos écoles spéciales, et

» par suite plusieurs des grands services de l'Etat dans » l'ordre militaire et civil, ceux précisément qu'on ap- » pelle des Armes ou des Institutions savantes, se re- » crutent en majorité d'hommes instruits, sans doute, » mais qui n'ont pas fait d'études classiques, ou qui n'en » ont fait que d'incomplètes. »

Si maintenant, à notre tour, nous cherchions ce que savent ceux qui savent, non pas les bacheliers, dont l'ignorance est proverbiale, mais les savants de profession, ceux qui tiennent classe et font des livres ; si nous pouvions examiner ici le désordre, la confusion, les lacunes de leurs connaissances, la fragilité de leurs systèmes; si nous écoutions les pédagogues demandant ce que c'est que la méthode, les philosophes demandant ce que c'est que la philosophie, les médecins demandant ce que c'est que la médecine; si nous examinions les manuels d'histoire, les grammaires, les résumés qui se vendent à la librairie de Hachette; si nous demandions seulement aux imprimeurs où ils vont chercher des correcteurs lorsqu'ils veulent publier un livre grec : après avoir écouté jusqu'au bout la confession de M. le Grand-Maître, nous pourrions dire à notre tour : ET CE N'EST PAS TOUT !

Comme pour atténuer l'effet du contraste que sa conscience l'oblige de présenter entre le régime ancien et le régime actuel de l'instruction publique, M. de Salvandy insinue, tantôt, contre toute loyauté, que le Clergé demande le monopole de l'enseignement, à quoi nous ne répondrons rien, sinon qu'il sait bien le contraire; tantôt que le peu d'hommes qui, dans la société présente, ont été formés en dehors de l'Université, sont tout-à-fait semblables aux autres. En premier lieu, cela ne prou-

verait pas que le monopole soit bon et qu'on dût le maintenir. En second lieu, nous devons lui déclarer qu'il se trompe. La masse des hommes instruits qui n'ont pas été élevés par l'Université l'ont été par l'Eglise : ces hommes composent le Clergé. Chacun peut dire si, pour la force du caractère, la dignité de l'esprit, la gravité et la pureté des mœurs, le Clergé ressemble au monde. Quant aux lumières, il faudrait qu'il fût bien ignorant pour l'être autant que ceux qui l'accusent. C'est une question à traiter à part et que nous examinerons dès qu'on le voudra. Nous rechercherons si la culture des évêques est au-dessous de celle des préfets; si les curés doivent aller à l'école des maires. Nous ne voulons aujourd'hui mettre en saillie qu'un seul fait : l'Eglise, en France, voit chaque année, proportion gardée, autant d'élèves du sanctuaire entrer dans la carrière de l'apostolat et du martyre, que l'Université voit de ses élèves entrer dans la carrière des emplois militaires. Pour le reste, il n'y a point de comparaison à faire. Il n'y a, pour les élèves du Clergé, que des vocations de dévouement; le monde n'en connaît guère de cette nature.

Mais M. de Salvandy veut conserver le monopole, et tout ce qu'on lui objecte contre le monopole le frappe aussi peu que ce qu'il voit et signale lui-même. A force de vouloir le monopole, il le croit indispensable, il déclare la liberté impossible; et, quand il rencontre des arguments semblables à ceux qu'il a produits, il se retranche derrière la nécessité. M. Guizot a parfaitement peint cette situation d'un homme d'Etat, qui cède devant le mal par peur d'y appliquer le remède : « Comment » prendrais-je l'initiative? Comment accepterais-je la » responsabilité? C'est dans la société même, dans les

» âmes que le mal réside. Elles sont faibles, chance-
» lantes, inertes, pleines de doute et d'impuissance.
» Qu'elles se relèvent et se règlent elles-mêmes. Je n'y
» fais point obstacle. C'est tout ce qu'on a le droit de me
» demander, car je ne puis rien de plus.

» Mauvaise apologie de la faiblesse d'esprit et de
» cœur (1) ! »

VI.

LA POLÉMIQUE UNIVERSITAIRE.

8 mai 1847.

Nous avons publié avant-hier la protestation de S. E. le cardinal de Bonald contre le projet de loi de M. de Salvandy. Le *Journal des Débats* fait ce matin à l'illustre archevêque de Lyon une réponse significative. Il annonce, avec beaucoup d'éloges, la nouvelle brochure d'un écrivain qui s'est déjà fait distinguer dans la polémique universitaire, M. F. Genin. Tout le monde connaît la spécialité de M. Genin. Ce professeur est l'auteur des plus violents et des plus injurieux pamphlets que

(1) De l'*Etat des âmes*. *Revue française*. Octobre 1838.

l'Université ait lancés contre l'Eglise. On lui doit de gros volumes, de longs articles, de petits écrits anonymes; nous l'avons vu éditeur, traducteur, compilateur, plagiaire; il a si bien travaillé, que le *Journal des Débats* l'a trouvé savant et le *Constitutionnel* plein d'esprit; le *National* le met encore plus haut; enfin, il n'y a guère que le public qui ne le tienne pas en grande estime.

Dans toutes ses productions, traductions, réimpressions, compilations, M. Genin se propose d'établir que tout le Clergé est jésuite, que les jésuites sont tous ignorants, tous méchants, tous avares, tous fanatiques, tous féroces, tous corrompus, tous bêtes, et néanmoins tous très adroits; et que la Religion, défigurée par eux, n'est plus aujourd'hui qu'un ensemble de supercheries grossières, dont le Clergé se sert pour escroquer l'argent de ceux qu'il abrutit. C'est encore sa thèse aujourd'hui, et nous savons désormais comment la presse universitaire soutiendra le nouveau projet de loi. Comme en 1843, 1844 et 1845, l'Eglise réclame; comme alors, elle sera calomniée. L'Université, toute réflexion faite, ne voit point de marche plus sûre.

Le nouvel écrit de M. Genin est intitulé : *Ou l'Eglise ou l'Etat*. L'auteur y démontre, à sa manière, que si le monopole absolu de l'enseignement n'est point remis à l'Etat, c'est-à-dire à l'Université, il appartiendra infailliblement à l'Eglise, c'est-à-dire aux Jésuites. Et alors qu'arrivera-t-il?

« Il arrivera que, grâce à ses infinies ressources d'intrigue et d'argent, avec ses cent mille moyens de captation et d'influence occulte, la chaire, le confessionnal, le chevet des mourants, etc., le Clergé sera en *vingt-quatre heures* maître absolu de toute l'instruction publique.

» Eh bien, le Clergé instituteur, c'est le Clergé législateur.

» Et le Clergé législateur, c'est la pure théocratie.

» Et la théocratie, savez-vous ce que c'est? Peu après que l'Espagne avait été sillonnée par nos armées, en 1827, il y a vingt ans à peine, un homme a été brûlé vif à Madrid. »

M. Genin ne s'avance pas sans de bonnes autorités. Il cite Salgues et Fiévée. Voici une épigraphe qu'il emprunte à ce dernier et qui résume assez bien l'esprit de son ouvrage : « Il faut que nous soyons gallicans ou que » nous redevenions encore une fois athées ou indiffé- » rents à la manière du XVIII^e^ siècle; car, pour retomber » dans l'*imbécillité*, le siècle ne le peut plus. »

L'imbécillité, la théocratie pure, le Clergé instituteur, *seulement en partage égal avec l'Etat*, c'est la même chose. L'athéisme, assurément, vaut bien mieux qu'un tel danger! Car, dit M. Genin, « je ne crains pas que » nous retombions dans l'*imbécillité*, je suis tranquille » sur le résultat définitif; mais je crains que ceux qui » veulent nous ramener à l'imbécillité, les Jésuites, puis- » qu'il faut les appeler par leur nom, ne nous fassent » cruellement souffrir en nous traînant vers leur but. »

M. Genin n'a pas pour unique dessein de sauver le siècle, en l'empêchant de retomber dans l'imbécillité. Il a un fond de piété qu'il demande que l'on reconnaisse, et il veut aussi servir la Religion. « Je proteste de mon » profond respect pour la Religion. J'espère bien ne » jamais écrire une ligne dont elle ait à se plaindre. Je » n'attaque que les Jésuites, qui sont l'opposé de la Reli- » gion. La Religion n'est point en cause. Son nom sacré » n'est ici qu'un masque destiné à couvrir des vues plus » mondaines. » Dans le Clergé même, il y a des prêtres que M. Genin distingue et nomme avec honneur. En

général, il estime les prêtres interdits. Ceux-là servent la Religion. Ils méritent de n'être pas jésuites. Mais les Bonald, les d'Astros, les Clauzel de Montals, les Parisis, voilà les corrupteurs de l'Evangile. M. Genin est surtout animé d'un saint zèle contre les laïques qui se mêlent de réclamer la liberté de l'Eglise. L'un d'eux a dit un jour qu'il fallait que les Catholiques, pour obtenir justice, devinssent un embarras sérieux. « Qui a prononcé *ces* » *paroles impies*, s'écrie le dévot universitaire? Le chef » des ligueurs du XIX^e^ siècle, M. le comte de Montalem- » bert. Sur cette phrase le parti est jugé..... J'espère » que la voix de Jésus-Christ se fera entendre par dessus » la clameur imprudente et séditieuse de M. de Monta- » lembert. M. de Montalembert appelle le Clergé à l'in- » trigue, et moi je le rappelle à l'Evangile. Qui de nous » deux lui parle en véritable ami? »

Ayant ainsi pris ses sûretés, ce *véritable ami* de la Religion s'abandonne à la ferveur qui l'anime. Il se jette d'abord sur M. de Bonald, « par la grâce de S. M. Louis-Philippe, archevêque de Lyon et cardinal, et primat des Gaules de sa grâce particulière. » Nous ne savons si c'est la robe rouge ou la vertu qui produit cet effet, mais M. Genin ne peut parler froidement de ce prélat illustre. Il insulte volontiers tous les prêtres, mais avec un plaisir plus visible celui-ci. On a observé ce sentiment chez certains profanateurs d'églises, ils ont des outrages de choix pour les vases sacrés. M. de Bonald, condamné par le Conseil d'Etat, dit un jour : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*. Sur cette maxime des Apôtres, M. Genin fait un petit commentaire :

« Ravaillac, Damiens, Jacques Clément, Jean Châtel et tant d'autres seront désormais tenus pour des saints parmi les *catholiques;* car

qu'ont-ils fait autre chose que de suivre la maxime de M. de Bonald? La loi humaine leur défendait l'assassinat; mais ils se sont dit : il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Ce sont des martyrs du catholicisme de M. le Cardinal archevêque primat des Gaules, de ses confrères adhérents et de M. de Montalembert. Fieschi n'avait aussi qu'à dire : J'ai reçu du ciel l'ordre de construire ma machine infernale; il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes Voyez quel scandale et quel embarras! On eût été dans l'alternative de laisser le monstre impuni ou de donner un démenti à la sainte maxime de M. de Bonald. »

L'intérêt de la Religion ordonne encore à M. Genin, qui est fort bon gallican, de protester contre le culte de Grégoire VII :

« De saint Grégoire VII, comme ils (les jésuites) disent en leur langage, de saint Grégoire VII, dont ils veulent à toute force introduire chez nous le culte, justement parce que l'Eglise-gallicane n'a jamais voulu reconnaître la sainteté d'un homme canonisé pour avoir délié les sujets du serment de fidélité envers leur souverain, et s'être attribué la monarchie universelle. »

Pour mieux ruiner la mémoire de ce Pape et pour montrer combien les *Jésuites* sont persévérants, M. Genin cite une lettre de Condorcet à Turgot. Nous offrons ce précieux document à M. l'abbé de Genoude qui, peut-être, ne le connaît pas (1). La lettre de Condorcet est du 12 mai 1772; elle fait, par conséquent, le plus grand honneur à l'un de nos rois :

« Nos prêtres ont essayé de faire observer dans la chapelle de Versailles l'office d'Hildebrand, dont les papes ont fait un saint, sous le nom de Grégoire. Le Roi, qui a vu ce nom dans le bref de sa chapelle, l'a fait rayer, de l'avis de son conseil. On a nommé une commission pour examiner les brefs des communautés religieuses et voir s'ils ne font point la fête d'Hildebrand ou de quelque autre maraud. »

(1) L'abbé de Genoude faisait la guerre à saint Grégoire VII dans sa *Gazette de France*.

Sur quoi M. Genin s'écrie, tout affligé : « Qu'on essaie » aujourd'hui d'aller contrôler les prières des moines » dans leurs couvents! »

Tel est le ton continuel de cet écrit. Ce que l'auteur n'ose pas dire lui-même, il l'emprunte aux maîtres, et il se procure ainsi la digne joie de descendre aux dernières ignominies du vocabulaire. La correspondance de Voltaire avec d'Alembert et Condorcet lui fournit des ressources précieuses. « Dès l'année 1774, dit-il, les Jésuites suivaient la même tactique qu'ils emploient aujourd'hui. On se prépare à envahir tout doucement l'Université pour la supplanter un peu plus tard..... » Et d'Alembert écrit à Voltaire : « Vous sentez tout ce » qu'il y a d'insidieux dans ce projet, et que, dès qu'une » fois la *canaille* (c'est le Clergé) sera établie, elle se » mettra bientôt en possession de tous les avantages » auxquels elle feint de renoncer en ce moment pour ne » pas trop effaroucher les contradicteurs..... Il est clair » que ces *marauds* ne demandent rien en ce moment » que d'obtenir un souffle de vie qui deviendra bientôt, » grâce à leurs intrigues, un état de vigueur et de » santé. » — Condorcet avertit également Voltaire : « Toutes les Congrégations, lui dit-il, ne peuvent être » que des Jésuites plus ou moins déguisés, mais toujours » des Jésuites. » M. Genin ajoute : « Ne semble-t-il pas » que *tout cela* soit écrit d'hier? »

Les *Jésuites* vivants sont traités à peu près comme les *Jésuites* morts. On ne les appelle pas tout-à-fait *marauds* et *canaille,* mais il ne s'en faut guère. Exemple : « L'abbé » Combalot, célèbre par son fanatisme qui le fit con- » damner en Cour d'assises, *cet* abbé Combalot, prêchant » à Tarbes, etc. » Dévoué comme il l'est à la Religion,

M. Genin n'a pas manqué de faire plusieurs sorties contre l'effroyable enseignement que l'on donne aux élèves du sacerdoce. Voici une preuve nouvelle des dangers que cet enseignement présente ; ni M. Michelet, ni le *Constitutionnel*, ni le *Journal des Débats* ne l'avaient encore fait valoir : « Et puis un jour il se trouve un » élève qui va plus loin que ses maîtres, qui pousse à » bout les conséquences de leurs principes. *Souvenez-* » *vous que Lacenaire avait étudié au séminaire de l'Ar-* » *gentière.* »

Il a des façons nouvelles de raconter et d'interpréter les faits les plus connus. Tout le monde a lu le mandement que le vénérable archevêque d'Avignon a publié pour défendre les Hospitalières de cette ville, si indignement persécutées et si lâchement calomniées. M. Genin aussi l'a lu, ce mandement, et voici comment il en parle :

« L'affaire d'Avignon a fait assez de bruit et de scandale. L'évêque *avoue* dans son mandement deux faits de séquestration sur des religieuses. L'une d'elles fut enfermée vingt et un mois en deux époques ; l'autre fut détenue quatre ans ! Il fallut l'occasion d'une incendie pour amener sa délivrance. C'est alors que l'autorité, faisant sa visite, découvrit cette pauvre sœur, dans un cachot, presque nue, enchaînée sur la paille, les fers aux pieds. Sous prétexte d'aliénation mentale, les religieuses lui avaient mis la camisole de force ; elle l'avait deux fois brisée ; enfin on en était venu à bout, et si bien à bout qu'elle était réellement devenue folle : *cela résulte des aveux de l'évêque d'Avignon.* »

On voit pourquoi nous nous bornons à citer. Il serait difficile de trouver, même en ce temps-ci, un écrivain qui eût aussi peu de respect pour ses lecteurs et pour lui-même. C'est un parti pris de mentir et de calomnier dont rien n'approche. Ici M. Genin affirme que l'Irlande est *victime de ses prêtres autant que des Anglais ;* là, que

les Catholiques sont partisans de l'esclavage des noirs : « On les verrait prendre pour oracle leur P. Liguori, dont » ils ont fait un saint de nouvelle fabrique, afin de donner » plus d'autorité à ses maximes; » plus loin, que le Clergé arrache les aumônes des fidèles pour en faire un instrument de domination : « De là vient au peuple son anti- » pathie instinctive pour le Clergé, son mépris pour ceux » qu'il appelle les *calotins*. SON INSTINCT NE LE TROMPE » PAS : le peuple, généreux, sent que le Clergé, essen- » tiellement égoïste, n'est fidèle qu'à soi-même. » L'ouvrage entier est un ramas de traits semblables. Cela va jusqu'à la manie et dénonce parfaitement une autre *imbécillité* que celle où les Jésuites nous poussent, selon M. Genin.

M. Genin conclut que, le Clergé étant la source de tous les maux et le principe de tous les dangers publics, on doit avoir soin non pas de l'opprimer, à Dieu ne plaise! mais de le *comprimer*, car son développement étoufferait d'abord l'Etat; et qu'il ne faut point l'admettre à la concurrence en fait d'enseignement, ni reconnaître à cet égard le vœu des familles, parce que *la famille est hostile au Gouvernement actuel et à la révolution de Juillet*. Axiome flatteur pour l'Université, qui a élevé toute la France depuis quarante ans!

On ne sera pas fâché maintenant de savoir en quels termes le *Journal des Débats* apprécie l'ouvrage de M. Genin :

« Ces questions, fort sérieuses, sont débattues dans le livre de M. Genin sous des formes *quelque peu* satiriques. Cela ne nuit pas à l'ouvrage, *qui est des plus piquants*. On pourrait désirer dans l'auteur plus de charité, non pas plus d'esprit et de verve. Nous arrivons à croire, quant à nous, que M. Genin conclut un peu trop du particulier

au général : l'Eglise gallicane ne peut pas avoir tellement oublié ses traditions et le souvenir de sa gloire, que le Christianisme se réduise aujourd'hui pour elle à un commerce de reliques et de médailles ! Quoi qu'il en soit, il est toujours bon de flétrir les abus où on les trouve ; il est parfaitement permis de se moquer de ce qui est ridicule, et ce n'est pas nous qui reprocherons à M. Genin d'attaquer les choses saintes, lorsqu'il se donne carrière sur des superstitions qu'une piété bien entendue est la première à condamner. Nous dirons volontiers au Clergé : Supprimez vous-mêmes ces superstitions ; faites justice des abus qui déshonorent le culte ; et, avant de réclamer l'enseignement des sciences et des lettres, qui est au moins de luxe pour vous, remplissez votre mission, qui est d'élever le peuple à la foi et non pas de l'abrutir par la crédulité. »

Cet éloge nous étonne. Nous connaissions l'ouvrage de M. Genin. Nous avions pensé qu'il ne serait ni de bon goût d'en parler, ni loyal de l'imputer à l'Université. C'est un de ces livres que les opinions honnêtes désavouent. Mais, puisque l'Université l'accepte, puisqu'elle en est là, on nous excusera sans doute de nous en être occupé une fois ; de quelque louange qu'on l'entoure, c'est un honneur que nous ne lui ferons plus.

MORT DE M. O'CONNELL.

27 mai 1847.

L'Irlande, éprouvée par tant de fléaux, vient d'être frappée d'un malheur plus grand que tous les autres, et irréparable. Elle a perdu son libérateur; M. O'Connell est mort. Il s'est éteint en arrivant à Gênes, trompé dans son dernier désir, emportant la dernière espérance qui restât encore à ses amis. L'amélioration de son état, depuis son départ de Lyon, n'abusait personne; c'était le jet suprême d'une flamme expirante; mais on se flattait avec lui qu'au moins il pourrait atteindre Rome, que Daniel O'Connell pourrait mourir aux pieds de Pie IX. Telle était la majesté de cet homme et la place qu'il tenait sur la terre : Rome seule paraissait un tombeau digne de lui.

Rome était sa patrie en effet. Par son œuvre immense, par la splendeur de sa foi, par la gloire de son courage et par la fécondité de son génie, il avait grandi jusque-là, de n'être plus seulement le grand citoyen de l'Irlande, mais le grand citoyen du monde, comme Pie IX en est le grand roi.

Rome n'aura point sa cendre, elle ne pourra montrer avec orgueil la trace de ses pas, qui serait illustre parmi tant d'autres dont s'honore ce sol immortel; mais elle gardera, elle honorera sa mémoire, et peut-être un jour élèvera-t-elle une statue à ce père d'un peuple, conquérant pacifique du plus grand, du seul bien que l'Eglise demande en ce monde pour ses enfants et pour elle-même, la liberté. O'Connell est né sous le pontificat de Ganganelli, époque malheureuse où l'Europe tout entière, corrompue par ses rois et par ses lettrés, levait contre l'Eglise, qui s'abandonnait en quelque sorte elle-même, une main parricide. Cette main s'est abaissée; et la Mère des Nations a été frappée et déchirée avec fureur. Lorsqu'on lui arrachait de toutes parts ses enfants, O'Connell lui conservait une fille féconde, et la lui laisse en mourant plus belle qu'elle ne l'avait connue. L'Irlande était esclave, plus captive du despotisme anglican que des flots qui l'entourent : elle est libre! O'Connell, tout seul, a fait un si grand ouvrage : il a pris cette nation dans ses mains, il l'a emportée au vol de son génie, dans les régions salubres de la liberté, comme un père, soutenu par l'amour, emporte sur le sommet des montagnes son fils mourant, pour lui faire respirer un air meilleur. Il a été menacé, injurié, combattu, trahi cent fois; il a accompli son dessein sublime sans sacrifier, ni répandre une seule goutte de sang. Qui peut dire combien de

malheurs épargne à l'Europe tout entière cet exemple d'une révolution si profonde, opérée uniquement par le sentiment patient et énergique de sa légitimité!

Et cependant O'Connell est mort au comble de la douleur comme au comble de la gloire, déchiré des ingrates morsures d'une partie de ceux qu'il a sauvés, et moins troublé encore de leur ingratitude qu'effrayé de leur folie. En quittant l'Irlande, il a vu d'autres adversaires de ses desseins, d'autres ennemis de l'Irlande que ceux qu'il a vaincus (1). Ce n'est pas le moment d'expliquer ici ce que sont et ce que veulent ces Irlandais qui n'ont pas craint d'injurier O'Connell mourant au milieu des respects du monde; mais personne n'ignore que, contenus sous sa main jusqu'au dernier moment, ils lui ont fait contempler avec effroi la mort qui s'avançait pour les délivrer, hâtée par leur espérance impie. C'était là le secret, trop facile, hélas! à pénétrer, de cette tristesse auguste empreinte sur ses traits et qui nous a navrés durant le peu d'instants qu'il nous fut donné de l'entendre et de le voir. Ce cœur mâle succombait dans les angoisses que lui inspirait l'avenir. La famine l'affligeait; mais la jeune Irlande l'aurait désespéré. Pour le raffermir contre de telles alarmes, ce n'était pas trop de toute l'énergie du sentiment qui fut le ressort de sa glorieuse carrière : il priait, il se confiait en Dieu, il invoquait la sainte Vierge et lui demandait d'assister à la fois son âme et l'Irlande, également désolées.

Espérons et prions, à son exemple; espérons et prions pour l'Irlande; espérons et prions pour Daniel O'Connell, grand serviteur de Dieu, grand serviteur des hommes,

(1) Le parti révolutionnaire de la jeune Irlande.

grand et sincère apôtre de la liberté. Devant Celui qui juge les justices de ce monde, Daniel O'Connell, nous l'espérons, sera trouvé pur. Que nos prières lui viennent en aide, si, après sa lente agonie, il lui reste encore à effacer quelques-unes de ces taches dont la fragilité humaine ternit les âmes les plus élevées. Souvenons-nous que ce qu'il a fait pour les catholiques irlandais, il l'a fait pour toutes les nations catholiques. Ses droits à notre reconnaissance ne sont pas moindres que ses titres à notre admiration.

En nous reportant à la pensée de ce jugement de Dieu si redoutable pour tous les mortels, nous plaindrons moins le héros de l'Irlande; l'amertume de ses dernières heures a été cependant accompagnée d'un grand repos. Il a pu revoir, aux lumières de la foi, tous les événements de sa vie. Chrétien comme il l'était, il a su mettre à profit cette pause sur le seuil de la tombe. Il a accepté sans murmure, avec joie peut-être, les suprêmes douleurs au milieu desquelles il a expiré. Le plus beau des priviléges que Dieu puisse accorder aux grands hommes chrétiens, n'est-ce pas de mourir sur la croix!

LA CROISADE EN ALGÉRIE.

7 juin 1847.

I. Nous accomplissons en Afrique une des plus grandes œuvres que puissent entreprendre les peuples ; nous enlevons de vive force un empire à la barbarie pour le donner à la civilisation. Cet empire est vaste ; un siècle ne s'écoulera pas sans que le pays d'Alger, devenu terre chrétienne, absorbe le Maroc et Tunis. La France a mis le pied en Algérie il y a dix-sept ans ; elle y est restée dix ans stationnaire, voyant son drapeau arrêté sur la côte ou prisonnier dans quelques murailles de l'intérieur. Aujourd'hui, après une série de luttes, ou plutôt un seul combat, qui a duré sept années, elle règne ; le rayon de paix qui éclaire enfin ce grand théâtre de guerre nous le montre parcouru en tout sens et dominé partout.

La France a fait cela malgré le soleil d'Afrique, malgré les Arabes, malgré elle-même. Qui lui eût proposé la conquête intégrale de l'Afrique, non pas en 1830, mais il y a seulement sept ans, eût épouvanté sa raison et son courage. Cependant, il y a sept ans, les difficultés que l'on pouvait prévoir n'étaient rien au prix de celles qui se sont présentées et qui ont été vaincues. Un seul homme, peut-être, en soupçonnait l'importance; c'est celui dont Dieu s'est servi pour nous imposer cet immense fardeau. M. le maréchal Bugeaud est arrivé en Algérie comme gouverneur général, avec le projet de restreindre l'occupation; la conquête intégrale lui paraissait impossible. Il répétait sans cesse que, pour conquérir l'Algérie, il faudrait au moins 100,000 hommes judicieusement employés. Ni lui ni personne ne croyait que la France voulût s'imposer l'exorbitant sacrifice d'entretenir en Algérie une armée de 100,000 hommes. Elle l'a fait; et ces 100,000 hommes n'ont suffi qu'en doublant, pour ainsi dire, leur nombre à force de génie et d'ardeur militaire. Il n'y a plus eu de sables que le pied de nos fantassins n'ait foulés, plus de haute montagne, vierge de tout aspect de l'étranger, où notre drapeau n'ait flotté victorieux; plus de tribu belliqueuse et fière qui n'ait été punie et qui n'ait demandé pardon. Nos régiments, devenus agiles comme l'ennemi, l'ont atteint dans sa fuite aussi loin que le poussaient ses terreurs; ils ont supporté, mieux que l'Arabe, les rigueurs du climat. Abd-el-Kader s'est en vain multiplié et rendu plus redoutable; le fanatisme religieux s'est en vain soulevé à la voix de Bou-Maza; rien n'a pu arrêter cet élan dominateur; la France a vaincu, et l'Europe jalouse ne lui reproche pas des victoires stériles. Le nuage de poussière et de fumée soulevé

par sept années de guerre, nous laisse voir, en se dissipant, sur la côte et bien loin par derrière les montagnes, des terres défrichées, des marais assainis, des tribus organisées. A travers ces déserts si laborieusement parcourus, les traces du sang français, devenues de longues routes destinées aux arts paisibles de la civilisation, mènent à trente cités déjà robustes, qui germent sur les ossements de nos soldats.

L'action de la Providence a été visible. Il n'y a point d'événements fortuits ni prématurés dans l'histoire. Les faits tombent des desseins de Dieu dans le domaine de l'humanité, comme les fruits mûrs se détachent de la branche à la moindre secousse du vent. Quand le dey Hussein, renouvelant une de ces injures dont ses prédécesseurs avaient coutume d'humilier les nations chrétiennes, frappa d'un coup d'éventail le consul de France, il le fit à point. Tout était disposé pour la réalisation d'un plan dont personne en ce monde n'avait le secret. Quelques années plus tôt la Restauration eût dû se contenter de bombarder Alger; l'Opposition libérale, criant à la croisade, n'eût pas permis qu'on essayât la conquête. Quelques années plus tard, la révolution de Juillet, soufflétée à Alger, se serait contentée d'essuyer sa joue. Il fallait à la nation conquérante, quel que fût son gouvernement, un agent matériel assez puissant pour dompter les caprices de la mer : quand la France prit Alger, cet agent matériel venait d'être créé, la navigation à la vapeur s'introduisait dans le monde et reliait nos frontières maritimes à celles de l'Algérie par un pont sur la Méditerranée. Il fallait l'anarchie parmi les Arabes, qui eussent été invincibles sous une autorité unique : et le gouvernement des Turcs, épuisé d'excès, tomba au pre-

mier choc. Il fallait la paix en Europe, et tous les cabinets du continent, alarmés de la situation morale des peuples, ont regardé, sans penser à s'y opposer, ou même avec une joie maligne, la France s'aventurer et s'engager définitivement dans une entreprise qui lui promettait plus de périls que de gloire et de profit. Mais rien ne servit l'esprit de conquête autant que l'incomparable force et l'incomparable aveuglement de l'opinion. L'orgueil national, l'esprit de trafic et d'aventure, l'esprit de parti, l'ambition dynastique s'accordèrent pour demander, pour imposer à la sagesse froide et calculatrice des Chambres, ces longs sacrifices qui ne furent jamais accordés qu'à contre-cœur et en gémissant.

Aujourd'hui qu'il n'est plus possible de reculer et qu'il n'y a plus d'illusion pour personne, les intentions de la Providence se dévoilent. L'Europe incrédule du XIX^e^ siècle a manifestement reçu la mission de terminer l'œuvre fervente des âges de foi : elle achève les croisades; et, dans cette tâche commune, poursuivie de tant de côtés et par tant de moyens divers, la part austère assignée à la France est la part de l'épée. Point de négoce à faire, point de trésors à conquérir; le sol n'offre que des ennemis à vaincre, ne promet que les richesses qu'on y pourra créer : il faut y semer du blé, y bâtir des villes, y planter des ombrages, y creuser des fontaines; l'armée doit y porter jusqu'au bois nécessaire à ses édifices, jusqu'à l'herbe qui nourrit ses chevaux.

Et cependant il faut rester, accomplir l'œuvre; il faut achever la croisade, il faut fournir à la Religion chrétienne ce champ immense et le lui rendre plus grand qu'elle ne l'a possédé. Ce n'est pas ce que l'on voulait, ni ce que l'on se propose encore; mais fait-on autre

chose? La France, d'ici à plusieurs générations, ne tirera guère d'autre fruit de tout l'or et de tout le sang que lui a coûtés l'Afrique.

Qu'elle ne s'en plaigne pas, et plutôt qu'elle comprenne le noble rôle que Dieu lui assigne, qu'elle l'accepte avec joie! La sagesse des nations, comme celle de l'homme, est de se conformer à ces desseins suprêmes qui, pour nous laisser la liberté de les combattre, n'en sont pas moins inflexibles. Toujours plus forts que nos volontés rebelles, triomphant malgré nous, quoique par nous, ils triomphent alors contre nous. L'expérience le fait assez voir : Dieu sait toujours se servir du bras, quand bien même on lui refuse le cœur.

L'Afrique nous a coûté, depuis dix-sept ans, plus de 100,000 hommes et plus de huit cent millions. Nous osons dire que ces sacrifices ne nous ont ni appauvris ni excédés, et que, dût une nouvelle période de dix-sept années en exiger de semblables, ce ne serait pas un fardeau à mettre en balance avec les périls qui naîtraient, nous ne disons pas d'une pensée d'abandon, cet opprobre n'est plus à craindre, mais de toute atteinte aux bases capitales du système auquel nous devons les résultats obtenus.

La Commission des crédits supplémentaires s'élève avec une juste vigueur contre les gaspillages et les abus administratifs. Il y a de ce côté d'urgentes réformes à opérer. Mais le rapport de M. de Tocqueville va plus loin. Il laisse poindre l'intention de diminuer l'armée. Toute économie de ce genre ne pourrait, du moins de quelque temps encore, se réaliser qu'au moyen d'un abandon partiel. Or, nous n'occupons pas un pouce de terrain où la nécessité la plus pressante ne nous ait établis, et nous

ne sommes trop forts nulle part. Il faut là-dessus s'en rapporter à M. le maréchal Bugeaud, le plus constant adversaire de la multiplicité des postes et du système d'éparpillement.

Il est nécessaire que l'armée soit forte. N'oublions pas le caractère des Arabes, et ne détournons pas les yeux de la situation dure où la conquête, si modérée et si peu exigeante qu'elle se fasse, les a fatalement placés.

« La colonisation européenne, dit le maréchal Bu-
» geaud, vient bouleverser tous leurs intérêts, toutes leurs
» coutumes, comme elle attaque toutes leurs passions,
» tous leurs préjugés. Les Arabes étaient plus pasteurs
» qu'agricoles; ils seront forcés de devenir exclusive-
» ment agricoles. Ils avaient de nombreux troupeaux de
» chameaux, de juments, de vaches, de moutons; les
» chameaux disparaîtront, les moutons seront réduits au
» centième, les vaches, les bœufs, les juments au qua-
» rantième ou au cinquantième. Les *douars* changeaient
» de place suivant les saisons; en hiver, ils s'établissaient
» dans les plaines et dans les vallées profondes; en été,
» ils s'élevaient graduellement sur les coteaux et sur les
» montagnes, pour chercher un air plus pur, des eaux plus
» salubres. Ils seront forcés de rester toujours sur les
» carrés où on les aura parqués. Comment un change-
» ment aussi radical de situation n'exciterait-il pas à la
» révolte? Voilà pourquoi il faut que nous soyons forts
» par la constitution de la colonisation européenne et par
» l'armée. Notre empire n'est assis que par la force. »

L'illustre maréchal dit vrai, malgré le grand et regrettable oubli qu'il fait d'une *force* supérieure à la force matérielle dont il parle; car cette force matérielle est la première et la seule garantie de la paix, à l'abri de la-

quelle uniquement pourront s'étendre la colonisation et le Christianisme. Il n'y aura point de paix assurée tant que les Arabes ne seront pas devenus Français, et ils ne deviendront Français qu'en devenant chrétiens. Mais comment deviendraient-ils Français et chrétiens pendant la guerre, et comment résisteraient-ils au désir permanent de nous chasser de leur pays, si, à tant de motifs pour se révolter, venait se joindre la facilité d'être un moment sur un seul point les plus forts? L'insurrection du Dahra nous a montré ce que peuvent devenir ces soudains orages. Le maréchal Bugeaud l'a domptée par des prodiges de talent et d'énergie; cependant les Arabes recommenceraient volontiers l'épreuve. Pousser au milieu d'eux les essais fragiles de la colonisation, et en même temps éloigner l'armée, c'est les soumettre à une tentation trop vive; c'est éterniser des attaques de leur part, des représailles de la nôtre, qui ne peuvent aboutir qu'à une guerre d'extermination. Loin de nous à jamais, loin de la noble épée française ces formidables holocaustes dont le fruit sera toujours amer, dont le crime sera toujours puni! La France n'est pas plus un bourreau qu'un marchand; elle est un missionnaire armé. Envoyée de Dieu en Afrique pour y introduire la civilisation chrétienne, sous la seule forme où l'Islamisme puisse la recevoir, elle manquerait à sa mission et s'attirerait d'inexorables châtiments si elle se contentait d'y porter la mort. L'Islamisme détruit comme puissance religieuse politiquement organisée, il reste des Musulmans, des hommes à qui les nations chrétiennes doivent la lumière et la charité.

Non-seulement l'armée est la garantie de la paix, sans laquelle on ne peut rien entreprendre; mais quel coloni-

ne sommes trop forts nulle part. Il
rapporter à M. le maréchal Bug
adversaire de la multiplicité d
d'éparpillement.

Il est nécessaire que l'arr
le caractère des Arabes,
de la situation dure où
exigeante qu'elle se f

« La colonisatio
» geaud, vient bo
» coutumes, ce
» tous leurs
» qu'agrico
» ment a
» cham
» char
» ce

Journal des
rétienne qu'il ne
oins accueillir, et qu'il a
par le silence, soit par la mo-
its universitaires ont plus tôt fait de
chat que de trouver un argument. Po-
eanmoins quatre ou cinq questions, qui n'ob-
nt point de réponse.

» Nous soupçonnons le *Journal des Débats* d'avoir pour
» lecteur en Algérie un monsieur qui, de chrétien qu'il
» était ou à peu près, s'est fait musulman. Voudrait-il
» nommer ce renégat, afin que l'on puisse apprécier le
» crédit que prennent sur les Arabes ceux d'entre les chré-
» tiens qui passent à Mahomet?

2° Si nos soldats et nos colons ne tenaient pas plus au Christianisme que n'y tient le *Journal des Débats*, l'abjuration d'un certain nombre de ces hommes illettrés, que le Christianisme seul sépare de la vie barbare, serait-elle de nature à favoriser l'établissement de notre domination?

3° L'abandon religieux des populations européennes, déjà fort peu catholiques et fort peu choisies, qui arrivent par masses considérables sur le territoire algérien, ne

pas parmi elles : premièrement, une cor-
les rendre ingouvernables; secondement,
propre à les prédisposer aux dogmes
l'Islamisme? Ce dernier résultat
ondants renégats de la feuille
fit en retirera la France?
révolte le *Journal des*
croisade consisterait à
ations et les œuvres catholi-
axons notre drapeau, à multiplier
nfaisantes, à ouvrir des hôpitaux et des
ecueillir des enfants abandonnés, à envoyer
rabes des missionnaires, à faire défricher les envi-
rons des postes avancés par des trappistes. Si cette croi-
sade, assurément utile aux Européens et peu redoutable pour les indigènes, est cependant un procédé odieux et inique, capable de soulever contre nous toute l'énergie des préjugés musulmans; si la justice veut que nous lais-
sions aux Maures, aux Arabes, aux Kabyles, les dogmes absurdes qui les retiennent dans la barbarie et qui les arment contre nous, les mœurs impures qui les déciment, les préjugés que notre aspect seul irrite, les lois qui sou-
mettent irremédiablement le faible au fort et qui étouffent le germe de la famille sous le poids de toutes les cor-
ruptions; si nous devons leur laisser tout cela, pourquoi donc leur faisons-nous la guerre?

Car, enfin, nous leur faisons la guerre; nous sillonnons leur pays en tout sens, nous prenons les troupeaux, nous détruisons les moissons, nous pillons, nous brûlons les villages et quelquefois les hommes. Dans quel but ces horribles sévices, multipliés depuis dix-sept ans?

Est-ce donc uniquement pour faire payer l'impôt;

sateur peut-on trouver plus dévoué, plus énergique, plus puissant que cette brave armée! Au milieu de la guerre, elle a su accomplir de tels travaux, que la victoire est presque sa moindre gloire.

29 juin 1847.

II. Ne nous lassons point de présenter au *Journal des Débats* des idées sur la civilisation chrétienne qu'il ne veut pas comprendre, encore moins accueillir, et qu'il a toujours esquivées, soit par le silence, soit par la moquerie. Ces charmants universitaires ont plus tôt fait de battre un entrechat que de trouver un argument. Posons-leur néanmoins quatre ou cinq questions, qui n'obtiendront point de réponse.

1° Nous soupçonnons le *Journal des Débats* d'avoir pour rédacteur en Algérie un monsieur qui, de chrétien qu'il était ou à peu près, s'est fait musulman. Voudrait-il nommer ce renégat, afin que l'on puisse apprécier le crédit que prennent sur les Arabes ceux d'entre les chrétiens qui passent à Mahomet?

2° Si nos soldats et nos colons ne tenaient pas plus au Christianisme que n'y tient le *Journal des Débats*, l'abjuration d'un certain nombre de ces hommes illettrés, que le Christianisme seul sépare de la vie barbare, serait-elle de nature à favoriser l'établissement de notre domination?

3° L'abandon religieux des populations européennes, déjà fort peu catholiques et fort peu choisies, qui arrivent par masses considérables sur le territoire algérien, ne

produira-t-il pas parmi elles : premièrement, une corruption qui doit les rendre ingouvernables; secondement, une ignorance très propre à les prédisposer aux dogmes simples et sensuels de l'Islamisme? Ce dernier résultat peut sourire aux correspondants renégats de la feuille universitaire; mais quel profit en retirera la France?

4° Le seul mot de croisade révolte le *Journal des Débats*. Qu'il regarde la chose. La croisade consisterait à établir solidement les institutions et les œuvres catholiques partout où nous fixons notre drapeau, à multiplier les fondations bienfaisantes, à ouvrir des hôpitaux et des écoles, à recueillir des enfants abandonnés, à envoyer aux Arabes des missionnaires, à faire défricher les environs des postes avancés par des trappistes. Si cette croisade, assurément utile aux Européens et peu redoutable pour les indigènes, est cependant un procédé odieux et inique, capable de soulever contre nous toute l'énergie des préjugés musulmans; si la justice veut que nous laissions aux Maures, aux Arabes, aux Kabyles, les dogmes absurdes qui les retiennent dans la barbarie et qui les arment contre nous, les mœurs impures qui les déciment, les préjugés que notre aspect seul irrite, les lois qui soumettent irremédiablement le faible au fort et qui étouffent le germe de la famille sous le poids de toutes les corruptions; si nous devons leur laisser tout cela, pourquoi donc leur faisons-nous la guerre?

Car, enfin, nous leur faisons la guerre; nous sillonnons leur pays en tout sens, nous prenons les troupeaux, nous détruisons les moissons, nous pillons, nous brûlons les villages et quelquefois les hommes. Dans quel but ces horribles sévices, multipliés depuis dix-sept ans?

Est-ce donc uniquement pour faire payer l'impôt;

pour forcer ce malheureux peuple à retirer du sein de la terre, où il les a cachées, quelques pièces d'or qu'il remet aux mains sanglantes de nos soldats et qui sont le seul prix que l'épée française demande à la victoire?

S'il en était ainsi, ce serait trop peu de dire que nous ne sommes plus la France des croisades; il faudrait ajouter que nous sommes en Algérie, comme à la Bourse, la France de MM. Cubières et Parmentier.

5° Le *Journal des Débats* ne trouve-t-il pas un peu ridicule son compère le *National* et sa commère la *Réforme*, lorsqu'appuyant sur les sophismes qu'il se contente d'effleurer, ces dévots adorateurs de l'Etre suprême articulent résolument, l'un que les Jésuites nous feraient des affaires en Algérie, l'autre que les plans des Catholiques « raviveraient la guerre sainte? » Quoi! chers sires, le Dahra et la Kabylie seraient infiniment plus fâchés de se voir envahis par trois ou quatre Jésuites en robes noires, sans fusils ni poignards, que de recevoir la visite de dix ou douze milliers de ces jolis philosophes en pantalons rouges, qui les mangent, qui les pillent, qui les tuent et qui se font encore payer avant de partir? Les Arabes et les Kabyles savent que ces pantalons rouges cachent des apôtres de la tolérance, des gens qui n'en veulent pas à Mahomet, qui sont incapables, sinon d'outrager leurs femmes, du moins de leur déconseiller la polygamie, qui enfin ne leur parleront jamais du Christ; et, trop contents de cette assurance, ils ne demandent pas mieux que de leur payer en beaux *boudjous* l'honneur de les avoir hébergés?

6° Le *Journal des Débats*, qui fréquente beaucoup Bou-Maza, sur lequel il paraît fonder les plus belles espérances, ne sait-il pas que cet homme a dû toute l'in-

fluence qu'il a un moment exercée et qui nous a exposés au plus grand péril, non pas à ses talents, plus que médiocres, mais au rôle religieux qu'il a su s'attribuer? Bou-Maza s'est donné comme étant l'homme des prophéties, partout répandues, qui annoncent un libérateur, un vainqueur des Français. Il lui a suffi de rassembler quelques-uns des traits fort vagues qui caractériseront le *Moule-Sâa,* pour se trouver à la tête d'une insurrection formidable. Les Arabes, légers et crédules, savent maintenant que Bou-Maza, qui se moque de nous aujourd'hui, s'est moqué d'eux; mais leur foi aux prophéties habilement exploitées par ce vagabond n'en est pas diminuée. Ils attendent encore *l'Homme de l'heure*, ils l'attendront aussi longtemps qu'il y aura un santon pour l'annoncer. Ils croiront le voir autant de fois qu'un aventurier suffisamment habile voudra proclamer dans les tribus qu'il est l'envoyé de Dieu; et nous aurons à chaque fois une insurrection. Or, par quel moyen le *Journal des Débats* veut-il que nous puissions détruire les croyances de toute l'Algérie? Y en a-t-il un autre que de faire aux Arabes une guerre d'extermination, ou de ruiner, par les bienfaits *chrétiens* de la civilisation *chrétienne*, cette redoutable foi qui leur fait inaltérablement espérer la victoire et chercher la mort?

Il n'y a pas trois procédés pour soumettre l'Algérie et la tenir en paix : il faut vaincre Mahomet, ou exterminer les Arabes; il faut amener ces peuples au Christianisme, qui seul les rendra Français, ou accepter la mission sauvage et funeste de les détruire. C'est à choisir entre le missionnaire qui donne, au besoin, sa vie sans la défendre pour frayer la route à l'Evangile, ou le soldat, dont le courage, respectable aussi, devient aisément cruel. Il

faut bâtir des églises ou allumer des fascines aux issues des grottes du Dahra.

De ces deux moyens, quel est celui que le *Journal des Débats* préfère dans sa tolérance et dans son amour pour l'humanité?

NI CATHOLIQUE NI CHRÉTIEN.

6 juillet 1847.

C'est là le titre qu'aurait dû porter un article intitulé : *Opinions sur les religions d'Etat*, publié par M. le comte d'Alton Shée dans la *Revue indépendante*, et que plusieurs journaux, dit-on, avaient déjà refusé. Ils en aimaient sans doute l'impiété, mais non point la franchise. L'auteur, en effet, n'y ménage guère plus les faux libéraux que les faux chrétiens, et il conclut trop logiquement à la liberté des cultes, pour être admis dans les lieux où l'on déclame contre l'intolérance catholique.

Du reste, il est loin de traiter la question complexe que le titre annonce; nous n'en sommes point étonnés. Pour couler à fond ces questions-là, le *Constitutionnel* ou le *Siècle* n'a besoin que d'un premier-Paris; un esprit intelligent voit tout de suite qu'on ne peut les

réduire aux proportions d'un article de revue. M. le comte d'Alton s'occupe presque uniquement de répéter et de justifier sa fameuse parole : « Je ne suis ni catholique ni chrétien, » qui a tant scandalisé la Chambre des Pairs (1). Il avait constitutionnellement, dit-il, le droit de parler ainsi, et sa probité l'y obligeait. Il ajoute que ceux qui l'ont interrompu ne sont pas plus catholiques et pas plus chrétiens au fond que lui-même. Nous ferons quelques observations sur ce dernier point.

Quoique fort absolus, grâce à Dieu, en matière de dogme, nous ne sommes pas aussi exclusifs que M. d'Alton Shée. On est chrétien par le baptême, on est catholique lorsqu'on a reçu le baptême dans le sein de l'Eglise catholique, et l'on reste catholique tant qu'on n'a pas fait acte d'adhésion formelle à un autre culte, tant qu'on n'a pas arraché de son cœur cette foi où l'on est né, où l'on se propose, quand on y pense, de mourir, comme M. le duc Pasquier l'a dit avec l'assentiment de toute la Chambre. Oublier son baptême et sa foi, n'est pas absolument la même chose que les renier. Si M. le comte d'Alton a été chrétien et catholique, il peut dire, il peut croire qu'il ne l'est plus après sa déclaration; nous examinerons cela tout-à-l'heure. Ceux qui ont protesté contre son langage, en exprimant leur ferme intention de mourir mieux qu'ils n'ont vécu, appartiennent encore à l'Eglise, pourvu que leur protestation soit sincère. Et puisse-t-il en être ainsi! Puisse Dieu leur savoir gré d'un tel acte de foi, à tous ces pauvres grands personnages, et leur en rafraîchir la mémoire au moment opportun! Car il est vrai de dire aussi que M. d'Alton ne

(1) Discussion du projet de loi sur le Chapitre de Saint-Denis.

se trompe pas entièrement sur leur compte. Ils sont peut-être chrétiens et catholiques, mais petits catholiques et petits chrétiens. Sous ces réserves, nous reproduirons ici le portrait que fait d'eux la plume hardie du jeune pair. Il les voit de près, et l'exactitude nous paraît dominer en cette peinture.

« Cette prétendue majorité des Catholiques, en France, peut se diviser en trois classes : ceux qui sont catholiques, ceux qui se croient catholiques et qui ne le sont pas, ceux qui, ne l'étant pas, consentent ou cherchent à passer pour tels.

» Je n'ai rien à dire des catholiques.

» A la tête de ceux qui croient l'être et qui ne le sont pas, vient naturellement se placer l'honorable M. Dupin. M. Dupin a fait, en 1844, un ouvrage intitulé : *Manuel du droit public ecclésiastique français*. Cet ouvrage a été censuré par l'archevêque de Lyon, avec l'adhésion de tous les évêques de France et l'approbation pontificale, déclaré faux, hérétique et blasphématoire. Donc M. Dupin n'est pas catholique.

» Mais ce n'est pas tout ; le Conseil d'Etat a censuré les prélats et approuvé l'ouvrage. Donc le Conseil d'Etat n'est pas catholique, ni aucun de ceux qui pensent comme le Conseil d'Etat et M. Dupin.

» Personne ne peut évaluer le nombre de ceux qui consentent à rester catholiques par insouciance, par habitude, ou parce que, dans l'état actuel de nos mœurs, une profession de foi opposée entraînerait pour eux plus d'inconvénients que d'avantages.

» La statistique est facile à faire, elle est toute faite des membres de cette religion officielle qui, à un jour, à une heure donnée, sortent leur religion d'un tiroir, comme un costume de cérémonie, un habit de cour, que l'on serre de nouveau la cérémonie terminée : tous ceux qui vont à la messe à cause de leurs femmes et de leurs filles, ou bien encore à la campagne pour donner l'exemple, parce qu'ils sont seigneurs de village comme Voltaire à Ferney ; tous ceux qui s'accommodent à certaines pratiques, parce qu'ils appartiennent à certaine opinion (légitimiste) ou à certaine coterie (faubourg Saint-Germain) ; qui font maigre certains jours de l'année à cause des domestiques ; tous ceux enfin qui protègent la Religion parce qu'elle est bonne pour le peuple. Bonne pour le peuple ! Mais leurs prédécesseurs en disaient autant de l'ignorance, il y a soixante ans. .

» Cette hypocrisie existe-t-elle? est-elle un fait avéré? Oui. Est-elle le partage d'une forte portion de cette majorité des Français que l'on affirme catholique?

» Je n'en veux pour preuve que l'opposition persistante, formidable, que rencontrent la liberté d'enseignement et la libre existence des ordres religieux en France.

» N'ai-je pas le droit, en effet, de dire à ceux qui déclament chaque jour contre les progrès du parti-prêtre : Mais vous n'êtes ni catholiques ni chrétiens; car si vous étiez l'un et l'autre, vous devriez vous estimer heureux de voir l'influence croissante du Clergé français?

» N'ai-je pas le droit de dire à ceux qui combattent la liberté d'enseignement, par la seule crainte qu'elle livrerait aux prêtres l'éducation et l'enseignement de la jeunesse : Mais vous n'êtes ni chrétiens ni catholiques; car si vous étiez chrétiens et catholiques, vous devriez voir venir avec joie, et vous devriez rapprocher de tous vos efforts le jour où vos enfants pourront être élevés dans la religion de leurs pères?

» N'ai-je pas le droit de dire à ceux qui ont recours à tous les sophismes, qui invoquent des lois, monuments de faiblesse et de tyrannie, pour empêcher la libre existence des ordres religieux en France, et surtout le retour des Jésuites : Mais vous n'êtes ni chrétiens, ni catholiques, ni libéraux; car si vous étiez libéraux, vous n'iriez pas faire appel à des souvenirs de despotisme; si vous étiez catholiques, vous chercheriez à faire prospérer, au contraire, ces ordres religieux, et surtout celui des *Frères de la Foi (?)*, qui ont pour but de faire prospérer la foi catholique dans le monde et de justifier son glorieux nom d'universelle? »

Assurément, ces traits ne manquent pas de vérité, ces déductions ne manquent pas de justesse. Dans ces diverses catégories de prétendus chrétiens, il y a des cœurs absolument morts à la foi; il y en a de lâches et remplis de malice, de vrais cœurs d'apostats, habiles et pervers, dont on ferait aisément des persécuteurs. Dieu les connaît, et nous osons le dire, c'est le petit nombre; mais ils en seraient là tous que M. d'Alton ne pourrait pas davantage conclure que la Religion catholique n'est plus celle de la majorité des Français. Sa statistique se borne

au monde officiel et à la partie qu'il peut connaître de la haute bourgeoisie industrielle et politique. C'est beaucoup, mais ce n'est pas tout le monde, et il reste quelque chose par-delà. Ce quelque chose est assez considérable pour bouleverser tout-à-fait les calculs de M. d'Alton. Il suffit d'y regarder pour se convaincre que le Catholicisme ne peut être détruit par la violence; or, la liberté l'empêchera de succomber sous la ruse, et les efforts qu'il fait en ce moment laissent voir qu'il n'entend pas périr de langueur. Lui prendre du sang, si le cœur vient à ses ennemis de tenter l'aventure, c'est ce qu'on a toujours pu faire et ce que l'on pourra toujours; mais on ne lui prend pas la vie, et tout au contraire, son sang le féconde. Ne le voit-on pas aujourd'hui plus fort qu'avant la Révolution? Qui s'est, autant que lui et aussi vite que lui, relevé de cette ruine universelle? Il fut de tous les émigrés le premier qui reprit possession de ses domaines; il est le seul qui ait recouvré la partie essentielle de ses droits anciens. Quoi! il aurait si peu d'adhérents, et ses temples sont partout rouverts, et ses chaires retentissent partout, et ses envoyés sillonnent le monde, et quarante mille prêtres ne suffisent pas aux besoins religieux des populations, et les philosophes qui tiennent les trois pouvoirs s'abaissent, pour le combattre, jusqu'à l'hypocrisie!

La Charte ne fait donc pas un mensonge, elle constate simplement un fait, lorsqu'elle déclare que la Religion catholique est la Religion de la majorité des Français. Cela dit pour l'honneur de la vérité, nous devons déclarer que cette désignation est à nos yeux sans importance, et surtout que nous ne voudrions à aucun prix la voir se changer en celle de *religion de l'Etat*. Que le Catholi-

cisme devienne, par voie de conquête spirituelle, la Religion de tout le monde, c'est le plus ardent de nos vœux. L'Etat, embrassant le Catholicisme comme une ressource politique, se ferait missionnaire par ses voies à lui, voies de violence et de fraude; ce serait la plus amère de nos douleurs. Nous préférons pour l'Eglise un peu de liberté qui lui permette de gagner laborieusement les âmes, à la protection désastreuse qui pousserait à ses pieds des milliers de malheureux, convertis par l'appât du gain ou par la crainte des persécutions. De tels fidèles ne valent pas ce qu'ils coûtent. César, lorsqu'il se mêle d'être apôtre, prétend à trop de priviléges et se fait toujours payer cher ce qu'il veut paraître donner. Sans condamner en principes, ni dans le passé, ni dans l'avenir, les religions d'Etat, qui ont été, qui peuvent être encore des institutions politiques et sociales déterminées par les événements, par la marche invincible des choses humaines, par les nécessités vitales de la civilisation, nous disons : Point de religion d'Etat; ni les besoins du Catholicisme ne l'exigent, ni la situation politique et morale de la France ne le permet aujourd'hui! Point de religion d'Etat, quand bien même l'Etat y apporterait les intentions les plus pures; car ces intentions ne convertiraient personne! Point de religion d'Etat, rien que la liberté! Car la religion d'Etat ne saurait être que le gallicanisme poussé jusqu'à l'hérésie, perfide à l'égard de Rome, intolérant envers les consciences et les sectes, ingénieux à déshonorer, par cette intolérance, l'Eglise, qui en deviendrait responsable aux yeux des peuples et qui ne pourrait protester, parce qu'elle serait asservie. Nous savons comment le gallicanisme procède : les quatre articles et la révocation de l'édit de Nantes, un évêque

au ministère et les ordonnances de 1828, voilà le type de ses bienfaits.

Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage pour convaincre M. d'Alton de la sincérité profonde avec laquelle nous préférerions le régime strict du droit commun, la liberté pure et simple, et même l'oppression actuelle, aux avantages prétendus que le Catholicisme pourrait retirer, soit sous cette dynastie, soit sous une autre, de sa promotion au rang et aux honneurs de *religion de l'Etat*. L'aversion de M. d'Alton pour le gallicanisme n'égale pas la nôtre; il n'en connaît que l'hypocrisie et ne la connaît pas tout entière; nous en connaissons toute l'hypocrisie et tout le danger.

Touchons un autre point, où M. le comte d'Alton s'étonnera peut-être de voir que nous ne sommes pas d'accord avec lui. Il s'agit de la situation d'esprit qui lui a dicté les déclarations dont s'est scandalisée la Chambre des Pairs. En revenant à loisir sur ce sujet, dans un article de journal, M. le comte d'Alton provoque lui-même la polémique, et nous n'avons pas plus la crainte que le désir de le blesser.

Il existe dans notre pays, complétement en dehors des chrétiens fidèles, une masse d'hommes que ne peuvent revendiquer les chrétiens hypocrites, et qu'il faut classer à part : ce sont les indifférents, dont un grand nombre se disent incrédules. Ils fréquentent peu les autels, ils s'occupent peu de l'autre vie et beaucoup de celle-ci, laquelle, à les entendre, les charme extrêmement. L'éducation, le monde, les plaisirs, les idées courantes ont détruit en eux toute apparence de foi. Cependant ils ne sont point philosophes de profession, ils n'ont point de système anti-religieux, point de haine, point d'inso-

Nous pouvons en conclure que cette introuvable Aspasie était dès lors le principal objet de ses perquisitions, et qu'il n'a consacré que peu de moments à l'étude de la théologie et de l'histoire ecclésiastique.

On s'en aperçoit! Un long article ne suffirait pas à relever sommairement les erreurs et les sophismes vulgaires où M. d'Alton se laisse choir, de la meilleure foi du monde, sur l'influence sociale des doctrines catholiques et sur l'action du Clergé. Ne nous y arrêtons point. Ce sont les idées d'un jeune homme qui loue « le divin Socrate d'avoir aimé à souper jusqu'à l'ivresse, en donnant de préférence ses leçons chez Aspasie, » et qui goûte extrêmement les chansons de Béranger. Dans tout cela, rien de sérieux, rien qui puisse tenir devant l'examen qu'en fera plus tard, naturellement, une raison assez éveillée pour être arrivée déjà, parmi tant de préjugés, au point remarquable où nous la voyons. Ah! si M. d'Alton, incrédule et libéral, n'avait que le cœur et l'esprit d'un incrédule et d'un libéral ordinaire, ce serait autre chose; mais, dans ce cas aussi, l'homme se manifesterait autrement. Il ne goûterait pas moins le *Constitutionnel* que Béranger, M. Cousin lui paraîtrait *divin* comme Socrate; il se garderait d'aimer la liberté jusqu'à la liberté de l'Eglise inclusivement, il ne reprocherait aux faux chrétiens que d'être trop dévots, il n'arracherait pas aux faux libéraux le masque de leurs viles enluminures, et enfin ce serait en habit noir, d'un air gourmé, d'un visage austère, ayant sous le bras des papiers d'état ou de justice, qu'il irait mystérieusement polir, chez une Aspasie costumée en veuve, ses vertueux discours contre les corruptions du temps et contre les progrès du parti-prêtre.

Certes! nous ne voulons pas plus applaudir M. le comte d'Alton des écarts extra-parlementaires auxquels sa plume s'abandonne, que nous ne l'avons loué de n'être ni catholique ni chrétien; mais nous le félicitons de fuir cette bande pharisienne qui affiche, pour principal titre à l'estime et à l'empire, de n'avoir que des vices parfaitement pondérés; et nous concevons d'une certaine manière qu'on se jette, par dégoût de ces gens-là, dans les excès les plus opposés à leur austérité menteuse.

Néanmoins, nous osons le dire à M. le comte d'Alton, dans une âme bien née, l'aversion qu'inspire la fausse vertu ne doit pas devenir un malheur, et c'en serait un de ne savoir opposer aux lâchetés de l'hypocrisie que les audaces du cynisme. Le cynisme, en bravant l'hypocrisie, la sert et l'imite encore. On croit l'humilier, mais elle lève les yeux au ciel et n'en joue son rôle qu'avec plus de succès. Pour la vaincre autant qu'elle peut être vaincue, il suffit de respecter sincèrement tout ce qu'elle poursuit de ses hideux hommages. Que M. le comte d'Alton ne se fasse par le tort de devenir involontairement, par des mots hasardés et peu nécessaires, le compère de ceux qu'il flagelle si bien. L'émotion de la Chambre, pendant son discours, a pu l'amuser; mais, après qu'il eut parlé, il n'y avait mâdré gallican dans cette Chambre qui ne parût un petit saint aux yeux d'une foule de loyaux catholiques. Voilà un beau succès! M. d'Alton doit en obtenir de plus glorieux pour lui et de plus utiles pour la liberté. Nous souhaitons qu'il se mette, par de sérieuses réflexions et d'indispensables études, en état de donner plus d'autorité à sa parole, plus d'étendue et de lumière à ses idées; car si ces recherches sincères ne lui procurent pas les convictions religieuses qui lui man-

quent, elles lui apprendront du moins à n'être pas fier de son incrédulité et de son vide; d'autre part, sachant enfin à peu près ce que le Catholicisme a fait durant dix-huit siècles pour la dignité humaine, il ne risquera plus de se trouver téméraire en demandant que l'Eglise jouisse d'une liberté nécessaire au salut du monde. C'est par cette voie qu'il pourra s'élever à toute la valeur politique et personnelle où peut aspirer, en ce temps-ci, un honnête homme qui a le malheur de n'être ni catholique ni chrétien.

ORAISON FUNÈBRE DE M. O'CONNELL

Par le P. Ventura.

---

24 août 1847.

L'oraison funèbre d'O'Connell n'est pas seulement le magnifique éloge du plus grand citoyen des temps modernes, elle est encore un monument élevé par le plus illustre orateur de l'Italie à la gloire de Pie IX et de la sainte Eglise romaine; on la comptera parmi les actes les plus importants et les plus féconds de ce pontificat destiné à relever et à fonder tant de choses dans le monde et à jeter tant d'éclat dans l'histoire. Le P. Ventura est un de ces hommes que Dieu donne aux envoyés de sa miséricorde pour les seconder dans leur œuvre de salut, et qui se trouvent prêts au moment marqué pour remplir des missions qu'ils n'avaient pu prévoir, mais auxquelles cependant les avait préparés le travail de toute leur vie.

Daniel O'Connell, épuisé de fatigues et de douleur, vient mourir en Italie; il envoie son noble cœur à Rome, où Dieu ne lui permet pas d'aller lui-même. Pie IX, digne de recevoir ce legs sublime, cherche autour de lui un esprit assez élevé, une voix assez éloquente pour louer le libérateur de l'Irlande au nom de l'Eglise dont il est le chef et du peuple dont il est le roi. Il trouve un religieux, naguère encore presque en disgrâce, quoique vénéré de ceux mêmes qui le tenaient à l'écart; écrivain déjà célèbre, orateur éminent, philosophe profond, observateur assidu de la politique humaine, mais surtout prêtre fervent, plein d'une ardeur de jeunesse dans la maturité de son âge, de son caractère et de sa foi. Voilà celui qui, devant le cœur d'O'Connell, parlera pour Pie IX, comme Aaron parlait pour Moïse.

On n'a pas oublié ses paroles. De tels accents ne retentissent pas sur la terre pour passer sans laisser d'autre souvenir que celui d'un bruit harmonieux. Depuis des siècles, rien de tel ne s'était dit dans la chaire chrétienne; et nulle autre chaire peut-être, que celle où l'orateur est monté par l'ordre du Pasteur suprême, n'eût supporté sans s'écrouler un pareil poids de vérités politiques. Ce n'eût pas été assez de mettre le P. Ventura en présence du cœur et de la vie d'O'Connell; il y fallait la majesté du lieu saint, la majesté de Rome et la mission de Pie IX.

Nulle part autant que dans ces pages, n'éclate cette sagesse calme et hardie avec laquelle l'Eglise a toujours su, quand l'heure était arrivée, se mettre à la tête des grands mouvements de l'esprit humain pour les diriger, les redresser, les consacrer et les rendre invincibles.

Une chose grande entre toutes signalera le siècle dont nous allons atteindre la moitié. Ce n'est pas le merveilleux

éclat des batailles, ni le nombre des révolutions, ni le progrès des sciences, ni la disparition de l'Islamisme, ni l'introduction d'une partie du monde barbare dans la sphère envahissante de l'activité chrétienne : c'est ce mouvement des consciences et des esprits, encore à peine remarqué de nos politiques aveugles, qui se résume en deux mots, si souvent prononcés par nous : LIBERTÉ DE L'ÉGLISE.

Ce mouvement est l'effort suprême qui sauvera la civilisation, menacée de mort dans la splendeur de ses œuvres. S'il réussit, il consolidera toutes les conquêtes de la politique, de la science et des armes de l'Europe; s'il échoue, l'Europe civile, corrompue jusqu'au fond de ses entrailles par la sensualité, jusqu'au fond de son esprit par l'orgueil, sera la proie des barbares qu'elle engendre elle-même et de ceux vers qui elle s'ouvre de nouveaux chemins.

La liberté de l'Eglise introduira partout cet arôme qui empêche les esprits et les âmes de se corrompre; elle apaisera la haine, chaque jour plus irritée, du prolétaire européen, en guérissant le riche de sa dureté et de son orgueil; elle amollira, par l'eau du baptême, l'âme d'airain du barbare; elle fera entrer le prolétaire et le barbare, comme des enfants dociles, dans la famille civilisée, d'où l'avidité des trafiquants les rejette, ne leur laissant que le rôle d'une bête de somme, qui se révolte parce qu'on l'accable, et que l'on tue parce qu'elle s'est révoltée.

L'oppression de l'Eglise consacrera toutes les oppressions; elle introduira l'esprit sanglant de la persécution religieuse dans l'action des pouvoirs civils, les résistances armées, les meurtres systématiques, et fera crouler, pour

des siècles peut-être, tout l'édifice social. Car les bourreaux ne sont ni hommes d'Etat, ni savants, ni lettrés, ni honnêtes gens, et ne sont que des bourreaux, poussés par leur propre infamie à tuer de préférence les hommes d'Etat, les savants, les lettrés, les honnêtes gens, tout ce qui se distingue en quelque chose de leur opprobre et de leur brutale scélératesse.

Or, l'éloge funèbre d'O'Connell, prononcé à Rome par le P. Ventura, en vertu du choix et des ordres du Souverain Pontife Pie IX, est le programme du mouvement religieux et politique destiné à conquérir LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE. L'élite de la société romaine, assemblée pour entendre ce discours, en a senti la portée et, d'une commune voix, l'a considéré comme un événement. Imprimé à Rome par la volonté du Souverain Pontife, approuvé théologiquement par le Maître du sacré palais, traduit aussitôt en plusieurs langues, baptisé du juste et glorieux nom de *catéchisme de la liberté*, ce magnifique exposé du sentiment catholique protégera mieux les droits de l'Eglise, c'est-à-dire les véritables droits de l'homme, que ne l'aurait fait une bataille gagnée par les armes, car c'est une bataille gagnée par la raison.

Qu'y voit-on cependant? Rien qui puisse étonner les esprits un peu éclairés : beaucoup de choses oubliées, sans doute, aucune chose nouvelle. L'Eglise n'innove pas; elle répare, elle restaure, elle rajeunit ce que le temps, les circonstances, les abus avaient couvert de poussière et comme frappé de mort. Quand les sociétés humaines, après de longs siècles et de longues agitations, croient qu'elles ont besoin de dogmes nouveaux, l'Eglise remonte à ses traditions, elle indique aux esprits la route qu'ils ont quittée malgré ses avis et ses prières pour

s'égarer à la poursuite d'un bien chimérique, et cette route est celle que cherche l'instinct de la civilisation en péril. On y voit les monuments des saints qui ont combattu et qui sont morts, souvent par le glaive, pour retenir les peuples que séduisait l'erreur ou que contraignait la tyrannie. C'est le même chemin, car il n'en est pas d'autres; seulement, sur cette voie antique et éternelle, l'homme se donnera de nouvelles institutions, se bâtira de nouvelles demeures, plus conformes à des habitudes, à des idées, à des besoins qui ont changé.

En annonçant la direction qu'elle va prendre, l'Eglise se dévoue à de grands combats. Résolue de secouer l'autocratie gouvernementale qui prétend l'accabler d'un joug avilissant, et de façonner la démocratie, « cette héroïne sauvage, » au respect de la conscience et au sentiment chrétien de la justice, l'Eglise aura contre elle tous les ennemis irréconciliables de la Religion, tous les ennemis irréconciliables de la liberté, c'est-à-dire tous ceux qui ne voient dans la Religion qu'un instrument de règne, tous ceux pour qui la liberté n'est que la négation des droits d'autrui. Mais le plus grand obstacle était dans la foule de ces esprits honnêtes qui, ne considérant qu'un côté des choses et sans guide au milieu des décombres que font les révolutions, s'attachaient exclusivement à l'une des deux forces qu'il faut réunir; convaincus, ceux-ci, qu'ils devaient sacrifier la liberté à la Religion; ceux-là, que la religion était le principal et l'unique adversaire de la liberté. L'orateur romain a dissipé cette double et dangereuse erreur. Quel catholique, quel honnête homme, quel homme de bon sens ne finira par quitter l'étroite enceinte des doctrines exclusives de pouvoir ou de liberté, pour se rendre sur le large terrain

que le P. Ventura indique aux raisons droites et aux consciences pures, dans cet éloquent résumé :

« Tel est, d'ailleurs aujourd'hui, l'état des opinions et » des sentiments des peuples en Europe, que la liberté » ne peut rien faire sans la Religion, non plus que la » Religion sans la liberté, et que les ennemis de la Reli- » gion sont les véritables ennemis de la liberté, comme » les ennemis de la liberté sont les véritables ennemis de » la Religion. Qui dit Religion sans liberté, dit une ins- » titution humaine; qui dit liberté sans Religion, dit un » mot infernal. La Religion sans la liberté perd de sa » dignité; la liberté sans la Religion perd tout son » charme. La Religion sans la liberté tombe dans l'avi- » lissement; la liberté sans la Religion devient anarchie. » La liberté enlève à la Religion ce qu'elle peut avoir » d'humiliant, la Religion dépouille la liberté de ce » qu'elle a de sauvage. La liberté rend la Religion plus » belle, comme la beauté rend la vertu plus chère; la » Religion conserve la liberté, comme le sel empêche la » corruption. »

Combien d'esprits qu'embarrassait l'antagonisme apparent de la Religion et de la liberté, ou qui, sans y songer, sur le hasard de leurs préjugés, avaient pris parti pour l'une contre l'autre, reconnaissant l'évidence de ces déductions, se rattacheront aux nobles pensées de l'orateur, malgré le voile dont les partisans de la Religion sans la liberté et de la liberté sans la Religion essaieront de les couvrir!

Chose à remarquer, ce discours, où si large part est faite à la liberté et au Pouvoir, semblait, par la grandeur des questions qu'il agite non moins que par les circonstances solennelles au milieu desquelles il a été

prononcé, devoir occuper toute la presse. Toute la presse l'a au contraire passé sous silence. Aucun journal politique n'en a fait l'objet d'une étude sérieuse. Ce n'est pas qu'ils ne l'aient compris, et tout au contraire, leur silence est un aveu qu'ils en devinent l'importance. Mais aucun n'ose l'approuver ni le combattre, parce qu'en donnant raison aux parcelles de vérité éparses dans leurs divers programmes, il écrase la masse de sophismes étroits, injustes, égoïstes, à l'abri desquels chaque parti se parque et se mure pour dissimuler ses misères et durer plus longtemps. Il leur est plus facile de divaguer à perte de vue sur une proposition de réforme électorale ou sur un banquet patriotique, et, pour tout dire, ils s'y entendent mieux; car s'il y a dans le monde des gens à qui les idées fassent peur, ce sont ces conducteurs de l'opinion.

Nous n'avons pas les mêmes raisons pour nous taire sur une manifestation, sur un *événement* qui est, nous le répétons, le programme du mouvement catholique pour la conquête de la *liberté de l'Eglise*, tracé à Rome, sous les yeux mêmes et sous l'inspiration du Souverain Pontife, c'est-à-dire de celui que Dieu a marqué de toute manière, par le courage, par la vertu et par l'autorité, pour être le chef de ce mouvement.

LE PÉRIL ET LE RÊVE (1).

27 octobre 1847.

I. Gil-Blas, ayant fait agréer ses services au comte d'Olivarès, raconte ainsi le discours que lui tint ce ministre, et ce qui s'ensuivit :

« Or ça, Santillane, voyons un peu ce que tu sais » faire. Tu m'as dit que le duc de Lerme te donnait des » mémoires à rédiger, j'en ai un que je te destine pour » ton coup d'essai. Je vais t'en dire la matière : Il est » question de composer un ouvrage qui prévienne le » public en faveur de mon ministère. J'ai déjà fait courir » le bruit secrètement que j'ai trouvé les affaires fort » dérangées; il s'agit présentement d'exposer aux yeux

(1) *La Présidence du Conseil de M. Guizot et la majorité de 1847*, par un homme d'État, 1 vol. in-8°.

» de la Cour et de la ville le misérable état où la Monar-
» chie est réduite. Il faut faire là-dessus un tableau qui
» frappe le peuple et l'empêche de regretter mon pré-
» décesseur. Après cela, tu vanteras les mesures que j'ai
» prises pour rendre le règne du Roi glorieux, ses Etats
» florissants et ses sujets parfaitement heureux. »

«.... Je commençai donc à composer mon mémoire le
» mieux qu'il me fut possible. J'exposai le mauvais état
» où se trouvait le royaume : les finances dissipées, les
» revenus royaux engagés à des partisans et la marine
» ruinée. Je rapportai ensuite les fautes commises par
» ceux qui avaient gouverné l'Etat sous le dernier règne
» et les suites fâcheuses qu'elles pouvaient avoir. Enfin,
» je peignis la Monarchie en péril, et censurai si vive-
» ment le précédent ministre, que la perte du duc de
» Lerme, suivant mon mémoire, était un grand bonheur
» pour l'Espagne. Pour dire la vérité, quoique je n'eusse
» aucun ressentiment contre ce seigneur, je ne fus pas
» fâché de lui rendre ce bon office. Voilà l'homme!

» Enfin, après une peinture effrayante des maux qui
» menaçaient l'Espagne, je rassurai les esprits, en faisant
» avec art concevoir au peuple de belles espérances pour
» l'avenir. Je faisais parler le comte d'Olivarès comme
» un restaurateur envoyé du ciel pour le salut de la
» nation; je promettais monts et merveilles. En un mot,
» j'entrai si bien dans les vues du nouveau ministre qu'il
» parut surpris de mon ouvrage lorsqu'il l'eut lu tout
» entier. Santillane, me dit-il, sais-tu bien que tu viens
» de faire un morceau digne d'un secrétaire d'Etat?
» Je ne m'étonne pas si le duc de Lerme exerçait ta
» plume... Et, pour témoigner combien il était satisfait,
» il m'envoya trois cents pistoles à l'issue de mon dîner. »

A la place du comte d'Olivarès, mettez M. Guizot; à la place du duc de Lerme, mettez M. Molé, M. Thiers et même un peu le bon vieux maréchal-général, vous avez l'histoire de l'écrit ministériel que l'on vient de donner en pâture aux journaux. Il n'y a que la différence du style de Lesage à celui de M. Lingay, d'autres disent de M. Capefigue, *hommes d'Etat* de l'espèce de Gil-Blas, dénoncés pour auteurs de la pièce, et tous deux assurément très capables de l'avoir façonnée. Quatre cents pages sans verve, sans dignité, sans grammaire, sans signature! Puisque M. Guizot voulait nous donner l'apologie de sa politique, il y fallait mettre une plume qui relevât l'aridité de la matière et un nom qui sentît au moins la sincérité. Le premier ministre n'a-t-il autour de lui que des amis anonymes, et, dans le nombre, pas un qui parle français? Il pouvait au moins, comme le comte d'Olivarès en a pris la peine, corriger la prose de son Gil-Blas. Content d'être l'objet de cette apothéose, il n'aura pas voulu passer pour en être l'auteur. Faux calcul! Dans ce *factum* où personne, assurément, ne reconnaîtra son style, tous ses adversaires voudront reconnaître son inspiration; rien ne peut le compromettre plus inutilement. Si M. Guizot avait toutes les idées que l'*homme d'Etat* lui attribue, il ne pourrait tenter de les appliquer qu'en violant la Charte sur certains points auxquels tout le parti libéral tient encore. Nous ne l'accusons point d'en avoir le désir. Dès lors, à quoi bon produire des velléités si clairement impuissantes? Il n'y a manifestement ici autre chose que la maladresse d'un subalterne, témérairement chargé d'une tâche qu'il ne pouvait ni comprendre ni remplir. Voilà sous quel point de vue nous trouvons loyal d'examiner cette pau-

vreté, où quelques aperçus justes se noient dans la multitude des fadaises.

On s'est proposé de prouver : Premièrement, que, jusqu'au jour où il est devenu président du Conseil, M. Guizot n'a pu accomplir certains grands desseins, ayant été gêné, tantôt dans les Chambres par la majorité, tantôt au sein du Cabinet par la situation ambiguë que lui faisait la présidence du maréchal Soult. — Deuxièmement, qu'en dépit de ces entraves, il a infiniment mieux gouverné qu'on n'avait fait avant lui. — Troisièmement, qu'il a une immense supériorité d'intelligence, de talent et d'influence politique sur tous ceux qui pourraient le remplacer; que ses dépêches diplomatiques, admirées de tous les cabinets, sont placées bien au-dessus de celles de M. Thiers, et qu'en lui réside l'espérance de la paix européenne. — Quatrièmement, qu'en lui réside aussi la suprême et dernière garantie du maintien de l'ordre en France; que l'esprit d'anarchie nous mine, que le communisme, prêt à envahir la société, n'attend, pour la submerger, qu'une fissure faite à la majorité ministérielle, seule digue qui la puisse encore contenir : or, la chute de M. Guizot ne serait pas seulement cette fissure, mais une brèche où se précipiterait tout le torrent. — Cinquièmement, que si les passions ennemies de l'ordre social ne sont pas assez fortes pour emporter la digue, ce qui est déjà douteux, elles sont cependant assez abondantes pour la déborder, perspective peu consolante, à quoi il n'y a d'autre remède que des remèdes violents..... ou impossibles! — Sixièmement, que ces remèdes sont : de nouveaux impôts établis sur ce qu'on appelle les classes riches, c'est-à-dire sur les classes qui votent l'impôt et dont on connaît l'esprit de dévoû-

ment; un retour plus large et plus accéléré aux usages monarchiques; la destitution en masse des fonctionnaires immoraux ou mal pensants; une plus vigoureuse impulsion *vers les sentiments religieux* (dans le style de l'écrivain ministériel : *la religieuseté*); un nouvel affilage des lois de septembre qui se rouillent; des impôts sur les feuilletons et les annonces; la suppression du jury dans les délits de presse, etc., etc. Et encore, tout cela suffira-t-il?

Laissons les quatre premiers points. C'est affaire aux journaux de M. Thiers et de M. Molé de se chamailler avec ceux de M. Guizot sur le mérite de leurs patrons respectifs. Dans ce champ clos, ils peuvent combattre éternellement. Notre avis particulier est que M. Guizot n'a rien fait de bon ni de mauvais que M. Molé n'eût fait comme lui; et que M. Thiers est le pire des trois, et le plus capable de précipiter les catastrophes. Tout ce qui se passe tranche la question contre M. Thiers. Si M. Guizot a tenu sept ans le pouvoir, et si la majorité lui reste fidèle, ce n'est pas qu'on l'aime, c'est que M. Thiers fait peur. M. Guizot a certaines qualités qui le défendent de l'amour des centres. M. Thiers, au contraire, a tous les défauts que cette masse peut chérir. Il est fanfaron, despote, voltairien, très indulgent aux faiblesses humaines. Quand il était ministre, que de gens il a retirés de l'Opposition où ils se morfondaient! comme il a bien enlevé les lois de septembre et les fortifications! et quel plus sûr ami de l'Université, quel plus implacable adversaire des Jésuites! Malheureusement, il coûte trop cher. On lutte contre lui comme on lutte contre un vice bien-aimé; on l'écarte, parce que l'instinct de la conservation commande d'être sage.

Que l'apologiste de M. Guizot daube M. Thiers, il a de quoi parler, il ne dit rien de trop. Quant à M. Molé, rien ne l'empêche de commander à Santillane une brochure, pour répondre à celle de Gil-Blas. — Passons sous silence tous les triomphes accomplis de la grande politique. Elle se vante d'avoir réalisé un système français « que l'Europe peut accepter. » Rien n'est plus vrai. Pour prouver combien nous aurions tort de contester ces merveilleux succès, il suffit d'un exemple : « A Rome, » dit la brochure, le système actuel a *favorisé* et salué » l'élection d'un Pape éclairé, libéral, adoré des popula- » tions; *elle l'a placé sous la salutaire action de la France* » *pour le* DIRIGER ET LE CONTENIR, *ici par une pieuse et* » *royale correspondance, là par les respectueux conseils* » *de la diplomatie.* » Vous voyez qu'on est modeste, et véridique surtout! On trouverait à chaque page des assertions de cette valeur, ornées de compliments non moins justifiés. Les services qu'on rend à un pays, n'empêchent pas qu'on ne soit au mieux avec un autre. Ainsi, on a *dirigé* le Pape pour être agréable aux Romains; mais on l'a *contenu*, et l'on s'est rendu cher à l'Autriche. Pareillement, on a protesté contre l'occupation de Cracovie d'une façon si efficace, que toute la Pologne en a été consolée; d'une façon si suave, que la Russie en est devenue plus tendre, du moins pour nous. On a peut-être un peu froissé l'Angleterre en Espagne; mais on garde sur l'Amérique un silence qui montre qu'on ne lui a pas déplu de ces côtés-là. « En Turquie, notre ambas- » sade est relevée, respectée, active, intervenante; *tout* » *ce qu'elle a demandé elle l'a obtenu;* les réparations ont » été *empressées, efficaces, réelles.* » Donc, si les Maronites sont encore pillés, c'est que M. de Bourqueney l'a

demandé, car il obtient tout ce qu'il demande. Quand les Maronites seront détruits, alors on ne les pillera plus, et nous obtiendrons le rappel des pachas. Enfin, succès universel! M. Guizot est le juge-de-paix de l'Europe, ses décisions sont partout acceptées... ; et la France fait généreusement les frais de tous les procès.

Le but principal de l'écrit ministériel est de présenter le remplacement du maréchal Soult comme un de ces faits qui viennent arrêter les nations sur le penchant de l'abîme. Néanmoins, l'auteur ne laisse pas de se souvenir que M. Guizot a été ministre dirigeant avant de devenir premier ministre. C'est tout ce qu'il faut pour trouver que le Cabinet, malgré son imperfection, s'est signalé dans nos affaires intérieures par les mêmes mérites et les mêmes succès qui l'ont rendu si précieux à l'Europe. Nous glisserons encore sur ce chapitre. L'audace de l'apologie, quoique incomparable, blêmit d'ailleurs devant la gravité d'une situation dont il faut bien s'avouer les périls. On se vante très haut d'avoir maintenu l'ordre matériel; mais l'ordre moral menace de plus en plus; en présence de ce fait flagrant, on cherche moins à défendre M. Guizot qu'à protester de son intégrité et de son impuissance. On exagère le dévoûment et la force de conviction de la majorité; mais en même temps on se plaint de ses exigences qui font crier à la corruption, de ses caprices qui ne permettent de rien entreprendre, de son esprit révolutionnaire qui tue tout ce qu'on veut semer de germes monarchiques. On assure ici que la majorité et le Ministère sont purs; mais plus loin on avoue que la corruption « déborde de tous les côtés. » On crie que M. le général Cubières était le plus chaud défenseur de M. Thiers, remarque très juste, et que M. Teste n'était

qu'un révolutionnaire fatigué qui avait pris ses invalides dans le tiers-parti, auquel il appartenait essentiellement; mais on oublie que M. Teste sortait du Cabinet et que M. Cubières allait y entrer. Bref, on récrimine, on injurie, on ne ménage pas les grands mots : au bout du compte, le fort de l'argumentation se réduit à cette interpellation adressée sous toutes les formes aux progressistes, aux opposants, aux faiseurs : Vous n'eussiez pas fait mieux, ou vous eussiez fait pis!

La partie vraiment curieuse de l'ouvrage est celle qui renferme les promesses et les conseils; deux phrases la résument : on lit en titre, pour épigraphe, ces paroles du P. Joseph au cardinal de Richelieu : *L'œuvre de Votre Eminence est de rétablir le fort état de cette monarchie et de couper cours aux mauvaises entreprises qui troublent l'esprit des hommes.* On trouve dans la brochure ces autres paroles : *Qu'un Richelieu serait difficile avec un gouvernement représentatif!* Toute la pensée du livre est là!

28 octobre 1847.

II. Nous devons une réparation à M. Linguay. Ce n'est pas lui qui est l'*homme d'Etat*, mais M. Capefigue. On assure que ce point ne faisait aucun doute pour de certains fins connaisseurs, capables de distinguer entre Leclerc et Coras. Il est juste aussi de dire que le *Journal des Débats*, ce matin même, proteste très vivement contre le maladroit auteur, et repousse, au nom de M. Guizot, toute complicité dans les indiscrets éloges dont ce ministre est l'objet. On peut donc croire que rien n'a été commandé à M. Capefigue, et que même il a déplu par

excès de zèle; en sorte que peut-être il n'a pas reçu le régal de trois cents pistoles qui termina si agréablement le dîner de Gil-Blas. Cela est triste, quand on a des frais d'impression. Souhaitons que M. Capefigue soit assez riche pour payer sa gloire.

Cependant, comme après tout M. Capefigue n'est pas homme à faire travailler les typographes dans le seul dessein d'alléger sa bourse, nous pouvons, s'il a déplu, jurer qu'il n'a pas voulu déplaire. Il ne parle pas au nom du monde ministériel, soit! Il est au moins l'écho de certaines pensées qui règnent dans ce monde-là; il n'a point mis au jour un manifeste, mais il a lancé un ballon d'essai. Les intimes se rient de sa maladresse ou blâment son indiscrétion; personne ne l'accuse de trahison, ne le trouve sans excuse.

Il n'omet, en faveur de la politique ministérielle, ni un seul des arguments qui seront avant peu pompeusement développés à la tribune, ni une seule des allégations, des insinuations, des confidences qui circulent dans les coulisses politiques : donc, il y a ses entrées, et il en rapporte autre chose que ses idées personnelles. Cette satire si vive de la majorité, cette peinture effrayante de l'état du pays et de l'impossibilité d'y remédier par les moyens constitutionnels, révèlent un homme placé sur le navire et à qui le pilote effaré s'est plaint du temps, de la mer et de l'équipage. Tels sont, en effet, les refrains de l'intimité; la France est gouvernée par des hommes qui la trouvent ingouvernable. Chacune des quatre cents pages du *factum* contient quelque témoignage de profonde aversion pour toutes les réformes, pour toutes les améliorations que l'opinion propose; on s'évertue à prouver que ce qu'il y a de mieux à faire sous ce rapport, c'est rien,

rien, rien; ou bien l'on étale un programme de mesures dérisoires et absurdes. Qui peut méconnaître en tout ceci la pensée de cette politique dont le triomphe est de trouver des expédients pour maintenir un *statu quo* de jour en jour plus dangereux!

Oui, le livre de M. Capefigue est mal écrit, impuissant, ridicule, sans aveu; néanmoins, en dépit de tout, ce pauvre livre a sa portée. Il prouve que M. Guizot, de l'avis même de ceux qui l'entourent et qui l'admirent, est à bout de voies, condamné à vivre au jour le jour dans une attente pleine d'angoisses et de périls, ou à tenter, pour sortir d'embarras, des moyens d'empirique dont lui-même n'espère rien de bon.

Dans son mauvais style, M. Capefigue ne laisse pas de peindre avec une certaine énergie les misères sans nombre de la société civile et politique. Ses couleurs sont brutales, mais il est loin cependant de charger le tableau. Il avoue que si la majorité gouvernementale est supérieure en sagesse à l'Opposition sur la question des intérêts, elle est à son niveau pour tout le reste, et prête à perdre le bon sens, c'est-à-dire l'obéissance, son unique vertu, dès qu'elle ne pourra plus en tirer le taux usuraire que lui paie le budget. Il fait peu de compliments aux fonctionnaires, même à ceux qui s'abstiennent des banquets patriotiques, espèce pour laquelle il n'a pas moins d'horreur que le *Journal des Débats*. « La mauvaise édu- » cation que nous a faite le XVIII^e^ siècle est partout, dit-il, » elle est dans les Chambres, dans l'administration; elle » est même *au cœur du Gouvernement*. » Cette opinion, d'ailleurs fort juste à notre avis, est celle de M. Guizot; il l'a exprimée cent fois.

M. Capefigue, pour refaire notre éducation, invoque

excès de zèle; en sorte que petit-être ... i,
régal de trois cents pistoles qui te ... Il
le dîner de Gil-Blas. Cela est tr ... loi;
d'impression. Souhaitons q ... p de
riche pour payer sa gloire ... itte, à
Cependant, comme a ... ons. Il
homme à faire trav ... estime
dessein d'alléger sa ... d'impôts, et,
jurer qu'il n'a p ... y. Il n'a rien à dire
nom du monde ... ais il aimerait fort une re-
de certaines ... zot compte sur d'autres moyens
n'a point ... réprimer l'anarchie, il ne l'a dit à per-
ballon d'...
blâmer ... oute, ces moyens sont à peu près aussi pratica-
bles ... la destitution en masse des fonctionnaires mal
... nts et la promulgation d'un ensemble de lois somp-
tuaires, brillantes idées qui appartiennent en propre à
M. Capefigue. Cependant, hors de ces moyens, que pro-
pose-t-on à M. Guizot? Quelles ressources voit-il lui-
même pour faire face aux dangers de la situation? Rien. *L'abus des influences*, la ruse, les hasards de l'escarmouche parlementaire, voilà toute sa force et tout son programme.

Mais M. Capefigue a une idée encore, une idée sur laquelle il revient fréquemment, qui a certainement traversé l'esprit de M. Guizot, et que le *Journal des Débats* désapprouve : ce serait que la Religion fût plus libre et la jeunesse mieux élevée. On sait ce que nous pensons de l'idée, nous ne voulons point examiner la façon dont l'auteur l'exprime; il dit cela dans sa langue et avec ses vues à lui; puis, aussitôt, il s'arrête, ému de son audace. Seconder les efforts de la Religion! de toutes les impos-

l propose, c'est, à son avis, la plus impos-
rien de pareil aux Chambres! s'écrie-
accusé de favoriser les Jésuites, serait
deviendrait la paix du monde? Ce
que M. Capefigue n'a pas écrit
M. Guizot. On y reconnaît
fait tomber le rapport de
alvandy.

M. Guizot n'a pas posé devant M. Cape-
M. Capefigue l'a peint moitié à la dérobée,
de souvenir. En somme, il n'a pas manqué la
ssemblance. Des rêves hardis jusqu'à la témérité, des actions prudentes jusqu'à la dernière faiblesse, le don de voir le péril et l'art de trouver plus de mauvaises raisons pour y tomber qu'il ne faudrait de courage pour le vaincre, voilà le résumé de cette apologie en quatre cents pages. Que dirait de plus la satire?

l'esprit monarchique; et l'esprit monarchique, selon lui, c'est de remonter le plus possible le courant du siècle. Il ne demande pas la suppression de l'égalité devant la loi; mais il trouverait bon, puisque nous avons beaucoup de princes, qu'on donnât à l'un l'armée, à l'autre la flotte, à un troisième les colonies, à tous de grandes dotations. Il ne demande pas qu'on rétablisse la censure; mais il estime qu'on pourrait faire payer à la presse plus d'impôts, et, par compensation, lui retirer le jury. Il n'a rien à dire contre la liberté des cultes, mais il aimerait fort une religion d'Etat. Si M. Guizot compte sur d'autres moyens que ceux-là pour réprimer l'anarchie, il ne l'a dit à personne.

Sans doute, ces moyens sont à peu près aussi praticables que la destitution en masse des fonctionnaires mal pensants et la promulgation d'un ensemble de lois somptuaires, brillantes idées qui appartiennent en propre à M. Capefigue. Cependant, hors de ces moyens, que propose-t-on à M. Guizot? Quelles ressources voit-il lui-même pour faire face aux dangers de la situation? Rien. *L'abus des influences*, la ruse, les hasards de l'escarmouche parlementaire, voilà toute sa force et tout son programme.

Mais M. Capefigue a une idée encore, une idée sur laquelle il revient fréquemment, qui a certainement traversé l'esprit de M. Guizot, et que le *Journal des Débats* désapprouve : ce serait que la Religion fût plus libre et la jeunesse mieux élevée. On sait ce que nous pensons de l'idée, nous ne voulons point examiner la façon dont l'auteur l'exprime; il dit cela dans sa langue et avec ses vues à lui; puis, aussitôt, il s'arrête, ému de son audace. Seconder les efforts de la Religion! de toutes les impos-

sibilités qu'il propose, c'est, à son avis, la plus impossible. Dites donc rien de pareil aux Chambres! s'écrie-t-il; le Ministère, accusé de favoriser les Jésuites, serait aussitôt perdu, et que deviendrait la paix du monde? Ce dernier trait prouve assez que M. Capefigue n'a pas écrit sans avoir un peu causé avec M. Guizot. On y reconnaît le ministre qui, après avoir fait tomber le rapport de M. Thiers, a visé la loi Salvandy.

Restons-en là. M. Guizot n'a pas posé devant M. Capefigue; mais M. Capefigue l'a peint moitié à la dérobée, moitié de souvenir. En somme, il n'a pas manqué la ressemblance. Des rêves hardis jusqu'à la témérité, des actions prudentes jusqu'à la dernière faiblesse, le don de voir le péril et l'art de trouver plus de mauvaises raisons pour y tomber qu'il ne faudrait de courage pour le vaincre, voilà le résumé de cette apologie en quatre cents pages. Que dirait de plus la satire?

LE SONDERBUND.

La chute du *Sonderbund*, alliance des cantons catholiques et conservateurs de la Suisse contre les cantons protestants et radicaux, fut le prélude des révolutions de 1848.

Il n'y eut jamais de cause plus juste que celle des cantons catholiques, ni que la politique humaine ait plus lâchement abandonnée. L'*Univers* eut l'honneur de la soutenir pendant deux ans à peu près contre toute la presse libérale et contre les chefs de l'opinion révolutionnaire, parmi lesquels M. de Lamartine mérite d'être nommé. Les articles recueillis ci-après ont été publiés dans le moment même de la guerre, qui dura peu et qui fut, hélas! sans gloire. Le bon droit, trahi de tous côtés, parut enfin se trahir lui-même. Les catholiques, en général, firent médiocrement leur devoir; plusieurs y manquèrent d'une manière infâme. On sait comment Fribourg succomba. Nous eûmes, en France, la douleur de voir un journal monarchique et religieux, rédigé par un prêtre, prendre hypocritement parti pour les radicaux. Il me paraît juste de ne pas laisser oublier cette aberration de l'esprit de secte en religion et en politique.

Les thèses de la *Gazette de France* contre le *Sonderbund* étaient

d'autant plus révoltantes, qu'elles avaient été blâmées indirectement, mais d'une façon significative, par le Souverain Pontife, à l'occasion d'un journal de Rome, le *Contemporaneo*, rédigé par des disciples ou plutôt par des complices de l'abbé Gioberti. Ce journal, attaquant violemment le parti catholique, en France, en Belgique et en Suisse, prétendait que les catholiques devaient céder partout, pour le bien de la paix. L'*Univers* ayant élevé de vives réclamations contre une pareille doctrine, c'était plus qu'il n'en fallait pour que la *Gazette* la soutînt avec entêtement, comme M. de Genoude savait le faire et par des raisons qui devaient blesser et indigner nos cœurs. L'impression fut la même à Rome. Le journal officiel réprouva l'article du *Contemporaneo*. En même temps le Saint Père ordonna la révocation du censeur qui avait laissé passer cette injure contre les défenseurs de la liberté de l'Église.

I.

A LA VEILLE DU COMBAT.

9 novembre 1847.

I. Une messe a été célébrée hier à l'autel de Notre-Dame-des-Victoires, afin d'appeler les bénédictions divines sur les héroïques drapeaux du *Sonderbund*. Les assistants étaient nombreux; tous ont prié avec angoisse et ferveur, la plupart ont communié. Ce sont là les secours que nos frères nous demandent; jadis ils auraient pu en espérer d'autres encore, mais ceux-ci, du moins, ne leur manqueront pas. On a déjà prié et l'on priera beaucoup pour eux en France. Puisse Dieu accueillir avec miséricorde ces vœux de la faiblesse, et ne point dédaigner la foi qui n'a plus le courage!

Nous ne pouvons nous en taire! Nous sommes bien petits, tout Français que nous sommes, devant les exemples de dévoûment, de fraternité, de fidélité aux

antiques alliances qui nous sont donnés par les sept cantons. Nous avons subi la diminution commune; nous avons baissé, comme tout le monde en France, sous la détestable pression de l'éducation et des mœurs. Radicaux et catholiques, nous sommes sous ce rapport au même niveau; nous nous valons. Radicaux, pour soutenir les corps-francs nous inventons des calomnies et nous déclamons de basses injures; catholiques, pour assister les catholiques nous murmurons de timides prières; mais exposer aux coups la précieuse personne d'un citoyen français, c'est une folie que nous ne ferons point, ni d'un côté ni de l'autre. La saine philosophie interdit aux uns de compromettre ainsi leurs intérêts; le ciel, sûrement, défend aux autres de désoler à ce point leurs familles! Tous, nous sommes retenus par des liens sacrés; tous, nous sommes nécessaires à ceux qui nous entourent, et quand ce n'est pas la famille, c'est la patrie qui ne peut se passer de nous. Les gens de Fribourg, qui n'avaient qu'à se retirer de l'alliance pour n'être point attaqués, les gens du Valais, inabordables dans leurs rochers, ceux de Schwytz, d'Uri, d'Unterwald et de Zug, abandonnant, pour aller trouver l'ennemi, les montagnes terribles où l'ennemi n'aurait osé venir, sont visiblement dans une autre position. Ils n'ont point d'intérêts, point de famille: ils se battent uniquement pour le plaisir insensé qu'ils y trouvent!

Nous ne savons si les radicaux français sont satisfaits de leur attitude : nous avouons franchement que la nôtre ne nous enorgueillit pas. Nos sympathies sont à Lucerne, il est vrai; mais on peut hardiment nous montrer nos modèles à Genève. Ces catholiques de Genève, qui sont dix mille, c'est-à-dire presque aussi nombreux que le

misérable parti du Gouvernement, et qui, lorsqu'on leur ordonne le fratricide, ne savent que pleurer et obéir, voilà le type sur lequel nous sommes formés. Dans la crainte de payer l'amende et de voir confisquer leurs biens, ils vont tirer des coups de fusil, pour le compte de l'athéisme, sur les bannières de Jésus-Christ et de la sainte Vierge. Ils contribueront au massacre des prêtres et à la destruction des autels; ils seront impies, sacriléges et lâches; ils sauront qu'ils commettent un forfait abominable, ils pleureront; mais s'ils reviennent, si Dieu ne les écrase pas dans leur crime, ils trouveront au retour leurs propriétés intactes, et ils s'estimeront heureux de n'avoir perdu que leur temps! Qu'ils nous ressemblent bien! Quelle vive et frappante image de ces honnêtes pères de famille français, bons chrétiens, attachés à l'Eglise, détestant l'impiété, qui pleurent en livrant leurs enfants à l'enseignement du monopole, mais qui les livrent, parce qu'il faut que ces enfants aient un diplôme, et que si c'est un malheur à leurs yeux d'être impie, c'en est un plus grand de n'être point bachelier!

Genève est civilisée, nous disait récemment M. de Lamartine. On le voit bien! Nous aussi, nous sommes civilisés. C'est pourquoi, sauf quelques aventuriers qui cherchent à vendre leur courage, on ne voit plus de Français dans ces grands duels où les principes du bien et du mal, après s'être longtemps combattus par la parole, en appellent enfin à la force des armes. Le nombre a graduellement diminué de ces sacrifiés volontaires qui jadis allaient représenter la France sur tous les champs de bataille où la justice avait besoin d'une épée. Sans parler des croisades de Palestine et d'Espagne, éternels souvenirs de la générosité française, la jeune

noblesse de Louis XIV allait mourir au siége de Candie; plus tard, dans un siècle déjà bien gâté, l'Amérique, soulevée pour conquérir son indépendance, voyait arriver La Fayette et ses compagnons; la Grèce, en ces derniers temps, trouva parmi nous des bras pour la défendre; la Pologne en eut moins, la Suisse n'en aura pas. Nous sommes civilisés, nous ne nous dévouons plus, c'était l'erreur des vieux âges. Autrefois on offrait son sang; nous versons des flots d'encre. Après la bataille, les uns vont au bal pour leurs blessés, les autres au sermon pour les leurs.

S'il n'y avait pas en France quelques maisons d'éducation à l'abri de la philosophie et de la civilisation régnantes, quelques séminaires d'où sortent tous les ans une centaine de jeunes prêtres qui se dévouent aux missions, on ne verrait plus un Français offrir et donner sa vie au triomphe d'une idée quelconque. Nous avons une civilisation avancée!

Ces pâtres, ces demi-sauvages, ces bourgeois arriérés, toute cette population du *Sonderbund*, si méprisée par M. de Lamartine, n'ont pas étudié comme nous, et nous les voyons suivre d'autres maximes. On menace la foi, la liberté, l'honneur de leurs frères; aussitôt ils s'estiment menacés dans leur foi, dans leur liberté, dans leur honneur; ils se lèvent, ils font le signe de la croix, ils prennent le ciel à témoin, ils sont prêts à combattre un contre dix, ils sont prêts à mourir. Quels barbares!

Puisse leur barbarie triompher! Puisse cette vertu que les apôtres de la civilisation ne savent même plus comprendre, repousser bien loin les doctrines qu'on leur apporte et qui les rendraient semblables à nous! Dans l'amer et profond sentiment de notre décadence, nous

prions Dieu de leur donner la victoire, moins pour eux que pour nous-mêmes. Quoi qu'il arrive, ils sont du moins assurés de trouver une sainte mort après de glorieux combats; mais, eux vaincus, nous aurons notre tour, et aurons-nous combattre, nous qui ne voudrions pas mourir? S'ils succombent, que deviendrons-nous? Enhardis par le triomphe des radicaux suisses, les radicaux français, qui ne sont que ridicules, deviendront menaçants. Au lieu de leur résister, comme nous le pourrions, nous ne manquerons pas de nous jeter dans les bras du Pouvoir et de payer sa protection au prix qu'il y mettra. Ce prix, nous le connaissons d'avance. Il faudra sacrifier, non la liberté de l'Eglise, l'Eglise n'a plus de libertés à perdre, mais l'espérance et jusqu'au désir de la liberté. Nous croyons-nous capables de regarder en face ce monstre de radicalisme, lorsqu'on nous le montrera teint du sang des catholiques de Suisse, en menaçant de le déchaîner sur nous? Nous nous livrerons avec le honteux emportement de la peur. Ceux d'entre nous qui voudraient refuser leur soumission seront abandonnés, signalés comme des brouillons, flétris comme des traîtres, et l'Université aura enfin toute sa proie. Alors nous serons bientôt cette race abâtardie que nous voyons à Genève, de qui l'on peut tout exiger, même le fratricide, et qui n'a pas même l'honneur d'être un embarras, même pour M. Fazy.

Quand les feuilles radicales nous accusent de désirer l'intervention du gouvernement français en faveur du *Sonderbund*, elles feignent d'ignorer ce que cette intervention nous coûterait. Forcés d'y applaudir, si elle devient nécessaire pour arracher à l'échafaud ce que le sabre aura épargné, nous ne pourrons nous abuser sur

les motifs qui la détermineront. Le gouvernement français, qui a jusqu'à présent parfaitement joué son jeu dans cette querelle, interviendra afin d'éteindre un foyer de révolution périlleux pour lui et pour toute l'Europe. Les radicaux suisses, aisément désarmés, aux applaudissements de tous les intérêts honnêtes, n'y perdront que l'honneur douteux de leur victoire; ce ne sera pour les radicaux français qu'une des humiliations sans nombre qu'ils ont subies depuis dix-sept ans et qui leur sont encore réservées : on sait qu'ils s'en arrangent. Mais, pour le Catholicisme, que cette intervention toute politique paraîtra servir, ce sera la consolidation définitive du joug universitaire et gouvernemental. La liberté religieuse pourra renaître, et renaîtra certainement en Suisse du sang fécond de ses martyrs; elle s'étiolera et périra dans nos mains déshonorées.

Nos frères de Suisse peuvent compter sur l'ardeur de nos prières! Encore une fois, en priant pour eux, nous prions pour nous. Ils sont les derniers héros de la chrétienté affaiblie. Après Pie IX, et au même titre que nos saints missionnaires, nous admirons et nous vénérons en eux tout ce qui reste de *grand dans l'Eglise*, les véritables fils des croisés, dont le sang ne coule plus dans nos veines. Que cette pénible confession de nos misères leur prouve l'étendue de nos respects et de notre amour!

11 novembre 1847.

II. Nous sommes en proie à l'ironie du *Siècle* et à l'indignation de la *Réforme*, pour avoir dit que les catholiques de France recommandent à Dieu la cause du

Sonderbund, et pour avoir ajouté qu'autrefois ils auraient fait quelque chose de plus. L'ironie du *Siècle* et l'indignation de la *Réforme* nous étonnent également. Quel préjudice pensent-ils que nous occasionnions à leurs amis des corps-francs en priant Dieu pour nos amis du *Sonderbund*? Commencent-ils à croire à l'efficacité de la prière, ou est-ce simplement une fantaisie qui leur vient de nous empêcher de prier? Quant à nos aveux sur l'abaissement des courages parmi les catholiques de France, cette déclaration de faiblesse n'enlève rien à la bravoure radicale, et, au contraire, ne peut que l'exalter beaucoup. Mais, inutiles raisons! le *Siècle,* qui excelle dans le genre fin, veut étaler ses grâces, et la *Réforme,* qui réussit particulièrement dans le genre fort, veut déployer ses poumons. Le *Siècle* appelle l'*Univers* le *Père Duchesne des sacristies.* Nous pourrions répondre à ce trait mordant. Nous préférons laisser à la *Réforme* le soin de venger le Père Duchesne, qu'elle glorifie tous les jours et que le *Siècle* n'a nullement le droit de mépriser. La *Réforme* appelle les Jésuites de Lucerne des *assassins,* sans doute pour rappeler qu'ils ont *suicidé* Leu; elle nous recommande en même temps de tourner nos regards sanguinaires vers le Golgotha. Elle ne dit pas ce que nous pourrions y voir qui nous détourne de prier pour les victimes de l'injustice? Nous prions le *Siècle* de nous expliquer la pensée de la *Réforme.* Pilate doit connaître par cœur les amis de Barabbas.

SOUSCRIPTION POUR LE SONDERBUND.

Beaucoup de catholiques désiraient qu'il fût ouvert une souscription au profit du *Sonderbund*. On en voulut laisser l'honneur au Comité pour la défense de la liberté religieuse, qui adressa dans ce but une Circulaire à ses correspondants.

Cette Circulaire, publiée dans les journaux catholiques, ne fut accueillie ailleurs que par l'*Union* (l'ancienne *Quotidienne*), le seul journal légitimiste parisien qui n'ait pas abandonné ou trahi la cause catholique. Les autres feuilles libérales en firent le thème des plus odieuses déclarations; mais aucune n'y mit autant d'acharnement que la *Gazette de France*.

II.

LES LIBÉRAUX.

17 novembre 1847.

I. Le *Courrier Français* nous apprend ce matin que les cantons du *Sonderbund* ne sont menacés ni dans leur

indépendance politique, ni dans leur liberté religieuse, et que la guerre qui désole en ce moment la Suisse est simplement « une guerre de constitution sociale, tran- » chons le mot, une guerre civile. » En conséquence, il blâme vivement la souscription ouverte pour les blessés, les veuves et les orphelins de l'armée catholique. Cette souscription éveille en lui des scrupules pieux : il n'aime pas qu'on « mêle le nom de Dieu à une guerre civile, *ni* » *même* qu'on y compromette la liberté de l'Eglise. » Que les Jésuites le fassent, à la bonne heure! « Tout le monde » sait que les RR. PP., avant d'être chrétiens, sont Jé- » suites. » Mais que des catholiques français tombent dans une pareille aberration, c'est ce que le *Courrier* ne *peut comprendre.*

Il y a beaucoup d'autres choses que le *Courrier* ne peut comprendre; ceux qui le lisent s'en aperçoivent. Personne n'a moins su et n'a moins compris que ce journal de quoi il s'agit en Suisse. Les autres feuilles se trompent volontairement, avec plus ou moins d'adresse; le *Courrier Français* est d'une ignorance candide; il répète le matin ce qu'il a lu le soir, et encore lui arrive-t-il de prendre le *nom d'un port pour un nom d'homme.* M. de Lamartine est un érudit, comparé aux publicistes du *Courrier Français* (1).

Il est dur, en de si douloureuses affaires, d'être condamné à entendre pérorer ces jouvenceaux qui ne voient rien, qui ne savent rien, qui ne veulent rien apprendre,

(1) M. de Lamartine avait publié un *factum* ridicule sur les affaires de la Suisse. Il y disait, entre autres choses : 1° que les cantons suisses n'étaient unis que par la géographie; 2° que la constitution géographique de la Suisse lui interdisait l'unité politique; — 3° que cette unité devait être établie par le radicalisme.

et dont le caquet présomptueux s'attaque néanmoins à tout, sans que ceux qu'ils importunent puissent avoir même la consolation de les prendre sur quelque sophisme nouvellement inventé, ni l'espoir de les éclairer jamais. Que peut-on leur faire entendre? Ils ne s'entendent pas eux-mêmes. Voilà le *Courrier* très convaincu que la guerre actuelle n'est pas une guerre d'indépendance, mais une guerre de constitution sociale, *tranchons le mot, une guerre civile.* Qu'est-ce que cela signifie? S'il y a guerre, c'est que la Suisse est divisée en deux partis, dont l'un veut imposer à l'autre sa volonté. Berne, capitale désignée de la Suisse unitaire, veut renverser le principe de la souveraineté cantonale : question *d'indépendance* politique pour chacun des Etats du *Sonderbund;* la majorité radicale de la Diète, composée de protestants et de catholiques renégats, veut chasser de ces Etats certains prêtres qu'ils ont trouvé bon d'y appeler : atteinte à la liberté confessionnelle, question de *liberté religieuse.* Est-ce que la Ligue, pour être une guerre civile, n'était pas une guerre religieuse? Est-ce que la guerre de la Vendée, pour être une guerre de constitution sociale, n'était pas une guerre d'indépendance? Pourquoi donc les sept Cantons se battraient-ils, s'ils n'avaient rien à redouter, ni pour leur existence comme Etats indépendants, ni pour leur foi comme catholiques orthodoxes? Est-ce que dans tous les Cantons mixtes, où le radicalisme a pu tyranniser impunément les catholiques, il ne l'a pas fait? Est-ce que Lucerne, lorsqu'il était sous le joug des radicaux, n'avait pas vu chasser le nonce du Pape, confier l'éducation de la jeunesse sacerdotale à des moines libertins et apostats, et préparer enfin l'application générale à toute la Suisse catholique des fameux articles de

Baden, sorte de Constitution civile du clergé, calquée sur celle que la Vendée enterra dans son glorieux tombeau? Mais nous parlons allemand, et le *Courrier Français* ne peut *comprendre!* Les articles de Baden! Qu'est-ce que cela? Le *Constitutionnel* et la *Démocratie pacifique* n'en ont point parlé; l'érudition même de M. de Lamartine les ignore. Il n'y a en Suisse qu'une difficulté : ce sont les *sept* Jésuites de Lucerne, les *sept assassins*, comme dit la *Réforme*, dont les coupables intrigues mettent sur pied deux armées et vont faire périr des milliers d'hommes. Voilà ce que sait le *Courrier Français*.

On nous pardonnera de ne pas discuter contre le *Courrier Français* une question qu'il a trop sommairement étudiée. Quant à lui faire comprendre pourquoi les catholiques prient et souscrivent en faveur de leurs frères, il aurait besoin, d'abord, de savoir ce que c'est que la Religion, ce que c'est que la liberté, ce que c'est que l'amour de la Religion et de la liberté; toutes choses qu'il semble comprendre encore moins que les affaires de la Suisse.

20 novembre 1847.

II. Le *Courrier Français* veut se sauver à force d'esprit. Il nous plaisante durant trois colonnes, sur les *articles de Baden*, couronnement du plan d'oppression dressé par le radicalisme contre l'Eglise catholique en Suisse. Il n'y a rien de plus amusant, en effet, et qui prête davantage à la raillerie que les articles de Baden! Le *Courrier* s'en donne à toutes jambes. Il n'a oublié qu'une chose pour achever de ridiculiser les articles de Baden et ceux qui les citent, c'est de les lire.

Pour montrer que s'il ne connaît pas les articles de Baden, il connaît cependant la question suisse, il apporte un fait à l'appui de sa thèse, un seul, mais péremptoire. Il s'agit de la manière dont les Jésuites sont arrivés à Lucerne.

« L'*Univers* soutient que « la majorité de la Diète, composée de protestants et de catholiques renégats, veut chasser des Etats du *Sonderbund* certains prêtres qu'ils ont trouvé bon d'y appeler; » mais l'*Univers* ne veut pas ajouter comment ces « *certains prêtres* » avaient été appelés; et nous le lui dirons en deux mots. Lucerne avait d'abord, de son libre mouvement, refusé de recevoir ces *certains prêtres;* mais la Diète, ayant voulu faire de leur expulsion une question fédérale, Lucerne trouva sa *souveraineté* compromise par cet arrêté, et tout aussitôt cet État *indépendant* revint sur la décision qu'il avait prise au sujet des Jésuites; il prit une décision contraire, il lui plut d'appeler ceux qu'il avait d'abord refusé de recevoir. »

Voici le fait que le *Courrier Français* croit avoir raconté.

En 1844, des pétitions, dont Leu d'Ebersoll, assassiné plus tard, avait donné le signal, et qui portaient la signature des *neuf dixièmes* des personnes ayant droit de voter dans tout le Canton, demandèrent que le séminaire fût confié aux Jésuites. Cette requête était soumise au Grand-Conseil, qui ne l'avait pas encore examinée, lorsque Argovie demanda en Diète qu'il fût interdit à tout Canton d'appeler chez lui les Jésuites. Cette proposition ne rallia que la *demi-voix* de *Bâle-Campagne.*

Le Grand-Conseil de Lucerne se rendit aux vœux des pétitionnaires, et les Jésuites furent appelés.

Ainsi Lucerne n'avait pas refusé de recevoir les Jésuites et la Diète ne s'y était pas opposée.

Le *Courrier* n'est pas heureux; ne citant qu'un fait,

il pouvait ne commettre qu'une erreur : il a trouvé le moyen d'en commettre deux !

Mais l'erreur est sa spécialité.

III.

LA *GAZETTE DE FRANCE.*

19 novembre 1847.

La *Gazette de France* est décidée à n'être nulle part du parti des catholiques, et pas plus en Suisse qu'ailleurs. La voici qui adopte la thèse du *Courrier Français* sur la souscription pour les blessés, les veuves et les orphelins du *Sonderbund*. Sa déclaration est si heureusement tournée, que la *Démocratie Pacifique* la reproduit « avec un vif » plaisir et un *éloge complet*. » Nous ferons de même, sans éloge et surtout sans plaisir.

« Comme catholiques, nous sommes complétement opposés aux guerres de religion, et les mots du manifeste de M. de Montalembert et de l'*Univers*, que les Suisses vont mourir pour l'Église, ne reposent sur rien de réel.

» Les questions de religion et d'église ne sont entrées pour rien dans la capitulation de Fribourg, ni dans la guerre qu'on fait à Lucerne.

» Comme royalistes, nous ne voudrions à aucun prix qu'on pût imaginer que nous regardons une question de congrégation comme une question de monarchie.

» La Monarchie française est indépendante de toutes les questions qui s'agitent à Lucerne. Pourquoi, catholiques et royalistes, entrerions-nous dans ces complications ? »

L'*Union monarchique*, en accueillant l'initiative du Comité, a voulu donner à ses offrandes et à celles de ses amis un caractère plus spécialement politique. Nous lui laisserons le soin d'expliquer à la *Gazette* comment des royalistes peuvent, indépendamment de tout intérêt religieux, faire des vœux pour le salut de ces petites souverainetés, dont la constitution démocratique, aussi légitime que celles des plus anciennes royautés, est menacée par le despotisme radical. Sous ce rapport, la cause des sept Cantons est celle de tous les gouvernements légitimes, de tous les gouvernements réguliers, que cherche à renverser le détestable parti de l'anarchie. Ils soutiennent à la fois une guerre civile contre les minorités rebelles qu'ils ont vaincues dans leur propre sein, et une guerre d'indépendance contre l'étranger, appelé par ces rebelles. A ce seul titre, ils méritent déjà les sympathies de quiconque aime assez courageusement la justice pour ne point courber la tête devant la force de l'iniquité. Le parti légitimiste fait donc une chose qui l'honore en se déclarant pour le *Sonderbund*. Il prouve par là que la légitimité est pour lui un dogme politique, une garantie sociale, non une question de personnes, et qu'il combat plus encore pour le maintien des constitutions que pour celui des dynasties.

Mais si la question n'était que politique en Suisse, elle serait vidée depuis longtemps. Depuis longtemps Lucerne, Fribourg, le Valais, Zug, Schwytz, Unterwald,

Uri, seraient radicalisés, sans l'obstacle qu'y a mis le catholicisme. Le parti conservateur, n'étant plus soutenu par ce grand sentiment du devoir religieux, aurait cédé là comme à Berne, Lausanne, Bâle, Genève, etc.

Parmi tant d'hommes que l'énergie de leur résistance désignait aux coups des sëïdes radicaux, quelle a été la victime choisie? Est-ce Siégwart-Muller ou Bernard Meyer, qu'on appelle la pensée et la parole du *Sonderbund?* Non : l'assassin a frappé cet admirable Leu, l'homme de la foi et de la prière. Moins actif que Siégwart, moins éloquent que Bernard Meyer, Leu était plus puissant qu'eux dans sa patrie, parce qu'il exprimait mieux le caractère profondément catholique du Canton. Sans appel aux armes, fort seulement de sa foi, il n'avait eu besoin que de former une association pieuse pour enlever aux radicaux le pouvoir dont ils s'étaient armés par la fraude et la violence. C'était bien lui qu'il fallait assassiner.

Et quand les radicaux régnaient, qu'avaient-ils entrepris? Ils avaient formé et commencé d'exécuter un plan qui donnait à l'Eglise catholique en Suisse une constitution civile; c'est-à-dire, qui la précipitait dans le schisme. Ils sentaient que les difficultés politiques ne seraient plus rien, dès qu'ils auraient mis la main sur l'Eglise.

C'est donc l'Eglise que le radicalisme poursuit; c'est elle qu'il veut écraser sous les débris de la souveraineté cantonale; et c'est l'Eglise que le *Sonderbund* défend. On a dit que, pour les radicaux, les Jésuites n'étaient qu'un prétexte. Cela est vrai, en un certain sens; on se sert d'un nom rendu habilement odieux, pour donner à mille passions féroces et stupides, ou le déguisement ou l'aliment dont elles ont besoin. Mais au fond, les Jésuites,

en Suisse aussi bien qu'en France, sont un principe pour les hommes intelligents des deux partis, le principe même que les uns veulent conserver, que les autres veulent détruire, le principe de la liberté religieuse. Avoir les Jésuites ou ne les avoir pas, c'est avoir ou n'avoir pas la liberté catholique.

Il s'agit pour le peuple de Lucerne de savoir s'il pourra confier sa jeunesse sacerdotale à des prêtres approuvés par son gouvernement et par le Pape, ou s'il devra la livrer à des prêtres approuvés et imposés par les protestants de Berne et de Zurich.

Otez cette question, qu'importe le reste? Qu'importe aux pauvres montagnards des Cantons catholiques ce qu'auront à souffrir et ce qu'auront à payer, une fois sous le joug des radicaux, les quelques bourgeois conservateurs de Fribourg et de Lucerne? Les pâtres de Schwytz et d'Uri savent bien qu'ils resteront maîtres chez eux. La liberté habite à jamais dans les rochers d'où elle est descendue, escortée de leurs flèches, sur la Suisse tout entière. M. Dufour ne traînera pas si haut les deux cents bouches à feu qui ont fait pâlir M. Maillardoz (1). La cause pour laquelle ils se sont armés est la cause de l'Eglise. C'est au secours de l'Eglise qu'ils sont venus, décidés à mourir chrétiens au pied de ces retraites inaccessibles dans lesquelles ils ont trop longtemps vécu libres pour craindre d'y voir arriver les radicaux.

Mais nous croyons nous adresser encore au *Courrier Français*, et c'est à la *Gazette* que nous parlons, comme si nous lui faisions l'honneur de supposer qu'elle ignore tout cela. Nous avons tort. Elle connaît nos arguments, et c'est pourquoi elle est inébranlable. La raison a quelque

(1) L'homme qui venait de livrer Fribourg.

chance avec les infidèles, elle n'en a point avec les renégats.

La *Gazette* cherche à dénaturer le caractère de nos offrandes, comme elle dénature le caractère de la lutte qui en est l'occasion. Cette souscription, ouverte après la déclaration de guerre, pour les blessés, les orphelins et les veuves, elle la présente comme un encouragement donné aux discordes civiles! Elle déplore que les choses aient été poussées à l'extrême et que les esprits ne se soient pas animés de l'esprit de conciliation qui doit régner entre tous les hommes; elle veut oublier les propositions d'accommodement et d'arbitrage faites par le *Sonderbund* à la veille du combat! Elle s'associe à tous les efforts qui tendront à pacifier les cœurs : en conséquence, elle veut bien qu'on écrase ceux qui n'ont pas cru que leurs efforts de pacification dussent aller jusqu'à l'apostasie et au déshonneur, et elle se croirait inhumaine si elle pansait les blessures de ces entêtés. Elle est opposée aux guerres de religion : donc, à ses yeux, la Vendée, en se soulevant pour échapper au schisme que la Convention voulait lui imposer, a fait une chose criminelle! Enfin, la Monarchie française est indépendante des questions qui s'agitent à Lucerne : donc il importe peu à la France que Lucerne tombe au pouvoir de la Diète, et qu'il n'y ait plus en Suisse de Vorort catholique, ou que le titre et les pouvoirs de Vorort soient transportés aux excellents catholiques de Soleure (1)! Ces arguments sont trop significatifs. Ce serait folie d'y répondre. L'esprit qui les emploie échappe aux atteintes du sens chrétien.

(1) Le canton catholique de Soleure, entièrement radicalisé par les moyens que l'on voulait employer à Lucerne, faisait et fait encore cause commune avec les protestants.

Ce dernier excès de la *Gazette* nous paraîtrait cependant inexplicable, après tant d'autres du même genre, mais moins odieux, si nous n'étions intimement convaincus d'une chose qui, jusqu'à un certain point, l'excuse : la *Gazette* a peur. Depuis dix-sept ans, le canon de juillet tonne toujours à ses oreilles, elle voit toujours les radicaux à la veille du triomphe; voilà le principal mobile de cette bassesse persévérante avec laquelle elle les a toujours flattés, et que leurs dédains ni leurs folies n'ont jamais pu désespérer. Son gallicanisme absurde et l'entêtement prodigieux dont elle est douée ne la mèneraient pas si loin. Ces avanies faites partout aux défenseurs de la Religion, ces reniements répétés de la plupart des doctrines et des affections communes à tous les chrétiens, cette constante abdication des principes et de la loyauté de son parti, ces adulations sans mesure prodiguées aux moindres et aux plus misérables héros révolutionnaires, ces tentatives éternellement renouvelées pour pénétrer dans les clubs, fallût-il, à la porte, marcher sur la Croix, ne viennent pas seulement de la ténacité du sectaire et de la monomanie de l'homme à système : ils sont l'effet de la peur. Seule, la peur inspire de si tristes conseils et donne l'effronté courage de les suivre. C'est elle qui souffle d'hypocrites paroles de conciliation dont s'accommode la perversité triomphante; c'est elle qui sait et qui ose parler des martyrs en termes dont ne s'offensent point les bourreaux.

22 novembre 1847.

II. La *Gazette de France*, perdant la crainte d'être

combien leurs ennemis sont nombreux, ne renient point la justice et la vérité, mais vont à la bataille et s'en remettent à Dieu du soin de relever la bannière où ils ont écrit son nom, après qu'ils auront péri pour elle. Ils sont au tribunal du méchant fort et plein de rage qui les insulte, qui les condamne à mort, qui les écrasera, si Dieu ne les délivre. Ce ne sont pas les vôtres; vous ne connaissez point ces hommes!... C'est tant pis pour vous!

L'autre réponse est moins éloquente et plus habile. On y sent cette plume exercée qui permet à la *Gazette* de discuter toujours sur n'importe quoi et de vivre des années entières d'une question à laquelle elle ne touche pas. La *Gazette* nous reproche d'avoir déguisé le caractère de la souscription en disant que les fonds étaient destinés aux blessés, aux veuves et aux orphelins, tandis que, suivant un souscripteur de l'*Union monarchique*, elle a pour but d'aider le *Sonderbund* à acheter des armes.

Eh bien! quand ce serait là le principal, l'unique objet de la souscription, quel crime la *Gazette* y verrait-elle? Est-ce un péché, dans sa théologie, de fournir à un peuple injustement attaqué des armes pour se défendre, pour défendre ses autels, pour empêcher qu'on ne vienne chez lui chasser et égorger ses hôtes, même quand ces hôtes sont des prêtres, même quand ces prêtres sont des Jésuites? Cette *Gazette* si douce, si modérée, qui ne dit jamais d'injures à personne, qui entend si bien le Christianisme, et qui sans cesse nous cite Fénelon, c'est donc bien peu de chose à ses yeux qu'une dizaine de Jésuites pendus pour avoir déplu aux corps-francs?

C'est très peu de chose, en effet; la *Gazette* nous le donne clairement à entendre : « Le Catholicisme et la » Monarchie, dit-elle, ont existé avant et indépendam-

» ment de *toutes* les congrégations qui sont aujourd'hui » *en litige.* » Donc, qu'on chasse de Suisse, malgré la volonté des Cantons qui les ont appelés et dont ils sont citoyens, les Jésuites, les Maristes, les Rédemptoristes et d'autres, s'il y en a; ce ne sont que des congrégations supprimées et des prêtres pendus; nous n'avons pas à y prendre garde; le Catholicisme et la Monarchie n'en seront pas moins florissants dans le monde. Si, par-dessus le marché, on pille Fribourg et on brûle Lucerne, pourquoi ces villes veulent-elles retenir dans leurs murs des congrégations *en litige,* parfaitement inutiles au Catholicisme et à la Monarchie gallicane? L'essentiel est qu'on ne puisse pas reprocher aux catholiques et aux royalistes français de s'être fourvoyés dans ces complications. Le *National* pourrait leur en savoir mauvais gré et faire attendre plus longtemps la *Gazette* à la porte des banquets réformistes.

Que dit encore l'*Univers*, « qu'il s'agit, pour la Diète » fédérale, de poursuivre l'Eglise catholique? Nous » avouons que nous ne comprenons pas sur quoi cette » assertion se fonde. La cause de l'Eglise catholique est-» elle attaquée par la Diète? *Nous ne le voyons pas.* » Eh! malheureux sophistes, vous êtes bien forcés de dire que vous ne voyez pas! Si vous ne fermiez pas obstinément les yeux, comment oseriez-vous encore jeter en travers de nos offrandes vos cauteleuses paroles, que ramassent, en les comblant d'éloges, ceux qui ne parlent de la religion de Jésus-Christ que pour la vilipender et la maudire?

Du reste, quand la *Gazette* dit qu'elle ne *voit pas* en quoi la Religion catholique est attaquée par la Diète, c'est une simple formule de respect humain. Elle voit

bien où va la Diète, et elle l'approuve. Un incroyable aveu lui échappe : « L'*Univers* nous parle de la liberté » religieuse qui est impliquée, *dit-il*, dans *cette lutte du* » *Sonderbund contre la Suisse* (suivant la thèse de tous les radicaux, la *Gazette* ne voit dans le Sonderbund qu'une minorité rebelle); mais nous n'entendons pas » ce principe excellent dans le sens absolu que l'*Univers* » veut lui donner. NOUS CROYONS QUE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE » N'EXCLUT PAS LES DROITS DE LA SOCIÉTÉ A EN RÉGLER L'EXER- » CICE, et nous n'avons NUL MOTIF pour nous hâter de ré- » soudre en Suisse les questions très compliquées qui se » rattachent à la lutte actuelle. »

La *Gazette* n'a pas l'habitude de rien articuler nettement. Ses paroles les plus claires sont toujours calculées pour lui laisser la facilité d'échapper aux conséquences qu'on en tire et qu'elle reprend elle-même, après les avoir niées, dès que le moment lui semble opportun. Mais que signifie ce passage, sinon que la société suisse, ayant comme toute autre la faculté de régler l'exercice de la liberté religieuse, la Diète EST DANS SON DROIT; que, par conséquent, elle ne fait pas une guerre injuste, et qu'enfin les deux cents bouches à feu de MM. Ochsenbein et Dufour, en foudroyant Lucerne, ne feront qu'imposer un réglement légitime à l'exercice de la liberté religieuse?

Ils sont calmes, pieux et humains à la *Gazette;* on ne les voit jamais emportés ni *furieux;* leur bouche ne connaît point l'injure, leurs mains sont pures de toute œuvre mauvaise, ils n'encouragent point la guerre; ils n'emploient d'autres armes, après la plume, que de grands ciseaux, dont ils découpent les saints Pères, Bossuet et les historiens modernes, pour en tirer des

textes gallicans. Ce sont des hommes de paix ! Seulement, ils n'ont rien sous la mamelle gauche. Ne leur demandez pas une obole, ni un tressaillement de cœur, ni une marque quelconque de sympathie ou de pitié en faveur d'un peuple qui est là, sous leurs yeux, acculé entre la mort et l'apostasie, et qui préfère la mort. Ils vous répondront doucement, tranquillement, pieusement, en invoquant Fénelon et saint François de Sales, que cela ne les regarde point, que leur foi n'y est nullement intéressée; qu'après tout, ce peuple a chez lui des Jésuites; et qu'une Diète composée de protestants et de renégats a bien le droit de contraindre ces fanatiques à servir Dieu plus sagement !

22 novembre 1847.

III. Nous ne pouvons que citer, en les recommandant aux suffrages de la *Gazette*, les passages d'un article où la *Réforme* condamne aussi la souscription ouverte pour les catholiques de Suisse. La *Réforme* a le mérite de dire, dans un style entièrement digne de ses opinions, ce que pensent les radicaux; et la *Gazette* nous paraîtrait manquer de logique et de franchise en n'approuvant pas cette sortie, si conforme d'ailleurs, quant au fond, à ses propres idées.

« Nous sommes condamnés, à ce qu'il paraît, à revoir toutes les mômeries, tous les vols, toutes les spéculations ignobles de l'ancien temps.

» Voilà huit jours, nous dénoncions à la pudeur publique les prières sacriléges et le courtage financier qui sollicitent publiquement l'aumône, dans une de nos églises, aux profits de quelques spéculateurs politiques et religieux, dont l'ambition n'a pas craint de fomenter et d'ouvrir en Suisse une guerre civile.

» Derrière ces chrétiens fervents, qui soudoient la révolte et le poignard au nom de Jésus, nous avons vu les politiques de l'alliance, les royalistes de la sainte congrégation, ouvrir également leurs bureaux aux *dons fraternels*, et toutes les gloires de l'Abbaye-aux-Bois, cette pagode des vanités-momies, se sont empressées de s'inscrire sur le livre de fanatisme et de sang!

» Fort heureusement pour nous, le droit est plus fort aujourd'hui que tous les préjugés illustres, que tous les grands vieillards qui trébuchent, et les peuples ne se laissent plus séduire par ces gravités sorbonniennes qui, pour payer un demi-siècle de piété nationale, s'en vont jeter leurs pièces d'or au tronc de l'assassinat.

» Nous disons crûment les choses, parce que nous mettons au défi tous les catholiques et tous les royalistes d'Europe de nous prouver qu'il y ait jamais eu péril, soit pour la liberté de conscience, soit pour la liberté des cultes, sous le gouvernement de la Diète, et les faits ici portent témoignage comme les engagements. Où sont les autels détruits? Où sont les prêtres égorgés? »

En fait d'autels détruits, il n'y a encore que ceux de Fribourg, et en fait de prêtres égorgés, on n'en connaît jusqu'à présent que trois. Ce n'est pas la peine d'en parler, et d'ailleurs ils l'ont bien mérité; car

« Les Jésuites, cette lèpre du Catholicisme, avaient non-seulement exalté jusqu'au fanatisme, jusqu'à la folie, ces malheureux paysans qui de citoyens étaient tombés séides, mais ils les avaient exploités à la manière des juifs et des charlatans. Ils leur avaient vendu des amulettes, des rosaires, des images de la Vierge, des os bénits, des scapulaires, et jamais empoisonneurs forains ne poussèrent plus loin le mensonge et le commerce de fioles. »

Voilà les plus exacts représentants du parti à qui la *Gazette* abandonne le soin et reconnaît le droit de régler en Suisse l'exercice de la liberté religieuse.

23 novembre 1847.

IV. D'après la louche doctrine de la *Gazette*, la majo-

mité radicale de la Diète serait dans son droit. En réponse à nos réclamations indignées, la *Gazette* nous propose, avec un calme charmant, d'examiner ensemble *quel est le véritable esprit de la Religion, quel est le meilleur moyen de la servir et de faire accepter son empire par les générations présentes et futures.* Là-dessus, elle commence une dissertation pour prouver qu'elle a un esprit de conciliation capable d'universaliser l'empire du Catholicisme, tandis que notre esprit, à nous, conduit aux dévastations et perd l'Eglise.

Si Fribourg est pillé et si Lucerne succombe, c'est notre faute; nous n'en faisons jamais d'autres, avec notre manie de soutenir des *opinions qui ne sont pas le catholicisme et que la France a toujours repoussées.*

Nous disons que nous sommes avec les évêques, mais point du tout; car nous ne sommes ni avec M. le cardinal de La Luzerne, ni avec les évêques qui ont signé la déclaration de 1684! Quant à la *Gazette*, non seulement elle est avec ces autorités, mais avec Bossuet, avec Fénelon, avec saint Vincent de Paul et même avec saint François de Sales. Si on veut avoir une idée des prédications de l'apôtre du Chablais, on n'a qu'à lire les articles de la *Gazette* sur la question suisse : c'est la même chose, absolument! Voilà comment la *Gazette* établit que l'Eglise n'est pas intéressée dans les luttes de la Suisse.

La *Gazette* se moquerait de nous si nous consentions à la suivre sur ce terrain. Nous la rappelons à la question véritable : *La Diète est-elle ou non dans son droit?* Voilà sur quoi la *Gazette* doit s'expliquer. Si le droit est pour la Diète, qui empêche la *Gazette* de le déclarer nettement? Si, au contraire, le droit est du côté du *Sonderbund*, pourquoi la *Gazette* blâme-t-elle la souscription?

Tant que la *Gazette* n'aura pas répondu positivement à ces questions, nous ne nous défendons pas d'exprimer les sentiments amers qui remplissent, en effet, notre cœur. Nous ne pouvons repousser froidement ces secrets amis de l'iniquité, qui accourent se jeter entre les catholiques de France et les catholiques de Suisse avec de cauteleuses paroles de modération, dans le but de ravir à ceux-ci les aumônes de ceux-là. Si vous voulez qu'on vous estime, soyez au moins de francs ennemis. Vous qui devriez, en cette occasion du moins, être dans nos rangs, et pour qui la plus exacte neutralité serait déjà une sorte de trahison, vous venez, à la suite de ceux qui nous oppriment, proclamer, en levant les yeux au ciel, le droit de la tyrannie, et vous voulez qu'on vous parle comme à des adversaires ordinaires! Non, ce que vous faites nous révolte! Si vous êtes fiers de votre calme indécent, nous ne rougissons point de notre colère. « Le calme, dites-» vous, règne dans les hautes régions. » On le rencontre ailleurs encore. Il y a quelque chose de plus paisible que la bonne conscience, c'est l'endurcissement.

24 novembre 1847.

V. La *Gazette* soutient imperturbablement sa plaisanterie : « L'*Univers*, dit-elle, nous somme de dire, *oui* » *ou non*, si le droit est du côté du *Sonderbund* dans la » question suisse. » C'est, en effet, la question. En la posant nous avons annoncé que la *Gazette* n'y répondrait pas catégoriquement. Ecoutons-la :

« Nous dirons à l'*Univers* qu'en 1830, Charles X, se fondant sur l'article 14 de la Charte, rendit ses ordonnances, que M. de Lafayette

reconnut comme très constitutionnelles. Charles X se croyait donc le droit de suspendre la liberté de la presse et de réduire de moitié le monopole électoral; et, en agissant dans ce droit écrit, il a suscité une guerre civile et perdu son trône. L'esprit de l'*Univers* a fait la même chose à Fribourg : il a perdu cette malheureuse ville et a fait chasser ceux qu'il voulait défendre. »

Ainsi, dans le cas même où le droit serait du côté du *Sonderbund* (ce que la *Gazette* ne veut pas avouer parce qu'elle a peur), les Cantons catholiques auraient dû néanmoins céder aux injonctions des radicaux pour conserver la paix. D'ailleurs, ajoute la *Gazette*, il faut remarquer que, Lucerne étant ville directoriale, elle avait des devoirs particuliers. La présence de sept Jésuites dans un Canton dirigeant, était un fait de nature à inspirer aux radicaux des craintes sérieuses! C'est un argument du *Constitutionnel*, mais auquel le *Constitutionnel* lui-même a renoncé. Si la qualité de Canton directorial impose des devoirs particuliers envers toute la confédération, pourquoi Zurich s'est-il permis de confier une chaire de théologie au docteur Strauss (1)? Pourquoi Berne a-t-il appelé à sa tête le généralissime des corps-francs? La *Gazette* s'arrange-t-elle mieux, en religion, de Strauss que des Jésuites, et, en politique, de M. Ochsenbein que de Leu?

Quelle indignité! Lorsque d'une part les forces des catholiques sont diminuées par la trahison, lorsque de l'autre les soldats de Berne, maîtres d'une ville où ils sont entrés par une capitulation aussi honteuse pour ceux qui l'ont achetée que pour ceux qui l'ont vendue, pillent les propriétés, violent les églises, assassinent les prêtres, emportent pour trophées les saintes hosties qu'ils profa-

(1) Celui qui a nié l'*existence* de Notre-Seigneur.

nent avec une insolence sauvage, la *Gazette* trouve que l'esprit agressif des catholiques a bien mérité tout cela! Berne s'offense justement de voir sept Jésuites à Lucerne, et Lucerne n'a qu'à se soumettre, lorsqu'elle voit à la tête du gouvernement de Berne le chef des bandits qui sont venus un jour, en pleine paix, pour surprendre et égorger ses habitants!

La *Gazette* termine en déclarant que jamais les peuples ne seraient *catholiques*, si l'esprit du Catholicisme était l'esprit de l'*Univers*. Il est certain que l'esprit de l'*Univers* n'est ni celui du docteur Strauss, ni celui de M. Ochsenbein, qui paraissent plaire beaucoup plus à la *Gazette*. Nous voudrions savoir si c'est à M. Ochsenbein qu'elle applique ces paroles de l'Evangile, par lesquelles elle finit pieusement son article contre les fanatiques du *Sonderbund* et de l'*Univers : Heureux les doux, car ils posséderont la terre!*

27 novembre 1847.

VI. La *Gazette* assure qu'elle n'approuve pas l'esprit de Strauss et d'Ochsenbein. — Alors pourquoi est-elle du parti de Strauss et d'Ochsenbein contre le *Sonderbund*?

Est-ce parce que le *Sonderbund* a le même esprit que l'*Univers*, qu'elle n'approuve pas non plus? Alors, pourquoi ne se renferme-t-elle pas dans une exacte neutralité?

Elle *répudie également*, dit-elle, *tout ce qui n'est pas la vérité politique ou catholique*. Est-ce que la vérité politique est à Berne? Est-ce que la vérité catholique est à Zurich? Est-ce que la présence des Jésuites à Lucerne suffit pour dégrader cet Etat et le mettre au-dessous de

celui qui a fait du docteur Strauss un professeur de dogme, de celui qui a fait du chef des corps-francs un président de la Diète?

La *Gazette* « a peur d'être déraisonnable : » elle craint moins, à ce qu'il paraît, de déraisonner. Elle a « peur de n'être pas charitable : » c'est sans doute pourquoi elle ménage tant les radicaux suisses; les catholiques ne sont pas son prochain. Elle a « peur d'éloigner les peuples du plus grand bien de ce monde, la Religion catholique; » mais elle ne trouve pas mauvais que le libre exercice de cette religion soit réglé à Fribourg par des soldats protestants.

Elle croit « que Jésus-Christ, en allumant le flambeau de la foi, n'a pas éteint le flambeau de la raison. » Pour la *Gazette,* le flambeau de la raison brille dans le Canton de Lausanne, où l'on crie : *A bas Dieu!* Il est éteint dans les Cantons catholiques, dont les habitants portent la médaille de la sainte Vierge et font des pèlerinages.

La *Gazette* croit encore « qu'il n'y a qu'une source » pour le pouvoir politique, et c'est le droit divin des » nations, la liberté; » elle est « l'adversaire de tous » les partis et de tous les hommes qui obscurcisssent » cette vérité. » En quoi donc les Cantons catholiques ont-ils *obscurci* cette vérité? Et comment donc les Cantons radicaux la respectent-ils? Peut-être que les nations catholiques n'ont pas le droit divin de la liberté, à cause du mauvais usage qu'elles sont susceptibles d'en faire; mais la *Gazette* devrait exposer cette doctrine un peu plus clairement.

La *Gazette* couronne ces incohérences par une déclaration dont nous reconnaissons la sincérité. Elle aurait, dit-elle, combattu la Ligue « et servi sous Henri IV, en

» désirant qu'il se fît catholique; » elle aurait été « contre » tout ce qui, au dedans et *au dehors*, combattait » Henri IV. » Par conséquent, elle aurait été contre l'Eglise. Nous en sommes convaincus; et nous sommes convaincus aussi qu'elle n'aurait pas beaucoup importuné Henri IV pour obtenir qu'il se convertît. La *Gazette* sert les protestants envers et contre tout; c'est sa recette pour *universaliser le Catholicisme*.

IV.

CHUTE DE LUCERNE.

27 novembre 1847.

Lucerne a succombé. Le courage de ses défenseurs n'a pu le sauver. Successivement accablé par la trahison de Fribourg, par la capitulation de Zug, le chef-lieu de l'alliance catholique ne pouvait plus espérer la victoire. Une généreuse résistance a du moins honoré sa chute. Il n'avait que 15,000 combattants à opposer aux 60,000 soldats et aux cent cinquante bouches à feu de l'ennemi. Ces 15,000 combattants ont accepté la lutte,

et beaucoup d'entre eux ont eu le bonheur d'y trouver une glorieuse mort.

Nous n'avons point de détails sur cette dernière journée, la journée du martyre! Depuis quelques jours, tous nos amis étaient sur le champ de bataille et ne nous écrivaient plus.

Il n'est que trop facile d'imaginer l'usage que les radicaux feront de leur succès. On sait comment ils ont traité Fribourg, tombé en leurs mains sans combat. Leurs propres journaux nous apprennent qu'ils ont perdu le sens de la justice jusqu'à n'avoir plus même le sens de l'honneur. Ils violent les capitulations; ils sont effrontément pervers et cruels; ils établissent des gouvernements qui volent ce que le soldat n'a pas pillé; ils font une guerre de sauvages; et on ne reconnaît d'autres signes de civilisation en eux que le soin avec lequel ils outragent et calomnient les vaincus. Quel sera le sort de Lucerne emporté de vive force par de tels ennemis!...

Nous disions à Dieu : « Seigneur, donnez à vos défen» seurs ou une victoire féconde, ou un martyre fécond. » C'est le martyre qu'il accorde. Sera-t-il fécond? Tant de souffrances seront-elles perdues pour le monde? Ne profiteront-elles qu'à ceux qui viennent de mourir? Nous, qui avons si peu et si mal secouru nos frères, aurons-nous part à leurs mérites, ou au crime de leurs bourreaux?

Certes! les flots de ce sang chrétien ne seront pas entièrement stériles. Beaucoup d'âmes généreuses seront éclairées, les immondes excès du radicalisme religieux et politique dessilleront bien des yeux obstinément fermés jusqu'ici. On comprendra ce qu'il en coûte à la liberté, à l'ordre, à l'humanité, de ne point protester contre ces

infâmes calomnies dont on accable tantôt certains hommes, tantôt certaines choses, d'y applaudir même, jusqu'au jour où l'ignorante fureur de la populace se jette sur les victimes qu'on lui a désignées, et les dévore. On se rappellera que ceux qui ont fait des livres contre les Jésuites et contre la Religion donnent la main à ceux qui en font contre la famille et contre la propriété, et que les radicaux sont les mêmes partout.

Mais ces lueurs de raison seront-elles assez puissantes pour redresser l'opinion si profondément pervertie? Le désastre de Lucerne est-il un dernier avis dont la société peut profiter encore, ou le commencement d'exécution d'un décret divin qui livre cette société coupable au résultat des doctrines funestes qu'elle a caressées, aux enfants de sa débauche et de ses adultères?

V.

LE *JOURNAL DES DÉBATS*.

29 novembre 1847.

Nous avons dit aux feuilles radicales que le *Journal des Débats*, amené, bien malgré lui, à défendre la cause des Jésuites en Suisse, n'en était pas moins, en Suisse

comme en France, l'ennemi de l'Eglise. Le *Journal des Débats* s'empare avec allégresse de cette observation et l'oppose au *National*. « Nous pourrions, dit-il, laisser » le journal des radicaux et le journal des Jésuites se » mettre d'accord comme ils le pourraient. » Le journal des radicaux et le journal des Jésuites n'ont pas besoin de se mettre d'accord pour avoir tous deux raison contre le journal ministériel. Toutes les fois que le *Journal des Débats* veut réellement défendre l'ordre social, le radicalisme a lieu de lui crier qu'il défend implicitement l'Eglise et de lui en faire honte; et nous, nous avons lieu de lui faire remarquer que, voulant rester et restant ennemi de l'Eglise, malgré le secours accidentel qu'il est forcé de lui donner, il défend fort mal l'ordre social. On réfute alors tous ses arguments en poussant contre lui le stupide cri de guerre qu'il pousse contre nous. Quand nous réclamons la liberté d'enseignement ou la liberté religieuse, il nous appelle Jésuites; on l'appelle Jésuite lorsqu'il réclame la liberté cantonale; et cette raison, qu'il trouve si concluante contre nous, ne le paraît pas moins contre lui.

Qui a dit le premier que Lucerne gémissait « sous la » férule ensanglantée des Jésuites? » C'est M. Cuvillier-Fleury, un des athlètes du *Journal des Débats;* et il l'a dit le lendemain ou la veille de l'expédition des corps-francs, pour laquelle le *Journal des Débats* se montra beaucoup moins sévère, par parenthèse, qu'il ne l'a été depuis la levée de boucliers quasi régulière de la Diète.

« Si la cause du droit et de la liberté se trouve avec » celle des Jésuites, ajoute-t-il, c'est un malheur que » nous déplorons plus que l'*Univers* ne saurait le croire. » Nous imaginons très bien le chagrin que cette rencontre

peut lui inspirer, parce que nous connaissons très bien sa sagacité politique. Quoique expert en toutes sortes de sciences, il n'a pas le don de prévoir ni celui de se souvenir. Il en est encore à savoir que la cause des *Jésuites* est *toujours* confondue avec celle du droit et de la liberté! Cela était pourtant avant que la Compagnie de Jésus fût au monde; cela sera lorsqu'elle n'y sera plus, de quelque manière qu'elle en sorte. La cause du droit et de la liberté fut celle des *Jésuites* qui moururent dans les catacombes et dans les amphithéâtres; elle fut celle des *Jésuites* que persécutèrent les ariens et successivement tous les hérétiques, partout où ils furent les plus forts. Il y eut aussi des *Jésuites*, en 1793, qui montèrent sur l'échafaud, ou qui succombèrent dans les champs de la Vendée, pour ne point prêter serment à la constitution civile : la cause du droit et de la liberté était avec eux! Partout où les gouvernements ou les partis voudront violer la conscience chrétienne, ils violeront le droit et la liberté; partout les violateurs prépareront la voie à des hommes qui ne craindront pas de faire couler le sang et qui ne se borneront pas à répandre celui des *Jésuites*. Ainsi ont travaillé le gallicanisme et le philosophisme sous l'ancienne monarchie; ainsi travaille l'Université sous la nouvelle. Quand le jour viendra de traiter les *Jésuites* en France comme on les traite maintenant en Suisse, les Communistes se mettront naturellement et nécessairement de la partie. Sous différents noms ils en ont toujours été, et ils en seront toujours. C'est l'expiation!

Au moment où la lecture de ces pages, écrites pendant la guerre du *Sonderbund*, me rappelait les plus navrantes émotions que j'aie ressenties pendant ma carrière de journaliste, un de mes chers et excellents collaborateurs, M. l'abbé Cornet, m'adressait un tableau du mouvement catholique en Allemagne depuis dix ans. Je le mets sous les yeux de mes lecteurs. Il les consolera comme il me console; ils y verront ce que Dieu sait faire, lorsqu'il le veut, malgré les mauvais desseins des hommes et par les mains elles-mêmes qui osent s'armer contre lui.

(Extrait de l'*Univers*, 7 février 1857.)

« Quoique, dans la plupart des contrées de l'Allemagne, la législation civile soit encore loin de reconnaître les droits de l'Eglise, il n'en est pas moins vrai que, presque partout, dans ce pays, les liens qui asservissaient l'Epouse de Jésus-Christ se relâchent et se rompent. C'est en vain, par exemple, qu'en Bavière le joséphisme se retranche derrière la bureaucratie; la population catholique de ce royaume refuse de subir plus longtemps sa domination. C'est en vain qu'en Prusse le fanatisme protestant s'épuise en efforts contre Rome; toutes ses manœuvres viennent échouer contre l'admirable unité catholique. Ni la persécution, ni la ruse ne peuvent asservir les catholiques là où ils ont le courage de combattre. Leur inaction seule pourrait river les chaînes dont trop souvent le pouvoir humain se plaît à les charger. La tyrannie de la puissance laïque est presque toujours en raison directe de la tiédeur du clergé et des fidèles, et de ce déplorable esprit d'accommodement qui, à certaines époques et dans certains pays, les porte à transiger sur tout. Or, on ne voit plus rien de pareil en Allemagne. Le protestantisme n'a plus devant lui un troupeau tremblant, mais une armée qui résiste, et c'est là ce qui lui arrache des cris de terreur.

» Le mouvement catholique suscité par les affaires de Cologne en 1837,

manifesté au grand jour par le pèlerinage de Trèves en 1844, se fortifia et s'étendit par suite de la situation que créèrent les événements de 1848, et, depuis cette époque, il a constamment suivi une marche progressive. L'Eglise est sortie glorieuse du sépulcre que la révolution lui avait préparé. Les institutions catholiques, qui semblaient à jamais perdues depuis plus d'un demi-siècle, ont refleuri et forment de toutes parts de puissants athlètes pour les saints combats. Qui aurait dit, il y a dix ans, quand les Cantons catholiques de la Suisse succombaient sous l'oppression du radicalisme, quand les ordres religieux étaient expulsés et leurs membres errants dans les différents pays de l'Europe, que, quelques mois après, un orage épouvantable allait préparer le terrain le plus vaste à leur apostolat et que le bruit du tonnerre leur servirait de signe de ralliement? Qui se serait douté alors qu'un jour — et un jour prochain — les Lazaristes, les fils de saint Alphonse, les Carmes, reparaîtraient dans toutes les chaires, dans tous les confessionnaux, qu'on les trouverait de nouveau au chevet du malade et du moribond, en Prusse et dans le Haut-Rhin, en Autriche et dans la Hesse? C'est cependant ce qui est arrivé. Les *missions* ont labouré en tous sens l'Allemagne depuis 1849; les Roh, les Klinkowstrœm, les Roder, les Hasslacher et tant d'autres enfants de saint Ignace, reproduisant le zèle et l'activité de Canisius, ont réveillé partout les sentiments catholiques. Depuis Dantzig jusqu'à Aix-la-Chapelle, depuis Hildesheim jusqu'aux confins de la Styrie et du Tyrol, la parole de Dieu, libre d'entraves pour un temps, a dissipé l'ignorance, rétabli les principes chrétiens dans les intelligences, secoué la torpeur et convaincu l'hérésie de mensonge, en rappelant les fidèles à la reconnaissance envers Dieu pour leur vocation au christianisme catholique. La Compagnie de Jésus, cet épouvantail de l'hérésie, que tout le monde croyait éteinte, couvre l'Allemagne entière de ses laborieuses phalanges, et les catholiques comprennent maintenant que la triste défaite du *Sonderbund* fut aussi une œuvre de la miséricorde divine. Sans doute, un petit nombre de catholiques suisses méritaient, par leurs souffrances, cette grâce accordée à vingt millions de leurs frères; mais, pour eux aussi, les temps commencent à devenir meilleurs. Les religieux, exilés de Fribourg et de Lucerne, se sont multipliés à mesure que la nouvelle moisson mûrissait et que le besoin d'ouvriers évangéliques se faisait sentir. En quelques années, par les retraites ecclésiastiques, comme par les retraites données dans les séminaires et dans un grand nombre de communautés

religieuses, ils ont fait revivre des principes qui semblaient oubliés; les instituteurs, égarés un moment par des tendances ennemies, se sont ralliés sous l'aile tutélaire de l'Eglise, par suite d'exercices spirituels dont ils étaient redevables à la vigilance des pasteurs que Dieu, dans sa miséricorde, a suscités à l'Allemagne. Les apôtres de l'Evangile se sont faits tout à tous, et on les a vus à Bonn, à Dusseldorf, à Munster, à Cologne, à Mayence, à Aix-la-Chapelle, Duren, Limbourg-sur-Lahn, etc., poursuivre le préjugé jusque dans ses propres temples, c'est-à-dire les hôtels, les casinos, etc. Partout ils ont eu la joie de recueillir la récompense qu'ils ambitionnaient, en voyant les hommes revenir en grand nombre à la pratique de leurs devoirs, fouler aux pieds le respect humain, et prendre part à la communion générale par laquelle se terminaient toujours ces savantes conférences. Il était beau de voir à Ischl l'empereur et l'impératrice d'Autriche suivre, avec leurs plus humbles sujets, les exercices de la mission, et la mère du jeune souverain faire la retraite donnée aux dames à Vienne. Les Evêques eux-mêmes, non contents de prendre part aux retraites données dans leurs séminaires respectifs, ont exécuté, pour la première fois cette année, le projet mûri à Rome au jour du triomphe de Marie Immaculée, de se réunir annuellement à Foulde au tombeau de l'apôtre de l'Allemagne, saint Boniface, pour y méditer, sous la direction d'un pauvre Carme, les vérités éternelles et les devoirs spéciaux attachés à la charge épiscopale. C'est dans ces méditations que ces vénérables pasteurs vont puiser la force et le courage qui font les confesseurs et les martyrs. »

Avec cette même année 1857, Fribourg, si misérablement trahi et si admirablement fidèle, a vu revenir son saint évêque, exilé depuis huit ans. La foi du peuple a résisté aux plus astucieuses embûches et aux plus violentes entreprises de la tyrannie. Lucerne souffre encore; qu'il prie et qu'il espère; le bras de Dieu n'est pas raccourci, il travaille incessamment, il atteint partout; et tout ce qu'il fait, il le fait pour ceux qui l'aiment, et tout tourne à leur bien. *Scimus quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.*

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

PROSCRIPTION DES JÉSUITES..... 1
I. Les avocats..... 1
II. La presse libérale 8
III. M. Cousin..... 17
IV. Le *Journal des Débats*..... 23
V. Un décret de l'*Index*..... 32
VI. Une préface de M Dupin..... 38
VII. Annonce du combat..... 45
VIII. Le *National*..... 55
IX. Question légale..... 59
X. La discussion..... 73
XI. Discussion à la Chambre des Pairs..... 92
XII. M. de Montalembert..... 101
XIII. La galère jésuitique..... 105
XIV. Mission de Rossi..... 112
XV. Sur l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*..... 116
La situation après l'affaire des Jésuites..... 158
Du parti républicain..... 164
Le *National* et les sœurs de Sainte-Marthe..... 171
Les réponses à Timon..... 177
Du respect dû aux persécuteurs..... 210
Le Czar Nicolas à Rome..... 231
Du voyage des évêques à Rome..... 251
Du mouvement catholique..... 261
Des musulmans de l'Algérie..... 272
Voltaire et la Pologne..... 281
Mort de Grégoire XVI..... 290
La Papauté et le *Siècle*..... 301
Exaltation de N. S. Père le Pape Pie IX..... 311

LES ÉLECTIONS DE 1846 322
I. Programme des élections 323
II. Une candidature 329
III. Objections légitimistes 336
IV. Objections libérales 349
V. Autres objections 355
VI. Protestants, philosophes, doctrinaires 361
VII. La Religion et la liberté 367
L'Église schismatique russe 374
Le journal l'*Ami de la Religion* 431
La Vendée 437
Le règne de Lola Montès 452
Idées académiques sur la littérature chrétienne 460

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT EN 1847 487
I. Sur un écrit de M. l'abbé Dupanloup 489
II. De l'enseignement de la médecine 503
III. Projet sur l'enseignement secondaire 521
IV. Nouvel écrit de M. l'abbé Dupanloup 526
V. Les fruits de l'arbre 531
VI. La polémique universitaire 542
Mort de M. O'Connell 551
La croisade en Algérie 555
Ni catholique ni chrétien 567
Oraison funèbre de M. O'Connell 579
Le péril et le rêve 586

LE SONDERBUND 598
I. A la veille du combat 600
II. Les libéraux 607
III. La *Gazette de France* 612
IV. Chute de Lucerne 630
V. Le *Journal des Débats* 632